

Document de référence 2016

INCLUANT LE RAPPORT ANNUEL
FINANCIER



SOMMAIRE

Profil	2
Indicateurs financiers et d'activité	4

1

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes	5
1.1 Responsable du Document de référence	6
1.2 Attestation du responsable du Document de référence	6
1.3 Responsables du contrôle des comptes	7
1.4 Responsable juridique du Groupe	8
1.5 Responsable de la communication de l'information financière	8

2

Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital	9
2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec	10
2.2 Informations de caractère général concernant le capital	12
2.3 Répartition du capital et des droits de vote	19
2.4 Marché des titres de la société Vallourec	23
2.5 Politique de versement des dividendes	26
2.6 Politique de communication financière	26

3

Informations concernant l'activité du groupe Vallourec	29
3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe	30
3.2 Description de l'activité du Groupe	32
3.3 Innovation, Recherche et Développement	46
3.4 Contexte du marché et initiatives stratégiques	50
3.5 Résultats des activités	56
3.6 Perspectives	67
3.7 Résultats sociaux	69
3.8 Localisation des principaux établissements	70
3.9 Opérations avec les apparentés	72

4

Informations sociales, environnementales et sociétales	73
4.1 Éthique et conformité	76
4.2 Politique sociale	78
4.3 Relations avec les parties prenantes	94
4.4 Engagement environnemental	99

5

Facteurs de risque	129
5.1 Facteurs de risque	130
5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques	145
5.3 Politique en matière d'assurances	145

6

Patrimoine, situation financière, résultats	147
6.1 Comptes consolidés	148
6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec	224

7

Gouvernement d'entreprise	239
7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	240
7.2 Rémunérations et avantages de toute nature	264
7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	272

8

Informations complémentaires	317
8.1 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016	318
8.2 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2016	325
8.3 Résultats financiers des cinq derniers exercices	326
8.4 Tables de concordance et informations incluses par référence	327
8.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	332

Document de référence

incluant le rapport financier annuel

Exercice 2016



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2017 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Vallourec, 27, avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), sur son site internet (<http://www.vallourec.com>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 330.

PROFIL

Leader mondial sur ses marchés, Vallourec fournit des solutions tubulaires de référence pour les secteurs de l'énergie et pour d'autres applications parmi les plus exigeantes. **Ses tubes, connexions et services innovants rendent possibles tous les projets de ses clients**, y compris les plus complexes, des puits de pétrole et de gaz en conditions extrêmes aux centrales électriques de dernière génération, en passant par des projets architecturaux audacieux et des engins mécaniques ultra-performants.

En 2016, Vallourec a déployé son ambitieux Plan de Transformation qui lui permet d'accroître sa compétitivité et de se préparer à bénéficier pleinement de la reprise du marché Pétrole et gaz. Ainsi, Vallourec a réduit ses capacités européennes, créé deux pôles de production compétitifs au Brésil et en Chine, renforcé son bilan à travers une augmentation de capital et a poursuivi sa politique de réduction des coûts partout dans le monde. Le Groupe a mené sa transformation dans le respect des plus hauts standards de sécurité et de qualité, en préservant ses capacités d'innovation.

2,9 Md€
de chiffre d'affaires

60 M€
de dépenses R&D

**Réduction
de 91 %**
des accidents déclarés
entre 2008 et 2016

94,4 %
de déchets valorisés

Classé dans l'indice
de responsabilité sociale :

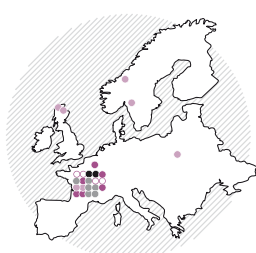
FTSE Russell
(Footsee4Good)

PRINCIPALES IMPLANTATIONS DE VALLOUREC

Amérique du Nord
18,9 %
du chiffre d'affaires



Europe
21,8 %
du chiffre d'affaires



Asie et Moyen-Orient
28,6 %
du chiffre d'affaires



Amérique du Sud
15,7 %
du chiffre d'affaires



Afrique & reste du monde
15 %
du chiffre d'affaires

Présence dans plus de
20 pays

Près de
19 000
collaborateurs

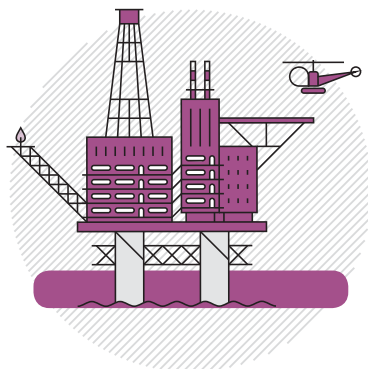
Plus de
50
unités de production

6
centres
de recherche
et de test

● Acières ● Tuberies ● Unités de finition ○ Centres de R&D ● Bureaux de vente et services ● Forêt et mine

TROIS GRANDS MARCHÉS

➔ PÉTROLE ET GAZ



Tubes, connexions et services premium pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes.

■ Exploration et production

- Casing, tubing et connexions premium VAM®
- Tiges de forage
- Risers
- Services
- Accessoires

■ Transport du pétrole et du gaz

- Tubes de conduite offshore et onshore
- Solutions de soudage et services pour les projets offshore et onshore

■ Tubes pour ombilicaux

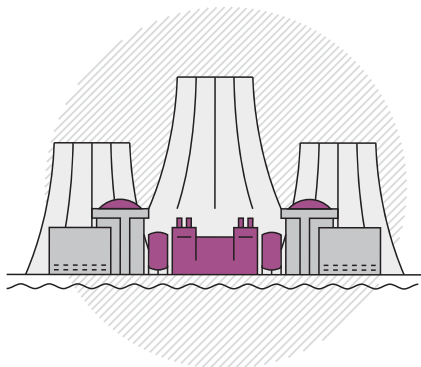
Tubes soudés premium en acier inoxydable aux caractéristiques techniques hautement performantes

■ Industrie de transformation des hydrocarbures

Tubes et raccords pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

- **Les solutions les plus fiables pour les environnements extrêmes** : puits profonds, environnements corrosifs, puits déviés et horizontaux, HP/HT (Haute pression/Haute température, etc.)

➔ ÉNERGIE ÉLECTRIQUE



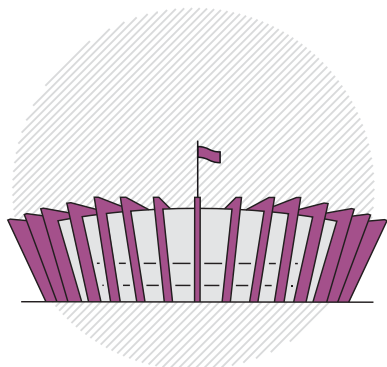
Une large gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles.

■ Leader sur le marché des centrales thermiques conventionnelles et nucléaires avec une gamme complète de tubes

- Tubes sans soudure en carbone et en acier allié
- Tubes sans soudure en alliage de nickel
- Services

■ Forte implication dans la réduction des émissions de CO₂ des centrales conventionnelles de dernière génération (supercritiques et ultra-supercritiques)

➔ INDUSTRIE



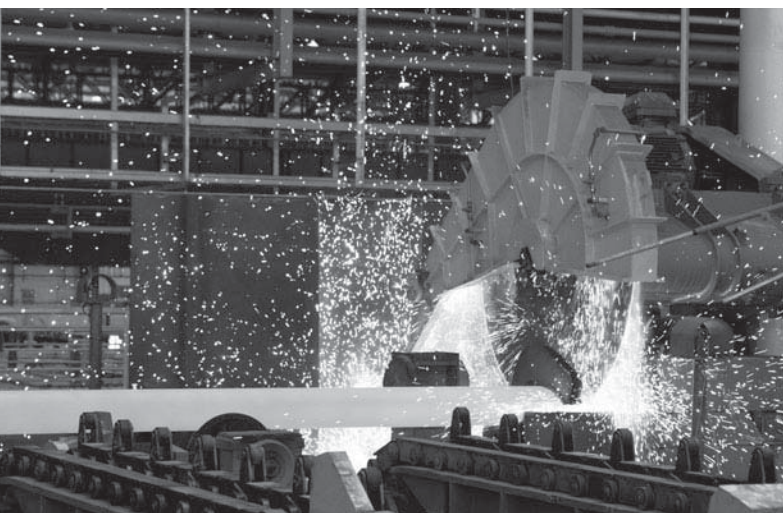
Des tubes légers et résistants pour une large gamme d'applications.

■ Profils creux, tubes et ébauches pour les industries :

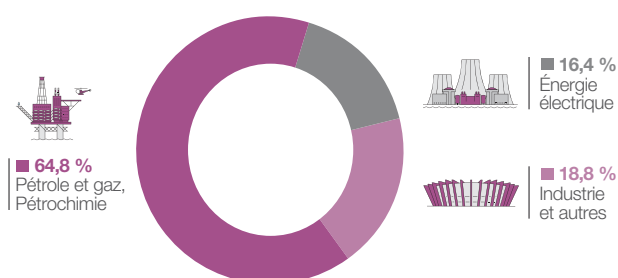
- de la mécanique : grues, vérins hydrauliques, machines agricoles, pièces de mécanique OCTG, etc.
- de l'automobile : tous types de véhicules, légers ou lourds
- de la construction : ponts, stades, plateformes autoélevatrices offshore, terminaux d'aéroports, halls d'exposition, etc.

■ Mise au point de grades d'acier adaptés à une large gamme d'applications pour les marchés de l'industrie

INDICATEURS FINANCIERS ET D'ACTIVITÉ



➔ Chiffre d'affaires par activité en 2016



	Unité	2014	2015	2016
Production expédiée	kt	2 323	1 411	1 281
Chiffre d'affaires	M€	5 701	3 803	2 965
Résultat brut d'exploitation	M€	855	(77)	(219)
Marge brute d'exploitation	%	15,0	-2,0	- 7,4
Résultat d'exploitation	M€	(661)	(838)	(749)
Résultat net, part du Groupe	M€	(924)	(865)	(758)
Résultat net par action	€	(7,3)	(6,6)	(2,3)
Investissements industriels	M€	388	268	175
Cash flow disponible*	M€	274	135	(395)
Endettement net	M€	1 547	1 519	1 287
Capitaux propres	M€	4 169	3 038	3 778

* Le cash-flow disponible (Free cash flow, FCF), mesure à caractère non strictement comptable, se définit comme la capacité d'autofinancement après prise en compte des investissements industriels bruts et de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.



Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1	Responsable du Document de référence	6
1.2	Attestation du responsable du Document de référence	6
1.3	Responsables du contrôle des comptes	7
	1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	7
	1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	7
1.4	Responsable juridique du Groupe	8
1.5	Responsable de la communication de l'information financière	8

1.1 Responsable du Document de référence

M. Philippe Crouzet

Président du Directoire de Vallourec (ci-après « Vallourec » ou « la Société »)

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant page 331 du présent Document de référence (section 8.4.3), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Boulogne-Billancourt, le 21 mars 2017

Le Président du Directoire

Philippe Crouzet

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG SA

représentée par :

M^{me} Catherine Porta

2, avenue Gambetta – Tour Eqho
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société Deloitte & Associés

représentée par :

M. Christophe Patrier

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

KPMG AUDIT IS

Suppléant de KPMG SA

2, avenue Gambetta – Tour Eqho
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a nommé, en remplacement de la société SCP Jean-Claude André & Autres, KPMG AUDIT IS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG SA, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés

195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Date de début du premier mandat : 11 juin 2002
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte & Associés, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.4 Responsable juridique du Groupe

M^{me} Stéphanie Fougou

Directrice Juridique Groupe

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 37 22

Fax : +33 (0)1 49 09 37 85

E-mail : stephanie.fougou@vallourec.com

1.5 Responsable de la communication de l'information financière

M. Étienne Bertrand

Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 58

Fax : +33 (0)1 49 09 36 94

E-mail : etienne.bertrand@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

2.1	Informations de caractère général concernant la société Vallourec	10
2.1.1	Dénomination et siège social	10
2.1.2	Forme juridique – Législation – Registre du commerce	10
2.1.3	Date de constitution et durée	10
2.1.4	Objet social (article 3 des statuts)	10
2.1.5	Consultation des documents juridiques	10
2.1.6	Exercice social	10
2.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)	11
2.1.8	Assemblées générales (article 12 des statuts)	11
2.1.9	Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)	11
2.2	Informations de caractère général concernant le capital	12
2.2.1	Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux	12
2.2.2	Capital social	12
2.2.3	Capital autorisé mais non émis	13
2.2.4	Rachat d'actions	15
2.2.5	Évolution du capital au cours des cinq dernières années	17
2.2.6	Titres non représentatifs du capital	17
2.3	Répartition du capital et des droits de vote	19
2.3.1	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	19
2.3.2	Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec	22
2.3.3	Accord conclu par Vallourec avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation le 26 février 2009	22
2.3.4	Pactes d'actionnaire	22
2.4	Marché des titres de la société Vallourec	23
2.4.1	Place de cotation	23
2.4.2	Autres marchés éventuels	23
2.4.3	Volumes traités et évolution des cours	24
2.5	Politique de versement des dividendes	26
2.6	Politique de communication financière	26
2.6.1	Une information accessible à l'ensemble des actionnaires	26
2.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	27
2.6.3	Relations avec les actionnaires individuels	27
2.6.4	Contact Relations Investisseurs et Communication Financière	28
2.6.5	Calendrier financier 2017 (indicatif)	28

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec

2.1.1 Dénomination et siège social

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt – France
Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme de droit français ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de gouvernance avec Directoire et Conseil de Surveillance. Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z.

2.1.3 Date de constitution et durée

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions ⁽¹⁾, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.1.8 Assemblées générales (article 12 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

La mise en place de droits de vote double au bénéfice des actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans a été décidée par l'Assemblée Générale du 19 janvier 1988. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires.

2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006 dans sa deuxième résolution a complété l'article 8 des statuts afin de fixer une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

Il en résulte que :

« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par l'article L. 233-7-I et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils prévue par le Code de commerce s'appliquent également en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement des seuils mentionnés ci-dessus, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société.

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(1) Cette faculté a été introduite par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994.

2.2 Informations de caractère général concernant le capital

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 paragraphe 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisées par l'Assemblée Générale ;
- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

2.2.2 Capital social

Au 1^{er} janvier 2016, date d'ouverture de l'exercice 2016, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 271 376 864 euros, divisé en 135 688 432 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 3 mai 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa dix-huitième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission de 217 101 488 actions ordinaires nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune au prix unitaire de 2,21 euros, dont 0,21 euro de prime d'émission. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital d'un montant nominal de 434 202 976 euros ayant pour effet de porter au 3 mai 2016 le capital social de Vallourec de 271 376 864 euros à 705 579 840 euros, divisé en 352 789 920 actions de 2 euros de valeur nominale chacune.

Le 3 mai 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa vingtième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté le remboursement des obligations remboursables en actions (« ORA ») de tranche A et de tranche B détenues par Bpifrance Participations, réparties en 1 294 126 ORA de tranche A d'un prix d'émission unitaire de 99 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 9 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche A, et 18 635 430 ORA de tranche B d'un prix d'émission unitaire de 2,21 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 1 action nouvelle de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche B. Ce remboursement a entraîné la création respectivement de 11 647 134 et 18 635 430 actions nouvelles, soit un nombre total de 30 282 564 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune, ayant pour effet de porter au 3 mai 2016 le capital social de Vallourec de 705 579 840 euros à 766 144 968 euros divisé en 383 072 484 actions de valeur nominale de 2 euros chacune.

Le 20 juin 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa dix-neuvième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté le remboursement des obligations remboursables en actions (« ORA ») de tranche A et de tranche B détenues par Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (« NSSMC »), réparties en 2 631 006 ORA de tranche A d'un prix d'émission unitaire de 99 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 9 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche A, et 37 886 511 ORA de tranche B d'un prix d'émission unitaire de 2,21 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 1 action nouvelle de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche B. Ce remboursement a entraîné la création respectivement de 23 679 054 et 37 886 511 actions nouvelles, soit un nombre total de 61 565 565 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune, ayant pour effet de porter au 20 juin 2016 le capital social de Vallourec de 766 144 968 euros à 889 276 098 euros divisé en 444 638 049 actions de valeur nominale de 2 euros chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 16 » (voir *infra* chapitre 7), le Directoire, réuni le 14 décembre 2016, a, dans le cadre des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 7 007 330 euros, 4 921 538 euros et 1 271 044 euros, soit un montant nominal cumulé de 13 199 912 euros, par l'émission de respectivement 3 503 665, 2 460 769 et 635 522 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 6 599 956 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 3,75 euros dans le cadre de la formule classique et de 3,99 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 889 276 098 euros à 902 476 010 euros. Au 31 décembre 2016, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 902 475 010 euros, et était divisé en 451 238 005 actions de 2 euros de nominal chacune.

2.2.3 Capital autorisé mais non émis

2.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2016

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

	Plafonds maximum d'augmentation de capital (en euros, en actions ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital avec DPS (18 ^e résolution)	68 milliards d'actions ^{(a) (b) (c)}	NA	6 avril 2016	18 mois	6 octobre 2017
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (20 ^e résolution)	78,358 millions ^(d)	NA	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public (13 ^e résolution)	26,119 millions ^(d)	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS par voie de placement(s) privé(s) (14 ^e résolution)	26,119 millions ^(d)	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en application des 13 ^e et/ou 14 ^e résolutions, à un prix librement fixé par l'Assemblée Générale (15 ^e résolution)	10 % du capital social par an dans la limite de 26,119 millions sur 26 mois ^{(d) (e)}	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentation du montant de l'émission initiale sans DPS (16 ^e résolution)	15 % de l'émission initiale ^{(d) (e)}	15 % de l'émission initiale ^(d)	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (17 ^e résolution)	10 % du capital social ^(d)	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (18 ^e résolution)	26,119 millions ^(d)	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (19 ^e résolution)	26,119 millions ^(d)	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Émission d'obligations remboursables en actions (« ORA ») sans DPS au profit de Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (19 ^e résolution) et de Bpifrance Participations (20 ^e résolution)	Tranche A : 45 millions d'actions Tranche B : 12,5 milliards d'actions ^(f)	NA	6 avril 2016	18 mois	6 octobre 2017
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarisé (21 ^e résolution)	1,5 % du capital social ^(g)	NA	6 avril 2016	26 mois	6 juillet 2018
Augmentation de capital réservée aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés hors de France du groupe Vallourec dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarisé (22 ^e résolution)	1,5 % du capital social ^(g)	NA	6 avril 2016	18 mois	6 octobre 2017

	Plafonds maximum d'augmentation de capital (en euros, en actions ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
Augmentation de capital réservée à des établissements de crédit ou toutes entités ayant vocation à détenir, souscrire ou céder des actions dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (23 ^e résolution)	1,5 % du capital social ^(a)	NA	6 avril 2016	18 mois	6 octobre 2017
Attribution gratuite d'actions réalisée dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié à titre de substitution de l'abondement servi aux salariés français (24 ^e résolution)	0,3 % du capital social ^{(d) (h)}	NA	6 avril 2016	18 mois	6 octobre 2017
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (19 ^e résolution)	3 % du capital social ^(c)	NA	28 mai 2014	38 mois	28 juillet 2017
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (20 ^e résolution)	3 % du capital social ^{(c) (i)}	NA	28 mai 2014	38 mois	28 juillet 2017

(a) Ces plafonds prennent en compte le projet de réduction de la valeur nominale des actions à 1 centime d'euro qui faisait l'objet de la vingt-sixième résolution que le Directoire a retirée de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016.

(b) Le nombre maximum d'actions pouvant être émises étant limité à celui permettant d'obtenir de l'augmentation de capital avec DPS un montant numéraire brut de 680 millions d'euros.

(c) Le nombre d'actions susceptible d'être émises en vertu de la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 et des dix-neuvième et vingtième résolutions de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 est fixé à 85 milliards d'actions.

(d) Ce montant ou ce pourcentage ne s'impute sur aucun plafond global (vingt-cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016).

(e) Ce pourcentage est limité par le plafond de l'autorisation en exécution de laquelle l'émission initiale a été réalisée.

(f) Le nombre d'actions émises dans le cadre du remboursement de la tranche B des ORA est égal à (125 millions/Prix d'Émission), étant précisé que le Prix d'Émission est celui déterminé sur la base des recommandations du syndicat bancaire conformément aux pratiques de marché usuelles pour ce genre d'opération et en tenant compte des conditions de marché en vigueur.

(g) Le montant cumulé des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne peut excéder 1,5 % du capital et ne s'impute sur aucun plafond global.

(h) Ce pourcentage ne s'impute sur aucun plafond global.

(i) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social à la date de la décision d'attribution prévue pour les options de souscription ou d'achat d'actions.

2.2.3.2 Utilisation des autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2016

OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ (vingt-et-unième à vingt-quatrième résolutions de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016)

Dans le cadre des autorisations relatives aux offres d'actionnariat salarié, le Directoire a, après avoir recueilli l'accord du Conseil de Surveillance, reconduit en 2016, pour la neuvième année consécutive, un plan international d'actionnariat salarié (pour un descriptif de ce plan, voir chapitre 7, section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), dénommé « Value 16 ». Faisant usage des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016, il a ainsi constaté, dans sa séance du 14 décembre 2016, la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 7 007 330 euros, 4 921 538 euros et 1 271 044 euros, soit un montant nominal cumulé de 13 199 912 euros, représentant 1,48 % du capital social à cette date, par l'émission de respectivement 3 503 665, 2 460 769 et 635 522 actions nouvelles, soit un nombre

cumulé de 6 599 956 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 3,75 euros dans le cadre de la formule classique et de 3,99 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 889 276 098 euros à 902 476 010 euros.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, aux Émirats arabes unis et au Royaume-Uni et participant à « Value 16 », le Directoire, faisant usage de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016, a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 16 » un plan d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes, portant sur un nombre maximum de 3 344 actions, soit 0,0007 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé au Canada, aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), en Malaisie et à Singapour qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre « Value 16 ».

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.2, « Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions » du présent Document de référence.

ACTIONS DE PERFORMANCE (vingtième résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014)

Dans le cadre de la vingtième résolution, relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, le Directoire a décidé le 18 mai 2016, en accord avec le Conseil de Surveillance, d'attribuer, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 610 001 actions de performance ⁽¹⁾, soit 0,14 % du capital social au 31 décembre 2016, au bénéfice de 530 cadres et des trois membres du Directoire.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.3.1.2, « Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions » du présent Document de référence.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014)

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution, relative aux options de souscription ou d'achat d'actions, adoptée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014, le Directoire a mis en place le 18 mai 2016, en accord avec le Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription

d'actions, sous conditions de présence et de performance, portant sur l'attribution d'un nombre cible de 537 895 options ⁽²⁾, soit 0,12 % du capital social au 31 décembre 2016, au bénéfice de 351 cadres et des trois membres du Directoire.

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.1 « Options d'achat et/ou de souscription d'actions » du présent Document de référence.

2.2.3.3 Dilution potentielle au 31 décembre 2016

Vallourec n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Les plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions (voir *infra* section 7.3.1.2) sont couverts par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

Seuls les plans d'attribution d'options de souscription d'actions (voir *infra* section 7.3.1.1) pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2016, à 1,11 %.

2.2.4 Rachat d'actions

2.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2016

RACHAT D'ACTIONS (hors contrat de liquidité)

Au 1^{er} janvier 2016, Vallourec détenait 694 054 actions Vallourec, d'une valeur nominale de 2 euros, soit 0,51 % de son capital social, à cette

même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, Vallourec a transféré 256 208 actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/Cessions
Nombre de titres	0	256 208
Prix moyen unitaire en euros	0	40,3823
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	0	10 346 278,44

AUTO-DÉTENTION (hors contrat de liquidité) AU 31 DÉCEMBRE 2016

Au 31 décembre 2016, Vallourec détenait 437 846 actions Vallourec, soit 0,097 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2016 s'élevait à 12 486 045,71 euros, dont 875 692 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 2 867 891,30 euros.

En 2016, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 1 025 000 actions, soit 0,23 % du capital social au 31 décembre 2016, pour un montant total de 4 145 894,92 euros et à un cours moyen pondéré de 4,0448 euros par action. Il n'y a pas eu de ventes effectuées en 2016 dans le cadre du contrat de liquidité. En 2016, la moins-value latente au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 20 796 889 euros.

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 400 000 titres ;
- 5 627 237 euros.

La commission de gestion de ce contrat de liquidité a engendré, en 2016, 124 176 euros (HT) de frais.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

(1) Soit 768 091 actions de performance sur la base du coefficient de performance le plus élevé de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

(2) Soit 679 804 options sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

AUTO-CONTRÔLE

Néant.

**POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Néant.

**2.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions
2017-2018, soumis à l'Assemblée Générale
Mixte des actionnaires du 12 mai 2017
(12^e résolution)**

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 12 mai 2017.

**RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS VALLOUREC
DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 28 FÉVRIER 2017**

Au 28 février 2017, Vallourec détient 437 786 actions Vallourec, soit 0,1% de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Par ailleurs, à la même date, 2 477 500 actions figurent au solde du contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque, soit 0,55 % du capital social.

**OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 12 MAI 2017**

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2017 sont les suivants :

1. la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

2. l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
4. toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
5. l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport ;
7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

**MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 12 MAI 2017**

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2017 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital ^(a)	Nombre maximum de titres ^(b)	Prix unitaire maximum d'achat (par action)
Actions ordinaires	10 %	45 123 800	15 euros

(a) Il est précisé que ce pourcentage s'applique à un capital qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017 et qu'en toute hypothèse le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

(b) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 28 février 2017, soit 902 476 010 euros divisés en 451 238 005 actions. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires détenues par Vallourec à cette même date (soit 2 915 286 actions), Vallourec pourrait acquérir 42 208 514 de ses propres actions.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 12 MAI 2017

L'autorisation consentie au Directoire pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2017, soit jusqu'au 12 novembre 2018, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montant du capital social après opération (en euros)
27/06/2012	–	192 112	121 626 521	384 224	5 590 459	243 253 042
06/12/2012	–	3 319 835	124 946 356	6 639 670	78 978 875	249 892 712
25/06/2013	–	1 338 791	126 285 147	2 677 582	46 442 660	252 570 294
10/12/2013	–	1 874 453	128 159 600	3 748 906	65 474 830	256 319 200
25/06/2014	–	518 416	128 678 016	1 036 832	17 465 435	257 356 032
16/12/2014	–	1 919 959	130 597 975	3 839 918	45 325 754	261 195 950
25/06/2015	–	3 090 460	133 688 435	6 180 920	53 774 004	267 376 870
15/12/2015	–	1 999 997	135 688 432	3 999 994	13 647 426	271 376 864
03/05/2016	–	217 101 488	352 789 920	434 202 976	45 591 312	705 579 840
03/05/2016	–	30 282 564	383 072 484	60 565 128	108 737 646	766 144 968
20/06/2016	–	61 565 565	444 638 049	123 131 130	221 067 653	889 276 098
14/12/2016	–	6 599 956	451 238 005	13 199 912	13 118 608	902 476 010

2.2.6 Titres non représentatifs du capital

Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

Depuis l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, relative au droit des sociétés, l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances relève de la seule compétence du Directoire. Au 31 décembre 2016, aucune émission de valeurs mobilières de cette nature n'a été décidée par le Directoire.

Programme d'émission de billets de trésorerie

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins de financement à court terme. Ce programme mis à jour le 17 mai 2016 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros
Durée	> 1 jour < 365 jours
Montant unitaire minimum	150 000 euros
Monnaies d'émission	Euros (€), dollars US (\$)
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire Crédit Agricole CIB CM – CIC Crédit du Nord GFI Securities Limited HSBC France HPC ING Bank NV Kepler Capital Markets Natixis Newedge Group Société Générale CIB TSAF OTC (en lieu et place de Viel Tradition) Tullett Prebon Ltd.
Notation court terme (Standard & Poor's)	B

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

Emprunts obligataires

Vallourec a procédé avec succès à l'émission :

- le 14 décembre 2011, d'un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 14 février 2017 (les « **Obligations Février 2017** »). Les Obligations Février 2017 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 4,25 %, payables à terme échu le 14 février de chaque année, et sont notées B par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 30 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 55 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2027 (les « **Obligations Août 2027** »). Les Obligations Août 2027 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année ;
- le 3 août 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2019 (les « **Obligations Août 2019** »). Les Obligations Août 2019 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 3,25 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année, et sont notées B par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 30 septembre 2014, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 30 septembre 2024 (les « **Obligations Septembre 2024** »). Les Obligations Septembre 2024 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 2,25 %, payables à terme échu le 30 septembre de chaque année, et sont notées B par l'agence de notation Standard & Poor's.

Le nominal et les intérêts des Obligations Février 2017, des Obligations Août 2027, des Obligations Août 2019 et des Obligations Septembre 2024 (les « Obligations ») constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations, Vallourec s'est engagé à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle...) sur ses actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations.

Ces quatre emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Les prospectus relatifs à l'admission des Obligations Février 2017, des Obligations Août 2019 et des Obligations Septembre 2024 sur le marché Euronext à Paris peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Notation

Au 1^{er} janvier 2016, date d'ouverture de l'exercice social 2016, la dette de Vallourec était notée par l'agence de notation financière Standard & Poor's BB+/négative/B. Le 2 février 2016, Standard & Poor's a dégradé la notation financière de Vallourec à BB-/négative/B. Le 12 mai 2016, cette agence a dégradé la notation de Vallourec à B+/négative/B. En conséquence, au 31 décembre 2016, la notation financière de la dette Vallourec par Standard & Poor's était B+/négative/B. Le 27 février 2017, cette agence a dégradé la notation de Vallourec à B/Negative/B.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Année 2014 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public	107 147 689	82,05 %	109 328 808	77,30 %	78,27 %
Salariés du Groupe	9 944 475	7,61 %	10 459 678	7,39 %	7,49 %
Bpifrance Participations SA	6 958 640	5,33 %	13 147 895	9,29 %	9,41 %
CDC Direction des fonds d'épargne	2 800 628	2,14 %	2 800 628	1,98 %	2,00 %
Sous-total Groupe CDC ^(a)	9 759 268	7,47 %	15 948 523	11,27 %	11,41 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation ^(b)	1 973 134	1,51 %	3 946 268	2,79 %	2,83 %
Auto-détention ^(c)	1 773 409	1,36 %	1 773 409	1,25 %	0,00 %
TOTAL	130 597 975	100,00 %	141 456 686	100,00 %	100,00 %

(a) Bpifrance Participations (ex-FSI), conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la CDC et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(b) NSSMC et Vallourec ont noué depuis de nombreuses années des partenariats stratégiques ainsi qu'un accord de prises de participation respectives décrit dans le paragraphe 2.3.3 du présent Document de référence.

(c) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Année 2015 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public ^{(a) (b) (c)}	111 123 633	81,90 %	113 338 744	77,13 %	78,23 %
Salariés du Groupe	10 355 867	7,63 %	10 958 019	7,46 %	7,56 %
Bpifrance Participations SA	7 249 182	5,34 %	13 720 260	9,34 %	9,47 %
CDC Direction des fonds d'épargne	2 917 562	2,15 %	2 917 562	1,99 %	2,01 %
Sous-total Groupe CDC ^(d)	10 166 744	7,49 %	16 637 822	11,32 %	11,48 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation ^(e)	1 973 134	1,45 %	3 946 268	2,69 %	2,72 %
Auto-détention ^(f)	2 069 054	1,52 %	2 069 054	1,41 %	0,00 %
TOTAL	135 688 432	100,00 %	146 949 907	100,00 %	100,00 %

(a) La part « Public » comprend la position de Tweedy Browne Company LLC (TBC). D'après un courrier reçu par l'AMF le 29 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 2 février 2015, TBC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 janvier 2015, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 534 596 actions et autant de droits de vote, représentant, au 31 décembre 2014, 5,004 % du capital et 4,62 % des droits de vote de Vallourec. D'après un courrier reçu par l'AMF le 4 août 2015, TBC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2015, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 294 298 actions et autant de droits de vote, représentant, au 30 juin 2015, 4,71 % du capital et 4,35 % des droits de vote.

À la connaissance de la Société, TBC est enregistré auprès de la Securities Exchange Commission en qualité de conseiller en placements (investment advisor) et, à ce titre, ne détiendrait aucune action pour son propre compte et n'exercerait pas, sauf convention particulière avec ses clients, les droits de vote attachés aux actions inscrites dans les comptes individuels de ses clients.

(b) La part « Public » comprend la position de Deutsche Bank AG. D'après un courrier reçu par l'AMF le 4 décembre 2015, complété par un courrier reçu le 7 décembre 2015, la société Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 novembre 2015, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir 7 206 835 actions Vallourec, représentant, au 30 juin 2015, 5,39 % du capital et 4,97 % des droits de vote, répartis comme suit : 2 905 075 actions détenues en direct, soit 2,17 % du capital et 2,00 % des droits de vote, et 4 301 760 actions détenues par assimilation de contrats dérivés, soit 3,32 % du capital et 2,97 % des droits de vote.

(c) La part « Public » comprend la position de Crédit Agricole SA. D'après un courrier reçu par l'AMF le 9 décembre 2015, complété par un courrier reçu le 10 décembre 2015, Crédit Agricole SA a déclaré avoir franchi en hausse le 7 décembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CA CIB) et CA Vita qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir 10 056 323 actions Vallourec, représentant, au 30 juin 2015, 7,52 % du capital et 6,94 % des droits de vote de Vallourec. Ce franchissement de seuil résulte des positions de trading de CA CIB enregistrées dans le cadre des plans d'actionnariat salarié « Value ». Les 10 056 323 actions déclarées par Crédit Agricole se répartissent ainsi : 9 383 808 actions par assimilation de contrats dérivés, représentant, au 30 juin 2015, 7,02 % du capital (plans « Value »), 298 235 actions détenues en direct, soit environ 0,22 % du capital, et 374 280 actions détenues en direct par CA Vita (filiale d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole), représentant 0,28 % du capital.

(d) Bpifrance Participations, conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la CDC et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(e) Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation et Vallourec ont noué depuis de nombreuses années des partenariats stratégiques ainsi qu'un accord de prises de participation respectives décrit au paragraphe 2.3.3 du présent Document de référence. Au 31 décembre 2015, NSSMC détenait 1 973 134 actions Vallourec, soit une participation de 1,45 % dans le capital social de Vallourec ; réciproquement, Vallourec détenait 3 468 759 actions NSSMC (ce chiffre tenant compte de la division par dix du nominal de l'action NSSMC intervenue le 1^{er} octobre 2015 (1 action pour 10 détenues), soit une participation de 0,37 % dans le capital social de NSSMC.

(f) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Année 2016 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public ^{(a) (b) (c)}	291 644 528	64,63 %	293 944 782	63,53 %	63,92 %
Salariés du Groupe	15 778 550	3,50 %	16 516 708	3,57 %	3,59 %
Bpifrance Participations SA ^{(d) (g) (h) (i)}	66 695 708	14,78 %	73 166 786	15,81 %	15,91 %
CDC Direction des fonds d'épargne ^{(e) (f) (h) (i)}	7 585 658	1,68 %	7 585 658	1,64 %	1,65 %
Sous-total Groupe CDC ⁽ⁿ⁾	74 281 366	16,46 %	80 752 444	17,45 %	17,56 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation ^{(k) (l) (e) (o)}	66 695 715	14,78 %	68 668 849	14,84 %	14,93 %
Auto-détention ^(m)	2 837 846	0,63 %	2 837 846	0,61 %	0,00 %
TOTAL	451 238 005	100,00 %	462 720 629	100,00 %	100,00 %

- (a) La part « Public » comprend la position de Deutsche Bank AG. D'après un courrier reçu par l'AMF le 12 février 2016, Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 février 2016 par suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché, le seuil de 5 % des droits de vote et détenir 8 760 261 actions représentant autant de droits de vote, soit 6,46 % du capital et 5,96 % des droits de vote. Le 8 mars 2016, par suite d'une cession d'actions Vallourec sur le marché, Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 6 333 453 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,67 % du capital et 4,31 % des droits de vote.
- (b) La part « Public » comprend la position d'UBS AG. D'après un courrier reçu par l'AMF le 23 février 2016, UBS AG a déclaré avoir directement et indirectement franchi en hausse le 17 février 2016, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec hors marché, le seuil de 5 % du capital de Vallourec et détenir 6 984 791 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 5,15 % du capital et 4,75 % des droits de vote. Le 18 février 2016, UBS AG a directement et indirectement franchi en baisse, par suite d'une cession d'actions Vallourec hors marché, le seuil de 5 % du capital et détenir 5 798 449 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,27 % du capital et 3,95 % des droits de vote. Le 31 août 2016, UBS AG a directement et indirectement franchi en hausse, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec hors marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir à cette date 27 785 481 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 6,25 % du capital et 6,09 % des droits de vote. Le 1^{er} septembre 2016, UBS AG a directement et indirectement franchi en baisse, par suite d'une cession d'actions Vallourec hors marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 7 849 806 actions représentant autant de droits de vote, soit 1,77 % du capital et 1,72 % des droits de vote.
- (c) La part « Public » comprend la position de Crédit Agricole SA. D'après un courrier reçu par l'AMF le 15 avril 2016, Crédit Agricole SA a déclaré avoir franchi en hausse le 11 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) qu'elle contrôle, le seuil de 10 % du capital de Vallourec et détenir 14 101 204 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 10,39 % du capital et 9,59 % des droits de vote. Le 3 mai 2016, à la suite d'une augmentation de capital de Vallourec, Crédit Agricole SA a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire de CACIB qu'elle contrôle, les seuils de 10 % du capital et 5 % du capital et des droits de vote et détenir 14 814 587 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 3,87 % du capital et 3,76 % des droits de vote.
- (d) Par courrier reçu le 29 février 2016 par l'AMF, Bpifrance (« EPIC Bpifrance ») a déclaré avoir franchi en hausse indirectement, le 23 février 2016, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché par Bpifrance Participations SA, le seuil de 6 % du capital et de 10 % des droits de vote de Vallourec et détenir indirectement 9 112 462 actions représentant 15 583 540 droits de vote, soit 6,72 % du capital et 10,60 % des droits de vote.
- (e) Par courrier reçu le 1^{er} mars 2016 par l'AMF, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 février 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société Bpifrance SA, le seuil de 10 % du capital de Vallourec par suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché et détenir 13 682 200 actions Vallourec représentant 20 153 278 droits de vote, soit 10,08 % du capital et 13,71 % des droits de vote (Bpifrance Participations SA détenant à cette date 10 764 638 actions Vallourec représentant 7,93 % du capital et 11,72 % des droits de vote).
- (f) Par courrier reçu le 8 mars 2016 par l'AMF, la Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mars 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, le seuil de 15 % des droits de vote de Vallourec et détenir 15 614 207 actions représentant 22 085 285 droits de vote, soit 11,51 % du capital et 15,03 % des droits de vote, à la suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché (Bpifrance Participations SA détenant à cette date 12 696 645 actions Vallourec représentant 9,36 % du capital et 13,04 % des droits de vote).
- (g) Par courrier reçu le 10 mars 2016 par l'AMF, Bpifrance (« EPIC Bpifrance ») a déclaré avoir franchi en hausse indirectement, le 7 mars 2016, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché par Bpifrance Participations, le seuil de 10 % du capital de Vallourec et détenir indirectement 13 583 965 actions représentant 20 055 043 droits de vote, soit 10,01 % du capital et 13,65 % des droits de vote.
- (h) Par courrier reçu le 9 mai 2016 par l'AMF, la Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir franchi en hausse le 3 mai 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, les seuils de 15 % du capital et 20 % des droits de vote à la suite de l'augmentation de capital du 3 mai 2016, et détenir 74 281 365 actions Vallourec représentant 80 752 443 droits de vote, soit 19,39 % du capital et 20,47 % des droits de vote, étant précisé que parallèlement, Bpifrance (« EPIC Bpifrance ») a déclaré avoir franchi en hausse le 3 mai 2016, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, le seuil de 15 % du capital et des droits de vote et détenir indirectement 66 695 707 actions représentant 73 166 785 droits de vote, soit 17,41 % du capital et 18,55 % des droits de vote.
- (i) Par courrier reçu le 21 juin 2016, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juin 2016 par suite d'un remboursement d'obligations remboursables en actions Vallourec nouvelles, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote et détenir 66 695 715 actions représentant 68 668 849 droits de vote, soit 15,00 % du capital et 15,06 % des droits de vote.
- (j) Par courrier reçu le 24 juin 2016, la Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juin 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, le seuil de 20 % des droits de vote et détenir 74 281 366 actions Vallourec représentant 80 752 444 droits de vote soit 16,71 % du capital et 17,71 % des droits de vote (Bpifrance Participations SA détenant à cette date 66 695 708 actions Vallourec représentant 15,00 % du capital et 16,05 % des droits de vote).
- (k) Par courrier reçu le 20 décembre 2016 par l'AMF, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2016, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir 66 695 715 actions Vallourec représentant 68 668 849 droits de vote, soit 14,78 % du capital et 14,84 % des droits de vote. Ce franchissement de seuils s'est produit à la suite de la réalisation, le 14 décembre 2016, de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Vallourec (Value 16).
- (l) Par courrier reçu le 20 décembre 2016 par l'AMF, Bpifrance (« EPIC Bpifrance ») a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations, le seuil de 15 % du capital et détenir indirectement 66 695 708 actions Vallourec représentant 73 166 786 droits de vote, soit 14,78 % du capital et 15,81 % des droits de vote. Ce franchissement de seuils s'est produit à la suite de la réalisation, le 14 décembre 2016, de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Vallourec (Value 16).
- (m) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.
- (n) Bpifrance Participations, conjointement avec la Caisse des dépôts et consignations. Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la CDC et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.
- (o) À compter du 1^{er} février 2016, Bpifrance Participations d'une part, et NSSMC d'autre part, doivent, sous certaines réserves, respecter un plafonnement de leurs droits de vote à 15 % pendant une période de 15 ans.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2016, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 64,63 %.

2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec

Néant.

2.3.3 Accord conclu par Vallourec avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation le 26 février 2009

Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) ont annoncé le 26 février 2009 qu'ils étaient convenus de prendre des participations dans leur capital respectif pour un montant d'environ 120 millions de dollars US, à compter du 31 décembre 2009 (ci-après « l'Accord »).

Les dispositions de l'Accord prévoient des conditions préférentielles de cession dont la caractéristique principale réside dans l'existence d'un droit de préemption réciproque au cas où l'un des deux partenaires émettrait le souhait de céder sa participation à un tiers. Elles peuvent être consultées sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers

au lien suivant : <http://inetbdf.amf-france.org/inetbdf/viewdoc/affiche.aspx?id=46519&txtsch>.

L'Accord a été conclu pour une durée de sept ans et reconductible par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable.

Les accords conclus le 1^{er} février 2016, décrits au chapitre 3 du présent Document de référence, ont renforcé la coopération industrielle et les liens capitalistiques entre Vallourec et NSSMC. L'Accord demeure toutefois en vigueur et le droit de préemption réciproque s'applique toujours aux participations acquises par Vallourec et NSSMC dans le cadre de cet Accord.

2.3.4 Pactes d'actionnaire

La Société a conclu le 1^{er} février 2016 deux pactes d'actionnaire avec Bpifrance et NSSMC, destinés à encadrer les participations de Bpifrance et NSSMC. Ces pactes d'actionnaire ont été conclus pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} février 2016 et pourront être prolongés par périodes successives de cinq ans, chaque partie ayant la possibilité de résilier le pacte par notification écrite adressée à l'autre partie au moins six mois avant la date d'échéance.

Un descriptif des principales dispositions de ces pactes d'actionnaire figure dans les déclarations communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la publicité des conventions conclues entre actionnaires, prévue par l'article L. 233-11 du Code de commerce, disponibles sur le site internet <http://www.amf-france.org/>.

2.3.4.1 Pacte d'actionnaire conclu avec Bpifrance

Gouvernance : Le pacte d'actionnaire prévoit que Bpifrance dispose d'un droit de demander la nomination (et, le cas échéant, le renouvellement) d'un représentant au Conseil de Surveillance de la Société, sous condition de détention de plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société. Bpifrance s'est par ailleurs engagée à voter, lors de l'Assemblée Générale se prononçant sur la nomination du représentant de NSSMC au Conseil de Surveillance de la Société, en faveur de cette nomination.

Engagements relatifs aux actions ordinaires (*shares lock-up*) : À compter du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 (une prorogation raisonnable de ce délai pouvant être convenue entre les parties dans le cadre du contrat de garantie de l'Augmentation de Capital conformément aux pratiques du marché), Bpifrance s'est engagée à ne pas transférer les actions de la Société qu'elle détient ou viendra à détenir. Le pacte d'actionnaire interdit les transferts

d'actions à un concurrent de la Société et prévoit des clauses de cessions ordonnées sur le marché par Bpifrance ou par le prestataire de services d'investissement sélectionné. Ces engagements ne sont pas applicables, sous certaines conditions, en cas d'offre publique et de transfert au profit d'une société affiliée à la société.

Engagement de limitation de participation (*standstill*) : Le pacte d'actionnaire est assorti d'un engagement de limitation de la participation, individuelle ou de concert (*standstill*), de Bpifrance à 15 % des droits de vote de la Société à compter du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'expiration du pacte d'actionnaire. Par exception, le pacte d'actionnaire prévoit, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} février 2016, que Bpifrance pourra continuer de bénéficier des droits de vote double attachés aux actions de la Société détenues, Bpifrance s'interdisant toutefois d'exercer ses droits de vote au-delà de ce seuil de 15 % lors des Assemblées Générales de la Société. Cet engagement de limitation de participation ne s'applique pas en cas d'offre publique ou de détention par un tiers, agissant seul ou de concert, directement ou indirectement, de plus de 15 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Droit de première offre (*right of first offer*) : Bpifrance s'est engagée à informer la Société par écrit en cas d'intention de céder ses actions à un tiers, la Société disposant alors du droit d'acquérir (avec faculté de substitution) les actions proposées à la vente dans les conditions prévues par l'offre.

2.3.4.2 Pacte d'actionnaire conclu avec NSSMC

Gouvernance : Le pacte d'actionnaire prévoit que NSSMC dispose d'un droit de demander la nomination d'un représentant au Conseil de Surveillance de la Société lors de la première Assemblée Générale suivant le remboursement des ORA en actions ordinaires, à condition

de détenir plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société. La Société s'est engagée à proposer et à recommander lors de cette Assemblée Générale la candidature d'un représentant de NSSMC en qualité de membre du Conseil de Surveillance, étant précisé que ce dernier sera soumis à des mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles sensibles.

Engagements relatifs aux actions ordinaires (*shares lock-up*) : À compter du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter du remboursement des ORA (ou à une date antérieure en cas de résiliation anticipée du pacte d'actionnaire), NSSMC s'est engagée à ne pas transférer les actions de la Société qu'elle détient ou viendra à détenir. Le pacte d'actionnaire interdit les transferts d'actions à un concurrent de Vallourec et prévoit des clauses de cessions ordonnées sur le marché par NSSMC ou par le prestataire de service d'investissement choisi. Ces engagements ne sont pas applicables, sous certaines conditions, en cas d'offre publique et de transfert au profit d'une société affiliée.

Engagement de limitation de participation (*standstill*) : Ce pacte d'actionnaire est assorti d'un engagement de limitation de la participation, individuelle ou de concert (*standstill*), de NSSMC à 15 % des droits de vote de la Société à compter du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'expiration du pacte d'actionnaire. Cet engagement de limitation de participation ne s'applique pas en cas d'offre publique ou de détention par un tiers, agissant seul ou de concert, directement ou indirectement, de plus de 15 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Droit de première offre (*right of first offer*) : NSSMC s'est engagée à informer la Société par écrit en cas d'intention de céder ses actions de la Société à un tiers, la Société disposant alors du droit d'acquérir (avec faculté de substitution) les actions proposées à la vente dans les conditions prévues par l'offre.

Accords industriels : En cas de résiliation du *Joint Venture Agreement* (pacte d'actionnaire) au Brésil, du Contrat de R&D ou de l'accord de licence de marque (*trademark licence agreement* conclu le 1^{er} avril 2007) conclu entre la Société et NSSMC (et/ou leurs filiales respectives) (voir la section 3.3.1.3 du présent Document de référence pour une description détaillée de ces accords) :

- imputable à NSSMC, cette dernière devra céder l'ensemble de ses actions de la Société dans un délai de six mois suivant la résiliation, sous réserve des restrictions contractuelles applicables aux transferts d'actions. NSSMC sera également privée des droits de vote attachés à ses actions lors des Assemblées Générales des actionnaires postérieures à la survenance de la résiliation ; et
- imputable à la Société, NSSMC pourra soit déposer une offre publique visant les actions de la Société (exception à l'engagement de plafonnement de sa participation), soit céder ses actions sans application des restrictions applicables aux transferts d'actions (sous réserve uniquement de l'interdiction de céder les actions à un concurrent, qui restera applicable).

2.4 Marché des titres de la société Vallourec

2.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0000120354-VK). Elles sont admises au Service à Règlement Différé (SRD) et éligibles au PEA.

L'action Vallourec fait partie des actions retenues dans les indices SBF 120, Next 150 et FTSE4 Good.

Classification FTSE : ingénierie et biens d'équipement industriels.

Les Obligations Août 2019 et les Obligations Septembre 2024 sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris sous les codes ISIN respectifs FR0011302793 et FR0012188456 (voir *supra* section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

2.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis. Cette initiative témoigne de la volonté du Groupe d'élargir le cercle de ses investisseurs en permettant à un plus grand nombre d'entre eux basés aux États-Unis de prendre part à son développement futur.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, J. P. Morgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique ADR. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de J. P. Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- par e-mail : jpmorgan.adr@wellsfargo.com, ou par courrier à l'adresse suivante :

J. P. Morgan Service Center
J. P. Morgan Chase & Co.

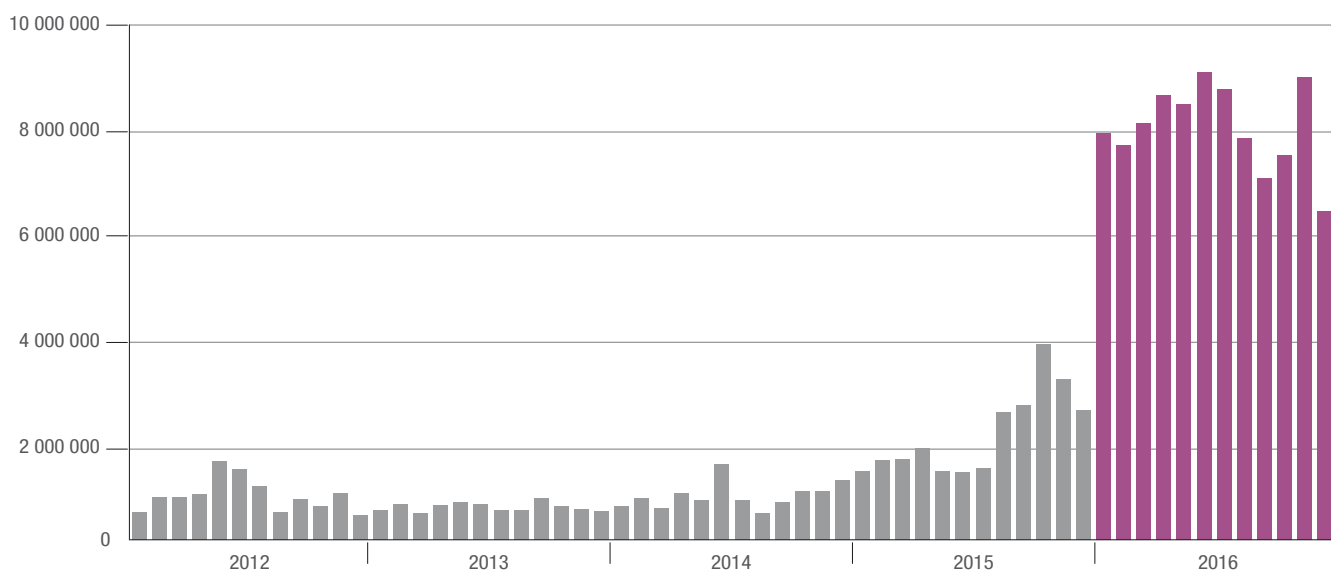
P.O. Box 64504
St Paul, MN 55164-0504
USA

2.4.3 Volumes traités et évolution des cours

Évolution du cours ajusté de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au SBF 120



Moyenne mensuelle des transactions journalières ajustées



Évolution du cours ajusté et de la capitalisation boursière sur cinq ans

En euros	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'actions ajusté (au 31 décembre)	124 946 356	128 159 600	130 597 975	135 688 432	451 238 005
Cours le plus haut	58,24	51,01	43,26	26,79	6,65
Cours le plus bas	25,69	33,05	21,23	7,63	1,93
Cours moyen de l'année (clôture)	40,05	41,55	34,80	16,43	3,92
Dernier cours de l'année	39,49	39,60	22,75	8,60	6,55
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	4 934 131 598	5 075 120 160	2 971 103 931	1 166 920 515	2 955 608 933

Source : Euronext.

Évolution du cours de l'action Vallourec et volume des transactions de janvier 2016 à février 2017

	Cours en euros			Volume des transactions			
				Total mois		Moyenne quotidienne	
	Plus haut	Plus bas	Dernier	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros
2016							
Janvier	5,08	2,32	2,43	153 946 747	0,52	7 697 337	0,03
Février	2,98	1,93	2,95	156 847 209	0,39	7 468 915	0,02
Mars	5,06	2,96	3,45	165 501 800	0,66	7 881 038	0,03
Avril	4,80	3,10	4,54	176 826 416	0,69	8 420 306	0,03
Mai	4,48	2,92	3,49	181 141 800	0,62	8 233 718	0,03
Juin	3,88	2,82	3,21	194 632 401	0,64	8 846 927	0,03
Juillet	3,78	3,00	3,26	178 816 006	0,60	8 515 048	0,03
Août	4,63	3,05	3,97	174 653 565	0,68	7 593 633	0,03
Septembre	4,47	3,67	3,99	150 682 789	0,61	6 849 218	0,03
Octobre	5,20	4,03	4,48	152 680 104	0,72	7 270 481	0,03
Novembre	5,40	3,80	5,32	192 651 778	0,90	8 756 899	0,04
Décembre	6,65	5,18	6,55	130 512 712	0,76	6 214 891	0,04
2017							
Janvier	7,47	6,46	6,57	148 809 315	1,04	6 764 060	0,05
Février	7,05	5,04	5,18	158 470 474	0,96	7 923 524	0,05

Source : Euronext.

2.5 Politique de versement des dividendes

Pour la clarté des développements qui suivent, il est rappelé que la valeur nominale de l'action a été divisée par deux le 9 juillet 2010. À ce jour, la valeur nominale de l'action s'élève à 2 euros.

La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003, est de viser sur une longue période un taux moyen de distribution de 33 % du résultat net consolidé part du Groupe.

Sur la base de la valeur nominale de l'action Vallourec au 31 décembre 2016, les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

<i>En euro(s) par action</i>	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net	Taux de distribution ^(a)
2012	0,69	néant	0,69 ^(b)	39,7 %
2013	0,81	néant	0,81 ^(b)	39,6 %
2014	0,81	néant	0,81 ^(b)	44,3 %
2015	0	néant	0	–
2016 ^(c)	0	néant	0	–

(a) Le calcul du taux de distribution est basé sur le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(b) Il est rappelé que les Assemblées Générales Mixtes des 31 mai 2012, 30 mai 2013, 28 mai 2014 et 28 mai 2015 ont accordé à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

(c) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 12 mai 2017.

Compte tenu du résultat négatif de l'exercice 2016, il est proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017 (troisième résolution) de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2016.

Le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices s'élève à 24,7 %.

2.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment

les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles, et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Finance, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- le rapport d'activité, la plaquette *Vallourec en bref* et les lettres aux actionnaires ;
- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, présentations et retransmissions audio et vidéo de conférences thématiques ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 telle qu'amendée, qui comprend notamment :

- le Document de référence incluant le rapport financier annuel, le rapport semestriel et le rapport de gestion du Directoire, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation) ;
- l'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est disponible sous la rubrique Médias.

L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière par e-mail, par téléphone ou encore par courrier.

2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle les membres du Directoire présentent les résultats et répondent aux questions des investisseurs et des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **chaque année, une conférence est organisée à Paris**, à l'occasion de la publication des résultats annuels du Groupe ;
- **régulièrement, Vallourec participe à des événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR)**. Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des

analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ;

- **régulièrement, un Investor Day est organisé** pour présenter à la communauté financière la stratégie, les produits et les opérations du Groupe. Accessible à tous sous la forme d'une retransmission vidéo sur le site internet du Groupe, l'*Investor Day* permet aux investisseurs et aux analystes de multiplier les échanges avec le Directoire et les responsables opérationnels sur une grande diversité de thèmes, en dehors des périodes d'annonce de résultats.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière**. En 2016, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière de Vallourec ont participé à près de 254 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 29 jours à des *roadshows* et à des conférences, dédiées au secteur pétrolier pour la plupart, sur les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis.

2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Attentive aux attentes des actionnaires individuels, l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière délivre tout au long de l'année une information précise et accessible à tous les actionnaires. À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- un espace Actionnaires individuels dédié dans la rubrique Investisseurs du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions d'avis financiers dans la presse nationale (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;
- des supports de communication spécifiques tels que les lettres aux actionnaires ;
- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0800 505 110, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) ;
- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les communiqués de presse, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires ;
- des réunions d'actionnaires à Paris et en province, organisées conjointement avec d'autres sociétés du secteur parapétrolier, dont l'agenda est disponible sur le site internet du Groupe ;
- un Club des Actionnaires permettant aux membres de participer à des événements et d'avoir des échanges plus réguliers (conditions d'adhésion et inscription sur le site internet du Groupe) ;
- enfin, l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est déroulée en 2016 à la Maison de la Mutualité, est un moment clé de dialogue entre les actionnaires individuels et la Direction du Groupe sur le bilan d'activité de l'année. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière est également disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

Réunions d'actionnaires

Vallourec participe régulièrement à des réunions d'information dédiées aux actionnaires individuels en présence d'autres sociétés du secteur parapétrolier sous la forme de conférence-débat. Elles rassemblent plusieurs centaines d'actionnaires, actuels et potentiels, leur permettant notamment d'approfondir leur connaissance des activités du Groupe et du secteur parapétrolier.

Club des Actionnaires

Vallourec dispose d'un Club des Actionnaires. Grâce à ce Club, Vallourec souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires et également renforcer les liens de confiance et de proximité que le Groupe a noués avec eux. Le Club des Actionnaires est accessible par internet à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs / Actionnaires individuels) par simple inscription en ligne ⁽¹⁾. Il permet aux actionnaires de participer à des événements (conférences, ateliers découverte, visites d'usines) et d'avoir des échanges plus réguliers afin de mieux connaître et comprendre les activités du Groupe. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires et répondre à leurs attentes.

Les membres du Club des actionnaires ont été conviés le 24 novembre 2016 au siège de Vallourec, à Boulogne-Billancourt, pour assister à une présentation sur les activités et les résultats financiers du Groupe par le Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière et la Responsable Marketing OCTG. Cette présentation a été suivie d'une session de questions-réponses.

(1) Le règlement du Club des Actionnaires détaillant les conditions d'adhésion est disponible sur le site internet de Vallourec (www.vallourec.com).

Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires, et parties prenantes, la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe par internet à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs) par simple inscription en ligne. Le fil d'informations permet ainsi de recevoir par voie électronique les communiqués de presse sur les résultats financiers et les activités du Groupe, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires.

Numéro vert

Vallourec met à disposition de ses actionnaires un numéro vert (0800 505 110). Celui-ci, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, permet aux actionnaires d'accéder à de nombreuses informations telles que l'agenda financier, mais également d'écouter le commentaire de la dernière publication des résultats du Groupe. Le numéro vert permet aussi d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs et de la Communication Financière ou BNP Paribas Securities Services, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature.

Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :
 - la conversion au porteur, le transfert de titres,
 - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
 - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
 - le paiement des dividendes ;
- **des frais de courtage** de 0,25 % du montant de la transaction jusqu'à 200 000 euros et de 0,15 % au-delà de 200 000 euros (avec un minimum de 4,10 euros) ;

- **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :

- la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation et du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, et, sur demande, l'envoi d'une demande de carte d'admission et des documents d'information légaux,
- la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente...), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires de 8 h 45 à 18 h 00 (heure de Paris), sans interruption, du lundi au vendredi, au +33 (0)1 40 14 80 17 ;

- **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;

- **un site dédié en ligne**, Planetshares My Shares, accessible à l'adresse <https://planetshares.bnpparibas.com>. Ce site permet de :

- gérer ses avoirs,
- passer des ordres,
- participer à l'Assemblée Générale,
- télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations...).

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de BNP Paribas Securities Services :

- par courrier à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Corporate Trust Services
Relations Actionnaires Vallourec
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex

- par téléphone au : +33 (0)1 40 14 80 17
- par télécopie au : +33 (0)1 55 77 34 17

2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

- Adresse : 27, avenue du Général-Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt – France
- Téléphone : +33 (0)1 49 09 39 76
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

2.6.5 Calendrier financier 2017 (indicatif)

26 avril 2017	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2017
12 mai 2017	Assemblée Générale des actionnaires
26 juillet 2017	Publication des résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2017
9 novembre 2017	Publication des résultats du 3 ^e trimestre et des 9 premiers mois 2017

Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

3.1	Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe	30
3.2	Description de l'activité du Groupe	32
3.2.1	Produits et services	32
3.2.2	Marchés et clients	36
3.2.3	Position concurrentielle	37
3.2.4	Implantations du Groupe	38
3.2.5	Approvisionnement	39
3.2.6	Organisation du Groupe	40
3.3	Innovation, Recherche et Développement	46
3.3.1	Organisation de l'innovation et de la Recherche et Développement	46
3.3.2	Une culture de l'innovation renforcée	48
3.3.3	Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie	48
3.3.4	Normes relatives aux produits du Groupe	49
3.3.5	Propriété industrielle	49
3.4	Contexte du marché et initiatives stratégiques	50
3.4.1	Contexte du marché	50
3.4.2	Faits marquants de l'exercice 2016 et du début de l'exercice 2017	52
3.5	Résultats des activités	56
3.5.1	Résultats consolidés du Groupe	56
3.5.2	Liquidité et ressources en capital	62
3.5.3	Impacts comptables des accords stratégiques annoncés le 1 ^{er} février 2016	66
3.6	Perspectives	67
3.6.1	Perspectives 2017	67
3.6.2	Perspectives moyen terme	67
3.7	Résultats sociaux	69
3.8	Localisation des principaux établissements	70
3.8.1	Immobilisations corporelles	70
3.8.2	Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société	71
3.8.3	Modifications de périmètre	71
3.9	Opérations avec les apparentés	72

3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle. Vallourec a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région du Nord autour de Valenciennes et de Maubeuge et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la fin des années 1990 et la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe est en outre largement implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie du Nord - Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Également présent en Afrique et au Moyen-Orient, Vallourec est aujourd'hui un groupe international, implanté au plus près de ses clients.

1886-1930 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

En 1886, les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminoir perceur à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

Dès la fin du XIX^e siècle, en France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce Groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière. Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité des colonnes à l'intérieur du puits.

1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence avec le groupe japonais Sumitomo (troisième producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

1997 : CRÉATION DE LA CO-ENTREPRISE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créée en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %) permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Tubos do Brasil S.A.

2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Implanté depuis 1984 aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz (OCTG), Vallourec y renforce de façon significative sa présence avec l'acquisition de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 80,5 % par Vallourec Tubes et à 19,5 % par Sumitomo Corporation.

2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure se traduit pour Vallourec par la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de la co-entreprise.

2005-2006 : RENFORCEMENT DE L'ACTIVITÉ TUBES DE FORAGE

Vallourec acquiert les actifs de la division Omsco de ShawCor aux États-Unis (Houston). Cette acquisition permet à Vallourec de devenir le numéro deux mondial du marché des tubes de forage pour le marché du Pétrole et gaz. Cette position est consolidée en 2006 avec l'acquisition en France de SMFI (Société de Matériel de Forage International). Ces activités sont regroupées sous le nom de Vallourec Drilling Products.

2006-2011 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd., implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grand diamètre, produits en Allemagne, pour les centrales électriques.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargé localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer ses positions dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié ainsi que la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et gaz et les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

2009-2010 : NOUVELLES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE TUBES POUR CENTRALES NUCLÉAIRES

Valinox Nucléaire, la filiale de Vallourec spécialisée dans la fabrication de tubes pour générateurs de vapeur, investit dans de nouvelles capacités de production à Montbard (Côte-d'Or, France) pour répondre aux besoins croissants du marché de l'énergie nucléaire. Afin d'accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois, Valinox Nucléaire investit également dans une nouvelle unité de production à Guangzhou, au sud-est de la Chine.

2009-2010 : DÉVELOPPEMENT AU MOYEN-ORIENT

Vallourec acquiert en 2009 DPAL FZCO, un fournisseur de tiges de forage établi et basé à Dubaï. Cette acquisition permet de renforcer la présence de Vallourec Drilling Products au Moyen-Orient et d'approvisionner les clients locaux et internationaux du Groupe. En 2010, l'acquisition de la société Prottools, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient, basé à Abou Dhabi, permet au Groupe de proposer une gamme complète de solutions pour les colonnes de forage.

2010 : CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SOLUTIONS PREMIUM

Vallourec acquiert 100 % de Serimax, leader mondial des solutions de soudage pour conduites offshore. Cette acquisition complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore et permet au Groupe d'offrir à ses clients des solutions intégrées.

2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, détenu à 56 % par Vallourec et à 44 % par Sumitomo, est inauguré à Jeceaba, dans l'État de Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie, et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition. Il emploie 1 600 personnes et a une capacité de production de 1 million de tonnes d'acier et de 600 000 tonnes de tubes par an.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage de connexions VAM®.

2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

2013 : VALLOUREC, MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V & M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

2014 : VALLOUREC SIGNE PLUSIEURS CONTRATS MAJEURS EN AFRIQUE

Implanté en Angola depuis 2007 à travers une société de services, Vallourec a ensuite installé un bureau commercial au Nigeria et une usine de filetage premium en 2009. En 2014, Vallourec a signé trois contrats majeurs en Afrique pour des projets en offshore profond au Ghana, au Nigeria et en Angola. Ainsi, ce sont plus de 66 000 tonnes de tubes de conduites sous-marines ou de solutions tubulaires premium qui sont fournies par Vallourec pour des projets très complexes.

2015 : VALLOUREC DÉPLOIE VALENS, SON PLAN DE COMPÉTITIVITÉ SUR DEUX ANS

Début 2015, Vallourec annonce le lancement de Valens, un plan de compétitivité sur deux ans visant à redéfinir la base de coûts et à optimiser sa génération de trésorerie.

En parallèle, Vallourec démarre un processus de rationalisation de ses unités européennes de production de tubes et d'acier avec notamment la recherche d'un partenaire majoritaire pour l'aciérie française de Saint-Saulve pour remédier à la surcapacité de production d'acier.

2016 : VALLOUREC ACCÉLÈRE SA TRANSFORMATION ET ANNONCE LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES MAJEURES

Le 1^{er} février 2016, le Groupe a annoncé des initiatives stratégiques majeures avec pour projet de transformer son organisation opérationnelle, améliorer sa compétitivité à court et long termes et

renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance profitable à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires. Ces initiatives stratégiques sont décrites dans la section 3.4.2 « Faits marquants de l'exercice 2016 et du début de l'exercice 2017 » du présent Document de référence.

3.2 Description de l'activité du Groupe

Le Groupe est leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie ainsi qu'à d'autres applications industrielles. Avec près de 19 000 collaborateurs en 2016, des sites de production intégrés, une Recherche et Développement (R&D) de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXI^e siècle.

Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Fort de plus de 50 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites de production intégrés, comportant aciérie et tuberies, en Europe, aux États-Unis et au Brésil.

3.2.1 Produits et services

3.2.1.1 Présentation générale

Le Groupe est leader mondial des solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants. Le Groupe dispose d'un large portefeuille de produits tubulaires, diversifié, original et à forte valeur ajoutée qui inclut :

- la gamme de tubes sans soudure la plus étendue au monde allant jusqu'à 1 500 millimètres de diamètre extérieur dans une variété de plus de 250 nuances d'acier ;
- des tubes de spécialité ;
- des connexions et des accessoires.

Le large choix des produits offerts concernant leurs dimensions et leurs proportions (longueur, diamètre, épaisseur) ainsi que les nuances dans la composition (aciers carbone faiblement et fortement alliés, aciers inoxydables, alliages de nickel...) permettent de proposer aux clients une large gamme de produits tubulaires.

Le Groupe propose des produits et services pour les trois marchés suivants :

- Pétrole et gaz ;
- Énergie électrique ; et
- Industrie (mécanique, automobile, construction).

L'évolution de ces trois marchés en 2016 et leurs perspectives sont présentées dans la section 3.4.1 du présent Document de référence.

3.2.1.2 Produits et services pour le marché Pétrole et gaz

PRODUITS POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne, de l'exploration à la production et au transport des hydrocarbures.

Les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes, tels que :

- les puits profonds ;
- les environnements corrosifs ;
- les puits déviés et horizontaux ;
- HP/HT (haute pression/haute température) ;
- le forage offshore.

Les produits et services du Groupe couvrent l'ensemble de la chaîne du secteur pétrolier – l'exploration, le développement et la production, le transport et la transformation :

- **OCTG** : les produits OCTG (*Oil Country Tubular Goods*) de Vallourec, des tubes sans soudure filetés, équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde (casing et tubing). Le raccordement des tubes s'effectue majoritairement à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée de Vallourec ;
- **forage** : Vallourec propose tous les équipements pour le forage : tiges, outillages de fond de puits et accessoires ;

- **transport et transformation** : du puits jusqu'aux unités de transformation, les hydrocarbures sont acheminés offshore et onshore via des tubes et des accessoires Vallourec. Ces tubes en acier inoxydable super-duplex pour ombilicaux relient les équipements installés en fond de mer à la station de contrôle en surface.

Tubes et accessoires pour le marché Pétrole et gaz

Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Pour les phases de production, le Groupe propose des produits OCTG, qui sont des tubes filetés destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz. Parmi les OCTG, le Groupe produit des tubes de cuvelage (casing), qui sont des tubes assemblés par vissage étanche en une colonne consolidant les parois d'un puits pétrolier ou gazier. Le Groupe offre également des tubes de production (tubing), qui sont des tubes d'acier de plus petit diamètre, assemblés par vissage étanche en une colonne de production servant à remonter des fluides exploités du fond du puits vers la surface.

Le vissage étanche des tubes OCTG premium est assuré par les connexions VAM® proposées par le Groupe (ci-après décrites au paragraphe « Connexion VAM® »). Elles présentent en effet des caractéristiques techniques permettant de répondre aux contraintes auxquelles sont soumis les tubes OCTG dans des conditions extrêmes.

Les activités OCTG se développent en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie (OCTG EAMEA) ainsi qu'en Amérique du Nord (OCTG Amérique du Nord) et en Amérique du Sud. Chaque région intègre la production d'acier, le laminage des tubes ainsi que des ateliers de traitement thermique et de filetage.

Forage

Le Groupe propose une solution complète de produits et services liés aux produits tubulaires de forage pour soutenir tout type d'activités destinées au marché du forage du pétrole et du gaz. Cela comprend : un ensemble modulable de tiges de forage exclusives et API (correspondant aux normes de l'*American Petroleum Institute*), tiges de forage, tiges de forage lourdes, masses-tiges, masses-tiges non magnétiques et accessoires de forage, y compris des soupapes de sûreté et autres accessoires pour applications de forage. Le Groupe fournit également des produits et services après-vente d'entretien et de réparation dans le domaine du forage par le biais de certains de ses établissements à l'échelle mondiale.

Pour une description des activités de la Division Drilling Products, voir la section 3.2.6.2.7 du présent Document de référence.

Connexions VAM®

Les connexions VAM®, utilisées pour les activités de pétrole et gaz, sont des connexions premium filetées inventées et brevetées par Vallourec permettant le raccordement de tubes, résistantes à la pression et à la compression et assurant une parfaite étanchéité.

Le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metals Corp. (NSSMC). Cette coopération a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur le marché OCTG. Le lancement du VAM® 21, une nouvelle connexion filetée premium répondant aux exigences les plus sévères du marché (ISO CAL IV), et d'une nouvelle solution de lubrification sans graisse et sèche Cleanwell Dry® sont le reflet du dynamisme de ce partenariat. La coopération entre Vallourec

et NSSMC a été renforcée dans le cadre du projet d'initiatives stratégiques annoncées le 1^{er} février 2016 (voir la section 3.4.2 « Faits marquants de l'exercice 2016 et du début de l'exercice 2017 » du présent Document de référence).

Le premier brevet VAM® a été déposé par Vallourec en 1965. Le Groupe a développé depuis plus de 30 lignes de produits VAM®, couvrant toutes les applications et qui permettent au Groupe de s'adapter à des environnements très divers, dont :

- VAM® 21™ : disponible dans des diamètres de 5 à 14 pouces (soit entre 10 et 30 centimètres environ). Cette connexion innovante, aussi résistante que le tube, a été la première à offrir une performance conforme au standard CAL IV défini dans les dernières évolutions de l'ISO 13679 et l'API RP 5C5 – deux spécifications techniques exigées par les clients pétroliers pour les applications les plus sévères. La gamme est sans cesse complétée par d'autres versions qui répondent aux besoins spécifiques des opérateurs : plus forte capacité en couple, développement sur tubes épais, etc. La connexion a été utilisée avec succès sur les projets offshore les plus exigeants, dans le golfe du Mexique comme au large des côtes d'Afrique de l'Ouest, sur une large gamme de dimensions (pour des applications tubing et casing) et de nuances d'acier ;
- VAM® HTTC™ : conçue pour les puits fortement déviés comportant de longues sections horizontales, la connexion premium pour casing et tubing VAM® HTTC™ (*High Torque Threaded and Coupled*) résiste à des couples et compressions extrêmes lors de la mise en place de la colonne et assure une parfaite étanchéité lors des phases de production. Un produit à haute valeur ajoutée qui rend possibles et sûrs les forages horizontaux les plus complexes. Qualifiée avec succès fin 2014 par un opérateur majeur au Moyen-Orient, elle est désormais disponible dans différentes dimensions ;
- VAM® SG™ et VAM® EDGE SF™ : le Groupe est très présent sur les gisements d'huile et de gaz non conventionnels aux États-Unis et a développé des connexions pour répondre à ces besoins très spécifiques. Les échanges avec les professionnels du secteur ont fait ressortir un besoin immédiat en connexions premium pour puits à sections latérales de longueur moyenne (2 000 à 5 000 pieds) et ont permis d'anticiper un besoin futur : celui d'une connexion adaptée à des sections latérales plus longues (jusqu'à 10 000 pieds) permettant ainsi de limiter le nombre de puits. La connexion VAM® SG™ a été développée dans un délai très court pour satisfaire les besoins immédiats. C'est pour répondre à la deuxième problématique que les équipes de R&D ont développé la connexion VAM® EDGE SF™, lancée et qualifiée au cours de l'année 2013. Cette nouvelle connexion haut de gamme présente des caractéristiques techniques parfaitement adaptées à ce type de forage, notamment une résistance supérieure à la tension et aux couples élevés ainsi qu'une étanchéité au gaz conforme aux normes ISO les plus sévères ;
- VAM® BOLT™ est une connexion premium intégrale pour casing de grand diamètre. Ses caractéristiques d'intégrité mécanique et d'étanchéité la destinent tout particulièrement aux puits à haute pression/haute température et situés en offshore profond, nombreux dans le golfe du Mexique, au large du Brésil, dans le golfe de Guinée, voire en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique ;
- par ailleurs, Vallourec a renforcé son offre sur le segment des connexions intégrales à hautes performances. Avec un domaine de performance élargi et validé selon les normes les plus sévères, les connexions VAM® SLIJ-II™, VAM® HTF-NR™, sont présentes dans la plupart des puits difficiles ;

- en 2016, le Groupe a poursuivi son ambitieux programme de recherche en Cleanwell®, revêtement sec appliqué aux connexions VAM® qui permet de lubrifier sans graisse et de protéger le filetage contre la corrosion lors du transport et du stockage. La deuxième génération de Cleanwell a été lancée sur le marché et les premières commandes ont été produites sur une ligne dédiée éditée sur le site d'Aulnoye Aymeries en 2016.

Pour assurer à la gamme VAM® sa place de leader en joints premium, Vallourec a concentré la coordination des services Recherche et Développement de cette ligne de produits au sein de la société Vallourec Oil and Gas France et a constitué un réseau mondial de licenciés. Pour mener à bien cet ambitieux programme de recherche sur les connexions OCTG, le Groupe a terminé en 2016 un important projet visant à augmenter les capacités de tests en France, aux États-Unis et au Brésil.

Le Groupe poursuit également le développement de son réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil, en France, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau de licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour répondre aux besoins des clients du joint VAM®.

VAM® est présent partout dans le monde et accompagne les projets les plus ambitieux.

Développement d'aciers à haute performance pour les OCTG

Pour lutter contre la corrosion dans les puits de pétrole et de gaz, d'importants programmes de recherche sont en cours pour mettre au point des aciers carbone à haute limite élastique qui résistent à la corrosion H₂S. Un programme est également en cours pour développer des alliages de chrome et des CRA (Corrosion Resistant Alloy) pour les conditions corrosives les plus critiques. Ces développements nécessitent des moyens de tests importants, que le Groupe a doublés sur les trois dernières années.

Tubes et accessoires pour le transport du pétrole et du gaz

La gamme de produits développés par le Groupe pour le transport comprend :

- des conduites sous-marines rigides (lignes de production, lignes d'injection, *flowlines*, qui sont des conduites reposant sur le fond marin pour le transport des fluides de production ou d'injection, et *risers* permettant de remonter les fluides depuis la tête des puits jusqu'à la surface puis de les acheminer vers les unités de transformation) ;
- des conduites rigides sur terre ;
- des tubes spécialisés pour les ombilicaux, via sa filiale Vallourec Umbilicals – France, qui produit et commercialise des tubes soudés en acier super-duplex, destinés à être intégrés aux ombilicaux, des structures qui associent des tubes, des câbles et/ou des fibres optiques reliant les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface pour des applications de l'industrie du pétrole offshore ;
- des tubes de *process*.

Tubes pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

Le Groupe propose une large gamme de tubes en acier carbone et en acier allié ainsi que des ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et raccords adaptés aux besoins de chaque projet.

En particulier, pour la pétrochimie, le Groupe fabrique des tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel et unités flottante de production, stockage et déchargement. Il fabrique également des tubes soudés en titane pour les échangeurs de centrales de dessalement d'eau de mer et de liquéfaction de gaz naturel.

SERVICES POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Afin de répondre aux attentes des clients (opérateurs, sociétés d'ingénierie, distributeurs), en termes d'efficacité et de coûts, l'offre de Vallourec s'est développée pour proposer des produits adaptés aux besoins spécifiques des projets, mais aussi s'est complétée par des services innovants comme le soudage sur chantier offshore et onshore, le revêtement, le cintrage et la gestion de projets complexes. Des projets offshore en eaux profondes ont ainsi été livrés en gérant l'exécution de l'ensemble des opérations de production des tubes, de revêtement, de soudage et de fabrication de la conduite prête à être posée en mer. Être innovant, maîtriser les risques d'exécution, réduire les coûts, sont au cœur des développements dans le but de créer de la valeur pour les clients du Groupe.

Ainsi, Vallourec propose à ses clients une série de services à travers son offre « Vallourec Global Solutions » qui accompagne les clients et leur fait partager le savoir-faire Vallourec tout au long du cycle de vie du puits. Elle comprend :

- l'offre « Field Service », qui comprend plus de 200 techniciens et ingénieurs répartis sur 17 localisations à travers le monde, se tenant prêts à intervenir 24 h/24 sur les puits pour assister les clients lors de la descente des tubes, en inspectant les connexions et en supervisant le vissage ; en outre, le Groupe a noué des partenariats avec plus de 200 licenciés pour réparer les produits Vallourec et fileter en VAM® tous les accessoires pétroliers ;
- la gestion des stocks, grâce à laquelle les ingénieurs en logistique de Vallourec peuvent gérer, à la demande des clients, leurs stocks de produits tubulaires et coordonner la préparation des tubes pour expédition sur la plateforme ;
- des missions de conseil, au cours desquelles Vallourec conseille notamment en matière de conception des puits. Il aide en particulier à fournir les tubes de cuvelage et de production les plus adaptés (dimensionnement et grades d'acier) et les connexions répondant le mieux à leur contrainte de forage ;
- des formations, dont les « Tubular Essentials » qui sont dispensées par des experts du Groupe pour donner aux opérateurs les bonnes pratiques en matière d'utilisation optimale des tubes, de manipulation et de gestion des stocks.

Le Groupe peut également offrir une série de services sur mesure adaptés aux besoins du client. À titre illustratif, Vallourec a signé en 2013 deux contrats de services de cinq ans avec Petrobras incluant l'inspection et la réparation des tubes, des services sur site, la préparation des opérations de forage, la coordination de l'approvisionnement des puits en fonction du programme de forage.

Le Groupe propose également une offre de solutions intégrées spécifiques au marché de la conduite sous-marine comprenant le soudage, le revêtement, l'isolation, la logistique et des contrats de prestations de services qui peuvent être spécifiquement conclus selon les besoins des clients, comme pour le projet offshore ultra-profond au large du Ghana. Associé à un spécialiste de l'isolation thermique, Vallourec fournit des conduites de production utilisant la technologie *pipe-in-pipe* : le tube de production est recouvert d'un matériau isolant haute performance, puis glissé à l'intérieur d'un autre tube. Cette technologie permet de maintenir les hydrocarbures à une température adaptée et ainsi de garantir leur bon écoulement lors du transport des têtes de puits jusqu'à la plateforme de production.

Par ailleurs, le Groupe offre également des services de soudage, principalement à travers les filiales suivantes :

- Serimax – France, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore avec une présence internationale constituée d'unités de services proches des lieux des projets. En 2015, Serimax s'est doté d'un nouveau centre de recherche sur le soudage afin de développer des programmes de recherche conjoints avec ses clients et de répondre aux exigences techniques croissantes des projets ;
- Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni, qui réalise des opérations de revêtement de la partie soudée bout à bout des tubes de conduite aussi bien à terre que sur les barges en mer, en complément des solutions de soudage proposées par Serimax.

3.2.1.3 Produits et services pour les autres marchés

Le Groupe propose une offre de solutions complète pour le marché de l'énergie électrique à travers toute une gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles ainsi que pour le marché de l'industrie (mécanique, automobile et construction) à travers notamment sa gamme de profils creux, de tubes et d'ébauches.

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le portefeuille de tubes de Vallourec pour le marché de l'énergie électrique est le plus large au monde. Centrales thermiques conventionnelles, centrales nouvelle génération au charbon dites « ultra-supercritiques » ou centrales nucléaires, Vallourec répond aux différents besoins des électriciens.

Le Groupe offre à ses clients des tubes sans soudure pour chaudières ou générateurs de vapeur dans toutes les dimensions et toutes les nuances, de l'acier carbone aux aciers hautement alliés, en passant par les alliages de nickel. Les tubes couvrent notamment toutes les nuances d'acier carbone requises dans les centrales électriques et toute la gamme dimensionnelle, allant des petits diamètres pour les tubes chaudière aux très grands diamètres pour les conduites vapeur.

Les produits de Vallourec répondent aux défis des électriciens, et ses services soutiennent leur performance, de la logistique au diagnostic de risque et aux formations sur mesure.

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Les produits offerts aux clients du marché de l'industrie sont destinés à des utilisations très diverses dans la mécanique, l'automobile et la construction. Le Groupe produit des tubes, ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et profils creux (c'est-à-dire des produits de section circulaire, carrée ou rectangulaire à destination d'un vaste éventail d'applications), de toutes dimensions et nuances d'acier, l'offre répondant aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

Les solutions tubulaires premium Vallourec entrent dans la construction de nombreuses infrastructures : ponts, stades, aéroports et autres projets architecturaux audacieux. L'industrie mécanique utilise les tubes et les bagues Vallourec pour fabriquer des grues et des machines agricoles. Les constructeurs automobiles équipent leurs véhicules, légers et lourds, avec les tubes et les axes du Groupe. Le marché de l'énergie fait également confiance à Vallourec pour édifier ses plateformes autoélevatrices offshore. Enfin, l'innovation brevetée PREON® marine permet de réduire l'empreinte environnementale des éoliennes en mer.

3.2.2 Marchés et clients

3.2.2.1 Marchés de Vallourec

Le principal marché du Groupe est le marché Pétrole et gaz et Pétrochimie, représentant 64,8 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2016. Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par marché en 2015 et 2016.

<i>En millions d'euros</i>	2015	% du chiffre d'affaires	2016	% du chiffre d'affaires
Pétrole et gaz	2 361	62,1 %	1 791	60,4 %
Pétrochimie	205	5,4 %	129	4,4 %
Total Pétrole et gaz et Pétrochimie	2 566	67,5 %	1 920	64,8 %
Énergie électrique	559	14,7 %	486	16,4 %
Mécanique	363	9,6 %	279	9,4 %
Automobile	114	3,0 %	101	3,4 %
Construction & autres	201	5,3 %	179	6,0 %
Industrie	678	17,8 %	559	18,8 %
TOTAL	3 803	100,0 %	2 965	100,0 %

Pour une analyse des évolutions des marchés, voir la section 3.4.1 « Contexte du marché » et pour une analyse des variations du chiffre d'affaires par marché, voir la section 3.5 « Résultats des activités » du présent Document de référence.

3.2.2.2 Zones géographiques

Les produits du Groupe sont vendus aux clients à travers le monde, principalement en Asie et au Moyen-Orient (28,6 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2016), en Europe (21,8 %), ainsi qu'en Amérique du Nord (18,9 %). Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de destination en 2016.

<i>En millions d'euros</i>	2015	% du chiffre d'affaires	2016	% du chiffre d'affaires
France	114	3,0 %	91	3,1 %
Allemagne	316	8,3 %	280	9,4 %
Autres pays de l'UE ^(a)	419	11,0 %	276	9,3 %
Total Europe	849	22,3 %	647	21,8 %
Amérique du Nord	1 096	28,8 %	559	18,9 %
Brésil	555	14,6 %	456	15,4 %
Autres Amériques centrale et du Sud	41	1,1 %	11	0,3 %
Total Amérique du Sud	596	15,7 %	467	15,7 %
Chine	262	6,9 %	257	8,6 %
Autres Asie et Moyen-Orient	590	15,5 %	591	20,0 %
Total Asie et Moyen-Orient	852	22,4 %	848	28,6 %
CEI	31	0,8 %	27	0,9 %
Reste du monde	379	10,0 %	417	14,1 %
Total reste du monde	410	10,8 %	444	15,0 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	3 803	100,0 %	2 965	100,0 %

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

Pour une analyse des variations du chiffre d'affaires par zones géographiques, voir la section 3.5 « Résultats des activités » du présent Document de référence.

3.2.2.3 Principaux clients du Groupe

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients :

- dans le marché Pétrole et gaz, des compagnies pétrolières internationales (par exemple Total, Chevron, Exxon ou Shell), des compagnies nationales (par exemple Aramco, Adnoc, Petrobras ou Sonatrach), des compagnies indépendantes privées, des distributeurs américains (par exemple B&L Pipeco, Premier Pipe ou Pyramid) et des compagnies d'ingénierie et de construction (par exemple Petrofac ou TechnipFMC) ;
- dans le marché Énergie Électrique, des fournisseurs de chaudières et d'équipements européens et asiatiques (par exemple Dong Fang, Doosan, MHPS ou Areva) ; et

- dans le marché Industrie, des distributeurs européens ou internationaux (par exemple ThyssenKrupp, Hoberg & Driesch, Van Leeuwen ou Buhlmann).

Sur certains marchés géographiques, et notamment aux États-Unis et en Allemagne, les principaux clients du Groupe sont des distributeurs. Dans le reste du monde, le Groupe s'adresse directement aux consommateurs finaux.

En 2016, les dix clients les plus importants ont représenté 33 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq clients les plus importants ont représenté 25 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.2.3 Position concurrentielle

Les informations ci-dessous sur les différents marchés où intervient Vallourec reposent sur des analyses internes du Groupe et constituent des estimations qui lui sont propres.

Voir la section 5.1.4 « Risques liés à la concurrence » du présent Document de référence.

3.2.3.1 Pétrole et gaz

Vallourec intervient sur trois marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production (OCTG), les tiges de forage, et les tubes de conduites offshore et onshore de transport de pétrole et de gaz :

- sur le marché des OCTG, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les leaders sur le marché des produits premium :
 - sur le marché des connexions premium qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec NSSMC, est en position de leader mondial,
 - les principaux concurrents du Groupe sur le marché OCTG sont Tenaris, NSSMC, JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO, et Voest Alpine Tubulars ;
- sur le marché des tiges de forage, Vallourec occupe la deuxième place du marché mondial derrière NOV Grant Prideco (États-Unis). Les autres concurrents viennent principalement de Chine et des États-Unis ;
- sur le marché des conduites offshore, Vallourec est l'un des trois acteurs majeurs avec Tenaris et NSSMC :
 - le Groupe est notamment présent sur le segment des tubes sans soudure pour les projets en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité,
 - Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage pour les conduites offshore à travers sa filiale Serimax,
 - Vallourec a lancé fin 2013 une nouvelle offre haut de gamme de tubes soudés en acier super-duplex destinés à être intégrés aux ombilicaux des champs pétroliers et gaziers offshore. Les premiers tubes ont été assemblés avec succès en 2016 en mer du Nord (projet Glenlivet, Écosse) ;

- Vallourec est aussi présent sur le segment des conduites onshore en tubes sans soudure, ainsi que sur le soudage à travers Serimax.

3.2.3.2 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (GNL) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO) : Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché, les principaux concurrents étant Tenaris, Arcelor Mittal, NSSMC et des groupes chinois ;
- tubes soudés en titane pour les échangeurs de chaleur des centrales de dessalement d'eau de mer et des unités de liquéfaction de gaz naturel (GNL) : Vallourec était l'un des leaders du marché mondial à travers l'activité de sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes qui a quitté le Groupe le 29 avril 2016 pour rejoindre American Industrial Acquisition Corporation (AIAC) et devenir NEOTISS. Les principaux concurrents sont coréens, japonais, ainsi que de nouveaux acteurs chinois.

3.2.3.3 Énergie électrique

Vallourec est le leader mondial du secteur, offrant la gamme de tubes, de dimensions et de nuances d'acier (incluant des nuances d'acier brevetées) la plus large au monde. Le Groupe intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure en aciers carbone et alliés, majoritairement pour les centrales thermiques : panneaux écrans, collecteurs, économiseurs, évaporateurs, surchauffeurs, resurchauffeurs, *piping*. Ses principaux concurrents sont Baosteel, Changbao et Hengyang ;
- tubes sans soudure en alliage de nickel pour les générateurs de vapeur de centrales nucléaires : sur ces marchés à exigences techniques très élevées, Vallourec dispose d'une part de marché supérieure à celles de ses deux principaux concurrents NSSMC et Sandvik.

3.2.3.4 Mécanique

Vallourec est leader européen des tubes sans soudure pour applications mécaniques. Ce marché se caractérise par :

- une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières, etc. ;
- la concurrence de nombreuses techniques alternatives : tubes soudés (provenant en particulier de Tata Steel), barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés, formés, etc.

3.2.4 Implantations du Groupe

Les équipes du Groupe ainsi que les solutions premium proposées sont au plus près des clients du Groupe. Le Groupe dispose de plus de 50 unités de productions dans le monde. Ses implantations comprennent :

- 5 aciéries, dont deux en Europe, une aux États-Unis et deux au Brésil ;
- 16 tuberies en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie ;
- 6 centres de Recherche et Développement, décrits ci-après dans la section 3.3 ;
- 33 unités de finition ;
- de nombreux bureaux de ventes et services au plus près des clients ;
- une forêt et une mine au Brésil.

Début 2016, les capacités de production de laminage du Groupe se répartissaient de la manière suivante :

- Europe : 1 350 kt, soit 46 % de la capacité totale du Groupe ;

3.2.3.5 Automobile

Sur le marché européen des bagues de roulements à billes élaborées à partir de tubes sans soudure, Vallourec, via sa filiale Vallourec Bearing Tubes, occupe la deuxième position et intervient sur plusieurs applications, notamment pour l'industrie automobile. Les principaux concurrents sont Ovako et Maxhütte.

Au Brésil, Vallourec Tubos do Brasil S.A. est le leader du marché pour la fabrication des pièces suivantes élaborées à partir de tubes forgés ou de tubes sans soudure, roulés à chaud ou étirés à froid : axes de suspension, colonnes de direction, cardans de transmission et cages à billes. Vallourec Tubos do Brasil S.A. offre ainsi une gamme complète du roulement aux axes de roue pour les segments poids lourds, principalement, mais également pour les véhicules légers, les engins de chantiers et les machines agricoles.

- Amérique du Nord : 750 kt, soit 25 % de la capacité totale du Groupe ;
- Brésil : 800 kt, soit 27 % de la capacité totale du Groupe.

À l'issue de la mise en œuvre des initiatives stratégiques majeures décrites dans la section 3.4.2 « Faits marquants de l'exercice 2016 et du début de l'exercice 2017 » du présent Document de référence, les capacités de production de laminage du Groupe sont réparties de la manière suivante :

- Europe : 700 kt, soit 23 % de la capacité totale du Groupe ;
- Amérique du Nord : 750 kt, soit 24 % de la capacité totale du Groupe ;
- Brésil : 1 100 kt, soit 35 % de la capacité totale du Groupe, dont 300 kt dédiées à NSSMC ;
- Chine : 550 kt, soit 18 % de la capacité totale du Groupe, y compris 200 kt dédiées à l'export hors marché chinois.

3.2.5 Approvisionnement

3.2.5.1 Matières premières et achats

Les achats du Groupe pour les activités de production sont répartis de la manière suivante :

- matières premières (ferro-alliages, électrodes, réfractaires, ferrailles...);
- produits semi-finis (barres, produits plats...);

- consommables et fournitures (fournitures mécaniques et électriques, outils coupants, lubrifiants, protecteurs de filetages...);
- maintenance (services et pièces détachées...);
- énergie (électricité, gaz naturel...).

Au cours des exercices 2015 et 2016, les achats consommés pour la production se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Ferrailles et ferro-alliages	154 533	236 568
Ronds/billetes	467 433	470 726
Plats	38 945	11 817
Tubes	250 249	102 314
Divers ^(a)	308 796	243 272
TOTAL ^(b)	1 219 956	1 064 697

(a) Dont variations des stocks.

(b) Dont 935 millions d'euros (2016) et 1 201 millions d'euros (2015) de matières premières classés en Coûts des matières premières consommées. Le solde est composé de divers achats (consommables, outillages...) classés en Autres coûts industriels.

Les achats de ronds et billetes représentaient 44 % des achats consommés du Groupe en 2016, et les achats de tubes représentaient 10 %.

Les autres achats comprennent les achats :

- hors production :
 - services externes (ingénierie, travail temporaire, traitement des déchets, nettoyage industriel...),
 - informatique (logiciels, matériels, réseaux, support...),
 - logistique (maritime, aérien, routier, ferroviaire, stockage...);
- solutions :
 - équipements majeurs infrastructures et investissements,
 - solutions spécifiques clients.

Voir le chapitre 5 « Facteurs de risques » du présent Document de référence pour une description des risques liés à l'évolution des prix des matières premières.

3.2.5.2 Politique de sourcing

Le Groupe conduit une politique d'achat structurée et cohérente, avec un équilibre entre le management centralisé et le pilotage local :

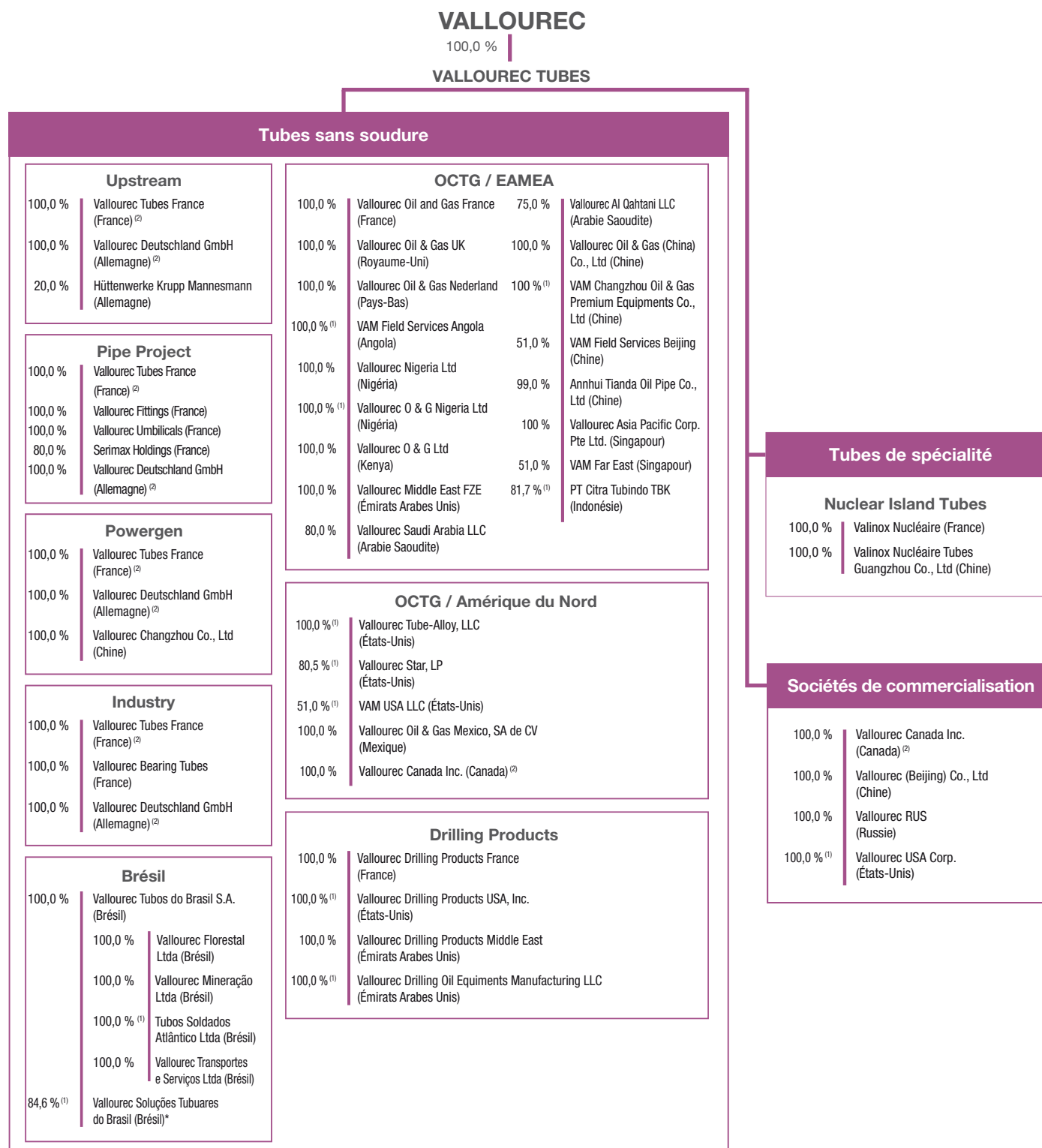
- utilisation et amélioration continue de process achats efficaces pour optimiser la performance du Groupe en termes de qualité, de coûts et de délais ;

- sélection avec les clients internes du Groupe des meilleurs fournisseurs sur la base des besoins métiers, de stratégies d'achat par domaine, de l'évaluation des risques fournisseurs et des critères validés avant le lancement des appels d'offres ;
- partage avec toutes les entités Vallourec d'une approche contractuelle solide qui tient compte des spécificités locales pour limiter les risques, assurer le respect des directives globales et améliorer la visibilité ;
- partage d'une approche commune de suivi des fournisseurs afin d'améliorer les performances du Groupe en matière de qualité, de coûts et de délais, ainsi que de responsabilité sociale et environnementale ;
- identification et minimisation des risques fournisseurs supportés par le Groupe dans le cadre de sa politique constante d'achats responsables ;
- les fonctions d'achat sont centralisées régionalement ou mondialement selon les familles d'achats et à chaque fois que cela est pertinent. L'approvisionnement est géré principalement localement et progressivement mutualisé au sein de centres de services partagés régionaux.

3.2.6 Organisation du Groupe

3.2.6.1 Organigramme

Organigramme du groupe Vallourec au 31 décembre 2016



(1) Pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe.

(2) Les activités de Vallourec Tubes France et de Vallourec Deutschland GmbH couvrent les divisions Upstream, Industry, Pipe Project et Powergen. Vallourec Canada Inc. exerce à la fois des activités OCTG et de commercialisation.

* Cette société a changé de dénomination sociale depuis le 1^{er} octobre 2016 (précédemment Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil).

3.2.6.2 Organisation des activités du Groupe

Outre l'activité des sociétés holding, le Groupe a organisé ses activités autour des huit divisions opérationnelles principales suivantes afin de servir ses principaux marchés au plus près de ses clients (dont sept sont rattachées au segment Tubes sans soudure, et la huitième regroupe les filiales du segment Tubes de spécialité) :

- Upstream ;
- Pipe Project ;
- Powergen ;
- Industry ;
- OCTG ;
- Drilling Products ;
- Brésil ;
- Tubes de spécialités.

Le Groupe comporte, en outre, des sociétés de commercialisation.

Le 1^{er} février 2016, le Groupe a annoncé des initiatives stratégiques majeures ayant un impact sur son empreinte industrielle en Europe, au Brésil et en Chine. Ce plan qui a reçu l'aval des Instances Représentatives du Personnel a notamment pour objectif de réduire les capacités de production du Groupe et de recentrer les activités à haute valeur ajoutée en Europe. Pour plus d'informations, voir section 3.4 « Contexte du marché et initiatives stratégiques » du présent Document de référence.

Le 18 janvier 2017, le Groupe a annoncé l'adaptation de son organisation, destinée à lui permettre de tirer pleinement parti de son plan de transformation. L'objectif de la nouvelle organisation est de renforcer la présence locale du Groupe et sa proximité avec ses clients, optimiser l'utilisation globale de ses ressources, et stimuler son développement.

Les divisions opérationnelles sont supprimées au profit d'une nouvelle organisation structurée autour de :

- quatre Régions : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe/Afrique (EA) et Moyen-Orient/Asie (MEA). Les Régions sont en charge de l'ensemble des ventes et des opérations industrielles situées dans leur périmètre géographique ;
- deux Départements centraux :
 - le Département Développement & Innovation (D&I) a pour mission de définir et mettre en œuvre la stratégie de développement des lignes de produits. Il est également en charge de l'innovation et de la R&D,
 - le Département Technologie & Industrie (T&I) a pour mission de définir la stratégie industrielle du Groupe, avec l'objectif de continuer à améliorer sa base de coûts. Il est en charge de la technologie et gère les approvisionnements du Groupe ainsi que le planning central.

Cette nouvelle organisation prend effet le 3 avril 2017.

3.2.6.2.1 ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS HOLDING

Vallourec est une société holding qui :

- gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long

terme aux filiales, placements de sa trésorerie). Elle supporte parallèlement le coût de son endettement ;

- est propriétaire de sa marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014 ;
- n'a pas d'activité industrielle.

Vallourec Tubes est une sous-holding qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, provisions sur filiales et placements de sa trésorerie).

3.2.6.2.2 UPSTREAM

La Division Upstream est composée de tous les laminiers et aciéries du Groupe en Europe à l'exception du laminier de Montbard dédié à la mécanique et aux tubes pour roulement.

Les objectifs de la Division Upstream sont de :

- poursuivre l'amélioration de la sécurité, de la qualité et du service aux clients ;
- fournir à ses autres divisions clientes une large base de produits premium à coûts compétitifs, permettant d'assurer le développement de l'activité du Groupe sur ses différents marchés.

Les activités de la Division Upstream ainsi que des Divisions Pipe Project, Powergen et Industry reposent notamment sur les filiales Vallourec Tubes France – France (100 %), comprenant en France une aciérie électrique à Saint-Saulve (Nord) et des tuberies à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Saint-Saulve (Nord) et Aulnoye-Aymeries (Nord), couvrant une large gamme de diamètres et d'épaisseurs réalisée sur laminiers Stiefel et Continu, et une forge.

Les activités de la Division Upstream ainsi que des Divisions Pipe Project, Powergen et Industry reposent également sur la filiale Vallourec Deutschland GmbH (100 %), comprenant en Allemagne quatre tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath et Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie du Nord - Westphalie). Les tuberies sont équipées de laminier Continu, laminier Stiefel, laminier Pèlerin, presse Erhardt, permettant de couvrir la gamme de produits la plus large au monde tant en diamètres et épaisseurs qu'en nuances.

L'ensemble des tuberies françaises et allemandes sont en majorité approvisionnées en matières premières par l'aciérie de Saint-Saulve pour les aciers hautement alliés, celle d'Hückingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital, et l'usine de Bous appartenant au groupe GMH (Georgsmarienhütte).

En 2016, la Division Upstream a débuté la rationalisation de ses capacités de production afin de les adapter à la baisse structurelle des marchés accessibles depuis l'Europe de l'Ouest :

- l'arrêt définitif des activités de laminage sur les sites de Saint-Saulve et de Déville est effectif au premier trimestre 2017 ;
- le 26 janvier 2017, Vallourec et Asco Industries ont annoncé l'acquisition par Asco Industries d'une participation majoritaire (60 %) dans l'aciérie de Saint-Saulve, Vallourec conservant une part de 40 %. Les deux actionnaires d'Ascoval, nouvelle entité créée pour détenir les actifs de l'aciérie, s'approvisionneront auprès de l'aciérie de Saint-Saulve à hauteur de 275 000 tonnes dès la fin de 2017, ces volumes permettant d'assurer le fonctionnement durable de l'aciérie et sa compétitivité. Ascoval continuera de fournir les aciers spéciaux hautement alliés à Vallourec.

3.2.6.2.3 PIPE PROJECT

La Division Pipe Project est dédiée au marché du transport de pétrole et gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de la production (amont pétrolier), d'une part, et de l'aval (*downstream*), d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries, usines pétrochimiques et traitement de gaz.

Les activités de la Division Pipe Project sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH décrites ci-dessus, mais également de Serimax – France (80 %), Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni (filiale à 60 % de Serimax), Vallourec Fittings – France (100 %), située à Maubeuge, et de Vallourec Umbilicals – France (100 %), située à Venarey-lès-Laumes (Côte-d'Or, France).

3.2.6.2.4 POWERGEN

La Division Powergen a vocation à commercialiser des tubes sans soudure entrant dans la construction de centrales électriques neuves, la réhabilitation et la maintenance de centrales existantes, principalement au charbon et gaz, qui sont produits par la Division Upstream (usines européennes) et la Division Powergen. Elle complète également son offre par les services correspondants.

Les activités de la Division Powergen sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH, mais également de la société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd. (Chine).

La société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd. a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité, située à Changzhou dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006. Elle a inauguré, le 13 septembre 2012, une nouvelle unité de forgeage à chaud et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure.

3.2.6.2.5 INDUSTRY

Les activités de la Division Industry sont exercées notamment au travers :

- du département commercial « Distribution & Online », responsable de la vente des produits mécanique (tubes ronds) et structure (tubes carrés et rectangulaires), sur les marchés de la distribution européenne et de leur commercialisation en ligne sur le portail propriétaire iTube® ;
- du département commercial « Projects & Solutions », responsable de la vente des produits mécanique (tubes ronds) et structure (tubes carrés et rectangulaires) auprès des clients et utilisateurs finaux européens. Il est aussi en charge de la vente de tubes pour des projets internationaux, par exemple pour la construction civile (stades, ponts) ou des projets de plateformes offshore ;
- du département commercial « Automotive & Components », responsable de la vente d'ébauches en Europe auprès des ébroueurs au service de l'industrie automobile et de tubes pour roulements produits par Vallourec Bearing Tubes ;
- de Vallourec Bearing Tubes – France (100 %), un leader historique européen des tubes sans soudure et des bagues destinés à la fabrication de roulements. En complément de cette activité de tubes pour roulements, Vallourec Bearing Tubes produit et fournit des tubes sur mesure pour la mécanique et des tubes ébauches

pour les marchés Pétrole et gaz. Vallourec Bearing Tubes dispose de deux unités de production à Montbard (Côte-d'Or) et à La Charité-sur-Loire (Nièvre).

3.2.6.2.6 OIL COUNTRY TUBULAR GOODS (OCTG)

Activité OCTG EAMEA (Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie)

Les activités OCTG EAMEA s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Oil and Gas France (VOGFR) – France (100 %), qui réalise la production de joints standards, et de tous les produits de la gamme VAM®. Elle possède une unité de production à Aulnoye-Aymeries (France) comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes pétrole et gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produit VAM®. VOGFR assure également la coordination de la recherche et du développement des activités OCTG dans le monde réalisée en France, aux États-Unis et au Japon en partenariat avec NSSMC. La Recherche et Développement du joint VAM® s'appuie également sur plusieurs centres de recherche généralistes de Vallourec, installés à Aulnoye-Aymeries (France), aux États-Unis, au Brésil et en Allemagne ;
 - Vallourec Oil & Gas UK Ltd. – Royaume-Uni (100 %) ; cette société regroupe des installations spécialisées dans le traitement thermique et le filetage à Clydesdale Bellshill (Écosse) pour satisfaire, en particulier, les besoins du marché de la mer du Nord ;
 - Vallourec Nigeria Ltd. – Nigeria (100 %), créée en février 2008 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes située dans la zone franche d'Onne à Port Harcourt (État de Rivers du Nigeria). Cette unité est opérationnelle depuis décembre 2009 et approvisionne le marché local ;
 - VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd. – Chine (100 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe), créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz, importés en Chine par le Groupe ou NSSMC. Le 1^{er} août 2016, Vallourec a acheté les parts minoritaires de NSSMC et Sumitomo Corporation ;
 - Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd. – Chine (100 %), créée en avril 2010. Elle commercialise les produits Vallourec Premium OCTG sur le marché intérieur chinois ainsi que les produits « API » de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) à l'exportation et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité ;
 - Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. – Singapour (100 %), opère sur le marché des tubes et accessoires OCTG vendus en Asie-Pacifique ;
 - PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (81,7 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) qui réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API et NS® et produit des joints VAM® depuis 1985.
- À l'activité OCTG EAMEA, sont également rattachées opérationnellement différentes sociétés localisées en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, dont notamment :
- Vallourec Saudi Arabia Ltd. – Arabie Saoudite (80 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage

déjà opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. La société a réalisé ses premières fabrications significatives en 2012. En 2013, l'ensemble a été qualifié pour effectuer toutes les opérations requises dans le cadre de la production de connexions premium, à partir d'ébauches fournies par les tuberies de Vallourec, pour atteindre une activité proche de sa capacité en 2014 ;

- Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) – Chine (99,0 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Le 1^{er} avril 2011, Vallourec a acquis 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure coté à la Bourse de Hong Kong, par le biais d'une augmentation de capital réservée. Le 14 novembre 2016, Vallourec a réalisé le closing de l'acquisition des actions domestiques de TOP pour 50,6 % du capital, puis a acheté 29,0 % du capital à la bourse de Hong Kong au travers d'une offre publique d'achat qui s'est terminée le 2 décembre 2016. TOP fabrique des tubes OCTG destinés au marché Pétrole et gaz depuis 1993 et a mis en service en janvier 2010 un nouveau laminoir continu PQF[®] de tubes sans soudure d'une capacité annuelle de 500 000 tonnes. TOP faisait partie du groupe Anhui Tianda Enterprise Co. Limited, basé dans la province de l'Anhui (Chine). Cette acquisition permet à Vallourec de développer une offre élargie de solutions hautement compétitives combinant les connexions VAM[®] et les tubes hautement compétitifs de Tianda pour soutenir les parts de marché de la connexion VAM[®].

Activité OCTG Amérique du Nord

Les activités OCTG Amérique du Nord s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Star, LP – États-Unis (80,5 % en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. La production de Vallourec Star, LP est dédiée à 80 % au marché OCTG. Sumitomo Corporation est partenaire à hauteur de 19,5 % dans Vallourec Star, LP.

Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma).

Vallourec Star, LP a acquis, le 1^{er} juillet 2009, l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA[®] (société acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco) auprès de Vallourec Industries Inc. et de Sumitomo Corporation. Ces dernières détenaient respectivement 80,5 % et 19,5 % du capital social de V & M TCA[®], préalablement à son absorption. Cela a permis à Vallourec Star, LP d'intégrer en son sein les opérations de traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, jusqu'alors développées par V & M TCA[®] avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts. V & M TCA[®] a apporté ainsi à Vallourec Star, LP une capacité de production supplémentaire de produits premium, une expertise spécifique dans les services concernant les environnements corrosifs, ainsi qu'une véritable complémentarité géographique permettant à Vallourec d'étendre sa présence sur le territoire nord-américain.

À effet du 1^{er} janvier 2012, Vallourec Star, LP, qui disposait déjà d'une capacité de 400 000 tonnes de tubes moyens et gros diamètres, a absorbé la société V & M Two chargée de la construction de la tuberie pour petits diamètres à Youngstown (Ohio). Ce laminoir dispose d'une capacité initiale de 350 000 tonnes de tubes par an. Cette unité permet de compléter la gamme produite par Vallourec en Amérique du Nord et renforce la position du Groupe en tant que leader de solutions tubulaires premium sur le marché américain. Le démarrage de l'usine est intervenu en octobre 2012, et les premières ventes ont été réalisées en décembre 2012. Les capacités de finition (traitement thermique, filetage et inspection) ont pour leur part été commissionnées au premier semestre 2013. La montée en charge de cette nouvelle usine s'est achevée en 2014, et le site est maintenant complètement opérationnel ;

- VAM USA LLC – États-Unis (51 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Depuis le 27 février 2009, VAM USA LLC regroupe, en association avec NSSMC à hauteur de 34 % et Sumitomo Corporation à hauteur de 15 %, les activités de filetage du VAM[®] et d'Atlas Bradford[®] acquises en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco.

VAM USA LLC est reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints premium OCTG. Elle offre, avec les deux marques VAM[®] et Atlas Bradford[®], une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles.

Afin de répondre à une demande accrue de qualification des gammes de produits existantes aux nouvelles normes liées aux conditions de puits les plus extrêmes, VAM USA LLC a doublé courant 2012 les capacités de son centre de tests. Ce centre est spécialement dédié aux tests de produits pour l'exploitation des hydrocarbures de schiste ou à des projets offshore pour le golfe du Mexique. La construction du bâtiment, qui s'étend désormais sur 8 400 m², s'est achevée en juillet 2012, et l'ensemble des équipements est désormais opérationnel. Les unités de production sont situées à Houston (Texas).

Une nouvelle unité située à Youngstown (Ohio), à côté des tuberies de Vallourec Star, LP a été mise en service en mai 2015, venant compléter les capacités de filetage de VAM USA LLC et permettant au Groupe d'élargir son offre intégrée de produits finis (tubes et connexions premium) ;

- Vallourec Oil & Gas Mexico SA de CV – Mexique (100 %), qui est spécialisée dans les connexions premium VAM[®] et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM[®] ;
- Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %), qui dispose d'unités de production à Nisku (Alberta) et Saint John's (Terre-Neuve), ainsi que d'un bureau commercial à Calgary (Alberta). Le bureau commercial de Burlington (Ontario) a été fermé en juin 2015 ;
- Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe), acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco ; la société Vallourec Tube-Alloy, LLC produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers. Ses unités de production sont situées à Broussard et à Houma (Louisiane), à Houston (Texas) et à Casper (Wyoming).

3.2.6.2.7 DRILLING PRODUCTS

La Division Drilling Products est un leader international dans la fourniture de tuyaux de forage et de produits tubulaires dans le monde entier. Elle propose une vaste gamme de produits comprenant des tuyaux de forage, des masses-tiges, des tiges lourdes, des accessoires de forage et d'autres produits tubulaires. Ceux-ci sont offerts avec des connexions premium protégées et de première qualité, et avec une variété de produits API.

Conformément à son approche, qui consiste à garantir une assistance optimale à sa clientèle mondiale, ses principales unités de production sont réparties selon une implantation stratégique à proximité de ses clients, en France, aux États-Unis, aux Émirats arabes unis et au Brésil. De même, des bureaux de vente sont implantés dans le monde entier au plus près de nos clients.

Les services Recherche et Développement et Marketing de la Division Drilling Products sont entièrement dédiés aux opérations de la Division. Grâce à cette organisation, la Division Drilling Products travaille en étroite collaboration avec des sociétés spécialisées dans l'exploration et la production ainsi que des sociétés de forage, et ce, afin de concevoir de nouveaux services et technologies évolutifs en vue de parfaire et d'optimiser les processus de forage, d'une part, et d'améliorer la productivité dans les environnements de forage extrêmement difficiles, d'autre part.

Les activités Drilling Products s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Drilling Products France – France (100 %), fabrique la gamme de produits complète de la Division Drilling Products depuis les usines situées à Cosne-sur-Loire (Nièvre), Villechaud (Nièvre), Aulnoye-Aymeries (Nord) et Tarbes (Hautes-Pyrénées) ;
- Vallourec Drilling Products USA, Inc. – États-Unis (100 % de participation directe ou indirecte du Groupe), fabrique toute la gamme de produits de la Division Drilling Products depuis un seul site intégré. Ses principaux marchés sont les États-Unis, le Canada et l'Amérique du Sud. Toutefois, des produits sont également exportés au Moyen-Orient, en Afrique, et dans d'autres régions. Son site de production est établi à Houston, au Texas ;
- Vallourec Drilling Products Middle East FZE – Dubaï, Émirats arabes unis (100 %), fournit principalement des produits de tiges de forage API et propriétaires. Elle compte parmi ses principaux marchés le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est. Son site de production est situé à Jebel Ali, à Dubaï (Jafza), aux Émirats arabes unis ;
- Vallourec Drilling Oil Equipments Manufacturing LLC – Abou Dhabi, Émirats arabes unis (100 %), s'impose comme le principal producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient. Cette activité permet au groupe Vallourec de proposer une solution complète couvrant tous les trains de forage de la région. Son site de production est établi à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis.

3.2.6.2.8 BRÉSIL

Le 1^{er} octobre 2016, le Brésil a jeté les bases de son programme de transformation industrielle, avec la création d'une nouvelle filiale issue de la fusion des actifs et activités de Vallourec Sumitomo Tubos do Brasil Ltda. et de Vallourec Tubos do Brasil S.A. La société nouvellement créée, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A., a été conçue pour renforcer l'ancrage industriel au Brésil et optimiser la compétitivité de sa production au travers de synergies. Les activités des sociétés brésiliennes restent ciblées sur les marchés du Brésil et de l'Amérique latine, ainsi que sur les exportations à l'international.

Les activités sud-américaines sont exercées au travers des sociétés suivantes :

Vallourec Tubos do Brasil S.A. (100 %) est devenue une société holding brésilienne le 1^{er} octobre 2016 et regroupe les filiales suivantes :

- Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. (VSB, participation de 84,6 %) est le résultat de la fusion des actifs et activités susmentionnée, qui réunit les sites industriels de Jeceaba, Barreiro (État de Minas Gerais) et Serro (État d'Espirito Santo).
 - Le site de Barreiro est situé dans le quartier de Belo Horizonte depuis plus de 60 ans et occupe une superficie de plus de 300 hectares. Cette unité intégrée regroupe tous les équipements de production depuis l'aciérie jusqu'aux laminaires à chaud et lignes de finition pour les tubes. Depuis 2015, le site accueille le centre de recherche Vallourec Research Connections Center Brazil (VRCC Brazil) qui teste tous les nouveaux raccords filetés exclusifs, conformes aux normes du secteur, et garantit le niveau de performance requis pour les environnements pré-salifères difficiles. En mars 2016, Barreiro a mis à l'arrêt l'un de ses deux hauts-fourneaux, dans une optique d'adaptation de sa capacité de production à la nouvelle demande du marché.
 - Construit en 2007 en partenariat avec NSSMC, le site industriel de Jeceaba est situé à 120 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Il accueille l'investissement du Groupe dans une nouvelle tuberie haut de gamme, comprenant également une unité de pelletisation, une aciérie, un laminoir et des lignes de finition. Le laminoir possède une capacité de production annuelle de tubes sans soudure de 600 000 tonnes. La capacité de production est répartie entre Vallourec et NSSMC, chacune d'elles ayant une part de production annuelle de 300 000 tonnes. Depuis 2014, Jeceaba produit des pellets destinés à la consommation du haut-fourneau de Barreiro. Le site a désormais pour mission de vendre les pellets excédentaires directement sur le marché local brésilien. En novembre 2016, le haut-fourneau de Jeceaba a été temporairement mis à l'arrêt et les flux de production ont été repensés pour dégager des synergies avec le site de Barreiro.
- VSB réalise tous les types de filetage API et premium, en particulier la gamme de produits VAM® ; VSB intervient également en tant que fournisseur industriel de toutes les entités de Vallourec, principalement pour les marchés OCTG. Les produits semi-finis sont exportés à destination des usines de finition de Vallourec implantées dans le monde entier. La société continue de fabriquer des tubes sans soudure pour des applications sur :
 - le marché pétrolier et gazier, en assurant des livraisons de tubes en acier sans soudure pour l'exploration pétrolière (tubes de cuvelage, tubes de production, tiges de forage) et le transport du pétrole (lignes de production, tubes pour conduites) et en utilisant les connexions premium VAM®. Les tubes offrent non seulement une résistance aux hautes pressions et aux hautes températures, mais également une résistance à la corrosion par le dioxyde de carbone et les sulfates. Depuis 2000, les produits issus du site de Barreiro s'utilisent dans le cadre de projets en eaux abyssales, notamment les gisements pré-salifères,
 - le marché industrie (Pétrochimie, production d'énergie, génie mécanique, etc.), un marché essentiellement desservi par des distributeurs opérant en étroite collaboration avec VSB afin de garantir une certaine qualité et une assistance technique,

- le marché automobile (véhicules légers, camions et matériel agricole), avec des pièces de précision telles que les roulements, tuyaux d'injecteurs pour moteurs Diesel et pièces forgées comme les essieux et arbres de transmission, et
- les marchés du génie civil et de la construction : tubes pour fondations industrielles et infrastructures, tubes de structures pour chantiers commerciaux, biens d'équipement, machines auxiliaires et pièces détachées.
- Vallourec Florestal Ltda. – Brésil (100 %) plante et exploite des forêts d'eucalyptus pour la production de charbon de bois, l'un des principaux composants nécessaires à la production de fonte brute liquide par les hauts-fourneaux. Vallourec Florestal Ltda. dispose de 230 000 hectares de terres agricoles dans le nord de l'État de Minas Gerais et compte actuellement 113 000 hectares de plantations d'eucalyptus. Le processus de production se compose des activités suivantes : plantation forestière, récolte forestière, carbonisation et livraison à flux tendu de charbon de bois pour les hauts-fourneaux de VSB,
- Vallourec Mineração Ltda. – Brésil (100 %) extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco depuis le début des années 1980. La mine se trouve dans la municipalité de Brumadinho, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Sa capacité de production annuelle s'élève à 4 millions de tonnes de minerai de fer. La mine approvisionne les hauts-fourneaux et l'usine de pellets de ses sociétés affiliées. Elle commercialise également sa production sur le marché,
- Les autres filiales brésiliennes comprennent notamment Tubos Soldados Atlântico Ltda. (TSA) – Brésil (100 %), spécialisée dans les revêtements anticorrosion (polypropylène à triple couche : 3LPP) appliqués aux tubes soudés et sans soudure. Vallourec Transportes & Serviços Ltda. – Brésil (100 %) offre des prestations de services d'inspection et de réparation de tubes, des accessoires premium pour le marché du pétrole et du gaz, ainsi qu'une vaste panoplie de services d'assistance opérationnelle pour ce même secteur.

3.2.6.2.9 TUBES DE SPÉCIALITÉ (« SPECIALTY PRODUCTS »)

L'activité Tubes de spécialité (« Specialty Products ») regroupe un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication et la transformation de tubes sans soudure en inox ou en alliages spéciaux, principalement à destination des marchés de l'énergie nucléaire.

L'activité Tubes de spécialité s'opère principalement autour des sociétés suivantes :

- Valinox Nucléaire – France (100 %), spécialisée dans les tubes pour îlot nucléaire. L'unité de production située à Montbard (Côte-d'Or, France) est le site d'origine de Valinox Nucléaire. Ses capacités de production ont été significativement renforcées au cours des dernières années afin de répondre aux besoins croissants de l'industrie nucléaire ;
- Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd. – Chine (100 %), spécialisée dans les tubes pour îlot nucléaire a été créée en novembre 2010 dans la province de Guangdong en Chine et inaugurée le 6 juin 2013. Ses capacités vont être doublées en 2017 pour répondre à la demande des clients chinois ;
- Vallourec Heat Exchanger Tubes, spécialisée dans les tubes pour échangeur de chaleur, a été cédée dans le cadre d'une réorganisation du portefeuille stratégique Power de Vallourec et a quitté le Groupe à date du 29 avril 2016.

3.2.6.2.10 SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

La société Vallourec USA Corporation – États-Unis (100 %) commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains, qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final. Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- au Royaume-Uni ;
- en Chine ;
- en Russie ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- en Italie ; et
- en Suède.

3.3 Innovation, Recherche et Développement

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et a largement contribué à son positionnement de leader dans les solutions tubulaires premium. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les défis technologiques auxquels sont

confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium.

3.3.1 Organisation de l'innovation et de la Recherche et Développement

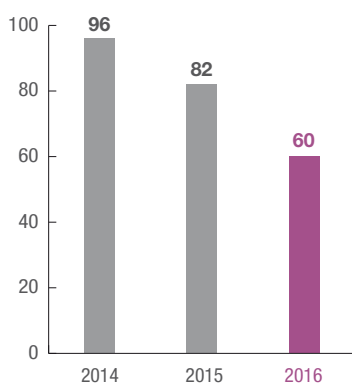
3.3.1.1 Informations et chiffres clés

La recherche et l'innovation sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'innovation est une priorité pour le Groupe qui entend maintenir son leadership technologique et anticiper les besoins de ses clients.

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les procédés de fabrication ;
- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ;
- les services et solutions.

En 2016, les dépenses en Recherche et Développement se sont élevées à 60 millions d'euros. Le graphique ci-dessous présente le montant des dépenses de Recherche et Développement au cours des trois dernières années (en millions d'euros) :



Depuis mai 2015, les compétences de Vallourec en R&D, en Marketing et en Innovation sont coordonnées au sein de la Direction R&D, Marketing et Innovation (RDMI). Cette Direction centrale s'appuie sur des équipes de Recherche et Développement (R&D) implantées au plus près des marchés et des clients et coordonne l'ensemble des activités R&D et Innovation dans le Groupe. L'effectif total dédié aux activités de R&D dans le Groupe s'élève à près de 500 chercheurs et techniciens en 2016. Dans le cadre de la nouvelle organisation du Groupe annoncée le 18 janvier 2017, qui prendra effet le 3 avril 2017, un nouveau Département central est créé : le Département Développement & Innovation (D&I) (voir section 3.4.2 « Faits marquants de l'exercice 2016 et du début de l'exercice 2017 »).

Les défis technologiques majeurs du Groupe sont les suivants :

- pour le marché Pétrole et gaz, le Groupe doit répondre à la complexité croissante des gisements et du transport du pétrole et du gaz (onshore et offshore) ;
- pour le marché énergie électrique, le Groupe doit contribuer à l'amélioration de l'efficacité des centrales et allonger leur durée de vie ;
- pour le marché Industrie, le Groupe doit réduire le poids des infrastructures mécaniques en créant des structures plus légères.

3.3.1.2 Centres de recherche et de compétence : une présence mondiale

Vallourec dispose à travers le monde de six centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies.

En France, à Aulnoye :

- le centre de recherche historique du Groupe, le *Vallourec Research Center France*, est consacré à la métallurgie, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, aux simulations numériques de produits et procédés, notamment pour les applications Pétrole & gaz et Mécanique. Il assure également une assistance technique aux usines et divisions du Groupe ;
- le *Vallourec Research Center Connections* développe et valide la gamme de connexions filetées VAM®, puis accompagne son industrialisation au sein du réseau mondial de licenciés. Doté d'une capacité de tests renforcée grâce aux investissements réalisés depuis 2015, il permet notamment de démontrer les performances des tubes et connexions VAM, en grandeur réelle, en les soumettant à toutes les contraintes opérationnelles (opérations de vissage et dévissage, application de charges combinées sous température). Que ce soit en renouvelant ses gammes de produits, ou en menant des développements spécifiques pour de grands projets, c'est ainsi que Vallourec délivre, depuis plus de 50 ans, la robustesse et la fiabilité attendues par l'ensemble des opérateurs pétroliers et gaziers.

En Allemagne, à Düsseldorf :

- le *Vallourec Research Center Germany* est dédié à la conception et au développement de tubes en acier destinés aux centrales électriques et aux conduites de pétrole et gaz. Ses domaines de

compétences sont principalement la conception d'acier, la tenue au fluage et la résistance à l'oxydation ou à la corrosion se produisant à haute température (au-delà de 400 °C). Il abrite également depuis 2014 un laboratoire de soudage. Il assure enfin une assistance technique aux divisions et aux usines ;

- le Vallourec *Research Center Technology* est en charge des recherches sur la transformation à chaud pour la production de tubes sans soudure en acier. Ce centre historique innove dans les procédés cœurs de Vallourec. Il est renforcé par le *Vallourec Competence Center Riesa*, un laboratoire doté des équipements les plus modernes, qui permet à Vallourec d'accélérer les innovations de procédés tant en termes de méthodologie que d'outillage. Ses équipements flexibles de perçage et de laminage permettent de repousser les limites actuelles de la transformation à chaud des aciers et alliages dans le Groupe.

Au Brésil, à Belo Horizonte :

- l'unité de recherche *Vallourec Research Center Brazil* regroupe des équipes d'experts, des laboratoires de tests et d'essais, adapte les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de ses clients brésiliens et en élabore de nouvelles. Un nouveau centre de compétence, le *Vallourec Competence Center Rio*, est maintenant implanté dans le parc industriel de l'université de Rio de Janeiro à proximité du centre de recherche de Petrobras (CENPES). Enfin, Vallourec Florestal, la filiale de Vallourec qui exploite la forêt d'eucalyptus du Groupe au Brésil, mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture, du charbon de bois et de la préservation de l'environnement.

Aux États-Unis, à Houston :

- le *Vallourec Competence Center USA* se consacre aux développements spécifiques des connexions VAM® pour le marché américain. Les capacités de conception et de test ont crû constamment ces dernières années, permettant l'introduction de nouvelles connexions pour les « gaz de schiste » (VAM® SG, VAM® EDGE SF) et pour les puits *Deep Offshore* (VAM® 21, VAM® HP).

Au total, trois stations d'essais dans le monde testent en grandeur réelle le comportement des connexions VAM® dans les conditions d'utilisation les plus sévères.

Le Groupe exerce également des activités de R&D dans d'autres régions du monde, notamment en Indonésie, à travers sa filiale PT Citra Tubindo, et au Japon, avec son partenaire de longue date NSSMC.

3.3.1.3 Une approche collaborative de l'innovation avec les clients et les marchés

L'innovation est à l'origine de nombreuses avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. L'innovation étant un processus d'échange continu avec les clients, le Groupe cultive une approche collaborative de l'innovation et travaille en étroite collaboration avec certains d'entre eux pour développer des solutions répondant à leurs propres besoins opérationnels.

Avec Petrobras, le Groupe met en place des solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation des réservoirs pétroliers et gaziers les plus difficiles (eaux très profondes, champs pré-salifères, environnements corrosifs avec H₂S, CO₂). Le Groupe a évalué qu'environ 80 % des produits développés avec Petrobras pour exploiter des champs complexes n'existaient pas en 2009.

Avec Total, le Groupe développe des connexions et grades premium permettant d'atteindre des conditions d'exploitation inégalées dans des puits difficiles de type haute pression/haute température (HP/HT) ou des tubes pour ombilicaux.

Avec TechnipFMC, SubSea 7 et Saipem, le Groupe travaille sur des conduites en grades élevés permettant le transport de pétrole et gaz dans des environnements des plus sévères.

Avec Mitsubishi Hitachi Power Systems Europe (MHPSE), General Electric (GE) Power et Doosan, le Groupe met au point des produits et solutions à haute performance pour des centrales électriques ultra-supercritiques.

Le Groupe développe également des programmes de Recherche et Développement dans tous les pays où il est implanté, en association avec des partenaires de premier plan dans leur domaine d'activité. C'est le cas notamment avec NSSMC, avec qui une coopération est en place depuis 1976 dans le domaine des connexions VAM® pour le marché Pétrole et gaz. Le lancement du VAM® 21, une nouvelle connexion filetée premium répondant aux exigences les plus sévères du marché (ISO CAL IV), et d'une nouvelle solution de lubrification sans graisse et sèche Cleanwell Dry® sont le reflet du dynamisme de ce partenariat. Le partenariat avec NSSMC a été renforcé dans le cadre des initiatives stratégiques majeures annoncées le 1^{er} février 2016. NSSMC et Vallourec Mannesmann Oil & Gaz France (devenu Vallourec Oil & Gaz France) avaient conclu le 1^{er} avril 2007 un accord de Recherche et Développement (le « Contrat de R&D ») dans le cadre de leur collaboration industrielle. Dans le cadre du Contrat de R&D, les parties se sont engagées à s'informer de toutes nouvelles idées, techniques ou produits qu'elles souhaiteraient mettre en place concernant la recherche et le développement des joints VAM®, afin de permettre au Comité de déterminer les programmes de Recherche et Développement devant être mis en place. Le Comité est chargé d'attribuer aux parties les tâches leur incombant respectivement dans le cadre de ces programmes de recherche. Les parties se sont également engagées à mettre en commun toutes les informations pouvant être utiles au développement de ces programmes, ainsi qu'à s'autoriser mutuellement l'accès aux infrastructures de recherche chargées de leur réalisation. Le Groupe et NSSMC ont décidé de renforcer ce partenariat en concluant le 1^{er} février 2016 un addendum au Contrat de R&D afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre de leur Recherche et Développement commune dans le cadre du développement des joints VAM®, au travers notamment de la création d'un Comité technique (*Technical, Industrialization, and Services Committee*) et d'une meilleure organisation de la coopération pour chaque programme important de Recherche et Développement. Pour une description de ces accords, voir la section 3.4.2 « Faits marquants de l'exercice 2016 et du début de l'exercice 2017 » du présent Document de référence.

Le Groupe participe également à des travaux de recherche plus fondamentale avec de nombreux laboratoires universitaires en Europe et à travers le monde.

3.3.2 Une culture de l'innovation renforcée

Afin de soutenir notre stratégie d'innovation visant à renforcer notre différenciation et diversifier nos innovations, RDMI renforce la culture de l'innovation au sein du Groupe d'une part, par l'approfondissement et le partage des connaissances et enjeux marché, et d'autre part, par la mise en place de méthodologies et d'outils d'innovation adaptés et efficaces.

Méthodes et culture d'innovation

Pour renforcer la génération et la sélection des idées qui seront les innovations de demain, RDMI organise des formations et ateliers de « génération d'idées ».

Ces ateliers permettent de déployer un langage d'innovation commun, de renforcer et diffuser la connaissance marché auprès de toutes les équipes impliquées dans l'innovation et d'utiliser avec succès les outils de créativité adaptés à Vallourec. Toutes les fonctions parties prenantes de l'innovation participent à ces ateliers : R&D et Marketing, mais aussi Commerce, Industrialisation... Le partage des expériences et la génération d'idées collective renforcent les collaborations et les complémentarités intra et interdivisions.

Cette démarche garantit une appropriation homogène et une application efficace et fructueuse de cette méthodologie de génération d'idées.

En parallèle, sur les projets en cours de développement, RDMI aide les divisions et leurs équipes projet sur l'application efficace du management de projet Vallourec afin d'assurer des temps de mise sur le marché les plus courts possible.

Le portefeuille de projets des divisions est revu régulièrement pour en vérifier la valeur, identifier les synergies et définir les actions et projets prioritaires.

Par ailleurs, des initiatives ont été lancées en 2016 pour renforcer les collaborations avec des start-up, des écoles, des industriels

(démarches d'*open innovation*). Ces initiatives permettent à Vallourec d'intégrer les technologies les plus récentes et innovantes, d'accélérer les projets de développement et d'élargir les échanges entre équipes.

Enfin, les experts, les communautés de procédés, les équipes projets et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

Le programme « Expert Career »

Vallourec a mis en place le programme « Expert Career » de façon à valoriser les expertises techniques et les parcours individuels dans les filières techniques clés du Groupe. Ce programme permet de proposer aux ingénieurs et scientifiques de nouvelles opportunités de carrière dans les domaines de la technologie et de la R&D. Des passerelles entre des responsabilités de management et d'expertise technique ont été établies sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines, garantissant le même niveau de reconnaissance.

L'Innovation Challenge

Organisé par la Direction Innovation, le premier *Innovation Challenge* Vallourec a permis en 2016 à toutes les fonctions et toutes les Divisions de contribuer à l'innovation. L'*Innovation Challenge* a été mené suivant la méthodologie de *front-end innovation* du Groupe, sur une durée de trois mois. Plus de 30 équipes ont participé et proposé des innovations intéressantes pour réduire les coûts de nos clients. Les deux idées gagnantes, sélectionnées par les salariés et par le Jury officiel, vont être développées. Toutes les idées proposées sont revues et enrichies pour une décision sur la suite par le management.

3.3.3 Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie

La forêt et les hauts-fourneaux

Au Brésil, Vallourec exploite des forêts d'eucalyptus destinées à la production de charbon de bois pour alimenter ses hauts-fourneaux. Le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois.

Élaboration des aciers

L'élaboration et la coulée continue des aciers au chrome (jusqu'à 13 %) constituent la base pour les solutions de haute technologie du Groupe et font l'objet de nombreux travaux. La recherche sur la propriété des aciers constitue un axe essentiel de recherche pour la fabrication de produits premium. Les innovations apportées à l'affinage des aciers et au procédé de coulée continue permettent d'améliorer la capacité et la qualité des aciers produits, renforçant ainsi l'autonomie du Groupe en aciers premium.

Fabrication à chaud des tubes sans soudure

Le procédé de fabrication à chaud de tubes en acier sans soudure inventé en 1886 par les frères Mannesmann est une technologie fondamentale pour Vallourec, constamment améliorée grâce aux travaux de recherche.

Le Groupe a développé d'autres procédés, parmi lesquels le procédé breveté *Premium Forged Pipes* (PFP®), pour la fabrication de tubes de gros diamètres et de fortes épaisseurs, en particulier pour les marchés de la mécanique et de l'énergie. Il est déployé industriellement en Europe depuis 2008 et en Chine depuis 2012.

Des développements sont en cours sur les outils les plus modernes de laminage à chaud (PQF, FQM...).

Contrôles non destructifs

Les contrôles non destructifs, permettant de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader et à différents stades de leur cycle de vie, font l'objet de développements approfondis permettant d'assurer une haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées dans ce domaine sont d'importants facteurs de différenciation.

Traitement thermique

Une part importante des produits premium du Groupe est traitée thermiquement pour atteindre des niveaux de performance exceptionnelle. Le procédé de traitement thermique et les compositions chimiques des aciers de nos tubes sont continuellement améliorés pour répondre aux besoins des clients du Groupe, notamment en termes de respect de l'environnement, de résistance à la déformation ou à la rupture, de résistance à la corrosion et de soudabilité des aciers.

Communautés de procédés

Des Communautés de procédés déployées au sein du Groupe permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques et technologies disponibles pour les principaux procédés du Groupe : élaboration et coulée continue de l'acier, laminage à chaud de tubes sans soudure, traitements thermiques, contrôles non destructifs, filetage, finition des tubes (revêtement, marquage, usinage...). Des *benchmarks* sont faits régulièrement pour assurer que les pratiques et les technologies de Vallourec sont conformes à l'état de l'art (« Best Practices », « Best Available Technics »). La performance de nos procédés est continuellement améliorée par des efforts importants de Recherche et Développement internes.

3.3.4 Normes relatives aux produits du Groupe

3.3.4.1 Normes appliquées par le Groupe

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits. Ces normes varient en fonction de la zone géographique dans laquelle le Groupe intervient, du produit concerné et de son utilisation. Le Groupe assure également un processus de veille afin que ses produits soient en conformité avec les réglementations, les normes et les certifications en vigueur.

Le Groupe est soumis à deux types de normes : les normes d'application obligatoire résultant d'exigences légales et les normes non obligatoires que le Groupe a volontairement choisi d'appliquer afin de répondre aux demandes des clients.

Les normes d'application obligatoire doivent être certifiées dans la plupart des cas par des laboratoires et/ou des organismes indépendants et notifiées par un État. Elles ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance à la glissance et la limitation d'émission de produits toxiques. Les normes non obligatoires sont exigées par les clients du Groupe, qui inscrivent le respect de ces normes dans leur cahier des charges.

3.3.4.2 Les organismes de normalisation et les normes appliquées dans les différentes zones géographiques

Les organismes de normalisation définissent les caractéristiques techniques et les performances auxquelles le produit doit répondre, ainsi que les tests à adopter. Au niveau international, l'organisme principal en charge de la publication des normes applicables au Groupe est l'*International Standardization Organization* (ISO). Les normes ISO, qui sont établies à partir des principes de l'Organisation Mondiale du Commerce, ont un caractère volontaire, mais leur respect est souvent exigé par les clients du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (le VMS) dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans les domaines de la qualité, la santé, la sécurité, l'environnement et la logistique, regroupés dans un programme ambitieux nommé « Index » et piloté par l'un des membres du Directoire. Ce système garantit que les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API et ASPE), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001) sont prises en compte.

3.3.5 Propriété industrielle

Le renforcement de l'organisation du Groupe dans le domaine de la propriété industrielle s'est poursuivi avec le suivi de projets de Recherche et Développement majeurs, le déploiement de séances de sensibilisation à la propriété industrielle des équipes de Recherche et Développement, tant en France qu'à l'étranger, et la prise en charge par le Département de la Propriété Industrielle des brevets de Vallourec Deutschland gérés jusqu'ici par Salzgitter Mannesmann Forschung.

L'activité de dépôts de brevets par le Groupe est restée très soutenue en 2016. Le Groupe a ainsi déposé 16 nouveaux brevets de base

et procédé à plus de 500 extensions géographiques de brevets. La protection par brevet a été maintenue à un niveau élevé et stable avec plus de 4 000 brevets dans le monde et une défense soutenue et réussie des brevets du Groupe en opposition. Le budget consacré par le Groupe pour la protection des inventions par brevets est ainsi resté stable en 2016 par rapport à 2015.

En 2016, Vallourec a également poursuivi ses efforts pour protéger ses marques, à travers les enregistrements, les renouvellements et les procédures d'opposition.

3.4 Contexte du marché et initiatives stratégiques

En 2016, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 2 965 millions d'euros, en baisse de 22,0 % (- 21,2 % à taux de change constants) par rapport à un chiffre d'affaires consolidé de 3 803 millions d'euros en 2015. En 2016, le résultat brut d'exploitation s'est établi à - 219 millions d'euros, contre - 77 millions d'euros en 2015. La marge brute d'exploitation a baissé de 5,4 points par rapport à l'année précédente. Le résultat net, part du Groupe est une perte de 758 millions d'euros en 2016, contre une perte de 865 millions d'euros en 2015.

Ces résultats sont la conséquence de la baisse d'activité résultant de la poursuite des réductions majeures des programmes d'investissement des sociétés pétrolières à la suite de la baisse brutale du prix de pétrole. Ce rétrécissement du marché a induit une réduction des

volumes vendus par le Groupe pour la deuxième année consécutive (- 9,2 % en 2016) et une pression importante sur les prix des tubes, avec une concurrence accrue dans le marché du Pétrole et gaz mais aussi dans les autres marchés (voir la section 3.5 « Résultats des activités » du présent Document de référence).

Afin de faire face à cette situation, le Groupe a déployé tout au long de l'année 2016 les initiatives stratégiques majeures annoncées le 1^{er} février 2016 visant à transformer son organisation opérationnelle, à améliorer sa compétitivité à court et long termes et à renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance profitable à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires.

3.4.1 Contexte du marché

Pétrole et gaz

Le 30 novembre 2016, les pays de l'OPEP sont parvenus à un accord pour réduire leur production de 1,2 million de barils/jour. Début décembre 2016, des pays non membres de l'OPEP tels que la Russie ont décidé de participer à cet effort et se sont engagés à réduire leur production de 600 000 barils/jour.

Cette décision a eu un impact positif sur le prix du pétrole. Le 31 décembre 2016, le prix du Brent s'établissait à 54,9 dollars US/baril contre 36,6 dollars US/baril ⁽¹⁾ le 31 décembre 2015, soit une augmentation de 50 %. Le prix moyen du Brent en 2016 s'est établi à 43,6 dollars US/baril ⁽¹⁾ contre un prix moyen de 52,2 dollars US/baril ⁽¹⁾ en 2015, soit une baisse de 16,5 %. La chute des prix du pétrole depuis fin 2014 a conduit les opérateurs pétroliers à reconsidérer leurs budgets et leurs priorités d'investissements et à réduire leurs dépenses en matière d'exploration et production.

En 2016, les dépenses mondiales d'exploration et de production ont reculé, pour s'établir aux environs de 377 milliards de dollars US selon Barclays ⁽²⁾, soit une baisse de 23 % par rapport à 2015. Pour 2017, sur la base d'un prix du baril de Brent de 55 dollars US et du baril de WTI de 50 dollars US, les dépenses mondiales d'exploration et de production prévues devraient augmenter de 7 % pour atteindre environ 405 milliards de dollars US ⁽²⁾.

À plus long terme, selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la demande mondiale de pétrole devrait passer d'un baril/jour à 92,5 millions en 2015, à 98,2 millions en 2025 et à 103,5 millions en 2040 ⁽³⁾. Toujours selon l'AIE, le recul des investissements observé jusqu'à présent pèsera lourdement sur la production future de pétrole et il faudra compter davantage sur les pays membres de l'OPEP pour répondre à cette hausse de la demande. La part des pays de l'OPEP dans la production de pétrole devrait donc croître régulièrement à compter de 2020 et dominer la croissance de la production future ⁽³⁾.

Aux États-Unis, la forte chute du prix du WTI depuis la fin 2014 s'est traduite par un recul très important du nombre d'appareils de forage en activité en 2015 et au cours du premier semestre de 2016 ⁽⁴⁾. Après avoir atteint son niveau le plus bas fin mai 2016 à 404 unités, le nombre d'appareils de forage en activité a augmenté pour atteindre 658 unités à fin 2016, contre 698 unités à fin décembre 2015. En 2016, le nombre d'appareils de forage en activité a reculé en moyenne de 48 % par rapport à 2015 (512 unités en 2016 contre 994 en 2015).

Le nombre d'appareils de forage destinés au pétrole s'est établi en moyenne à 411 unités en 2016 contre 764 unités en 2015. Il affiche à fin 2016 un recul de 67 % depuis le pic pétrolier de 2014 (1 609 unités). À fin 2016, 79,8 % des appareils de forage étaient affectés au forage du pétrole, contre 76,8 % l'année précédente. Le forage du gaz a, quant à lui, reculé de 18,5 % depuis fin 2015, avec 132 appareils de forage en activité en 2016. Le prix du gaz (Henry Hub) ⁽⁵⁾ s'est établi à 2,6 \$/Mbtu (dollars US par million de British thermal units) en moyenne en 2016, soit un chiffre stable par rapport à 2015.

Dans son rapport *Global 2017 E&P Spending Outlook*, Barclays prévoit que le nombre d'appareils de forage terrestres aux États-Unis s'établira en moyenne à 730 en 2017, clôturant l'année aux environs de 850 à 875 appareils ⁽²⁾.

La tendance à reconstituer les stocks qui a démarré au troisième trimestre 2016 chez les distributeurs s'est poursuivie au quatrième trimestre 2016. Les prix sont cependant restés bas au quatrième trimestre 2016.

Dans le golfe du Mexique, le nombre de plateformes de forage s'est établi à 22 unités à fin 2016 ⁽⁴⁾, contre 25 unités à fin 2015.

Dans le reste du monde, le nombre d'appareils de forage internationaux en activité ⁽⁶⁾ a atteint 929 unités à fin 2016, contre 1 095 à fin 2015 (moyenne de 955 appareils en activité en 2016 contre 1 167 en 2015).

Au Brésil, les opérations sont portées par le Plan Exploration & Production à 5 ans (2017-2021 Business and Management Plan) de

(1) Prix du Brent (Spot). Thomson Reuters – données collectées en janvier 2017.

(2) Barclays Capital – *Global 2017 E & P Spending Outlook*, publié le 9 janvier 2017.

(3) AIE – *World Energy Outlook 2016 – New Policies Scenario* – publié en novembre 2016.

(4) Baker Hughes (nombre d'appareils de forage en activité aux États-Unis) – janvier 2017.

(5) Prix du gaz (Henry Hub). Thomson Reuters – données collectées en janvier 2017.

(6) Baker Hughes (nombre d'appareils de forage internationaux en activité, hors Amérique du Nord) – janvier 2017.

Petrobras publié en septembre 2016. Ce nouveau plan révisé à la baisse le total des investissements, ramené à 74,1 milliards de dollars US, soit une diminution de 25 % par rapport à sa version précédente (2015-2019 Business and Management Plan).

Dans son plan, Petrobras continue d'accorder la priorité aux projets consacrés à l'exploration et la production de pétrole : le budget d'exploration et de production pour 2017-2021 s'élève à 60,6 milliards de dollars US, soit 82 % du total des investissements. Petrobras continue de se concentrer sur l'exploration des champs pré-salifères, avec des forages en eaux très profondes (à plus de 2 000 mètres), loin des côtes et dans un environnement très corrosif : les investissements dans l'exploration et la production de champs pré-salifères (34,8 milliards de dollars US) représentent 57 % du total des investissements dans l'exploration et la production.

Dans la zone EAMEA ⁽¹⁾, le nombre moyen d'appareils de forage a reculé en 2016 par rapport à 2015. En Europe, le nombre d'appareils de forage s'est établi à 96 unités en moyenne en 2016, à 85 en Afrique et à 390 au Moyen-Orient, contre 117, 106 et 406 unités respectivement en 2015 ⁽²⁾.

En Europe, la conjoncture du marché est restée difficile. Selon Barclays, l'Europe est la seule région où les dépenses en amont vont à nouveau diminuer en 2017 (- 6,1 %) ⁽³⁾.

Au Moyen-Orient, les compagnies pétrolières nationales poursuivent l'adjudication des appels d'offres à des prix âprement disputés tandis que le niveau d'activité des compagnies pétrolières internationales reste faible. Dans ce domaine, les dépenses d'investissement consacrées à l'exploration et la production devraient augmenter de 2,6 % en 2017 (soit un taux inférieur à celui de 8,1 % estimé en 2016) ⁽⁴⁾.

En 2016, le niveau d'activité sur le marché de la pétrochimie a été faible aux États-Unis et en Europe, tandis qu'il a ralenti en Asie et au Moyen-Orient.

Énergie électrique

ÉNERGIE CONVENTIONNELLE

Alors que la capacité totale de la production électrique au charbon devrait progresser d'un quart d'ici à 2040, sa part au sein du mix énergétique continuera de reculer, passant de 31 % en 2015 à environ 22 % en 2040. Les pays en développement, notamment en Asie (qui bénéficient de réserves abondantes), représentent 4/5^e de ce total ⁽⁵⁾.

Dans le monde entier, la réglementation préconise l'installation de capacités renouvelables toujours plus nombreuses. Les nouvelles capacités annuelles dans l'électricité renouvelable dépasseront l'ensemble des nouvelles capacités thermiques vers 2022 ⁽⁶⁾.

En Chine, la capacité de production électrique au charbon, qui a encore augmenté de 4,5 % en 2016, devrait être considérée comme un « secteur en surcapacité », à l'instar des secteurs du charbon et de l'acier. Par conséquent, les autorités chinoises (NEA/NDRC) interrompent déjà des projets prévus et approuvés dans le but de limiter la capacité totale de production électrique au charbon en dessous de 1 100 GW en 2020 (contre 950 GW environ en 2016).

L'Inde, qui affiche la plus forte croissance de la consommation énergétique des pays du G20 avec une progression de 6 % en 2014 ⁽⁶⁾, se positionne à l'heure actuelle comme un acteur important du développement de nouvelles capacités de centrales électriques au charbon. Toutefois, le 13^e Plan énergétique (2017-2022) a fixé l'objectif ambitieux de 115 GW de nouvelles capacités dans l'électricité renouvelable. Le 14^e Plan énergétique (2022-2027) ne prévoit plus aucune capacité de production électrique au charbon ou au gaz, ce qui paraît extrêmement ambitieux, compte tenu de l'importance des besoins en électrification.

L'Union européenne est sur la voie de la « décarbonisation » de son mix énergétique, y compris en matière de sources d'électricité et d'objectifs visant à utiliser des sources d'énergie plus propres. Aux États-Unis, dans un contexte de durcissement des réglementations environnementales destinées à limiter les émissions de carbone, l'utilisation des centrales fonctionnant au gaz continue d'être privilégiée. Cette tendance a été renforcée par la faiblesse des prix du gaz.

D'un point de vue technologique, les préoccupations environnementales privilégieront toujours plus d'efficacité, de sécurité et de propreté, confirmant et renforçant par là même la tendance à des conceptions de centrales plus complexes (ainsi, plus de 70 % de l'ensemble des nouvelles centrales électriques prévues seront construites selon les modèles de conception les plus performants, tels que ceux de centrales ultra-supercritiques, à cycle combiné et de troisième génération).

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

La nécessité pour de nombreux pays de réduire leurs émissions de CO₂ bénéficie depuis plusieurs années à la reprise du marché de l'énergie nucléaire. Après les sources d'énergies renouvelables, le gaz naturel et l'énergie nucléaire sont les deux autres sources de production électrique qui connaissent la croissance la plus rapide ⁽⁶⁾. Quelque 130 projets de centrales nucléaires seront mis en service entre 2016 et 2025.

Toutefois les difficultés de financement, les problématiques liées à la hausse du niveau de sécurité des installations ainsi que les réticences politiques dans certains États retardent le nouvel essor du nucléaire.

En Europe, le Royaume-Uni a lancé un programme nucléaire visant une capacité additionnelle du parc nucléaire en exploitation à hauteur de 16 GW d'ici à 2030. Le pays a également signé un accord de coopération avec EDF dans le cadre du projet Hinkley Point C (dont la mise en service est prévue en 2025 au plus tôt).

Dans la continuité des engagements pris en septembre 2014 en matière de réduction des émissions de CO₂, la Chine a confirmé son objectif d'atteindre une capacité nucléaire installée à hauteur de 58 GW en 2020, puis jusqu'à 150 GW d'ici à 2030, contre 32 GW en 2017 ⁽⁷⁾. Le 13^e Plan quinquennal en vigueur à compter de 2016 prévoit l'approbation de six à huit réacteurs nucléaires par an.

(1) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.

(2) Baker Hughes (nombre d'appareils de forage internationaux en activité, hors Amérique du Nord) – janvier 2017.

(3) Barclays Capital – Global 2017 E & P Spending Outlook – publié le 9 janvier 2017.

(4) IEA World Energy Outlook 2016 NPS scenario.

(5) Bilan énergétique mondial 2016 d'Enerdata.

(6) EIA IEO 2016.

(7) <http://www.world-nuclear.org/information-library/facts-and-figures/world-nuclear-power-reactors-and-uranium-requireme.aspx>.

Enfin, de nouveaux projets de centrales nucléaires sont en cours de construction ou prévus en Asie (Inde, Corée du Sud et Asie du Sud-Est) et au Moyen-Orient (Turquie, Arabie Saoudite, Émirats arabes unis). Selon la World Nuclear Association, plus de 45 pays envisagent sérieusement de se lancer dans des programmes d'énergie nucléaire, qu'il s'agisse de pays à l'économie très développée ou de nations en développement.

En plus de l'activité « new build », Vallourec cible également les besoins en tubes liés aux programmes visant à prolonger la durée de vie des réacteurs (France, Canada, Corée du Sud...).

Industrie

En Europe, l'environnement de marché pour les activités Industrie & autres (Mécanique, Automobile, Construction & autres) s'est caractérisé par des pressions continues sur les prix des projets et des contrats à long terme.

L'économie brésilienne a continué d'affronter un environnement macroéconomique difficile, avec un PIB en recul de 3,6 % en 2016. Les prix du minerai de fer sont restés bas jusqu'à la fin du troisième trimestre 2016, ce qui a pesé sur le chiffre d'affaires de la mine. Au quatrième trimestre 2016 et début 2017, il a été observé une tendance à la hausse des prix du minerai de fer.

Matières premières

En 2016, le prix spot moyen du minerai de fer ⁽¹⁾ s'est établi à 57,14\$/tonne, en légère hausse par rapport au prix moyen de 2015 (55,66\$/tonne).

En 2016, les prix de la ferraille ont baissé en Europe (- 12,3 % en France) ⁽²⁾ et aux États-Unis ⁽³⁾ (- 3,6 % par rapport à 2015).

Devises

Le Groupe demeure sensible à la volatilité des devises étrangères (essentiellement le réal brésilien et le dollar US) contre l'euro.

L'effet conversion représente l'écart de valorisation des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro dans les comptes consolidés du Groupe. Cet effet est positif quand la devise s'apprécie vis-à-vis de l'euro et négatif quand la devise se déprécie vis-à-vis de l'euro.

L'effet transaction représente la différence de chiffre d'affaires (ou d'achats) exprimé en devise fonctionnelle des contrats facturés en dollars US ou indexés sur le dollar US. Il est positif quand la devise fonctionnelle se déprécie et négatif lorsqu'elle s'apprécie, avec un délai lié aux couvertures déjà mises en place.

En 2016, la dépréciation de l'euro et du réal brésilien contre le dollar US a permis au Groupe de bénéficier d'un effet transaction positif.

En 2016, la légère dépréciation du taux de change moyen du réal brésilien contre l'euro n'a pas eu d'effet conversion significatif tandis que la stabilité du dollar contre l'euro a eu un effet conversion neutre sur les résultats du Groupe.

3.4.2 Faits marquants de l'exercice 2016 et du début de l'exercice 2017

Exercice 2016

INITIATIVES STRATÉGIQUES MAJEURES

Le 1^{er} février 2016, Vallourec a annoncé des initiatives stratégiques majeures pour transformer son organisation opérationnelle, améliorer sa compétitivité à court et long termes et renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance profitable à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires. Ces initiatives sont structurées autour de trois axes majeurs :

1. Un projet global de réorganisation industrielle

Europe

Sévèrement affectées par la surcapacité et la concurrence mondiale d'opérateurs « low cost », les activités européennes de Vallourec ont été rationalisées avec la centralisation des activités de laminage en Allemagne et la spécialisation des activités de finition en France.

Cette rationalisation a conduit à la fermeture d'une ligne de filetage à Mülheim en Allemagne début 2016, de deux laminoirs en France, celui de Déville-Lès-Rouen en septembre 2016 et celui de Saint-Saulve en janvier 2017, et de la ligne de traitement thermique de Bellshill en Écosse en novembre 2016.

En ligne avec son positionnement premium, Vallourec concentre ses activités européennes sur la conception et la production de produits et solutions à haute valeur ajoutée et continue à mettre l'accent sur ses activités de Recherche et Développement en France et en Allemagne.

Afin de remédier à sa surcapacité de production d'acier, Vallourec a annoncé le 21 juillet 2016 être entré en négociations exclusives avec le Groupe Ascometal, en vue de lui céder une participation majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve (Région des Hauts-de-France). Le 26 janvier 2017, Vallourec et Asco Industries ont finalisé l'acquisition par Asco Industries d'une participation majoritaire de 60 % dans l'aciérie de Saint-Saulve, Vallourec conservant une part de 40 %.

Vallourec a également cédé Vallourec Heat Exchanger Tubes (VHET) sa filiale spécialisée dans les tubes soudés en acier inoxydable et en titane avec des actifs en France, en Inde, aux États-Unis, en Chine et en Corée à la société American Industrial Acquisition Corporation (AIAC) le 29 avril 2016.

(1) Platts - IODEX Iron ore fines 62% CFR North China.

(2) Scrap E40 - France - FFA.

(3) Shredded Scrap - USA - CRU.

Brésil

Le 1^{er} octobre 2016, afin de rationaliser ses activités brésiliennes, et après obtention des autorisations des autorités de concurrence, Vallourec Tubos do Brasil (VBR, une filiale détenue à 100 % par Vallourec) a apporté la quasi-totalité des actifs et passifs de son activité tubulaire à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB, site de Jeceaba opéré par une co-entreprise qui était détenue à 56 % par Vallourec, à 40,4 % par NSSMC et à 3,6 % par Sumitomo Corp.). À cette occasion, VSB a changé de forme sociale, a adopté la dénomination « Vallourec Soluções Tubulares do Brasil » et a procédé à l'augmentation de son capital social au profit de VBR (en rémunération de ses apports) et de NSSMC. VSB est désormais détenue à 84,6 % par Vallourec, NSSMC détenant 15 % et Sumitomo Corp. les 0,4 % restants. Elle bénéficie pleinement des performances opérationnelles optimales du laminoir de pointe PQF[®] de Jeceaba et des installations de finition premium.

La création de ce pôle de production unique permet à Vallourec de générer des synergies industrielles et administratives significatives et d'optimiser ses investissements.

Vallourec Soluções Tubulares do Brasil n'inclut ni la mine (Vallourec Mineração) ni la plantation d'eucalyptus (Vallourec Florestal).

Dans le cadre de la réorganisation de VSB, un nouveau contrat d'approvisionnement, destiné à remplacer celui de 2011, a été conclu le 1^{er} février 2016 entre Vallourec Tubes, NSSMC et VSB, par lequel VSB s'engage à livrer, et NSSMC s'engage à acheter, un certain pourcentage de la capacité annuelle de production de tubes de l'usine de Jeceaba (environ 300 000 tonnes lorsque l'usine tourne à pleine capacité). Ce contrat a été conclu pour une durée de 30 ans.

La rationalisation des activités brésiliennes a conduit à la fermeture en 2016 d'un haut-fourneau sur le site de Belo Horizonte. La fermeture du second haut-fourneau et de l'aciérie de Belo Horizonte est prévue pour intervenir au cours de l'exercice 2018. La production d'acier sera ainsi concentrée dans l'aciérie de pointe de Jeceaba.

Chine

Le 29 janvier 2016, le Groupe a signé un accord en vue de l'augmentation de sa participation à hauteur d'environ 70,1 % du capital de Tianda Oil Pipe (TOP), fabricant chinois de tubes sans soudure coté à la Bourse de Hong Kong. Le Groupe détenait, depuis le 1^{er} avril 2011, 19,5 % du capital de TOP et avait conclu, concomitamment à cette prise de participation, un pacte d'actionnaire avec les principaux actionnaires de TOP aux termes duquel Vallourec disposait d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions TOP lui permettant d'accroître sa participation dans TOP à hauteur d'au moins 50,6 % dans l'hypothèse où la réglementation chinoise serait modifiée et autoriserait des sociétés étrangères à contrôler des sociétés chinoises dans ce secteur d'activité.

Après obtention des autorisations requises, le Groupe a procédé au closing de l'acquisition le 14 novembre 2016, portant sa participation totale à 70,0 % dans TOP. Concomitamment à cette étape, une offre publique d'achat obligatoire et inconditionnelle portant sur le reste des intérêts minoritaires de TOP a été lancée conformément au Code des fusions et acquisitions de Hong Kong (*Hong Kong Code on Takeovers and Mergers*). À l'issue de cette étape qui s'est achevée le 2 décembre 2016, Vallourec a annoncé contrôler 99,0 % du capital de TOP. Le montant total des deux transactions (50,6 % + 29,0 %) s'est élevé à 158 millions d'euros.

Les actifs industriels de TOP comprennent un laminoir de pointe de type PQF[®] d'une capacité de 550 000 tonnes qualifié par des clients pétroliers et gaziers de premier rang. Fort d'un partenariat fructueux de cinq ans avec TOP, cette acquisition permet à Vallourec de développer une offre élargie de solutions hautement compétitives combinant les connexions VAM[®] et les tubes hautement compétitifs de Tianda pour soutenir les parts de marché de la connexion VAM[®].

2. Le renforcement du partenariat entre Vallourec et NSSMC

Depuis 1985, le développement des connexions VAM[®] est une activité conjointe de Vallourec et NSSMC. Cette coopération a permis de hisser la marque VAM[®] au rang de référence mondiale sur le marché OCTG.

Ce partenariat industriel a été renforcé avec l'ambition de capitaliser sur les compétences des deux groupes afin de sécuriser la compétitivité de la connexion VAM[®] et conforter son leadership technologique à long terme. Il s'appuie sur trois leviers :

- L'amélioration de l'efficacité de la R&D pour accélérer le développement et la mise sur le marché de nouvelles connexions VAM[®] afin de renforcer mondialement le positionnement premium de VAM[®] : le 1^{er} février 2016, NSSMC et Vallourec Oil & Gas France ont conclu un addendum au Contrat de R&D conclu le 1^{er} avril 2007 afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre de leur Recherche et Développement commune dans le cadre du développement des joints VAM[®], au travers notamment d'un comité technique (Technical, Industrialization, and Services Committee) et d'une meilleure organisation de la coopération pour chaque programme important de Recherche et Développement ;
- le renforcement de l'organisation brésilienne à travers la fusion des activités des deux sociétés locales et la création de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (voir détails sur la fusion de ces deux sociétés ci-dessus) ;
- enfin, NSSMC, agissant en tant qu'investisseur stratégique, a souscrit à la levée de fonds de Vallourec et détient, au 31 décembre 2016, 14,78 % du capital de Vallourec, contre 1,45 % au 31 décembre 2015.

3. Le renforcement du bilan de Vallourec

Le 1^{er} février 2016, Vallourec a annoncé son intention de lever environ 1 milliard d'euros afin de renforcer son bilan et de financer sa transformation pour sécuriser sa croissance à long terme par la combinaison d'un instrument financier (Obligation Remboursable en Actions, ORA) réservé à Bpifrance Participations et NSSMC et d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« Augmentation de capital avec DPS »).

Dans ce cadre, Bpifrance et NSSMC s'étaient engagés à souscrire à l'Augmentation de capital avec DPS et à l'émission des ORA pour un montant leur permettant de détenir une participation de 15 % du capital de la Société chacune, sur une base diluée, après réalisation de l'Augmentation de capital avec DPS et le remboursement de la totalité des ORA. NSSMC a augmenté sa participation intégralement par souscription à l'augmentation de capital avec DPS et à l'émission d'ORA, et Bpifrance pouvait acheter des actions sur le marché avant l'Augmentation de capital avec DPS.

Ces engagements avaient été pris sous réserve (i) de l'approbation par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 des résolutions relatives à ces deux opérations, (ii) de la décision du Directoire, autorisée par le Conseil de Surveillance, de réaliser ces opérations, (iii) du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avant le 31 décembre 2016 pour NSSMC et le 29 juillet 2016 pour Bpifrance (étant précisé que Bpifrance ferait ses meilleurs efforts pour soumettre dès que possible à l'approbation de ses organes de direction l'extension de cette date au 31 décembre 2016) et (iv) que le montant brut de ces opérations représente entre 800 millions et un milliard d'euros. L'émission des ORA était soumise à la réalisation de l'Augmentation de Capital avec DPS.

Augmentation de capital avec DPS

Le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa dix-huitième résolution et de la subdélégation du Directoire, a décidé, le 7 avril 2016, de réaliser l'Augmentation de capital avec DPS à hauteur d'un montant nominal global de 434 202 976 euros par émission de 217 101 488 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription à raison de 8 actions nouvelles pour 5 actions existantes possédées, à souscrire et libérer intégralement en numéraire, pour un prix d'émission fixé à 2,21 euros par action, dont 2 euros de valeur nominale et 0,21 euro de prime d'émission. Conformément à la dix-huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016, le prix d'émission a été déterminé sur la base des recommandations du syndicat bancaire conformément aux pratiques de marché usuelles pour ce genre d'opération et en tenant compte des conditions de marché en vigueur.

Cette augmentation de capital a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 7 avril 2016 sous le numéro 16-126 et s'est déroulée du 11 au 22 avril 2016 inclus.

Conformément à leurs engagements de souscription, Bpifrance et NSSMC ont exercé tous leurs droits préférentiels de souscription et ont souscrit à titre irréductible à l'Augmentation de capital avec DPS pour un montant total d'environ 56 millions d'euros. Au vu du certificat du dépositaire des fonds établi par BNP Paribas Securities Services, le Président du Directoire a, le 3 mai 2016, constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital d'un montant total de 479 794 288,48 euros et se traduisant par la création de 217 101 488 actions nouvelles.

Émission et remboursement des ORA

L'émission des ORA a eu lieu concomitamment au règlement-livraison de l'Augmentation de capital avec DPS, soit le 3 mai 2016. Elle était composée de deux tranches (ORA de Tranche A et ORA de Tranche B), calibrées afin que NSSMC et Bpifrance détiennent chacun 15 % du capital de la Société, sur une base diluée, après réalisation de l'Augmentation de capital avec DPS et après le remboursement de la totalité des ORA. Le prix d'émission des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B était égal à leur valeur nominale. La valeur nominale unitaire des ORA de Tranche A s'élevait à 99 euros et le ratio de remboursement des ORA de Tranche A était égal à neuf actions pour une ORA (soit un prix de référence des actions sous-jacentes de 11 euros par action). La valeur nominale unitaire des ORA de Tranche B s'élevait au prix de souscription par action dans le cadre de l'Augmentation de capital avec DPS, et le ratio de remboursement des ORA de Tranche B était égal à une action pour une ORA. Les ORA et leurs modalités de remboursement ont été soumises aux cas d'ajustements usuels.

Les ORA n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et ont revêtu exclusivement la forme nominative. Les ORA n'ont pas produit d'intérêts et n'étaient pas remboursables en numéraire. Les ORA devaient être automatiquement remboursées en actions ordinaires de la Société (i) en cas d'obtention des autorisations de l'Autorité brésilienne de la concurrence et (ii) à la date la plus proche entre (a) le dernier jour du 24^e mois suivant leur date d'émission et (b) huit jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'augmentation de capital résultant du remboursement des ORA de tranche A a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 16 mars 2016 sous le numéro 16-079 et l'augmentation de capital résultant du remboursement des ORA de tranche B a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 7 avril 2016 sous le numéro 16-126.

Bpifrance a souscrit à environ 128 millions d'euros d'obligations de Tranche A et à environ 41 millions d'euros d'obligations de Tranche B. NSSMC a souscrit à environ 260 millions d'euros d'obligations de Tranche A et à environ 84 millions d'euros d'obligations de Tranche B.

Bpifrance ayant obtenu l'autorisation définitive de l'autorité de la concurrence brésilienne, le remboursement en actions des ORA de Bpifrance a eu lieu le 3 mai 2016, entraînant la création de 30 282 564 actions nouvelles (11 647 134 actions nouvelles provenant du remboursement des 1 294 126 ORA de tranche A et 18 635 430 actions nouvelles provenant du remboursement des 18 635 430 ORA de tranche B).

À la suite de l'obtention par NSSMC de l'autorisation définitive de l'autorité de la concurrence brésilienne, le remboursement en actions des ORA souscrites par NSSMC est intervenu le 20 juin 2016 et s'est traduit par la création de 61 565 565 actions nouvelles (23 679 054 actions nouvelles provenant du remboursement des 2 631 006 ORA de tranche A et 37 886 511 actions nouvelles provenant du remboursement des 37 886 511 ORA de tranche B).

L'Augmentation de capital avec DPS et l'émission des ORA ont permis à Vallourec de lever 951 millions d'euros.

AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

Le 1^{er} février 2016, Vallourec a annoncé le renouvellement pour une période de quatre ans du mandat, qui arrivait à échéance le 15 mars 2016, des trois membres du Directoire : MM. Philippe Crouzet, Président du Directoire, Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire et Directeur Général, et Olivier Mallet, Membre du Directoire et Directeur Financier.

Le 30 mars 2016, Vallourec a annoncé avoir conclu avec un syndicat bancaire constitué de cinq banques internationales : Banco Santander, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking un accord pour une nouvelle ligne de crédit renouvelable d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020, ainsi que l'extension, pour une durée de trois années, d'une ligne de crédit renouvelable bilatérale existante avec J.P. Morgan pour sa filiale américaine Vallourec Star, LP d'un montant de 80 millions de dollars.

Le 30 mars 2016, Vallourec a signé un contrat avec Abu Dhabi National Oil Company (« ADNOC ») portant sur la fourniture de tubes OCTG à ses trois sociétés d'exploitation (ADMA-OPCO, ADCO, ZADCO) sur la période 2016-2018. Il s'agit du plus gros contrat OCTG (environ 100 000 tonnes) conclu par Vallourec avec l'émirat d'Abou Dabi. Vallourec fournit une gamme complète de tubes OCTG premium et API standard pour des puits de pétrole onshore et offshore des plus traditionnels aux plus complexes. Ce contrat prévoit aussi la livraison de connexions VAM® à couple élevé pour le forage à grande portée, ainsi que d'alliages d'acier résistants à la corrosion pour les milieux acides. Enfin, les opérations de supervision et d'inspection sur site sont prises en charge par les experts de Vallourec.

Le 27 mai 2016, Vallourec Tube-Alloy, filiale à 100 % de Vallourec dédiée à la production et à la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole, a annoncé l'ouverture à Singapour d'une nouvelle usine, qui porte le nom de « Vallourec Tube-Alloy Asie-Pacifique ». Ce nouveau site vient soutenir les activités OCTG du Groupe en renforçant l'empreinte géographique de Vallourec Tube-Alloy, essentiellement implantée à travers quatre unités de production aux États-Unis.

Le 8 novembre 2016, Vallourec a annoncé avoir finalisé le partenariat stratégique annoncé en début d'année 2016 dans le domaine du soudage de conduites sous-marines entre sa filiale Serimax et son client de longue date Technip. Dans ce cadre, Technip a acquis un intérêt de 20 % dans Serimax. L'accord est exclusif sur le segment du soudage de conduites offshore avec pose en déroulé ⁽¹⁾ ainsi que sur les programmes de Recherche et Développement correspondants. Serimax déploie également sa technologie de soudage sur tous les spoolbases ⁽²⁾ et navires de pose en S ⁽³⁾ de Technip. Fournisseur indépendant de services et de technologies, Serimax continue d'apporter des solutions à tous ses clients sur les marchés des conduites sous-marines et terrestres, et de l'assemblage de sous-ensembles tubulaires.

Le 14 décembre 2016, Vallourec a annoncé avoir finalisé Value 16, une augmentation de capital réservée à ses salariés à travers le monde. Près de 10 000 salariés, dans onze pays, représentant 54 % des effectifs éligibles, ont souscrit à cette neuvième opération mondiale d'actionnariat salarié proposée par le Groupe. Au 31 décembre 2016, les salariés actionnaires représentaient 3,5 % de l'actionnariat de Vallourec.

Premier trimestre 2017

Le 18 janvier 2017, Vallourec a rendu publique la nouvelle organisation du Groupe destinée à lui permettre de tirer pleinement parti de son Plan de Transformation. L'objectif de la nouvelle organisation est de renforcer la présence locale du Groupe et sa proximité avec ses clients, optimiser l'utilisation globale de ses ressources, et stimuler son développement. Cette nouvelle organisation, qui prendra effet le 3 avril 2017, sera structurée autour de quatre Régions, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe/Afrique (EA) et Moyen-Orient/Asie (MEA), et deux Départements centraux, le Département Développement & Innovation (D&I) et le Département Technologie & Industrie (T&I).

Le 26 janvier 2017, Vallourec et Asco Industries ont annoncé l'acquisition par Asco Industries d'une participation majoritaire (60 %) dans l'aciérie de Saint-Saulve, Vallourec conservant une part de 40 %. Les deux actionnaires d'Ascoval, nouvelle entité créée pour détenir les actifs de l'aciérie, s'approvisionneront auprès de l'aciérie de Saint-Saulve à hauteur de 275 000 tonnes dès la fin de 2017, ces volumes permettant d'assurer le fonctionnement durable de l'aciérie et sa compétitivité.

(1) La pose en déroulé est une méthode de pose selon laquelle les conduites sous-marines sont assemblées depuis une spoolbase à terre, puis enroulées sur des bobines de pose à bord de navires ou à quai. Les conduites sont ensuite déroulées au cours des activités offshore.

(2) Une spoolbase sert principalement à l'assemblage de conduites rigides sous-marines et à leur enroulage sur des bobines de pose. Ces conduites sont destinées à être posées par des navires spécialisés via une méthode de pose en déroulé. Technip possède et opère quatre spoolbases situées à proximité des installations sous-marines de ses clients.

(3) La pose en S est une méthode de pose de conduites sous-marines selon laquelle toutes les opérations d'assemblage sont effectuées à l'horizontale depuis le navire. La pose est réalisée simultanément en mer.

3.5 Résultats des activités

3.5.1 Résultats consolidés du Groupe

Compte de résultat

Comparaison de l'exercice 2016 par rapport à l'exercice 2015

Données consolidées <i>En millions d'euros</i>	2015	2016	Variation 2016/2015
Production expédiée (<i>en milliers de tonnes</i>)	1 411	1 281	- 9,2 %
Chiffre d'affaires	3 803	2 965	- 22,0 %
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	(3 352)	(2 727)	- 18,6 %
Marge industrielle	451	238	- 47,2 %
(<i>en % du CA</i>)	11,9 %	8,0 %	- 3,9 pt
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	(513)	(448)	-12,7 %
(<i>en % du CA</i>)	13,5 %	15,1 %	-1,6 pt
Résultat brut d'exploitation	(77)	(219)	n. a.
(<i>en % du CA</i>)	-2,0 %	-7,4 %	-5,4 pt
Amortissements industriels	(303)	(283)	-6,6 %
Amortissements, restructuration et autres	(162)	(176)	n. a.
Dépréciations d'actifs	(296)	(71)	n. a.
Résultat d'exploitation	(838)	(749)	- 10,6 %
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	(865)	(758)	- 12,4 %

(a) Avant amortissements.

Production

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après

présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

<i>En milliers de tonnes</i>	2015	2016	Variation 2016/2015
1 ^{er} trimestre	412	251	- 39,1 %
2 ^e trimestre	362	321	- 11,3 %
3 ^e trimestre	317	333	+5,0 %
4 ^e trimestre	320	376	+17,5 %
TOTAL	1 411	1 281	- 9,2 %

La baisse de 9,2 % en 2016 comparée à 2015 s'explique principalement par la diminution des volumes Pétrole et gaz aux États-Unis (en dépit d'une hausse au quatrième trimestre 2016 par rapport à l'année précédente) et en Amérique du Sud, et des volumes Industrie en Europe et au Brésil.

Chiffre d'affaires

Les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change 2015 au chiffre d'affaires 2016 de ces sociétés. En revanche, l'effet de change de transaction – en raison des expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines filiales du Groupe dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle – n'est pas neutralisé. Une estimation de l'effet de change de transaction sur le chiffre d'affaires du Groupe est présentée ci-dessous.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 2 965 millions d'euros en 2016, en recul de 22,0 % (- 21,2 % à taux de change constants), en raison d'un effet volume négatif (- 9,2 %) notamment sur le marché

Pétrole et gaz aux États-Unis et en Amérique du Sud, et des volumes Industrie en Europe et au Brésil, et des effets prix/mix produits négatifs de - 12,0 % principalement en raison de la détérioration des prix dans la zone EAMEA et aux États-Unis.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique de destination des produits entre 2015 et 2016 :

<i>En millions d'euros</i>	2015	% du chiffre d'affaires	2016	% du chiffre d'affaires	Variation 2016/2015 à taux de change courants	Variation 2016/2015 à taux de change constants
France	114	3,0 %	91	3,1 %	- 20,2 %	- 20,2 %
Allemagne	316	8,3 %	280	9,4 %	- 11,7 %	- 11,7 %
Autres pays de l'UE ^(a)	419	11,0 %	276	9,3 %	- 34,1 %	- 32,0 %
Total Europe	849	22,3 %	647	21,8 %	- 23,8 %	- 22,7 %
Amérique du Nord	1 096	28,8 %	559	18,9 %	- 49,0 %	- 48,7 %
Brésil	555	14,6 %	456	15,4 %	- 17,8 %	- 16,2 %
Autres Amériques centrale et du Sud	41	1,1 %	11	0,3 %	- 73,2 %	- 73,2 %
Total Amérique du Sud	596	15,7 %	467	15,7 %	- 21,6 %	- 20,1 %
Chine	262	6,9 %	257	8,6 %	- 2,3 %	- 0,8 %
Autres Asie et Moyen-Orient	590	15,5 %	591	20,0 %	+ 0,2 %	- 0,2 %
Total Asie et Moyen-Orient	852	22,4 %	848	28,6 %	- 0,5 %	- 0,4 %
CEI	31	0,8 %	27	0,9 %	- 9,7 %	- 9,7 %
Reste du monde	379	10,0 %	417	14,1 %	+ 10,0 %	+ 11,6 %
Total reste du monde	410	10,8 %	444	15,0 %	+ 8,3 %	+ 10,0 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	3 803	100,0 %	2 965	100,0 %	- 22,0 %	- 21,2 %

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

Le chiffre d'affaires a été en baisse sur la quasi-totalité des Régions en 2016. La baisse a été particulièrement marquée dans l'activité Pétrole et gaz en Amérique du Nord, en Europe, et en Amérique du Sud.

L'analyse du chiffre d'affaires par activité est détaillée ci-après.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires consolidé a baissé en 2016 dans toutes les activités du Groupe, dont principalement les activités Pétrole et gaz et Pétrochimie. Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2015 et 2016 :

En millions d'euros	2015	2016	% de variation à taux de change courant	% de variation à taux de change constants ^(a)
Pétrole et gaz	2 361	1 791	- 24,1 %	- 23,3 %
Pétrochimie	205	129	- 37,1 %	- 37,1 %
Pétrole et gaz, Pétrochimie	2 566	1 920	- 25,2 %	- 24,4 %
Énergie électrique	559	486	- 13,1 %	- 12,5 %
Mécanique	363	279	- 23,1 %	- 22,9 %
Automobile	114	101	- 11,4 %	- 11,4 %
Construction & autres	201	179	- 10,9 %	- 8,5 %
Industrie & autres ^(b)	678	559	- 17,6 %	- 16,6 %
TOTAL	3 803	2 965	- 22,0 %	- 21,2 %

(a) La variation à taux de change constant se définit comme la variation du chiffre d'affaires entre deux périodes en convertissant le chiffre d'affaires des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro au taux moyen cumulé de la période précédente. Il n'intègre pas les impacts de change sur les opérations de ventes conclues par certaines des filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, cet impact étant intégré dans les effets prix/mix.

(b) Dont ventes de minéral de fer.

Pétrole et gaz, Pétrochimie (64,8 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires Pétrole et gaz s'est établi à 1 791 millions d'euros en 2016, en baisse de 24,1 % par rapport à 2015 (- 23,3 % à taux de change constants).

- Aux États-Unis, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz a fortement baissé par rapport à 2015 en raison de faibles volumes au premier semestre 2016 et du déclin des prix. Après avoir atteint un point bas au deuxième trimestre 2016, le nombre d'appareils de forage en activité a augmenté jusqu'à fin 2016, ce qui a déclenché un restockage progressif chez les distributeurs aux troisième et quatrième trimestres. Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2016 s'est inscrit en hausse séquentielle, mais les prix sont restés aux niveaux faibles du premier semestre 2016.

En ce début d'année 2017, la demande en OCTG est forte en raison du restockage chez les distributeurs et d'une consommation finale plus élevée. L'augmentation importante des prix du scrap fin 2016 et début 2017 devrait compenser en large partie l'effet volume positif du premier semestre 2017. L'impact des hausses de prix des OCTG annoncées au décembre 2016 et janvier 2017 devrait principalement être enregistré au deuxième semestre 2017.

- Dans la zone EAMEA ⁽¹⁾, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz en 2016 a légèrement baissé. Le Groupe a enregistré des volumes OCTG en légère augmentation comparé à 2015 grâce à des appels d'offres attribués par les compagnies pétrolières nationales. Cet effet légèrement positif a été plus que compensé par les niveaux de prix bas dans la région. En parallèle, les compagnies pétrolières internationales ont continué à réduire leur Capex.

En l'absence d'une reprise du marché offshore, le chiffre d'affaires dans la région au début de l'année 2017 est principalement constitué de livraisons sur des contrats attribués courant 2016 par les compagnies pétrolières nationales à des prix plus bas que ceux enregistrés pour les livraisons du premier semestre 2016.

- Au Brésil, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz s'est inscrit en forte baisse par rapport à 2015 en raison des réductions de Capex de la part de Petrobras. Comme anticipé, les livraisons du deuxième semestre 2016 ont été concentrées en grande partie sur le troisième trimestre 2016.

Sur la base du nouveau Plan Stratégique à cinq ans de Petrobras, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz au Brésil devrait rester relativement stable en 2017.

Le chiffre d'affaires Pétrochimie a atteint 129 millions d'euros en 2016, en baisse de 37,1 % par rapport à 2015 (- 37,1 % à taux de change constants).

Énergie électrique (16,4 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires Énergie électrique a atteint 486 millions d'euros en 2016, en baisse de 13,1 % par rapport à 2015 à périmètre courant (- 12,5 % à taux de change constants).

Hors Vallourec Heat Exchanger Tubes qui a été déconsolidée en mai 2016, le chiffre d'affaires Énergie électrique en 2016 s'est inscrit en légère baisse par rapport à 2015. L'augmentation en 2016 du chiffre d'affaires de l'activité énergie électrique conventionnelle grâce aux livraisons de tubes pour les centrales thermiques au charbon en Chine a été compensée par la baisse importante du chiffre d'affaires de l'activité nucléaire.

Début 2017, Vallourec anticipe un ralentissement progressif de l'activité pour les centrales conventionnelles en Chine.

Industrie & autres (18,8 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires Industrie & autres a atteint 559 millions d'euros en 2016, en baisse de 17,6 % par rapport à 2015 (- 16,6 % à taux de change constants).

En Europe, le chiffre d'affaires Industrie et autres en 2016 était en baisse en raison du déclin des volumes et des prix.

(1) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.

Au Brésil, le chiffre d'affaires Industrie et autres s'est inscrit en légère baisse en 2016. Le chiffre d'affaires Automobile et Mécanique a légèrement augmenté par rapport à 2015 grâce à un meilleur deuxième semestre qu'en 2015. Cependant, le chiffre d'affaires lié aux ventes de minerai de fer a diminué en raison de la baisse des prix.

Début 2017, aucun changement significatif ne s'opère sur ces segments de marché à l'exception du rebond des prix du minerai de fer.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE

En millions d'euros	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
2015	1 052	1 018	872	861	3 803
2016	671	763	693	838	2 965
Variation en %, comparée à l'année précédente	- 36,2 %	- 25,0 %	- 20,5 %	- 2,7 %	- 22,0 %
dont effet volumes	- 39,1 %	- 11,3 %	+ 5,0 %	+ 17,5 %	- 9,2 %
dont effet de change (conversion)	- 3,1 %	- 3,6 %	+ 0,1 %	+ 4,7 %	- 0,8 %
dont autres effets (prix, mix...)	+ 6,0 %	- 10,1 %	- 25,6 %	- 24,9 %	- 12,0 %

La baisse du chiffre d'affaires a été particulièrement importante au premier trimestre principalement en raison d'un premier trimestre 2015 encore protégé par un bon carnet de commande fin 2014 sur le marché Pétrole et gaz aux États-Unis. Au quatrième trimestre 2016, le Groupe a bénéficié de la reprise des volumes aux États-Unis.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à **- 219 millions d'euros en 2016**, par rapport à une perte de 77 millions d'euros en 2015, résultant essentiellement de la baisse des volumes, compensée partiellement par une baisse des charges de matières premières, une réduction des coûts variables, et des économies liées à la mise en place du plan de transformation.

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux composants du résultat brut d'exploitation en 2015 et 2016.

En millions d'euros	2015	2016	Variation 2015/2016 (%)
Chiffre d'affaires	3 803	2 965	- 22,0 %
Coûts industriels des produits vendus	(3 352)	(2 727)	- 18,6 %
Marge industrielle	451	238	- 47,2 %
en % du chiffre d'affaires	11,9 %	8,0 %	- 3,9 pt
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(513)	(448)	- 12,7 %
Autres charges	(15)	(9)	n. a.
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(77)	(219)	n. a.
en % du chiffre d'affaires	- 2,0 %	- 7,4 %	- 5,4 pt

MARGE INDUSTRIELLE

La marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (hors amortissements).

Malgré un taux élevé d'adaptation des coûts variables et une réduction des coûts fixes industriels, la marge industrielle a été principalement affectée par la baisse d'activité et, dans une moindre mesure, par les inefficacités associées à la faible charge des usines.

Par ailleurs, le tableau suivant présente la décomposition des coûts industriels des produits vendus (hors amortissements) en 2015 et en 2016 :

En millions d'euros	2015	2016	Variation 2016/2015
Coûts directs sur ventes	215	157	- 27,0 %
Coûts des matières premières consommées	1 201	935	- 22,1 %
Coûts de main-d'œuvre	837	747	- 10,8 %
Autres coûts industriels ^(a)	957	892	- 6,1 %
Variation de stocks part non matière	144	- 4	n. s.
TOTAL	3 352	2 727	- 18,6 %

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

Les coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) ont été réduits de 12,7 % à 448 millions d'euros en 2016.

Cette amélioration résulte de la priorité donnée à la réduction des coûts dans le cadre du plan de transformation et ce, malgré un effet inflation défavorable au Brésil.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts administratifs, commerciaux et de recherche en 2015 et 2016 (hors amortissements) :

En millions d'euros	2015	2016	Variation 2016/2015
Frais de Recherche et Développement	82	60	- 26,8 %
Frais commerciaux et dépenses de marketing	99	87	- 12,1 %
Frais généraux et administratifs	332	301	- 9,3 %
TOTAL	513	448	- 12,7 %

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre les coûts industriels des produits vendus, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche, et les autres charges d'exploitation.

En 2016, l'ensemble des charges de personnel s'est élevé à 994 millions d'euros contre 1 120 millions d'euros en 2015. Cette

baisse résulte principalement de la baisse des effectifs (hors effet de périmètre) en lien avec la mise en œuvre du plan de transformation.

À fin 2016, les effectifs des sociétés intégrées, hors intérimaires, sont stables par rapport à fin 2015 en tenant compte des variations de périmètre.

Les charges de personnel se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

En millions d'euros	2015	2016	Variation 2016/2015
Salaires et traitements	796	763	- 4,1 %
Intéressement et participation	33	19	- 42,4 %
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	1	4	300,0 %
Charges sociales	289	208	- 28,0 %
TOTAL	1 120	994	-11,2 %

Les effectifs ont évolué comme suit :

Effectif de clôture des sociétés intégrées	2015 ^(a)	2016 ^(b)	Variation 2016/2015
Cadres	3 358	3 299	- 59
ATAM (administratifs, techniciens et agents de maîtrise)	3 334	3 107	- 227
Ouvriers	12 615	12 836	+221
TOTAL	19 307	19 242	- 65

(a) En 2015, les effectifs des sociétés comptabilisées comme activité conjointe sont retenus à hauteur des pourcentages d'intérêts détenus.

(b) Les variations de périmètre du Groupe en 2016 ont eu les impacts suivants sur les effectifs : une augmentation de 1 514 personnes liée à l'intégration de Tianda OP, et de 699 personnes liée à la prise de contrôle de VSB (part de 44 % antérieurement non prise en compte) et une diminution de 583 personnes suite à la cession de VHET.

Pour plus de détails sur les effectifs, se référer au chapitre 4 du présent Document de référence.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 749 millions d'euros, à comparer à une perte de 838 millions d'euros en 2015.

Cette amélioration résulte principalement des dépréciations d'actifs moins élevées qu'en 2015, en partie compensée par une détérioration du résultat brut d'exploitation en baisse de 142 millions d'euros.

AMORTISSEMENTS INDUSTRIELS

Les amortissements industriels ont légèrement baissé pour s'élever à 283 millions d'euros en 2016, contre 303 millions d'euros en 2015.

AMORTISSEMENTS, RESTRUCTURATIONS ET AUTRES

Les autres amortissements, non industriels, s'élèvent à 49 millions d'euros contre 44 millions d'euros en 2015.

Les mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions) s'élèvent à 111 millions d'euros et sont essentiellement liées aux initiatives stratégiques annoncées le 1^{er} février 2016 (fermeture d'unités de production en Europe, adaptation du plan industriel brésilien principalement), en hausse de 10 millions d'euros comparé à 2015.

Les résultats de cessions et mise au rebut d'actifs immobilisés et autres s'élèvent à 16 millions d'euros, contre 17 millions d'euros en 2015, et s'analysent principalement par les opérations liées aux regroupements d'entreprises en 2016.

DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Des dépréciations d'actifs ont été comptabilisées pour un montant total de 71 millions d'euros, et résultent des initiatives stratégiques annoncées le 1^{er} février 2016.

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2015	2016
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles	–	–
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	163	58
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	36	–
Autres dépréciations d'actifs	97	13
TOTAL	296	71

Résultat financier

La dégradation du résultat financier, qui s'élève à - 130 millions d'euros en 2016 contre - 75 millions d'euros en 2015, s'explique essentiellement par les deux éléments suivants :

- la détérioration de 20 millions d'euros du coût financier net en raison notamment de la hausse de l'encours moyen de la dette brute sur l'année 2016 et une réduction des produits financiers ;
- le résultat de change, principalement impacté par l'augmentation de l'encours des couvertures des prêts intragroupes en devises.

Le résultat financier se décompose comme suit :

En millions d'euros	2015	2016	Variation 2016/2015
Produits financiers	37	30	- 18,9 %
Charges d'intérêts	(112)	(125)	+ 11,6 %
Coût financier net	(75)	(95)	+ 26,7 %
Autres charges et produits financiers	7	(26)	- 471,4 %
Autres charges d'actualisation	(7)	(9)	+ 28,6 %
RÉSULTAT FINANCIER	(75)	(130)	+ 73,3 %

Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est un profit de 80 millions d'euros en 2016 contre un produit de 15 millions d'euros en 2015.

Le taux d'imposition réel s'élève à + 9 % contre + 2 % en 2015 et s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non reconnaissance des impôts différés actifs de l'exercice, sur la France, l'Allemagne, la Chine ;
- les différences permanentes s'analysent par l'impact des charges financières, par le résultat des intérêts minoritaires, par les retenues à la source, par l'impact du rapprochement de nos deux filiales brésiliennes et par l'impact des attributions d'actions gratuites.

Résultat net

La part des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à - 50 millions d'euros en 2016, contre - 33 millions d'euros en 2015, principalement en raison de la baisse des résultats des activités américaines.

Le résultat net part du Groupe est une perte de - 758 millions d'euros, contre une perte de - 865 millions d'euros en 2015.

Le résultat net part du Groupe par action est une perte de - 2,3 euros, contre une perte de - 6,6 euros par action.

3.5.2 Liquidité et ressources en capital

3.5.2.1 Présentation générale

En 2016, le Groupe a généré un flux de trésorerie disponible (tel que défini dans la section 3.5.2.4 « Flux de trésorerie disponible » ci-dessous) négatif de 395 millions d'euros, malgré une réduction du besoin en fonds de roulement et une stricte discipline sur les investissements industriels. La dette nette a diminué pour passer de 1 519 millions d'euros fin 2015 à 1 287 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 2 574 millions d'euros, dont 1 121 millions d'euros de dette financière

à moyen et long terme, et 1 453 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 1 287 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. Il bénéficiait de lignes de crédit non tirées de 2 310 millions d'euros fin 2016.

Malgré un effet du résultat net consolidé négatif, les capitaux propres du Groupe ont augmenté en 2016, en raison de l'augmentation de capital et de l'impact des devises sur les réserves de conversion des capitaux propres.

Le ratio dette nette/capitaux propres est par conséquent passé de 50,0 % au 31 décembre 2015 à 34,1 % au 31 décembre 2016.

3.5.2.2 Flux de trésorerie

Tableau de trésorerie simplifié

En millions d'euros	2015	2016
Capacité d'autofinancement	(229)	(399)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	632	179
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (1)	403	(220)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	(279)	(267)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	(553)	1 095
Incidence de la variation des taux de change (4)	(55)	44
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	(484)	652

FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ

Les flux de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à - 220 millions d'euros en 2016, contre 403 millions d'euros en 2015.

La capacité d'autofinancement s'est élevée à - 399 millions en 2016, notamment en raison de la baisse de l'EBITDA. Cette dégradation a

été en partie compensée par une variation positive du besoin en fonds de roulement de 179 millions d'euros, résultant d'une forte baisse des stocks et des créances clients.

La variation du fonds de roulement se décompose ainsi :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2015	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2016
Stocks	1 234 047	54 031	(168 198)	120 632	1 240 512
Clients	599 719	24 459	(123 403)	78 393	579 168
Fournisseurs	(523 476)	(8 235)	84 172	(82 852)	(530 391)
Autres créances et dettes	7 306	28 826	5 281	41 265	82 678
Fonds de Roulement Brut (1)	1 317 596	(99 081)	(202 148)	157 438	1 371 967
Impact des instruments financiers de couverture (2)			22 517		
TOTAL (1 + 2)			(179 631)		
Variation du fonds de roulement du tableau de trésorerie			179 631		

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à - 267 millions d'euros en 2016, contre - 279 millions d'euros en 2015. Cette réduction s'explique principalement par la baisse des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, qui se sont élevés à - 168 millions d'euros en 2016 contre - 255 millions d'euros en 2015 en raison d'une plus grande sélectivité de projets et l'impact des variations de périmètre pour - 106 millions d'euros. Voir la section 3.5.2.3 « Investissements industriels » du présent Document de référence pour une description des principaux investissements en 2015 et 2016.

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se sont élevés à + 1 095 millions d'euros en 2016, contre - 553 millions d'euros en 2015.

L'encaissement net en 2016 s'explique principalement par des encaissements liés aux nouveaux emprunts pour un montant de 720 millions d'euros et par les augmentations de capital pour un montant de 980 millions d'euros, partiellement compensé par des remboursements d'emprunts pour un montant de 586 millions d'euros. En 2015, le Groupe avait décaissé 858 millions d'euros pour le remboursement d'emprunts contre 417 millions d'euros d'encaissements liés aux nouveaux emprunts.

3.5.2.3 Investissements industriels

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins liés :

- à la sécurité des hommes et des installations, au respect des obligations légales telles que sécurité et règles environnementales ;
- au développement des activités par croissance interne et externe ;
- à l'amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- à la maintenance et, le cas échéant, remplacement des équipements obsolètes.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales de même que les économies d'énergie soient mises en avant.

À compter de 2015, le Groupe a renforcé le processus d'autorisation des investissements par la mise en œuvre des actions suivantes :

- une préparation systématique de chaque projet d'un montant supérieur à 1 million d'euros à travers trois étapes de « Front End Loading » ;
- une qualification à chacune des trois étapes par un Comité de Qualification regroupant les experts du Groupe. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) sont examinés de façon systématique et approfondie ;
- une autorisation à chacune des trois étapes par un Comité réunissant le Directeur du Contrôle de Gestion et le Directeur des Investissements et Grands projets pour les projets supérieurs à 1 million d'euros. Les membres du Directoire font partie de ce Comité pour les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces Comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2015-2016

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers la rationalisation des outils de production, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des deux derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

Investissements industriels hors variations de périmètre (corporels, incorporels et biologiques)

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2016
Europe	108,7	95,0
Amérique du Nord	66,4	18,0
Amérique centrale et du Sud	59,6 ^(a)	53,7 ^(b)
Asie	15,5	9,7
Autres	0,6	0,1
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS^(c)	250,8^(a)	176,5^(b)
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	268,1	175,4
ACQUISITIONS ET INVESTISSEMENTS FINANCIERS^(c)	0	0

(a) Dont 13,2 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(b) Dont 6,6 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(c) La différence entre les investissements décaissés au cours de l'exercice et le total des investissements industriels correspond à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation.

Les programmes les plus importants réalisés en 2015 et 2016 ont été les suivants :

En 2015

Le programme d'investissement a été significativement réduit (- 30 %) compte tenu de la baisse d'activité du Groupe. Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 56 % des dépenses 2015.

Les principaux nouveaux investissements engagés en 2015 ont été principalement :

- la plantation de 1 232 hectares d'eucalyptus pour les besoins de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, ainsi que la construction de nouveaux fours de combustion pour la production de charbon de bois (Brésil) ;
- l'extension de capacité de l'aciérie de Jeceaba vers des ronds de diamètres inférieurs afin d'alimenter les autres laminoirs du Groupe (Brésil) ;
- un grand nombre de projets visant à améliorer la productivité et les coûts dans le cadre du plan Valens, ainsi que la sécurité et l'état général des équipements.

En 2016

Le programme d'investissement a de nouveau été fortement réduit (- 35 %) compte tenu de la poursuite de la baisse d'activité du Groupe. Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 65 % des dépenses 2016.

Les principaux nouveaux investissements engagés en 2016 ont été principalement :

- la plantation de 52 hectares d'eucalyptus pour les besoins de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil, ainsi que la construction de nouveaux fours de combustion pour la production de charbon de bois (Brésil) ;
- le réaménagement des flux des tuberries de Déville et Saint-Saulve pour accompagner le plan industriel européen ;
- la première ligne industrielle en Europe du nouveau procédé Cleanwell pour les produits OCTG ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir le plan Valens et le plan de transformation du Groupe, ainsi que la sécurité et l'état général des équipements.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2017

Les dépenses d'investissement en 2017 seront plafonnées à 180 millions d'euros.

Le programme 2017 prévoit en particulier :

- la poursuite de l'industrialisation du nouveau procédé Cleanwell en Europe pour les produits OCTG ;
- le soutien du plan de transformation du Groupe à travers des projets en Europe et au Brésil, ainsi que des projets de remise à niveau des installations de Anhui Tianda Oil Pipe (Chine) ;
- l'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

En millions d'euros	2015	2016
Capacité d'autofinancement	(229)	(399)
Variation du BFR lié à l'activité + baisse, (hausse)	+ 632	+ 179
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	+ 403	(220)
Investissements industriels bruts	(268)	(175)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	135	(395)

3.5.2.5 Liquidité et endettement

Au 31 décembre 2016, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 2 574 millions d'euros, dont 1 121 millions d'euros de dette financière à moyen et long terme, et 1 453 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 1 287 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette s'est élevée ainsi à 1 287 millions d'euros fin 2016, en diminution de 232 millions d'euros par rapport à 1 519 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, Vallourec disposait de lignes de crédit confirmées non tirées d'un montant de 2 240 millions d'euros, sans échéance de remboursement significative avant juillet 2017.

Le tableau suivant présente les principales dettes financières du Groupe au 31 décembre 2016 :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2016
Emprunt obligataire échéance février 2017	650
Placement privé – échéance août 2019	398
Placement privé – échéance août 2027	54
Emprunt obligataire – échéance septembre 2024	498
Billets de trésorerie	307
Emprunt VSB BNDES	17
Crédit-bail Jeceaba Brésil	94
Lignes bilatérales US	76
Vallourec Star location-financement	34
Autres	446
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	2 574

3.5.2.4 Flux de trésorerie disponibles

En 2016, les flux de trésorerie disponibles sont de - 395 millions d'euros, à comparer à des flux de trésorerie disponibles positifs de 135 millions d'euros en 2015. Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme les flux nets de trésorerie générés par l'activité, moins les investissements industriels bruts. Le tableau suivant présente le calcul des flux de trésorerie disponibles en 2015 et 2016 :

Le montant disponible au titre de ces lignes de crédit sera de 2 040 millions d'euros fin 2017 et 2018, de 2 018 millions d'euros fin 2019 et de 1 079 millions d'euros fin 2020.

Le ratio d'endettement sur capitaux propres consolidés représente 34,1 % contre 50,0 % à fin 2015.

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et, dans une moindre mesure, autour des filiales au Brésil et aux États-Unis. Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

L'ensemble des contrats bancaires (ligne de crédit renouvelable de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, étendue une première fois pour 1,078 milliard à échéance février 2020 et une seconde fois pour 989 millions à échéance février 2021, ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros à échéance juillet 2020, ligne de crédit renouvelable de 450 millions d'euros à échéance février 2020, ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2021) prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Pour les exercices 2018, 2019 et 2020, ce ratio est porté à 100 % pour l'ensemble des contrats bancaires de Vallourec par avenants du 17 mars 2017. Le ratio d'endettement sur capitaux propres consolidés du Groupe représente 35 % au 31 décembre 2016 au regard des covenants bancaires. Tel

que défini dans les contrats bancaires, le ratio « covenant bancaire » est le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes à moyen et long terme du Groupe au 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2015	702 822	42 682	412 558	14 078	590 815	1 762 955
Crédit-bail	37 017	10 606	10 636	10 672	44 101	113 032
Autres dettes financières non courantes	16 979	411 006	12 387	3 991	563 253	1 007 616
AU 31/12/2016	53 996	421 612	23 023	14 663	607 354	1 120 648

3.5.2.6 Capitaux propres

Les capitaux propres se sont élevés à 3 778 millions d'euros au 31 décembre 2016, une hausse significative par rapport à 3 038 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette hausse s'explique par les principaux facteurs suivants :

- le 3 mai 2016, Vallourec a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 480 millions d'euros. Cette augmentation de capital, combinée avec l'émission réservée d'obligations remboursables en actions pour un montant brut de 514 millions d'euros souscrites par Bpifrance Participations SA et Nippon Steel & Sumitomo Metal

Corporation a permis à Vallourec de finaliser l'augmentation de capital globale annoncée pour un montant net de 951 millions d'euros ;

- le résultat net négatif du Groupe enregistré en 2016 pour un montant de - 808 millions d'euros ;
- l'impact des variations de périmètre pour un montant de 219 millions d'euros ; et
- une variation des écarts de conversion de + 340 millions d'euros résultant principalement de l'impact de la baisse du réal brésilien par rapport à l'euro sur les capitaux propres des entités brésiliennes.

3.5.3 Impacts comptables des accords stratégiques annoncés le 1^{er} février 2016

Les opérations d'acquisition annoncées par le Groupe le 1^{er} février 2016, soit l'acquisition par Vallourec de 50,6 % supplémentaires de la société chinoise Tianda Oil Pipe (« TOP ») et la prise de contrôle exclusif de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (« VSB ») par apport partiel d'actifs et de passifs détenus par Vallourec Tubos do Brasil (filiale détenue à 100 % par Vallourec) sont intervenues au quatrième trimestre 2016 :

- le 1^{er} octobre 2016, Vallourec a finalisé l'apport de l'activité tubulaire de Vallourec Tubos do Brasil (VBR), filiale détenue à 100 %, à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB), activité conjointe détenue à 56 %. Cette opération a conduit à la prise de contrôle de VSB (renommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil) par Vallourec, dont le pourcentage de participation est porté de 56 % à 84,6 %, et s'accompagne d'une cession d'intérêts minoritaires aux

partenaires NSSMC et Sumitomo Corp. à hauteur de 15,4 %. La nouvelle entité VSB est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Vallourec à partir du 1^{er} octobre 2016 et les participations aux partenaires japonais sont comptabilisées en tant que participations ne donnant pas le contrôle ;

- le 2 décembre 2016, Vallourec détient 99,0 % du capital de Tianda Oil Pipe après l'acquisition en novembre d'une part majoritaire de 50,6 % et le succès de l'offre d'achat publique obligatoire et inconditionnelle. Tianda Oil Pipe a été consolidée en mise en équivalence (19,5 %) sur l'année 2016 et la prise de contrôle a été constatée dans le bilan du Groupe le 31 décembre 2016.

Les impacts comptables sont présentés dans le chapitre 6 détaillé par poste du bilan et en Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.6 Perspectives

3.6.1 Perspectives 2017

Les objectifs présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document de référence. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. La survenance d'un ou plusieurs risques décrits au chapitre 5 « Facteurs de risque » du présent Document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc venir remettre en cause sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie vis-à-vis de la réalisation des objectifs présentés ci-dessous.

Principales hypothèses

À partir des résultats constatés en 2016 et des principales tendances de marché, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'exercice 2017 :

- a) en Europe, des hypothèses d'inflation modérée hors matières premières, en augmentation par rapport à celles de 2016. Au Brésil, l'hypothèse d'inflation reste forte, mais en diminution par rapport à l'année précédente ;
- b) une hypothèse de hausse moyenne annuelle des prix des matières premières qui devraient rester volatiles ;
- c) pour la conversion des produits et charges et les transactions commerciales en devises non encore couvertes, des hypothèses de parité EUR/USD et EUR/BRL à des niveaux comparables à ceux du début de l'exercice 2017 ;
- d) une poursuite de la reprise des activités de forage aux États-Unis comme observé fin 2016. Les hausses de prix annoncées par Vallourec en décembre 2016 et janvier 2017 devraient avoir un impact principalement sur la deuxième partie de l'exercice ;
- e) pas d'amélioration de l'activité Pétrole et gaz ailleurs qu'aux États-Unis et un environnement économique similaire à 2016.

3.6.2 Perspectives moyen terme

Les tendances et objectifs présentés ci-dessous ne constituent pas des données prévisionnelles ou des prévisions ou estimations de bénéfice du Groupe, mais traduisent l'effet escompté de ses orientations stratégiques. Les données et hypothèses présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en fonction notamment de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Document de référence.

Une détérioration supplémentaire de l'environnement économique et une dégradation de l'activité de forage pourraient affecter les résultats de Vallourec ;

- f) un environnement macroéconomique brésilien toujours difficile ;
- g) un environnement concurrentiel toujours très compétitif y compris sur les produits « premium » ;
- h) pas de changement de méthode comptable ;
- i) des bénéfices des actions de réductions de coûts conformément au calendrier des initiatives stratégiques annoncées le 1^{er} février 2016 ;
- j) les principaux changements de périmètre significatifs suivants : effet année pleine de la consolidation à 100 % de Tianda et de VSB.

Perspectives 2017

En 2017, le chiffre d'affaires de l'activité Pétrole et gaz devrait croître significativement aux États-Unis.

Dans le reste du monde, les compagnies pétrolières internationales n'ont pas recommencé à lancer de nouveaux grands projets. Ainsi, les livraisons 2017 devraient principalement résulter des commandes déjà passées par les compagnies pétrolières nationales à des prix inférieurs à ceux des livraisons de début 2016. L'activité de forage au Brésil devrait rester relativement stable en 2017 par rapport à 2016.

Les autres activités du Groupe devraient continuer à connaître une faible demande dans un environnement concurrentiel.

Les coûts de matières premières ont augmenté depuis le quatrième trimestre 2016 et devraient rester volatils.

Les initiatives déployées au sein du Plan de Transformation permettront à nouveau une baisse sensible des autres coûts.

En conséquence, sur la base des conditions de marché et de taux de change de début 2017, Vallourec vise un résultat brut d'exploitation pour l'exercice 2017 en amélioration de 50 millions à 100 millions d'euros par rapport à celui de l'exercice 2016.

En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 5 « Facteurs de risque » du présent Document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe.

Le Groupe ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs présentés ci-dessous et ne s'engage pas à publier ou à communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments.

Le Groupe avait retenu des hypothèses cohérentes avec les données constatées fin 2015 et une hypothèse de reprise progressive de l'activité Pétrole et gaz à partir de 2017. Sur la base d'une hypothèse de retour des niveaux d'investissements pétroliers en 2020 à des niveaux équivalents à ceux de 2014, appréciés comme un niveau d'activité « normal », l'environnement potentiellement déflationniste en 2020 devait être en partie compensé par :

- une amélioration du mix produits ;
- une évolution favorable du cours des principales devises (USD et BRL) permettant une meilleure compétitivité, notamment des outils brésiliens ; les hypothèses de taux de change étaient cohérentes avec les estimations de place pour la période.

Il était indiqué que les initiatives stratégiques annoncées le 1^{er} février 2016 par le Groupe devaient permettre de générer environ 750 millions d'euros de résultat brut d'exploitation additionnel en 2020, en considérant que les marchés Pétrole et gaz auraient alors redémarré. Près de 50 % de cet objectif devait être réalisé d'ici 2018, indépendamment de toute reprise des volumes. Ce supplément de résultat brut d'exploitation devait avoir trois origines :

- environ 400 millions d'euros d'économies provenant de la rationalisation du dispositif industriel existant et des réductions de coûts associées suite à :
 - la fermeture de lignes de production en Europe et au Brésil (pour ce qui est du Brésil, grâce à la fusion de VSB et VBR),
 - des actions de productivité et des réductions de coûts administratifs, commerciaux et de recherche résultant des plans d'économie de coûts (dont Valens) et des initiatives additionnelles annoncées le 1^{er} février 2016 ;
- l'allocation d'une quantité plus importante de volumes aux deux pôles de production les plus compétitifs, VSB et Tianda Oil Pipe, devait générer environ 250 millions d'euros de résultat brut d'exploitation additionnel, dont environ 40 % d'ici 2018, indépendamment de toute reprise des volumes ;
- enfin, la consolidation à 100 % de VSB et Tianda Oil Pipe devait générer environ 100 millions d'euros de résultat brut d'exploitation additionnel, dont 70 millions d'euros suite à la finalisation de ces deux opérations, indépendamment de toute reprise des volumes.

Outre l'amélioration du résultat brut d'exploitation, les initiatives annoncées devaient générer une trésorerie additionnelle d'environ 260 millions d'euros au Brésil, notamment grâce à la cession d'une partie des actifs forestiers et aux synergies d'impôts résultant de la fusion de VSB et VBR et dont la majeure partie est indépendante de la reprise des volumes.

Sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus, toutes ces actions devaient permettre à Vallourec de relever les défis à court terme auxquels il faisait face et de positionner le Groupe de façon à bénéficier pleinement d'une reprise des marchés Pétrole et gaz :

- effet de levier opérationnel permettant de tirer pleinement parti de la reprise des volumes, avec un impact attendu sur le résultat brut d'exploitation en 2020 d'environ 900 millions d'euros, sur la base de volumes 2020 comparables à ceux de 2014 ;

- initiatives stratégiques apportant environ 750 millions d'euros de résultat brut d'exploitation additionnel en 2020, la plupart de ces initiatives devant être mises en œuvre d'ici fin 2017 et dont environ 30 % dépendent d'une reprise des volumes en 2020 à un niveau comparable aux volumes de 2014 ;
- consolidation de la compétitivité de la connexion VAM® et de son succès à long terme ;
- sécurisation du bilan.

Sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus, cette nouvelle configuration devait permettre à Vallourec de renouer avec une rentabilité et une génération de trésorerie solides, avec les objectifs 2020 suivants :

- résultat brut d'exploitation de 1,2 à 1,4 milliard d'euros ;
- free cash flow normalisé de 500 à 600 millions d'euros sur la base d'investissements industriels de 350 millions d'euros par an ;
- ratio de dette nette sur résultat brut d'exploitation inférieur à 1,0 en 2020 ;
- retour à la notation « Investissement Grade » ;
- ROCE supérieur au WACC.

L'essentiel de ces mesures est en place. En 2016 et début 2017, Vallourec a :

- optimisé son empreinte européenne avec la fermeture de quatre outils (une ligne de filetage à Mülheim en Allemagne, les laminoirs de Saint-Saulve et Déville-Lès-Rouen en France, et une ligne de traitement thermique à Bellshill en Écosse), la cession de Vallourec Heat Exchanger Tubes et d'un intérêt majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve ;
- créé deux pôles de production compétitifs au Brésil et en Chine avec la fusion de Vallourec Tubos do Brasil et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et l'acquisition de Tianda Oil Pipe (TOP) ;
- renforcé son bilan avec une augmentation de capital d'environ 1 milliard d'euros ;
- renforcé son partenariat avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation.

Grâce à l'implication des équipes Vallourec, les réductions de coûts dans le cadre du Plan de Transformation sont pleinement en ligne avec les objectifs. En 2016, elles ont atteint 150 millions d'euros avant inflation.

Le Groupe est confiant quant à sa capacité à délivrer les contributions liées à son Plan de Transformation telles qu'annoncées le 1^{er} février 2016.

En ce début d'année 2017, la dynamique positive du marché OCTG américain est confirmée. Cependant, les compagnies pétrolières internationales n'ayant pas encore relancé de nouveaux projets, la reprise des volumes et des prix sur le marché OCTG international est retardée. Comme annoncé précédemment, nos perspectives à moyen terme dépendent de la reprise de l'activité Pétrole et gaz mondiale, dont la date reste incertaine dans l'environnement de marché actuel.

3.7 Résultats sociaux

Le résultat d'exploitation de Vallourec est une perte de 13,8 millions d'euros, en légère amélioration par rapport à l'exercice 2015 qui affichait une perte de 17,6 millions d'euros. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication).

Le résultat financier (différence entre charges et produits financiers) présente une perte de 12,9 millions d'euros, qui s'explique pour l'essentiel par l'absence de dividende reçu de Vallourec Tubes en 2016, contre un profit de 78,1 millions en 2015.

L'impôt sur les sociétés est un produit net de 8,8 millions d'euros contre 1 million d'euros en 2015. Il résulte des produits d'impôts dégagés à la suite de la sortie du groupe d'intégration fiscale de la société Vallourec Heat Exchanger et des sociétés Serimax. Le résultat net de l'exercice est une perte de 17,8 millions d'euros, contre un bénéfice de 61,5 millions d'euros à fin 2015.

Au 1^{er} janvier 2016, date d'ouverture de l'exercice 2016, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 271 376 864 euros, divisé en 135 688 432 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 3 mai 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa dix-huitième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission de 217 101 488 actions ordinaires nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune au prix unitaire de 2,21 euros, dont 0,21 euro de prime d'émission. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital d'un montant nominal de 434 202 976 euros ayant pour effet de porter au 3 mai 2016 le capital social de Vallourec de 271 376 864 euros à 705 579 840 euros, divisé en 352 789 920 actions de 2 euros de valeur nominale chacune.

Le 3 mai 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa vingtième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté le remboursement des obligations remboursables en actions (« ORA ») de tranche A et de tranche B détenues par Bpifrance Participations, réparties en 1 294 126 ORA de tranche A d'un prix d'émission unitaire de 99 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 9 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche A, et 18 635 430 ORA de tranche B d'un prix d'émission unitaire de 2,21 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 1 action nouvelle de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche B. Ce remboursement a entraîné la création respectivement de 11 647 134 et 18 635 430 actions nouvelles, soit un nombre total de 30 282 564 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune, ayant pour effet de porter au 3 mai 2016 le capital social de Vallourec de 705 579 840 euros à 766 144 968 euros divisé en 383 072 484 actions de valeur nominale de 2 euros chacune.

Le 20 juin 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa dix-neuvième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté le remboursement des obligations remboursables en actions (« ORA ») de tranche A et de

tranche B détenues par Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (« NSSMC »), réparties en 2 631 006 ORA de tranche A d'un prix d'émission unitaire de 99 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 9 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche A, et 37 886 511 ORA de tranche B d'un prix d'émission unitaire de 2,21 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 1 action nouvelle de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche B. Ce remboursement a entraîné la création respectivement de 23 679 054 et 37 886 511 actions nouvelles, soit un nombre total de 61 565 565 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune, ayant pour effet de porter au 20 juin 2016 le capital social de Vallourec de 766 144 968 euros à 889 276 098 euros divisé en 444 638 049 actions de valeur nominale de 2 euros chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 16 » (voir *infra* chapitre 7), le Directoire, réuni le 14 décembre 2016, a, dans le cadre des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 7 007 330 euros, 4 921 538 euros et 1 271 044 euros, soit un montant nominal cumulé de 13 199 912 euros, par l'émission de respectivement 3 503 665, 2 460 769 et 635 522 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 6 599 956 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 3,75 euros dans le cadre de la formule classique et de 3,99 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 889 276 098 euros à 902 476 010 euros.

Au 31 décembre 2016, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 902 475 010 euros, et était divisé en 451 238 005 actions de 2 euros de nominal chacune.

Les capitaux propres, en hausse de 959,2 millions d'euros, s'établissent à 4 182,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Cette augmentation s'explique par un résultat de l'exercice 2016 en perte de 17,8 millions d'euros ; l'affectation du résultat de 2015 en report à nouveau à hauteur de 60,5 millions d'euros et en réserve légale à hauteur de 1 million d'euros, l'augmentation de capital de 950,7 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions, et l'augmentation de capital de 26,3 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 16 ».

Les dettes financières s'élèvent à 1 960 millions d'euros en hausse de 231 millions d'euros par rapport à 2015. Cette variation s'explique par la hausse de l'encours du programme de billets de trésorerie mis en place en octobre 2011, d'un montant maximum de 1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2016, elle avait émis, dans le cadre de ce programme noté B par Standard & Poor's, un encours de 307,2 millions d'euros avec une maturité de un à douze mois contre un encours de 76,7 millions en 2015.

En mai 2016, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2016 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent, à la clôture des exercices 2016 et 2015, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Échéances (J = 31/12/2016) <i>En milliers d'euros</i>	Dettes échues à la clôture	Échéances à J + 15	Échéances entre J + 16 et J + 30	Échéances entre J + 31 et J + 45	Échéances entre J + 46 et J + 60	Échéances au-delà de J + 60	Hors échéance	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs	-	-	10 291	165	-	-	-	10 456
Fournisseurs immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total à payer	-	-	10 291	165	-	-	-	10 456
Factures non parvenues	-	-	305	-	-	-	-	305
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	10 596	165	-	-	-	10 761

Échéances (J = 31/12/2015) <i>En milliers d'euros</i>	Dettes échues à la clôture	Échéances à J + 15	Échéances entre J + 16 et J + 30	Échéances entre J + 31 et J + 45	Échéances entre J + 46 et J + 60	Échéances au-delà de J + 60	Hors échéance	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs	-	-	3 243	1 617	-	-	-	4 860
Fournisseurs immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total à payer	-	-	3 243	1 617	-	-	-	4 860
Factures non parvenues	-	-	731	-	-	-	-	731
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	3 974	1 617	-	-	-	5 591

3.8 Localisation des principaux établissements

3.8.1 Immobilisations corporelles

Le siège social du Groupe est situé 27, avenue du Général-Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2016, le Groupe disposait d'une cinquantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi l'internationalisation du Groupe (voir section 3.2.4 « Implantations du Groupe » du présent Document de référence). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 3 706 millions d'euros à fin 2016 (3 315,8 millions d'euros à fin 2015 et 3 737,2 millions d'euros à fin 2014). Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 6, section 6.1 du présent Document de référence :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles à la Note 2.1 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2.1 ;

- les engagements du Groupe au titre des contrats de location-financement par principales échéances à la Note 22.

Les investissements réalisés en 2016, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-avant (voir section 3.5.2.3 « Investissements industriels » du présent Document de référence).

3.8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

Situation environnementale des établissements en activité vis-à-vis de la réglementation

Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement. Ces établissements sont en conformité par rapport à cette réglementation :

- 13 établissements sont soumis à autorisation, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement spécifiques prescrites par le Préfet sous forme d'arrêté préfectoral après constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, consultation de divers organismes et enquête publique : tous ces établissements disposent au 31 décembre 2015 d'un arrêté préfectoral à jour ;
- 6 établissements sont soumis à enregistrement, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement standard.

Les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets et le bruit. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits, lesquels sont régulièrement renouvelés en application des réglementations locales.

Situation environnementale des anciens sites industriels

Le site d'Anzin, dans le nord de la France, a été cédé le 17 novembre 2004 à la communauté d'agglomération de Valenciennes après cessation d'activité formalisée dans un dossier comportant en particulier les investigations du sol, après qu'il a été procédé aux dépollutions requises par les autorités ; le site reste sous surveillance de la qualité des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Tous les autres sites cédés (VPE, VPS, VCAV, CEREC, Spécitubes, Valti Krefeld, VHET Les laumes), ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes avant cession.

La situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols est décrite au chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales » du présent Document de référence.

Les contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles sont décrites à la section 4.4 « Engagement environnemental » et à la section 5.1.12.1 « Risques industriels et environnementaux » du présent Document de référence.

3.8.3 Modifications de périmètre

- Sur l'exercice 2016, les principales variations de périmètre sont :
 - Le 29 avril 2016, Vallourec a finalisé la cession de la filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes à la société American Industrial Acquisition Corporation (AIAC) ;
 - En août 2016, Vallourec a acquis la totalité des titres de la société VAM Holding Hong Kong Ltd, holding, et de la société VAM Changzhou Oil and Gas (activité de filetage en Chine). Ces deux sociétés sont intégrées en tant qu'activité conjointe jusqu'au 30 septembre 2016, puis intégrées globalement dans les comptes du Groupe ;
 - Le 1^{er} octobre 2016, Vallourec a finalisé l'apport de l'activité tubulaire de Vallourec Tubos do Brasil (VBR), filiale détenue à 100 %, à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB), activité conjointe détenue à 56 %. Cette opération a conduit à la prise de contrôle de VSB (renommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil) par Vallourec, dont le pourcentage de participation est porté de 56 % à 84,6 %, et s'accompagne d'une cession d'intérêts minoritaires aux partenaires NSSMC et Sumitomo Corp. à hauteur de 15,4 %. La nouvelle entité VSB est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Vallourec à partir du 1^{er} octobre 2016 et les participations aux partenaires japonais sont comptabilisées en tant que participations ne donnant pas le contrôle ;

- Le 28 octobre 2016, Serimax, l'un des leaders mondiaux des solutions de soudage offshore et onshore, et Technip, un leader mondial en gestion de projet, ingénierie et construction dans le secteur de l'énergie, et client de longue date de Serimax, ont finalisé un partenariat stratégique dans le domaine du soudage de conduites sous-marines. Dans ce cadre, Technip a acquis un intérêt de 20 % dans Serimax ;
- Le 2 décembre 2016, Vallourec détient 99,03 % du capital de Tianda Oil Pipe après l'acquisition en novembre d'une part majoritaire de 50,61 % et le succès de l'offre d'achat publique obligatoire et inconditionnelle. Tianda Oil Pipe a été consolidée en mise en équivalence (19,5 %) sur l'année 2016 et la prise de contrôle a été constatée dans le bilan du Groupe le 31 décembre 2016 ;
- Aucune variation de périmètre significative n'était intervenue au cours de l'exercice 2015 et 2014.

3.9 Opérations avec les apparentés

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la Note 21 aux comptes consolidés « Informations relatives aux parties liées » dans le chapitre 6 du présent Document de référence.

Informations sociales, environnementales et sociétales

4.1	Éthique et conformité	76
4.1.1	Nouvelle version de la Charte Éthique	77
4.1.2	Programme de conformité	77
4.1.3	Promotion et respect des conventions internationales	78
4.2	Politique sociale	78
4.2.1	Les effectifs du Groupe	78
4.2.2	Sécurité et santé	86
4.2.3	Relations sociales	88
4.2.4	Rémunérations et avantages	90
4.2.5	Développement des collaborateurs	91
4.2.6	Diversité et égalité des chances	93
4.3	Relations avec les parties prenantes	94
4.3.1	Relations avec les collaborateurs	94
4.3.2	Relations avec les clients	95
4.3.3	Relations avec les sous-traitants et fournisseurs	96
4.3.4	Soutien des communautés locales	97
4.3.5	Relations avec les actionnaires et investisseurs	98
4.4	Engagement environnemental	99
4.4.1	Politique générale en matière environnementale	99
4.4.2	Utilisation durable des ressources	101
4.4.3	Impacts et rejets	108
4.4.4	Changement climatique	112
4.4.5	Biodiversité	115
	Annexes	116
Annexe 1 –	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	116
Annexe 2 –	Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés	120
Annexe 3 –	Note méthodologique	121
Annexe 4 –	Table de concordance entre les informations requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre	124
Annexe 5 –	Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux	126



La démarche proactive de Vallourec dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe. Pérenniser les activités grâce à des produits compétitifs et innovants, entretenir des relations durables avec les parties prenantes ainsi que protéger l'environnement et utiliser raisonnablement les ressources constituent les trois objectifs que le Groupe s'est fixés pour agir en acteur responsable et accompagner ses clients sur le long terme. La Charte de développement durable du groupe Vallourec est disponible sur le site www.vallourec.com.

Il convient de mentionner que le Groupe a signé avec une organisation mondiale représentative de salariés ses « principes de responsabilité » en 2008, qu'il a adhéré au Global Compact en 2010, qu'il est signataire dans le cadre d'initiatives conjointes de l'Afep, du Medef et du Cercle de l'Industrie d'engagements en faveur du Climat et de l'économie circulaire et qu'il est signataire de la Charte de développement durable de la fédération internationale de l'acier.

1. Dans ce cadre, la Direction du Développement Durable déploie depuis 2014 un plan stratégique en matière de Développement Durable et de Responsabilité Sociale d'Entreprise sur 5 ans (2015-2020), qui est intégré dans les orientations stratégiques du Groupe et suivi par le Conseil de Surveillance. Ce plan stratégique a été présenté à nouveau au *Group Management Committee* en juillet 2016 et a été décliné au niveau des 4 Régions en priorités spécifiques.

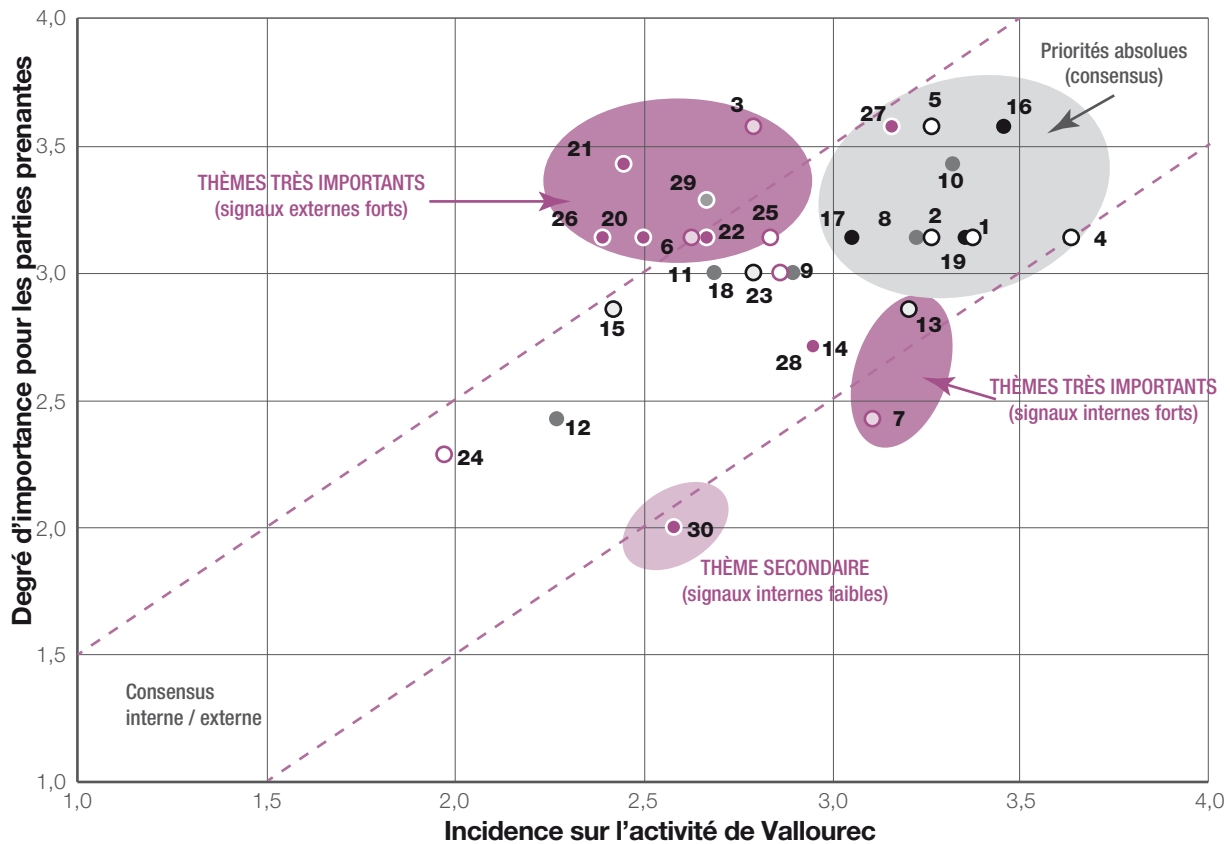
Il s'appuie sur les sept axes suivants :

- renforcer la gouvernance en matière de Développement Durable et de RSE ;
- fixer des objectifs à moyen terme et les publier ;

- renforcer la prise en compte des enjeux du Développement Durable dans le modèle économique du Groupe ;
- impliquer davantage les collaborateurs dans leurs actions quotidiennes en faveur de la RSE ;
- développer les engagements sociétaux du Groupe ;
- renforcer les actions de progrès en cours ;
- obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

En 2016, Vallourec a élaboré sa matrice de « matérialité » avec le concours d'un consultant spécialisé. Elle a permis, dans le cadre d'une méthodologie éprouvée, de recueillir l'opinion de nos principales parties prenantes sur les 30 enjeux qui avaient été identifiés comme importants et en lien avec les spécificités de l'entreprise. Ce recueil s'est déroulé sur la base de questionnaires et d'entretiens avec des cadres dirigeants, des employés, des investisseurs, des clients, des fournisseurs, des ONG et médias. Au total, 200 questionnaires ont été adressés avec un taux de réponse global de près de 60 %. Cette matrice a permis de valider que les enjeux identifiés étaient pertinents et que l'importance accordée par l'entreprise à ces enjeux était en ligne avec le point de vue de ses parties prenantes. Elle démontre également que les actions du plan stratégique y répondent globalement bien, tout en faisant ressortir que les problématiques de la transition énergétique et de la santé doivent être mieux prises en compte.

➔ ANALYSE DE MATÉRIALITÉ : RÉSULTATS



Liste des thèmes

1 Transition énergétique	11 Dialogue avec les parties prenantes	21 Consommation de ressources non renouvelables et économie circulaire
2 Résilience du modèle d'entreprise	12 Stratégie fiscale transparente et équitable	22 Pollution de l'air
3 Conception durable des produits	13 Qualité du dialogue social dans toutes les conditions économiques	23 Empreinte sur l'eau et pollution de l'eau
4 Relation/satisfaction client	14 Rémunération et avantages équitables	24 Biodiversité
5 Stratégie en matière d'innovations et développement durable	15 Diversité	25 Écoconception des processus et des équipements industriels
6 Adaptation au changement climatique	16 Sécurité au travail	26 Logistique durable
7 Barrières commerciales	17 Santé au travail	27 Respect des droits de l'Homme
8 Gouvernance d'entreprise	18 Nuisances sonores	28 Développement socio-économique local et contenu local
9 Responsabilité et transparence	19 Compétences et développement du personnel	29 Normes d'approvisionnement et relations avec les fournisseurs responsables
10 Respect de l'éthique	20 Consommation énergétique et émissions de GES	30 Citoyenneté d'entreprise

2. Le présent chapitre 4 expose les engagements du groupe Vallourec dans le domaine de la « Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale ». Il décrit les politiques mises en place par le Groupe et les principes qui les guident. Il détaille les actions engagées en matière de sécurité, de santé et de gestion des Ressources Humaines, les relations développées avec les populations et les autorités locales ainsi que les efforts entrepris pour préserver l'environnement ; ceci en conformité avec la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et celle du 16 juin 2011 en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Le Groupe s'attache à rendre compte de façon concrète des résultats de sa

démarche en publiant des informations relatives aux 43 thématiques énumérées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce sur un périmètre mondial ainsi que les informations supplémentaires objet des décrets de 2016. Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans ce chapitre figure en annexe 4 du présent chapitre.

Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Global Reporting Initiative* (GRI), dont l'objectif est de faciliter la mesure des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, l'ensemble de ses filiales, au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Il convient d'indiquer que les indicateurs individualisés des entités consolidées exclues des indicateurs consolidés, à savoir Vallourec Mineração et l'unité de « pelletisation » implantée sur le site de Jeceaba (voir *infra* 4.4.1.6 « Cas particuliers »), sont présentés en annexe 2 du présent chapitre.

Ces informations témoignent de l'engagement du Groupe en matière de Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale et font ressortir les résultats de ses actions prioritaires. La manière dont Vallourec a procédé à leur collecte et leur consolidation et les limites attachées à cette collecte sont exposées dans la note méthodologique figurant en annexe 3 du présent chapitre. L'un des Commissaires aux comptes a mené des travaux de vérification avec un niveau d'assurance modérée sur l'ensemble des informations présentées dans ce chapitre et émis un avis d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs ayant donné lieu au rapport figurant en annexe 1 du présent chapitre. **Les indicateurs vérifiés à un niveau d'assurance raisonnable sont précédés dans le texte et dans les annexes par le symbole .**

3. Les facteurs de risques, leur gestion et les procédures de contrôle interne relatifs aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont décrits dans le chapitre 5 « Facteurs de risque » et le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance figurant en annexe 1 du chapitre 7 « Gouvernement d'entreprise » du présent Document de référence.

Ce sont ces informations qui sont à la base des évaluations périodiques des principales agences non financières ou fonds spécialisés ISR tels que Vigeo-Eiris, MSCI, Sustainalytics, Guilé... Même si chacun de ces organismes a des méthodologies

d'évaluation propres, la synthèse que l'on peut en dégager est, à dire d'expert, une appréciation de B+ sur une échelle de A à D. Cette appréciation est en cohérence avec le niveau *Advanced* du *Global Compact* auquel le Groupe satisfait depuis deux ans et avec l'appartenance au groupe des entreprises mondiales les plus engagées dans le respect des droits de l'Homme, selon l'étude de Vigeo Eiris publiée début 2017. Il convient aussi de mentionner que le Groupe appartient à l'index FTSE4Good et qu'il a reçu en 2016 l'évaluation A- par le Carbon Disclosure Project au titre de ses actions en faveur d'une économie décarbonée. Le Groupe n'appartient provisoirement plus aux index Euronext Vigeo, non pas en raison d'une insuffisance d'engagement en faveur de la RSE, mais parce que sa capitalisation était insuffisante fin 2015.

4. Pour progresser, le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (VMS), dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans tous ses process opérationnels, qu'il s'agisse des ventes, de la conception des produits et des équipements, de la fabrication, du management des flux mais aussi s'agissant des fonctions support comme la gestion des Ressources Humaines, l'administration et la finance, les systèmes d'information et les domaines de la qualité, la santé, la sécurité, et l'environnement dits QHSE.

Ce système a ainsi vocation à développer la prévention des risques, maîtriser la variabilité des processus et améliorer leur efficacité. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le *Lean management*, la méthode 6 sigma et le renforcement des méthodes de conduite des projets. Il permet aussi d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu. Il permet également de prendre en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API et ASPE), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001), de l'Environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001).

4.1 Éthique et conformité

L'organisation de l'éthique et de la conformité relève de la Direction Juridique du Groupe. La fonction de Délégué à l'Éthique et à la Conformité est exercée par la Directrice Juridique du Groupe, qui accompagne la mise en œuvre de la Charte Éthique et définit, avec le Comité Éthique, qu'elle anime, les politiques internes en matière de conformité. Le Délégué à l'Éthique et à la Conformité rend compte au Président du Directoire.

Le Comité Éthique réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines...) et des divisions opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du Délégué à l'Éthique et à la Conformité, les orientations en matière d'éthique et de conformité et de veiller à leur déploiement effectif.

Le Délégué à l'Éthique et à la Conformité s'appuie sur un réseau de 11 correspondants éthiques locaux organisés par zones géographiques ainsi que sur les responsables juridiques de régions ou de divisions opérationnelles. Ces correspondants éthiques locaux sont chargés de diffuser les valeurs et principes de la Charte Éthique du Groupe dans les entités au niveau mondial et de s'assurer de la bonne application des procédures internes. En 2015, l'animation du réseau des correspondants éthiques locaux a été renforcée : ils participent à des réunions d'information bimestrielles organisées par le Délégué à

l'Éthique et à la Conformité au cours desquelles sont présentées les procédures internes ainsi que l'actualité réglementaire concernant la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence. Aux États-Unis, une ligne téléphonique est mise à la disposition des collaborateurs qui souhaitent, de manière anonyme, informer d'un non-respect des règles éthiques et de conformité.

Une lettre sur l'actualité en matière d'éthique et de conformité est diffusée mensuellement aux principaux cadres dirigeants du Groupe, aux membres du Comité Éthique, aux correspondants éthiques locaux et aux responsables juridiques de régions ou de divisions.

En 2015, trois nouvelles procédures ont été adoptées et déployées au sein du Groupe : la procédure relative au recours à des agents commerciaux, la procédure cadeaux et invitations et la procédure relative au mécénat et sponsoring, partenaires locaux, lobbying et vie politique. Ces procédures formalisent les principes et lignes directrices déjà contenues dans le Programme Mondial de Conformité à la Législation déployé mondialement depuis 2011.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

4.1.1 Nouvelle version de la Charte Éthique

Les normes éthiques du Groupe sont exposées dans un document unique : la Charte Éthique.

La Charte Éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

En 2016, une version amendée de la Charte Éthique a été adoptée et déployée au sein du Groupe afin de renforcer les engagements de Vallourec en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence, tout en maintenant les valeurs et principes d'action à l'égard des salariés, collaborateurs, clients, fournisseurs et parties prenantes. Cette version amendée intègre les lignes de conduite déjà contenues dans le Programme Mondial de Conformité à la Légality et les procédures publiées en 2015.

La Charte Éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en six langues. Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

4.1.2 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte Éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légality.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les cadres du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines, notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels les cadres pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Pour permettre aux nouveaux collaborateurs du Groupe de prendre connaissance de la Charte Éthique dans les premiers mois de leur arrivée, un programme spécifique d'*e-learning* s'adressant aux collaborateurs ayant rejoint le Groupe depuis janvier 2012 a été lancé en avril 2014. Ce programme a pour objet de permettre aux collaborateurs de mieux s'approprier les valeurs et principes éthiques autour de questions relevant de leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

La Charte Éthique est le document fondateur auquel sont rattachés un certain nombre de directives et de recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte Éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, le Délégué à l'Éthique et à la Conformité est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte Éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte Éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte Éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte Éthique.

En 2016, les actions de formation se sont poursuivies au niveau mondial, notamment dans les filiales du Groupe situées en Allemagne, en Amérique du Nord et à Dubaï. Un programme d'*e-learning* est également déployé depuis 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et réglementations en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

Les principes énoncés dans le cadre du Programme Mondial de Conformité à la Légality ont été, en 2015, formalisés au sein de procédures internes relatives au recours à des agents commerciaux, aux cadeaux et invitations et au mécénat et sponsoring, aux partenaires locaux, au lobbying et à la vie politique.

4.1.3 Promotion et respect des conventions internationales

Dans son « Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen le 9 avril 2008, Vallourec a affirmé son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;

- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Ce texte fait partie intégrante de la Charte Éthique de Vallourec.

4.2 Politique sociale

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport.

4.2.1 Les effectifs du Groupe

4.2.1.1 Évolution et répartition

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE, SEXE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2016, 18 325 salariés ⁽¹⁾ travaillaient sur plus de 50 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée) contre 20 964 salariés en 2015. Cette réduction de 2 639 entre 2015 et 2016 continue d'être liée au plan mondial d'adaptation et à la forte baisse des volumes.

Répartition par zone géographique

Pays	Nombre de salariés	
	2015	2016
Brésil	7 412	6 546
France	4 950	4 227
Allemagne	3 762	3 611
États-Unis	1 926	1 732
Chine	528	458
Indonésie	657	396
Royaume-Uni	476	361
Mexique	297	267
Arabie Saoudite	187	189
Émirats arabes unis	173	169
Malaisie	167	133
Autres zones	429	236

(1) Ce chiffre ne comprend pas les effectifs de la société Tianda Oil Pipe.

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2015	2016	Variation 2015/2016	Répartition 2015	Répartition 2016
Europe	9 275	8 256	- 11 %	44 %	45 %
Brésil	7 412	6 546	- 12 %	35 %	36 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 274	2 036	- 10 %	11 %	11 %
Asie	1 571	1 070	- 32 %	8 %	6 %
Moyen-Orient	361	359	- 0 %	2 %	2 %
Afrique	71	58	- 18 %	NS	NS
TOTAL	20 964	18 325	- 13 %	100 %	100 %

Répartition par sexe

Au 31 décembre 2016, le Groupe compte 2 137 femmes (dont 2 006 sont sous contrat à durée indéterminée), qui représentent 12 % de l'effectif (équivalent à 2015). Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes administratifs et commerciaux. Elles représentent 30 % de la population ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et 22 % de la population cadre. La proportion de femmes reste constante sur la période 2015-2016 par zone et sur l'ensemble du Groupe.

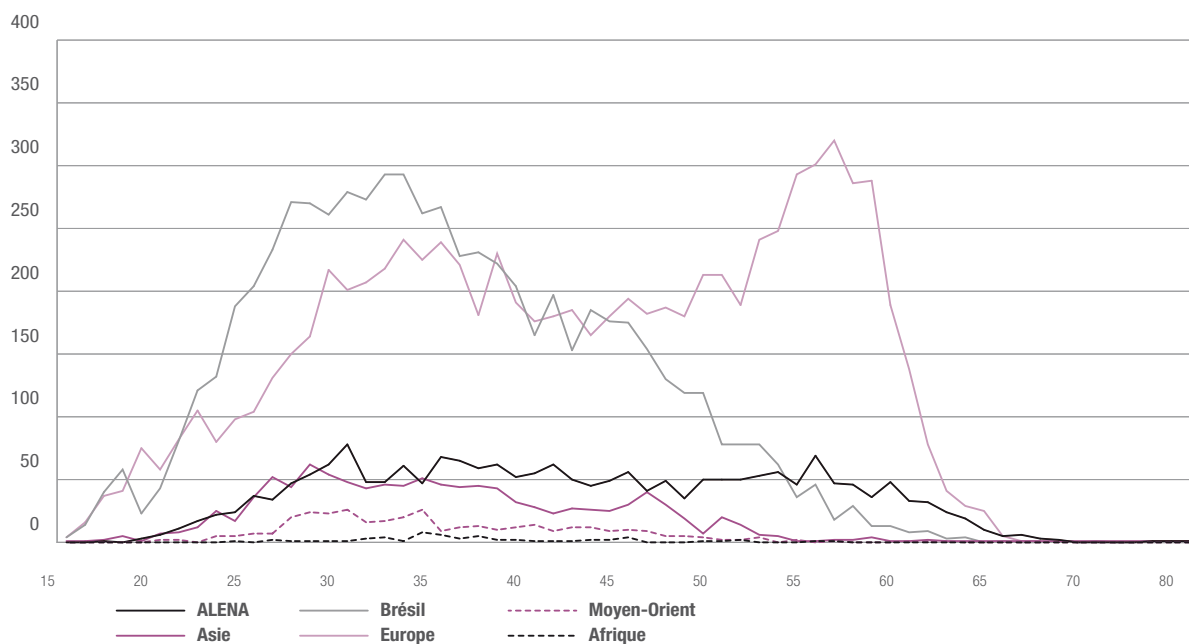
% de femmes (permanents)	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Europe	2 %	2 %	32 %	32 %	21 %	21 %	11 %	11 %
Brésil	6 %	5 %	29 %	28 %	24 %	24 %	11 %	11 %
ALENA	1 %	1 %	29 %	27 %	17 %	23 %	12 %	11 %
Asie	15 %	11 %	29 %	31 %	17 %	19 %	20 %	19 %
Moyen-Orient	-	-	17 %	14 %	10 %	11 %	6 %	5 %
Afrique	14 %	8 %	15 %	15 %	-	-	13 %	11 %
MONDE	4 %	4 %	30 %	30 %	21 %	22 %	12 %	11 %

Répartition par âge

Les pyramides d'âge illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques.

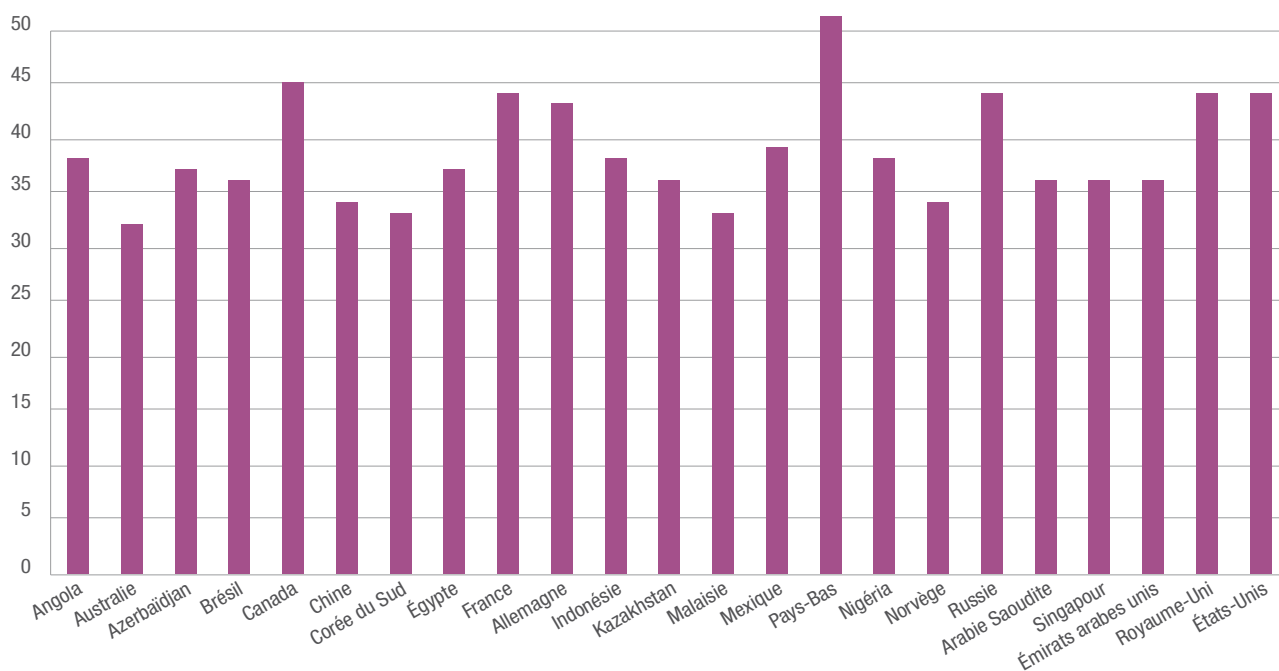
La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 25-40 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est bien équilibrée. L'Asie n'a pratiquement pas de salariés de plus de 55 ans. En revanche, l'Europe est marquée par une forte présence de salariés ayant entre 50 et 58 ans. La répartition de la population par tranche d'âges n'évolue pas par rapport à l'année précédente.

Répartition des effectifs par âges ☒



Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

Moyenne d'âge par zone et par pays



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET TYPE DE CONTRAT

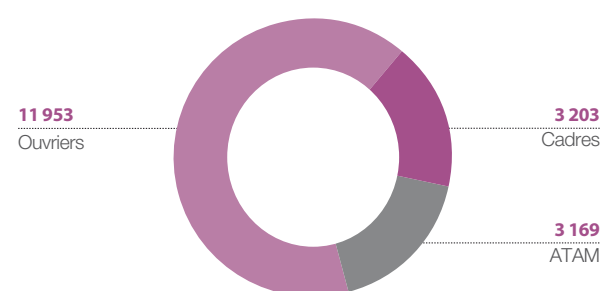
Répartition par catégorie professionnelle

La catégorie des ouvriers représente les deux tiers des effectifs.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 17 % de l'effectif. Les cadres représentent également 17 % de l'effectif. Ces proportions restent identiques à l'année précédente.

Répartition des effectifs par catégorie en 2016

La répartition des effectifs est restée stable en 2016 par rapport à 2015.



Effectif inscrit Groupe par catégorie professionnelle	2015	2016
Cadre	3 529	3 203
ATAM	3 622	3 169
Ouvrier	13 813	11 953
TOTAL	20 964	18 325

Répartition de l'effectif inscrit	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Europe	28 %	28 %	9 %	9 %	8 %	8 %	45 %	45 %
Brésil	26 %	26 %	4 %	3 %	6 %	6 %	36 %	36 %
ALENA	6 %	6 %	2 %	2 %	2 %	3 %	10 %	11 %
Asie	5 %	3 %	2 %	2 %	1 %	1 %	7 %	6 %
Moyen-Orient	1 %	1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	2 %	< 2 %
Afrique	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
MONDE	66 %	65 %	17 %	17 %	17 %	18 %	100 %	100 %

54 % des ouvriers sont localisés en Europe et au Brésil, tandis que 26 % des cadres et ATAM sont localisés dans cette même zone. Cette répartition reste identique à celle de 2015. On constate que les proportions restent identiques sur chaque zone pour la période 2015-2016.

On note également une diminution de l'effectif global de 13 % répartis sensiblement de la même façon sur l'ensemble des catégories professionnelles.

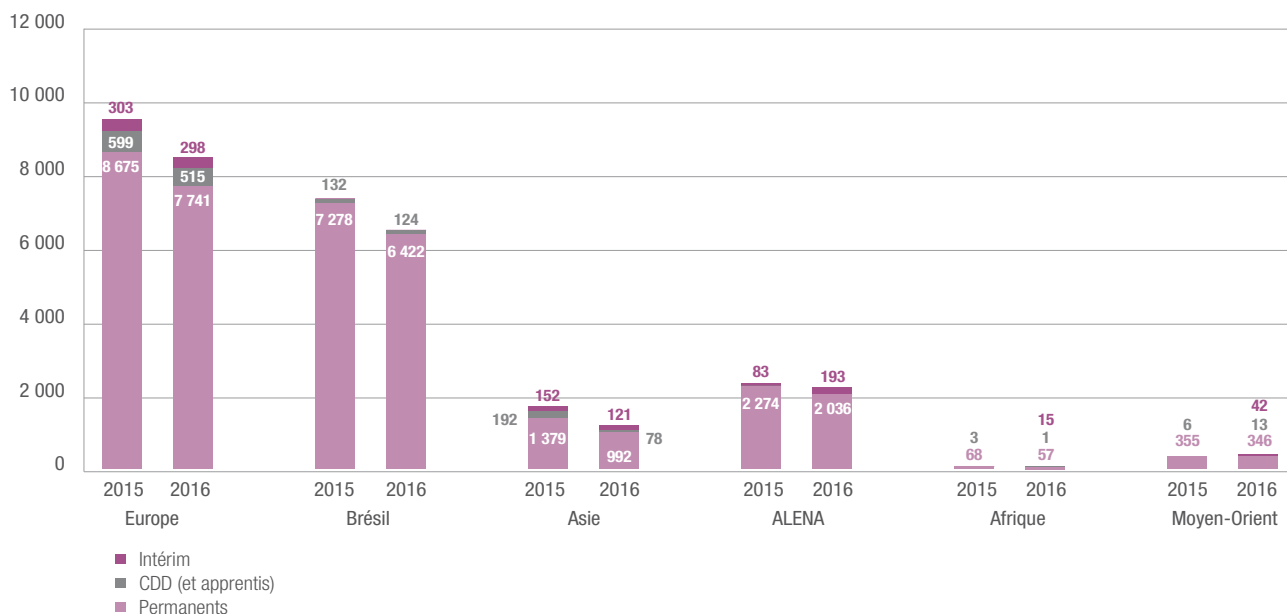
Répartition par type de contrats

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel

temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à 3-5 ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

Au niveau du Groupe, l'effectif temporaire s'établit en 2016 à 5,4 % de l'effectif total, le Brésil restant très en dessous de ce taux moyen compte tenu du recours exceptionnel aux contrats temporaires. Il convient de souligner que l'année 2016 reste marquée, comme en 2015, par une forte baisse d'activité. Les effectifs intérimaires ont donc connu encore une réduction significative (réduction de moitié sur l'année 2016 par rapport à 2015).

Répartition entre permanents, non permanents (CDD & apprentis) & Intérimaires



Au cours de l'année 2016, les effectifs permanents Monde ont baissé de près de 12 % et les effectifs non permanents (CDD et apprentis) ont baissé de 31 % par rapport à 2015 afin de tenir compte de la faible activité. Le recours à la population intérimaire a été réduit de moitié.

4.2.1.2 Entrées et départs

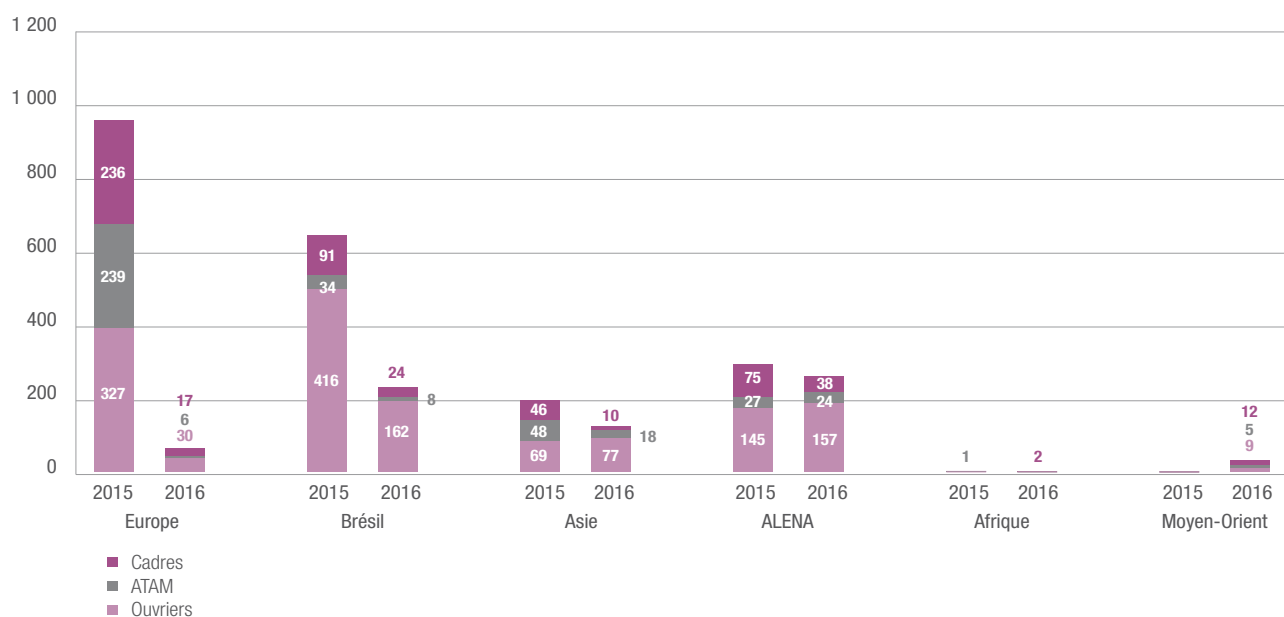
EMBAUCHES ET MUTATIONS

L'année 2016, comme l'année 2015, est marquée par une baisse significative des effectifs inscrits du Groupe dans la plupart de nos filiales en raison de la forte baisse de charge auxquelles celles-ci ont été confrontées.

Cette baisse est d'environ 11 % sur les trois principales zones que représentent l'Europe, le Brésil et ALENA.

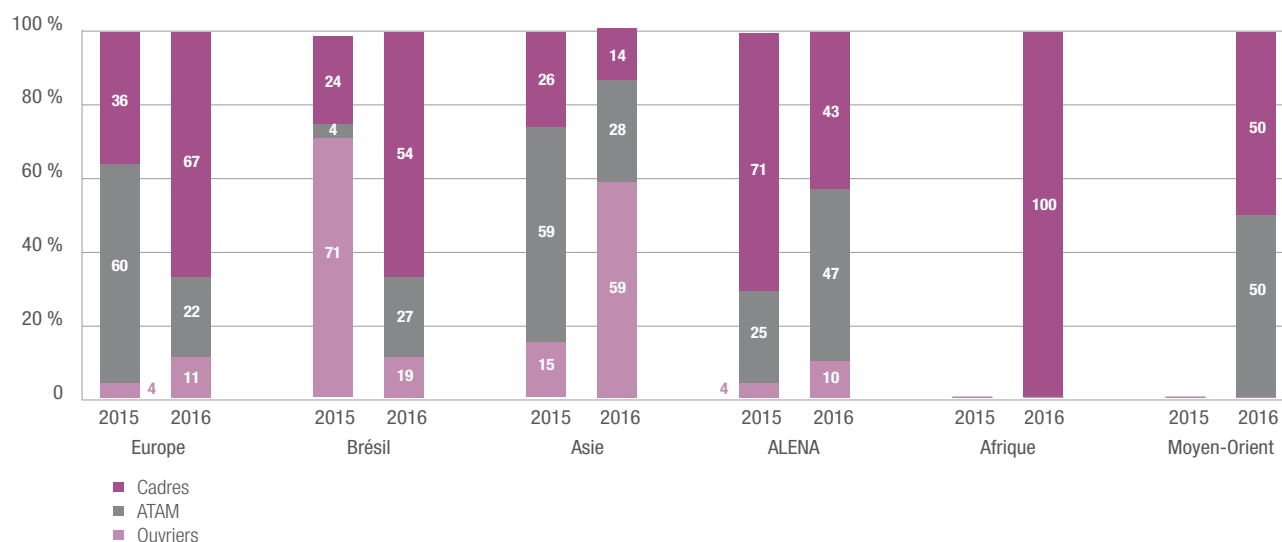
La répartition des embauches par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

Répartition des embauches par catégorie professionnelle



Les embauches ont considérablement diminué pour l'ensemble des zones sur l'année 2016, notamment au Brésil et en Europe, en raison du plan de restructuration en cours. Les embauches réalisées en 2016 sont majoritairement des embauches sur la population des ouvriers (73 % des embauches du Groupe).

Répartition des embauches de femmes par catégorie professionnelle en 2016



Bien que les embauches chez les femmes restent majoritairement des embauches dans les catégories professionnelles ATAM & Cadres, on note cependant que le pourcentage d'embauches dans la catégorie ouvrier s'est accru considérablement sur la zone Asie. En Europe, ce pourcentage a également doublé par rapport à 2015. Au Brésil et en Europe, le pourcentage d'embauches de femmes dans la catégorie professionnelle Cadre a également doublé. Ces évolutions liées à la politique du Groupe, définie par le Directoire, s'articulent autour des deux objectifs que sont le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels et l'accession plus importante des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

DÉPART

En 2016, 13 % des salariés ont quitté le Groupe (12 % en 2015).

L'effectif permanent du Groupe est en baisse de 12 % contre 22 % pour l'effectif non permanent du Groupe.

Taux de turnover par zone

Taux de turnover (sur effectif permanent)	2015	2016
Europe	6 %	6 %
Brésil	10 %	9 %
ALENA	19 %	15 %
Asie	8 %	23 %
Moyen-Orient	13 %	9 %
Afrique	< 1 %	11 %

L'indicateur turnover est calculé comme le rapport de la somme des départs des employés permanents lors de l'exercice considéré divisé par l'effectif permanent total en fin de période. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement, et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, rupture de période d'essai).

Motifs de fin de contrat de travail par zone

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Europe	34 %	27 %	21 %	17 %	27 %	29 %	15 %	26 %
Brésil	NS	1 %	4 %	2 %	93 %	95 %	1 %	2 %
ALENA	4 %	12 %	20 %	17 %	71 %	47 %	1 %	24 %
Asie	19 %	6 %	55 %	17 %	8 %	4 %	17 %	73 %

Au Brésil, compte tenu de la réglementation du travail, le licenciement est le mode de rupture habituel des contrats. Dans la continuité du plan de restructuration, le recours au licenciement continue d'être important en 2016 avec un ratio similaire à celui de 2015.

Il en est de même pour la zone ALENA avec une proportion quasi constante à hauteur de 67 % en 2016 de départs sous forme de licenciement ou vente de société.

En Europe, les départs en 2016 continuent d'être le fait à la fois des départs à la retraite, des démissions et des départs liés au plan de restructuration annoncé en 2014 (licenciement ou vente de société).

La vente des sociétés Vallourec Automotive Components (Changzhou) Co. Ltd., Vallourec Heat Exchanger Tubes (Changzhou) Co. Ltd. et Vallourec Heat Exchanger Tubes Limited représentent 85 % des départs regroupés sous « Autres motifs » sur la zone Asie.

La vente de la société Vallourec Heat Exchanger Tubes Inc représente 85 % des départs regroupés sous « Autres motifs » sur la zone ALENA.

La vente de la société Vallourec Heat Exchanger Tubes (aujourd'hui dénommée Neotiss) en France représente 57 % des départs regroupés sous « Autres motifs » sur la zone Europe.

4.2.1.3 Organisation du temps de travail

RYTHME DE TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24 h/24) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

En 2016, pour faire face aux besoins d'adaptation liés à la conjoncture, il a été recouru, chaque fois que possible, à une réduction des cycles horaires (2 x 8 au lieu du 3 x 8, 3 x 8 au lieu du 5 x 8...).

DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacune des zones, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2015	2016	2015	2016
Europe	1 454	1 434	39	44
Brésil	1 859	1 914	68	77
ALENA	1 928	2 070	142	240
Asie	2 069	1 965	198	129
Moyen-Orient	1 974	2 343	142	450
Afrique	2 044	1 922	274	142

Nombre moyen d'heures travaillées par salarié	2015	2016
Arabie Saoudite	1 721	2 544
Mexique	2 624	2 156
Australie	2 007	2 136
Émirats arabes unis	2 274	2 125
États-Unis	2 263	2 063
Indonésie	2 066	2 033
Malaisie	2 346	2 012
Singapour	1 710	1 952
Nigeria	2 068	1 923
Angola	1 913	1 920
Corée du Sud	1 920	1 920
Égypte	1 920	1 920
Kazakhstan	1 920	1 920
Brésil	2 017	1 914
Chine	2 033	1 905
Azerbaïdjan	1 880	1 892
Russie	2 348	1 852
Canada	1 964	1 806
Royaume-Uni	2 353	1 774
Pays-Bas	1 681	1 762
Norvège	1 607	1 608
Allemagne	1 404	1 432
France	1 484	1 400

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit) y compris les cadres.

HORAIRES INDIVIDUALISÉS ET TEMPS PARTIEL (FRANCE)

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

À titre expérimental, une formule de télétravail a été mise en place au siège social après concertation avec les représentants du personnel.

ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

Le taux d'absentéisme en 2016 s'est amélioré de 0,8 % par rapport à l'année 2015 pour le Groupe.

Taux d'absentéisme	2015	2016
Europe	6,7 %	6,5 %
Brésil	4 %	3,6 %
ALENA	7,4 %	2,7 %
Asie	2,7 %	2,1 %
Moyen-Orient	1,4 %	1,1 %
Afrique	0,5 %	1,9 %
TOTAL	5,3 %	4,5 %

4.2.2 Sécurité et santé

4.2.2.1 Sécurité

➔ Engagement de performance responsable

> Assurer la sécurité et protéger la santé de nos collaborateurs

> Offrir à chacun de bonnes conditions de travail

INDICATEUR

Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (*Total Lost Time Injury Rate* ou LTIR et *Total Recordable Injury Rate* ou TRIR) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

OBJECTIFS 2016

Réaliser un LTIR de 1,2 et un TRIR de 3,0 en intégrant la performance des sous-traitants.

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2016

Le Groupe a atteint un LTIR de 1,41 et un TRIR de 2,61.

OBJECTIF 2017

Poursuivre nos efforts pour atteindre un LTIR de 1,2 et un TRIR de 2,75.

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière. Fin 2016, 69 % des sites Vallourec étaient certifiés OHSAS ⁽¹⁾ et représentaient 94 % de la production en tonnes métriques.

En 2008, le Groupe a lancé un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2008-2010), dénommé « CAPTEN Safe ». Ce programme, né de la volonté de réaliser des avancées décisives dans la gestion de la sécurité, a permis une amélioration considérable de la performance du Groupe (voir graphique ci-dessous). Capitalisant sur cette réussite et dans un souci d'amélioration continue et permanente de la culture de la sécurité du Groupe, Vallourec a reconduit en 2011 un nouveau programme d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2011-2013), dénommé « CAPTEN+ Safe », qui lui a permis d'optimiser encore ses performances de sécurité.

Ce programme a été reconduit d'année en année avec, à compter de 2014, un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel et, à compter de 2016, un focus particulier sur les sous-traitants.

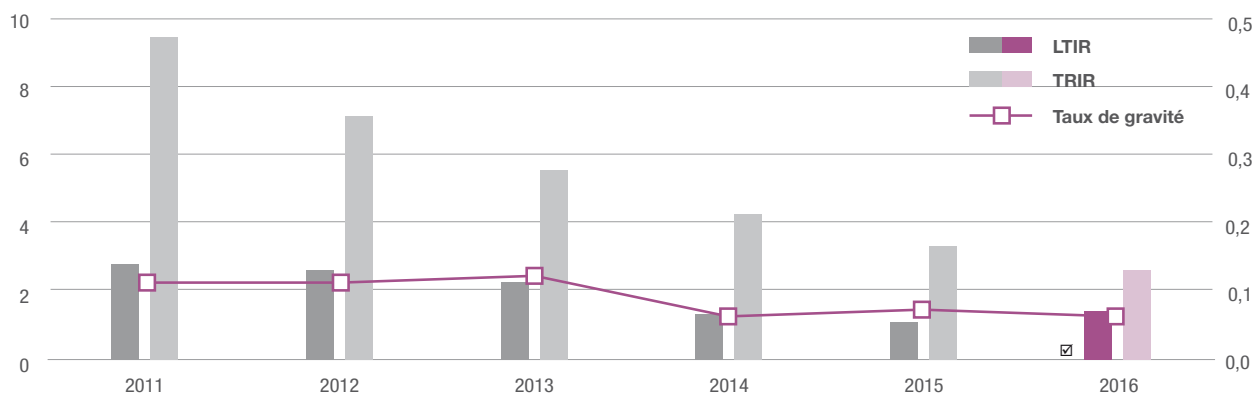
C'est pourquoi, à partir de 2016, les indicateurs de performance LTIR et TRIR intègrent les sous-traitants au même titre que le personnel Vallourec ainsi que les intérimaires.

Fin 2016, le LTIR ⁽²⁾ était de 1,41 et le TRIR ⁽²⁾ était de 2,61. Le Groupe n'a déploré aucun accident mortel en 2015 et en 2016.

Entre 2008 et 2016, le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (*Lost Time Injury Rate* ou LTIR) a diminué de 85 % et le taux des accidents déclarés (*Total recordable Injury Rate* ou TRIR) a diminué de 91 %.

En 2016, le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (TG) a été de 0,06 pour les seuls salariés Vallourec.

Évolution des indicateurs de sécurité



(1) OHSAS 18001 : Recommandations internationales sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, publiées en 2001 sous l'égide de l'Organisation Internationale du travail.

(2) Tenant compte des employés du Groupe, du personnel temporaire et des sous-traitants.

Chaque fois qu'un accident avec arrêt ou qu'un événement qui aurait pu avoir de graves conséquences se produit, le *Group Management Committee* (GMC) en est immédiatement informé.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de gestion de la sécurité à tous les niveaux de l'entreprise ;
- des visites de sécurité ;
- l'évaluation permanente des risques en matière de sécurité et l'identification et la mise en œuvre d'actions de prévention ;
- la mise en place de groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité ;
- une communication systématique aux postes de travail sur les sujets de sécurité ;
- une implication forte de toute la ligne managériale pour relayer et traiter les problèmes liés à la sécurité ;
- une implication forte des salariés pour stopper et reporter toute situation à risque.

En plus du programme d'amélioration de la sécurité, un plan d'action spécifique destiné à éviter les accidents mortels a été mis en œuvre. Ce programme se concentre sur :

- les manutentions de charges ;
- la consignation des équipements lors des interventions de maintenance ;
- le travail en hauteur ;
- les espaces confinés.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont obligatoires pour chaque nouveau collaborateur du Groupe et font l'objet de rappels réguliers. Les programmes concernent le personnel temporaire et ont été étendus aux entreprises sous-traitantes au même titre que le personnel permanent.

Chaque année, une journée est dédiée à la sécurité dans tous les sites du Groupe. C'est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux questions de sécurité de multiples façons, en particulier par le biais d'ateliers spécifiques (risques pour les mains, manipulation des chargements, conduite des chariots élévateurs, travail en hauteur, exercices d'évacuation, etc.) pendant lesquels la production est suspendue. De nombreux membres de la Direction se rendent sur les sites pour cet événement. Le site ayant enregistré la meilleure performance de sécurité reçoit également une distinction spécifique ce jour-là.

De grands efforts ont été mis en œuvre pour s'assurer que les collaborateurs connaissent les procédures de sécurité : campagnes de communication sur les accidents affectant les mains ou les yeux, audits avec vérifications croisées entre les usines et amélioration des programmes de prévention lorsque des entreprises externes sont impliquées.

La démarche « Safe Start® », qui repose sur le comportement individuel des collaborateurs et la capacité de ces derniers à prendre des initiatives en situation de risque, lancée en 2012, diffuse progressivement au sein des établissements du Groupe.

Dans le but de souligner son implication dans les questions de sécurité, le Conseil de Surveillance a intégré des objectifs de sécurité depuis plusieurs années dans la part variable de la rémunération des membres du Directoire, ainsi que dans celle des principaux responsables chargés de superviser le personnel sur les sites, soit près de 2 000 cadres.

4.2.2.2 Santé

POLITIQUE SANTÉ

En 2016, le Groupe n'a pas signé d'accord collectif en matière de santé et sécurité au travail. Cependant, la politique Santé et Sécurité a été mise à jour en renforçant notamment le volet santé. Les entités devront ainsi s'attacher à approfondir les risques santé propres aux process en définissant les moyens propres à les supprimer ou les atténuer. À ce titre, la problématique du bruit sera mieux prise en compte de même que l'attention à l'ergonomie des postes de travail. La prévention du risque chimique qui fait l'objet d'un plan spécifique depuis de nombreuses années sera également renforcée (voir ci-dessous).

Le suivi médical des salariés comme leur capacité à bénéficier d'une couverture santé adaptée feront l'objet d'un monitoring renforcé. Enfin, le risque éventuel de nos process/produits sur nos clients ou les communautés riveraines sera aussi approfondi.

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

L'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec. La base de données les répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions et réactions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs.

En 2016, cette base a été optimisée afin d'aider au mieux les équipes HSE à connaître les dangers des produits et ainsi mettre en place les moyens de prévention adéquats. L'application a également évolué pour prendre en compte le nouveau système de classification référencé mondialement (GHS) ainsi que toutes les nouvelles réglementations qui en ont découlé. Les nouvelles fonctionnalités ont d'abord été déployées sur les sites français, puis, en 2017, le seront sur les autres sites. Tous produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail sont réalisés et permettent de conforter les évaluations des risques.

Dans le cadre de nouveaux développements, la coopération entre les équipes projets Industrialisation et Direction Environnement a permis de définir et mettre en place l'utilisation de produits CMR via des systèmes en vase clos et ainsi garantir le zéro contact pour assurer une protection maximale du personnel. Ces procédés hautement sécurisés sont suivis ensuite par les équipes HSE locales.

PLANS DE SUBSTITUTION DE PRODUITS

Des plans de substitution des produits jugés critiques ont été définis, et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus

de fabrication. Fin 2016, 80 % des 452 substances identifiées comme CMR ⁽¹⁾ ont été remplacées ⁽²⁾ (74 % des 429 produits en 2015). 145 produits ont cependant été identifiés comme étant non substituables en raison de problématiques techniques ou du manque de substitut sur le marché. Leurs utilisations sont donc sous surveillance par les équipes HSE. Les changements de législation en Europe et la progression des connaissances sur la toxicité des substances font accroître chaque année le nombre de produits identifiés comme CMR. Les plans d'actions spécifiques déployés au niveau Groupe poursuivent leur progression et portent sur :

- a) les fibres céramiques réfractaires : Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présent dans les fours seront progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative. En 2016, les programmes de maintenance sur les fours ont permis de poursuivre les substitutions des RCF, ce qui nous permet d'atteindre 63 % de substitution des zones identifiées avec des RCF (58 % en 2015) ;
- b) les graisses au plomb : les tests et qualifications ont permis de lister les graisses de substitution à employer sur les filetages non soumis à haute température selon le type de connexions et les environnements d'utilisation. La graisse au plomb reste toutefois

non substituable dans certaines conditions extrêmes. En 2016, les sites ont utilisé 110 tonnes de graisse dont 16 % de graisse au plomb (13 % de 218 tonnes en 2015) ;

- c) les phosphates de nickel : une solution mise au point avec un des fournisseurs a été validée et mise en application sur le site de Vallourec Oil and Gas France. D'autres solutions ont été testées avec deux autres fournisseurs sur le site de Vallourec Oil and Gas UK et sur le site de Rath afin de couvrir une distribution mondiale. Même si les substituts entraînent des contraintes supplémentaires, les sites basculent peu à peu vers des solutions non CMR. 32 des 45 lignes ont ainsi fait le transfert vers un procédé non CMR, soit 71 %.

D'autres programmes sont menés en commun avec la R&D, les usines et les fournisseurs afin de réduire l'utilisation des CMR. L'utilisation des borax est par exemple un sujet commun à plusieurs sites.

Enfin, l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets d'investissements et R&D afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés. Plusieurs projets d'investissements et R&D ont ainsi été validés d'un point de vue risque chimique, et les plus à risques sont suivis et validés à chaque étape jusqu'à l'industrialisation sur site.

4.2.3 Relations sociales

4.2.3.1 Organisation du dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, au moins 82 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

- Au niveau européen, le dialogue s'organise à plusieurs niveaux :
 - un Comité européen, composé de 30 représentants français, allemands et britanniques, se réunit au moins une fois par an alternativement en France ou en Allemagne. Il rencontre la Direction qui délivre des informations sur l'évolution des activités, les résultats et la stratégie du Groupe ;
 - un bureau du Comité européen siège par ailleurs cinq fois par an et rencontre régulièrement la Direction pour évoquer avec elle l'avenir du Groupe et les questions européennes. En 2016, plusieurs réunions exceptionnelles du Bureau, avec la participation de cabinets d'expertise français et allemands, ont été tenues. Celles-ci ont permis aux membres du Bureau de bien appréhender les problématiques économiques et industrielles impactant la compétitivité du Groupe ainsi que les plans d'action envisagés ;
 - par ailleurs, les salariés actionnaires européens sont représentés au sein d'un Conseil de Surveillance des fonds d'actionnariat salarié. Ils rencontrent la Direction deux fois par an. C'est parmi eux qu'est désigné le représentant des salariés qui siège au Conseil de Surveillance de Vallourec.

- En France :

Le Comité de Groupe comprend 20 représentants, choisis par les organisations syndicales parmi les élus des comités d'entreprise et se réunit une fois par an en présence du Directoire. Il reçoit des informations générales sur le Groupe (examen des comptes, activité, investissements, etc.). Il est assisté d'un expert-comptable. Il est également associé à la gestion des régimes de prévoyance et d'épargne salariale. Dans chaque société, des comités d'entreprise ou comités centraux d'entreprise, des comités d'établissement ou des délégués du personnel ainsi que des comités d'hygiène et sécurité et conditions de travail sont associés à la gestion de l'entreprise ou de l'établissement. Les comités d'entreprise gèrent les activités sociales (participation au financement des contrats santé, organisation de voyages, cadeaux de Noël, activités sportives...). Les organisations syndicales qui ont obtenu plus de 10 % des voix aux élections des comités d'entreprise ou d'établissement sont les interlocuteurs de la Direction pour les négociations.

En 2016, le projet de réorganisation et de licenciement collectif soumis aux représentants du personnel a fait l'objet d'importantes négociations qui ont permis la signature d'accords PSE dans la plupart des sociétés concernées. Ces accords ont permis de diminuer les effectifs en période de sous-activité. Par ailleurs, les négociations salariales qui se sont déroulées en fin d'année ont donné lieu à la signature d'accords dans la majorité des sociétés.

(1) Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 231-51 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations cancérogènes (C), mutagènes (M) et toxiques pour la reproduction (R).

(2) Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classifiées comme CMR.

■ En Allemagne :

En 2016, les principaux accords ou négociations ont porté sur les salaires (négociations conduites au niveau de la branche), la gestion prévisionnelle des besoins en effectifs, les qualifications, la messagerie électronique dématérialisée, les systèmes informatiques et la gestion des déplacements. Les discussions ont globalement porté sur des mesures d'adaptation à la nouvelle charge de production, principalement centrées sur le non-remplacement des départs et les règles de chômage partiel et de réduction d'horaires pour s'adapter à ladite charge.

■ Au Royaume-Uni :

La représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de deux organisations syndicales (« Community Union » et « Unite Union ») représentant le personnel ouvrier et administratif et technicien. En 2016, les négociations ont porté sur la politique salariale, les bonus, les primes d'ancienneté, les critères de sélection liés au plan d'adaptation suite à la fermeture du traitement thermique et les rythmes de travail.

■ En Amérique du Nord :

Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers dans le cadre d'un accord collectif. Le syndicat, auquel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires, peut proposer des candidats en vue d'une promotion parmi ces salariés, dont la liste est établie conformément aux accords. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature. En 2016, nous avons collaboré étroitement avec le syndicat sur les plans d'adaptation visant à gérer l'allègement des calendriers de production.

Aux États-Unis, conformément à la législation, les salariés peuvent choisir d'être représentés par un syndicat et un accord collectif ; jusqu'à présent, ils ont choisi l'absence de syndicat dans l'entreprise. La dernière élection de syndicat formelle a été organisée en 2014. En 2016, en raison de la réduction du niveau d'activité, une enquête a été menée auprès des salariés afin d'évaluer le moral du personnel. Suite aux résultats de cette enquête, la direction a rapidement organisé une réunion avec l'ensemble des salariés pour aborder et traiter les problèmes. La direction s'entretient régulièrement avec les salariés dans le cadre d'un dialogue ouvert en organisant des réunions informelles ou par petits groupes, rassemblant tous les salariés. Un accord collectif a été signé concernant la mise en place d'une activité partielle afin d'absorber la sous-activité et de conserver l'essentiel des compétences. Cet accord a permis de reprendre le travail dans de bonnes conditions en fin d'année, suite au rebond de l'activité.

■ En Amérique du Sud :

Au Brésil, les salariés sont représentés par des organisations syndicales qui comprennent non seulement des salariés de Vallourec, mais aussi des salariés d'autres entreprises qui dépendent de leur zone territoriale. Des critères juridiques prévoient l'obligation d'être représenté par un syndicat en fonction de la localisation de la société et de son activité principale. Ainsi, les salariés de chaque unité au Brésil sont représentés par un syndicat différent.

Ces syndicats sont principalement chargés de négocier l'augmentation des salaires et des avantages ainsi que les conditions de travail. Les négociations menées en 2016 au niveau de la branche professionnelle ont débouché sur une augmentation de salaire équivalente au taux d'inflation des 12 derniers mois, des alternatives permettant une plus grande flexibilité des conditions de travail (modification des équipes de travail, réduction des horaires pour s'adapter à la nouvelle charge) dans l'ensemble des usines et la suspension de contrats (cette année à Barreiro et TSA - Espírito Santo).

Il existe également le Conselho Representativo dos Empregados (CRE) (Conseil de représentants du personnel), une initiative sur la base du volontariat et non une obligation légale, qui assure la représentation des salariés en interne et permet une concertation sur des questions quotidiennes telles que la restauration, le transport et les commodités. Le CRE ne peut pas intervenir sur des points négociés par l'organisation syndicale, il joue un rôle complémentaire.

- En Chine, des représentants du personnel ou un comité d'entreprise existent dans certaines entités, avec lesquels l'employeur entretient une communication régulière. Dans les entités qui ne possèdent pas de représentants du personnel, le dialogue social s'organise par contact direct entre les ouvriers et la direction via des réunions de communication interne. Certaines usines font l'objet de pressions de la part d'unités locales en vue d'établir des organisations syndicales. Si les salariés en font la demande, la constitution d'une organisation syndicale sera à prévoir.

4.2.3.2 Enquête interne de satisfaction du personnel (« Opinion »)

Vallourec pratique à intervalles réguliers une enquête auprès de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde pour connaître leur perception, leurs attentes et leurs préoccupations et mesurer leur niveau d'engagement. La dernière enquête, menée en 2013, a obtenu un bon score de participation (73 % de taux de réponse) et a fait apparaître un haut niveau de satisfaction et de fierté d'appartenance à l'entreprise ainsi qu'une bonne appréciation des conditions de travail et du niveau d'autonomie laissé aux salariés. À la suite de cette enquête, des plans d'action ont été mis en œuvre en 2014 et 2015 pour répondre aux attentes des collaborateurs conformément aux standards d'excellence définis au niveau du Groupe.

4.2.3.3 Communication interne du Groupe

La communication interne a pour ambition de susciter et de nourrir l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des salariés du Groupe dans le monde. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- l'intranet *Vallourec Inside* touche environ 8 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. Il diffuse des informations relatives à la stratégie, aux objectifs et aux résultats et promeut les réalisations des équipes à travers le monde. Une *e-newsletter* bimensuelle relaie l'actualité du site. *Vallourec Inside* propose également à chacun la possibilité d'ouvrir des espaces collaboratifs qui favorisent le travail en réseau et accroissent la réactivité et la performance. Environ 4 000 personnes sont réunies dans environ 230 espaces consacrés aux principales thématiques du Groupe (procédés de fabrication, métiers, recherche et innovation) ;
- une communication spécifique à certains projets sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, l'éthique et les valeurs, l'environnement –, ou les mobilise dans les moments forts (plan d'actionnariat salarié « Value », Challenge Innovation, projets majeurs impactant la vie du Groupe...) ;
- lors des conventions annuelles ou de réunions locales, l'équipe dirigeante du Groupe va à la rencontre des salariés pour des temps d'information et d'échanges.

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et sociétés, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets...).

4.2.4 Rémunérations et avantages

4.2.4.1 Masse salariale

En 2016, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 994 millions d'euros :

- 764 millions d'euros au titre des salaires ;
- 19 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement ;
- 3 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance ;
- 208 millions au titre des charges sociales.

La diminution de la masse salariale de - 11,17 % par rapport à l'année précédente résulte des effets du plan de restructuration 2015.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

Répartition de la masse salariale		
	2015	2016
Allemagne	23 %	23 %
Brésil	18 %	21 %
Chine	1 %	1 %
États-Unis	19 %	19 %
France	29 %	27 %
Mexique	1 %	1 %
Royaume-Uni	4 %	3 %
Divers	5 %	5 %
TOTAL	100 %	100 %

4.2.4.2 Intéressement et participation

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2016, ils ont représenté 19 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

4.2.4.3 Actionnariat salarié

En 2016, le Groupe a reconduit pour la huitième année consécutive un plan d'actionnariat salarié « Value », dénommé « Value 16 », au bénéfice des salariés dans 11 pays. Plus d'un salarié sur deux, soit 54 % des effectifs éligibles, a choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Ce taux de participation témoigne de l'attachement des collaborateurs de Vallourec à leur entreprise et de leur confiance dans la stratégie et l'avenir du Groupe. Les actions détenues par les salariés

représentent 3,5 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2016, contre 7,63 % au 31 décembre 2015. Cette diminution résulte de l'augmentation de capital d'environ 1 milliard d'euros réalisée au premier semestre de l'exercice 2016.

4.2.4.4 Autres avantages

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de l'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel, sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

4.2.5 Développement des collaborateurs

4.2.5.1 Processus de gestion des talents

Vallourec accompagne ses salariés tout au long de leur carrière pour révéler et cultiver leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

TALENT 360

Entretiens annuels

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et du potentiel de la population cadres. La mise en œuvre de cet outil, qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation de tous les managers, a permis de standardiser et de systématiser la pratique des entretiens individuels sur une base annuelle. Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans certains pays, notamment la France.

Dans les pays où ce dispositif est en place, les taux de réalisation des entretiens annuels de la population cadre sont d'environ 97 % en moyenne.

En 2016, l'harmonisation du processus de gestion des talents et l'extension à des populations non-cadres ont été poursuivies.

Entretiens professionnels

Afin de respecter les obligations légales concernant la tenue d'un entretien professionnel tous les 2 ans et dans les cas de reprise d'activité du salarié suite à une période d'interruption due à un congé de type maternité, parental, longue maladie... des dispositions ont été mises en œuvre au sein du système d'information de gestion des talents « Talent 360 » au cours du dernier trimestre 2015. Le déroulement de ces entretiens professionnels est ainsi en cours depuis l'année 2016.

« Job posting »

Afin de permettre aux collaborateurs cadres de saisir les opportunités d'évolution au sein de l'organisation, les postes à pourvoir sont publiés sur Talent 360, qui offre la possibilité de postuler en ligne.

REVUE DES COLLABORATEURS ET PLANS DE SUCCESSION

La revue du personnel, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les sites et les divisions, est un processus

indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à court, moyen et long termes.

Cette revue du personnel, fondée sur des critères de performance et de potentiel, permet la construction de véritables parcours de carrière en s'appuyant sur des leviers tels que la formation, la mobilité interne et l'expatriation.

Vallourec a également généralisé les plans de succession afin de s'assurer que les postes clés sont pourvus avec les compétences nécessaires.

PROGRAMME EXPERTS

Créé en 2010, le Programme Experts a pour objectif de reconnaître les collaborateurs spécialistes des processus liés au cœur de métier de Vallourec tels que la fabrication de l'acier, le laminage, le traitement thermique, le filetage ou encore le soudage.

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans ces métiers et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants. À ce jour, ce programme a permis de reconnaître plus de 300 experts à travers le Groupe.

4.2.5.2 Formation

Sur un marché évolutif et compétitif, Vallourec a un besoin croissant de personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant d'évoluer dans leur carrière, tout en développant leurs compétences.

Outre les formations décidées en central par la Direction Formation Groupe, chaque société élabore, chaque année, son plan de formation en cohérence avec les orientations pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux exigences réglementaires ou du marché.

En 2016, plus de 506 451 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés (données collectées via le système unique de gestion de la formation « LMS », incluant pour les formations en salle uniquement celles délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : Allemagne, Brésil, États-Unis, France et Moyen Orient).

Salariés formés au moins 3 heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning

	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
TOTAL GROUPE*	70 %	69 %	79 %	61 %	93 %	92 %	76 %	71 %

* % de salariés formés au moins 3 heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning par catégorie socio-professionnelle.

En 2016, chaque salarié du Groupe a, en moyenne, passé 26 heures à se former contre 22,5 heures en 2015. La formation à distance qui se développe depuis plusieurs années, sur des formats plus courts, permet de toucher une plus large proportion de salariés. La part de la formation à distance est de 2 % du nombre total d'heures de formation.

Type de formations dispensées

	Nombre total d'heures de formation en 2016	%	Nombre total d'heures de formation en 2015	%	Progression
Leadership	35 694	7 %	51 861	11 %	- 31 %
Formations par fonction	37 309	7 %	29 355	6 %	27 %
Langues	12 966	3 %	16 272	3 %	- 20 %
Excellence opérationnelle	382 917	76 %	334 807	71 %	14 %
dont HSE	109 351	22 %	147 545	31 %	- 26 %
Formation à la demande	37 565	7 %	40 714	9 %	- 8 %
TOTAL	506 451	100 %	473 009	100 %	7 %

On note une progression des formations par fonction visant la professionnalisation des salariés et une nette augmentation des formations liées à l'Excellence opérationnelle qui est au cœur de notre stratégie industrielle. Les formations présentielles en langue en revanche diminuent au profit de formations en ligne.

VALLOUREC UNIVERSITY

Depuis sa création en 2011, l'ambition de Vallourec University est d'être un lieu d'excellence où employés et clients se rencontrent pour créer et partager une culture commune et enrichir leurs connaissances par un apprentissage continu. Elle vise à renforcer certaines valeurs importantes pour Vallourec aujourd'hui : l'orientation client, l'agilité, la transparence, l'innovation et le respect des personnes et des différences culturelles.

Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Ces formations peuvent être délivrées localement par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre de programmes internationaux organisés le plus souvent en Europe, ou en *e-learning* via la plateforme de formation dédiée : le *Learning Management System* (LMS).

L'ensemble des formations initiées et déployées par Vallourec University doivent répondre aux objectifs suivants :

- assurer une compréhension commune des valeurs de Vallourec et de la culture d'entreprise ;
- favoriser l'excellence stratégique, managériale et technique pour développer l'avantage concurrentiel du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, Vallourec University a développé quatre principes (« expérimenter, échanger, apprendre et appliquer ») à la base de toutes ses formations. Les participants ont l'occasion d'échanger sur leurs expériences et d'acquérir de nouvelles connaissances en alternant les modules théoriques et pratiques, en appliquant et adaptant les méthodes apprises à leurs besoins spécifiques. Les formations sont systématiquement liées aux objectifs stratégiques du Groupe, des divisions et des équipes.

Vallourec University propose une offre de formation sur mesure et veille à développer les compétences de l'ensemble du personnel du Groupe en cohérence avec la stratégie du Groupe. Son centre d'apprentissage est fondé sur quatre piliers majeurs :

- le « leadership », qui prépare à gérer les difficultés spécifiques rencontrées dans les missions de management et de leadership ;
- la formation à la demande, qui se concentre sur des thèmes importants pour Vallourec, tels que la gestion de projet, la

communication, les compétences linguistiques, le digital ou encore la finance pour les non-spécialistes ;

- la formation fonctionnelle, qui vise à améliorer les compétences pratiques et techniques pour chaque « famille » de métiers ;
- la formation à l'excellence opérationnelle, qui dispense une expertise relative aux processus et aux technologies dans le cadre des priorités et des lignes directrices du Groupe, notamment en vue de contribuer à la performance de l'entreprise et au développement d'une culture d'entreprise unifiée.

Les activités de Vallourec University sont structurées autour de deux branches : le *Learning Center* et les *External Stakeholders*. Le *Learning Center* est la branche principale et couvre toutes les actions de formation. Ses modules sont mis en œuvre au niveau national et international, visent le développement continu et l'amélioration des compétences des collaborateurs pour satisfaire aux exigences spécifiques de chaque niveau de responsabilité et des différentes zones géographiques. Ils intègrent systématiquement les priorités du Groupe, telles que la gestion du changement, l'orientation client et l'innovation.

Les activités à l'attention des *External Stakeholders* visent à améliorer l'image de marque auprès des clients et des fournisseurs, en leur offrant les formations « Business Knowledge » et « Tubular Essentials ». Cela contribue également à attirer de nouveaux talents, en renforçant la marque employeur de Vallourec.

Vallourec University s'est doté d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux salariés un accès plus direct à la formation. Cet outil, visant à améliorer la gestion et l'accès à la formation, est déployé progressivement dans le Groupe depuis mai 2012. Il permet un suivi des temps et des budgets de formation, offre la possibilité aux salariés de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs.

Grâce à cet outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *Blended Learning* où les formations en face-à-face sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en *e-learning*, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle. Au cours des prochaines années, Vallourec University continuera à développer une gamme de nouvelles formations en face-à-face et en *e-learning*.

L'année 2016 correspond à une phase de maturité de la formation à distance et l'adoption de nouvelles habitudes d'apprentissage se poursuit. Des programmes autour de la sécurité et de la finance ont été déployés en *e-learning* auprès de publics ciblés. Le nombre d'heures de formation dispensé à distance s'est élevé à 10 996 heures en 2016 (heures comptabilisées par le *Learning Management System*) soit 2 % du total des heures de formation.

APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

Afin d'assurer au mieux le transfert et l'amélioration du savoir-faire dans le contexte du déséquilibre de la pyramide d'âge en Europe et

d'accueillir un plus grand nombre de jeunes talents disposant d'un cursus de formation adapté aux besoins de ses activités, le Groupe maintient un programme dynamique d'apprentissage :

- en Allemagne avec 235 apprentis en moyenne en 2016 ;
- en France où 160 alternants en moyenne ont suivi leur cursus de formation en 2016 ;
- au Brésil avec 133 apprentis en moyenne sur 2016 ;
- au Royaume-Uni avec 27 apprentis en moyenne sur 2016.

4.2.6 Diversité et égalité des chances

Dans le cadre du déploiement de la Charte d'éthique (voir *supra* section 4.1 « Éthique et Conformité »), une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination a été réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En France, la formation des cadres managers comprend un module spécifique sur ce sujet.

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction conduite auprès des salariés en 2013, 76 % d'entre eux se sont déclarés d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle « *Vallourec comprend et encourage la diversité au sein de ses salariés (par exemple en matière de sexe, origine ethnique ou géographique, religion, âge, nationalité, handicap, etc.)* ».

4.2.6.1 Diversité

PARITÉ HOMMES/FEMMES

La politique du Groupe, définie par le Directoire, s'articule autour des deux objectifs suivants :

- le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels, et en particulier ceux de la production ; et
- l'accession des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

Des indicateurs ont été mis en place afin d'assurer le suivi et la traçabilité des actions entreprises par le Groupe. Suivis par une commission spécifique animée par un membre du Group Management Committee, ils portent sur :

- le pourcentage de femmes occupant des postes cadres opérationnels en production, commercial et Recherche et Développement : au 31 décembre 2016, 12,2 % de ces postes sont occupés par des femmes ;

- le nombre de femmes qui occupent actuellement une fonction de direction : au 31 décembre 2016, 9,4 % des postes de direction sont occupés par des femmes ;

- le *mentoring* de collaboratrices à potentiel par des cadres dirigeantes du Groupe.

Des plans d'action ont été déployés en France à la suite des accords négociés sur ce sujet. Ils incluent des actions de communication auprès des établissements d'enseignement pour attirer les candidatures féminines et de sensibilisation des managers en fonction, ainsi que la mise en place d'équipements adaptés (vestiaires en usine par exemple). Les enquêtes de rémunérations n'ont pas montré de différence de traitement entre les hommes et les femmes. Elles sont régulièrement renouvelées.

En Allemagne, le recours au travail à temps partiel fait partie des solutions mises à disposition des salariés parents pour faciliter l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Au Moyen-Orient, après qu'une jeune femme saoudienne a été promue Responsable des Ressources Humaines de la société Vallourec Saudi en 2015, la politique de renforcement de la présence des femmes s'est poursuivie en 2016 avec l'embauche d'une femme basée également à Dammam.

DIVERSITÉ CULTURELLE

En tant que groupe international, Vallourec est confronté aux problématiques de diversité culturelle. Dans cette perspective, les cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles bénéficient d'un programme de formation adapté.

Par ailleurs, une moyenne de 150 salariés, d'origines diverses, bénéficient d'une expérience d'expatriation pour une durée variable d'un à trois ans dans une vingtaine de pays différents.

4.2.6.2 Égalité des chances

HANDICAPS

- En Allemagne et en France, la priorité est donnée au maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap par l'aménagement des postes ou des horaires de travail.
- Au Brésil, en partenariat avec le gouvernement, Vallourec Tubos do Brasil mène un programme de réhabilitation pour permettre aux salariés handicapés de continuer à mener leur activité professionnelle.

SENIORS

Dans le cadre de l'accord pour une gestion proactive de l'emploi dans le cadre du contrat intergénérationnel, plusieurs engagements ont été pris vis-à-vis des salariés seniors et, en particulier :

- un objectif de maintien dans l'emploi (à hauteur de 20 % de l'effectif) et d'embauche (au moins 15 % des embauches doivent concerner les salariés de 45 ans et plus, et au moins 1 % des embauches doivent concerner des salariés de plus de 55 ans) ;
- des jours de repos spécifiques pour les salariés de plus de 50 ans qui exercent un travail posté ;
- un congé de fin de carrière permettant, pour les salariés en travail posté, un passage à temps partiel ou une anticipation du départ en retraite de 2 ou 3 mois selon l'ancienneté dans le régime posté ;
- l'organisation de formations afin de faciliter la transition entre la vie professionnelle et la retraite.

4.3 Relations avec les parties prenantes

4.3.1 Relations avec les collaborateurs

➔ Engagement de performance responsable

> Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières

INDICATEUR

Résultat de l'enquête interne « Opinion » (taux de satisfaction des collaborateurs). Cette enquête est menée tous les 2 ou 3 ans.

RÉALISATION 2015

Sur la base d'un **taux de satisfaction de 76 %** exprimé lors de l'enquête réalisée en 2013, des plans d'action ont été bâtis localement afin de répondre aux attentes exprimées. Leur mise en œuvre s'est déroulée en 2014 et s'est poursuivie en 2015.

Il n'y a pas eu d'enquête en 2016.

La politique sociale est présentée en intégralité dans la section 4.2 « Politique sociale » (voir *supra* p. 78).

4.3.2 Relations avec les clients

4.3.2.1 Profil des clients

Le Groupe possède un vaste portefeuille de clients.

- S'agissant des marchés du Pétrole et gaz, ses clients sont :
 - les compagnies pétrolières nationales comme ADNOC, Aramco, Petrobras, les compagnies internationales comme Exxon et Total et les indépendants ;
 - les compagnies parapétrolières d'ingénierie et construction comme TechnipFMC ;
 - les distributeurs américains comme Pipeco, Premier Pipe, Pyramid Tubular.
 - les contracteurs de forage nationaux comme NDC, ENAFOR, ou internationaux comme Transocean, Maersk, Seadrill ;
 - les compagnies de service comme Schlumberger, Halliburton, Weatherford ;
- Sur le marché de l'Énergie électrique :
 - les constructeurs de centrales thermiques et nucléaires comme Areva, Dong Fang, Doosan, Mitsubishi Hitachi Power Services.
- Sur le marché de l'Industrie :
 - fabricants d'équipements industriels et les distributeurs comme Salzgitter, ThyssenKrupp.

En 2016, les cinq clients les plus importants ont représenté 25 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Il convient de mentionner qu'un nombre croissant de clients interroge le Groupe sur son niveau d'engagement en matière de RSE sous la forme d'un questionnaire structuré.

4.3.2.2 Le programme « Commercial Excellence » et la satisfaction client

Dans le cadre de son programme « Commercial Excellence », le Groupe s'attache à renforcer continuellement la proximité avec les clients. L'un des axes de ce programme est l'animation du réseau des *Key Account Managers* (KAM), véritables ambassadeurs auprès du client, qui permettent à Vallourec d'acquiescer une compréhension très fine des besoins de chaque client notamment à l'occasion de rencontres personnelles régulières entre les KAM et le client. Dans ce cadre, les KAM suivent des parcours de formation et participent annuellement à une journée d'échange.

Pour répondre aux attentes ainsi identifiées et optimiser la création de valeur au bénéfice de ces derniers, Vallourec combine innovation produits et services et offre son expertise. Cela passe notamment par l'analyse de la chaîne de valeur du client pour lui proposer des solutions adéquates : optimisation/choix du design des produits, gestion de projet, planning, délais de livraison, stockage, inspection, maintenance, réparation... C'est l'objectif de la plateforme de services

au Brésil (Vallourec Transport et Services) et de l'offre Vallourec Global Solutions qui propose une assistance sur site, de la maintenance, du conseil en design de puits, de la logistique, etc. L'un des axes du programme « Commercial excellence » est l'élaboration de « value propositions » pour les clients c'est-à-dire d'une offre produits/services qui réduise le coût de leurs opérations ou les simplifie. Chaque action est gérée en mode projet avec un pilotage spécifique.

L'analyse de nos marchés est l'un des principaux critères de gestion de notre portefeuille de programmes R&D. Il convient de rappeler que Vallourec innove en développant des aciers et alliages de plus en plus performants, résistants à des niveaux de pression et de températures inégalés et présentant des caractéristiques mécaniques adaptées (résilience, soudabilité, élasticité...). Pour ce faire, le Groupe développe des programmes de R&D spécifiques et des initiatives multidivisions. Enfin, cette approche a vocation à intégrer une évaluation des impacts environnementaux des produits tout au long de leur vie industrielle, depuis la fabrication jusqu'au démantèlement.

La satisfaction client est au cœur des préoccupations de Vallourec : offrir le meilleur produit au meilleur prix, livré à temps et conforme en tout point aux attentes du client.

Le délai de réponse à une demande de cotation, la qualité des produits et les délais de livraison sont les critères basiques de satisfaction des clients et font l'objet d'un suivi approfondi de la ligne managériale.

Le Groupe conduit en effet régulièrement des enquêtes de satisfaction. Cette démarche, lancée par le Marketing Corporate, est menée par les divisions et permet de mesurer le taux de satisfaction des clients. À l'aide d'un outil informatique, chaque division développe une connaissance très détaillée de l'expérience de ses clients. La satisfaction est mesurée selon différents critères et des actions en conséquence sont prises pour améliorer la satisfaction ou, le cas échéant, remédier à l'insatisfaction.

Cette approche est indissociable des efforts du Groupe pour élever le niveau de qualité de ses produits ainsi que celui des prestations associées. À titre d'exemple, le délai de traitement des défauts de qualité ou de logistique a été très significativement accéléré. Les réclamations font l'objet d'un traitement systématique et complet. Quelle que soit leur nature, toutes sont traitées de la même façon : Vallourec s'organise, en transparence.

4.3.2.3 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Cette thématique n'est pas applicable à l'activité du groupe Vallourec. En effet, les produits fabriqués par le Groupe sont destinés à des industriels qui les mettent en œuvre ou les transforment. Ils sont vendus soit directement au client final, soit à des distributeurs qui les vendent à leur tour pour des applications diverses. Ils ne sont jamais mis à disposition des consommateurs individuels. Par ailleurs, les produits sont faits d'acier, métal qui ne présente aucun danger pour la santé.

4.3.3 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

➔ Engagement de performance responsable

> S'appuyer sur un réseau de fournisseurs fiables et responsables

INDICATEUR

Nombre de fournisseurs engagés dans la démarche d'évaluation formelle menée par Vallourec en matière de responsabilité sociale et environnementale.

RÉALISATION 2016

Au 31 décembre 2016, **près de 850 fournisseurs au total** ont été impliqués dans la démarche, toujours avec un focus particulier sur les pays émergents ou les régions récentes pour Vallourec (Chine et Moyen-Orient et certaines familles de fournisseurs au Brésil).

OBJECTIF 2017

Impliquer cumulativement **900 fournisseurs** dans la démarche d'évaluation formelle du Groupe et dans tous les cas **la totalité des fournisseurs réputés « critiques »**, c'est-à-dire impactant directement le produit Vallourec ou son processus de production.

En 2016, les achats du Groupe se sont élevés à 2 220 millions d'euros, soit une diminution de 23 % par rapport à 2015. Ils se sont répartis géographiquement comme suit : 55 % en Europe, 17 % en Amérique du Nord, 26 % en Amérique du Sud et 2 % dans le reste du monde.

4.3.3.1 Achats locaux

Vallourec attache une importance particulière à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou locales.

Les achats locaux, dont le montant est estimé en 2016 à près de 1,0 milliard d'euros, ont représenté environ 45 % des achats (part stable d'une année sur l'autre) et contribué directement au soutien de l'économie locale. Il s'agit principalement des achats portant sur la ferraille, l'intérim, certaines prestations informatiques, des opérations de sous-traitance, de maintenance, de fournitures et de prestations ordinaires pour satisfaire les besoins de la production ou hors production. Les fournisseurs concernés sont en général capables d'intervenir dans la journée si nécessaire, et la distance entre leur implantation et l'usine concernée n'excède pas 80 kilomètres.

La proportion d'achats locaux est assez homogène dans les différentes zones géographiques.

Les achats de sous-traitance ont représenté un montant de l'ordre de 600 millions d'euros. Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process. Ces achats de sous-traitance sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local sans qu'il soit aisé d'en évaluer le nombre. Une grande partie de ces sous-traitants locaux a été prise en compte dans l'évaluation RSE des fournisseurs de Vallourec.

4.3.3.2 Politique d'achats responsables

La fonction Achats du Groupe est organisée pour une maîtrise optimale des fournisseurs, une gouvernance forte et centralisée, et le déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe. Cette organisation, qui renforce les équipes des directions

opérationnelles et clarifie les processus, s'appuie sur une expertise par nature d'achat pour faciliter la mise en œuvre de synergies.

Dans ce cadre, une Direction de la Performance et de la Qualité Fournisseurs a mis en place durant ces trois dernières années de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs, de leur choix et de leur performance : mise en place de stratégies d'achat par famille, d'un processus formel d'attribution des contrats, d'un management de la qualité fournisseurs, de mesures de la performance fournisseurs, d'analyse des risques fournisseurs, tous ces processus prenant directement et prioritairement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la sécurité.

En 2016, en application de cette politique, Vallourec a :

- conduit, sur l'ensemble de ses sites, plusieurs centaines d'audits ou d'analyses de risques fournisseurs. Cet effort constant sera poursuivi en 2017 avec une précision accrue. Pour ce faire, Vallourec utilisera un référentiel d'audit renouvelé et amélioré, intégrant toujours très significativement les critères du développement durable, de l'éthique et de la sécurité ;
- poursuivi la campagne d'évaluation formelle et systématique des fournisseurs (production et hors production) en matière de responsabilité sociale et environnementale, toujours avec l'aide du même cabinet spécialisé. Au 31 décembre 2016, près de 850 fournisseurs ont été incorporés dans ce projet et près de 320 d'entre eux, représentant plus de 35 % de la dépense de Vallourec, ont été au bout du processus avec une évaluation complète assortie de plans d'action de progrès. Cette évaluation fait apparaître que 52 % des fournisseurs déjà évalués éditent un rapport formel concernant leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, 62 % publient un rapport sur leurs indicateurs HSE (hygiène, santé, environnement), et 32 % justifient être certifiés ISO 14001 ;
- continué et perfectionné sa démarche spécifique et novatrice d'anticipation des risques fournisseurs. Un tableau de bord sur le sujet est tenu à jour en permanence et revu mensuellement au niveau du Comité de Direction Achats du Groupe. En 2016, ce suivi a permis de traiter ou d'éliminer les risques identifiés pour 14 fournisseurs globaux du Groupe. De plus, plusieurs modules de formation *e-learning* sont disponibles pour former les acheteurs

et leurs clients internes à tous les aspects du risque fournisseurs. En 2017, cette démarche d'anticipation des risques fournisseurs au niveau du Groupe va être renforcée par une méthodologie équivalente et harmonisée sur les très nombreux fournisseurs régionaux ou locaux ;

- mis en place un système d'information spécifique pour manager les achats et les fournisseurs de manière intégrée et avec tous les niveaux de vision, du niveau local au niveau mondial. Ce système, qui est monté en puissance en 2016 pour être pleinement opérationnel en 2017, contient en particulier une fiche signalétique précise pour chaque fournisseur dans laquelle les critères du développement durable et de la sécurité tiennent une large place. Il permet également de gérer les plans d'actions d'amélioration et de développement des fournisseurs.

Les exigences de Vallourec en matière de développement durable, d'éthique et de sécurité sont toujours l'un des messages principaux délivrés aux fournisseurs lors des *Top Management Meetings* (TMM) organisés régulièrement avec les plus gros fournisseurs du Groupe.

Conformément aux récentes lois américaines et directives européennes, Vallourec est également engagé dans la surveillance d'éventuels « minéraux de la guerre » (« Conflict Minerals ») en provenance de certains pays d'Afrique et qui pourraient être utilisés par ses fournisseurs. La politique du Groupe consiste (i) à s'assurer qu'aucun de ces minéraux n'est utilisé directement ou indirectement, ceci en application des principes de la Charte d'éthique du Groupe, de

la Charte de développement durable et de la politique Environnement, et (ii) dans le cas où certains cas seraient détectés, à trouver des solutions de substitution. Cette campagne de surveillance, qui, en 2015, avait impliqué 2 300 fournisseurs dans le monde, a été fortement élargie pour couvrir près de 4 000 fournisseurs en 2016. Ces fournisseurs ont tous été soumis à la grille d'analyse de cette enquête. La synthèse des réponses aux questionnaires envoyés et dépouillés grâce à un logiciel spécialisé n'a pas révélé que les produits fabriqués par le Groupe comportaient des « minéraux de la guerre » en provenance des pays africains incriminés. L'enquête sera encore renforcée en 2017, et une société spécialisée vérifie la totalité des réponses des fournisseurs.

4.3.3.3 Actions engagées pour prévenir la corruption

La Charte d'éthique du Groupe est connue et consultable par tous les fournisseurs, notamment sur le site internet de Vallourec. La démarche systématique d'évaluation des fournisseurs de Vallourec au regard de critères de responsabilité sociale et environnementale, engagée depuis 2013 (voir *supra*), a permis de mesurer que 38 % des fournisseurs de Vallourec déjà évalués ont eux aussi mis en place formellement un Code ou une Charte d'éthique des affaires.

Par ailleurs, les relations avec les parties prenantes locales et les fournisseurs n'ont fait l'objet, en 2016, d'aucune remarque ou plainte en lien avec le respect des valeurs énoncées dans la Charte d'éthique du Groupe.

4.3.4 Soutien des communautés locales

4.3.4.1 Politique de soutien des communautés locales

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Bien qu'aucune évaluation méthodique d'ensemble de la qualité des relations entre nos sites et les communautés locales n'ait encore été réalisée, celles-ci sont jugées bonnes et n'ont pas fait apparaître de situations conflictuelles. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes et où les systèmes sociaux ne sont pas aussi développés que dans les pays occidentaux, à savoir au Brésil et en Indonésie. À l'exception de ces deux pays, les demandes de soutien exprimées sont peu nombreuses.

Conformément aux recommandations diffusées, l'échelon local dispose de l'autonomie de décider des actions à entreprendre, sous l'autorité de la ligne managériale, en privilégiant les lignes directrices suivantes :

- cohérence des actions entreprises au sein d'une même région ;
- dialogue continu et de qualité ;
- priorité aux actions soutenues par les salariés du Groupe ;
- préférence aux actions en faveur de l'enseignement, de la santé et du développement local.

Il convient de mentionner que le plan stratégique sur 5 ans en faveur du développement durable prévoit de donner un cadre formel aux actions sociétales. Dans le but de faire avancer la réflexion sur le sujet, un inventaire exhaustif des actions menées dans tous les sites a été réalisé en 2015 et actualisé fin 2016. L'objectif consiste à

établir et publier en 2017 la mise à jour de notre politique de relations avec les communautés locales incluant le dialogue, le soutien et le mécénat sous le contrôle de la ligne hiérarchique. Une politique et la gouvernance associée aux actions à engager au niveau du groupe sera également élaborée.

Afin de mieux connaître l'impact global de son activité, le Groupe a également engagé une étude avec un prestataire spécialisé pour apprécier tout au long de la « supply chain » la valeur ajoutée créée indirectement et les emplois induits. L'effet multiplicateur de notre propre valeur ajoutée sera calculé et la part locale de nos achats sera aussi mieux appréciée. Les résultats de cette étude seront connus en 2017.

4.3.4.2 Actions engagées

- A. Au Brésil, pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires et parce que le site de Barreiro est situé au milieu de quartiers très urbanisés de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales et, en particulier, les populations modestes fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite liaison avec les autorités locales et avec le bénéfice d'incitations fiscales. Les actions, très nombreuses, comportent à la fois des programmes de développement économiques, culturels et sportifs.

On peut citer entre autres :

- les « Volontaires du savoir », consistant à apporter un soutien scolaire direct à de jeunes enfants notamment pour les matières scientifiques par des salariés de Vallourec Tubos do Brasil (VBR) volontaires ;

- l'organisation d'un circuit culturel, social et sportif au bénéfice des municipalités riveraines ;
- le projet de développement économique des villages situés à proximité des fermes de Vallourec Florestal ;
- le programme de formation aux enjeux environnementaux des scolaires ;
- le programme spécifique de soutien scolaire « Comunidade viva », avec le concours bénévole de salariés de Vallourec Tubos do Brasil (VBR).

Ce programme particulier engagé depuis 2005 montre son efficacité. Sur la période 2011-2015, près de 6 000 jeunes ont bénéficié directement des programmes et plus de 10 000 indirectement, en particulier les familles de salariés. Sur l'année 2016 seule, ce sont plus de 600 jeunes qui ont bénéficié directement du programme et 18 000 indirectement. Ces programmes ont représenté plus de 6 500 heures de formation. Les conséquences très pratiques sont une durée de scolarisation qui passe de 5,6 ans en 2005 à 8,8 ans et un taux d'insertion dans le monde du travail qui passe de 45 % à 53 %, accompagné d'une augmentation très sensible du revenu familial de plus de 70 %. L'anniversaire des 10 ans de ce programme a d'ailleurs fait l'objet d'une célébration fin 2016.

L'effort exceptionnel consenti depuis plusieurs années pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville a permis de doter la métropole de Belo Horizonte d'un grand centre culturel, le Cine Teatro Brasil Vallourec, qui connaît un immense succès et a accueilli, depuis son ouverture au public en octobre 2013, près de 700 activités artistiques comme des expositions, des spectacles de danse, de musique et de théâtre, attirant ainsi depuis presque 800 000 visiteurs. En 2016, le soutien au fonctionnement de cet établissement est l'action la plus importante menée au Brésil.

Depuis sa création, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) a également mis en place des programmes de soutien économique et culturel auprès des populations locales dans le cadre d'accords avec les collectivités locales comparables à ceux développés par VBR. VSB a aussi subventionné les équipes municipales de lutte contre l'incendie et soutenu les événements organisés par les collectivités locales.

Enfin, afin de mieux connaître la perception par les riverains de la mine de Brumadinho, une étude approfondie des opinions et

des attentes des personnes résidant à proximité, conduite sur la base de questionnaires et d'entretiens individuels avec des habitants, commerçants, élus, fonctionnaires et associations, a été menée en 2014 et a permis d'adapter le programme d'éducation environnemental proposé aux riverains.

- B. En Indonésie, la filiale P.T. Citra Tubindo TBK est engagée, depuis de nombreuses années, dans de vastes programmes d'assistance éducative et médicale à la population, de financements d'équipements sportifs et culturels ainsi que d'opérations de protection de l'environnement et de soutien aux populations défavorisées. Plus de 8 000 personnes ont été concernées en 2016. Il convient de souligner que l'action principale consiste à continuer à subventionner le nouvel hôpital de Nongsa.
- C. En Europe et aux États-Unis, compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les actions entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives universitaires, culturelles ou sportives, à financer des œuvres sociales et caritatives, à réhabiliter des centres culturels, à soutenir le tissu économique local ou encore à subventionner des programmes de restauration environnementale.

Dans les bassins de Valenciennes, d'Aulnoye-Aymeries et de Montbard, le Groupe a participé au programme Alizé, pour les grandes et moyennes entreprises locales, qui consiste à (i) apporter bénévolement de l'expertise aux PME par la délivrance de conseils dispensée par des cadres et (ii) coordonner les projets labellisés dans le cadre du « Pôle d'Excellence Rurale Metal Valley ». Dans ce cadre, le Groupe s'est ainsi investi, en 2015, dans près de 5 actions de soutien portant notamment sur une aide dans le domaine de l'organisation industrielle.

En Allemagne, dans la région de Düsseldorf, on peut donner l'exemple du support à de nombreuses associations culturelles ou sportives en faveur de la santé.

- D. En 2016, les ressources consacrées au financement de partenariats ont été d'environ 3,3 millions d'euros, en retrait par rapport à 2015 (4,5 millions d'euros). Cette réduction est évidemment la conséquence de la poursuite de la baisse de l'activité des sites et de leurs ressources. Il faut noter également un effet de change en raison, notamment, de la poursuite de la dépréciation du réal brésilien sur la consolidation en euros des efforts des différentes unités. Ainsi, à taux de change constants, les montants alloués auraient atteint près de 3,8 millions d'euros. En volume, les efforts n'ont donc diminué que d'environ 15 % par rapport à 2015.

4.3.5 Relations avec les actionnaires et investisseurs

➔ Engagement de performance responsable

> Satisfaire nos actionnaires dans la durée

INDICATEUR

Note moyenne attribuée par quatre agences de notation extra-financière parmi les plus importantes.

OBJECTIF 2016

Obtenir la note **B+** compte tenu du faible niveau d'activité anticipé en 2016 et des changements significatifs de périmètre.

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2016

Le Groupe a conservé la note B+.

OBJECTIF 2017

Conserver la note B+.

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. Il s'efforce de leur donner accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment ses activités, ses résultats, ses perspectives et ses développements stratégiques. À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année. À titre d'exemple, le Groupe présente annuellement aux représentants de la BPI ses actions sur un certain nombre de thématiques identifiées conjointement.

En 2016, le Groupe a notamment participé à 254 réunions et conférences téléphoniques avec des investisseurs institutionnels et analystes financiers. Chaque année, il rencontre également des fonds d'investissement et des analystes ISR (Investissement Socialement

Responsable). Cette démarche participe à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable.

Par ailleurs, le Club des Actionnaires de Vallourec permet aux actionnaires de participer à des événements (conférences, ateliers découverte) pour approfondir leur connaissance et leur compréhension des activités du Groupe. Ce dispositif, qui favorise les échanges, permet à Vallourec de renforcer les liens de proximité avec ses actionnaires individuels et l'aide à mieux répondre aux préoccupations et attentes de ses actionnaires.

L'ensemble du dispositif déployé par le Groupe à l'attention des actionnaires et investisseurs est présenté dans les sections 2.6.2 « Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers » et 2.6.3 « Relations avec les actionnaires individuels » du présent Document de référence.

4.4 Engagement environnemental

Les données environnementales incluses dans le dispositif de reporting environnemental de l'exercice 2016 portent sur l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe. Cependant, compte tenu de la dimension industrielle de l'usine de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, les données de cette usine n'ont été consolidées qu'à hauteur de 56 % (pourcentage correspondant à la participation en capital de Vallourec) jusqu'au 1^{er} octobre 2016, date à laquelle l'activité tubulaire de Vallourec Tubos do Brasil (VBR) a été apportée à la nouvelle société VSB contrôlée à 84,6 % par Vallourec. Les données de la société VHET ont été consolidées jusqu'à la date de sa cession, le 29 avril 2016. La société Tianda Oil Pipe, acquise fin 2016, ne sera prise en compte que dans le prochain exercice.

La plupart des ratios sont établis à partir des tonnes « processées », c'est-à-dire de la somme des productions des différentes unités. Cette notion rend mieux compte du niveau d'activité des unités de production que les tonnes expédiées pour deux raisons : d'une part parce qu'elle est plus représentative des flux et des étapes de production, d'autre part parce qu'elle est moins affectée par les variations de stocks.

4.4.1 Politique générale en matière environnementale

Au travers de son système de production, Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et dans la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014.

En 2013, Vallourec a établi une feuille de route environnementale sur 5 ans pour les sites de chacune des trois divisions industrielles suivantes : Upstream, OCTG et Vallourec Tubos do Brasil. Ces feuilles de route constituent le plan stratégique Environnement et recensent les projets environnementaux ciblés (énergie, eau, déchets, risque chimique et bruit) dont la finalité est de minimiser l'empreinte environnementale du Groupe. Elles s'attachent à fixer les objectifs, définir les ressources nécessaires, y compris pour les investissements à réaliser, faire apparaître les progrès et les économies, ainsi qu'à déterminer les priorités. Elles font l'objet d'un suivi régulier et sont mises à jour chaque année. Leur horizon est prolongé d'un an chaque année et porte maintenant sur la période 2016-2021. En parallèle, depuis début 2017, ces feuilles de route sont portées par les nouvelles Régions Europe-Afrique, Moyen-Orient et Asie, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

4.4.1.1 Management environnemental

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine qui rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque Région. Les procédures Environnement « Corporate » ont été mises à jour en 2015 et sont accessibles sur le portail.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement des régions et des sites de production, chargés de déployer et relayer la politique du Groupe à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays. L'objectif de cette organisation consiste à structurer les organisations par région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations. En application du Plan de Transformation, les effectifs mondiaux s'élèvent dorénavant à près de 55 personnes en équivalent temps plein pour l'ensemble du Groupe.

Les échanges entre les pays continuent à se développer et permettent des progrès significatifs grâce à la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun, notamment lors de séminaires environnementaux régionaux.

La Direction Environnement est chargée de coordonner et piloter ces actions de *benchmarking* interne, et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe. Les résultats sont consolidés mensuellement et communiqués chaque trimestre aux sites, à la ligne managériale et aux membres du *Group Management Committee* (GMC) sous la forme d'un rapport propre à chaque Région et entité. En 2016, le Groupe a installé une nouvelle application destinée au management des data environnementales et de sécurité. Cette application simplifie la collecte et la vérification de ces data et offre de nouvelles fonctionnalités aux sites en vue de faciliter leur propre reporting local.

4.4.1.2 Audits et certifications

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risque » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental ainsi que le système de management environnemental (SME) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants. Ces audits s'inscrivent dans le processus de préparation aux audits de certification préparé dorénavant de manière intégrée c'est-à-dire portant simultanément sur les procédures environnementales, énergie, qualité et sécurité au niveau régional. Dans ce cadre, la préparation à la nouvelle norme ISO 14001-2015 a été lancée.

Au 31 décembre 2016, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO 14001, représentant plus de 89 % de la production. La certification du site de Jeceaba devrait intervenir en 2017 afin d'atteindre un taux de certification des unités du Groupe de 99 %.

Plus généralement, les entités du Groupe font l'objet de certifications qualité, santé/sécurité, énergie et environnement.

4.4.1.3 Respect de la législation

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire a été mise en place sur un portail intranet dédié à l'environnement, accessible à tous les sites de production. Ce portail facilite l'accès aux informations utiles aux différents sites et en particulier rassemble les procédures qui font l'objet de mises à jour périodiques.

4.4.1.4 Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagne d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de *compliance*. Le Programme Mondial de Conformité à la Législation, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir *supra* paragraphe 4.1.1 « Éthique et conformité », et le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance figurant en annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

En 2016, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement recensées dans le système LMS (qui inclut les formations en salle délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : Allemagne, Brésil, États-Unis, France et Moyen-Orient) s'est élevé à 109 351 contre 147 545 en 2015 soit 22 % du total de la formation, en réduction sensible par rapport à 2015 (31 % du total des heures de formation).

4.4.1.5 Investissements

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses investissements. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont de chaque projet afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles de l'« éco-design » a été mise en place en 2015 dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets. Elle est destinée à mettre en évidence les meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE dans les principaux domaines suivants :

- l'optimisation des conditions de travail par un examen de l'ergonomie, de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation des postes de travail ;
- l'efficacité énergétique par une optimisation du rendement lors du choix du type d'énergie utilisée, une récupération de l'énergie disponible (utilisation de gaz émis par les processus de production d'électricité, récupération de chaleur émise par les processus, récupération de l'énergie émise lors du freinage des moteurs...), une amélioration de l'isolation des parois des fours de chauffe et de traitement thermique des tubes, l'installation de régulateurs pour optimiser les consommations d'énergie (chauffage et éclairage) ;
- l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ainsi que des émissions de carbone. À ce titre, il est demandé depuis début 2017 aux projets les plus importants d'appliquer aux émissions carbone un prix unique mondial de 40 €/tonne pour évaluer la sensibilité de la rentabilité de ces projets à l'existence de systèmes de tarification du carbone qui ont vocation à se développer au plan mondial dans le cadre des recommandations des dernières COP. Un tel processus peut bien évidemment faire évoluer l'attractivité du projet à la hausse comme à la baisse. Il permet d'influencer la décision finale surtout si le projet est structurant et s'inscrit dans la politique de développement des activités ;

- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leur taux de valorisation ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source ;
- les conséquences sur les autorisations administratives en cours.

En 2016, les investissements HSE se sont élevés au total à 32,3 millions d'euros, soit 9 % du montant des dépenses. Ces investissements sont moins importants qu'en 2015 notamment parce que les investissements dans notre domaine forestier au Brésil ont été considérablement réduits. Il faut en effet noter que le nouveau plan industriel du Groupe ne prévoit plus que l'exploitation directe d'un haut-fourneau, ce qui rend le domaine forestier surcapitaire.

Ces investissements portent par nature sur :

- l'amélioration des conditions de travail (ergonomie, réduction du bruit, éclairage, chauffage) ;
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (réentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits) ;
- la diminution des consommations d'énergies : amélioration des fours de chauffage et de traitement thermique, automatisation de l'éclairage, isolation des bâtiments ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau ;
- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal ;
- la substitution des substances chimiques dangereuses ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings ;
- le renouvellement des permis d'exploiter ;
- les projets de reboisement et de fours de carbonisation pour la production de charbon de bois comme source d'énergie renouvelable ;
- les projets de drainage d'eau et de constructions des digues de stériles métallifères présentant un risque inhérent de dommages significatifs.

Dans le cadre de ces projets, et s'agissant d'actions ayant un bénéfice environnemental direct, on relèvera les principales réalisations suivantes :

- rénovation des réfractaires du haut-fourneau n° 1 du Brésil et amélioration de l'alimentation en air ;

- amélioration de la performance des fours de carbonisation ;
- rénovation de réfractaires de fours au Brésil et aux États-Unis ;
- mise en place de systèmes de mesures en continu ;
- nouvelle station de traitement des eaux à Aulnoye en France ;
- installation de brûleurs régénératifs à Mülheim en Allemagne ;
- actions contre le bruit à Rath en Allemagne.

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 17 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées. D'une manière générale, la gestion des risques industriels et environnementaux est exposée ci-après en 5.1.12.1.

4.4.1.6 Situations particulières

1. La nature des activités de Vallourec Mineração (extraction minière), éloignée du cœur de métier du Groupe (fabrication de tubes sans soudure), génère individuellement un bilan environnemental sans proportion avec le bilan environnemental moyen des sites du Groupe. Afin de ne pas nuire à la cohérence des informations consolidées du Groupe, les résultats de cette société ne sont pas pris en compte. Ils sont néanmoins publiés en annexe 2 du présent chapitre.
2. Il en est de même de l'unité de « pelletisation » implantée sur le site de Jeceaba au Brésil. Cette unité, qui fabrique des pellets à partir du minerai produit par Vallourec Mineração et d'autres mines et qui est fortement consommatrice en eau, alimente les hauts-fourneaux de Belo Horizonte et de Jeceaba mais aussi d'autres sidérurgistes locaux. Son niveau d'activité est donc indépendant de l'aciérie et de la tuberie de Jeceaba. Par conséquent, les données environnementales qui lui sont propres sont présentées séparément en annexe 2.
3. Le bâtiment siège du Groupe à Boulogne fait aussi l'objet de progrès environnementaux. En 2016, la certification « BREEAM In Use » a été obtenue au niveau *very good* pour les deux domaines « Asset Performance » et « Building Management ». Cette classification est d'autant plus méritoire que l'immeuble, conçu dans les années 2002-2003 et livré en 2005 ne répond pas aux critères HQE. Elle résulte à la fois d'une diminution régulière des consommations d'eau (- 18 % en 2016 et - 25 % en 2015) et d'énergie (- 6 % en 2016 et - 6 % en 2015) et de la mise en place d'un système de collecte qui permet de recycler 80 % des déchets et, depuis 2015, de la valorisation des biodéchets issus du restaurant d'entreprise.

4.4.2 Utilisation durable des ressources

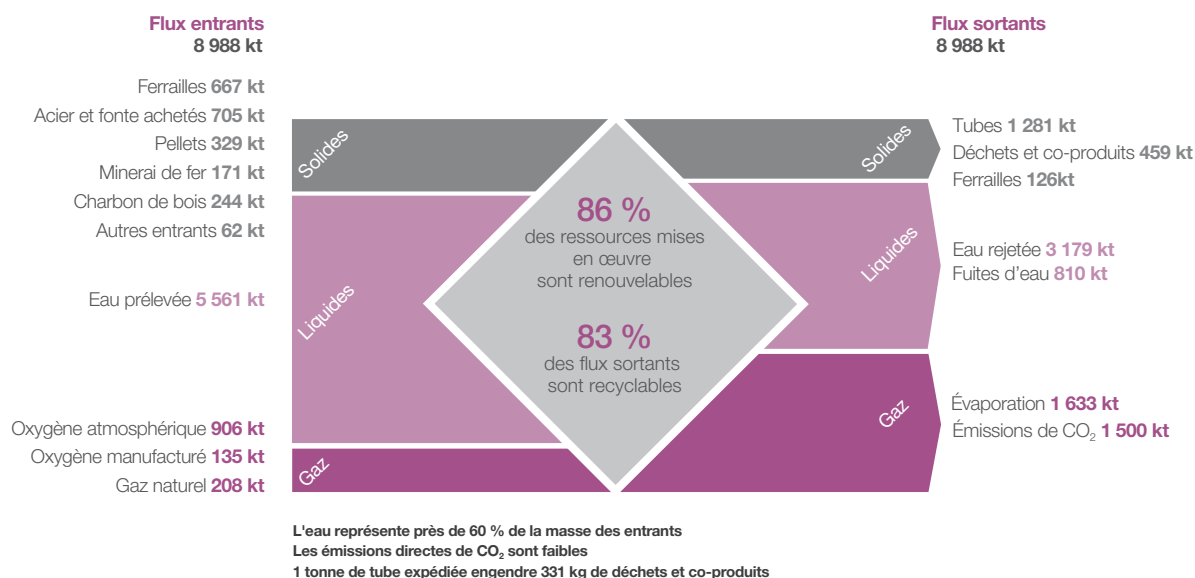
En 2016, le niveau de production est resté très inférieur à celui des années 2010-2014. En 2016, la production processée – somme des productions des différentes unités – a progressé de 8,6 % bien que la production expédiée ait diminué de 9 %. Les grandeurs environnementales sont restées cependant proches de leur valeur 2015 sauf en ce qui concerne l'électricité. Par conséquent, la performance environnementale mesurée en rapportant ces grandeurs

à la tonne processée s'est même améliorée, notamment parce que les quantités mises en œuvre ne sont pas toujours proportionnelles à la production en raison de l'existence de consommations fixes. Ceci donnera lieu à des commentaires dans chacune des rubriques ci-dessous.

4.4.2.1 Ressources mises en œuvre

En 2013, le Groupe a réalisé pour la première fois le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels ⁽¹⁾.

Empreinte matières premières 2016



Ce bilan est actualisé chaque année. En 2016, il ressort que la production de 1,281 million de tonnes de tubes nécessite 8,988 millions de tonnes d'entrants de différentes natures, en augmentation de moins de 1 % par rapport à 2014, tandis que la production processée a augmenté de 8,6 % et la production expédiée a diminué de 9 %. À noter que l'eau prélevée en 2016 représente 62 % des ressources totales.

Il convient également de souligner que :

- 86 % des ressources consommées sont renouvelables (ferrailles et acier fabriqué à partir de ferrailles, charbon de bois, eau et

oxygène), ce qui démontre le caractère limité de l'empreinte environnementale nette du Groupe ;

- plus de 99 % des « outputs » liés à la production peuvent être considérés comme recyclables si l'on considère que le CO₂ émis a vocation à être absorbé pour reconstituer de la biomasse ou 83 % si on ne retient pas cette hypothèse ;
- la mise en perspective historique fait apparaître une stabilité des principaux ratios correspondant indépendamment de la forte chute d'activité constatée en 2015 et 2016.

Historique de l'empreinte matières premières

	2013	2014	2015	2016
Entrants/sortants (Kt)	13 800	12 937	8 951	8 988
Production expédiée (Kt)	2 159	2 323	1 411	1 281
% de ressources renouvelables	85	84	83	86
Ratio expéditions/entrants (%)	15,6	18	15,8	14,2
Production traitée (Kt)	5 456	5 508	2 826	3 068

Le bilan actualisé montre également qu'il est essentiel de continuer à se préoccuper des conditions de rejet de l'eau et des déchets industriels, sujets sur lesquels le Groupe a engagé des actions depuis plusieurs années. En revanche, s'agissant des émissions de carbone, le bilan, tel qu'il résulte d'une connaissance améliorée des flux propres à la forêt que le Groupe exploite, est très positif. (Voir ci-dessous).

En 2013, le Groupe a réalisé l'analyse de cycle de vie de deux produits caractéristiques de l'activité Pétrole et gaz (tubing et casing) en collaboration avec un client final. Les dix impacts clés évalués (notamment : carbone, énergie, eau, épuisement des ressources, toxicité, eutrophisation) ont montré le faible impact relatif des produits du Groupe. L'objectif est de poursuivre ces analyses sur d'autres produits en collaboration avec d'autres clients. Dans cette perspective,

(1) À l'exception de Vallourec Mineração Ltda (activités minières) et Vallourec Florestal Ltda (activités forestières), qui n'exercent pas d'activité de fabrication de tubes.

le Groupe a lancé avec le concours d'un cabinet expert, la création d'un outil spécifique destiné à réaliser ce type d'analyses pour des produits déjà disponibles sur le marché ou en cours de création dans le cadre de programmes R&D. Cet outil sera utilisable au premier trimestre 2017. Il ne sera mis en œuvre pour les actions de R&D que si une analyse qualitative rapide fait apparaître un niveau minimum d'impact. Il servira à fournir des éléments aux usines qui, dans le cadre de la nouvelle certification ISO 14001, ont à connaître de l'impact des principaux produits fabriqués qui leur incombent.

4.4.2.2 Consommation de matières premières

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré en grande partie dans les aciéries du Groupe. Deux filières sont utilisées : la filière hauts-fourneaux (à Belo Horizonte et Jeceaba

depuis mi-2014 (BOF – *Basic Oxygen Furnace*) et la filière électrique à Jeceaba au Brésil, à Youngstown aux États-Unis et Saint-Saulve en France (EAF – *Electric Arc Furnace*). Grâce à cette filière, le Groupe favorise l'utilisation de ferrailles recyclées par rapport à la fabrication de nouvelles quantités de fonte.

Les principaux axes de travail pour élever l'efficacité de ces processus sont les suivants :

- formalisation précise de règles internes et des besoins des aciéries pour obtenir les nuances d'acier à élaborer en optimisant l'efficacité énergétique des fours ;
- récupération du maximum de ferrailles possible dans le Groupe en adaptant le tri effectué dans les tuberies aux besoins des aciéries ;
- adaptation de l'organisation logistique.

Production d'acier en 2016

Usine (en tonnes)	Hauts-fourneaux			Fours électriques		Aciéries
	Minerai	Pellets	Charbon de bois	Ferrailles	Dont % de recyclage interne	
VSF - Belo Horizonte – Brésil	144 752	216 113	158 940	40 764	100	219 336
VSF - Jeceaba - Brésil (consolidé à 56 %) puis à 100 %	26 301	112 839	84 830	120 269	17	198 410
Vallourec Tubes France – Saint-Saulve – France	0	0	0	175 679	14	175 679
Vallourec Star – Youngstown – USA	0	0	0	330 338	12	348 280
TOTAL	171 053	328 951	243 770	667 050	19	941 705

On constate une diminution du taux de recyclage interne des ferrailles (19 % en 2016 contre 27 % en 2015) en raison principalement de la faiblesse de la production de l'aciérie de Saint-Saulve. À noter un recours interne à la filière électrique de 71 %, ce qui contribue à la réduction de l'usage de matières premières naturelles et porte le pourcentage total d'acier mis en œuvre issu de la filière électrique à 53 %.

4.4.2.3 Gestion de l'eau

Le Groupe considère la gestion de l'eau comme l'un des enjeux majeurs du développement durable en raison de son importance dans le bien-être des populations, des risques de pénurie et parce que l'eau représente quantitativement la principale ressource nécessaire aux processus de production du Groupe. Ses utilisations principales portent sur :

- la solidification de l'acier liquide (coulées continues) ;
- le refroidissement des outils à chaud (fabrication d'acier et laminage des tubes), représentant environ 50 % des besoins ;
- le refroidissement des tubes après traitement thermique, représentant environ 25 % des besoins ;
- les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication ;
- évacuation de substances dissoutes ou non.

Au cours de ces dernières années, la qualité des rejets des usines s'est améliorée et les prélèvements d'eau ont diminué, essentiellement grâce à la mise en place d'outils permettant d'élever le taux de recirculation et de capter les eaux pluviales. Les prélèvements sont

passés de 11,5 millions de mètres cubes en 2002 à 7,83 millions de mètres cubes en 2014 (malgré la montée en charge des nouveaux sites de Jeceaba et de la deuxième tuberie de Youngstown) et à 5,67 millions de mètres cubes en 2016.

Le prélèvement relatif s'est donc amélioré régulièrement sur la période 2002-2014 pendant laquelle le niveau de production était élevé pour s'établir à 1,4 m³ par tonne traitée à fin 2014. En 2015, il a atteint 1,99 m³ par tonne traitée pour diminuer à 1,85 en 2016.

Cependant, les procédés thermiques (fusion de ferrailles, poches d'acier liquide, fours de réchauffage) nécessitent, même en cas d'arrêt de production, le maintien en veille de certains outils avec consommation d'énergie et besoin de refroidissement. La « part fixe » des besoins en eau est donc importante ce qui explique la dérive du ratio en 2015. Ce sujet constitue un axe de progrès et la plupart des établissements exploitant des processus à chaud ont commencé à améliorer ce ratio en 2016.

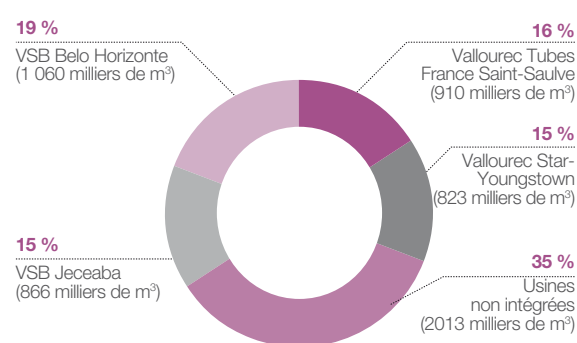
La collecte de l'eau de pluie et son emploi sont déjà fortement développés dans certains grands sites industriels. Cependant, l'absence de comptage ne permet pas de la faire apparaître dans les entrées alors qu'elle figure dans les rejets. La prise en compte plus précise des volumes captés fait ainsi partie des actions en cours pour mieux connaître l'usage de la ressource en eau.

Dans ces conditions, et compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe, et en particulier de l'intégration de la société Tianda, l'objectif à moyen terme sera fixé en cours d'année.

Sur les quatre sites intégrés, aciérie/tuberie de Vallourec Tubos do Brasil, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, Saint-Saulve et Youngstown, le taux de recyclage de l'eau en interne est en moyenne de 98,1 %, ce qui témoigne d'un prélèvement d'eau très faible et d'une très bonne performance des systèmes de gestion des flux.

Prélèvements d'eau 2002-2016

Année	Prélèvements d'eau totaux (m ³)	Prélèvements d'eau par tonne traitée (m ³ /tonne)
2002	11 526 990	2,71
2007	9 554 272	1,78
2012	7 868 009	1,60
2013	8 857 826	1,60
2014	7 831 288	1,40
2015	5 630 516	1,99
2016	5 672 035	1,85



Les eaux industrielles peuvent être rejetées dans les réseaux municipaux (majorité des sites) ou dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, l'objectif étant de diminuer les quantités rejetées par l'augmentation du recyclage interne. Afin de préserver la qualité des rejets en eau et en conformité avec les réglementations locales applicables, les sites surveillent les paramètres suivants :

- les MES : matières en suspension ;
- la DCO : demande chimique en oxygène ;
- les HCT : hydrocarbures totaux ;
- les métaux (principalement fer, zinc, chrome et nickel). Le ratio métaux totaux par volume d'eau rejetée (mg/litre) est de 0,94 mg/l en 2016 contre 1,23 mg/l en 2015 sur le périmètre du Groupe, soit un niveau proche du plus bas historique.

ACTIONS ENGAGÉES

De nombreuses actions de mesures et de surveillance des besoins en eau ont été mises en place pour réduire la consommation d'eau spécifique (réduction, voire arrêt des pompages pendant les arrêts de production).

Afin de surveiller la bonne adaptation de l'eau utilisée à la production d'acier ou de tubes, des courbes dites « comètes » ont été tracées pour faire apparaître le lien entre prélèvements et production. Ces courbes confirment que les prélèvements ne sont pas assez proportionnels à la production mais aussi que les usines ont réagi en 2016.

Comme la principale utilisation de l'eau est le refroidissement des outils et des produits qui se fait par évaporation, la maîtrise des tours aéro-réfrigérants (mesures de température et débits, asservissement des pompes et ventilateurs) fera partie des actions 2017.

À la fin de 2014, Vallourec Tubos do Brasil (VBR) a lancé un plan d'atténuation du risque de rationnement de l'eau. Ceci, malgré un taux de recirculation de l'eau industrielle déjà très satisfaisant de 98 %. VBR est le plus grand consommateur d'eau de Belo Horizonte et il est fortement dépendant de COPASA, l'organisme public en charge de la distribution de l'eau.

En raison d'une sécheresse chronique, le gouvernement régional avait en effet demandé que la consommation d'eau soit réduite de 30 % par rapport à la référence 2014 tout en envisageant une augmentation du prix de l'eau. En conséquence, VBR a mis en œuvre en 2015 un plan d'actions pour réduire les pertes d'eau industrielle et sanitaire, augmenter la recirculation d'eau interne, forer des puits et développer des campagnes internes de changement de comportement pour favoriser l'économie de la ressource en eau et en particulier baisser le niveau de consommation fixe avec un objectif de réduction de 32 % de la consommation d'eau à partir du réseau public par rapport à 2014. En 2016, ces actions ont continué à porter sur l'amélioration du système de mesure de débit et l'achèvement du forage de puits, et ont permis de réduire les prélèvements de 26 % par rapport à 2015.

Dans l'usine de Jeceaba, des progrès ont également été accomplis comme la collecte des eaux pluviales pour alimenter l'usine de fabrication des pellets.

Le Groupe a établi en 2014, avec un prestataire spécialisé, le coût complet du management de l'eau sur les quatre sites intégrés aciérie/tuberie de VSB, VBR, Youngstown et Saint-Saulve. Ces coûts, qui agrègent la charge des prélèvements, de restitution dans le milieu naturel ou les réseaux, de personnel, de maintenance, d'énergie, des consommables et des amortissements, sont apparus supérieurs aux estimations d'origine.

Cette méthodologie a également été appliquée en 2016 aux tuberies importantes que sont Rath et Mülheim. Les plans d'actions spécifiques qui en résultent vont être adaptés à la nouvelle configuration industrielle du Groupe sachant qu'un axe commun d'amélioration consiste, comme cela a été fait au Brésil, à développer la mise en place de compteurs « intelligents » aux points stratégiques de consommations permettant d'avoir les mesures en temps réel et de réagir rapidement en cas de dérive constatée.

Les coûts unitaires sont variables d'une usine à l'autre notamment parce que certains sites doivent s'approvisionner auprès des réseaux municipaux et que les coûts d'énergie et de maintenance sont significatifs. Cette connaissance fine des coûts a permis de réduire le coût total de la ressource en eau de l'usine de Barreiro de 25 % par rapport à la référence de 2014.

LE WATER IMPACT INDEX

La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements dans les milieux naturels ou les réseaux publics ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets. L'analyse de matérialité mentionnée ci-dessus a fait apparaître que les parties prenantes portaient une attention élevée à la gestion de la ressource en eau. C'est pourquoi le Groupe suit et analyse son « empreinte eau » grâce à l'indicateur appelé « Water Impact Index » (Indice d'impact sur la ressource en eau). L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, du niveau de qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). La méthode d'évaluation du facteur de stress hydrique a été confirmée en 2014 après comparaison des méthodologies existantes. Exprimé en équivalents mètres cubes rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient. Une meilleure connaissance de l'impact global de l'usage de la ressource permet en effet une meilleure hiérarchisation des actions et des investissements à réaliser tels que l'amélioration de la mesure, la réduction des prélèvements, l'amélioration de la qualité, l'élévation du taux de recyclage ainsi que la réduction du coût complet de la gestion de la ressource en eau.

Une première étude a été réalisée en 2012 sur la base des données 2011, avec le concours d'un prestataire spécialisé, dans sept sites du Groupe situés au Brésil, aux États-Unis, en France et en Allemagne. En 2015, l'étude a été reprise sur les 10 sites les plus importants du Groupe du point de vue de la ressource en eau sur la base des données 2014. Ces données ne variant que lentement notre intention est de la reconduire en 2018 sur la base de la nouvelle empreinte industrielle.

Les sites suivants ont été analysés : PTCT à Batam en Indonésie, Vallourec Star à Houston, Vallourec Star à Youngstown (aciérie et tuberie), Vallourec Tubos do Brasil à Belo Horizonte (aciérie et tuberie), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba (aciérie et tuberie), Vallourec Deutschland à Rath et Mülheim, Vallourec Tubes France à Saint-Saulve (aciérie et tuberie) et Vallourec Drilling Products à Tarbes. Les sites analysés représentent près de deux tiers des prélèvements. Il apparaît que deux de ces sites appartiennent à des bassins hydrologiques soumis au stress hydrique.

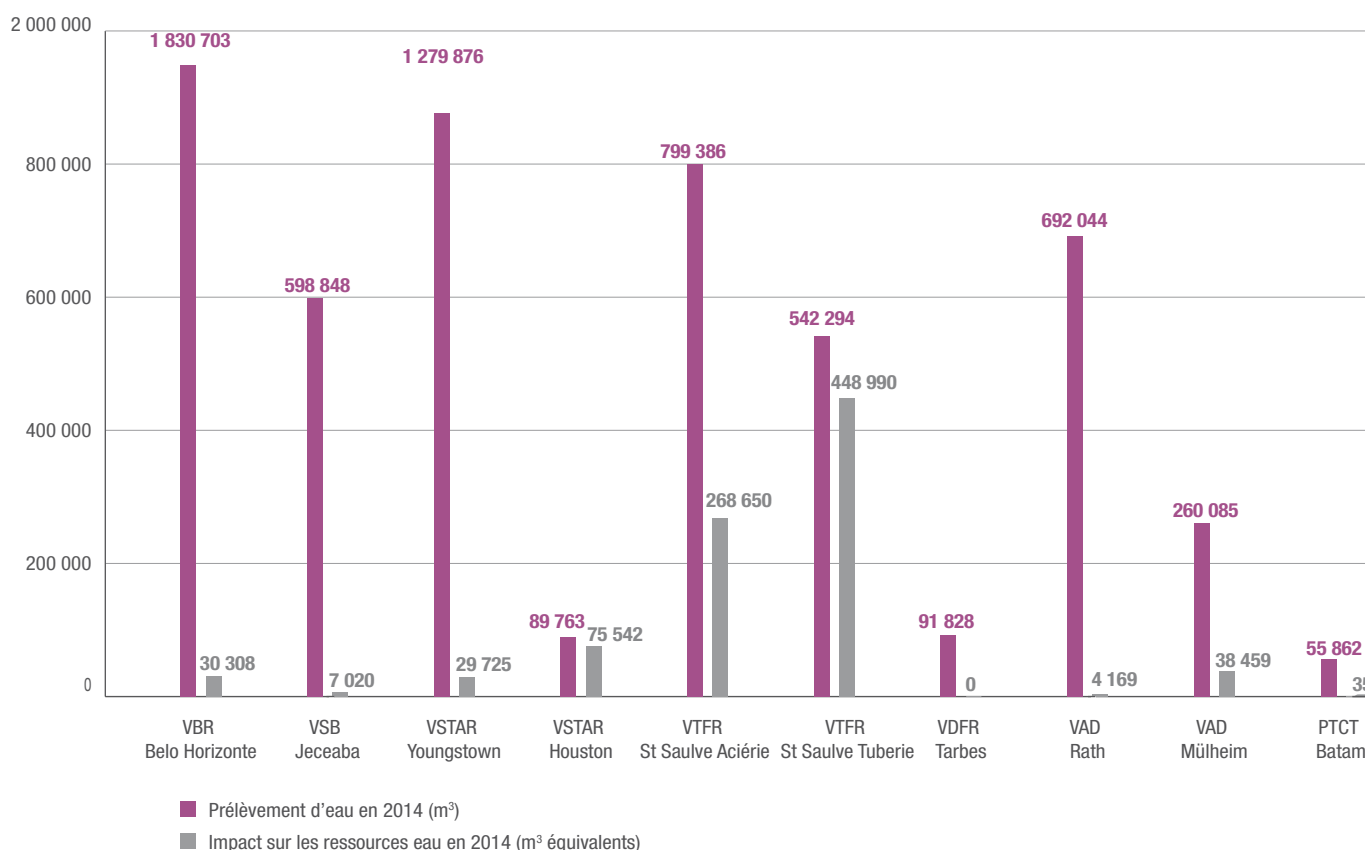
L'application de l'indicateur *Water Impact Index* a permis de montrer que les sites les plus critiques n'étaient pas uniquement ceux dont les prélèvements d'eau étaient les plus élevés, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Ce graphique montre également que les volumes équivalents auxquels le calcul aboutit sont très faibles, sauf pour les deux sites de Saint-Saulve et Houston, attestant de la gestion responsable de la ressource en eau par le Groupe.

La cession d'un intérêt majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve récemment intervenue et la fermeture du laminier du même site vont contribuer à réduire très sensiblement la valeur de l'index sur ce site. En conséquence, il ne restera, à compter de 2017, qu'un seul site d'importance secondaire à présenter un impact, ceci sans préjuger du site de Tianda pour lequel l'étude reste à entreprendre.

Enfin, les niveaux de prélèvements et de rejets étant plus faibles en 2016 qu'en 2015, il en résulte que l'impact d'ensemble est encore inférieur à ce que le graphique montre.

Prélèvements d'eau et Water Impact Index en 2014



4.4.2.4 Politique énergétique

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

➔ Engagement de performance responsable

> Améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements et réduire les émissions de carbone de nos processus de production

INDICATEUR	OBJECTIF 2017
Consommation d'énergie en kWh/tonne traitée. Les consommations d'énergie se sont établies à 2 531 GWh pour le gaz naturel et 1 376 GWh pour l'électricité soit 1 273 kWh/tonne traitée en hausse de 5,5 % en valeur absolue et en réduction de 3 % en valeur spécifique par rapport à 2015. La performance énergétique du Groupe peut difficilement être comparée à celles des années 2010-2014, en raison du faible niveau de la production comme en 2015. En outre, les mesures d'adaptation telles que la réduction de postes de travail et les arrêts de production ont maintenu les consommations fixes à un niveau élevé et, en conséquence, les ratios d'énergie par tonne traitée restent significativement plus élevés que pendant cette période.	Compte tenu de la récente acquisition de la société Tianda, l'objectif 2017 sera fixé en cours d'année.

En 2016, les consommations énergétiques ont atteint 175 millions d'euros (soit 5,9 % du chiffre d'affaires 2016) en réduction par rapport à 2015, ceci pour de multiples raisons intégrant le niveau de production, le mix géographique de production, les conditions de consommation et les effets de change.

Le Groupe utilise également la biomasse comme source d'énergie pour ses hauts-fourneaux au Brésil. Il possède 237 000 hectares de forêts et de plantations d'eucalyptus, destinées à la production de charbon de bois qui sert de réducteur dans le processus de fabrication de fonte à partir de minerai de fer.

Le tableau ci-dessous montre l'origine de l'énergie consommée par le Groupe :

Source d'énergie	Unité	Énergie renouvelable	Énergie non renouvelable	Total
Électricité achetée		549	889	1 439
Électricité produite		13	–	13
Gaz naturel	GWh	–	2 729	2 729
Fuel		–	314	314 ^(a)
Charbon de bois		1 775	–	1 775
TOTAL	GWH	2 337	3 932	6 269
Énergie consommée	%	37 %	63 %	100 %

(a) Y compris depuis 2015 le fuel nécessaire à la production d'électricité sur certains sites tels que PTCT.

Près de 40 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est d'origine renouvelable. Cette situation remarquable résulte en premier lieu de l'énergie contenue dans le charbon de bois produit par Vallourec Florestal, mais aussi de l'électricité d'origine hydraulique disponible au Brésil, et de l'électricité d'origine renouvelable achetée sur les autres marchés. Ce pourcentage est en léger retrait par rapport à 2015 en raison d'une réduction de la consommation de charbon de bois, conséquence du faible niveau de production au Brésil.

LE PROJET GREENHOUSE

En vue de réduire de façon significative toutes les consommations énergétiques, le Groupe a, dès 2009, mis en place le projet *GreenHouse* dont l'objectif est de réduire de 20 % la consommation totale de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence. Dans le cadre de ce projet, Vallourec agit également en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet *GreenHouse* s'appuie sur une démarche rigoureuse, et notamment sur les méthodologies et outils du *Vallourec Management System* (voir *supra*). Il constitue un des leviers de la politique Énergie du Groupe publiée en septembre 2014 et s'articule autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques animé par des Communautés de Pratiques réunissant les experts en énergie et en process industriels dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur) et l'animation de nombreux groupes d'amélioration continue agissant exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe. Sept orientations portant sur les différents aspects de l'efficacité énergétique ont été rédigées et publiées sous la forme d'un support de travail pour les groupes d'amélioration continue ;
- de nombreux *quick wins* comme conséquence concrète des actions en question ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques :
 - les balances thermiques réalisées à ce jour concernent plus de 80 % des fours du Groupe. L'analyse de performance des fours permet de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs, de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation,
 - les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe permettent d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir ;
- un système d'autoévaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

L'évolution de la production en 2016 (- 9,2 % de tonnes expédiées et + 8,6 % de tonnes traitées contre - 39 % de tonnes expédiées et - 48 % de tonnes traitées en 2015) a conduit à une augmentation limitée de 5,5 % de l'énergie consommée sous forme de gaz et d'électricité d'environ pour atteindre 3 907 GWh. La consommation spécifique a en revanche diminué de 3 % (cf. ci-dessus).

Les consommations d'énergie à la tonne traitée ☑ se sont ainsi établies à 825 kWh/t pour le gaz et 448 kWh/t pour l'électricité (respectivement 884 kWh/t et 426 kWh/t en 2015), ceci hors mine et unité de pelletisation.

La performance énergétique de chaque année était calculée jusqu'en 2014 à partir d'une modélisation linéaire de la consommation prenant en compte le volume de production et l'effet mix représenté par le pourcentage de traitement thermique par rapport à l'année de référence 2008. Les niveaux de production et l'organisation de la production (périodes d'arrêt et travail à un poste) de 2015 ne permettent plus d'utiliser un tel modèle. Il n'a donc pas été possible en 2016 de déterminer la performance énergétique intrinsèque du Groupe par rapport aux années précédentes, même si les actions au niveau des sites ont continué à produire leurs effets.

En conséquence, et compte tenu de ce que l'empreinte industrielle du Groupe va être considérablement modifiée en 2017, il ne sera plus possible de se référer aux conditions de consommation de 2008. Un nouvel objectif 2020 sera donc établi sur la base de nouvelles hypothèses en intégrant la récente acquisition de la société Tianda.

LE VALLOUREC ENERGY MANAGEMENT SYSTEM

Pour aller plus loin et intégrer durablement la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le *Vallourec Energy Management System*, basé sur la méthodologie du projet *GreenHouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001.

Comme cela est mentionné dans sa politique Énergie, Vallourec s'engage à certifier ISO 50001 les principales installations de production. Ainsi, les sites des usines Vallourec Tubos do Brasil, Vallourec Oil & Gas UK, Vallourec Tubes France Saint-Saulve et Aulnoye, Vallourec Deutschland, Valinox Nucléaire France et Vallourec Changzhou sont déjà certifiés au 31 décembre 2016 et représentent 38 % de la production. D'autres sites se sont engagés dans la même démarche et des groupes de travail sont en cours au Brésil, aux USA et en Indonésie pour obtenir la certification ISO 50001.

Le succès des démarches et notamment la pérennisation des résultats s'appuient sur :

- la formation en efficacité énergétique : plusieurs centaines d'opérateurs ont été formées à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site et le concours d'organismes spécialisés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;
 - le déploiement de systèmes de mesure en temps réel, dits « Advanced Metering Management », dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, en Écosse et aux États-Unis.
- L'usine VCHA de Changzhou (forge) s'est distinguée en matières d'économies d'énergie et a remporté le Trophée annuel du groupe Vallourec en 2016 : nouveau pilotage des brûleurs du four à billettes et gestion de la combustion, asservissement des utilités à l'arrêt de la machine à forger, installation de panneaux solaires avec un tiers investisseur, soit une économie annuelle de plus de 600 000 euros.

L'EXTENSION DE LA RECHERCHE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Vallourec Florestal, qui gère la forêt brésilienne, s'inscrit également dans une démarche de recherche de performance énergétique. Ses équipes ont développé un procédé de carbonisation plus efficient ayant conduit à une amélioration du taux de transformation massique du bois en charbon de bois de 29 % à 35 %. Il en résulte (i) un moindre besoin de bois et donc de surface cultivée à production de fonte donnée, (ii) une réduction très sensible des émissions de méthane rapportée au mètre cube de charbon de bois ainsi que (iii) une réduction de la chaleur dissipée dans l'atmosphère.

4.4.3 Impacts et rejets

4.4.3.1 Qualité de l'air

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter. Les rejets produits par les usines sont les vapeurs et les particules.

LES VAPEURS

- Les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et chaque année, des brûleurs anciens sont remplacés par des brûleurs « bas NO_x » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission. En 2016, les émissions ont été de 492 tonnes de NO_x (485 tonnes en 2015).
- Les émissions de composés organiques volatils (COV) proviennent des installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. Elles proviennent aussi de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. En 2016, les émissions nominales de COV, c'est-à-dire avant captation et

filtration, sont estimées à 339 tonnes (460 tonnes en 2015). Cette baisse résulte d'un moindre usage de peinture et d'un début de basculement vers les peintures aqueuses. Les rejets dans l'atmosphère sont donc très significativement inférieurs, et les mesures réalisées montrent que les émissions sont conformes à la réglementation applicable. Des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, celles-ci consistant à supprimer les émissions en utilisant des produits de substitution sans COV, en coordination avec les fournisseurs de produits et, en cas d'impossibilité, à canaliser et traiter les émissions.

Après les progrès de ces dernières années, la principale source d'émission de COV du Groupe est liée à la protection temporaire de tubes OCTG. Les efforts pour limiter les émissions de COV porteront dans les années à venir sur les installations correspondantes. L'investissement de Vallourec Oil and Gas France pour utiliser des peintures aqueuses sur la ligne « casing » a été validé par les équipes Marketing et commerciale OCTG. La baisse d'activité a ralenti la mise en œuvre du programme de test mais des commandes tests ont été réalisées au deuxième semestre 2016. S'agissant des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement afin de se conformer à la réglementation applicable.

	2012	2013	2014	2015	2016
Émissions de COV (kg/tonne traitée)	0,10	0,09	0,11	0,17	0,11
Émissions de NO _x (kg/tonne traitée)	0,13	0,13	0,13	0,17	0,16

La quantité de COV globale du Groupe ramenée à la tonne traitée est similaire à 2014. La baisse d'activité a peu à peu gagné le marché OCTG entraînant une baisse de l'activité de traitement de surface, sources principales d'émissions des COV.

LES PARTICULES

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries. Chaque année, les systèmes de captation sont améliorés pour réduire continuellement les émissions correspondantes. Ainsi, dans l'aciérie Vallourec de Saint-Saulve qui émet des poussières, notamment lors de la fusion des ferrailles dans son four électrique à arcs, les toitures de la halle abritant ce four sont fermées et les poussières aspirées jusqu'à des filtres à manches avec une efficacité de plus de 99 %, puis valorisées dans l'industrie du zinc. Les filtres n'ayant pas un rendement absolu, une faible quantité de poussière est cependant rejetée dans l'environnement par les cheminées. L'aciérie mesure depuis plusieurs années l'impact de la dispersion et des retombées de ces poussières autour de son site.
- Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière. À Youngstown, depuis l'installation des dépoussiéreurs, l'atmosphère de travail s'est fortement améliorée. La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel...) restent très inférieures aux limites autorisées.
- Les tuberiers et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières

à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.

- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de polymères.

4.4.3.2 Sols

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

Compte tenu de l'ancienneté des sites, toutes les études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans mise en demeure des autorités. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités, une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres. La liste des sites sous surveillance est répertoriée dans la base de données officielle BASOL.

Dans le cadre d'un nouvel investissement nécessitant le déplacement de certaines machines et dans un souci de préservation de l'environnement, une caractérisation des sols a été réalisée sur le site de Vallourec Drilling Products à Villechaud. Une pollution aux HCT ayant été identifiée, 71 tonnes de terres polluées ont été envoyées en filière de traitement, représentant un coût de 20 000 euros. La dernière zone a été purgée en 2014.

Le site de Vallourec Drilling Products à Cosne-sur-Loire a poursuivi le traitement des pollutions des sols et de la nappe phréatique qui sera renforcé après le déménagement des machines et la réhabilitation du site en 2017.

À Aulnoye-Aymeries, l'ancien dépôt de matériaux divers a fait l'objet d'investigations souterraines, il sera confiné et mis sous surveillance suivant un nouvel arrêté préfectoral.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques potentiels se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un ancien dépôt de laitier (sous-produit métallurgique constitué lors de

l'élaboration de l'acier) et un ancien dépôt de boues ont été remis en conformité ; un suivi de l'eau souterraine par piézomètres est effectué. Un programme de remise en conformité d'un ancien site de stockage de déchets industriels solides (bois, plastique, ferrailles, etc.) a débuté en 2004. Son état d'avancement est en ligne avec l'engagement pris auprès des autorités. Près de 10 millions d'euros auront été dépensés (8,5 millions d'euros atteints fin 2015 et 1,5 million en 2016) pour enlever les terres polluées et les faire incinérer. Une seconde tranche de travaux débutera en 2017 pour refaire le terrassement et le drainage des routes.

Aux États-Unis, des analyses ont été effectuées sur la très grande majorité des sites de production. Ces sites analysés ne présentent, à la connaissance du Groupe, aucun risque de pollution significatif. L'analyse du site de Tianda en Chine reste à mener.

4.4.3.3 Gestion des déchets et co-produits

→ Engagement de performance responsable

> Respecter notre environnement et protéger la biodiversité par la prévention des pollutions de toutes natures, la réduction de la consommation d'eau, la valorisation des déchets et la réduction des nuisances

INDICATEUR	RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2016
Pourcentage de déchets valorisés.	Le taux de déchets recyclés a atteint ☒ 94,4 % , en deçà de l'objectif fixé.
OBJECTIF 2016	OBJECTIF 2017
Atteindre le taux de 95 % de déchets valorisés sur l'ensemble du périmètre du Groupe.	Compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle, l'objectif 2017 sera fixé en cours d'année.

Comme toute activité industrielle, l'activité du Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes. En 2016, elle a produit 458 650 tonnes de déchets (466 815 tonnes en 2015), dont 6 % de déchets dangereux (6,1 % en 2015).

Les indicateurs clés de leur gestion, sont les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets (milliers de tonnes)	666	655	626	669	467	459
Déchets/Production traitée (%)	13	13	11	12	17	15
% de déchets dangereux	7,4	7,7	8,6	6,1	6,1	6,0
% de valorisation	89	91	92,7	93,5	94,8	☒ 94,4

Suite à une activité toujours faible, et bien que la production « processée » ait augmenté de 8,6 %, le volume de déchets a diminué de 1,5 %. Les actions menées depuis 2014 continuent de porter leurs fruits même si certains sites ont dû préférer en 2016 l'enfouissement à l'incinération pour des raisons de réduction des coûts. De plus, la fermeture de certaines lignes de production, voire des sites complets et les réorganisations ont généré la production de déchets non valorisables qui contribuent à faire baisser le ratio. Les bonnes pratiques ont toutefois permis de maintenir un taux de recyclage de 94,4 %. Le détail des déchets produits figure ci-dessous.

Afin de marquer son attachement à l'enjeu environnemental représenté par la gestion des déchets, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a introduit en 2013 l'objectif de valorisation des déchets dans la part variable de la rémunération des membres du Directoire. Dans le même esprit, le Groupe a adhéré à l'initiative de l'Afep lancée en 2016 en faveur de l'économie circulaire.

Le projet « By-Products »

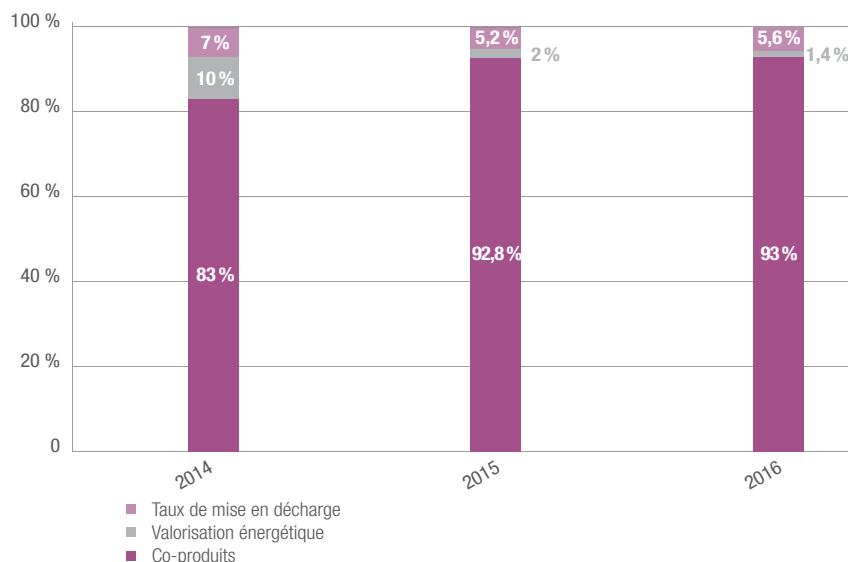
La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou co-produits à valeur ajoutée (*by-products*) et générer un produit d'exploitation. C'est l'objectif du projet « By-Products ».

Les déchets sont désormais appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique.

Les dépenses liées à l'élimination des déchets étant relativement significatives, il est satisfaisant de constater :

- d'une part, que le coût d'élimination des déchets (dépenses externes) continue à diminuer régulièrement depuis 2013 ;
- d'autre part, que les produits résultant de la cession/valorisation des déchets excèdent de 5 % le montant des coûts/élimination.

Déchets par destination



Les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet « By-Products » sont les suivants :

- la réduction des volumes de déchets ;
- l'identification, la consolidation et l'optimisation des flux pour les boues de process (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières ;
- l'identification des meilleures filières de recyclage pour les laitiers de hauts-fourneaux vendus à l'industrie du ciment et la cession des déchets métalliques dans le cadre de contrats pluriannuels ;
- l'augmentation du taux de valorisation en privilégiant la valorisation matière plutôt qu'énergétique. VBR et VSB, après des essais en 2013, utilisent les boues de hauts-fourneaux comme source d'enrichissement du sol des forêts d'eucalyptus et comme matière première de l'industrie céramique. Les boues d'aciérie de l'usine de Belo Horizonte sont désormais recyclées à 100 % avec l'utilisation des fines de minerai de fer pour fabriquer le « sinter feed ».

En 2016, à titre d'exemple, les équipes locales ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre des initiatives suivantes :

- choix de prestataires en fonction du type de déchet et de la voie de valorisation : valorisation de l'huile à Déville, traitement des boues à Youngstown, nouvelle voie de traitement des déchets liquides de phosphatation chez VSB ;
- au Brésil, l'utilisation de certains déchets au niveau de la pelletisation a permis de générer des économies. De même, l'optimisation de la séparation des déchets liquides eau/huile a permis de recycler l'huile ;
- des actions ont été menées sur les transports afin d'optimiser les fréquences d'enlèvement (Déville) et les coûts (VBR) ;

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes. Le pourcentage de déchets recyclés sous forme de matériau (co-produits) est de 93 %, celui des déchets brûlés pour produire de l'énergie est de 1,4 %, et celui des déchets mis en décharge est de 5,6 %.

- la renégociation de certains contrats a également permis de générer quelques revenus tels que le contrat de traitement des graisses et huiles à Youngstown.

TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu'ils comportent) font l'objet d'un traitement particulier. Leur pourcentage ramené à la totalité des déchets, soit 6,0 %, est stable par rapport à 2015.

Le Groupe a identifié deux catégories importantes de déchets dangereux sur lesquelles il travaille :

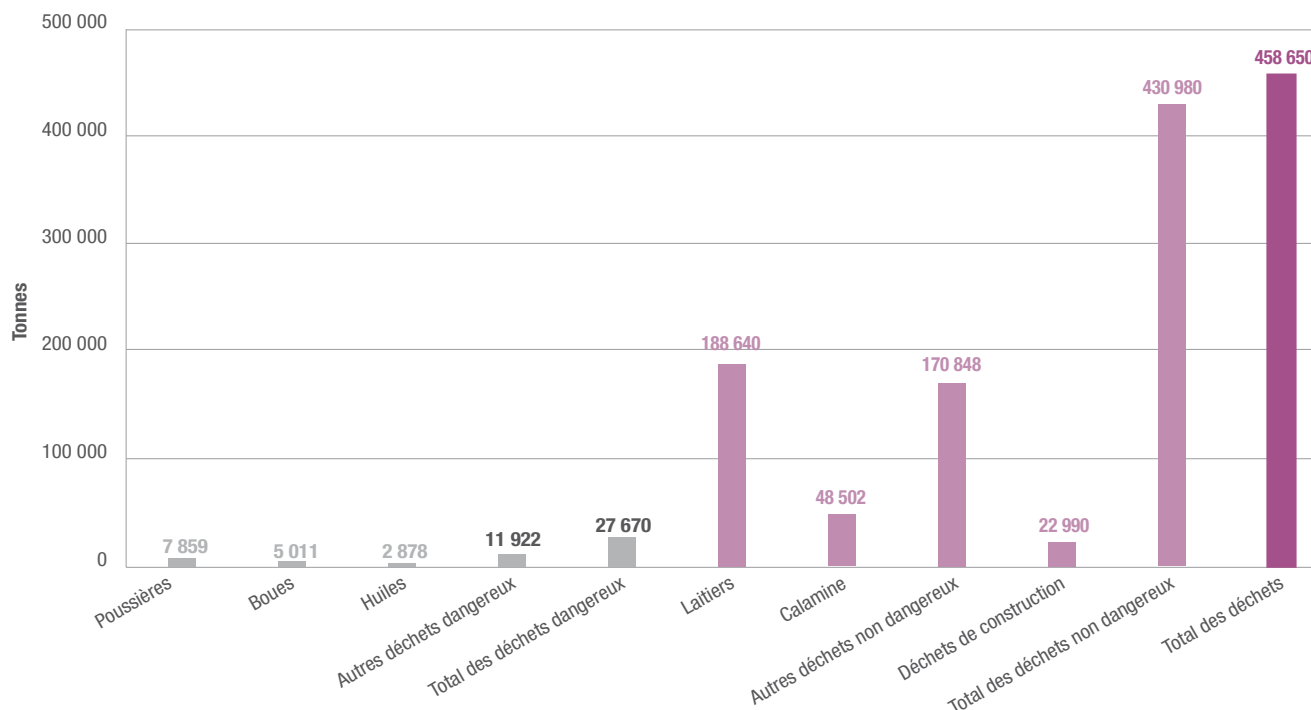
- les déchets organiques (boues, huiles) ; et
- les déchets minéraux solides (poussières).

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants.

Deux possibilités sont donc explorées dans le cadre du projet « By-Products » : soit réduire à la source la part de substances dangereuses, soit la séparer du reste du déchet concerné via un prétraitement. Par exemple, la station de traitement de l'eau sur le site de Youngstown a permis d'améliorer la séparation entre les fines de calamine et l'huile, responsable du classement dangereux. Les calamines non huileuses, non classées dangereuses, peuvent ainsi être valorisées pour leur matière. La mise en place de petites unités de traitement des huiles usagées a permis de réduire également la génération de ce déchet réutilisé en interne après traitement.

QUANTITÉ DE DÉCHETS

Les déchets générés en 2016 se répartissent comme suit :



GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Conformément au décret du 19 août 2016, le Groupe expose son approche en matière de gaspillage alimentaire bien que l'activité de Vallourec n'ait aucun lien avec l'agro-business. Cette approche se limitera donc à rendre compte des pratiques des restaurants d'entreprise des sites qui en exploitent un.

Site de Boulogne, siège du Groupe (France)

Le restaurant qui accueille près de 200 personnes par jour est géré par le prestataire spécialisé Elior qui a mis en place une politique concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire, considérant que cette action fait partie intégrante de son métier et de sa stratégie RSE.

Sites de Barreiro et Jeceaba (Brésil)

Ces sites accueillent quotidiennement près de 3 000 personnes et les restaurants d'entreprises sont gérés par la fondation de la filiale brésilienne Sidertube.

De nombreuses actions ont été entreprises pour réduire le gaspillage alimentaire et ont produit des effets remarquables : entre 2010 et 2016, le poids des déchets alimentaires individuels a été réduit de 45 %.

Site de VCHA à Changzhou (Chine)

La restauration est sous-traitée à un prestataire qui est rendu responsable de la gestion des déchets dans un contrat qui prévoit la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Site de Rath (Allemagne)

Les pratiques consistent aussi à bien analyser les besoins et à réutiliser les surplus dans le cadre des règles d'hygiène.

4.4.3.4 Nuisances sonores

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité de Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'action sur le bruit. Cette approche s'inscrit dorénavant dans la réflexion engagée par le Groupe en application du plan stratégique Développement Durable sur 5 ans de renforcer l'attention à porter à la santé des collaborateurs. La nouvelle politique Santé-Sécurité publiée en 2016 le mentionne explicitement.

En effet, de par leur nature, les activités du Groupe comportent des nuisances sonores. Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, le choc entre les tubes, ou le procédé de laminage. Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum voire les supprimer.

La volonté de Vallourec est donc de protéger ses salariés mais aussi de mieux respecter l'environnement des sites.

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet Venturi et non plus avec des buses classiques.

Lorsque la réduction du bruit à la source est trop contraignante ou impossible, d'autres actions sont engagées comme la mise en place de barrières, le confinement des machines, ou encore les murs antibruit. Pour limiter les impacts des nuisances sonores sur la santé des salariés, les usines du Groupe mettent à la disposition de ceux-ci des bouchons d'oreilles et imposent leur port dans les zones de travail. Afin d'optimiser le confort, des bouchons adaptés à l'oreille de chaque salarié sont proposés. Ils permettent de filtrer certaines fréquences pour faciliter les discussions entre les personnes en atténuant fortement le bruit venant des installations. La surveillance médicale est systématique afin de détecter les personnes susceptibles d'avoir des pertes auditives.

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité de Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'action sur le bruit comportant les mesures suivantes :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements dans les ateliers ;
- se référer aux bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;

- améliorer les conditions de travail des salariés et des prestataires ;
- réduire les nuisances aux riverains ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle.

En 2016, environ 80 % des sites disposent d'une cartographie des bruits en atelier et en extérieur lorsque des riverains habitent à proximité. 50 % d'entre eux ont réalisé des mesures dosimétriques. En revanche, la fréquence de renouvellement des mesures intérieures ou extérieures est encore insuffisante.

Le Comité Capex, qui se réunit mensuellement, est aussi l'occasion de vérifier que la problématique « bruit » a bien été prise en compte avant d'autoriser tout investissement.

Ces dernières années, un certain nombre d'actions concrètes ont été réalisées :

- les travaux se sont poursuivis en Allemagne sur le site de Rath avec le remplacement de surfaces plastifiées par des surfaces en verre au niveau des événements sur toiture. Le plan d'actions et d'investissements (2,8 millions d'euros depuis 2012) se déroule régulièrement avec pour excellent résultat de n'avoir eu aucune plainte de riverain en 2016. Les travaux de réduction de bruit continueront dans les années à venir ;
- mise en place d'un système de mesure du bruit de fond urbain à Valinox Nucléaire Montbard ;
- isolation acoustique de salles de contrôle au sein de VSB ;
- remplacement de bardages à l'aciérie de Saint-Saulve et prolongation de la butte paysagère.

4.4.4 Changement climatique

4.4.4.1 Rejets de gaz à effet de serre (voir tableau détaillé en annexe 5)

BILAN DES ÉMISSIONS

La réduction des gaz à effet de serre et en premier lieu la connaissance de son niveau d'émission fait partie des objectifs de Vallourec.

1. Il convient de rappeler l'aboutissement en 2015 de l'analyse détaillée du cycle du carbone de la forêt exploitée au Brésil, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels.

Cette étude engagée depuis plusieurs années avait pour objectif de justifier que l'entreprise avait géré la forêt en question de manière responsable du point de vue des émissions carbone et de disposer d'une base méthodologique solide permettant d'estimer les émissions avec une précision suffisante et corrélativement de fixer un objectif à moyen terme, ce qui n'avait pas encore été fait.

Le domaine forestier exploité par VBR se compose d'une forêt dite « native » qui représente environ un tiers de la surface. Elle est maintenue en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois, et immédiatement reboisée. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du CO₂. Le tronc

des arbres coupés est transformé en charbon de bois, à forte teneur en carbone, dans des fours conçus à cet effet. Puis le charbon de bois rentre dans le processus de fabrication de la fonte nécessaire à la fabrication de l'acier en complément du minerai de fer. Ce processus qui conduit à la combustion du charbon de bois entraîne l'émission de CO₂. Jusqu'à présent, l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil était que ce CO₂ était progressivement réabsorbé par la forêt pendant sa croissance par le mécanisme de la photosynthèse.

L'étude en question est venue préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu sous le double angle de la mesure des stocks et de celle des flux de carbone et de gaz à effet de serre en tenant compte des opérations de déforestation initiales. Elle a été conduite par la Direction du Développement Durable de VBR avec le concours de l'université de Lavras, du professeur Caetano de l'université de Viçosa, l'intervention du professeur Sampaio en sa qualité d'expert consultant du cabinet RS, du cabinet d'expertise GeoConsult, le tout sous le contrôle méthodologique de l'Office national des Forêts, en France.

Cette étude a pris en compte les études scientifiques et les données disponibles depuis 30 ans et a en particulier utilisé les reconnaissances aériennes publiques qui ont permis de reconstituer sur cette période l'étendue et la nature de la forêt native ou exploitée.

Un soin particulier a été apporté, d'une part sur le calcul des émissions à chaque étape des processus d'exploitation de la forêt et de carbonisation en application des méthodes scientifiquement reconnues, d'autre part sur l'analyse des phénomènes de séquestration du carbone dans la biomasse aérienne et souterraine. L'étude a enfin porté sur le rôle du sol du point de vue de la rétention du carbone, ceci grâce notamment à des campagnes de mesures in situ sur différentes natures de sols et au voisinage de souches et de racines d'arbres à différents états de croissance. Cette étude, après mise en forme définitive, sera rendue publique.

Il ressort en substance que, sur la période 1983-2013, la forêt a séquestré 29,6 millions de tonnes de CO₂ équivalent après prise en compte du pouvoir particulier du méthane comme gaz à effet de serre émis lors de la carbonisation. Il ressort également qu'après avoir pris en compte les émissions de CO₂ lors du processus de

fabrication de la fonte dans les hauts-fourneaux, la séquestration nette sur cette période se monte à 7,4 millions de tonnes par an, soit en moyenne 250 kt par an ; alors que jusqu'à présent, en raison des hypothèses conservatrices adoptées, le bilan annuel estimé retenait un niveau d'émissions de 300 kt environ.

Sur la base de ces enseignements, il a donc été possible de redéfinir une méthode de calcul du bilan carbone du système forêt/hauts-fourneaux qui a été utilisée pour établir le bilan carbone du Groupe en 2015 et 2016 sur des bases plus précises.

Ce calcul en 2016 fait apparaître à nouveau un niveau de séquestration très significatif qui est le fruit du « process » de gestion de la forêt par notre filiale Florestal dont l'activité est consolidée. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré que le carbone séquestré devait rentrer dans le calcul des émissions du « scope 1 » comme une émission « négative ».

2. Les émissions ont été calculées selon la méthodologie du « GHG protocol », qui distingue les émissions directes, les émissions indirectes résultant de la consommation d'électricité et les émissions indirectes résultant d'autres sources d'émissions sur la base du périmètre du Groupe. En résumé le bilan carbone complet simplifié - détaillé et commenté en annexe - se présente comme suit :

Bilan de carbone simplifié

Nature des émissions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Émissions de process (scope 1) (en milliers de tonnes)	1 051	1 008	1 126	1 273	2 902,2	2 672,3
Séquestration totale (scope 1) (en milliers de tonnes)					- 3 275,7	- 3 141,2
TOTAL ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1) (en milliers de tonnes)	1 051	1 008	1 126	1 273	- 373,5	- 468,8 ☑
Émissions indirectes (scope 2) (en milliers de tonnes)	463	508	580	696,2	422,8	518,3 ☑
Émissions indirectes (scope 3) (en milliers de tonnes)	3 034	2 963	3 195	2 889,9	1 782,9	1 811,3
TOTAL DES ÉMISSIONS (en milliers de tonnes)	4 548	4 479	4 901	4 859	1 832,2	1 860,8
Émissions spécifiques (en kg par tonne traitée)	879	903	899	882	648	606

Le Groupe utilise dans ses trois aciéries de Saint-Saulve (France), Youngstown (États-Unis) et Jeceaba le procédé de fabrication « EAF » (*Electric Arc Furnace*), faiblement émetteur de CO₂. Cette caractéristique industrielle est, outre le phénomène de séquestration décrit ci-dessus, une des raisons importantes de ce que les émissions ont toujours été modérées et apparaissent aujourd'hui même négatives s'agissant du scope 1.

S'agissant du scope 2, les émissions indirectes résultant de la consommation d'énergie électrique consommée ont augmenté de près de 22 % en raison du contenu carbone élevé de cette énergie aux USA.

Les émissions du scope 3 sont quasi stables. L'intention du Groupe est de revoir plus en détail en 2017 la méthodologie de calcul des émissions du scope 3 en application des nouvelles directives réglementaires sur le sujet en particulier pour les émissions « aval ».

3. Avec un ratio d'émissions directes de CO₂ négatif par tonne traitée (ou par gramme de CO₂ par euro de chiffre d'affaires), Vallourec est désormais exemplaire par rapport aux groupes industriels de taille comparable. En 2017, compte tenu de sa nouvelle empreinte industrielle, le Groupe fixera et publiera ses objectifs d'émissions pour les prochaines années s'agissant des scopes 1 et 2.

Ceci en application de l'engagement pris dans le cadre de la préparation de la COP 21 en qualité de signataire de l'initiative lancée par 80 entreprises internationales dite « business proposals in view of a 2015 international climate change agreement at COP 21 in Paris » dans le cadre du *Business Climate Summit* du 23 juin 2015.

Enfin depuis 2013, Vallourec a cherché à enrichir son rapport public au *Carbon Disclosure Project*. Son évaluation en termes de transparence et de performance s'est améliorée puisque ses notations entre 2012 et 2015 ont respectivement été portées de 63 à 98, et de D à C. Les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus et la précision des informations fournies ont contribué à élever encore le niveau d'appréciation porté sur notre engagement en faveur d'une économie bas carbone puisque la note obtenue en 2016 est A-.

SYSTÈMES DE RÉGULATION DES ÉMISSIONS

L'aciérie de Saint-Saulve entre dans le champ d'application de la Directive européenne du 23 avril 2009 sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne (Directive ETS – *Emission Trading System*). Les quotas alloués à l'aciérie ont été en 2016 de 40 650 tonnes (67 700 tonnes en 2015). Les émissions 2016, estimées à 35 400 tonnes, ont diminué par rapport à 2015 et sont inférieures aux quotas 2016 alloués. Cette réduction est liée à un niveau de production de l'aciérie en deçà de sa capacité nominale et à des améliorations de l'efficacité énergétique.

Depuis 2013, les tuberries françaises et allemandes ainsi que le site de Vallourec Drilling à Aulnoye sont entrés dans le champ d'application de la Directive n° 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne au titre de la troisième période. En 2016, les quotas alloués aux tuberries s'établissaient à 281 500 tonnes, les émissions sur la période étant estimées à 227 400 tonnes.

Il convient également de noter que la réduction substantielle de l'empreinte industrielle européenne aura nécessairement pour conséquence de modifier à nouveau le montant des allocations gratuites dont le Groupe a pu bénéficier jusqu'à présent.

L'impact du dispositif sur l'activité du Groupe ne se limite pas à la prise en compte de ses propres émissions. Les fournisseurs européens d'électricité sont dans l'obligation de couvrir intégralement leurs émissions de CO₂ par des droits d'émissions sans qu'il soit aisé de mesurer l'impact correspondant dans le prix de l'électricité fournie. En outre, les fournisseurs d'acier, et en particulier HKM qui utilise la filière fonte coke-minerai, sont aussi dans l'obligation d'acheter des quotas d'émissions. Ainsi, compte tenu du faible prix actuel de ces quotas d'émission, l'impact complet des dispositions du système ETS sur les coûts d'exploitation du Groupe a été quasi nul en 2015.

Au Brésil, le projet *Clean Development Mechanism* (CDM) de génération d'électricité à partir de gaz de hauts-fourneaux, qui avait déjà généré plus de 170 000 tonnes de CO₂ en crédits de carbone entre 2006 et 2015, a été renouvelé auprès des instances spécialisées de l'ONU. Le projet de réduction des émissions de méthane, grâce à un meilleur processus de carbonisation, a aussi été approuvé par ces mêmes instances et porte sur une quantité totale de près de 200 000 tonnes d'équivalent CO₂.

4.4.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique

En 2014, le Groupe a réalisé l'étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes, à savoir le Nord-Pas-de-Calais, la Bourgogne, le land allemand de Rhénanie-Westphalie, le Minas Gerais, l'Ohio, le Texas, l'île de Batam en Indonésie et la région de Shanghai.

Après un examen approfondi des documents publics et des plans nationaux d'adaptation, les principaux phénomènes identifiés sont les risques d'inondation, les vagues de chaleur et les sécheresses prolongées, les périodes de gel, la perturbation de la ressource en eau et l'évolution des niveaux marins ou lacustres. Certains événements exceptionnels pourraient devenir plus fréquents (tempêtes et ouragans) et endommager les installations du Groupe. Les conditions dans lesquelles les sites sont exploités pourraient aussi se dégrader (capacité de disposer de l'eau nécessaire au processus de fabrication des tubes, conditions de travail dans les ateliers, fonctionnement des équipements en période de canicule). Par ailleurs, l'écosystème propre aux forêts exploitées par le Groupe pourrait évoluer ou se fragiliser à long terme. Pour chacun de ces risques une probabilité d'occurrence a été estimée et l'ampleur des conséquences a aussi été évaluée. Enfin, la chaîne d'approvisionnement amont et aval est aussi susceptible d'être sérieusement impactée.

	Nord-Pas-de-Calais FRANCE		Bourgogne FRANCE		Rhénanie Westphalie ALLEMAGNE		Minas Gerais BRÉSIL		Ohio / Cleveland ÉTATS-UNIS		Texas / Houston ÉTATS-UNIS		Batam INDONÉSIE		Shanghai CHINE	
	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact
Élévation de la température moyenne	3	1	3	1	3	1	3	2			3	1	3	1	1	5
Vagues de chaleur	3	2	3	2	3	2			3	3	3	4	2	3	2	3
Sécheresse	3	2	3	2	2	1	1	diminution	2	diminution	3	4	1	3		
Raréfaction des ressources en eau	2	2	2	3	1	1	2	4			3	4	1	3	2	4
Chutes de neige / Gel	3	diminution	2	diminution	3	diminution			3	diminution						
Fortes pluies, inondations et coulées de boue	3	3	2	2	3	4	3	5	3	5	2	3	1	5	1	5
Tempêtes, tornades, cyclones...					2	1	2	3			2	5	1	5	1	5
Élévation du niveau de la mer	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2	3	NA	NA	3	5	3	3	2	5
Abaissement des niveaux des rivières, lacs et voies d'eau									3	3						

1	2	3		diminution	1	2	3	4	5
incertain	probable	très probable	données indisponibles	fréquence / intensité en réduction	faible impact				très fort / impact coûteux

Un nombre croissant de groupes industriels internationaux commence à prendre des mesures de protection. Chaque site industriel est en charge d'approfondir, en ce qui le concerne localement, les risques ainsi identifiés et de construire un plan d'adaptation approprié. Cette démarche part d'une approche générale pour se concentrer sur les situations qui seraient jugées les plus critiques ; elle sera mise à jour en 2018 compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe, de l'évolution des risques et de la précision de leur évaluation et est en cours d'inscription dans la cartographie des risques majeurs que l'entreprise tient à jour.

4.4.5 Biodiversité

Des études sommaires ont été menées les années passées dans les principaux sites de Vallourec en vue d'évaluer l'impact de l'activité sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence.

Certaines activités spécifiques du Groupe ont cependant un lien direct avec la biodiversité de sorte que des mesures très concrètes tendant à la préserver sont mises en place depuis plusieurs années ou à l'occasion d'un projet.

4.4.5.1 Actions menées au Brésil

- La filiale brésilienne Vallourec Tubos do Brasil anime le centre d'éducation environnementale de Barreiro en périphérie de Belo Horizonte. Ce centre de 20 hectares comprend trois écosystèmes : la « cerrado » (savane), la végétation de transition et la « mata atlantica » (forêt atlantique).
- La filiale brésilienne Vallourec Florestal exerce des activités d'exploitation forestière, en vue de produire le charbon de bois utilisé comme source d'énergie dans les aciéries brésiennes. Elle y mène des programmes de surveillance de la faune et de la flore, en collaboration avec l'université du Minas Gerais et de Lavras, dont l'objectif est de mesurer l'impact des activités sur le milieu naturel, et de mettre en place les mesures de gestion appropriées en vue de la préservation et l'équilibre de la biodiversité. Le maintien de « couloirs écologiques » garantit la libre circulation des animaux. Cette société joue ainsi un rôle fondamental dans la conservation de la nature, en protégeant les écosystèmes représentatifs de cette région. Un programme de surveillance, à l'aide de caméras, a permis d'identifier des centaines d'espèces d'oiseaux, et des douzaines d'espèces de mammifères, dont certaines sont menacées d'extinction.
- Vallourec Mineração exerce des activités minières dans la ville de Brumadinho, à une cinquantaine de kilomètres du complexe industriel de Barreiro. Afin de mieux contrôler l'impact de ses activités sur le milieu naturel, Vallourec Mineração assure un suivi régulier de la biodiversité de son site, ainsi que des régions avoisinantes. Une réserve de 200 hectares est également en place dans la forêt atlantique, avec la conservation de nombreuses espèces animales (à titre d'exemple, 148 espèces différentes d'oiseaux ont été dénombrées). La société veille également à

On peut citer l'exemple du rehaussement du barrage de Santa Barbara dont la fonction est de retenir les sédiments issus de l'exploitation de notre mine de Pau Branco au Brésil. Les autorités environnementales de l'état du Minas Gerais ont récemment décidé que ce type de barrage devait être dorénavant dimensionné pour absorber l'eau de pluies d'occurrence 10 000 ans au lieu de 100 ans. En effet, l'une des conséquences du changement climatique est d'élever la probabilité de survenance d'un phénomène d'une intensité donnée.

la restauration environnementale des régions minières. Ainsi, en 2008, 167 000 m² de surface exploitée ont été récupérés avec la plantation d'espèces natives de la région. Ces zones sont désormais couvertes d'espèces diverses, d'arbres, d'herbes et de légumineuses.

- Depuis plusieurs années, le Groupe a apporté son concours au projet Tamar dont l'objectif est de protéger la population des grandes tortues marines dans la région d'Ubatuba sur la côte nord-est du Brésil. Ce projet, engagé depuis plus de 20 ans, a permis de sauver plus de 5 000 spécimens et de créer un centre de recherche scientifique et de formation.

4.4.5.2 Cas du site d'Aulnoye-Aymeries

En France, les études environnementales menées dans le cadre du projet d'extension du centre d'essais d'Aulnoye-Aymeries ont, en particulier, abouti au déplacement et à la transplantation, selon un plan d'action approuvé par les autorités, de plusieurs stations d'une espèce végétale protégée. Par ailleurs, la protection de l'écosystème existant se prolonge, notamment avec la mise en place de barrières semi-étanches isolant les activités opérationnelles des friches utilisées par les espèces protégées d'amphibiens et de reptiles. Le plan de surveillance mis en place en 2014 confirme l'efficacité des mesures entreprises.

Une étude d'impact de la zone d'Aulnoye-Aymeries sera menée en 2017, avec un prestataire spécialisé, dans et autour de ce site qui a la particularité d'être important car regroupant plusieurs usines et situé au voisinage d'espaces naturels classés (zones champêtres, humides, forestières, bassin de la Sambre).

4.4.5.3 Actions engagées en Indonésie

Depuis plusieurs années, PT Citra Tubindo plante des arbres notamment fruitiers et entretient la « mangrove » proche des installations. Ces actions permettent de ralentir l'érosion du trait de côte, de freiner la pénétration d'eau salée vers l'intérieur, de protéger les rivages des tempêtes, de capter du carbone et d'absorber les produits toxiques contenus dans l'eau. Ces actions sont soutenues par les populations locales, les établissements scolaires et les étudiants.

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Vallourec S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE) ;
- d'exprimer, à la demande de la société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe ☑ dans le chapitre 4 du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels (Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2016 et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ onze semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en Annexe 3 du Chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽¹⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 54% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 34% et 95% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental (données environnementales listées dans le tableau des indicateurs environnementaux ci-après).

(1) Informations sociales (hors sécurité) : SSPF (Arabie Saoudite), Palier France, Vallourec Sol. Tubulares (Brésil), Vallourec&Sumitomo Brasil (Brésil).

Informations environnementales : SSPF (Arabie Saoudite), Vallourec Sol. Tubulares (Brésil), Vallourec&Sumitomo Brasil (Brésil), Vallourec Florestal Ltda. (Brésil), Vallourec Mineração Ltda. (Brésil), Vallourec Star Youngtown (Etats-Unis), VTFR Déville (France), VBT Montbard (France).

Informations sécurité : SSPF (Arabie Saoudite), Vallourec Sol. Tubulares (Brésil), Vallourec&Sumitomo Brasil (Brésil), VAD Rath (Allemagne), VAD Reisholz (Allemagne), VAD Mülheim (Allemagne).

Indicateurs sociaux	Niveau d'assurance
Effectif au 31/12	Raisonné
Répartition des effectifs par âge, sexe, zone géographique	
Embauches	
Départs	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	
Taux de fréquence des accidents du travail	
Pourcentage de cadres ayant suivi un entretien de performance	Modéré
Taux d'absentéisme	
Taux de gravité des accidents du travail	
Nombre de salariés ayant suivi une formation	
Nombre d'heures de formation	

Indicateurs environnementaux	Niveau d'assurance
Consommations d'énergie	Raisonné
Emissions de CO ₂ (scopes 1 et 2) ^(a)	
Prélèvements d'eau (par source)	
Volume de déchets non dangereux / dangereux	
Pourcentage de déchets valorisés (dont recyclés)	
Rejets d'eau	Modéré
Qualité des rejets d'eau	
Volume matières premières utilisées / valorisées	

Informations qualitatives

Thèmes sociaux	■ L'organisation du temps de travail ■ L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ■ Les conditions de santé et de sécurité au travail
Thèmes environnementaux	■ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ■ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ■ L'adaptation aux conséquences du changement climatique
Thèmes sociétaux	■ L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ■ Les conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ■ La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

(1) Scope 1 : combustion stationnaire, process des aciéries, émissions de méthane, transport interne et Scope 2 : électricité.

3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe p, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les Informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 54% des effectifs et entre 54% et 95% des informations environnementales identifiées par le signe p.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe p.

Conclusion

A notre avis, les Informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe p ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris – La Défense, le 10 mars 2017

KPMG S.A.

Philippe Arnaud

Associée

Sustainability Services

Catherine Porta

Associée

Annexe 2 – Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés

Résultats environnementaux de Vallourec Mineração et de l'unité de pelletisation de VSB

Résultats 2016	Unité	Vallourec Mineração	Unité de pelletisation Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil
Production	Tonne	4 002 305,9	623 745,8
Gaz naturel	kWh	-	197 903 544,7
	kWh/t	-	317,28
Électricité	kWh	39 162 567	36 961 370,7
	kWh/t	9,79	59,26
Eau prélevée	Nappes	m ³	-
	Surface	m ³	119 796
		m ³	119 796
TOTAL	m³/t	0,83	0,19
Eau rejetée	m ³	-	-
	m ³ /t	-	-
Déchets engendrés	Non dangereux	Tonne	17 936,6
	Dangereux	Tonne	294,2
		Tonne	18 231,8
TOTAL	kg/t	0,15	29,23
Déchets recyclés	Non-Recyclé	Tonne	558,8
	Taux de valorisation	%	96,94
Émissions de CO ₂	Scope 1	t CO ₂ eq	57 995
	Scope 2	t CO ₂ eq	4 943,9
		t CO ₂ eq	62 939
TOTAL	kg CO₂ eq/t	4,73	100,9

Vallourec Mineração exploite la mine de Pau Branco, située dans les villes de Nova Lima et Brumadinho, dans l'état du Minas Gerais. La mine de Pau Branco a une superficie totale de 1 373 hectares constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil exploite une unité de pelletisation (transformation de minerai de fer afin d'améliorer le rendement des hauts-fourneaux). Cette unité, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente VSB et d'autres sidérurgistes brésiliens.

Annexe 3 – Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 4 du Document de référence vise à respecter la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », et notamment les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document de référence a fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant, dont le rapport figure en page 116 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant à l'article R. 225-101-1 du Code de commerce français. Voir tableau de concordance ci-après. Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

Les indicateurs environnement et sécurité ont été repris dans le système de reporting « ERMIT » et dans le système « CR 360 » qui lui a été substitué fin 2016 qui permet un suivi et une consolidation mensuelle. Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants.

Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure.

■ Indicateurs liés aux effectifs et heures

Les données sont collectées automatiquement par le système *GatheringTools*, puis envoyées à plusieurs outils SIRH, dont Qbik (consolidation et pilotage de données sociales). La Direction des Ressources Humaines collecte ces données en passant par un correspondant sur site.

■ Indicateurs liés à la formation

Les données sont collectées dans le système LMS (*Learning Management System*). Les calculs et la consolidation sont réalisés par la Direction Formation du Groupe : le département Vallourec University.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les périmètres de reporting environnement sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Développement Durable de Vallourec. Le périmètre de reporting environnement inclut :

1. les sites ayant une activité industrielle. Sont ainsi exclus du reporting environnement : le centre informatique « IT Europe » à Saint-Saulve, les bureaux administratifs et sièges, ainsi que tous les bureaux de vente. Les centres de recherche sont également exclus, à l'exception du Vallourec Research Center France, dont l'activité est plus variée. Quant à la consolidation des indicateurs sécurité, tous les sites sont concernés, à l'exception des petits bureaux commerciaux ;
2. les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient. C'est le cas de la société Tianda, acquise fin 2016, qui ne sera pas prise en compte pour les questions environnementales. Par ailleurs, les données de la société VHET qui a été cédée fin avril 2016 ne seront prises en compte que pour le premier trimestre ;
3. les sites justifiant d'une activité industrielle effective au cours de l'exercice. Sont ainsi exclus du périmètre les sites en construction ne justifiant pas d'un minimum de six mois d'activité ;
4. les sites pour lesquels Vallourec détient plus de 50 % des droits de vote. À l'inverse, les sites pour lesquels Vallourec est minoritaire ne sont pas intégrés dans le périmètre (c'est par exemple le cas de l'aciérie HKM en Allemagne) ;
5. compte tenu de son importance, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, détenu à 56 % par le Groupe jusqu'au 30 septembre 2016 a été consolidé à due concurrence pour les données environnementales, puis à 100 % à partir du 1^{er} octobre 2016.

Le périmètre du reporting social inclut les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable, à l'exception de la société Tianda acquise fin décembre 2016.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. À l'exception de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil jusqu'à fin septembre 2016, les sociétés et sites intégrés dans le périmètre suivant les règles décrites ci-dessus ne sont pas traités par mise en équivalence, mais considérés au même titre au moment de la consolidation du reporting, à savoir comme étant détenu à 100 % par le Groupe.
2. Principe de prudence : la consolidation est établie sur la base d'appréciations prudentes afin d'éviter le risque de transfert et de réputation.
3. Principe de spécialisation d'un exercice : les exercices sont indépendants les uns des autres.

Consolidation et vérification

Les indicateurs environnement sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu. De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction et de tous les sites.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale, des régions et divisions et de l'ensemble des sites.

CALCULS DE PRODUCTION

Par « tonne traitée », Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine), qu'il s'agisse d'acier, de tubes à chaud ou de tubes parachevés à froid. Les productions de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec.

Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown et Vallourec Tubos do Brasil S.A. à Belo Horizonte et VSB, la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La production de minerai de fer de Vallourec Mineração, la fabrication des « pellets » ainsi que la production de charbon de bois de Vallourec Florestal ne sont, en revanche, pas prises en considération dans la production totale de Vallourec.

Par « tonne expédiée », Vallourec entend les tonnes expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur de production est publié dans les résultats du Groupe.

Les données environnementales sont systématiquement exprimées en valeur absolue et en valeur relative, tant dans les graphiques que dans les tableaux de résultats chiffrés.

Les valeurs relatives sont rapportées soit à la production exprimée en tonnes traitées (ce qui permet de comparer les différents sites), soit à la production expédiée exprimée en tonnes de tubes (ce qui contribue à estimer l'empreinte environnementale des tubes expédiés chez les clients).

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document de référence a fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant. Une sélection d'indicateurs identifiés par le symbole  a fait l'objet de travaux de vérification plus approfondis, avec une vérification à un niveau d'assurance raisonnable. Pour chaque information présentée, Vallourec a préparé un dossier en vue de démontrer de façon complète et rigoureuse la mise en œuvre de sa politique.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES ET CAS PARTICULIERS

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Détermination du périmètre de reporting (Règle n° 1)	Vallourec Mineração et unité de pelletisation de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB)	Le site de Vallourec Mineração au Brésil a une activité très différente des autres sites de Vallourec (production de minerais de fer pour approvisionner une partie du site brésilien intégré de Vallourec Tubos do Brasil). Il en est de même de l'unité de pelletisation de VSB, qui alimente les hauts-fourneaux du Groupe ainsi que des clients externes. Leurs indicateurs environnementaux sont suivis comme dans toute usine de Vallourec, mais ne sont pas consolidés au niveau Groupe. Ils sont reflétés sur une base individuelle en annexe 2. En revanche, les indicateurs sécurité et sociaux de Vallourec Mineração et de l'unité de pelletisation ainsi que les émissions de carbone sont consolidés avec l'ensemble des autres résultats du Groupe.
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (aciéries et tuberies de Saint-Sauve, Déville et Aulnoye), Vallourec Drilling Tarbes, Vallourec Tubes Deutschland Rath, Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, HCT et métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Les prélèvements sont trimestriels en Allemagne et aux États-Unis, et au minimum hebdomadaire en France.
Déchets	Toutes usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberies.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les aciéries américaine et française.
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les annexes 5 et 6 du « Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03 » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil », disponible sur : https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (annexe 6).
Consommation d'eau	Vallourec Mineração	À partir de 2011, les consommations d'eau du site correspondent uniquement à la partie utilisée dans le processus.
Matières premières	Toutes usines	Les indicateurs de matières premières (minerai de fer, « pellets » de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspondent aux quantités chargées dans les fours. Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « co-produit » et ne sont intégrées ni dans l'indicateur de déchets, ni dans le taux de valorisation.
Rémunérations	Toutes	L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de Sécurité sociale et des charges de prévoyance.
Turnover	Toutes	L'indicateur turnover est calculé comme le rapport de la somme des départs des employés permanents lors de l'exercice considéré divisé par l'effectif permanent total en fin de période. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement, et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, rupture de période d'essai).
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis	Toutes	Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180 ^e jour en accord avec la réglementation OSHA en vigueur. Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt.

Annexe 4 Table de concordance entre les informations requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

1° INFORMATIONS SOCIALES

a) Emploi		
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	4.2.1.1 (p. 78-80)
2.	Les embauches et les licenciements	4.2.1.2 (p. 82-84)
3.	Les rémunérations et leur évolution	4.2.4 (p. 90)
b) Organisation du travail		
4.	L'organisation du temps de travail	4.2.1.3 (p. 84-85)
5.	L'absentéisme	4.2.1.3 (p. 85)
c) Relations sociales		
6.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	4.2.3.1 (p. 88-89)
7.	Le bilan des accords collectifs	4.2.3.1 (p. 88-89)
d) Santé et sécurité		
8.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	4.2.2 (p. 86-88)
9.	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	4.2.2 (p. 87)
10.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.2.2 (p. 86-88)
e) Formation		
11.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	4.2.5.2 (p. 91-93)
12.	Le nombre total d'heures de formation	4.2.5.2 (p. 91)
f) Égalité de traitement		
13.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.2.6.1 (p. 93)
14.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.2.6.2 (p. 94)
15.	La politique de lutte contre les discriminations	4.1.3 / 4.2.6 (p. 78 / 93-94)
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
16.	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.1.3 (p. 78)
17.	À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.1.3 (p. 78)
18.	À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.1.3 (p. 78)
19.	À l'abolition effective du travail des enfants	4.1.3 (p. 78)

2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

a) Politique générale en matière environnementale		
20.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.4.1 (p. 99-101)
21.	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.4.1.4 (p. 100)
22.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.4.1 et 5.1.12.1 (p. 99-101 / 135-136)
23.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	4.4.1.5 (p. 101) et Note 17 des états financiers (p. 201)

b) Pollution et gestion des déchets

24.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.4.3 (p. 108-112)
25.	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	4.4.3.3 (p. 109-111)
26.	Lutte contre le gaspillage alimentaire	4.4.3.3 (p.111)
27.	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	4.4.3.4 (p. 111-112)

c) Utilisation durable des ressources

28.	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.4.2.3 (p. 103-105)
29.	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.4.2.2 (p. 103)
30.	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.4.2.4 (p. 106-107)
31.	L'utilisation des sols	4.4.3.2 (p. 108-109)

d) Changement climatique

32.	Les rejets de gaz à effet de serre	4.4.4.1 (p. 112-114)
33.	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.4.4.2 (p. 114-115)

e) Protection de la biodiversité

34.	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	4.4.5 (p. 115)

3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société**

35.	En matière d'emploi et de développement régional	4.3.3.1 / 4.3.4 (p. 96-97 / 97-98)
36.	Sur les populations riveraines ou locales	4.3.3.1 / 4.3.4 (p. 96-97 / 97-98)

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

37.	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	4.3.4 (p. 97-98)
38.	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.3.4 (p. 97-98)

c) Sous-traitance et fournisseurs

39.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.3.3 (p. 96-97)
40.	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.3 (p. 96-97)

d) Loyauté des pratiques

41.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.3.3.3 / 4.1.2 (p. 97 / 77)
42.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.3.2.3 (p. 95)

e) Autres actions engagées

43.	En faveur des droits de l'homme	4.1.3 (p. 78)

Annexe 5 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

Indicateurs environnementaux

Indicateurs	Unités	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production	Tonnes traitées	5 175 558	4 959 229	5 456 271	5 508 079	2 826 499	3 068 607
	Tonnes expédiées	2 251 000	2 092 000	2 159 000	2 322 800	1 410 865	1 281 500
Prélèvements d'eau	m³/an	8 628 862	8 360 710	8 786 030	7 831 288	☑5 630 516	☑5 672 035
	m³/tonne traitée	1,67	1,69	1,61	1,42	1,99	1,85
	m³/tonne expédiée	3,83	3,99	4,07	3,37	3,99	4,43
Rejets d'eau	m³/an	5 257 296	5 596 360	5 494 232	4 087 062	3 616 090	3 179 631
	m³/tonne traitée	1,02	1,13	1,01	0,74	1,28	1,04
	m³/tonne expédiée	2,34	2,68	2,54	1,76	2,56	2,48
	Métaux totaux mg/l.rejeté	1,11	1,09	0,81	1,29	1,23	0,94
Déchets							
Déchets non dangereux	tonnes/an	616 828	604 425	572 669	628 005	438 266	430 980
Déchets dangereux	tonnes/an	48 985	50 544	53 737	40 909	28 549	27 670
% déchets valorisés	%	89	91	93	93	☑94,8	☑94,38
Total des déchets ^(a)	tonnes/an	665 813	654 969	626 406	668 914	466 815	458 650
	kg/tonne traitée	129	132	115	121	165	149
	kg/tonne expédiée	296	313	290	288	331	358
Énergie							
Gaz naturel	GWh/an	3 496	3 257	3 708	3 751	☑2 498	☑2 531
	kWh/tonne traitée	675	657	680	681	884	825
	kWh/tonne expédiée	1 553	1 557	1 717	1 615	1 771	1 975
Électricité	GWh/an	1 598	1 603	1 812	1 873	☑1 205	☑1 376
	kWh/tonne traitée	309	323	332	340	426	448
	kWh/tonne expédiée	710	766	839	806	854	1 074
CO₂ ^(b)							
Total des émissions scope 1	tonnes/an	1 050 778	1 007 967	1 127 592	1 273 427	☑- 373 538	☑- 468 853
	kg CO ₂ eq./tonne traitée	203	203	207	231	- 132	- 153
	kg CO ₂ eq./tonne expédiée	467	482	522	548	- 265	- 366

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2016

Synthèse des émissions en tonnes de CO ₂ équivalentes									
Scope	Nature des émissions	Émissions hors biomasse	Émissions liées à la biomasse	Émissions de méthane	Émissions de N ₂ O	Tonnes CO ₂	kg CO ₂ /t	% partiel	% total
Scope 1 Émissions directes	Combustion de gaz naturel	468 262	-	-	-	468 262	153	- 100 %	25 %
	Processus de carbonisation	-	1 074 058	368 155	-	1 442 213	470	- 308 %	77 %
	Séquestration aérienne et souterraine	-	(3 141 185)	-	-	(3 141 185)	(1 024)	671 %	- 169 %
	Production de fer et d'acier	49 588	679 216	-	-	728 803	238	- 155 %	39 %
	Transports internes	33 080	-	-	-	33 080	11	- 7 %	2 %
	TOTAL – SCOPE 1	550 930	(1 387 911)	368 155	-	(468 826)	(153)	100 %	- 25 %
Scope 2 Émissions indirectes	Électricité achetée	518 356	-	-	-	518 356	169	100 %	28 %
	TOTAL – SCOPE 2	518 356	-	-	-	518 356	169	100 %	28 %
Scope 3 Autres émissions indirectes ^(a)	Transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre	292 757	-	-	-	292 757	95	16 %	16 %
	Traitement des déchets	185 578	-	-	-	185 578	60	10 %	10 %
	Transport des salariés	50 860	-	-	-	50 860	17	3 %	3 %
	Achats de matériaux, biens et services	1 116 270	-	-	-	1 116 270	364	62 %	60 %
	Émissions liées au « contenu carbone » des équipements industriels à proportion des amortissements	165 841	-	-	-	165 841	54	9 %	9 %
	Émissions liées aux pertes lors du transport de l'énergie	-	-	-	-	-	-	0 %	0 %
	TOTAL – SCOPE 3	1 811 305	-	-	-	1 811 305	590	100 %	97 %
TOTAL GÉNÉRAL		2 880 591	(1 387 911)	368 155	-	1 860 835	606	-	-

(a) Les postes figurant dans cette rubrique sont ceux sur lesquels l'entreprise a une action ou une influence directe et pour lesquels les données sont disponibles. À date, les émissions relevant des process des clients ne sont ni connues ni prises en compte. Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe examinera à nouveau en 2017, avec le concours d'un consultant spécialisé, le contenu de ces postes et évaluera également si possible les émissions aval en lien avec l'activité des clients.

Indicateurs sociaux

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectifs	22 204	23 177	24 053	23 709	20 964	18 325
Turnover (%)	8	10	9	12	17	9

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sécurité						
LTIR ^(a)	2,79	2,6	2,26	1,32	1,24	1,41
TRIR ^(b)	9,4	7,1	5,51	4,23	3,25	2,61
Taux de gravité	0,11	0,11	0,12	0,06	0,07	0,06
Formation						
Nombre de salariés ayant suivi une formation	16 027	15 942	14 912	14 537	15 779	13 779
Nombre d'heures de formation	677 931	597 379	582 000	513 597	473 009	506 459

(a) LTIR (Lost Time Injury Rate) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

(b) TRIR (Total Recordable Injury Rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

Part de femmes dans les effectifs permanents

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Europe	2 %	2 %	32 %	32 %	21 %	21 %	11 %	11 %
Brésil	6 %	5 %	29 %	28 %	24 %	24 %	11 %	11 %
ALENA	1 %	1 %	29 %	27 %	17 %	23 %	12 %	11 %
Asie	15 %	11 %	29 %	31 %	17 %	19 %	20 %	19 %
Moyen-Orient	-	-	17 %	14 %	10 %	11 %	6 %	5 %
Afrique	14 %	8 %	15 %	15 %	-	-	13 %	11 %
MONDE	4 %	4 %	30 %	30 %	21 %	22 %	12 %	11 %

Répartition des effectifs entre permanents et non permanents

	Permanent		CDD (et apprentis)		Intérim	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Europe	8 675	7 741	599	515	303	298
Brésil	7 278	6 422	132	124	0	0
Asie	1 379	992	192	78	152	121
ALENA	2 274	2 036	2	0	83	193
Moyen-Orient	355	346	6	13	-	42
Afrique	68	57	3	1	-	15

Facteurs de risque



5.1 Facteurs de risque	130
5.1.1 Risques liés à la dépendance du Groupe aux clients du secteur pétrolier	130
5.1.2 Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes	131
5.1.3 Risques liés à la dépendance à l'égard de clients	131
5.1.4 Risques liés à la concurrence	131
5.1.5 Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents	132
5.1.6 Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés	132
5.1.7 Risques liés à la propriété intellectuelle	133
5.1.8 Risques liés à la stratégie de croissance externe et interne du Groupe	133
5.1.9 Risques liés au projet de réorganisation industrielle	134
5.1.10 Risques liés aux objectifs de la Société	134
5.1.11 Risques liés aux dépréciations des écarts d'acquisition (<i>goodwill</i>) et des immobilisations	135
5.1.12 Risques opérationnels	135
5.1.13 Risques juridiques	139
5.1.14 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité	140
5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques	145
5.3 Politique en matière d'assurances	145
5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation	146
5.3.2 Assurances responsabilité civile	146

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risque décrits dans la présente section, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives sur le cours des actions de la Société, ou sur l'image du Groupe ou de la Société peuvent exister.

5.1 Facteurs de risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a procédé à une évaluation des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité ou sur ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. Néanmoins, d'autres risques, dont il n'a pas actuellement connaissance ou qu'il considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet négatif.

5.1.1 Risques liés à la dépendance du Groupe aux clients du secteur pétrolier

La baisse des prix du pétrole a eu et continuera d'avoir une incidence significative sur les montants d'investissements réalisés par les compagnies pétrolières et gazières, principaux clients de Vallourec. Cette baisse du niveau des montants d'investissements a eu et continuera d'avoir un impact significatif sur les volumes, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

L'activité du Groupe est dépendante du niveau des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et gazières pour l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. En 2016, environ 60 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le secteur du pétrole et du gaz, hors pétrochimie.

Les dépenses des compagnies pétrolières et gazières ont été significativement affectées par la forte baisse des prix mondiaux du pétrole qui a débuté à la fin de 2014 en raison de la sur-production de pétrole par rapport à la demande. Cette baisse, qui s'est accentuée fin 2015 et début 2016, a conduit les compagnies pétrolières et gazières à intensifier le contrôle de leurs coûts, induisant une réduction importante de leurs dépenses et l'optimisation de leurs stocks, avec un impact significatif sur la demande de tubes. Cette importante baisse du niveau des montants d'investissements des compagnies pétrolières et gazières a eu également pour effet d'accroître la pression sur les prix des tubes.

Le prix spot du baril de Brent a chuté d'un prix moyen de 99 dollars US sur l'exercice 2014, avec un pic de prix à 115 dollars US en juin 2014, à un prix moyen de 52 dollars US sur l'exercice 2015 et 44 dollars US sur l'exercice 2016. En 2016, le prix spot du baril de Brent a atteint un plancher de 26 dollars US le 20 janvier, avant de se redresser progressivement au cours de l'exercice 2016. Au 31 décembre 2016, le prix du baril de Brent s'établissait à 54,94 dollars US contre 36,6 dollars US le 31 décembre 2015.

La dégradation des prix du pétrole, qui s'est poursuivie jusqu'à début février 2016, a entraîné une diminution du nombre moyen d'appareils de forage à l'international (hors Amérique du Nord) de 18 %, pouvant atteindre 38 % et 18 % en Amérique latine et en Europe, et des baisses moins importantes dans des régions où opèrent des compagnies nationales moins sensibles au cours du baril (comme au Moyen-Orient,

où le nombre d'appareils de forage en activité est resté relativement stable). Cependant, le redressement des prix du Brent au cours de l'exercice 2016 a entraîné une légère augmentation du nombre d'appareils de forage en activité dans ces zones à partir de mi-2016. Aux États-Unis, la corrélation entre cours du baril et nombre d'appareils de forage est encore plus sensible. Le *West Texas Intermediate (WTI)* est passé d'un prix moyen de 93 dollars US sur l'exercice 2014, avec un pic de prix à 107 dollars US, à un prix moyen de 49 dollars US sur l'exercice 2015 et de 43,8 dollars US en 2016, ce qui s'est traduit par une chute de 48 % du nombre moyen d'appareils de forage en activité entre 2016 et 2015, à laquelle s'est ajouté un phénomène de déstockage de la part des distributeurs de tubes jusqu'à mi-2016. Le nombre d'appareils de forage en activité a atteint un point bas fin mai 2016 à 404 unités, avant d'entamer une reprise progressive et atteindre 658 unités fin décembre 2016. Cette remontée a coïncidé avec le redressement du prix du WTI qui a atteint, fin décembre 2016, 53,72 dollars US contre 37 dollars US fin décembre 2015. L'Agence Internationale de l'Énergie estime que les investissements d'Exploration et Production pour les projets pétrole et gaz ont chuté d'environ 24 % entre 2015 et 2016, à environ 440 milliards de dollars US, après une baisse d'environ 26 % entre 2014 et 2015 ⁽¹⁾. D'après des estimations internes du Groupe, la part de la consommation de tubes dans un projet complexe et intégré offshore est inférieure à 2 % du coût total du projet, mais cette proportion varie en fonction des complexités et des types de forage. Cette part peut s'élever jusqu'à 9 % du coût total du projet pour les forages on-shore non conventionnels aux États-Unis. La baisse des investissements d'Exploration et Production a donc un impact direct sur la consommation de tubes et les résultats du Groupe. Il est difficile de prévoir la persistance d'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande, le maintien ou non des prix du pétrole à leur niveau actuel, et l'évolution du contexte de marché, qui reste incertaine. En ce début d'année 2017, la reprise des marchés Pétrole et gaz se confirme aux États-Unis. Cependant, les compagnies pétrolières internationales n'ayant pas encore relancé de nouveaux projets, la reprise des volumes et des prix sur le marché OCTG international est retardée.

En 2016, la nouvelle baisse des investissements d'Exploration et Production a eu un impact significatif sur les volumes, le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation du Groupe et les flux de trésorerie

(1) Agence Internationale de l'Énergie, *World Energy Outlook 2016*, publié en novembre 2016.

disponibles. Au titre de l'exercice 2016, le Groupe a enregistré une baisse des volumes de 9 %, une perte brute d'exploitation de -219 millions d'euros et une perte nette de -758 millions d'euros. La part de l'endettement financier net rapportée aux capitaux propres s'est élevée à 34,1 % des capitaux propres à la fin de 2016, contre 50 % à fin 2015. La baisse de la dette nette en 2016 est principalement due à l'encaissement du produit de l'augmentation de capital de 951 millions d'euros. Le Groupe a mis en place dès début 2015 le plan de compétitivité Valens (voir chapitre 3 du présent Document de référence), qui comprend des plans de réduction d'investissements, de coûts d'exploitation et de capacités. Le 1^{er} février 2016, des initiatives stratégiques majeures ont été annoncées pour transformer l'organisation opérationnelle du Groupe et améliorer sa compétitivité à court et long termes (voir chapitre 3 du présent Document de

référence). Le Groupe ne peut toutefois être certain que ces mesures seront suffisantes pour limiter l'impact de l'environnement de marché difficile sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière (voir section 5.1.9 du présent Document de référence). Par ailleurs, si les prix du pétrole devaient recommencer à baisser, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du Groupe.

De même, les dépenses d'investissements des compagnies pétrolières et gazières pourraient être sujettes à d'autres facteurs négatifs tels que des changements de lois et réglementations applicables, des changements dans la situation politique ou les conditions climatiques. Ces facteurs pourraient en conséquence avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

5.1.2 Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant, d'une part, des évolutions économiques telles que décrites ci-dessus dans le secteur du Pétrole et Gaz et, d'autre part, des conditions macroéconomiques, qui ont un impact sur les autres secteurs d'activité du Groupe : les secteurs de la mécanique, de l'industrie automobile, de la construction et de la génération d'énergie électrique qui, dans l'ensemble, ont représenté 35,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2016. Ces secteurs ont des cycles d'activité importants qui suivent le rythme de la conjoncture économique et sont également influencés par d'autres facteurs tels que les perspectives de croissance.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers pourrait avoir un effet significatif défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact de tels risques, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- la diversité des applications de ses produits dans l'énergie (hydrocarbures, nucléaire et éolienne), dans la pétrochimie, la mécanique, l'automobile et la construction ;
- la diversité géographique de ses marchés dans le monde ;
- la promotion de partenariats à long terme avec les clients majeurs ; et
- la flexibilité, à savoir :
 - la faculté de substitution développée parmi certains des 50 sites de production du Groupe implantés dans plus de 20 pays,
 - la recherche de réduction des coûts fixes de chacun des sites, et
 - la capacité d'ajuster largement les coûts variables à l'évolution de l'activité.

5.1.3 Risques liés à la dépendance à l'égard de clients

En 2016, le Groupe a réalisé 25 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants et 33 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses dix clients les plus importants (voir *supra* chapitre 3, section 3.2.2.3 « Principaux clients du Groupe » du présent Document de référence). Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2016. Historiquement, la qualité des produits et des relations avec le Groupe n'a pas conduit les clients à procéder à des changements soudains de fournisseurs.

Toutefois, la plupart des clients ne sont généralement pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats, de ne pas

les renouveler ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

D'une manière générale, le Groupe n'a que très rarement été exposé à un risque significatif sur l'encours des créances sur ses principaux clients. Il ne peut toutefois être exclu, dans un contexte de détérioration de l'environnement économique mondial, qu'une dégradation de la situation financière de ses clients expose le Groupe au risque de défaut de paiement.

5.1.4 Risques liés à la concurrence

Le Groupe évolue dans un environnement international fortement concurrentiel. Afin de faire efficacement face à la pression exercée par cette concurrence, le Groupe a adopté une stratégie de différenciation en se spécialisant dans les solutions premium destinées aux marchés

de l'énergie. En effet, répondre aux besoins complexes de clients exigeants sur des marchés sophistiqués nécessite des compétences en termes de proximité, d'innovation, de qualité et de services associés, que peu de fabricants sont en mesure d'offrir.

Le Groupe n'en demeure pas moins confronté à la concurrence, dont l'intensité varie selon les secteurs :

- dans le secteur du pétrole et du gaz, les connexions premium – pour tubes OCTG notamment – constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement, et de performance. Cependant, la forte concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité exerce une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium, notamment les moins différenciés. Les compagnies pétrolières, et plus particulièrement les *International Oil Companies* (IOC) tendent à développer une stratégie de qualification de fournisseurs « low cost », notamment chinois, et ce, pour des produits de plus en plus haut de gamme, les acteurs « low cost » ayant progressé techniquement et développé des connexions premium pour les catégories les moins différenciées. Cela a eu également pour effet d'accroître la pression sur les prix de la part des concurrents historiques, ces derniers ayant fortement réduit leurs prix, afin de pouvoir remporter les appels d'offres. Cette nouvelle concurrence impacte notamment les régions Europe/Afrique (EA) et Moyen-Orient/Asie (MEA). L'intensification du paysage concurrentiel dans un marché du tube sans soudure de plus en plus globalisé pourrait entraîner des pertes de part de marché et altérer les volumes, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe ;
- dans les autres secteurs d'activité du Groupe :
 - dans le secteur de l'énergie électrique, les solutions premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de

pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. Depuis 2009, le Groupe constate un durcissement de la concurrence dans ce secteur, en particulier sur le marché chinois, lié à la volonté de certains clients de donner la préférence à quelques fabricants locaux montés en gamme, potentiellement au prix d'une réduction de leurs exigences techniques,

- dans les secteurs de la pétrochimie, de la mécanique, de l'automobile et de la construction, le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients. Le Groupe occupe néanmoins des positions fortes en Europe et au Brésil, grâce à la proximité de ses implantations, lui permettant d'offrir des délais de livraison courts et des services associés. Il s'efforce par ailleurs d'innover afin de créer de nouvelles offres différenciées, comme les aciers à grain fin pour grues industrielles, ou les solutions PREON® pour la construction de bâtiments industriels.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact de tels risques, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- une stratégie de positionnement premium, appuyée sur la croissance, l'innovation, la proximité des clients et la compétitivité ;
- un effort majeur d'innovation, et le développement de solutions tubulaires justifiant des partenariats à long terme avec les clients les plus exigeants ;
- une défense des savoir-faire industriels par les brevets et par la protection des secrets ; et
- une réduction de sa base de coût afin de préserver sa marge dans un environnement concurrentiel induisant une pression sur les prix.

5.1.5 Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment du fait de sa stratégie de proximité avec les clients de ces pays, lui permettant d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres dans ces pays. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale (nationalisation et expropriation d'actifs, incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, impact de sanctions...) ou financière et un risque de change accru. Des risques portent aussi sur les personnels, déployés en mission ou de façon permanente (accidents, terrorisme...). Le Groupe peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre l'intégralité de ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait affecter ses salariés et/ou avoir un impact sur ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact de tels risques, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- pour les personnels, déployés en mission ou de façon permanente : des procédures d'évaluation systématiques des risques sécuritaires et sanitaires, ainsi que des procédures de protection et d'urgence, systématiques pour chacun des pays à risques élevés où le Groupe déploie fréquemment du personnel ; ponctuelles pour les autres pays avec, dans tous les cas, l'appui de prestataires externes reconnus ; et
- pour l'exploitation d'activités exposées à l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et au risque de change : des moyens alternatifs de production situés dans d'autres pays et le développement de plans de continuité d'activité destinés à augmenter autant que possible la résilience de l'activité en local.

5.1.6 Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes fait l'objet d'évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques développées par des tiers pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats et les

perspectives du Groupe pourraient en être affectés, et le Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel, s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents, ou si ses technologies, produits ou services nouveaux ne rencontraient pas le succès anticipé sur le marché.

Par ailleurs, le risque que des concurrents accèdent à certains secrets de fabrique du Groupe, ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables, ne peut être exclu. Les procédures mises en place par la Direction Sûreté et par la Direction Informatique, ainsi que la signature d'engagements de confidentialité peuvent limiter ce risque sans pour autant complètement l'écarter. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient alors en être affectés.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact de tels risques, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- un effort majeur d'investissement dans de nouveaux outils productifs, et d'innovation, conduisant notamment à l'ouverture depuis 2011 de nouveaux centres de production, de R&D et de

stations d'essais proches des marchés du Groupe, notamment aux États-Unis et au Brésil ;

- une veille technologique permettant de s'informer de façon systématique sur les techniques les plus récentes et sur leur commercialisation ;
- la protection des inventions par des brevets dans les pays clés ainsi que la préservation et la défense de ces brevets (assurée par la Direction de la Propriété Intellectuelle) ; et
- la protection du savoir-faire, y compris les secrets de fabrique, par des engagements de confidentialité systématiques et des procédures dédiées.

5.1.7 Risques liés à la propriété intellectuelle

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement :

- des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ;
- de l'appropriation par des concurrents de ses technologies ; et
- de l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses marques.

Afin de limiter l'impact de ces risques, le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle et d'une Direction Juridique composées de personnes qualifiées et expérimentées chargées de (i) prendre les mesures nécessaires pour protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et de (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe quant à l'importance d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels.

La préservation du patrimoine intellectuel du Groupe passe également par la protection de ses investissements en matière de recherche et de développement, et de son avance technologique.

Dans cette perspective, le Groupe poursuit ses efforts, tant au niveau national qu'international, pour :

- protéger ses innovations par des brevets et par le secret (cf. accords de confidentialité ; procédures spécifiques pour conserver le secret de fabrique) ;
- protéger ses signes distinctifs tels que dénominations sociales, noms de domaine et marques ; et
- préserver la valorisation de sa propriété intellectuelle via son réseau mondial de licenciés.

Toutefois, les lois et règlements de certains pays dans lesquels le Groupe est présent n'offrent pas nécessairement à ce jour une protection des droits de propriété intellectuelle et/ou des moyens de lutte contre la contrefaçon aussi étendus et efficaces que ceux existant dans d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

C'est pourquoi le Groupe participe également à des actions de sensibilisation des pouvoirs publics et autres acteurs du marché concernés et développe en parallèle des solutions techniques de marquage et d'authentification pour une meilleure traçabilité des produits, y compris par les distributeurs intermédiaires et les clients eux-mêmes.

Ces actions et solutions techniques sont des éléments clés de la politique de prévention de la contrefaçon que le Groupe déploie.

En effet, le Groupe – à l'instar d'autres fabricants de produits tubulaires et accessoires – est confronté à l'existence sur le marché de produits contrefaisants, utilisant les marques de Vallourec et de ses filiales et proposés à la vente, parfois accompagnés de faux certificats. Cette situation vise à créer la confusion dans l'esprit des clients quant à l'origine des produits et à tirer ainsi profit des investissements et de la notoriété du Groupe. Les risques sont alors multiples : outre le risque lié à la perte de clientèle attirée par des produits moins chers, il y a un risque non négligeable d'accidents si les produits contrefaisants présentent des problèmes de qualité et de non-respect des normes applicables. Ces risques ont un impact potentiel sur l'image du Groupe, et incidemment, sur ses rentrées financières.

Afin de lutter encore plus efficacement contre la contrefaçon, le Groupe a non seulement créé en 2015 un Comité Contrefaçon, mais est par ailleurs, depuis un peu plus d'un an, un des membres fondateurs de l'alliance « Steel Alliance Against Counterfeiting » (SAAC) qui réunit les fabricants de produits tubulaires les plus réputés du marché mondial autour de la lutte contre la contrefaçon.

Si, malgré toutes les mesures entreprises, le Groupe ne parvenait pas à protéger, maintenir et défendre avec succès son patrimoine intellectuel, le Groupe risquerait de perdre une partie de son avance technologique, de sa clientèle et de ses sources de revenus ; ceci pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses activités, ses résultats et son image.

5.1.8 Risques liés à la stratégie de croissance externe et interne du Groupe

Dans le cadre de sa politique de développement, le Groupe a procédé, et pourrait à l'avenir procéder, à des opérations de croissance externe (au travers notamment d'acquisitions d'activités ou de sociétés) et interne par la construction de nouvelles unités de production, ainsi que de développement de partenariats. Bien que le Groupe examine et instruit tout projet d'investissement dans le cadre d'une procédure

très stricte, il ne peut exclure que les hypothèses sous-tendant la rentabilité des projets d'investissement ne se vérifient pas ou qu'il ne réussisse pas l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées. En conséquence, les bénéfices attendus des opérations de croissance externe ou interne futures ou réalisées pourraient ne pas se réaliser dans les délais et niveaux attendus et affecter la situation financière

du Groupe. Ces opérations comportent des risques liés aux difficultés pouvant être rencontrées dans l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des clients.

Bien que le Groupe apporte tout le soin possible à la rédaction et à la négociation des contrats d'acquisition, de cession ou de

développement de partenariats ainsi qu'à sa protection sous la forme de garanties obtenues ou sous d'autres formes, il ne peut écarter le risque de survenance d'un passif, d'une dépréciation d'actifs ou d'une revendication susceptible de naître de l'un de ces contrats.

5.1.9 Risques liés au projet de réorganisation industrielle

Le 1^{er} février 2016, le Groupe a annoncé des initiatives stratégiques afin d'accélérer la transformation de Vallourec déjà en cours depuis l'annonce du plan Valens début 2015 (voir chapitre 3 du présent Document de référence), notamment à travers un projet de réorganisation industrielle ayant pour objectif de :

- rationaliser l'outil de production industrielle à travers notamment une réduction des capacités européennes de 50 % en centrant les activités sur les produits et solutions à valeur ajoutée ;
- optimiser son empreinte industrielle en développant l'utilisation de nouveaux pôles de production hautement compétitifs notamment au Brésil et en Chine ;
- réduire de manière significative les coûts dans le contexte du plan industriel.

Bien que le Groupe ait déployé en 2016 les initiatives stratégiques liées au projet de réorganisation industrielle conformément au calendrier et qu'il mette tout en œuvre pour atteindre les objectifs annoncés dans ce cadre, le Groupe pourrait rencontrer de nombreuses difficultés qui sont notamment les suivantes :

- Vallourec a mené à bien les consultations auprès des instances représentatives du personnel compétentes qui devaient donner leurs avis sur certaines opérations des initiatives stratégiques. L'aboutissement de ces consultations a permis à Vallourec de mettre en œuvre un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) en

France. Le Groupe ne peut exclure la survenance de contestations liées à l'exécution de ce PSE qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation financière, les résultats, les perspectives et l'image de la Société.

- Vallourec pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre des mesures permettant de générer des réductions de coûts et/ou pourrait ne pas réaliser les avantages opérationnels et les économies escomptées du regroupement des sites de production, à travers notamment la fusion de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et de Vallourec Tubos do Brasil, et l'acquisition de Tianda Oil Pipe.
- Les clients du Groupe pourraient se tourner vers d'autres fournisseurs s'ils estiment que les produits et services du Groupe, ou le délai de livraison des produits du Groupe, ne sont plus conformes à leurs attentes à la suite du transfert de la production vers le Brésil ou la Chine.
- Le Groupe ne peut garantir que la réalisation de la réorganisation industrielle sera suffisante dans le cadre d'une conjoncture particulièrement dégradée, ni qu'elle permettra d'atteindre les résultats escomptés dans les délais attendus. Si le Groupe ne parvenait pas à mener à bien le plan de réorganisation industrielle de manière efficace ou s'il ne produisait pas les effets escomptés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.1.10 Risques liés aux objectifs de la Société

Pour les besoins de son organisation opérationnelle et de l'allocation de ses ressources, Vallourec s'est fixé un certain nombre d'objectifs pour 2017 et à moyen terme, notamment en termes de génération de flux de trésorerie disponible, de résultat brut d'exploitation et de dette nette (voir section 3.6 « Perspectives » du présent Document de référence).

Les objectifs à moyen terme, fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Vallourec lors de l'annonce du Plan de Transformation le 1^{er} février 2016 (voir section 3.6.2 « Perspectives moyen terme ») dépendent notamment de la date de la reprise de l'activité Pétrole et gaz mondiale. Ces objectifs sont également dépendants de la mise en œuvre du projet de réorganisation industrielle dont les risques afférents sont décrits à la section 5.1.9 du présent Document de référence.

En ce début d'année 2017, la reprise des marchés Pétrole et gaz se confirme aux États-Unis. Cependant, les compagnies pétrolières internationales n'ayant pas encore relancé de nouveaux projets, la reprise des volumes et des prix sur le marché OCTG international est retardée. Or, comme énoncé ci-dessus, les perspectives moyen-termes sont dépendantes de la date de la reprise de l'activité Pétrole et gaz mondiale et notamment offshore. Compte tenu de l'environnement de marché actuel, cette date reste incertaine.

Cependant, le Groupe est confiant dans sa capacité à délivrer les contributions au résultat brut d'exploitation résultant des initiatives stratégiques pour la part non liée à la reprise des volumes.

Outre la réalisation des initiatives stratégiques, ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique et surtout aux dépenses des principaux acteurs du secteur du pétrole et du gaz, duquel le Groupe tire la majorité de son chiffre d'affaires. Ce secteur souffre d'une conjoncture économique dégradée depuis la mi-2014 et l'incertitude perdure quant à la date exacte de la reprise. En outre, compte tenu de l'évolution des secteurs dans lesquels le Groupe intervient, l'évaluation de ses perspectives et la prévision de ses besoins notamment en matière de capacité et de ressources opérationnelles, de besoins technologiques et de volumes de produits est difficile.

Toute variation par rapport aux hypothèses présentées dans le chapitre 3 du présent Document de référence, et toute imprévisibilité pourrait impacter la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs et, par conséquent, pourrait avoir un impact négatif sur le cours des actions de la Société sur le marché d'Euronext Paris.

5.1.11 Risques liés aux dépréciations des écarts d'acquisition (*goodwill*) et des immobilisations

La dégradation du marché dans lequel le Groupe intervient, et notamment du secteur du pétrole et du gaz, a conduit le Groupe à enregistrer des dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisition (*goodwill*) et des actifs immobilisés pour un montant total de 1 103,7 millions d'euros en 2014, de 296,2 millions d'euros en 2015 et 71,4 millions d'euros en 2016 lié à la restructuration des usines de tubes en Europe et au Brésil.

Au 31 décembre 2016, les écarts d'acquisition s'élevaient à 382,7 millions d'euros augmentés de 40 millions à la suite des opérations d'acquisition de 2016 (voir chapitre 6.1 C Note 1 et Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe ne peut exclure que la survenance d'événements futurs nécessite de comptabiliser une dépréciation additionnelle de certaines immobilisations et/ou des écarts d'acquisition (*goodwill*). Des éventuelles dépréciations significatives pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées, ainsi que sur sa liquidité (au regard du respect du ratio figurant dans les contrats bancaires décrits ci-dessous à la section 5.1.14.2).

5.1.12 Risques opérationnels

5.1.12.1 Risques industriels et environnementaux

DESCRIPTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Chine, ses activités de production sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la maîtrise des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques (réglementation REACH en Europe), l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels spéciaux, la pollution atmosphérique et aquatique, les émissions de CO₂ et la protection des sites. Les activités du Groupe pourraient, à l'avenir, être soumises à des réglementations encore plus strictes entraînant l'engagement de dépenses de mise en conformité ou le paiement de nouvelles taxes.

Toutes les usines en France sont soumises au régime de l'autorisation d'exploitation, conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 (modifiée) relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 codifié à l'article R. 512-1 du Code de l'environnement. Les évolutions majeures sur les sites (investissements, extensions, réaménagements, etc.) font l'objet de mises à jour des autorisations en concertation avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) locales.

Le Groupe s'efforce en conséquence d'observer une stricte conformité à ces autorisations et plus généralement aux lois et aux réglementations applicables en France et à l'étranger en matière environnementale selon les principes exposés dans sa Charte de développement durable et la politique Environnement du Groupe approuvée en 2014 par le Directoire. Le Groupe s'efforce également de prendre toutes les précautions permettant de prévenir des incidents environnementaux, étant rappelé que la quasi-totalité des sites sont certifiés ISO 14001, la production des sites certifiés correspondant à 89,5 % de la production totale. Ce taux tient compte de la cession de Vallourec Heat Exchanger Tubes, mais pas de l'acquisition trop récente (fin 2016) du site de Tianda en Chine ; il s'explique aussi par le fait que le site brésilien de Jeceaba n'est pas encore certifié.

Il est clair que la nature même de l'activité industrielle du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement. Le Groupe pourrait en conséquence être confronté à la survenance d'un sinistre

environnemental susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la poursuite de l'exploitation des sites qui seraient alors touchés, ainsi que sur sa situation financière.

En outre, les autorités réglementaires et les tribunaux peuvent imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. En raison du long passé industriel de plusieurs sites du Groupe en exploitation ou désaffectés, les sols ou les eaux souterraines de certains de ces sites peuvent avoir été contaminés et des contaminations pourraient être découvertes ou survenir dans le futur. Vallourec pourrait alors se trouver dans l'obligation de dépolluer ces sites. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant aux résultats de Vallourec. À ce titre, et en application de la réglementation, l'estimation du coût de remise en état des sites français concernés en cas de cessation d'activité se monte globalement à près de 3 millions d'euros. L'engagement du Groupe auprès des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement de mettre à disposition les sommes nécessaires en cas de nécessité fait l'objet d'un cautionnement bancaire.

L'information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe à la rubrique « Provisions » (voir chapitre 6.1 C Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la section 6.1.7, paragraphe 2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation. La nouvelle organisation en matière d'environnement, fondée sur une approche régionale, simplifie l'évaluation des risques en question.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors de nouveaux développements d'activités et mises à jour en cas de modification significative des

installations existantes, puis sont périodiquement actualisées selon une méthodologie adaptée aux obligations réglementaires locales. Chaque site élabore ainsi un plan d'urgence ou plan de prévention interne résultant des analyses de risques de l'établissement. En France, le niveau de risque est modéré puisque seul l'établissement de Valinox, à Montbard, est classé « Seveso 3 » avec la mention « seuil bas ».

Des dispositions analogues sont prises sur les autres sites industriels européens du Groupe.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel, avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs vulnérabilités et le choix des mesures de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent également en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun des projets ne démarre avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

Toutes les entités de Vallourec assurent le suivi des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et les normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux.

Enfin, le Groupe a réalisé en 2014, avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, l'analyse des risques inhérents au changement climatique. Cette étude s'est notamment appuyée sur les informations scientifiques disponibles et sur les plans nationaux d'adaptation existants. Elle a fait apparaître pour chacun des grands bassins industriels du Groupe des risques dont la probabilité d'occurrence et la gravité ont été estimées. Il revient dorénavant à chaque site de définir les mesures à prendre concernant les personnels et les équipements pour anticiper de manière raisonnable la survenance des risques en question, mesures qui doivent apparaître dans les « roadmaps » environnementales des sites. A titre d'exemple d'une meilleure prise en compte des risques en lien avec le changement climatique, les autorités brésiliennes ont considéré que le risque de pluies exceptionnelles de période centennale devait être relevé substantiellement s'agissant des digues de protection du barrage destiné à collecter certains sédiments résultant de l'exploitation de notre mine. En conséquence, un projet de rehaussement des digues en question a été élaboré et approuvé et les travaux sont en cours.

L'étude a aussi mis en évidence que la chaîne d'approvisionnement est également soumise à ces risques climatiques. Il revient en conséquence à la Direction des Achats d'examiner avec les fournisseurs les plus concernés les mesures à adopter dans le cadre du plan d'évaluation des risques fournisseurs.

GESTION ET SUIVI DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels. Chaque projet d'investissement – sauf ceux de faible importance – fait l'objet d'une évaluation conformément à une méthodologie précise. Cette démarche est formalisée par l'emploi d'un document type obligatoire explicitant les différentes natures d'impact (fiche « eco-design »). Le Comité « Capex », qui examine en détail mensuellement les caractéristiques des projets les plus importants en vue de leur approbation étape par étape, porte une attention systématique à cette dimension des projets qui, en cas d'insuffisance, peut conduire à en différer l'approbation.

5.1.12.2 Autres risques opérationnels

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET À LA SANTÉ

L'importance de la main-d'œuvre industrielle dans les activités du Groupe rend la maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés particulièrement importante. Cette maîtrise est prioritaire pour le Groupe et constitue une valeur fondamentale pour Vallourec. Malgré les efforts déployés par le Groupe, Vallourec ne peut exclure que des accidents du travail et des maladies puissent survenir, ce qui pourrait, en cas d'accidents ou de maladies graves, engager la responsabilité du Groupe.

Déterminé à agir sur tous les leviers en matière de sécurité, Vallourec a poursuivi en 2016 son programme d'amélioration de la sécurité « CAPTEN + Safe ». Fin 2016, le taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR) était de 1,41, en légère dégradation par rapport à 2015 (1,24), alors que le taux d'accidents déclarés a atteint 2,61, en nette progression par rapport à 2015 (3,3). Il convient de noter qu'à compter de l'année 2016, le Groupe intègre pour la première fois dans ses statistiques la performance sécurité de ses sous-traitants. Vallourec n'a déploré aucun accident mortel en 2016.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux de l'entreprise ;
- des visites de sécurité réalisées par l'encadrement à tous les niveaux de l'organisation ;
- l'implication des salariés pour signaler tous les incidents ou actes dangereux, même les plus mineurs ;
- le déploiement permanent d'une évaluation du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention ;
- la mise en place de groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité ;
- le déploiement d'un plan d'action spécifique visant à prévenir les accidents mortels.

En matière de santé, le Groupe a poursuivi son programme d'action en vue de réduire la pénibilité au travail et de prévenir les risques psychosociaux et chimiques (voir *supra* chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales »).

En France, certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante. Ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés estimant avoir contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de sécurité sociale. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur la situation financière et l'image de la Société et du Groupe. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ou que des cas nouveaux n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Malgré toute l'attention que le Groupe apporte à la santé et la sécurité des salariés, la survenance d'accidents ou la recrudescence des maladies professionnelles demeure un risque.

RISQUES LIÉS À L'APPARTENANCE DU GROUPE À UNE INDUSTRIE CONSOMMATRICE DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Plus généralement, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe.

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes, ce qui pourrait réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- certaines sources d'approvisionnement en propre (mine de fer, forêt d'eucalyptus au Brésil) et le maintien de sources externes d'approvisionnement diversifiées à chaque fois que cela est possible ;
- une réduction continue des consommations, en particulier par la modélisation des fours et la fiabilisation des processus ; et
- la répercussion des variations éventuelles des prix d'approvisionnement sur les recettes du Groupe, à travers l'ajustement de ses prix de vente.

RISQUES LIÉS À DES DÉFECTUOSITÉS OU DÉFAUTS DE FABRICATION

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un programme exigeant de contrôle de la qualité de ses produits et services. Toutefois, le Groupe ne peut totalement exclure que certains de ses produits ou services comportent des défauts ou des défauts de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Bien que le Groupe poursuive une démarche de contrôle de la qualité de ses produits et services prenant en compte les exigences des référentiels les plus

rigoureux de manière à délivrer des produits et services exempts de défauts ou de défauts, des défauts ou défauts pourraient se présenter sur les produits ou services du Groupe, ce qui serait susceptible d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe, ou une baisse de la demande pour ses produits et services ou encore de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci et, en conséquence, d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités de la Société et du Groupe.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- une démarche du contrôle de la qualité des produits prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux comme les ISO 9001, ISO/TS, API, EN 10210, et aussi ABNT au Brésil ;
- l'obtention de la qualification de la part des clients les plus exigeants, notamment sur les marchés du nucléaire et du pétrole ;
- une amélioration continue, pilotée par le *Vallourec Management System* (VMS), et appuyée sur trois piliers : les plans *Total Quality Management* (TQM), des comités de pilotage et des groupes chargés de l'amélioration continue (GAC) ;
- un focus sur les principaux risques qualité qui seraient de nature à impacter défavorablement les clients ;
- en complément, depuis 2015, la gestion des réclamations clients a été renforcée de façon à réduire au maximum les risques de réapparition des défauts. Pour cela une méthodologie particulière dite des « 8 D » a été mise en place ;
- la limitation contractuelle de sa responsabilité dans la mesure du possible.

RISQUES LIÉS À DES DÉFAILLANCES DANS LES ÉQUIPEMENTS DU GROUPE

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que dégradation, incendie, explosion ou virus informatique. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs. Bien que le Groupe poursuive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, le Groupe ne peut exclure que des défaillances puissent se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image de la Société ou du Groupe.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- un programme de maintenance régulier de manière à conserver tous les actifs en bon état de marche ;
- le déploiement d'audits externes réguliers de prévention des dommages, sous les angles « casse machine », incendies, explosions et catastrophes naturelles ; et
- en complément : les principaux sites se dotent d'un plan de continuité d'activité (PCA) afin de réduire les conséquences sur la clientèle et sur les coûts d'une défaillance d'équipement, par la préparation de solutions rapides de remise en fonctionnement et/ou de processus alternatifs de production.

RISQUES LIÉS À DES FAIBLESSES DE CONTRÔLE INTERNE ET/OU RISQUES DE FRAUDE

Le profil international du Groupe implique des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec porte un risque de réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées et de fraudes. Certaines activités du Groupe sont exercées dans des pays présentant un risque de corruption exposant celui-ci à des sanctions civiles et/ou pénales susceptibles d'avoir un effet négatif sur la situation financière ou l'image du Groupe.

Pour limiter ces facteurs de risques, Vallourec a initié en 2013 un plan de renforcement de son dispositif de contrôle interne destiné à mieux structurer et coordonner les actions engagées. Cette démarche s'appuie en particulier sur un corpus de règles et de procédures diffusées à l'ensemble des filiales. Ces règles et procédures sont régulièrement mises à jour afin d'être en ligne avec les évolutions des processus et des risques de Vallourec.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une composante éthique. Les exigences du Groupe sont formalisées dans la Charte Éthique diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel.

En 2016, une version amendée de la Charte Éthique a été adoptée et déployée au sein des entités du Groupe afin de renforcer les engagements de Vallourec en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence, tout en maintenant les valeurs et principes d'action à l'égard des salariés, collaborateurs, clients, fournisseurs et parties prenantes.

Pour assurer le respect des principes et contrôles exigés par l'ensemble des procédures, des audits réguliers sont réalisés par la Direction de l'Audit Interne selon le plan d'audit pluriannuel.

RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de ses ventes, de sa logistique, de la tenue de sa comptabilité et de son *reporting*) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Malgré une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information et de ses infrastructures, une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Un nombre croissant de sociétés ont en

effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion dans leurs systèmes informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, elles sont parfois non répertoriées, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Malgré toutes les précautions prises et les multiples moyens de défense dont il dispose, le Groupe pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe, liée à de telles intrusions ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Le succès de Vallourec repose sur le maintien au sein du Groupe de personnes clés et sur l'embauche de salariés qualifiés. Il dépend également, dans une large mesure, de la forte contribution continue de ses principaux cadres. Si le Groupe venait à perdre les services d'un membre significatif de son équipe de direction, que ce soit en cas de débauchage par un concurrent ou pour toute autre raison, il pourrait se trouver en moindre capacité de mener à bien sa stratégie industrielle et commerciale.

Afin de limiter l'impact éventuel de ces risques, qui sont accrus dans le contexte économique actuel, le Groupe dispose d'un ensemble de programmes de gestion des ressources, tels que notamment des entretiens de performance, la définition de plans de succession pour les personnes clés dans chaque Division ou de programmes de développement des différentes catégories de personnel, y compris les hauts potentiels. Ces différents programmes sont suivis régulièrement au niveau du *Group Management Committee*.

La performance du Groupe dépend également des talents et des efforts d'un personnel hautement qualifié. Les produits, les services et les technologies du Groupe sont complexes, et la croissance future et le succès du Groupe dépendent en grande partie des compétences de ses ingénieurs et d'autres personnes clés. La formation continue du personnel déjà compétent est également nécessaire pour conserver un niveau d'innovation élevé et s'adapter aux évolutions technologiques. La capacité à recruter, à retenir et à développer des équipes de qualité est un facteur critique de succès pour le Groupe, auquel une attention particulière est portée dans la période actuelle et qui, en cas d'échec, pourrait avoir un impact négatif sur ses performances opérationnelles ou son développement. Afin de limiter les risques liés au contexte économique et au lancement du plan de transformation, le suivi des programmes de gestion de Ressources Humaines, et en particulier ceux qui ont un impact sur la rétention des salariés, a été renforcé.

5.1.13 Risques juridiques

5.1.13.1 *Call options* prévues dans certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC ⁽¹⁾) et Sumitomo Corporation

Certains accords de coopération industrielle liant le Groupe aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) et Sumitomo Corporation comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie, sous certaines conditions, d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation, selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière (ou de l'entité la contrôlant).

NSSMC et/ou Sumitomo Corporation bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit d'acquérir les actions détenues par le Groupe dans le capital de la société VAM USA LLC (née de la fusion aux États-Unis le 27 février 2009 de VAM USA avec V & M Atlas Bradford®).

Les accords conclus le 1^{er} février 2016 (voir la section 3.4.2 « Faits marquants de l'exercice 2016 du début de l'exercice 2017 » du présent Document de référence), entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2016, ont modifié les clauses réciproques de changement de contrôle relatives à Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB), afin de tenir compte de l'apport par Vallourec Tubos do Brasil de la quasi-totalité de ses actifs à VSB et donc de l'élargissement du périmètre des activités de VSB. NSSMC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes, de Vallourec Tubos do Brasil ou de Vallourec, du droit d'acquérir l'usine de Jeceaba qui constituait le périmètre de VSB avant l'entrée en vigueur des accords du 1^{er} février 2016.

Réciproquement, le Groupe bénéficie, sous certaines conditions, du droit d'acquérir les actions détenues par le groupe NSSMC et Sumitomo Corporation dans VSB en cas de changement de contrôle de NSSMC ou Nippon Steel and Sumikin Tubos do Brasil (ou des entités les contrôlant).

En outre, NSSMC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil and Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSSMC le 1^{er} avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSSMC. Si NSSMC exerce ce droit de résiliation, NSSMC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant trois années à compter de la date de cette résiliation.

5.1.13.2 Risques fiscaux

En tant que groupe international exerçant ses activités dans de nombreux États, le Groupe a structuré ses activités commerciales, industrielles et financières conformément aux différentes exigences réglementaires auxquelles il est soumis et à ses objectifs commerciaux, industriels et financiers. Dans la mesure où les lois et règlements des

différents pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué à ses activités, à ses transactions ou réorganisations intragroupes (passées ou futures) est ou pourrait parfois être fondé sur des interprétations des lois et réglementations fiscales françaises ou étrangères. Le Groupe ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes dans les juridictions concernées. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou des entités du Groupe sont situés ou opèrent peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités. En outre, les lois et réglementations fiscales peuvent changer ou être modifiées dans l'interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations fiscales concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne).

Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a fait l'objet et peut à l'avenir faire l'objet de redressements et de contentieux fiscaux dans certains pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent. Lorsque le Groupe considère qu'une perte relative aux contentieux fiscaux est probable, une provision dont le montant est évalué en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles est constituée. L'issue des procédures fiscales en cours pourrait toutefois différer des prises de position ou des prévisions du Groupe et du montant le cas échéant provisionné dans les comptes consolidés. Le Groupe ne peut garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les montants à décaisser effectivement à l'issue de ces procédures.

Les résultats futurs du Groupe, les règles fiscales françaises et étrangères et les contrôles ou contentieux fiscaux pourraient limiter la capacité du Groupe à utiliser ses déficits fiscaux et ainsi avoir un impact sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux importants (dont les enjeux comptables sont décrits dans la Note 5 aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 du Groupe figurant à la section 6.1 C « Comptes consolidés » du présent Document de référence).

La faculté d'utiliser effectivement ces pertes dépendra d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels (i) la faculté de dégager des bénéfices fiscaux et le degré d'adéquation entre le niveau de réalisation de ces bénéfices et celui des pertes, (ii) les limitations applicables aux déficits fiscaux éventuellement imposées par les lois et réglementations françaises et étrangères, (iii) les conséquences de contrôles ou contentieux fiscaux présents ou futurs et (iv) d'éventuels changements des lois et réglementations applicables.

L'impact de ces facteurs pourrait augmenter la pression fiscale à laquelle le Groupe est soumis et ainsi avoir un effet défavorable sur le taux effectif d'imposition, la situation financière et les résultats du Groupe.

(1) Depuis le 1^{er} octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

5.1.13.3 Risques liés aux litiges

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et peut être soumis à des enquêtes ou des contrôles fiscaux, douaniers ou d'autorités nationales ou supranationales. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque tangible est identifié et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible.

À la connaissance du Groupe, à ce jour, il n'existe pas, à l'exception de ce qui est pris en compte à la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

5.1.14 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions, et (ii) au risque de liquidité.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Notes 8 et 16 des états financiers consolidés, figurant dans le chapitre 6, section 6.1 du présent Document de référence.

5.1.14.1 Risques de marché

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) a contracté un emprunt auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est utilisé pour un montant de 56,9 millions de reais brésiliens au 31 décembre 2016. Vallourec Soluções Tubulares do Brasil a également souscrit en 2010 un contrat de location-financement à taux fixe.

Vallourec a émis :

- en décembre 2011, un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 % ;
- en août 2012, deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de

3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 % ;

- en septembre 2014, un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable s'élève à 247,4 millions d'euros (environ 10 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2016. Aucune autre ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2016, hormis l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros à échéance février 2017 ; l'encours, au 31 décembre 2016, de 307,2 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à un an, ainsi que diverses lignes de financement (pour 82 millions d'euros au 31 décembre 2016) au sein des filiales brésiliennes et chinoises.

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 2,5 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie à échéance maximum d'un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (à échéance maximum de trois mois).

Les tableaux ci-après présentent une synthèse de la situation du Groupe au regard des risques de taux d'intérêt au cours des exercices 2016 et 2015 :

Total de la dette au 31/12/2016

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	2 325 628	—
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	0	—
Taux fixe	2 325 628	—
Taux variable	247 460	1 286 722
TOTAL	2 573 088	1 286 722

Total de la dette au 31/12/2015

<i>En milliers d'euros</i>	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 990 269	–
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	0	–
Taux fixe	1 990 269	–
Taux variable	159 528	630 540
TOTAL	2 149 797	630 540

RISQUES DE CHANGE**Risque de conversion**

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ses comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir

un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2016, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 55,2 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 176,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Réserve de conversion – Part du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2016
USD	320 968	343 878
GBP	(5 789)	(11 583)
BRL	(863 699)	(529 697)
CNY	58 473	34 276
Autres	(10 528)	(13 448)
TOTAL	(500 575)	(176 574)

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du Groupe (environ 42,5 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2016) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe estime qu'en période d'activité « normalisée » comme par exemple l'exercice 2014, une variation de 10 % de la parité euro/dollar US aurait un impact transaction d'environ 100 millions d'euros sur les ventes en dollar US des filiales européennes. Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2016
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 065 094	1 074 559
Contrat de change à terme : achats à terme	55 879	45 218
Options de change sur ventes	–	–
Options de change sur achats	–	–
Matières premières et énergie – achats, options	–	–
TOTAL	1 120 973	1 119 777

Échéances des contrats au 31/12/2016

Contrats sur transactions commerciales En milliers d'euros	Total	1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	1 074 559	1 057 065	17 494	–
Contrats de change : achats à terme	45 218	45 120	98	–
Options de change sur ventes	–	–	–	–
Options de change sur achats	–	–	–	–
Matières premières et énergie – achats, options	–	–	–	–
TOTAL	1 119 777	1 102 185	17 592	–

Les ventes à terme (1 074 millions d'euros sur les 1 119 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,14 et USD/BRL de 3,70. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2016 comme en 2015, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place, depuis 2011, des ventes à terme pour 276,8 millions de dollars US (243,5 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2017 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

RISQUES DE CRÉDIT

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés, dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié trois types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et les comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive :

- concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie,
- concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2016, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit 3 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Par ailleurs, Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédits et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ; et
- la politique de recouvrement commercial.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2016 s'élevaient à 436,2 millions d'euros, soit 81 % du total des créances clients nettes. Les échéances de ces créances sont les suivantes :

Au 31 décembre 2016	0 à 30 jrs	30 à 60 jrs	60 à 90 jrs	90 à 180 jrs	> à 180 jrs	Total
Non échues (en millions d'euros)	229,4	115,1	50,7	40,6	0,4	436,2

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2016 comprennent (i) les actions affectées à des plans d'attribution en faveur de certains salariés ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe et (ii) les actions figurant au compte du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque.

(i) S'agissant des actions affectées à des plans d'attribution en faveur de certains salariés ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe, Vallourec détient :

- 3 094 actions propres acquises en 2008 après attribution définitive de 26 844 actions en 2011, 70 050 actions en 2013, 12 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 55 036 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014, 108 600 actions en 2015 et 30 524 actions en 2016 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 79 716 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 31 mai 2012, après attribution définitive de 94 600 actions en 2014 et de 225 684 actions en 2016 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 300 000 actions propres acquises en 2014.

Ces chiffres tiennent compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010. Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter les actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

(ii) Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2016, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 1 025 000 actions, soit 0,23 % du capital social au 31 décembre 2016, pour un montant total de 4 145 895 euros et à un cours moyen pondéré de 4,0448 euros par action. Il n'y a pas eu de ventes effectuées en 2016 dans le cadre du contrat de liquidité. En 2016, la moins-value dégagée au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 20 796 889 euros.

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 400 000 titres ;
- 5 627 237 euros.

Vallourec détient, par ailleurs, des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (voir *infra* chapitre 6, Comptes consolidés, Note 4 « Autres actifs non courants »), pour un montant total de 75,2 millions d'euros au 31 décembre 2016.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2016, autrement exposé aux risques actions.

5.1.14.2 Risques de liquidité

Au 31 décembre 2016, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 1 453 096 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants s'élevant à 1 120 648 milliers d'euros sont détaillées ci-après :

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2015	702 822	42 682	412 558	14 078	590 815	1 762 955
■ Crédit-bail	37 017	10 606	10 636	10 672	44 101	113 032
■ Autres dettes financières non courantes	16 979	411 006	12 387	3 991	563 253	1 007 616
AU 31/12/2016	53 996	421 612	23 023	14 663	607 354	1 120 648

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et, dans une moindre mesure, autour des filiales au Brésil (voir ci-après).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

Dans le contexte de la dégradation du marché et des résultats du Groupe, la notation de Vallourec a été dégradée à B perspectives négatives. Cette dégradation pourrait augmenter le coût du financement du Groupe, et en particulier rendre difficile le recours à l'émission d'obligations *investment grade*.

EN EUROPE

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. En plus de la première extension d'un an obtenue pour un montant de 1,078 milliard d'euros, la seconde extension a été accordée en juillet 2016 pour un montant de 989 millions d'euros. La nouvelle échéance est à 2021. Cette ligne de crédit est disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extensions d'une année supplémentaire chacune qui ont été accordées en juillet 2016. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En septembre 2015, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 avec une option d'extension d'une année supplémentaire qui a été accordée en juillet 2016 pour la totalité du montant. La nouvelle échéance est à 2020. Cette ligne de crédit remplace quatre lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune octroyées à Vallourec Tubes et venant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En mai 2016, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En complément du financement mis en place par Vallourec, Vallourec Tubes dispose de deux lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune arrivant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2016, aucune de ces deux lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec et Vallourec Tubes d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 % calculé au 31 décembre de chaque année. Pour les exercices 2018, 2019 et 2020, ce ratio est porté à 100 % pour l'ensemble des contrats bancaires de Vallourec par avenants du 17 mars 2017. En cas de non-respect de ce ratio, les prêteurs auraient le droit de demander le remboursement anticipé de leurs créances lorsque les lignes sont tirées. Ce ratio a été respecté au 31 décembre 2016. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio « covenant bancaire » est le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait entraîner le remboursement de tout ou partie du crédit à la demande de chaque banque participante. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le Groupe a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2016, Vallourec avait émis un encours de 307,2 millions d'euros pour des maturités de 1 à 12 mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté B par l'agence de notation Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014 un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Au 31 décembre 2016, la valeur de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe est respectivement de 651,8 millions d'euros, 416,2 millions d'euros, 63 millions d'euros et 530,2 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ils comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

AU BRÉSIL

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB), a contracté un emprunt de 448,8 millions de réaux brésiliens auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en réaux brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012. Au 31 décembre 2016, l'encours résiduel de cet emprunt était de 56,9 millions de réaux brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de réaux brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba. Au 31 décembre 2016, l'encours résiduel de ce contrat de location-financement était de 323,3 millions de réaux brésiliens.

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2016 pour un montant total de 80 millions de dollars US. Le montant utilisé au 31 décembre 2016 s'élève à 80 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

En 2013, Vallourec Star LP a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 64,3 millions de dollars US avec une maturité finale de cinq ans. Au 31 décembre 2016, le montant résiduel de ce contrat est de 35,9 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2016, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités.

L'ensemble des dispositions susvisées suffisaient pour répondre aux besoins du Groupe en matière de liquidité au 31 décembre 2016.

5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques

En complément des procédures de contrôle interne émises par les directions fonctionnelles, et pour promouvoir l'amélioration et l'extension du contrôle interne, Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques. Une Direction de la Gestion des Risques assure le déploiement de cette politique, sa cohérence et sa transversalité. Le Responsable de la gestion des risques du Groupe assiste les Divisions, les régions et le Groupe dans l'identification et l'analyse de leurs risques, par une méthode d'auto-évaluation périodique.

Une cartographie des risques est en place pour chacune des Divisions et des régions, ainsi que pour l'ensemble du Groupe. Chaque cartographie intègre les risques principaux, avec leurs impacts, leur probabilité d'occurrence et le niveau de contrôle en vigueur.

Ces risques peuvent être juridiques, opérationnels, stratégiques ou financiers. L'ensemble des Divisions du Groupe est couvert par ce dispositif depuis 2007. Les Comités valident l'opportunité et la réalisation de plans d'action spécifiques dimensionnés aux enjeux.

Le Responsable de la gestion des risques du Groupe organise le reporting centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les *Risk Managers* des principales Divisions.

Une description plus détaillée du processus de gestion des risques est disponible dans le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce (voir *infra* annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

5.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur un programme opérationnel de construction, de déploiement et d'animation d'actions de prévention, complété par la souscription de polices d'assurance. Cette politique est coordonnée par la Direction des Ressources Humaines pour la sécurité des personnes et par la Direction des Assurances pour les autres domaines.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages ;
- les assurances responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière de mise en place de polices d'assurance des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

La politique de gestion des risques et assurances consiste, en collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible), à évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation, à participer à la mise en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages et à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des

conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir notamment de l'analyse des besoins des filiales, et à sélectionner et structurer des solutions d'assurance adéquates, avec l'aide d'un prestataire interne (le courtier Assurval, filiale à 100 % de Vallourec) et de prestataires externes (courtiers, conseils, assureurs).

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance est faite en coordination étroite avec la politique de gestion des risques. Elle tient notamment compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principales actions de l'exercice 2016 ont porté sur :

- la poursuite d'une politique active de prévention et de protection des sites industriels visant à réduire la fréquence et l'ampleur des risques accidentels d'incendie ou d'explosion, ainsi qu'à détecter d'autres expositions aux catastrophes naturelles ou environnementales ; sur le dernier exercice, plus de 85 % des valeurs assurées ont ainsi fait l'objet d'un audit multirisque par les ingénieurs préventistes des assureurs, dans le cadre d'un plan de visites annuel des sites industriels significatifs du Groupe ;
- l'animation d'un mécanisme de répartition des primes dommages selon les critères de notation des filiales établis par l'assureur (*scoring*) avec un système de bonus/malus attribué selon cette notation, afin d'inciter les filiales à parfaire leurs objectifs en matière de prévention dommages incendie/bris de machine ;

- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les montants assurés sont fonction des risques financiers

définis par les scénarios de sinistres, des décisions d'arbitrage entre conservation du risque en interne ou couverture en externe, et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires). Les principaux contrats communs à toutes les Divisions du Groupe sont détaillés ci-après.

5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

Les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 100 000 et 1 000 000 euros par sinistre.

Le programme Groupe prévoit des garanties formulées soit en valeur totale rapportée, soit sur la base de limites contractuelles d'intervention par sinistre. Dans ce dernier cas, les limites sont fixées sur la base de scénarios majeurs estimés selon les règles du marché des assurances.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de secours existants.

5.3.2 Assurances responsabilité civile

5.3.2.1 Assurance responsabilité civile générale

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de préjudices causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux intégrés au contrat principal. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par l'apéríteur.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile générale et produits a été rehaussé notamment en 2011, 2012 et 2014, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

5.3.2.2 Avantages sociaux

Conformément à la législation en vigueur et aux accords d'entreprise, des programmes de protection du personnel contre les risques d'accidents et de frais médicaux sont élaborés au niveau des entités

opérationnelles. Une police d'assurance assistance-rapatriement pour les personnels en déplacement à l'étranger couvre l'ensemble des filiales du groupe Vallourec.

5.3.2.3 Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par le Directoire des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

Patrimoine, situation financière, résultats

6.1 Comptes consolidés	148
6.1.1 État de la situation financière du groupe Vallourec	148
6.1.2 Compte de résultat du groupe Vallourec	150
6.1.3 État du résultat global	151
6.1.4 État de variation des capitaux propres, part du Groupe	152
6.1.5 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	153
6.1.6 État des flux de trésorerie	154
6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016	155
A – Principes de consolidation	155
B – Périmètre de consolidation	166
C – Notes aux états financiers (en milliers d'euros – m€)	169
6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec	224
6.2.1 Bilan de la Société	224
6.2.2 Compte de résultat de la Société	225
6.2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016	225
A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes	225
B – Principes comptables	226
C – Notes relatives aux postes de bilan	228
D – Notes relatives aux postes du compte de résultat	236
E – Autres informations	236

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 État de la situation financière du groupe Vallourec

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	1	148 821	124 982
Écarts d'acquisition	1	329 569	382 684
Immobilisations corporelles brutes	2.1	6 205 411	6 351 197
Moins : amortissements et provisions cumulés	2.1	(3 044 350)	(2 733 583)
Immobilisations corporelles nettes	2.1	3 161 061	3 617 614
Actifs biologiques	2.2	154 694	88 411
Entreprises associées	3	176 835	124 800
Autres actifs non courants	4	233 133	348 571
Impôts différés – actif	5	148 783	190 269
TOTAL		4 352 896	4 877 331
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en cours	6	1 066 165	1 034 749
Clients et comptes rattachés	7	544 904	546 218
Instruments dérivés – actif	8	20 341	57 985
Autres actifs courants	9	307 474	283 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	630 540	1 286 722
TOTAL		2 569 424	3 208 693
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	11	68 964	46 327
TOTAL DES ACTIFS		6 991 284	8 132 351

En milliers d'euros	Notes	31/12/2015	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	13		
Capital		271 377	902 476
Primes		1 058 872	1 404 786
Réserves consolidées		2 794 668	1 993 343
Réserves, instruments financiers		(54 279)	(33 482)
Réserves de conversion		(500 575)	(176 574)
Résultat de la période		(864 753)	(758 016)
Actions propres		(59 642)	(49 003)
Capitaux propres – part du Groupe		2 645 668	3 283 530
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	15	391 941	494 432
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		3 037 609	3 777 962
Prêt actionnaire	34	-	83 172
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	16	1 762 955	1 120 648
Engagements envers le personnel	19	224 477	226 763
Provisions	17	10 515	95 688
Impôts différés – passif	5	216 172	80 494
Autres passifs long terme	18	31 731	25 712
TOTAL		2 245 850	1 549 305
PASSIFS COURANTS			
Provisions	17	238 107	280 296
Emprunts et concours bancaires courants	16	386 842	1 453 096
Fournisseurs		523 476	530 391
Instruments dérivés – passif	8	152 430	105 293
Dettes d'impôt		13 981	10 163
Autres passifs courants	20	332 854	299 462
TOTAL		1 647 690	2 678 701
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	11	60 135	43 211
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		6 991 284	8 132 351

6.1.2 Compte de résultat du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	2015	2016
Chiffre d'affaires	23	3 803 423	2 965 061
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	24	(3 352 744)	(2 726 709)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	25	(512 829)	(447 602)
Autres	26	(15 097)	(9 466)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(77 247)	(218 716)
Amortissements industriels	28	(302 632)	(283 274)
Autres amortissements	28	(44 279)	(48 522)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	29	(296 222)	(71 391)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	29	(117 960)	(127 471)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(838 340)	(749 374)
Produits financiers		36 764	29 764
Charges d'intérêt		(111 695)	(124 922)
Coût financier net		(74 931)	(95 158)
Autres charges et produits financiers		7 423	(26 313)
Autres charges d'actualisation		(7 259)	(8 864)
RÉSULTAT FINANCIER	30	(74 767)	(130 335)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(913 107)	(879 709)
Impôts sur les bénéfices	31	15 178	80 166
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	33	(25)	(8 003)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(897 954)	(807 546)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(897 954)	(807 546)
Part des participations ne donnant pas le contrôle		(33 201)	(49 530)
Part du Groupe		(864 753)	(758 016)
Part du Groupe :			
Résultat net par action	14	(6,6)	(2,3)
Résultat net dilué par action	14	(6,6)	(2,3)

(a) Avant amortissements.

6.1.3 État du résultat global

En milliers d'euros

	Notes	2015	2016
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(897 954)	(807 546)
Autres éléments du résultat global :			
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		20 607	(9 015)
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		(32 257)	(1 070)
Éléments non recyclables en compte de résultat		(11 650)	(10 085)
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	13 et 15	(172 450)	340 411
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		27 477	13 791
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		(8 049)	9 343
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(9 211)	(3 827)
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		-	-
Éléments recyclables en compte de résultat		(162 233)	359 718
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔT)		(173 883)	349 633
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(1 071 837)	(457 913)
Part des participations ne donnant pas le contrôle		7 698	(31 954)
Part du Groupe		(1 079 535)	(425 959)

6.1.4 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres – part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	261 196	991 846	3 823 895	(287 704)	(64 507)	(57 773)	(923 594)	3 743 359	426 253	4 169 612
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(212 871)	-	-	-	(212 871)	40 421	(172 450)
Instruments financiers	-	-	-	-	18 277	-	-	18 277	(11)	18 266
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(12 139)	-	-	-	-	(12 139)	489	(11 650)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	(8 049)	-	-	(8 049)	-	(8 049)
Autres éléments du résultat global	-	-	(12 139)	(212 871)	10 228	-	-	(214 782)	40 899	(173 883)
RÉSULTAT 2015	-	-	-	-	-	-	(864 753)	(864 753)	(33 201)	(897 954)
Résultat global	-	-	(12 139)	(212 871)	10 228	-	(864 753)	(1 079 535)	7 698	(1 071 837)
Affectation du résultat net 2014	-	-	(923 594)	-	-	-	923 594	-	-	-
Variation de capital et primes	4 000	13 252	-	-	-	-	-	17 252	-	17 252
Variation des actions propres	-	-	(6 604)	-	-	(1 869)	-	(8 473)	-	(8 473)
Dividendes distribués	6 181	53 774	(104 120)	-	-	-	-	(44 165)	(25 080)	(69 245)
Paiements en actions	-	-	1 467	-	-	-	-	1 467	-	1 467
Autres et variations de périmètre	-	-	15 763	-	-	-	-	15 763	(16 930)	(1 167)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015	271 377	1 058 872	2 794 668	(500 575)	(54 279)	(59 642)	(864 753)	2 645 668	391 941	3 037 609
Variation des écarts de conversion	-	-	-	322 704	-	-	-	322 704	17 707	340 411
Instruments financiers	-	-	-	-	10 393	-	-	10 393	(429)	9 964
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(10 383)	-	-	-	-	(10 383)	298	(10 085)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	9 343	-	-	9 343	-	9 343
Autres éléments du résultat global	-	-	(10 383)	322 704	19 736	-	-	332 057	17 576	349 633
RÉSULTAT 2016	-	-	-	-	-	-	(758 016)	(758 016)	(49 530)	(807 546)
Résultat global	-	-	(10 383)	322 704	19 736	-	(758 016)	(425 959)	(31 954)	(457 913)
Affectation du résultat net 2015	-	-	(864 753)	-	-	-	864 753	-	-	-
Variation de capital et primes	631 099	345 914	-	-	-	-	-	977 013	-	977 013
Variation des actions propres	-	-	(10 403)	-	-	10 639	-	236	-	236
Dividendes distribués	-	-	(207)	-	-	-	-	(207)	(2 162)	(2 369)
Paiements en actions	-	-	4 164	-	-	-	-	4 164	-	4 164
Autres et variations de périmètre (voir Note 34)	-	-	80 257	1 297	1 061	-	-	82 615	136 607	219 222
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016	902 476	1 404 786	1 993 343	(176 574)	(33 482)	(49 003)	(758 016)	3 283 530	494 432	3 777 962

6.1.5 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

<i>En milliers d'euros</i>	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Résultat net de la période	Participations ne donnant pas le contrôle
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	342 219	37 548	839	45 647	426 253
Variation des écarts de conversion	-	40 421	-	-	40 421
Instruments financiers	-	-	(11)	-	(11)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	489	-	-	-	489
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
<i>Autres éléments du résultat global</i>	<i>489</i>	<i>40 421</i>	<i>(11)</i>	<i>-</i>	<i>40 899</i>
RÉSULTAT 2015	-	-	-	(33 201)	(33 201)
<i>Résultat global</i>	<i>489</i>	<i>40 421</i>	<i>(11)</i>	<i>(33 201)</i>	<i>7 698</i>
Affectation du résultat net 2014	45 647	-	-	(45 647)	-
Dividendes distribués	(25 080)	-	-	-	(25 080)
Variations de périmètre et autres	(13 710)	(3 220)	-	-	(16 930)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015	349 565	74 749	828	(33 201)	391 941
Variation des écarts de conversion	-	17 707	-	-	17 707
Instruments financiers	-	-	(429)	-	(429)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	298	-	-	-	298
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
<i>Autres éléments du résultat global</i>	<i>298</i>	<i>17 707</i>	<i>(429)</i>	<i>-</i>	<i>17 576</i>
RÉSULTAT 2016	-	-	-	(49 530)	(49 530)
<i>Résultat global</i>	<i>298</i>	<i>17 707</i>	<i>(429)</i>	<i>(49 530)</i>	<i>(31 954)</i>
Affectation du résultat net 2015	(33 201)	-	-	33 201	-
Dividendes distribués	(2 162)	-	-	-	(2 162)
Variations de périmètre et autres	135 422	614	571	-	136 607
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016	449 922	93 070	970	(49 530)	494 432

6.1.6 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	2015	2016
Résultat net consolidé (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		(897 954)	(807 546)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		764 051	448 807
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(11 332)	5 902
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		1 467	4 164
Plus ou moins-values de cessions		14 207	43 281
Quote-part de résultat net des entreprises associées	3	25	8 003
Dividendes reclassés en autres flux d'investissements		(1 687)	(1 050)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(131 223)	(298 439)
Coût de l'endettement financier net	30	74 931	95 158
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	31	(15 178)	(80 166)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(71 470)	(283 447)
Intérêts versés		(111 695)	(124 922)
Impôts payés		(82 691)	(20 481)
Intérêts encaissés		36 764	29 762
Capacité d'autofinancement		(229 092)	(399 088)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	12	632 117	179 631
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)		403 025	(219 457)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.1	(254 910)	(168 802)
Décassements liés aux acquisitions d'actifs biologiques	2.1	(13 193)	(6 584)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 575	2 857
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)	34	-	(162 341)
Trésorerie des filiales acquises (variation de périmètre)		-	30 510
Incidence des cessions (variations de périmètre)		-	29 139
Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)		-	1 018
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(11 322)	11 349
Incidence du reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		(4 000)	(4 646)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (2)		(278 850)	(267 500)
Augmentation et diminution des fonds propres		17 252	979 647
Dividendes versés au cours de l'exercice			
■ Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de la société mère		(44 165)	-
■ Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées		(24 998)	(2 427)
Mouvements sur actions propres		(8 473)	236
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		416 525	719 823
Remboursements d'emprunts		(857 736)	(585 601)
Variation de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		(51 840)	(16 269)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)		(553 435)	1 095 409
INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE (4)		(54 889)	44 103
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)		(484 149)	652 555
Trésorerie à l'ouverture		1 108 708	624 559
Trésorerie à la clôture		624 559	1 277 114
Variation		(484 149)	652 555

La trésorerie représente les liquidités et équivalents de trésorerie diminués des concours bancaires d'une échéance inférieure à trois mois à l'origine.

Tableau de variation de l'endettement net année 2016

En milliers d'euros	Notes	31/12/2015	Variation	31/12/2016
Trésorerie brute (1)	10	630 540	656 182	1 286 722
Soldes débiteurs et concours bancaires courants (2)	16	5 981	3 627	9 608
TRÉSORERIE (3) = (1) – (2)		624 559	652 555	1 277 114
Endettement financier brut (4)	16	2 143 816	420 320	2 564 136
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) – (3)		1 519 257	(232 235)	1 287 022

Tableau de variation de l'endettement net année 2015

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	Variation	31/12/2015
Trésorerie brute (1)	10	1 146 913	(516 373)	630 540
Soldes débiteurs et concours bancaires courants (2)	16	38 205	(32 224)	5 981
TRÉSORERIE (3) = (1) – (2)		1 108 708	(484 149)	624 559
Endettement financier brut (4)	16	2 655 312	(511 496)	2 143 816
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) – (3)		1 546 604	(27 347)	1 519 257

6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires

A – Principes de consolidation

1. Bases de préparation et de présentation des comptes

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 20 février 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2016 et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.com.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les normes IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception de :

Nouveaux textes d'application obligatoire

L'application des textes obligatoire au 1^{er} janvier 2016 n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés à l'exception de l'amendement à IAS 41 « Plantes productrices », les modifications portant sur les plantes productrices qui entrent dans le champ d'application d'IAS 16 Immobilisations corporelles. Les produits des plantes productrices demeurent dans le champ d'application d'IAS 41. Ce changement a été appliqué prospectivement en accord avec les dispositions d'IAS 8 §24.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

L'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients », qui introduit un nouveau modèle de comptabilisation de ces produits pour les contrats clients et remplacera les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées sur la reconnaissance des produits des activités ordinaires.

L'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit notamment des changements concernant le classement des actifs financiers, le modèle de dépréciation, et la couverture des risques.

L'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location », qui introduit un nouveau modèle de comptabilisation des contrats de location et remplacera la norme IAS 17 et les interprétations liées.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes qui pourraient rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (IFRS 15 et IFRS9) et au 1^{er} janvier 2019 (IFRS 16) et n'envisage pas de les appliquer par anticipation.

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017 ou ultérieurement.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres (cf. paragraphe 2.16).

2.2 Recours à des estimations et jugement

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans un contexte économique actuel (incertitude sur l'évolution économique, environnement international fortement concurrentiel et volatilité des coûts des matières premières et de l'énergie), le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des éléments suivants :

- les immobilisations corporelles et incorporelles et les écarts d'acquisition (cf. paragraphes 2.5, 2.7 et 2.8) ;
- les actifs financiers (cf. paragraphe 2.16.1) ;
- les instruments financiers dérivés (cf. paragraphe 2.16.4) ;
- les stocks et en-cours (cf. paragraphe 2.10) ;
- les provisions (cf. paragraphe 2.12) ;
- les actifs biologiques (cf. paragraphe 2.5.6) ;
- les actifs destinés à être cédés et activités abandonnées (cf. paragraphe 2.11) ; et
- les impôts différés (cf. paragraphe 2.17).

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

2.3 Consolidation des filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de Vallourec et de ses filiales couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

2.3.1 ENTITÉS CONTRÔLÉES

Les filiales sont intégrées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Définition

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en opérations de financement ou d'investissement suivant les cas.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intra-groupe sont éliminés.

2.3.2 CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS CONJOINTES

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Activités conjointes

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe, comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les comptes consolidés incluent, ligne à ligne, la fraction représentative des intérêts du Groupe dans chacun des postes de l'actif, du passif et du résultat global, établis en conformité avec les normes IFRS.

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a pris le contrôle de sa principale activité conjointe exercée en commun avec son partenaire Nippon Steel Sumitomo Metal Corp. (NSSMC) dans l'entité Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB). Jusqu'au 1^{er} octobre 2016, la qualification de cette entité comme activité conjointe est sous-tendue par la forme juridique et les termes du contrat de partenariat.

2.3.3 PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Test de dépréciation

Les dispositions de la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de perte de valeur au titre de sa participation dans une entreprise associée. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

2.3.4 CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Prise de contrôle d'une activité conjointe ou d'une mise en équivalence

Conformément à la norme IFRS 3, les participations antérieurement détenues sont réévaluées à leur juste valeur conduisant à un résultat de cession (« Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents ») et les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

2.4 Conversion des monnaies étrangères

2.4.1 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES DES FILIALES

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis aux cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

2.4.2 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture (cf. paragraphe 2.16.4). En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

2.5 Immobilisations corporelles et actifs biologiques

2.5.1 ÉVALUATION AU COÛT NET D'AMORTISSEMENT ET DE DÉPRÉCIATION

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.9).

2.5.2 APPROCHE PAR COMPOSANTS

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...) sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

2.5.3 FRAIS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.5.4 AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Amortissement linéaire Durée d'utilité
Constructions	
Bâtiments administratifs et commerciaux	40
Bâtiments industriels/ouvrages d'infrastructures	30
Agencements et aménagements	10
Installations techniques, matériel et outillage	
Installations industrielles	25
Équipements de production spécifiques	20
Équipements de production standards	10
Autres (automates...)	5
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5
Matériel et mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

2.5.5 IMMOBILISATIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISES

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

2.5.6 ACTIFS BIOLOGIQUES

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le

Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

2.6 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. paragraphe 2.5) et de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.7 Écarts d'acquisition

Le Groupe évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- d'une part, le total de :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée,
 - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
 - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ; et
- d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants.

Chaque regroupement d'entreprise concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode de l'écart d'acquisition partiel ou global.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. paragraphe 2.9 – Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 et d'IAS 10.22, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires acquises ou cédées dans des sociétés contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.8 Immobilisations incorporelles

2.8.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;

- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement ;
- sa capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Une revue des principaux projets de Recherche et Développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services centraux coordonnant les études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe, notamment dans ses activités liées au pétrole et à l'énergie, en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles à une activation conformément aux critères d'IAS 38. Les avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe sont extrêmement difficiles à démontrer. Il ressort qu'au cours de l'année 2016, de même qu'en 2015, aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères de la norme n'a été identifié.

2.8.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle (en application d'IAS 20). En cas d'insuffisance entre les émissions réelles et les quotas alloués par l'État, une provision est constatée. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêt sont présentés dans les Notes 17 et 22 aux états financiers.

2.8.3 DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.9).

2.9 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles et corporelles sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, sans tenir compte des investissements de capacité prévus et des gains de productivité attendus ;
- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La base testée d'une UGT est composée des actifs nets d'exploitation non-courants et courants.

Un test de dépréciation est effectué :

- au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec ;
- pour les autres UGT, en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique ou au secteur d'activité, constituent des indices généraux de perte de valeurs susceptibles d'entraîner des tests de dépréciation de l'ensemble des UGT du Groupe.

Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'une UGT avec sa base testée. Une perte de valeur est constatée si la valeur d'utilité est inférieure à la base testée.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne spécifique dans le compte de résultat. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

2.10 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

2.11 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et passifs associés est considéré comme destiné à la vente, conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », lorsque :

- il est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel ;
- la vente est hautement probable. Ceci est le cas lorsque la Direction est engagée dans un plan actif de cession et de recherche d'un acquéreur, à un prix raisonnable, dont la réalisation doit être effective dans un délai d'un an maximum.

Les actifs non courants, groupes d'actifs ou activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de leur juste valeur (prix de cession estimé), nette des coûts relatifs à la cession. Ils sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan et cessent d'être amortis.

Seules les branches complètes d'activités abandonnées sont présentées distinctement au compte de résultat.

2.12 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.13 Engagements de retraite et assimilés

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

2.14 Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

- Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.16 Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

La présentation des instruments financiers est définie par les normes IFRS 7 et IAS 32. L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IAS 39 et IFRS 13.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les comptes. Les variations de juste valeur des éléments couverts sont également enregistrées à chaque clôture (cf. paragraphe 2.16.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture).

En outre, conformément à IAS 32, la vente d'un *put* à un actionnaire minoritaire d'une entreprise sous contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un passif financier à hauteur de la juste valeur actualisée du montant du rachat estimé. Le Groupe comptabilise ce passif financier par prélèvement sur le montant des intérêts minoritaires et par prélèvement sur les capitaux propres – part du Groupe, pour la partie de la dette excédant ces intérêts minoritaires.

2.16.1 ACTIFS FINANCIERS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

Classification et évaluation lors des arrêts comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IAS 39 dans l'une des quatre catégories ci-après en vue de leur évaluation au bilan :

Catégories	Évaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat	Juste valeur	Variation de juste valeur en résultat
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
Actifs financiers disponibles à la vente	Principe général : juste valeur Mais coût amorti pour les instruments de capitaux propres détenus dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable (actions non cotées sur un marché actif notamment)	Variation de juste valeur en autres éléments du résultat global Non applicable

Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Cette catégorie d'actifs comprend :

- des actifs détenus à des fins de transaction c'est-à-dire acquis par l'entreprise dans l'objectif de dégager un profit à court terme, dans le Groupe, les actifs concernés sont tous les actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...).

Les valeurs mobilières de placement (Sicav, FCP...) sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché ;

- les instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

Prêts et créances

Ils correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts longs termes et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux notamment qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêts des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres hormis lorsqu'une baisse de juste valeur significative ou durable inférieure à son coût d'acquisition, est constatée. Dans ce cas, la perte correspondante est comptabilisée définitivement en résultat.

Le caractère significatif ou durable est défini dans la Note 4 « Autres actifs non courants », au cas par cas.

Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente valorisés à leur coût doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur tel que :

- des difficultés financières importantes, une forte probabilité de faillite ou de restructuration de la contrepartie ;
- un risque élevé de non-recouvrement des créances ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de facilités non initialement prévues ;
- une rupture de contrat effective telle que le défaut de paiement d'une échéance (intérêt, principal ou les deux) ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

La perte de valeur ainsi déterminée est comptabilisée en résultat financier sur la période.

En ce qui concerne les « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et les « Prêts et créances », si au cours des exercices suivants, les conditions ayant généré la perte de valeur disparaissent, la dépréciation doit être reprise, sans toutefois que la valeur nette comptable devienne supérieure au coût amorti à la date de la reprise.

En ce qui concerne les autres titres de participation non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, aucune dépréciation comptabilisée en compte de résultat ne peut être reprise sur les périodes ultérieures, même en cas d'appréciation de la valeur des titres.

2.16.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

L'endettement net mentionné dans ce même tableau correspond à l'ensemble des dettes financières diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.16.3 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe comprennent les emprunts bancaires portant intérêts, les emprunts obligataires et les emprunts de crédit-bail, ainsi que les instruments dérivés passifs.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées pour la part efficace en capitaux propres et pour le solde en résultat financier.

2.16.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers (cf. paragraphe 2.16.3), le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères d'IAS 39 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture).

Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de valeur intrinsèque sont comptabilisées dans les capitaux propres, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash-flow hedge »).

Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier ;

- la variation de la valeur temps (report/déport). Cette variation est systématiquement comptabilisée en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et de la créance ou de la dette couverte impactent alors symétriquement le résultat financier.

2.17 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement...) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;

- les impôts différés liés à l'annulation d'écritures passées uniquement pour des raisons fiscales dans les comptes locaux (provisions réglementées...) ainsi qu'aux retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;

- les déficits reportables.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture paragraphe 2.16.4 et écarts actuariels sur engagements post-emplois 2.13 – Engagements de retraite et assimilés).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

2.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résultant de la vente des produits finis est constaté au compte de résultat lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- les principaux risques et avantages liés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur ;
- le vendeur ne conserve ni la participation à la gestion, telle qu'elle incombe généralement au propriétaire, ni le contrôle effectif sur les biens cédés ;
- il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront à l'entreprise ;
- le montant du produit et les coûts engagés (ou devant l'être) dans le cadre de la vente peuvent être mesurés de manière fiable.

Les produits résultant de prestations de services sont constatés au compte de résultat au prorata de l'état d'avancement de l'opération à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due ou des frais connexes.

Dans le cas de vente avec clause de réserve de propriété, la vente est comptabilisée à la livraison du bien si les risques et les avantages ont été transférés à l'acquéreur.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui résulte de l'accord passé entre l'entreprise et le client, déduction faite de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consentis.

Se reporter aux paragraphes 2.4.2 et 2.16.4 pour les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires en devises étrangères.

2.19 Détermination du résultat d'exploitation

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des produits et charges avant impôts autres que ceux de nature financière, autres que ceux liés aux résultats des entreprises associées, et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. paragraphe 2.9) ;
- les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

2.20 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

3. Information sectorielle

Les secteurs présentés selon l'organisation interne du Groupe répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Cette information correspond à celle qui est examinée par le Comité Exécutif.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants réconciliés avec les données consolidées :

- « Tubes sans soudure ». Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du processus de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique...) ;
- « Specialty Products ». Ce secteur intègre des activités diverses dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IFRS 8. Il inclut la production de tubes inoxydables et en titane ainsi que des activités de transformation et d'usinage spécifique.

Par ailleurs, une information géographique distinguant cinq zones déterminées sur la base d'une analyse des risques et rendements spécifiques qui y sont attachés est présentée :

- l'Union européenne ;
- l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique, Canada) ;
- l'Amérique du Sud (Brésil principalement) ;
- l'Asie ;
- le Reste du Monde (Moyen-Orient principalement).

Secteurs opérationnels

La Note 32 présente, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2016 et 2015.

Informations géographiques

Par ailleurs, en complément de l'information sectorielle, la Note 32 présente, par zones géographiques, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation) pour les exercices 2016 et 2015.

B – Périmètre de consolidation

	% intérêt 31/12/2015	% contrôle 31/12/2015	% intérêt 31/12/2016	% contrôle 31/12/2016
Sociétés intégrées globalement				
Kestrel Wave Investment Ltd – Hong Kong	100,0	100,0	100,0	100,0
P.T. Citra Tubindo Tbk – Indonésie	81,72	81,72	81,72	81,72
Serimax Angola Ltd – Royaume-Uni (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax Australia Pty Ltd – Australie (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricação Ltda – Brésil (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax Field Joint Coating Ltd – Royaume-Uni (4)	60,0	100,0	48,0	80,0
Serimax Holdings S.A.S. – France (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax Ltd – Royaume-Uni (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax North America Llc – États-Unis (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax OOO – Russie (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax Russia S.A.S. – France (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax S.A.S. – France (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax South East Asia Pte Ltd – Singapour (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd – Malaysia (4)	100,0	100,0	80,0	80,0
Tianda Oil Pipe Co. Ltd – Chine (5)	19,5	19,5	99,0	99,0
Tubos Soldados Atlântico – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Umax Services Ltd – Grande-Bretagne	100,0	100,0	-	-
Vallourec Al Qahtani Tubes Llc – Arabie Saoudite	75,0	75,0	75,0	75,0
Valinox Nucléaire S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Changzhou Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd – Chine (1)	95,0	100,0	-	-
Vallourec Bearing Tubes – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Beijing Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Canada Inc – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Deutschland GmbH – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Oil Equipment Manufacturing LLC – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products France – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products Middle East FZE – Dubai	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products USA Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Fittings – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Florestal Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes – France (1)	95,0	95,0	-	-
Vallourec Heat Exchanger Tubes (Changzhou) Co., Ltd – Chine (1)	62,5	100,0	-	-
Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia – France (1)	62,5	65,8	-	-
Vallourec Heat Exchanger Tubes Inc. – États-Unis (1)	95,0	100,0	-	-
Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd – Inde (1)	95,0	100,0	-	-
Vallourec Holdings Inc – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Industries Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Middle East FZE – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0

	% intérêt 31/12/2015	% contrôle 31/12/2015	% intérêt 31/12/2016	% contrôle 31/12/2016
Vallourec Mineração Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Nigeria Ltd – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec O and G Nigeria Ltd – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas France S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas Kenya Limited – Kenya	-	-	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas Nederland B.V. – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas UK Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil and Gas Mexico SA de CV – Mexique	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec One S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Russia – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec S.A. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Saudi Arabia Ltd – Arabie Saoudite	80,0	80,0	80,0	80,0
Vallourec Services S.A. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Star, LP – États-Unis	80,5	80,5	80,5	80,5
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil – Brésil (3)	-	-	84,6	84,6
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tube-Alloy LP – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes France S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubos do Brasil SA – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Umbilicals S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Uruguay – Uruguay	100,0	100,0	-	-
Vallourec USA Corporation – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments – Chine (2)	51,0	50,0	100,0	100,0
VAM Far East – Singapour	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Field Services Angola – Angola	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Field Services Beijing – Chine	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Holding Hong Kong Limited – Hong Kong (2)	51,0	50,0	100,0	100,0
VAM USA – États-Unis	51,0	51,0	51,0	51,0
Activités conjointes				
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda – Brésil (3)	56,0	50,0	-	-
Entreprises associées				
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) – Allemagne	20,0	20,0	20,0	20,0
Poongsan Valinox – Corée (1)	47,5	50,0	-	-
Xi'an Baotimet Valinox Tubes – Chine (1)	37,1	49,0	-	-

■ Sur l'exercice 2016, les principales variations de périmètre sont :

- (1) Le 29 avril 2016, Vallourec a finalisé la cession de la filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes à la société American Industrial Acquisition Corporation (AIAC).
- (2) En août 2016, Vallourec a acquis la totalité des titres de la société VAM Holding Hong Kong Ltd, holding, et de la société Vam Changzhou Oil and Gas (activité de filetage en Chine). Ces deux sociétés sont intégrées en tant qu'activité conjointe jusqu'au 30 septembre 2016, puis intégrées globalement dans les comptes du Groupe.
- (3) Le 1^{er} octobre 2016, Vallourec a finalisé l'apport de l'activité tubulaire de Vallourec Tubos do Brasil (VBR), filiale détenue à 100 %, à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB), activité conjointe détenue à 56 %. Cette opération a conduit à la prise de contrôle de VSB (renommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil) par Vallourec, dont le pourcentage de participation est porté de 56 % à 84,6 %, et s'accompagne d'une cession d'intérêts minoritaires aux partenaires NSSMC et Sumitomo Corp. à hauteur de 15,4 %. La nouvelle entité VSB est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Vallourec à partir du 1^{er} octobre 2016 et les participations des partenaires japonais sont comptabilisées en tant que participations ne donnant pas le contrôle.

- (4) Le 28 octobre 2016, Serimax et Technip ont finalisé un partenariat stratégique dans le domaine du soudage de conduites sous-marines. Dans ce cadre, Technip a acquis une participation de 20 % dans Serimax.

- (5) Le 2 décembre 2016, Vallourec détient 99,0 % du capital de Tianda Oil Pipe après l'acquisition en novembre d'une part majoritaire de 50,6 % et de 28,9 % par une offre d'achat publique obligatoire et inconditionnelle suivi du retrait de la Bourse de Hong Kong. Tianda Oil Pipe a été consolidée en mise en équivalence (19,5 %) sur l'année 2016 et la prise de contrôle a été constatée dans le bilan du Groupe le 31 décembre 2016.

Les impacts des principales opérations sont détaillés dans la Note 34. Si les variations de périmètre avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2016, le chiffre d'affaires du Groupe se serait élevé à 3 277 millions d'euros contre 2 965 millions d'euros.

Il n'existe pas de filiale ou de participation significative non consolidée.

- Aucune variation de périmètre significative n'était intervenue au cours de l'exercice 2015.

C – Notes aux états financiers (en milliers d’euros – m€)

NOTE 1	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	171
NOTE 2.1	Immobilisations corporelles	173
NOTE 2.2	Actifs biologiques	174
NOTE 2.3	Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	175
NOTE 3	Entreprises associées	177
NOTE 4	Autres actifs non courants	179
NOTE 5	Impôts différés	180
NOTE 6	Stocks et en-cours	182
NOTE 7	Clients et comptes rattachés	183
NOTE 8	Instruments financiers	184
NOTE 9	Autres actifs courants	193
NOTE 10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	194
NOTE 11	Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	194
NOTE 12	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation	195
NOTE 13	Capitaux propres	195
NOTE 14	Résultat par action	196
NOTE 15	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	197
NOTE 16	Emprunts et dettes financières	198
NOTE 17	Provisions	201
NOTE 18	Autres passifs long terme	203
NOTE 19	Engagements envers le personnel	203
NOTE 20	Autres passifs courants	213
NOTE 21	Informations relatives aux parties liées	213
NOTE 22	Engagements et éventualités	214
NOTE 23	Chiffre d'affaires	215
NOTE 24	Coûts industriels des produits vendus	215
NOTE 25	Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	216
NOTE 26	Autres	216
NOTE 27	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	217
NOTE 28	Amortissements	217
NOTE 29	Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration	218
NOTE 30	Résultat financier	218
NOTE 31	Rapprochement impôt théorique et impôt réel	219
NOTE 32	Information sectorielle	220
NOTE 33	Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	222
NOTE 34	Regroupements d'entreprises	222
NOTE 35	Événements postérieurs à la clôture	223

Les Notes 1 à 20 détaillent les variations des postes du bilan.

Au cours de l'exercice 2016, pour chacun de ces postes d'actif et de passif, les variations de périmètre décrites dans le paragraphe 6.1.7.B ont été détaillées sur deux lignes spécifiques :

- les « Acquisitions issues de regroupements d'entreprises ». Elles traduisent la consolidation par intégration globale de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, de Tianda Oil Pipe, de VAM Holding Hong Kong et de VAM Changzhou entraînant l'entrée à la juste valeur des actifs et des passifs de ces entités ;
- les « Cessions issues de regroupements d'entreprises ». Elles comprennent la sortie des actifs et passifs détenus par les sociétés précédemment sous contrôle conjoint (Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (56 %), VAM Holding Hong Kong (51 %) et VAM Changzhou (51 %)).

NOTE 1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

	Concessions, brevets, licences et autres droits	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2014	99 805	494 489	594 294	550 994
Acquisitions	711	1 896	2 607	-
Cessions	(272)	(556)	(828)	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(3 556)	(12 620)	(16 176)	(6 415)
Effet des variations de change	(3 255)	36 585	33 330	53 124
Autres variations	6 096	2 476	8 572	-
Au 31/12/2015	99 529	522 270	621 799	597 703
Acquisitions	412	1 091	1 503	-
Cessions	-	(575)	(575)	-
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	1 044	-	1 044	40 239
Cessions issues de regroupements d'entreprises	(5 332)	-	(5 332)	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(1 132)	-	(1 132)	-
Effet des variations de change	3 207	17 398	20 605	18 693
Autres variations	(3 764)	1 773	(1 991)	(3 509)
AU 31/12/2016	93 964	541 957	635 921	653 126
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
AU 31/12/2014	(71 420)	(356 964)	(428 384)	(218 776)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(7 100)	(26 999)	(34 099)	-
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 28 et 29)	-	-	-	(36 316)
Cessions	268	495	763	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	3 306	11 657	14 963	6 415
Effet des variations de change	3 266	(30 353)	(27 087)	(19 457)
Autres variations	989	(123)	866	-
Au 31/12/2015	(70 691)	(402 287)	(472 978)	(268 134)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(6 898)	(25 236)	(32 134)	-
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 28 et 29)	(82)	-	(82)	-
Cessions	-	569	569	-
Cessions issues de regroupements d'entreprises	4 640	-	4 640	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	888	-	888	-
Effet des variations de change	(2 863)	(12 681)	(15 544)	(5 948)
Autres variations	3 086	616	3 702	3 640
AU 31/12/2016	(71 920)	(439 019)	(510 939)	(270 442)
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2015	28 838	119 983	148 821	329 569
AU 31/12/2016	22 044	102 938	124 982	382 684

Immobilisations incorporelles

Vallourec consacre en permanence un effort important à la Recherche et Développement, notamment dans le domaine de l'énergie. Il se répartit en trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, laminage de tubes, contrôles non destructifs, mise en forme, soudage et usinage) ;
- produits nouveaux et amélioration de produits ;
- nouveaux services (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

Aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères d'activation de la norme n'a été identifié et immobilisé.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à la technologie et savoir-faire, aux marques, aux carnets de commandes, aux relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprises. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité (durée d'amortissement comprise entre 5,5 et 15 ans).

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

Écarts d'acquisition

Unité génératrice de trésorerie (UGT) (cf. paragraphe 2.9 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles)	Vallourec do Brasil	Vallourec North America	Vallourec Europe	Serimax	Autres	Total
Au 31/12/2014	3 136	292 583	-	36 316	183	332 218
Effet des variations de change	(55)	33 905	-	-	(183)	33 667
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 28 et 29)	-	-	-	(36 316)	-	(36 316)
Au 31/12/2015	3 081	326 488	-	-	-	329 569
Effet des variations de change et autres	2 021	10 855	-	-	-	12 876
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 28 et 29)	-	-	-	-	-	-
Acquisitions (voir Note 34)	35 625	-	4 614	-	-	40 239
AU 31/12/2016	40 727	337 343	4 614	-	-	382 684

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2016 sont présentés dans la note 2.3.

NOTE 2.1 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES						
Au 31/12/2014	118 326	972 721	4 694 984	328 406	291 808	6 406 246
Acquisitions	974	6 209	23 175	187 181	17 469	235 008
Cessions	(14)	(6 442)	(51 313)	(142)	(11 746)	(69 657)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(1 410)	(13 217)	(62 589)	(1 717)	(3 353)	(82 286)
Effet des variations de change	(15 950)	(36 652)	(162 885)	(19 638)	(20 201)	(255 326)
Autres variations	2 524	35 985	189 714	(253 054)	(3 743)	(28 574)
Au 31/12/2015	104 450	958 604	4 631 086	241 036	270 234	6 205 411
Acquisitions	-	7 055	38 538	110 819	11 978	168 390
Cessions	(3 511)	(1 424)	(41 655)	(2 822)	(6 930)	(56 342)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(200)	(59 649)	(230 658)	(3 440)	(1 998)	(295 945)
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	23 570	106 734	600 149	31 486	3 492	765 431
Cessions issues de regroupements d'entreprises	(2 803)	(196 442)	(758 293)	(17 294)	(29 634)	(1 004 466)
Effet des variations de change	15 625	65 254	319 974	13 207	35 968	450 028
Autres variations	13 729	27 068	211 756	(238 585)	104 722	118 690
AU 31/12/2016	150 860	907 200	4 770 897	134 407	387 832	6 351 197
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 31/12/2014	(27 610)	(408 164)	(2 298 490)	(4 685)	(144 048)	(2 882 997)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(1 263)	(34 329)	(209 611)	(94)	(54 600)	(299 897)
Pertes de valeur (note 2.3)	-	(26 059)	(135 796)	(800)	(547)	(163 202)
Cessions	-	3 015	44 678	-	11 270	58 963
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	7 823	48 811	-	2 164	58 798
Effet des variations de change	4 622	26 287	127 788	(210)	10 504	168 991
Autres variations	(74)	960	(6 495)	964	19 639	14 994
Au 31/12/2015	(24 325)	(430 467)	(2 429 115)	(4 825)	(155 618)	(3 044 350)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(1 324)	(32 533)	(221 442)	837	(37 963)	(292 425)
Pertes de valeur (note 2.3)	(10 013)	(207)	(44 356)	(3 034)	(462)	(58 072)
Cessions	3 510	2 399	36 723	2 593	2 020	47 245
Cessions issues de regroupements d'entreprises	1 340	112 777	448 316	-	13 010	575 443
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	48	56 431	218 413	-	1 793	276 685
Effet des variations de change	(4 927)	(26 159)	(151 007)	122	(16 529)	(198 500)
Autres variations	(6 321)	(11 719)	(9 466)	445	(12 548)	(39 609)
AU 31/12/2016	(42 012)	(329 478)	(2 151 934)	(3 862)	(206 297)	(2 733 583)
VALEURS NETTES						
Au 31/12/2015	80 125	528 137	2 201 971	236 211	114 616	3 161 061
AU 31/12/2016	108 848	577 722	2 618 963	130 545	181 535	3 617 614

Les « Pertes de valeurs » comptabilisées au 31 décembre 2016 sont essentiellement liées aux initiatives stratégiques annoncées le 1^{er} février 2016, principalement la fermeture de deux laminoirs (Saint-Saulve et

Deville en France), une ligne de filetage (Mülheim en Allemagne), une ligne de traitement thermique (Bellshill en Ecosse), et un haut-fourneau au Brésil.

Investissements industriels hors variations de périmètre

	2015		2016	
	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques (voir note 2.2)
Europe	108 711	-	95 600	-
Amérique du Nord	66 370	-	18 001	-
Amérique du Sud	46 396	13 193	47 151	6 584
Asie	15 501	-	9 020	-
Autres	637	-	120	-
TOTAL	237 615	13 193	169 892	6 584
	250 808		176 476	
Note 1 : acquisition d'immobilisations incorporelles	2 607	-	1 503	-
Note 2.1 : acquisition d'immobilisations corporelles	235 008	13 193	168 390	6 584
TOTAL DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	237 615	-	169 893	-
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires	17 295		(1 090)	
TOTAL	254 910	13 193	168 802	6 584
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	268 103		175 386	

Contrats de location

Le contrat de location-financement signé en 2010 portant sur la construction d'un équipement de traitement de l'eau chez Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (ex. VSB) présente une valeur nette comptable de 72 millions d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 2.2 Actifs biologiques

Variation des actifs biologiques	2015	2016
Au 1^{er} janvier	213 923	154 694
Investissements	13 193	6 584
Évaluation à la juste valeur	9 848	6 756
Dotations nettes aux amortissements de la période	(12 915)	(7 237)
Pertes de valeur	(7 290)	(3 957)
Reclassement vers stocks	(8 744)	(9 660)
Écart de change	(53 321)	28 033
Autres variations	-	(86 802)
AU 31 DÉCEMBRE	154 694	88 411

La filiale brésilienne Vallourec Florestal exploite des forêts d'eucalyptus principalement destinés à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts-fourneaux de Vallourec do Brasil et Vallourec & Sumitomo do Brasil.

Au 31 décembre 2016, la société exploitait environ 113 224 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 230 441 hectares.

Le chiffre d'affaires de Vallourec Florestal s'élève à 54,2 millions d'euros en 2016 contre 68,7 millions d'euros en 2015.

Suite aux amendements IAS 16 et IAS 41 applicables à partir du 1^{er} janvier 2016, les racines des eucalyptus, considérées comme des actifs biologiques producteurs, sont reclassées en immobilisations corporelles (voir Note 2.1).

NOTE 2.3 Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Unités Génératrices de Trésorerie

Au 31 décembre 2015, les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation du Groupe étaient Vallourec Europe, Vallourec do Brasil, Vallourec North America, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Valinox Nucléaire, Serimax et Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil.

L'apport de l'activité tubulaire de Vallourec Tubos do Brasil (UGT Vallourec do Brasil) à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, le 1^{er} octobre 2016 a conduit à regrouper les actifs détenus au Brésil dans une nouvelle UGT Vallourec do Brasil. Les données de Vallourec do Brasil et Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil entre 2015 et 2016 ne sont donc pas comparables. Par ailleurs Vallourec Heat Exchanger Tubes a été cédée en 2016.

En conséquence de cette nouvelle configuration, les UGT du Groupe au 31 décembre 2016 sont Vallourec Europe, Vallourec do Brasil, Vallourec North America, Valinox Nucléaire et Serimax.

Indices de pertes de valeur

La dégradation de l'environnement économique à laquelle le Groupe est confronté depuis 2014 (baisse des investissements d'exploration et production de la part des opérateurs pétroliers, volatilité des cours des matières premières et de l'énergie, environnement international fortement concurrentiel) s'est poursuivie sur les années 2015

et 2016. En réponse à la baisse constante des prix du pétrole et du gaz depuis fin 2014, les compagnies pétrolières et gazières ont ainsi intensifié le contrôle de leurs coûts, induisant la réduction de leurs dépenses d'investissements et l'optimisation de leurs stocks dans les domaines de l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel, avec un impact significatif sur la demande de tubes et sur les prix de ces derniers. Cette réduction de la demande, conjuguée à la baisse des prix résultant de la pression concurrentielle de la part des opérateurs historiques et à l'arrivée de nouveaux concurrents encouragés par les pressions déflationnistes de nos clients, impacte significativement la compétitivité du Groupe et la rentabilité des activités et a été analysée comme un indice général de pertes de valeur, requérant la mise en œuvre de tests de dépréciation pour l'ensemble des UGT du Groupe au 31 décembre 2014, y compris celles n'intégrant pas d'actif incorporel à durée de vie illimitée. Le Groupe a été conduit, à ce titre, à enregistrer une dépréciation de 1 061 millions d'euros au 31 décembre 2014, sur les actifs corporels et incorporels des UGT Vallourec Europe (539 millions d'euros) et Vallourec & Sumitomo do Brasil (522 millions d'euros).

Les tests réalisés au 31 décembre 2015 ont conduit le Groupe à comptabiliser des dépréciations pour perte de valeur sur l'UGT Serimax (36 millions d'euros de perte de valeur relative à l'écart d'acquisition, cf. Note 1), au-delà des dépréciations d'actifs isolés qui ont été comptabilisées par ailleurs (cf. Note 2.1).

Au 31 décembre 2016, le Groupe a réalisé les tests de dépréciation sur l'ensemble des UGT afin de suivre les dépréciations sur les immobilisations corporelles enregistrées en 2014.

Bases testées

Les bases testées des UGT Vallourec Europe et Vallourec North America s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Vallourec Europe	Vallourec North America
Actifs nets d'exploitation non courants	973	1 788
Actifs nets d'exploitation courants	424	165
Base testée	1 397	1 953

La base testée de l'UGT Vallourec Europe est constituée par les actifs de plusieurs filiales qui interviennent dans le cycle de production des produits commercialisés par cette UGT : des laminoirs en France, en Allemagne, et en Chine et leurs lignes de finitions de tubes. L'aciérie de Saint-Saulve ayant été reclassée au 31 décembre 2016 en « actifs disponibles à la vente » ne fait pas partie de la base testée.

Ces bases sont nettes des dépréciations.

Valeur recouvrable

Pour chaque UGT testée, la valeur recouvrable a été considérée comme égale à la valeur d'utilité.

Dès lors, elle correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Flux futurs de trésorerie

Sur la durée des BP, soit 5 ans

Le plan stratégique à 5 ans du Groupe a été présenté au Conseil de Surveillance en décembre 2016. Dans ce plan, le Groupe a retenu pour 2017 des hypothèses cohérentes avec les données constatées fin 2016 et une hypothèse de reprise progressive de l'activité Pétrole et Gaz en 2017 sur certains marchés et en 2018 pour les autres.

On considère sur l'horizon du plan stratégique une évolution progressive des investissements pétroliers, ainsi qu'un environnement déflationniste en partie compensé par (i) une optimisation des nouvelles routes industrielles présentées dans le plan de transformation Vallourec en février 2016 (ii) une évolution favorable du cours des principales devises (USD et BRL) et (iii) les bénéfices des plans de compétitivité lancés par le Groupe depuis 2015.

Les hypothèses de taux de change sont cohérentes pour l'ensemble de la période avec celles constatées à fin 2016.

Une période d'extrapolation de trois ans entre 2022 et 2024

Considérant que les principaux acteurs du marché Pétrole et Gaz subissent depuis 2014 de profondes mutations structurelles dont les effets sont attendus au-delà de la période de 5 ans, le retour des investissements pétroliers à des niveaux normatifs est attendu au-delà de l'horizon du plan stratégique.

Ces circonstances nouvelles nous ont conduits à modéliser une période d'extrapolation de 3 ans au-delà de la dernière année du plan stratégique.

Une telle période, prise en compte pour la première fois en 2016, permet en outre de faire converger progressivement les taux de croissance des chiffres d'affaires de la dernière année du plan stratégique vers le taux de croissance à l'infini.

L'année 2025 est projetée à l'infini en appliquant un taux de croissance de 1,5 % à 2 %, selon les Unités Génératrices de Trésorerie concernées. Ces taux de croissance prennent en compte l'inflation long terme, les prévisions de croissance des marchés principaux du Groupe Vallourec, notamment le marché Pétrole et Gaz.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation des UGT correspondent à leur coût moyen pondéré du capital (« WACC ») et sont définis comme la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de la dette après impôt.

Les principales composantes du coût des fonds propres sont :

- le taux sans risque correspondant à l'OAT 10 ans ;
- le risque systématique obtenu en combinant :
 - la prime de risque du marché actions Europe correspondant au taux de rendement attendu sur ce marché moins le taux sans risque,
 - les bêtas par activités calculés sur la base d'échantillons d'entreprises cotées du secteur strictement comparables à l'UGT en termes d'activité ;
- le risque spécifique lié aux pays (« risques pays ») pour les activités situées en dehors de l'Europe.

Le coût de la dette après impôt est calculé en ajoutant au taux sans risque le spread de crédit observé sur l'obligation à échéance du 30 septembre 2024 émise par Vallourec et en tenant compte de l'impôt.

Le Gearing sectoriel qui permet de pondérer le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôt, correspondant à la médiane de la dette financière nette/capitalisation boursière des entreprises comparables.

L'ensemble des paramètres ci-dessus ont été calculés sur une durée moyenne de 5 ans.

La mise en œuvre de ces paramètres aboutit à des taux d'actualisation de 7,8 % pour l'Europe, 7,3 % pour North America, 8,8 % pour Vallourec do Brasil, 7,6 % pour Serimax et de 6,8 % pour Valinox Nucléaire.

Résultats des tests de dépréciations

Les tests réalisés ne conduisent pas à comptabiliser des dépréciations pour perte de valeur.

Les mesures d'adaptation des unités de production de tubes sans soudure, annoncées en février 2016, ont conduit à la constatation de dépréciations à hauteur de 70 millions d'euros (49 millions d'euros sur l'UGT Vallourec Europe et 24 millions d'euros sur les UGT Vallourec do Brasil et Vallourec North America).

Il convient de noter que la non prise en compte de la période d'extrapolation et le maintien des composantes du WACC 2015 pour calculer le WACC 2016 n'auraient pas conduit à enregistrer de pertes de valeur en 2016 sur les principales UGT.

Tests de sensibilité

Les résultats des tests de sensibilité sur les UGT Vallourec Europe et Vallourec North America sont présentés sur le tableau ci-dessous.

Analyse des sensibilités des UGT

(En millions d'euros)

		Vallourec Europe	Vallourec North America
Bases testées au 31/12/2016		1 397	1 953
VALEUR D'UTILITÉ DE L'UGT		2 304	3 094
Sensibilité au taux d'actualisation	+ 0,5pt	2 067	2 772
	- 0,5pt	2 583	3 485
Sensibilité du RBE	- 10 % par an	1 917	2 416
	+ 10 % par an	2 691	3 754
Sensibilité au taux EUR/USD	+ 5 cts	1 717	2 852
	- 5 cts	2 949	3 361
Sensibilité sur le taux de croissance à l'infini	+ 0,5pt	2 477	3 383
	- 0,5pt	2 156	2 855
PERTE DE VALEUR SUR TESTS D'IMPAIRMENT		-	-

Le tableau ci-dessus fait apparaître que :

- pour les UGT Vallourec Europe et Vallourec North America, les valeurs d'utilité au 31 décembre 2016 sont supérieures aux bases testées, comme il a été dit ci-dessus ;
- les flux futurs de trésorerie de ces UGT sont sensibles aux variations de la valeur de leurs transactions à l'export libellées dans une monnaie autre que celle du pays de leur implantation (principalement l'USD). Les flux non couverts sont évalués au cours du 31 décembre 2016, par cohérence avec les valeurs au bilan à tester.

Compte tenu de la sensibilité des calculs de DCF aux hypothèses retenues, le Groupe a jugé opportun de maintenir les dépréciations pour pertes de valeur constatées fin 2014 et 2015 sur l'UGT Vallourec Europe.

En 2016, la prise de contrôle de VSB s'est traduite par la valorisation des actifs de l'usine de Jeceaba (Brésil) à la juste valeur, cette opération ayant comme conséquence de cristalliser la perte de valeur constatée en 2014.

NOTE 3 Entreprises associées

Les principales entreprises associées (valeur comptable individuelle supérieure à 50 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM	Tianda Oil Pipe	Autres	Total
Activité	Aciérie	Fabrication de tubes		
Lieu d'implantation	Allemagne	Chine		
Au 31/12/2014	76 688	57 446	49 991	184 125
Augmentation de capital	4 000	-	4 074	8 074
Effet des variations de change	-	2 370	4 136	6 506
Dividendes versés	(6)	(6 272)	(4 474)	(10 752)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	(11 044)	(11 044)
Autres	-	-	(49)	(49)
Contribution au résultat de la période		(436)	411	(25)
Au 31/12/2015	80 682	53 108	43 045	176 835
Augmentation de capital	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	(2 726)	1 098	(1 628)
Dividendes versés	(1)	(7 261)	-	(7 262)
Variation de périmètre	-	(35 521)	379	(35 142)
Autres	-	-	-	-
Contribution au résultat de la période	5	(7 600)	(408)	(8 003)
AU 31/12/2016	80 686	-	44 114	124 800

Au 31 décembre 2015, seules les sociétés HKM et Tianda Oil Pipe sont identifiées comme des entreprises associées significatives du Groupe. Au 31 décembre 2016, Vallourec a pris le contrôle de Tianda Oil Pipe, qui est désormais intégrée globalement avec un taux de détention de 99,03 %, après l'acquisition en novembre d'une part majoritaire de 50,61 % et le succès de l'offre d'achat publique

obligatoire et inconditionnelle. Tianda Oil Pipe a été consolidée en mise en équivalence (19,5 %) sur l'année 2016 et la prise de contrôle a été constatée dans le bilan du Groupe le 31 décembre 2016 (voir Note 34).

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société HKM sont présentées ci-dessous.

HKM	31/12/2015	31/12/2016
Actifs non courants	651 985	689 483
Actifs courants	565 029	689 409
Passifs non courants	584 339	465 117
Passifs courants	229 267	510 343
Actif net	403 408	403 432
Ventes	2 001 550	1 831 087
Résultat d'exploitation	4 474	2 706
Résultat net des activités poursuivies	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-
Total du résultat global	-	25
Dividendes versés au Groupe	6	5

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM	31/12/2015	31/12/2016
Actif net	403 408	403 432
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Goodwill	-	-
Autres	-	-
Valeur titres mis en équivalence	80 682	80 686
Résultat HKM	-	25
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Quote-part de résultat net	-	5

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 44 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 4 Autres actifs non courants

	Autres placements en titres de capitaux propres	Prêts	Autres immobilisations financières	Autres actifs non courants	Provisions	Total
Au 31/12/2014	73 885	6 713	41 571	314 375	(1 480)	435 064
Effet des variations de change	(300)	19	(6 550)	(40 732)	374	(47 189)
Variations des valeurs brutes	(6 419)	(1 902)	9 175	(147 634)	(173)	(146 953)
Autres variations	-	(171)	(7 534)	(84)	-	(7 789)
Au 31/12/2015	67 166	4 659	36 662	125 925	(1 279)	233 133
Effet des variations de change	548	124	6 047	22 193	(523)	28 389
Variations des valeurs brutes	9 278	(8)	3 396	20 714	-	33 380
Dotations aux provisions	-	-	-	-	(1 828)	(1 828)
Reprises de provisions	-	-	-	-	2 919	2 919
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	-	853	7 478	104 823	-	113 154
Cessions issues de regroupements d'entreprises	-	(477)	(4 188)	(67 581)	-	(72 246)
Autres variations	2 584	(120)	8 639	9 209	(8 642)	11 670
AU 31/12/2016	79 576	5 031	58 034	215 283	(9 353)	348 571

Au 31 décembre 2016, les titres classés en actifs disponibles à la vente (inclus dans les « Autres placements en titres de capitaux propres ») concernent presque exclusivement les titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., cotés à la Bourse de Tokyo acquis courant 2009 pour un montant total de 81,9 millions d'euros.

Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. ont signé le 31 décembre 2009 un contrat de partenariat d'une durée de 7 ans incluant une prise de participation réciproque dans leur capital pour un montant d'environ 120 millions de dollars. Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et Vallourec, partenaires dans Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, coopèrent au développement du joint VAM.

Au regard du caractère stratégique et durable de la participation, Vallourec a fixé des seuils au-delà desquels une baisse de la valeur liquidative des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. présenterait un caractère significatif ou prolongé nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation par le compte de résultat :

- 3 ans pour le caractère prolongé d'une baisse ;
- 40 % pour le caractère significatif d'une baisse.

La variation de juste valeur de ces titres au 31 décembre 2016, basée sur leur valeur liquidative de 73,3 millions d'euros, présente un gain sur la période de 9,4 millions d'euros qui est comptabilisée dans les capitaux propres. Pour mémoire, la valeur liquidative des titres au 31 décembre 2015 était de 63,9 millions d'euros. La perte cumulée de 8,6 millions d'euros à fin décembre 2016 est comptabilisée en capitaux propres.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par des dépôts et cautionnements au Brésil (41 millions d'euros au 31 décembre 2016, voir aussi Note 16), versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux.

Les autres actifs non courants sont composés essentiellement de créances fiscales à plus d'un an au Brésil et aux États-Unis pour 178,6 millions d'euros.

En 2015, l'impact de l'application de l'Amendement IFRS 11 s'est traduit par la baisse des actifs non courant de 165 millions d'euros en contrepartie des passifs long terme.

Échéances des autres actifs non courants	entre 1 et 5 ans	5 ans et plus	Total
VALEURS BRUTES AU 31/12/2015			
Prêts	2 357	2 302	4 659
Autres placements en titres de capitaux propres	-	67 166	67 166
Autres immobilisations financières	103 659	58 928	162 587
TOTAL	106 016	128 396	234 412
VALEURS BRUTES AU 31/12/2016			
Prêts	3 414	1 617	5 031
Autres placements en titres de capitaux propres	-	79 576	79 576
Autres immobilisations financières	208 287	65 030	273 317
TOTAL	211 701	146 223	357 924

NOTE 5 Impôts différés

Les principales bases de calcul des impôts différés sont :

- récurrentes : les provisions pour congés payés, contribution sociale de solidarité ,
- non récurrentes : les provisions réglementées annulées, la participation des salariés, les provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement ainsi que les retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- récurrentes long terme : les provisions pour engagements en matière de retraites non déductibles fiscalement, les provisions non

déductibles sur immobilisations et les écarts d'évaluation sur les actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont classées en charges d'exploitation.

	2015	2016
Impôts différés actifs	148 783	190 269
Impôts différés passifs	216 172	80 494
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS) NETS	(67 389)	109 775

Présentation des impôts différés par nature

Au 31/12/2016	Actifs	Passifs	Net impôts différés passif
Immobilisations	-	241 012	
Autres actifs et passifs	39 836		
Stocks	28 154	-	
Engagements envers le personnel	9 380	-	
Instruments dérivés	748	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	1 851	
SOLDE NET	78 118	242 863	(164 745)
Activation des déficits ordinaires	274 520	-	274 520
TOTAL	352 638	242 863	109 775

Au 31/12/2015	Actifs	Passifs	Net impôts différés passif
Immobilisations	-	210 260	
Autres actifs et passifs	-	42 001	
Stocks	21 273	-	
Engagements envers le personnel	12 717	-	
Instruments dérivés	165	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	1 851	
SOLDE NET	34 155	254 112	(219 957)
Activation des déficits ordinaires	152 568	-	152 568
TOTAL	186 723	254 112	(67 389)

Les impôts différés en valeur brute du Groupe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 s'analysent comme suit :

Au 31/12/2016	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu ou déprécié
Reports fiscaux déficitaires	2 447 210	787 571	274 520	513 051
Autres actifs d'impôts	-	-	(84 251)	421 281
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	-	787 571	190 269	934 332
Passifs d'impôts	-	-	(80 494)	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS	-	-	(80 494)	-
TOTAL	-	-	109 775	934 332

Au 31/12/2015	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	1 565 529	487 253	152 568	334 686
Autres actifs d'impôts	-	-	(3 785)	246 788
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	-	487 253	148 783	581 474
Passifs d'impôts	-	-	(216 172)	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS	-	-	(216 172)	-
TOTAL	-	-	(67 389)	581 474

Les reports fiscaux déficitaires concernent principalement Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (ex-VSB), le groupe d'intégration fiscale France, Vallourec Changzhou, Vallourec Star, Vallourec Deutschland et Vallourec Saudi Arabia.

Les impôts différés actifs sont reconnus lorsqu'il existe une assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible. Lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain, aucun impôt différé actif n'est reconnu et, le cas échéant, ceux existant à l'ouverture sont dépréciés.

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

Actif/(Passif) net d'impôt	2015	2016
AU 1^{ER} JANVIER	(33 144)	(67 389)
Effet des variations de taux change	(34 755)	20 244
Comptabilisé en résultat	45 037	119 500
Comptabilisé dans les réserves	(12 753)	(4 725)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(3 936)	-
Autres	(27 838)	42 145
AU 31 DÉCEMBRE	(67 389)	109 775

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en réserves correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

NOTE 6 Stocks et en-cours

	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2014	555 308	612 725	495 428	1 663 461
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	(66 443)	(292 395)	(48 881)	(407 719)
Effet des variations de change	(12 049)	37 953	(35 426)	(9 522)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(13 545)	(284)	(12 386)	(26 215)
Autres variations	5 300	-	8 742	14 042
Au 31/12/2015	468 571	357 999	407 477	1 234 047
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	(51 142)	(43 414)	(73 642)	(168 198)
Effet des variations de change	25 584	1 494	26 953	54 031
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	133 274	1 546	104 534	239 354
Cessions issues de regroupements d'entreprises	(56 308)	(622)	(55 014)	(111 944)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(24 500)	-	-	(24 500)
Autres variations	3 241	1 812	12 670	17 723
AU 31/12/2016	498 720	318 815	422 977	1 240 512
DÉPRÉCIATION				
Au 31/12/2014	(89 206)	(25 799)	(58 425)	(173 430)
Effet des variations de change	980	(1 320)	4 419	4 079
Dotations ^(a)	(38 789)	(8 208)	(38 921)	(85 918)
Reprises	33 454	13 572	34 816	81 842
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	2 127	-	2 927	5 054
Autres variations	(959)	1 425	25	491
Au 31/12/2015	(92 393)	(20 330)	(55 159)	(167 882)
Effet des variations de change	(3 220)	247	(4 428)	(7 401)
Dotations ^(a)	(52 973)	(11 806)	(32 761)	(97 540)
Reprises	33 904	6 666	35 112	75 683
Cessions issues de regroupements d'entreprises	57	-	5 515	5 572
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	11 211	-	-	11 211
Autres variations	(3 018)	655	(23 043)	(25 406)
AU 31/12/2016	(106 432)	(24 567)	(74 764)	(205 763)

(a) Les dotations aux provisions de stock de matières premières et consommables comprennent des dépréciations de pièces de rechange liées à des actifs industriels ayant fait l'objet d'une perte de valeur pour un montant de 9 millions d'euros en 2016 et 11 millions d'euros en 2015.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les produits fabriqués à la commande sont dépréciés, le cas échéant, pour la partie non affectée et valorisés au prix de la ferraille (si applicable). Les stocks sont dépréciés en fonction de leurs valeurs nettes réalisables.

Valeurs nettes	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
Au 31/12/2015	376 178	337 669	352 318	1 066 165
AU 31/12/2016	392 288	294 248	348 213	1 034 749

NOTE 7 Clients et comptes rattachés

	Avances et acomptes versés sur commandes	Créances clients et comptes rattachés (brut)	Provisions pour dépréciation	Total
Au 31/12/2014	35 471	1 128 838	(18 655)	1 145 654
Effet des variations de change	(4 992)	(98)	3 714	(1 376)
Variations des valeurs brutes	(17 311)	(480 791)	-	(498 102)
Dotations aux provisions	-	-	(58 599)	(58 599)
Reprises de provisions	-	-	10 462	10 462
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(531)	(24 148)	209	(24 470)
Autres variations	-	(36 719)	8 054	(28 665)
Au 31/12/2015	12 637	587 082	(54 815)	544 904
Effet des variations de change	1 580	22 879	(3 429)	21 030
Variations des valeurs brutes	(2 870)	(120 533)	-	(123 403)
Dotations aux provisions	-	-	(8 690)	(8 690)
Reprises de provisions	-	-	28 654	28 654
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	21 139	90 322	-	111 461
Cessions issues de regroupements d'entreprises	(1 326)	(21 092)	147	(22 271)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(13)	(7 217)	-	(7 230)
Autres variations	(3 032)	(388)	5 183	1 763
AU 31/12/2016	28 115	551 053	(32 950)	546 218

NOTE 8 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers du bilan sont présentés et évalués selon les différentes catégories conformes à la norme IAS 39.

8.1 Incidence des normes IAS 32 et IAS 39 sur les capitaux propres et le résultat

Comme précisé au paragraphe 2.16 des principes et méthodes comptables, les principales incidences des normes IAS 32 et 39 concernent la comptabilisation des contrats de couverture conclus par le Groupe au regard de ses opérations commerciales d'achats et de ventes en devises et la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente. Les autres conséquences du passage aux normes IAS 32 et 39 ont eu peu d'impact sur les comptes (évaluation des prêts-logement consentis au personnel selon la méthode du taux d'intérêt effectif, valorisation à leur juste valeur des valeurs mobilières de placement).

En ce qui concerne les couvertures de change, la relation de couverture s'appuie sur le cours spot des devises. La partie report/déport des instruments dérivés est systématiquement considérée comme non efficace et est passée en compte de résultat (résultat financier). Les créances et dettes en devises ont été revalorisées au cours spot au 31 décembre.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de 131,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 à une position nette passive de 47,3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2016 explique l'essentiel des 16,1 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise et des 24,7 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures adossées aux créances et aux dettes.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IAS 39. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

Postes du bilan concernés	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Variations en 2016		
			Total	Dont réserves	Dont résultat
1- Instruments dérivés comptabilisés au bilan ^(a)					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme ^(b) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	(40 727)	(24 626)	16 101	13 149	2 952
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales ^(b)) *	(41 788)	(17 140)	24 648	2 109	22 539
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	(54 701)	(18 193)	36 508	180	36 328
Comptabilisation du report/déport *	4 062	9 785	5 723	8 012	(2 289)
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	1 625	2 866	1 241	56	1 185
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(131 529)	(47 308)	84 221	23 506	60 715
■ Dont instruments dérivés – actifs	20 341	57 985			
■ Dont instruments dérivés – passifs	152 429	105 293			
■ Dont reclassement en actifs destinés à être cédés	(559)	-			
2 – Créances (dettes) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes ^(b) et créances commerciales)	36 877	20 389	(16 488)	-	(16 488)
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	55 299	16 907	(38 392)	-	(38 392)
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	(39 353)	(10 012)	29 341	23 506	5 835
3 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	(13 951)	(8 665)	5 286	5 286	-
TOTAL	(53 304)	(18 677)	34 627	28 792	5 835

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

(b) Montants non significatifs.

* L'impact en réserves comprend notamment l'incidence de la prise de contrôle de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2015 était de (40,7) millions d'euros. Au cours de l'exercice 2016, environ 94 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2015 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de

valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2015 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2016.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent plus de 85 % des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2016.

Postes du bilan concernés	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Variations en 2015		
			Total	Dont réserves	Dont résultat
1- Instruments dérivés comptabilisés au bilan ^(a)					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme ^(b) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	(71 636)	(40 727)	30 909	30 188	721
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales ^(b))	(55 329)	(41 788)	13 541	-	13 541
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	(29 459)	(54 701)	(25 242)	-	(25 242)
Comptabilisation du report/déport	9 077	4 062	(5 015)	(2 449)	(2 566)
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	2 259	1 625	(634)	(262)	(372)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(145 088)	(131 529)	13 559	27 477	(13 918)
■ Dont instruments dérivés – actifs	28 211	20 341			
■ Dont instruments dérivés – passifs	173 300	152 429			
■ Dont reclassement en actifs destinés à être cédés	-	(559)			
2 – Créances (dettes ^(b)) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes ^(b) et créances commerciales)	52 584	36 877	(15 707)	-	(15 707)
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	30 529	55 299	24 770	-	24 770
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	(61 975)	(39 353)	22 622	27 477	(4 855)
3 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	(6 321)	(13 951)	(7 630)	(7 630)	-
TOTAL	(68 296)	(53 304)	14 992	19 847	(4 855)

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

(b) Montants non significatifs.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2014 était de (71,6) millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, environ 81 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2014 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de

valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2014 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2015.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent la quasi-totalité des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2015.

8.2 Information sur la nature et l'étendue du risque de marché et la manière dont il est géré par le Groupe

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de crédit et du risque actions. Le risque de liquidité est abordé en Note 16.

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec et de la sous-holding Vallourec Tubes.

Total de la dette

Au 31/12/2016	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	2 325 628	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	-	-
Taux fixe	2 325 628	-
Taux variable	247 460	1 286 722
TOTAL	2 573 088	1 286 722

Au 31/12/2015	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 990 269	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	-	-
Taux fixe	1 990 269	-
Taux variable	159 528	630 540
TOTAL	2 149 797	630 540

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par des emprunts obligataires et billets de trésorerie émis par Vallourec :

- le 7 décembre 2011, un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 % ;
- en août 2012, deux placements privés obligataires à long terme d'un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 % ;
- le 30 septembre 2014, un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 % ;
- un encours de billets de trésorerie d'un montant de 307,2 millions d'euros.

Par ailleurs, en décembre 2009, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil a contracté un emprunt auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est utilisé pour un montant de 56,9 millions de reais brésiliens au 31 décembre 2016. Vallourec Soluções Tubulares do Brasil a également souscrit en 2010 un contrat de location-financement à taux fixe.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 247,5 millions d'euros (environ 10 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2016.

Aucune ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2016, hormis :

- l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros à échéance février 2017 ;
- l'encours de 307,2 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à un an ;
- diverses lignes de financement au sein des filiales du Groupe (pour 82 millions d'euros).

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 2,5 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constant, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie émis au plus à un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (au plus à trois mois).

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2016, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 55,2 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 176,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Réserve de conversion – part du Groupe	31/12/2015	31/12/2016
USD	320 968	343 878
GBP	(5 789)	(11 583)
Real brésilien	(863 699)	(529 697)
Yuan chinois	58 473	34 276
Autres	(10 528)	(13 448)
TOTAL	(500 575)	(176 574)

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec (environ 42,5 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2016) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le real brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en real brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 71,3 millions d'euros de la valeur intrinsèque comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2016. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US contre l'euro et dans une moindre mesure du real brésilien contre le dollar US.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé des systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2016, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change	2015	2016
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 065 094	1 074 559
Contrat de change à terme : achats à terme	55 879	45 218
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	1 120 973	1 119 777

Échéances des contrats au 31 décembre 2016

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	1 074 559	1 057 065	17 494	-
Contrats de change : achats à terme	45 218	45 120	98	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	1 119 777	1 102 185	17 592	-

Les ventes à terme (1 074 millions d'euros sur les 1 119 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,14 et USD/BRL de 3,70.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2016, comme en 2015, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- depuis 2011, des ventes à terme pour 276,8 millions de Dollars USD (243,5 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en USD, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2017 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
 - les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
 - les créances clients et comptes rattachés ;
 - les dérivés qui ont une juste valeur positive.
1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur) ;
 2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie ;
 3. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2016, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit 3 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Au 31 décembre 2016	0 à 30 jrs	30 à 60 jrs	60 à 90 jrs	90 à 180 jrs	> à 180 jrs	Total
Non échues	229 394	115 136	50 707	40 570	388	436 195

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2016 comprennent :

D'une part, les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 3 094 actions propres acquises en 2008 après attribution définitive de 26 844 actions en 2011, de 70 050 actions en 2013 et 12 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 55 036 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014, 108 600 actions en 2015 et 30 524 actions en 2016 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 79 716 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 31 mai 2012, après attribution définitive de 94 600 actions en 2014 et de 225 684 actions en 2016 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 300 000 actions propres acquises en 2014.

Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2016 s'élevaient à 436,2 millions d'euros, soit 81 % du total des créances clients nettes.

4. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes (milliers d'euros) :

Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

D'autre part Vallourec a mis en place en 2012 un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 (dix-septième résolution).

Le 8 avril 2014, Vallourec s'est engagé sur un apport complémentaire de 12,5 millions d'euros dont 5 millions ont été versés à fin 2014 afin de permettre à Rothschild & Cie Banque d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat.

À la date du 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité chez Rothschild & Cie Banque :

- 2 400 000 titres pour une valeur au 31 décembre de 15,7 millions d'euros ;
- 5 627 237 euros.

Classification et évaluation des actifs et passifs

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

2016	Notes	Catégorie ^(a)	Valeur brute au 31/12/2016	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	4					
Titres de participation cotés		ADV	73 282	-	73 282	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	6 294	-	6 294	-
Prêts		P&C	5 031	5 031	-	-
Autres immobilisations financières		P&C/ADE ^(b)	58 034	58 034	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	P&C	551 053	551 053	-	-
Instruments dérivés actifs	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	1 764	-	1 764	-
Instruments financiers de couverture ^(f)		AF – JVpR	56 222	-	-	56 222
Instruments financiers spéculatifs		AF – JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	9	P&C	283 019	283 019	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	AF – JVpR	1 286 722	-	-	1 286 722
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières ^{(c) (e)} auprès des établissements de crédit	16	CA-TIE	214 556	214 556	-	-
Autres	16	CA-TIE	636 348	636 348	-	-
Emprunt de crédit-bail	16	CA-TIE	113 031	113 031	-	-
Emprunt obligataire	16	CA-TIE	950 373	950 373	-	-
Emprunts et concours bancaires courants ^{(d) (e)}	16	CA-TIE	659 436	659 436	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		CA	530 391	530 391	-	-
Instruments dérivés passifs	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	26 390	-	26 390	-
Instruments financiers de couverture		PF – JVpR	78 901	-	-	78 901
Instruments financiers spéculatifs		PF – JVpR	2	-	-	2
Autres passifs courants	20	CA	299 462	299 462	-	-

(a) AF – JVpR Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat

ADE – Actifs détenus jusqu'à leur échéance

P & C – Prêts et créances

ADV – Actifs disponibles à la vente

CFT – Couverture de flux de trésorerie

PF – JVpR – Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

CA – Coût amorti

CA – TIE – Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(b) Dans le Groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.

(d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(f) Y compris le warrant « Value 12 », « Value 13 », « Value 14 », « Value 15 » et « Value 16 » dont la juste valeur au 31 décembre 2016 s'élève à 1,7 million d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

(A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi ;

(B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.).

2016 Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégorie	Total de la juste valeur au bilan	Juste Valeur		
			Cours cotés (A)	Modèle interne avec paramètres observables (B)	Modèle interne avec paramètres non observables
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	73 282	73 282	-	-
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	6 294	-	6 294	-
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	1 764	-	1 764	-
Instruments financiers spéculatifs	PF – JVpR	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AF – JVpR	1 286 722	1 286 722	-	-
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	105 291	-	105 291	-
Instruments financiers spéculatifs	PF – JVpR	2	-	2	-

2015	Notes	Catégorie ^(a)	Valeur brute au 31/12/2015	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	4					
Titres de participation cotés		ADV	63 939	-	63 939	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	3 227	-	3 227	-
Prêts		P&C	4 659	4 659	-	-
Autres immobilisations financières		P&C/ADE ^(b)	36 662	36 662	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	P&C	587 082	587 082	-	-
Instruments dérivés actifs	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	5 126	-	5 126	-
Instruments financiers de couverture ^(f)		AF – JVpR	15 215			15 215
Instruments financiers spéculatifs		AF – JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	9	P&C	307 474	307 474	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	AF – JVpR	630 540	-	-	630 540
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières ^{(c) (e)} auprès des établissements de crédit	16	CA-TIE	238 010	238 010	-	-
Autres	16	CA-TIE	229 873	229 873	-	-
Emprunt de crédit-bail	16	CA-TIE	78 017	78 017	-	-
Emprunt obligataire	16	CA-TIE	1 597 916	1 597 916	-	-
Emprunts et concours bancaires courants ^{(d) (e)}	16	CA-TIE	5 981	5 981	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		CA	523 476	523 476	-	-
Instruments dérivés passifs	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	45 833	-	45 833	-
Instruments financiers de couverture ^(f)		PF – JVpR	106 596	-	-	106 596
Instruments financiers spéculatifs		PF – JVpR	-	-	-	-
Autres passifs courants	20	CA	332 854	332 854	-	-

(a) AF – JVpR – Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat

ADE – Actifs détenus jusqu'à leur échéance

P & C – Prêts et créances

ADV – Actifs disponibles à la vente

CFT – Couverture de flux de trésorerie

PF – JVpR Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

CA – Coût amorti

CA – TIE – Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(b) Dans le Groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.

(d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(f) Y compris le warrant « Value 11 », « Value 12 », « Value 13 », « Value 14 » et « Value 15 » dont la juste valeur au 31 décembre 2015 s'élève à 1,6 million d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

(A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi ;

(B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.)

2015 Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégorie	Total de la juste valeur au bilan	Juste Valeur		
			Cours cotés (A)	Modèle interne avec paramètres observables (B)	Modèle interne avec paramètres non observables
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	63 939	63 939	-	-
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	3 227	-	3 227	-
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	5 126	-	5 126	-
Instruments financiers spéculatifs	PF – JVpR	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AF – JVpR	630 540	630 540	-	-
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	152 429	-	152 429	-
Instruments financiers spéculatifs	PF – JVpR	-	-	-	-

NOTE 9 Autres actifs courants

	Créances sur personnel et organismes sociaux	Créances fiscales hors IS	Charges constatées d'avance	État, impôt sur les bénéfices	Autres créances	Total
Au 31/12/2014	5 951	105 667	50 609	44 458	136 470	343 155
Effet des variations de change	(730)	(11 936)	(1 370)	(8 843)	(14 267)	(37 146)
Dotations ou reprises aux provisions	-	-	-	-	(1 495)	(1 495)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(60)	(508)	(295)	(253)	(1 975)	(3 091)
Autres variations	(1 232)	(15 370)	779	17 741	4 133	6 051
Au 31/12/2015	3 929	77 853	49 723	53 103	122 866	307 474
Effet des variations de change	436	10 232	2 804	6 636	11 320	31 428
Dotations ou reprises aux provisions	-	-	-	-	4 110	4 110
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	85	29 635	3 173	10 479	79 790	123 162
Cessions issues de regroupements d'entreprises	(48)	(16 596)	(1 776)	(5 868)	(28 834)	(53 122)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(139)	(801)	(718)	-	-	(1 658)
Autres variations	592	11 233	(2 183)	(25 697)	(112 320)	(128 375)
AU 31/12/2016	4 855	111 556	51 023	38 653	76 932	283 019

La diminution du poste « Autres créances » s'explique par l'élimination de la part à 44 % des créances vis-à-vis de VSB fin 2016.

NOTE 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeurs mobilières de placement (brut)	Disponibilités	Total
Au 31/12/2014	806 485	340 428	1 146 913
Effet des variations de change	(61 317)	8 885	(52 432)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	(4 000)	(4 000)
Autres variations	(284 642)	(175 299)	(459 941)
Au 31/12/2015	460 526	170 014	630 540
Effet des variations de change	50 408	(5 856)	44 552
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	(4 646)	(4 646)
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	47 871	6 953	54 824
Cessions issues de regroupements d'entreprises	(25 921)	(688)	(26 609)
Autres variations	417 592	170 469	588 061
AU 31/12/2016	950 476	336 246	1 286 722

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constitué des liquidités en comptes courants bancaires et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

NOTE 11 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Valeurs nettes	31/12/2015	31/12/2016
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	68 964	46 327
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(60 135)	(43 211)
VALEUR NETTE DES ACTIFS/PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	8 829	3 116

Ces actifs et passifs se détaillent de la façon suivante :

	31/12/2015	31/12/2016
Actifs non courants	40 360	19 505
Actifs courants	80 608	26 822
Passifs non courants	(2 107)	(3 232)
Passifs courants	(58 028)	(39 979)
Dépréciation d'actifs	(52 004)	-
VALEUR NETTE DES ACTIFS/PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	8 829	3 116

Vallourec a finalisé la cession de sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes (VHET), classée en actifs disponibles à la vente fin 2015, à la société American Industrial Acquisition Corporation (AIAC), le 29 avril 2016.

Le 21 juillet 2016, Vallourec a annoncé être entré en négociations exclusives avec le Groupe Ascometal en vue de lui céder une participation majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve.

Vallourec et Asco Industries ont finalisé l'acquisition le 26 janvier 2017, par cette dernière, d'une participation majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve.

En conséquence, ces actifs sont présentés en actifs disponibles à la vente à fin décembre 2016.

NOTE 12 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation

Valeurs brutes	31/12/2015	Écart de conversion	Variation	Variation de périmètre, reclassement et autres	31/12/2016
Stocks	1 234 047	54 031	(168 198)	120 632	1 240 512
Clients	599 719	24 459	(123 403)	78 393	579 168
Fournisseurs	(523 476)	(8 235)	84 172	(82 852)	(530 391)
Autres créances et dettes	7 306	28 826	5 281	41 265	82 678
Fonds de Roulement Brut (1)	1 317 596	99 081	(202 148)	157 438	1 371 967
Impact des instruments financiers de couverture (2)			22 517		
TOTAL (1) + (2)			(179 631)		
Variation du Fonds de Roulement du Tableau de trésorerie			179 631		

NOTE 13 Capitaux propres**Capital**

Le capital de Vallourec est composé de 451 238 005 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées contre 135 688 432 au 31 décembre 2015.

2016

Le 3 mai 2016, Vallourec a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 480 millions d'euros qui s'est traduite par la création de 217 101 488 actions nouvelles. Cette augmentation de capital, combinée avec l'émission réservée d'obligations remboursables en actions pour un montant brut de 514 millions d'euros souscrites par Bpifrance Participations SA et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation a permis à Vallourec de finaliser l'augmentation de capital globale annoncée pour un montant net de 951 millions d'euros.

À l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et du remboursement des obligations le 3 mai 2016 pour BPI et le 20 juin 2016 pour NSSMC, le capital s'élève à 444 638 049 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros chacune (contre 135 688 432 au 31 décembre 2015).

Le 14 décembre 2016, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié Value 16, 6 599 956 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 3,99 euros pour la formule à effet de levier et de 3,75 euros pour la formule classique soit une augmentation de capital de 25,9 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

2015

Le 25 juin 2015, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2015 s'est traduite par la création de 3 090 460 actions nouvelles émises au prix de 19,40 euros soit une augmentation de capital de 59,9 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 15 décembre 2015, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié Value 15, 1 999 997 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 8,83 euros pour la formule à effet de levier et de 8,32 euros pour la formule classique soit une augmentation de capital de 17,3 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Réserves, instruments financiers

Conformément à l'IAS 39 Instruments financiers, cette réserve est alimentée par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des valeurs intrinsèques constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

Réserves de conversion

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	Réal brésilien	Yuan chinois	Autres	Total
Au 31/12/2014	158 184	(8 728)	(479 818)	50 497	(7 839)	(287 704)
Variations	162 784	2 939	(383 881)	7 976	(2 689)	(212 871)
Au 31/12/2015	320 968	(5 789)	(863 699)	58 473	(10 528)	(500 575)
Variations	22 910	(5 794)	334 002	(24 197)	(2 920)	324 001
AU 31/12/2016	343 878	(11 583)	(529 697)	34 276	(13 448)	(176 574)

Principaux cours de change utilisés (euro/devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen)

Pour 1 euro	USD	GBP	BRL	CNY
2015				
Taux moyen	1,11	0,73	3,70	6,97
Taux clôture	1,09	0,73	4,31	7,06
2016				
Taux moyen	1,11	0,82	3,86	7,35
Taux clôture	1,05	0,86	3,43	7,32

NOTE 14 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen

pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives.

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	2015	2016
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	(864 753)	(758 016)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	130 613 382	332 737 362
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(486 826)	(2 279 971)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	130 126 556	330 457 391
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	(6,6)	(2,3)
Résultat par action comparable à 2016 (en euros)	(6,6)	
Effet de la dilution – options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	-	155 548
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	130 126 556	330 612 939
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	(6,6)	(2,3)
Résultat par action comparable à 2016 (en euros)	(6,6)	

Dividendes versés au cours de l'exercice :	2015	2016
■ au titre de l'exercice précédent (en euros)	0,81	
■ au titre d'acompte sur l'exercice en cours (en euros)	-	-

NOTE 15 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

	Réserves	Écart de conversion	Résultat	Total
Au 31/12/2015	350 393	74 749	(33 201)	391 941
AU 31/12/2016	450 892	93 070	(49 530)	494 432

Contributions à la clôture	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Principales entités américaines ^(a)	368 447	330 144
Autres	23 494	164 288
TOTAL	391 941	494 432

(a) Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement détenues par Sumitomo Corp. et Nippon Steel Sumitomo Metal Corp.

L'augmentation en 2016 des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle s'explique par les variations de périmètre décrites en 6.1.7.B principalement VSB et Serimax.

Contributions dans le résultat	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Principales entités américaines ^(a)	(28 701)	(48 404)
Autres	(4 500)	(1 126)
TOTAL	(33 201)	(49 530)

(a) Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement détenues par Sumitomo Corp. et Nippon Steel Sumitomo Metal Corp.

Les montants présentés sont les montants figurant dans les états financiers à 100 % établis en application des normes IFRS, après prise en compte des retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition et des retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe.

Principales entités américaines	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Actifs courants	217 372	222 682
Actifs non courants	1 694 943	1 632 387
Passifs courants	251 636	393 127
Passifs non courants	222 366	191 400
ACTIF NET	1 438 313	1 270 542
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	368 447	330 144
Chiffre d'affaires	671 788	426 730
Résultat net	(148 385)	(207 413)
Autres éléments du résultat global	153 564	28 079
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL	5 179	(179 334)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(28 701)	(48 404)
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	39 004	10 438
Flux de trésorerie lié aux opérations	85 137	(52 381)
Flux de trésorerie lié aux investissements	(61 474)	(16 045)
Flux de trésorerie lié au financement	(113 209)	(36 393)
Incidence de la variation des taux de change	(10 958)	(7 624)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE	(100 504)	(112 443)

NOTE 16 Emprunts et dettes financières

Risques de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mis en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et pour une moindre mesure autour des filiales au Brésil et aux États-Unis (cf. ci-dessous).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

En Europe

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. En plus de la première extension d'un an obtenue pour un montant de 1,078 milliard d'euros, la seconde extension a été accordée en juillet 2016 pour un montant de 989 millions d'euros, la nouvelle échéance est à 2021. Cette ligne de crédit est disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extensions d'une année supplémentaire chacune qui ont été accordées en juillet 2016. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En septembre 2015, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 avec une option d'extension d'une année supplémentaire qui a été accordée en juillet 2016 pour la totalité du montant, la nouvelle échéance est à 2020. Cette ligne de crédit remplace quatre lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune octroyées à Vallourec Tubes et venant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En mai 2016, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En complément du financement mis en place par Vallourec, Vallourec Tubes dispose de deux lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune arrivant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2016, aucune de ces deux lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (cross default), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre

2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2016, Vallourec avait un encours de 307,2 millions d'euros pour des maturités d'un an au plus. Ce programme de billets de trésorerie était noté B par Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014 un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Les valeurs de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe sont respectivement de 651,8 millions d'euros ; 416,2 millions d'euros ; de 63 millions d'euros et de 530,2 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas, notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

Au 31 décembre 2016, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2016 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

Au Brésil

En décembre 2009, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (ex. VSB) a contracté un emprunt de 448,8 millions de reais brésiliens auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en reais brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012. Au 31 décembre 2016, cet emprunt est utilisé pour un montant de 56,9 millions de reais brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société au Brésil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de reais brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba. Au 31 décembre 2016, le montant résiduel de ce contrat de location-financement est de 323,3 millions de reais brésiliens.

Aux États-Unis

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2016 pour un montant total de 80 millions de dollars US. Le montant utilisé au 31 décembre 2016 s'élève à 80 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

En 2013, Vallourec Star a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 64,3 millions de dollars US avec une maturité finale de cinq ans. Au 31 décembre 2016, le montant résiduel de ce contrat de location-financement est de 35,9 millions de dollars US.

Dettes financières – Passifs non courants

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts de crédit-bail	Emprunt obligataire	Autres emprunts et dettes financières assimilées	Total
Au 31/12/2014	84 303	101 575	1 595 662	333	1 781 873
Émission de nouveaux emprunts	22 002	-	2 254	7 556	31 812
Remboursements	(4 544)	(12 329)	-	(3 463)	(20 336)
Effet des variations de change	(23 057)	(11 034)	-	2 936	(31 155)
Autres variations	-	(195)	-	956	761
Au 31/12/2015	78 704	78 017	1 597 916	8 318	1 762 955
Émission de nouveaux emprunts	-	-	942	-	942
Remboursements	(39 526)	(13 834)	-	(232)	(53 592)
Effet des variations de change	15 075	12 833	-	(10 289)	17 619
Reclassement courant/non courant	-	-	(648 485)	(21)	(648 506)
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	4 865	81 853	-	(4 527)	82 191
Cessions issues de regroupements d'entreprises	(2 724)	(45 838)	-	7 761	(40 801)
Autres variations	-	-	-	(160)	(160)
AU 31/12/2016	56 394	113 031	950 373	850	1 120 648

Dettes financières – Passifs courants

	Concours bancaires	Emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit (< 1 an)	Intérêts courus non échus sur emprunts auprès des établissements de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées (< 1 an)	Total
Au 31/12/2014	38 195	-	234 481	33 656	605 302	911 634
Effet des variations de change	2 503	-	(5 867)	22	(50 144)	(53 486)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	(1)
Autres variations	(34 717)	-	(69 307)	(306)	(366 975)	(471 305)
Au 31/12/2015	5 981	-	159 306	33 372	188 183	386 842
Reclassement courant/non courant	-	648 485	-	(3)	21	648 503
Effet des variations de change	41	-	15 751	-	44 939	60 731
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	-	-	49 085	-	250 683	299 768
Cessions issues de regroupements d'entreprises	-	-	(27 487)	-	(144 109)	(171 596)
Autres variations	3 586	1 343	(38 493)	74	262 338	228 848
AU 31/12/2016	9 608	649 828	158 162	33 443	602 055	1 453 096

Endettement par devise

	USD	EUR	REAL	Autres	Total
Au 31/12/2015 – milliers de devises	261 770	1 715 789	739 043	n/a	n/a
Au 31/12/2015 – milliers d'euros	240 443	1 715 789	171 404	22 161	2 149 797
Au 31/12/2016 – milliers de devises	448 869	1 948 186	604 012	n/a	n/a
AU 31/12/2016 – MILLIERS D'EUROS	425 832	1 948 186	176 071	23 655	2 573 744

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2015	702 822	42 682	412 558	14 078	590 815	1 762 955
Crédits-bails	37 017	10 606	10 636	10 672	44 101	113 032
Autres dettes financières non courantes	16 979	411 006	12 387	3 991	563 253	1 007 616
AU 31/12/2016	53 996	421 612	23 023	14 663	607 354	1 120 648

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières courants

2016	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	Total
Emprunts obligataires non convertibles	649 828	-	649 828
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 747	139 415	158 162
Autres emprunts et dettes assimilées	286 053	297 715	583 768
Dettes de crédits-bails	1 924	16 363	18 287
Intérêts courus sur emprunts	24 463	8 980	33 443
Concours bancaires (trésorerie passive)	9 606	2	9 608
AU 31/12/2016	990 621	462 475	1 453 096

L'endettement par taux

Le tableau ci-dessous regroupe la part courante et non courante des emprunts auprès des établissements de crédit et des autres emprunts et dettes financières assimilées.

	Taux < 3 %	Taux 3 à 6 %	Taux 6 à 10 %	Taux > 10 %	Total
Au 31/12/2015					
Taux fixes à l'origine	673 482	1 240 592	76 195	-	1 990 269
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	-	-	-	-
Taux fixes	673 482	1 240 592	76 195	-	1 990 269
Taux variables	129 978	2 232	22 001	5 317	159 528
TOTAL	803 460	1 242 824	98 196	5 317	2 149 797
Au 31/12/2016					
Taux fixes à l'origine	814 145	1 481 302	12 521	18 316	2 326 284
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	-	-	-	-
Taux fixes	814 145	1 481 302	12 521	18 316	2 326 284
Taux variables	2 256	127 123	116 051	2 030	247 460
TOTAL	816 401	1 608 425	128 572	20 346	2 573 744

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient des sociétés basées au Brésil.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne essentiellement les billets de trésorerie et l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros.

NOTE 17 Provisions

Passifs non courants	Provision pour environnement	Mesures d'adaptation et restructuration	Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	Autres	Total
Au 31/12/2014	13 437	-	-	-	13 437
Dotations de l'exercice	752	-	-	-	752
Utilisations	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	(3 452)	-	-	-	(3 452)
Autres	(222)	-	-	-	(222)
Au 31/12/2015	10 515	-	-	-	10 515
Dotations de l'exercice	629	13 988	14 222	6 451	35 290
Utilisations	(8)	(3 034)	(2 935)	(5 301)	(11 278)
Effet des variations de change	2 921	89	8 041	497	11 548
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	-	-	-	2 780	2 780
Cessions issues de regroupements d'entreprises	-	-	-	(477)	(477)
Reclassement courant/non courant	-	11 000	25 512	9 172	45 684
Autres variations	1 323	140	929	(766)	1 626
AU 31/12/2016	15 380	22 183	45 769	12 356	95 688

Les provisions dont le dénouement est prévu à échéance plus d'un an (par exemple : provisions pour litiges fiscaux au Brésil) ont été reclassées en non-courant.

Provision pour environnement

La provision pour environnement couvre les coûts de traitement de terrains industriels, ainsi que les coûts de remise en état de la mine au Brésil : elle est dotée au fur et à mesure des volumes de minerais extraits.

Provision pour risques fiscaux

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 4).

Passifs courants	Litiges et engagements commerciaux	Commandes en carnet – Pertes à terminaison	Mesures d'adaptation et restructuration	Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	Autres	Total
Au 31/12/2014	41 602	27 559	22 265	34 481	37 089	162 996
Dotations de l'exercice	32 478	61 783	73 453	11 926	15 881	195 521
Utilisations	(24 255)	(27 559)	(13 063)	(4 770)	(10 422)	(80 069)
Autres reprises	(6 880)	-	(949)	(7 308)	(6 216)	(21 353)
Effet des variations de change	(5 073)	(258)	(3)	(8 605)	(7 130)	(21 069)
Reclassement en passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(451)	(390)	-	-	(104)	(945)
Variations de périmètre et autres	-	(275)	(583)	19	3 865	3 026
Au 31/12/2015	37 421	60 860	81 120	25 743	32 963	238 107
Dotations de l'exercice	37 566	65 912	98 336	75	20 499	222 388
Utilisations	(22 607)	(20 429)	(34 965)	(10)	(28 958)	(106 969)
Autres reprises	(4 719)	(2 433)	-	-	-	(7 152)
Effet des variations de change	5 109	2 592	(168)	(1)	5 845	13 377
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	-	22 497	-	-	1 067	23 564
Cessions issues de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	(598)	(598)
Reclassement en passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	(26 000)	-	(40)	(26 040)
Reclassement courant/non courant	(3 673)	(32)	(11 000)	(25 512)	(5 467)	(45 684)
Autres variations	112	(20 657)	(20 569)	-	10 417	(30 697)
AU 31/12/2016	49 209	108 310	86 754	295	35 728	280 296

Provisions pour litiges, engagements commerciaux et pertes sur commandes en carnet

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Provisions pour mesures d'adaptation et restructuration

Les provisions pour mesures d'adaptation et restructuration couvrent les coûts estimés des plans annoncés en 2015 et 2016 qui concernent principalement l'Europe. Elles incluent les coûts suivants :

- indemnités de licenciement et de fin de contrat de travail versées au personnel dont la société n'attend plus de contrepartie ;
- coûts de maintien du personnel après l'arrêt d'activité et jusqu'à la fermeture du site (indemnités de préavis non effectués par exemple) ;
- indemnités pour rupture de contrats versées aux fournisseurs ;
- loyers restant à courir après l'arrêt de l'activité jusqu'à l'échéance du contrat de location.

Autres provisions courantes

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative.

Passifs éventuels

Au titre d'une investigation menée par les autorités brésiliennes dans le cadre des procédures impliquant Petrobras et visant ses fournisseurs de tubes, V&M do Brasil S.A a été mentionnée dans la décision d'un juge fédéral en date du 19 mai 2016. Cette décision ordonnait notamment des perquisitions chez certains de ces fournisseurs. V&M do Brasil S.A n'a pas fait l'objet de celles-ci. La société se tient à la disposition des autorités judiciaires pour coopérer à la poursuite des investigations. Aucune provision n'est constituée à cet égard.

Pour 2016 et 2015, les émissions réelles annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas alloués par l'État, et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

NOTE 18 Autres passifs long terme**Autres passifs long terme**

Au 31/12/2014	215 426
Effet des variations de change	(32 902)
Autres variations	(150 793)
Au 31/12/2015	31 731
Effet des variations de change	4 637
Autres variations	(10 656)
AU 31/12/2016	25 712

Les autres passifs long terme sont essentiellement composés d'autres dettes hors exploitation à plus d'un an et d'un prêt d'actionnaires accordé à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, activité conjointe, pour un montant de 165 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En 2015, l'impact de l'application de l'Amendement IFRS 11 s'est traduit par une baisse de ces passifs long terme de 165 millions d'euros en contrepartie des actifs non courants qui ont diminué du même montant (voir Note 4).

NOTE 19 Engagements envers le personnel

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2015					
Valeur actualisée de l'obligation	289 596	54 246	140 527	85 336	569 705
Retraite	251 294	51 929	140 527	80 657	524 407
Engagements de préretraite	23 068	-	-	-	23 068
Médailles du travail et avantages médicaux	15 234	2 317	-	4 679	22 230
Juste valeur des actifs du régime	(151 402)	(7 875)	(156 572)	(29 379)	(345 228)
PROVISION	138 194	46 371	(16 045)	55 957	224 477
Au 31/12/2016					
Valeur actualisée de l'obligation	315 841	38 251	135 041	94 818	583 951
Retraite	260 016	36 657	135 041	70 723	502 437
Engagements de préretraite	39 765	-	-	-	39 765
Médailles du travail et avantages médicaux	16 060	1 594	-	24 095	41 749
Juste valeur des actifs du régime	(166 984)	(8 022)	(148 517)	(33 665)	(357 188)
PROVISION	148 857	30 229	(13 476)	61 153	226 763

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
Au 31/12/2015				
Taux d'actualisation	2,10 %	2,10 %	3,80 %	de 4,35 % à 17,95 %
Rendement calculé des actifs du régime	2,10 %	2,10 %	3,80 %	de 4,35 % à 17,95 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,30 %	3,35 %	de 3 % à 11,5 %
Au 31/12/2016				
Taux d'actualisation	1,55 %	1,55 %	2,70 %	de 4,15 % à 10,39 %
Rendement à long terme des actifs du régime	1,55 %	1,55 %	2,70 %	de 4,15 % à 10,39 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,40 %	3,50 %	de 3 % à 10 %

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2016 représentent pour le Groupe des gains qui s'élèvent à 9,7 millions d'euros (9,5 millions d'euros de gains en 2015).

Le Groupe prévoit de verser en 2017 un montant de 34,1 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 21,9 millions d'euros en Allemagne, 5,7 millions d'euros au Royaume-Uni, 2,1 millions d'euros en France et 2,5 millions d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 501 millions d'euros d'engagement au 31 décembre 2016 pour des actifs de 357 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis.

Les actifs de couverture offrent une performance supérieure aux prévisions de 28 millions d'euros. En 2016, une diminution générale des taux d'actualisation a entraîné une augmentation globale des engagements générant des pertes actuarielles sur l'exercice pour 48,6 millions d'euros.

Au cours de l'année, le Groupe a procédé à des plans de restructuration qui affectent les engagements envers le personnel notamment en France et en Allemagne.

France

Les engagements en France correspondent aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2016 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 3,9 millions d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurances. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité.

Au cours de l'exercice le régime a été fermé et les droits gelés entraînant une réduction des engagements de 4,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, l'engagement s'élève à 11,5 millions d'euros pour un actif de 7,8 millions d'euros.

Le plan de restructuration en France a réduit les engagements de 10,5 millions d'euros.

Allemagne

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilé, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Au 31 décembre 2016 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 30,9 millions d'euros de ces engagements.

Le plan de restructuration a augmenté les engagements de 16,6 millions d'euros (préretraite).

Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2016 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 24,8 millions d'euros de ces engagements.

Brésil

Au Brésil, l'employeur participe au financement d'indemnités de fin de carrière et de primes de jubilé. Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds de pension dont le total des actifs s'élève à 1,1 million d'euros en 2016 (0,4 million d'euros en 2015). Le paiement d'une cotisation est intervenu pour 0,8 million d'euros cette année (0,4 million d'euros en 2015).

Mexique

Les engagements au Mexique et en Indonésie restent peu significatifs pour le Groupe.

États-Unis

L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive de 2016 à 2021 : de 6,0 % à 4,0 % pour les actifs et les retraités.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs courant 2016 qui auraient pu avoir un impact significatif sur l'engagement.

Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers. Ces charges se décomposent comme suit :

Charge de l'exercice

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2016					
Coût des services rendus	9 336	2 173	2 719	3 529	17 757
Charges d'intérêt sur l'obligation	5 882	923	4 682	6 481	17 968
Rendement calculé des actifs du régime	(3 179)	(165)	(5 295)	(1 293)	(9 932)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	2 612	45	-	1 145	3 802
Coût des services passés ^(a)	-	(4 922)	-	(4 680)	(9 602)
Effet de toute réduction ou liquidation ^(b)	16 388	(10 556)	1 073	(3 677)	3 228
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	31 039	(12 502)	3 179	1 505	23 221
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	7 617	147	28 289	1 884	37 937

(a) Sur la France, correspond à la fermeture et au gel du régime de retraite complémentaire en faveur de cadres dirigeants de 2005.

(b) Comprend essentiellement les restructurations en France (réduction de l'engagement en contrepartie d'une dotation en provision restructuration) et en Allemagne (augmentation du régime des préretraites).

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2015					
Coût des services rendus	8 114	3 734	3 862	4 208	19 918
Charges d'intérêt sur l'obligation	4 662	948	5 515	5 676	16 801
Rendement calculé des actifs du régime	(2 502)	(135)	(5 502)	(1 284)	(9 423)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	4 027	(69)	-	(505)	3 453
Coût des services passés	(3 065)	41	-	(702)	(3 726)
Effet de toute réduction ou liquidation	11 190	(2 169)	-	(465)	8 556
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	22 426	2 350	3 875	6 928	35 579
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	2 038	169	437	(518)	2 126

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

Variations des actifs liés	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2014	147 164	7 706	149 691	28 058	332 619
Valeur de l'actif	147 164	7 706	149 691	28 058	332 619
Rendement constaté des actifs	2 038	169	437	(518)	2 126
Cotisations	2 200	-	6 100	590	8 890
Prestations payées	-	-	(8 837)	(1 381)	(10 218)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	(225)	(225)
Effet des variations de change	-	-	9 181	2 855	12 036
Au 31/12/2015	151 402	7 875	156 572	29 379	345 228
Valeur de l'actif	151 402	7 875	156 572	29 379	345 228
Rendement constaté des actifs	7 617	147	28 289	1 884	37 937
Cotisations	7 965	-	5 514	2 827	16 306
Prestations payées	-	-	(18 872)	(1 413)	(20 285)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	97	97
Effet des variations de change	-	-	(22 986)	891	(22 095)
AU 31/12/2016	166 984	8 022	148 517	33 665	357 188

Évolution de l'obligation	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2014	282 228	57 275	153 075	84 323	576 901
Coût des services rendus	8 114	3 784	3 862	4 208	19 968
Charges d'intérêt sur l'obligation	4 662	973	5 515	5 676	16 826
Cotisations du personnel	-	-	751	79	830
Pertes (+) /Gains (-) actuariels générés dans l'exercice	-	-	-	-	-
Réévaluations :					
■ ajustements liés à l'expérience	14 718	(612)	(6 290)	1 699	9 515
■ écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(460)	-	(1 455)	(966)	(2 881)
■ écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(12 187)	(206)	(15 705)	(3 017)	(31 115)
Acquisitions/cessions	-	-	-	11	11
Versement des prestations	(15 710)	(3 056)	(8 837)	(3 104)	(30 707)
Modification du régime	(3 065)	-	-	(687)	(3 752)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	(1 666)	-	-	(1 666)
Écart de change	-	-	9 611	(2 190)	7 421
Autres	11 296	(2 246)	-	(696)	8 354
Au 31/12/2015	289 596	54 246	140 527	85 336	569 705

Évolution de l'obligation	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2015	289 596	54 246	140 527	85 336	569 705
Coût des services rendus	9 336	2 173	2 719	3 529	17 757
Charges d'intérêt sur l'obligation	5 882	923	4 682	6 481	17 968
Cotisations du personnel	-	-	582	38	620
Pertes (+) /Gains (-) actuariels générés dans l'exercice	-	-	-	-	-
Réévaluations :					
■ ajustements liés à l'expérience	(168)	(1 694)	(5 938)	(1 891)	(9 691)
■ écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	(813)	(813)
■ écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	11 829	2 726	30 977	3 018	48 550
Acquisitions/cessions	(93)	(72)	-	627	462
Versement des prestations	(17 134)	(1 450)	(18 872)	(3 889)	(41 345)
Modification du régime	-	(4 922)	-	(4 325)	(9 247)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	(3 192)	-	-	(3 192)
Écart de change	-	-	(20 709)	7 822	(12 887)
Autres ^(a)	16 593	(10 487)	1 073	(1 115)	6 064
Au 31/12/2016	315 841	38 251	135 041	94 818	583 951

(a) Comprend essentiellement les restructurations en France (réduction de l'engagement en contrepartie d'une dotation en provision restructuration) et en Allemagne (augmentation du régime des préretraites).

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

Évolution de la provision	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
PROVISION/(ACTIF) AU 31/12/2014	135 064	49 569	3 384	56 265	244 282
Charge totale de l'exercice	22 426	2 350	3 875	6 928	35 579
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	(1 492)	(648)	(18 385)	(82)	(20 607)
Prestations ou contributions aux fonds	(17 910)	(3 069)	(5 349)	(2 217)	(28 545)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	(1 666)	-	-	(1 666)
Effet des variations de change	-	-	429	(4 560)	(4 131)
Variation de périmètre et autres	106	(165)	1	(377)	(435)
PROVISION/(ACTIF) AU 31/12/2015	138 194	46 371	(16 045)	55 957	224 477
Charge totale de l'exercice	31 039	(12 502)	3 179	1 505	23 221
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	4 611	1 008	2 045	1 351	9 015
Prestations ou contributions aux fonds	(25 099)	(1 450)	(4 932)	(5 264)	(36 745)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	(3 192)	-	-	(3 192)
Effet des variations de change	-	-	2 277	6 569	8 846
Variation de périmètre et autres	112	(6)	-	1 035	1 141
PROVISION/(ACTIF) AU 31/12/2016	148 857	30 229	(13 476)	61 153	226 763

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

Royaume-Uni	31/12/2016 Part	31/12/2015 Part
Action (UK et Overseas)	43,00 %	45,00 %
Obligation	4,00 %	21,00 %
Immobilier	13,00 %	14,00 %
Autres (Cash & Index Linked Gilts)	40,00 %	20,00 %

États-Unis	31/12/2016 Part	31/12/2015 Part
Action	53,00 %	52,00 %
Obligation	37,00 %	37,00 %
Immobilier	8,00 %	9,00 %
Autres	2,00 %	2,00 %

Allemagne	31/12/2016 Part	31/12/2015 Part
Action	24,00 %	25,48 %
Obligation	76,00 %	74,52 %
Immobilier	-	-
Autres	-	-

En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurances.

Analyse de sensibilité

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(70)	86
Taux d'augmentation des salaires	16	(10)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	40	(34)

Montants comptabilisés en charges pour les régimes à cotisations définies	Ouvriers	Direction, cadres et ATAM	Total
Au 31/12/2015			
Part employeur des cotisations de retraite	6 217	12 971	19 188
Assurance vie payée par l'employeur	3 889	2 807	6 696
Autres cotisations de retraite	378	12	390
TOTAL	10 484	15 790	26 274
Au 31/12/2016			
Part employeur des cotisations de retraite	4 026	8 581	12 607
Assurance vie payée par l'employeur	3 650	2 625	6 275
Autres cotisations de retraite	-	567	567
TOTAL	7 676	11 773	19 449

Autres engagements envers le personnel (options et actions de performance)

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la Note 25.

Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L.228-99 et R.228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Conseil de Surveillance de Vallourec lors de sa réunion du 2 mai 2016, a souhaité préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 7 avril 2016. Les chiffres ci-dessous ont été mis à jour.

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2009 à 2016 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres du plan 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016
Date d'attribution	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013	15/04/2014	15/04/2015	18/05/2016
Date de maturité	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/03/2017	03/03/2018	15/04/2018	15/04/2019	18/05/2020
Date d'expiration	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021	15/04/2022	15/04/2023	18/05/2024
Prix d'exercice en euros	31,02	42,72	36,44	22,21	27,70	23,13	13,57	3,90
Nombre d'options attribuées	964 107	853 641	1 140 431	883 602	1 003 746	622 261	683 413	537 895

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>En nombre d'options</i>	2015	2016
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	3 190 049	2 860 088
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	(143 600)	-
Options radiées ^(a)	(596 711)	(62 852)
Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2016	-	1 667 736
Options distribuées sur l'exercice	410 350	537 895
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	2 860 088	5 002 867
Dont options pouvant être exercées	960 423	1 318 249

(a) Les chiffres reportés correspondent aux nombres théoriques d'actions attribués à l'origine avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2016, le prix d'exercice moyen des actions est de 40 euros et la durée de vie moyenne résiduelle est de 5 années.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2015	Plan 2016
Prix de l'action à la date d'attribution	26,03 €	3,36 €
Volatilité ^(b)	29,00%	31,00%
Taux sans risque ^(c)	0,21%	0,35%
Prix d'exercice	13,57 €	3,90 €
Taux de dividendes ^(d)	3,00%	3,00%
Juste valeur de l'option ^(e)	3,37 €	0,53 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Committee est de 0,53 € pour le plan 2016.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2011 à 2016 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016
Date d'attribution	30/03/2011	30/03/2012	29/03/2013	16/12/2014	15/04/2015	18/05/2016
Durée d'acquisition	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Conditions de performance	Oui ^(a)	Oui ^(b)	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)	Oui ^(f)
Nombre théorique d'actions attribuées	214 271	286 718	391 200	661 861	388 583	610 001

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2017 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2013, 2014 et 2015. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2013, 2014 et 2015 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2018 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2014, 2015 et 2016. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des quatre critères suivants appréciés sur les années 2014, 2015 et 2016 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le chiffre d'affaires (CA) consolidé à taux de change et périmètre constant comparé au CA au budget, la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence et la performance relative du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au même panel que le critère précédent. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2018 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2019 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2015, 2016 et 2017 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2019 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2020 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisé par le Groupe Vallourec en 2016, 2017 et 2018 rapporté au budget. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2016, 2017 et 2018 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

Plans internationaux d'attribution d'actions de performance

	Plan « 2-4-6 » 2011	Plan « 2-4-6 » 2012	Plan « 2-4-6 » 2013	Plan « 2-4-6 » 2014
Date d'attribution	15/12/2011	30/03/2012	29/03/2013	15/04/2014
Durée d'acquisition	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)
Condition de performance	Résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires (2012 et 2013)	Résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires (2012 et 2013)	Résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires (2013, 2014 et 2015)	Résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires (2014, 2015 et 2016)
Nombre théorique d'actions attribuées	78 318	130 116	191 144	208 100

Plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance)

	Plan « Value 11 »	Plan « Value 12 »	Plan « Value 13 »	Plan « Value 14 »	Plan « Value 15 »	Plan « Value 16 »
Date d'attribution	18/11/2011	06/12/2012	10/12/2013	16/12/2014	15/12/2015	14/12/2016
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Nombre théorique d'actions attribuées	10 339	7 032	6 445	6 336	2 744	3 344

Sur 2016, afin de satisfaire aux exigences légales et fiscales de chaque pays, le plan d'actionnariat salarié se compose des différentes formules suivantes :

- **FCPE levier** : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE à un nombre d'actions Vallourec décotées de 15 % leur permettant de bénéficier, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, d'un multiple de performance sur les actions Vallourec et d'une protection sur leur investissement initial hors effet de change. Le multiple de la hausse est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange ;
- **FCPE classique** : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE des actions Vallourec à un cours décoté de 20 % et bénéficient des dividendes éventuels ;
- **Action et Stock Appreciation Rights (SAR)** : les salariés, par l'acquisition d'un titre à un prix décoté de 15 %, bénéficient d'un SAR (protection sur leur investissement initial, hors effet de change, et multiple de performance sur ce titre) qui sera versé par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 15 % ;
- **Cash et Stock Appreciation Rights (SAR)** : les salariés, par un placement sur un compte bancaire rémunéré, bénéficient de SAR (multiple de performance sur ce placement) qui seront versés au salarié par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 15 %.

La charge IFRS 2 résultant de l'avantage accordé au salarié dans le cadre du plan d'actionnariat salarié est évaluée à la date d'attribution. La juste valeur de l'avantage correspond, pour la formule classique, à la valeur de l'avantage économique octroyé diminué du coût d'incessibilité pour le salarié, et, pour les formules à levier, à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. Pour la formule « Action et SAR » viennent s'ajouter la décote du titre détenu par le salarié et la valorisation de l'option le protégeant sur son investissement initial.

Cet avantage a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel de 1,28 million d'euros en 2016 comparée à 0,7 million d'euros en 2015.

La charge IFRS 2 résultant des Stocks Appreciation Rights (SAR) est réévaluée à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur correspondant à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. La dette envers les salariés résultant des SAR a donné lieu à un produit inclus dans les charges de personnel de 0,1 million d'euros.

Le produit résultant des warrants est réévalué à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur de l'instrument dérivé conformément à la norme IAS 39.

La charge correspondant aux warrants versés par la banque ayant complété l'investissement des salariés à l'employeur est comptabilisée dans les charges de personnel pour 0,1 million d'euros en 2016 dans la mesure où il est destiné à couvrir le produit lié aux SAR (voir ci-dessus).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

(en nombre d'actions)	2015	2016
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier	1 530 765	1 455 690
Actions livrées sur l'année	(153 652)	(252 486)
Actions annulées ^(a)	(165 964)	(250 602)
Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2016	-	636 709
Actions attribuées sur l'année	244 541	610 001
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	1 455 690	2 199 312

(a) Les chiffres reportés correspondent aux nombres théoriques d'actions attribués à l'origine avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2015	Plan « Value 15 »	Plan 2016	Plan « Value 16 »
Prix de l'action à la date d'attribution	26,03 €	9,09 €	3,36 €	4,83 €
Taux sans risque ^(b)	0,03%	0,03%	- 0,10% (France), - 0,22 % (étranger)	- 0,29 %
Taux de dividendes ^(c)	3 %	3 %	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	13,26 € (résidents français) ou 14,40 € (résidents non français)	4,88 €	2,74 € (résidents français) ou 2,97 € (résidents non français)	4,15 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaire).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

NOTE 20 Autres passifs courants

	Dettes sociales	Dettes fiscales	Dettes liées à l'acquisition d'actifs	Produits constatés d'avance	Autres dettes courantes	Total
Au 31/12/2014	279 324	51 764	46 923	8 540	51 706	438 257
Effet des variations de change	(7 061)	(2 773)	(3 326)	192	1 575	(11 393)
Reclassement en passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(6 734)	(1 911)	(306)	-	(422)	(9 373)
Autres variations	(45 688)	(15 060)	(18 443)	(3 269)	(2 177)	(84 637)
Au 31/12/2015	219 841	32 020	24 848	5 463	50 682	332 854
Effet des variations de change	8 314	725	1 233	-	2 667	12 939
Acquisitions issues de regroupements d'entreprises (voir Note 34)	16 235	3 129	1 208	-	16 542	37 114
Cessions issues de regroupements d'entreprises	(7 916)	(1 754)	(677)	-	(3 209)	(13 556)
Reclassement en passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(4 101)	(69)	(1 630)	-	-	(5 800)
Autres variations	(34 991)	(4 154)	(4 488)	(4 179)	(16 277)	(64 089)
Au 31/12/2016	197 382	29 897	20 494	1 284	50 405	299 462

NOTE 21 Informations relatives aux parties liées

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Au 31/12/2015				
HKM	2 602	257 524	386	59 736
Rothschild & Cie ^(a)	-	1 011	-	-
Activités conjointes	39 803	135 958	70 847	52 794
Au 31/12/2016				
HKM	601	212 294	21	46 340

(a) Rothschild et Cie est considéré comme partie liée en raison de la présence au sein du Conseil de Surveillance du Groupe du Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild jusqu'en mai 2015.

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication par les laminoirs européens de Vallourec Deutschland et Vallourec Tubes France.

Rémunération des organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif, dans sa composition au 31 décembre (9 personnes en 2016 contre 9 personnes en 2015) ainsi que les engagements de retraite à la clôture, s'établissent comme suit :

	2015	2016
Rémunérations et avantages en nature	5 530	5 489
Paiements fondés sur des actions ^(a)	163	95
Engagement de départ en retraite	968	1 020
Engagement de retraite complémentaire	9 491	7 857

(a) Information fournie à partir des Plans 2016, 2015, 2014, 2013, 2012 et 2011 d'option de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actionnariat salarié.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du Groupe Vallourec (régime à prestations définies instauré en 2005 et fermé au 31 décembre 2015), ainsi que des régimes type articles 83 et 82 mis en place au 1^{er} avril 2016, ces régimes n'entraînant pas d'engagements.

Il n'y avait au 31 décembre 2016 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

NOTE 22 Engagements et éventualités

Du fait de son activité en Europe, le Groupe s'est vu allouer un quota d'émissions de gaz à effet de serre de 322 128 tonnes en 2016.

Vallourec est concerné par la 3^e période d'échange de quotas d'émissions (2013- 2020) non seulement au titre de l'aciérie de Saint-Saulve mais aussi au titre de ses tuberies. Bien qu'à partir de 2013, une partie des quotas alloués ne soit plus gratuite et soit mise aux

enchères sur le marché, le secteur de la métallurgie a été qualifié de secteur exposé au risque de « fuite de carbone » et bénéficiera de quotas gratuits jusqu'en 2020. Les autorités européennes travaillent actuellement sur les règles applicables après 2020 mais tout donne à penser que le secteur de la métallurgie continuera de bénéficier d'allocations gratuites.

Engagements hors bilan reçus (hors instruments financiers)

	2015	2016
Commandes fermes d'immobilisations	8 556	12 203
Cautionnements reçus et engagements reçus	119 735	99 255
Autres engagements reçus	17 619	14 697
TOTAL	145 910	126 155
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS (HORS INSTRUMENTS FINANCIERS)	466 157	657 324

Engagements donnés par échéance

	2016	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 573 744	1 453 096	513 294	607 354
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	123 351	57 247	66 104	-
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	136 688	-	2 255	134 433
Contrat de location à long terme*	269 712	23 203	190 393	56 116
Commandes fermes d'immobilisations données	12 203	12 203	-	-
Autres engagements	115 370	45 923	69 447	-
TOTAL	657 324	138 576	328 199	190 549

* Dans le cadre de la future application de la norme IFRS 16-Location, les contrats de location ont fait l'objet d'un recensement approfondi.

	2015	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 149 797	386 842	1 172 140	590 815
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	139 385	110 325	29 060	-
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	62 000	97	1 794	60 109
Contrat de location à long terme	70 793	10 461	28 519	31 813
Commandes fermes d'immobilisations données	6 758	2 145	4 613	-
Autres engagements	187 221	151 661	26 962	8 598
TOTAL	466 157	274 689	90 948	100 520

Les principaux cours de change utilisés, pour le compte de résultat, sont décrits en Note 13.

La conversion des éléments du compte de résultat se fait au taux moyen.

NOTE 23 Chiffre d'affaires

	2015	2016
Europe	849 351	646 620
Amérique du Nord (Nafta)	1 095 599	559 314
Amérique du Sud	596 171	466 819
Asie et Moyen-Orient	852 413	847 677
Reste du monde	409 889	444 631
TOTAL	3 803 423	2 965 061

Une simulation du chiffre d'affaires 2016 tenant compte d'une prise d'effet au 1^{er} janvier 2016 des variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice, se serait élevée à 3 277 millions d'euros contre 2 965 millions d'euros.

NOTE 24 Coûts industriels des produits vendus

	2015	2016
Coûts directs sur ventes	(214 653)	(157 163)
Coûts des matières premières consommées	(1 201 140)	(934 634)
Coûts de main-d'œuvre	(836 619)	(746 980)
Autres coûts industriels	(956 744)	(891 984)
Variation de stocks part non matière	(143 588)	4 052
TOTAL	(3 352 744)	(2 726 709)
Amortissements	(302 632)	(283 274)
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	(3 655 376)	(3 009 983)

Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

NOTE 25 Coûts administratifs, commerciaux et de recherche

	2015	2016
Frais de Recherche et Développement	(81 938)	(60 453)
Frais commerciaux et dépenses de marketing	(99 155)	(86 400)
Frais généraux et administratifs	(331 736)	(300 749)
TOTAL	(512 829)	(447 602)
Amortissements	(44 279)	(48 522)
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	(557 108)	(496 124)

Charges de personnel et effectif moyen des sociétés intégrées

	2015	2016
Charges de personnel		
Salaires et traitements	(796 209)	(762 855)
Intéressement et participation	(32 802)	(18 716)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance ^(a)	(1 467)	(4 164)
Charges sociales	(289 079)	(208 278)
TOTAL	(1 119 557)	(994 013)

(a) Dont un produit de 0,8 million d'euros au titre de l'ensemble des plans de souscription d'actions sur l'exercice 2016 (contre 0,8 million d'euros sur l'exercice 2015).

Effectif de clôture des sociétés intégrées ^(a)	2015	2016
Cadres	3 358	3 299
Atam	3 334	3 107
Ouvriers	12 615	12 836
TOTAL	19 307	19 242

(a) En 2015, les effectifs des sociétés comptabilisées comme activité conjointe sont retenus à hauteur des pourcentages d'intérêts détenus.

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2016 sont de 19 242 personnes contre 19 307 personnes au 31 décembre 2015.

Les variations de périmètre du Groupe sur 2016 ont eu les impacts suivants sur les effectifs : une augmentation de 1 514 personnes liée à l'intégration de Tianda OP, et de 699 personnes liée à la prise de contrôle de VSB (part de 44 % antérieurement non prise en compte) et une diminution de 583 personnes suite à la cession de VHET.

NOTE 26 Autres

	2015	2016
Intéressement et participation	(32 802)	(21 605)
Redevances pour concessions et brevets	30 653	20 798
Autres charges et produits	(12 948)	(8 659)
TOTAL	(15 097)	(9 466)

Dotations aux provisions nettes de reprises	2015	2016
Le montant des dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation s'élève à	(37 167)	(35 661)

NOTE 27 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Montant (HT)	KPMG		Deloitte	
	2015	2016	2015	2016
Audit				
Certification des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	212	412	212	412
%	19 %	27 %	12 %	19 %
Filiales intégrées globalement	790	775	1 510	1 497
%	70 %	50 %	87 %	68 %
Services autres que la certification des comptes				
Émetteur	70	288	0	219
%	6 %	19 %	0 %	10 %
Filiales intégrées globalement	62	68	14	70
%	5 %	4 %	1 %	3 %
TOTAL	1 134	1 543	1 736	2 198

NOTE 28 Amortissements

	2015	2016
Par destination		
Amortissements industriels	(302 632)	(283 274)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(9 797)	(11 006)
Amortissements – contrats et départements commerciaux	(11 558)	(11 510)
Amortissements – frais généraux et administratifs	(22 924)	(26 006)
TOTAL	(346 911)	(331 796)
Par nature		
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	(34 099)	(32 134)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles (voir Note 2)	(299 897)	(292 425)
Dotations nettes aux amortissements des actifs biologiques	(12 915)	(7 237)
TOTAL	(346 911)	(331 796)

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

NOTE 29

Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration

	2015	2016
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(101 431)	(111 186)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres	(16 529)	(16 285)
TOTAL	(117 960)	(127 471)

	2015	2016
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	-	(82)
Pertes de valeur des immobilisations corporelles (voir Note 2)	(163 202)	(58 072)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition (voir Note 1)	(36 316)	-
Autres dépréciations d'actifs	(96 704)	(13 237)
TOTAL	(296 222)	(71 391)

Les charges de restructuration (111 millions d'euros) et de dépréciation d'actifs (71 millions d'euros) sont essentiellement liées aux initiatives stratégiques annoncées le 1^{er} février 2016 (fermeture d'unités de production en Europe, adaptation du plan industriel brésilien principalement).

Les résultats de cessions d'actifs immobilisés s'analysent principalement par les opérations liées aux regroupements d'entreprises en 2016.

NOTE 30 Résultat financier

	2015	2016
Produits financiers		
Revenus de valeurs mobilières de placement	35 908	27 713
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	856	2 051
TOTAL	36 764	29 764
Charges d'intérêts	(111 695)	(124 922)
Coût financier net	(74 931)	(95 158)
Autres charges et produits financiers		
Revenu des titres	1 687	1 050
Revenu des prêts et créances	1 479	1 484
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report/déport	401	(27 419)
Dotations aux provisions, nettes de reprises	(2 078)	(2 859)
Autres charges et produits financiers	5 934	1 431
TOTAL	7 423	(26 313)
Autres charges d'actualisation		
Charges financières d'actualisation sur retraites	(7 998)	(8 080)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	739	(784)
TOTAL	(7 259)	(8 864)
RÉSULTAT FINANCIER	(74 767)	(130 335)

NOTE 31 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

Ventilation de la charge d'impôt	2015	2016
Charge courante d'impôts	(29 861)	(39 334)
Impôts différés (voir Note 5)	45 039	119 500
CHARGE NETTE (-), PRODUIT NET (+)	15 178	80 166
Résultat des sociétés intégrées	(897 927)	(799 542)
Charge d'impôts	15 178	80 166
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔTS	(913 105)	(879 708)
Taux d'imposition légal société consolidante (voir Note 5)	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	314 382	302 883
Impact des principaux déficits reportables	(196 725)	(144 660)
Impact des différences permanentes	(75 901)	(47 015)
Autres impacts	(11 793)	(6 576)
Impact des différences de taux d'imposition	(14 785)	(24 466)
CHARGE NETTE (-), PRODUIT NET (+)	15 178	80 166
TAUX D'IMPOSITION RÉEL	2 %	9 %

Le taux de 9 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

- L'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non-reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice, sur la France, l'Allemagne, la Chine.

- Les différences permanentes s'analysent par l'impact des charges financières, par le résultat des intérêts minoritaires, par les retenues à la source, par l'impact du rapprochement de nos deux filiales brésiliennes et par l'impact des attributions d'actions gratuites.
- Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,4 %, Allemagne 31,6 %, États-Unis 35 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie Saoudite 20 %).

NOTE 32 Information sectorielle

Secteurs opérationnels

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2016 et 2015.

Informations sur les résultats et les actifs par secteur opérationnel

2016	Tubes sans soudure	Specialty products	Holdings & divers ^(a)	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	2 857 621	106 666	774	-	2 965 061
Résultat brut d'exploitation	(197 037)	(1 246)	(19 681)	(752)	(218 716)
Dotations aux amortissements	(312 769)	(17 827)	(1 535)	335	(331 796)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	(71 391)	-	-	-	(71 391)
Cession d'actifs et frais de restructurations	(128 977)	6 168	12 338	(17 000)	(127 471)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(710 174)	(12 905)	(8 878)	(17 417)	(749 374)
Produits non répartis					3 451
Charges non réparties					(133 786)
Résultat avant impôts					(879 709)
Impôts sur les bénéfices					80 166
Résultat des entreprises associées					(8 003)
Résultat net de l'ensemble consolidé					(807 546)
Bilan					
Actifs non courants	4 994 760	135 672	3 799 975	(4 053 076)	4 877 331
Actifs courants	1 850 276	48 149	92 267	(68 721)	1 921 971
Trésorerie	523 980	670	1 341 008	(578 936)	1 286 722
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	46 327	-	-	-	46 327
TOTAL ACTIFS	7 415 343	184 491	5 233 250	(4 700 733)	8 132 351
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	(172 832)	(3 590)	(54)	-	(176 476)

(a) Vallourec et Vallourec Tubes.

2015	Tubes sans soudure	Specialty products	Holdings & divers ^(a)	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	3 700 576	208 272	(105 425)	-	3 803 423
Résultat brut d'exploitation	(46 503)	12 962	(39 569)	(4 137)	(77 247)
Dotations aux amortissements	(323 902)	(21 671)	(1 674)	336	(346 911)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	(242 921)	(53 301)	-	-	(296 222)
Cession d'actifs et frais de restructurations	(104 848)	(3 089)	(10 023)	-	(117 960)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(718 174)	(65 099)	(51 266)	(3 801)	(838 340)
Produits non répartis					44 187
Charges non réparties					(118 954)
Résultat avant impôts					(913 107)
Impôts sur les bénéfices					15 178
Résultat des entreprises associées					(25)
Résultat net de l'ensemble consolidé					(897 954)
Bilan					
Actifs non courants	4 480 204	149 243	3 713 881	(3 990 432)	4 352 896
Actifs courants	1 891 569	55 830	94 872	(103 387)	1 938 884
Trésorerie	446 851	12 305	984 339	(812 955)	630 540
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	68 964	-	-	68 964
TOTAL ACTIFS	6 818 624	286 342	4 793 092	(4 906 774)	6 991 284
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	245 759	4 430	619	-	250 808

(a) Vallourec et Vallourec Tubes.

Zones géographiques

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

2016	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	646 620	559 314	466 819	847 677	444 631	2 965 061
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	638 356	1 744 411	1 363 030	466 358	1 536	4 213 691
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	95 600	18 001	53 735	9 020	120	176 476

2015	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	849 351	1 095 599	596 171	852 413	409 889	3 803 423
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	690 947	1 816 203	941 838	342 255	2 902	3 794 145
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	108 711	66 370	59 589	15 501	637	250 808

NOTE 33 Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées

La contribution au résultat des entreprises associées est la suivante :

	2015	2016
HKM	-	5
Poongsan Valinox	(428)	117
Filiales de P.T. Citra Tubindo	1 758	(327)
Tianda Oil Pipe	(436)	(7 600)
Xi'an Baotimet Valinox Tubes	(919)	(198)
TOTAL	(25)	(8 003)

NOTE 34 Regroupements d'entreprises

Prise de contrôle de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil

Le 1^{er} octobre 2016, suite à la levée des conditions suspensives, Vallourec a finalisé la prise de contrôle de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB), activité conjointe détenue à 56 % par Vallourec et à 40,4 % par NSSMC, Sumitomo Corp. détenant les 3,6 % restant.

L'opération a consisté en l'apport par Vallourec des actifs de Vallourec Tubos do Brasil (VBR) à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) et l'incorporation en capital d'un prêt d'actionnaire par NSSMC. À l'issue de l'opération, Vallourec détient un intérêt majoritaire de 84,6 % dans la nouvelle entité dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) 15 %, et Sumitomo Corp. 0,4 %.

La prise de contrôle de VSB s'inscrit dans le plan de Transformation de Vallourec annoncé début février 2016 qui permettra au Groupe de disposer d'un pôle de production hautement compétitif au Brésil et de fournir à ses clients brésiliens et étrangers des produits et solutions de pointe. Vallourec Soluções Tubulares do Brasil, qui bénéficiera pleinement des performances optimales du laminoir de pointe PQF® de VSB et des installations de finition premium, générera d'importantes synergies industrielles et administratives.

NSSMC a conclu un nouveau contrat d'approvisionnement à hauteur de 300 000 tonnes de tubes par an produites sur le site de Jeceaba.

La nouvelle entité est consolidée dans les comptes de Vallourec à partir du 1^{er} octobre 2016 et les participations de NSSMC et de Sumitomo Corp. sont comptabilisées en tant que participations ne donnant pas le contrôle.

S'agissant d'une transaction d'échange sans contrepartie versée en trésorerie, la juste valeur de la contrepartie transférée a été déterminée comme la somme de la juste valeur de la participation antérieurement détenue dans VSB et de la juste valeur des intérêts minoritaires cédés dans VBR.

Cette opération de prise de contrôle de VSB par Vallourec, dont le pourcentage de participation est porté de 56 % à 84,6 %, s'accompagne d'une cession d'intérêts minoritaires aux partenaires japonais à hauteur de 15,4 %.

À l'issue de ces opérations l'impact total sur les capitaux propres Groupe et des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 212 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Conformément à la norme IFRS 3 :

- les contrats d'approvisionnement préexistants entre Vallourec et VSB ont été évalués sur la base de leurs flux actualisés et cette réévaluation a été prise dans la détermination du résultat de cession de la participation antérieurement détenue ;

- la participation antérieurement détenue dans VSB a été réévaluée à sa juste valeur conduisant à un résultat de cession qui est comptabilisé en « Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents » ;
- les actifs acquis et les passifs repris de VSB ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle dans le nouveau VSB ont été évaluées à

la quote-part de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris en application de la méthode du « goodwill partiel » ;

- la cession d'intérêts minoritaires dans VBR a été, conformément à la norme IFRS 10, comptabilisée comme une transaction entre actionnaires et la différence entre la juste valeur et la quote-part d'actif net est comptabilisée en capitaux propres.

Prise de contrôle de Tianda Oil Pipes Co. Ltd

Au 31 décembre 2016, Vallourec a pris le contrôle de Tianda, qui est désormais intégrée globalement avec un taux de détention de 99,0 %, après l'acquisition en novembre d'une part majoritaire de 50,6 % et le succès de l'offre d'achat publique obligatoire et inconditionnelle. Tianda Oil Pipe a été consolidée en mise en équivalence (19,5 %) sur l'année 2016 et la prise de contrôle a été constatée dans le bilan du Groupe le 31 décembre 2016.

Les principaux chiffres relatifs à ces opérations sont les suivants (données à 100 % avant élimination intra-groupe) :

Calcul des écarts d'acquisition

En milliers d'euros

		VSB	TIANDA OP
Contrepartie transférée ^(a)	(1)	124 123	158 005
Actifs non courants	Juste valeur	914 009	139 528
■ dont immobilisations corporelles nettes		622 582	139 528
Actifs courants	Juste valeur	445 732	173 269
■ dont trésorerie		46 314	7 180
TOTAL DE L'ACTIF	(2)	1 359 741	312 797
Prêt d'actionnaire ^(b)	Juste valeur	77 879	-
Passifs non courants	Juste valeur	314 546	-
■ dont passifs financiers non courants		300 419	-
Passifs courants	Juste valeur	506 612	118 310
■ dont passifs financiers courants		434 630	-
TOTAL DU PASSIF	(3)	899 037	118 310
Situation nette acquise après ajustement de juste valeur	(4) = (2) - (3)	460 704	194 487
Juste valeur de la participation antérieurement détenue	(5)	301 573	39 218
Participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise	(6)	70 633	1 877
ÉCART D'ACQUISITION RÉSIDUEL	(1) + (5) + (6) - (4)	35 625	4 614

(a) L'acquisition de Tianda a été réalisée en trésorerie pour 158 millions d'euros et constitue la principale acquisition sur la ligne « Incidence des acquisitions (Variation de périmètre) » du tableau de l'état des flux de trésorerie.

(b) Le prêt d'actionnaire est constitué d'une avance accordée à Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (ex-VSB) par NSSMC, et valorisé au 31 décembre 2016 pour 83 millions d'euros.

L'acquisition de VSB est une transaction d'échange sans contrepartie versée en trésorerie.

NOTE 35 Événements postérieurs à la clôture

Le 26 janvier 2017, Vallourec et Asco Industries ont finalisé l'acquisition, par cette dernière, d'une participation majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve. Détenue à 60 % par Asco Industries et à 40 % par Vallourec Tubes France, la S.A.S Ascoval sera consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec

6.2.1 Bilan de la Société

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	93	93
Titres de participations	3 056 437	3 856 437
Actions propres	11 824	15 720
Titres immobilisés	63 975	75 202
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 700 000	1 700 000
TOTAL I	4 832 743	5 647 866
ACTIF CIRCULANT		
Créances d'exploitation	2 102	5 294
Autres créances	162 846	534 764
Valeurs mobilières de placement	31 924	25 485
Disponibilités	9	13
Charges constatées d'avance	6 470	10 577
Charges à répartir	7 031	4 799
Écarts de conversion actif	10	-
Report déport actif	8	-
TOTAL II	210 401	580 932
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	5 043 144	6 228 798

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	271 377	902 476
Primes	1 062 562	1 408 476
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	84 868	85 886
Report à nouveau	1 741 965	1 802 485
Résultat de l'exercice	61 538	(17 841)
TOTAL I	3 222 944	4 182 116
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 700	12 107
Dettes financières	1 729 086	1 960 373
Dettes d'exploitation	8 374	14 002
Autres dettes	66 040	60 200
Écarts de conversion	-	-
TOTAL II	1 820 200	2 046 682
TOTAL DU PASSIF (I + II)	5 043 144	6 228 798

6.2.2 Compte de résultat de la Société

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2016
Chiffre d'affaires	3 769	5 758
Reprises sur provisions, transferts de charges	9 004	9 787
Autres produits	25	-
Services extérieurs	(13 371)	(8 526)
Impôts taxes et versements assimilés	(600)	(484)
Charges de personnel	(4 339)	(4 125)
Autres charges d'exploitation	(7 467)	(11 223)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(4 592)	(4 962)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(17 572)	(13 775)
Produits financiers	185 647	89 344
De participations	101 780	461
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	65 497	53 533
Autres intérêts et produits assimilés	247	156
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	17 959	35 127
Différences positives de change	164	67
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	(107 556)	(102 248)
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	(44 101)	(23 029)
Intérêts et charges assimilées	(63 286)	(79 158)
Différences négatives de change	(169)	(61)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	78 091	(12 904)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	60 519	(26 680)
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	(13)	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(13)	-
Impôts sur les bénéfices	1 032	8 839
RÉSULTAT	61 538	(17 841)

6.2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016

En milliers d'euros sauf indications contraires

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont le total est de 6 228,8 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage une perte de 17,8 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La société Vallourec établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Le 3 mai 2016, Vallourec a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 480 millions d'euros qui s'est traduite par la création de 217 101 488 actions nouvelles. Cette augmentation de capital, combinée avec l'émission réservée d'obligations remboursables en actions pour un montant brut de 514 millions d'euros souscrites par Bpifrance Participations SA et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (« NSSMC ») a permis à Vallourec de finaliser l'augmentation de capital globale d'un montant net de 951,1 millions d'euros.

À l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et du remboursement des obligations le 3 mai 2016 pour BPI et le 20 juin

2016 pour NSSMC, le capital s'élève à 444 638 049 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros chacune (contre 135 688 432 au 31 décembre 2015).

Le 14 décembre 2016, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié Value 16, 6 599 956 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 3,99 euros pour la formule à effet de levier et de 3,75 euros pour la formule classique soit une augmentation de capital de 25,9 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC 2014-03) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

Immobilisations corporelles

En application du Règlement ANC n° 2014-03, l'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;
- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;
- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage ; sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

Modalités d'évaluation des dépréciations des immobilisations corporelles & incorporelles

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Si la valeur actuelle des actifs immobilisés devient notablement inférieure à leur valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Titres de participation

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Les provisions pour dépréciation des participations sont calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de bourse, les perspectives d'évolution de la Société.

Actions propres

Les actions propres inscrites dans l'actif immobilisé comprennent :

- les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Concernant les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la valeur comptable est la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des titres (soit le cours moyen du dernier mois).

La présentation dans le bilan des actions propres est la suivante :

- les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en actif immobilisé ;
- les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en valeurs mobilières de placement ;
- les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont classées en actif immobilisé.

Créances & dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

CICE

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 est comptabilisé en déduction des charges de personnel, en contrepartie d'une créance envers la société mère au titre d'un crédit d'impôt imputable lors de la liquidation de l'impôt société.

Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

La Société enregistre le chiffre d'affaires et les charges en devises adossés à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours comptant du jour de mise en place de la couverture.

La variation de valeur temps (report/déport) est comptabilisée en conséquence de manière indépendante du chiffre d'affaires, dans le résultat financier de la période.

De la même manière, la variation de valeur temps des contrats de couverture affectés à des commandes est comptabilisée dans le résultat financier de la période.

La comptabilisation du report/déport s'opère à la clôture. La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date d'arrêté comptable et le cours comptant initial à la date de mise en place de la couverture) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé (avec pour contrepartie le résultat financier). La variation du report/déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat financier de la période.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux de change et d'intérêt. Toutes les positions sont prises au moyen d'instruments négociés, soit sur des marchés organisés, soit de gré à gré, et sont évaluées à leur valeur de marché, en hors-bilan, à chaque arrêté.

Provisions pour risques & charges

Pension de retraite

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2016, le taux d'actualisation reposait sur l'indice IBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité

supérieure à 10 ans. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières. L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Les hypothèses actuarielles varient suivant la spécificité des régimes en vigueur dans la Société et selon la (les) convention(s) collective(s) applicable(s).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,55 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 0,5 % ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité générationnelle TPGF2005/TPGH2005.

Provision sur actions affectées à des opérations d'attribution

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuée du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ;
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au *pro rata temporis*, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

Autres provisions

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Produits & charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1. Mouvements de l'actif immobilisé

Actif immobilisé <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Entrée Dotations	Sortie Reprises	31/12/2016	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	414	-	-	414	-	-
Marques	414	-	-	414	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93	-	-	93	23	-
Terrains	93	-	-	93	23	-
Constructions	113	-	-	113	-	-
Amortissement constructions	(113)	-	-	(113)	-	-
Immobilisations en cours	0	-	-	0	-	-
TITRES DE PARTICIPATION	3 056 437	800 000	-	3 856 437	-	3 856 437
Titres de participation	3 056 437	800 000	-	3 856 437	-	3 856 437
Provision titres de participation	0	-	-	-	-	-
TITRES IMMOBILISÉS & ACTIONS PROPRES	75 799	(20 005)	35 128	90 922	-	-
Titres immobilisés	81 947	-	-	81 947	-	-
Provision sur titres immobilisés	(17 973)	-	11 228	(6 745)	-	-
Actions propres	35 725	792	-	36 517	-	-
Provisions sur actions propres	(23 900)	(20 797)	23 900	(20 797)	-	-
CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES	1 700 000	600 000	(600 000)	1 700 000	-	1 700 000
Prêts	1 700 000	600 000	(600 000)	1 700 000	-	1 700 000
Intérêts courus	0	-	-	0	-	-
TOTAUX	4 832 743	1 379 995	(564 872)	5 647 866	23	5 556 437

Titres immobilisés et actions propres

LES TITRES NIPPON STEEL SUMITOMO METAL CORPORATION (NSSMC)

Les titres NSSMC, cotés à la Bourse de Tokyo, ont été acquis courant 2009 pour un montant total de 81,9 millions d'euros, à un prix moyen de 230,8 yens par action. NSSMC et Vallourec sont partenaires dans VSB et dans le développement du joint VAM®. Ces partenariats revêtent un caractère stratégique pour Vallourec.

La valeur de ces titres au 31 décembre 2016, basée sur leur cours moyen de décembre 2016 s'élève à 75,2 millions d'euros (contre 63,9 millions d'euros fin 2015). La hausse de valeur de 11,3 millions d'euros a été comptabilisée en reprise de provision pour dépréciation au résultat financier (contre 9,5 millions d'euros fin 2015).

LES ACTIONS PROPRES

a) Le contrat de Liquidité

Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en

œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2016, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 1 025 000 actions, soit 0,23 % du capital social au 31 décembre 2016, pour un montant total de 4,1 millions d'euros et à un cours moyen pondéré de 4,0448 euros par action. Il n'y a pas eu de ventes effectuées en 2016 dans le cadre du contrat de liquidité. En 2016, la moins-value latente au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 20,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 400 000 titres pour une valeur au 31 décembre de 15,7 millions d'euros ;
- 5 627 237 euros.

b) Autres actions propres

En 2016, Vallourec a attribué définitivement 256 208 actions au titre des différents plans de performance.

Créances, prêts, autres immobilisations financières

PRÊTS

Le 31 décembre 2011, Vallourec a mis en place un prêt de 1 000 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale, rémunéré au taux fixe de 4,6 % par an et à échéance le 31 décembre 2015.

Le 11 décembre 2014, ce prêt a été amendé pour augmenter son montant à 1 700 millions d'euros, réduire son taux à 3,8 % et étendre sa maturité au 31 décembre 2017.

Le 30 décembre 2016, ce prêt a été amendé pour augmenter son taux à 4,4 % et étendre sa maturité au 31 décembre 2019.

2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

Sicav et Fonds commun de placement

En milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2016	Évaluation 31/12/2016	Moins-value provisionnée	Plus-value latente
Sicav et Fonds commun de placement	7 999	7 999	8 023	-	24
TOTAL	7 999	7 999	8 023	-	24

Vallourec fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Actions propres

En milliers d'euros	31/12/2015	Entrée Dotation	Sortie Reprise	Impact DPS	31/12/2016
Actions propres	23 917	-	10 346	(1 085)	12 486
Provision dépréciation	-	-	-	-	-
TOTAL	23 917	-	10 346	(1 085)	12 486

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des Plan d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 3 094 actions propres acquises en 2008 après attribution définitive de 26 844 actions en 2011, 70 050 actions en 2013, 12 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 55 036 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014, 108 600 actions en 2015 et 30 524 actions en 2016 au titre des différents plans d'actions de performance ;

- 79 716 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 31 mai 2012, après attribution définitive de 94 600 actions en 2014 et de 225 684 actions en 2016 au titre des différents plans d'actions de performance ;

- 300 000 actions propres acquises en 2014.

Au 31 décembre 2016, Vallourec détient ainsi 437 846 actions propres, toutes affectées à un plan de performance.

3. État des créances & des dettes

Créances <i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
CRÉANCES & PRÊTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 700 000	-	1 700 000	-	1 700 000
CRÉANCES D'EXPLOITATION	5 294	-	3 650	5 294	-
Avances & acomptes fournisseurs	142	-	-	142	-
Créances clients & comptes rattachés	4 016	-	3 650	4 016	-
Autres créances d'exploitation	1 136	-	-	1 136	-
AUTRES CRÉANCES	534 764	-	522 312	534 764	-
Créances liées à l'intégration fiscale	0	-	-	0	-
État – Impôt sur les sociétés	12 421	-	-	12 421	-
Avance trésorerie intragroupe	522 312	-	522 312	522 312	-
Créances diverses	32	-	-	32	-
TOTAUX	2 240 059	-	2 225 962	540 059	1 700 000

Prêts accordés au cours de l'exercice : Néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : Néant.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

Dettes <i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
DETTES FINANCIÈRES	1 960 373	33 274	14 893	1 005 373	400 000	555 000
Emprunts obligataires	1 605 000	-	-	650 000	400 000	555 000
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	33 274	33 274	-	33 274	-	-
Billet de trésorerie	307 206	-	-	307 206	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	0	-	-	-	-	-
Avance trésorerie intragroupe	14 893	-	14 893	14 893	-	-
DETTES D'EXPLOITATION	14 002	-	1 218	14 002	-	-
Dettes fournisseurs	10 761	-	1 218	10 761	-	-
Dettes fiscales & sociales	3 240	-	-	3 240	-	-
Avances & acomptes clients	0	-	-	-	-	-
AUTRES DETTES	60 200	-	19 788	60 200	-	-
Autres dettes d'exploitation	0	-	-	-	-	-
Autres dettes hors exploitation	60 200	-	19 788	60 200	-	-
TOTAUX	2 034 575	33 274	35 899	1 079 575	400 000	555 000

Dettes financières

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis, le 30 septembre 2014, un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024 avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipé au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

EMPRUNTS & DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. La première extension d'un an a été accordée pour un montant de 1,078 milliard d'euros, la nouvelle échéance est à 2020.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extensions d'une année supplémentaire chacune.

En septembre 2015, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 avec une option d'extension d'une année supplémentaire. Cette ligne de crédit remplace quatre lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune octroyées à Vallourec Tubes et venant à échéance en juillet 2017.

En mai 2016, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'est pas tirée.

En complément du financement mis en place par Vallourec, Vallourec Tubes dispose de deux lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune arrivant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2016, aucune de ces deux lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

BILLETS DE TRÉSORERIE

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2016, Vallourec avait un encours de 307,2 millions d'euros pour des maturités de 1 an au plus. Ce programme de billets de trésorerie est noté B par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2016, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2016 aux besoins du Groupe en matière de liquidité. S'agissant des intentions de la Société en termes de financement postérieurement au 31 décembre 2016, se reporter à la Note E-5 sur les événements post-clôture.

4. Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

En milliers d'euros	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Frais d'émission d'emprunts	7 031	-	2 232	4 799

5. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2014	130 597 975	261 196	159 162	2 767 960	3 188 318
Affectation du résultat 2014	-	-	(159 162)	159 162	0
Augmentation de capital	5 090 457	10 181	-	68 691	78 872
Écart de réévaluation	-	-	-	-	0
Dividende distribué	-	-	-	(105 784)	(105 784)
Acompte sur dividende	-	-	-	-	0
Résultat 2015	-	-	61 538	-	61 538
Variation	5 090 457	10 181	(97 624)	122 069	34 626
Situation au 31/12/2015	135 688 432	271 377	61 538	2 890 029	3 222 944
Affectation du résultat 2015	-	-	(61 538)	61 538	0
Augmentation de capital	315 549 573	631 099	-	345 914	977 013
Écart de réévaluation	-	-	-	-	0
Dividende distribué	-	-	-	-	0
Acompte sur dividende	-	-	-	-	0
Résultat 2016	-	-	(17 841)	-	(17 841)
Variation	315 549 573	631 099	(79 379)	407 452	959 172
SITUATION AU 31/12/2016	451 238 005	902 476	(17 841)	3 297 481	4 182 116

Le capital de Vallourec est composé de 451 238 005 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées au 31 décembre 2016 contre 135 688 432 au 31 décembre 2015 au nominal de 2 euros.

Le 3 mai 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa dix-huitième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission de 217 101 488 actions ordinaires nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune au prix unitaire de 2,21 euros, dont 0,21 euro de prime d'émission. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital d'un montant nominal de 434 202 976 euros ayant pour effet de porter au 3 mai 2016 le capital social de Vallourec de 271 376 864 euros à 705 579 840 euros, divisé en 352 789 920 actions de 2 euros de valeur nominale chacune.

Le 3 mai 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa vingtième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté le remboursement des obligations remboursables en actions (« ORA ») de tranche A et de tranche B détenues par Bpifrance Participations, réparties en 1 294 126 ORA de tranche A d'un prix d'émission unitaire de 99 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 9 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche A, et 18 635 430 ORA de tranche B d'un prix d'émission unitaire de 2,21 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 1 action nouvelle de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche B. Ce remboursement a entraîné la création respectivement

de 11 647 134 et 18 635 430 actions nouvelles, soit un nombre total de 30 282 564 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune, ayant pour effet de porter au 3 mai 2016 le capital social de Vallourec de 705 579 840 euros à 766 144 968 euros divisé en 383 072 484 actions de valeur nominale de 2 euros chacune.

Le 20 juin 2016, le Président du Directoire, agissant en vertu de la délégation de compétence et des pouvoirs qui ont été conférés au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 dans sa dix-neuvième résolution et de la subdélégation par le Directoire au Président du Directoire en date du 6 avril 2016, a constaté le remboursement des obligations remboursables en actions (« ORA ») de tranche A et de tranche B détenues par Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (« NSSMC »), réparties en 2 631 006 ORA de tranche A d'un prix d'émission unitaire de 99 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 9 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche A, et 37 886 511 ORA de tranche B d'un prix d'émission unitaire de 2,21 euros et dont le ratio de remboursement était fixé à 1 action nouvelle de 2 euros de valeur nominale pour 1 ORA de tranche B. Ce remboursement a entraîné la création respectivement de 23 679 054 et 37 886 511 actions nouvelles, soit un nombre total de 61 565 565 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros chacune, ayant pour effet de porter au 20 juin 2016 le capital social de Vallourec de 766 144 968 euros à 889 276 098 euros divisé en 444 638 049 actions de valeur nominale de 2 euros chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 16 » (voir *infra* chapitre 7), le Directoire, réuni le 14 décembre 2016, a, dans le cadre des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 7 007 330 euros, 4 921 538 euros et 1 271 044 euros, soit un

montant nominal cumulé de 13 199 912 euros, par l'émission de respectivement 3 503 665, 2 460 769 et 635 522 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 6 599 956 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 3,75 euros dans le cadre de la formule classique et de 3,99 euros dans le cadre de la formule à effet de levier.

L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 889 276 098 euros à 902 476 010 euros.

6. Actionnariat salarié

Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L.228-99 et R.228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions. Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 2 mai 2016, a souhaité préserver les droits des titulaires

d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 7 avril 2016. Les informations ci-après tiennent compte des impacts de cette décision.

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2009 à 2016 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016
Date d'attribution	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013	15/04/2014	15/04/2015	18/05/2016
Date de maturité	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/04/2017	01/04/2018	15/04/2018	15/04/2019	18/05/2020
Date d'expiration	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021	15/04/2022	15/04/2023	18/05/2024
Prix d'exercice en euros	31,02	42,72	36,44	22,21	27,70	23,13	13,57	3,90
Nombre d'options attribuées	964 107	853 641	1 140 431	883 602	1 003 746	622 261	683 413	537 895

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2015	2016
Total à l'ouverture de l'exercice	3 190 049	2 860 088
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	(143 600)	-
Options radiées ^(a)	(596 711)	(62 852)
Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2016	-	1 667 736
Options distribuées sur l'exercice	410 350	537 895
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 860 088	5 002 867
Dont options pouvant être exercées	960 423	1 318 249

(a) Les chiffres reportés correspondent aux nombres théoriques d'actions attribués à l'origine avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisitions et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2011 à 2016 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008, 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan 2011 ^(a)	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	214 271
Plan « Value 11 »	18/11/2011	4,6 ans	-	10 339
Plan 2-4-6 2011 ^(b)	15/12/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	78 318
Plan 2012 ^(c)	30/03/2012	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	286 718
Plan 2-4-6 2012 ^(d)	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	130 116
Plan « Value 12 »	06/12/2012	4,6 ans	-	7 032
Plan 2013 ^(e)	29/03/2013	3 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	391 200
Plan 2-4-6 2013 ^(f)	29/03/2013	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	191 144
Plan « Value 13 »	10/12/2013	4,6 ans	-	6 445
Plan 2014 ^(g)	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	661 861
Plan 2-4-6 2014 ^(h)	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	208 100
Plan « Value 14 »	16/12/2014	4,6 ans	-	6 336
Plan 2015 ⁽ⁱ⁾	15/04/2015	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	388 583
Plan « Value 15 »	15/12/2015	4,6 ans	-	2 744
Plan 2016 ^(j)	18/05/2016	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	610 001
Plan « Value 16 »	14/12/2016	4,6 ans	-	3 344

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25.

Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012 :

- le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;
- le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ; et
- la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et en 2015 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25.

(d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire. Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2014, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 :

- le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;
- le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ; et
- la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2017 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2013, 2014 et 2015. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2013, 2014 et 2015 :

- le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;
- le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ; et
- la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et en 2017 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2018 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2014, 2015 et 2016. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des quatre critères suivants appréciés sur les années 2014, 2015 et 2016 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le chiffre d'affaires (CA) consolidé à taux de change et périmètre constant comparé au CA au budget, la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence et la performance relative du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au même panel que le critère précédent. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et en 2018 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2018 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2019 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2015, 2016 et 2017 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(j) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2019 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2020 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au budget consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2016, 2017 et 2018 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'actions	2015	2016
Nombre d'action en cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier	1 530 765	1 455 690
Actions livrées sur l'année	(153 652)	(252 486)
Actions annulées ^(a)	(165 964)	(250 602)
Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2016	-	636 709
Actions attribuées sur l'année	244 541	610 001
NOMBRE D'ACTION EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	1 455 690	2 199 312

(a) Les chiffres reportés correspondent aux nombres théoriques d'actions attribués à l'origine avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

7. Provisions pour risques & charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31/12/2016
Provisions pour perte de change	0				0
Provisions pour départ à la retraite	443	84			527
Provisions retraite complémentaire	1 566	244			1 810
Provisions pour charges actions de performance	14 691	4 635	(9 556)		9 770
TOTAL	16 700	4 963	(9 556)	0	12 107
■ Dont comptabilisés en exploitation	-	4 963	(9 556)	-	-
■ Dont comptabilisés en financier	-	-	-	-	-
■ Dont comptabilisés en exceptionnel	-	-	-	-	-

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016) s'élève à 9,8 millions d'euros.

Provisions pour départ à la retraite

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2016 est de 0,7 million d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0,01 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

Les principales modifications par rapport aux évaluations de l'exercice précédent portent sur la base de salaire utilisée dans le calcul des indemnités et le changement du taux d'actualisation.

Provisions pour retraite complémentaire

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2016 est de 3,5 millions d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 1,7 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

Information sur les risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

Information sur les risques de change

Au 31 décembre 2016, Vallourec n'est pas exposée au risque de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de 5,8 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 2,2 millions d'euros et des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié aux filiales du Groupe.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totalisant 29,3 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats induits par les programmes d'attribution d'actions gratuites.

2. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges financières : 47 milliers d'euros.

Produits financiers : 53,1 millions d'euros.

3. Résultat financier

Le résultat financier est une perte de 12,9 millions d'euros.

Il s'explique pour l'essentiel par l'absence de dividendes, une légère augmentation des charges et intérêts financiers (+ 15,9 millions d'euros) compensés par une variation de provision pour dépréciation des actions propres immobilisées de 3,1 millions d'euros et par une variation de provision pour dépréciation des titres de participation Nippon Steel Sumitomo de 11,2 millions d'euros.

E – Autres informations

1. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif de la Société est constitué de sept personnes, dont les trois mandataires sociaux (membres du Directoire).

2. Fiscalité

Intégration fiscale

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de 5 ans en 5 ans.

En 2016, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec, Assurval, Vallourec Fitting, Vallourec Bearing Tubes, Vallourec Université France, Vallourec Umbilicals, Valinox Nucléaire, Vallourec Tubes, Vallourec Drilling Products France, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil and Gas France, Vallourec One, Vallourec Services, Val27, Val28 et Val29.

Vallourec Heat Exchanger Tubes, Serimax Holding SA, Serimax SAS et Serimax Russia sont sorties du périmètre d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à leur cession totale ou partielle par Vallourec Tubes.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt résultant de l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par les filiales n'est pas constatée en profit mais figure en autres dettes pour un montant de 37,3 millions d'euros.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec.

En 2016, la sortie de la société Vallourec Heat Exchanger Tubes et des sociétés Serimax a généré un profit d'impôt inscrit au compte de résultat de 8,7 millions d'euros.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2016 et son déficit reportable est de 901,9 millions d'euros à fin 2016.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Nature des différences temporaires <i>En milliers d'euros</i>	Montant (base) au 31/12/2016
Accroissement	-
Allègements	8 311
Provision pour retraite	2 337
Provision pour actionnariat salarié	5 957
Provision pour congés payés	19
Provision Taxe sur les véhicules de tourisme	(2)

Au 31 décembre 2016, le montant des déficits reportables propres à la société Vallourec s'élève à 150,2 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(26 680)	-	(26 680)
Exceptionnel	-	-	-
SOUS-TOTAL	(26 680)	-	(26 680)
Charge propre à Vallourec (Crédit d'impôt)	-	106	106
Résultat lié à l'intégration fiscale	-	8 733	8 733
TOTAL VALLOUREC	(26 680)	8 839	(17 841)

3. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction**Organes d'administration**

Les jetons de présence versés au cours de l'exercice se sont élevés à 0,6 million d'euros.

Organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec.

4. Les engagements hors bilan

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : 126 milliers d'euros (perte actuarielle) ;
- indemnité retraite complémentaire : 1,7 million d'euros (perte actuarielle) ;
- location longue durée véhicule : 30 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

5. Événement postérieur à la clôture

Depuis le 31 décembre 2016, il n'est survenu aucun événement susceptible de remettre en cause la sincérité et la régularité des comptes.

Gouvernement d'entreprise

7.1	Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	240
7.1.1	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	240
7.1.2	Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	254
7.1.3	Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	262
7.1.4	Prêts et garanties	263
7.1.5	Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages	263
7.1.6	Gestion des conflits d'intérêts	263
7.1.7	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	263
7.2	Rémunérations et avantages de toute nature	264
7.2.1	Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	264
7.2.2	Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe	271
7.3	Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	272
7.3.1	Options et actions de performance	273
7.3.2	Intéressement, participation et plan d'épargne	279
7.3.3	Actionnariat salarié	280
	Annexes	281
Annexe 1	— Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec	281
Annexe 2.1	— Rapport du Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération des mandataires sociaux	295
Annexe 2.2	— Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2016 des membres du Directoire	302
Annexe 3	— Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF	314
Annexe 4	— Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2016	315

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette organisation crée une séparation entre les fonctions de direction exercées par le Directoire et les fonctions de contrôle de cette direction, dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des statuts ; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion ; il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa mission.

7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.1.1 Organes de direction

LE DIRECTOIRE

Au 28 février 2017, le Directoire est composé des trois membres suivants :



M. Philippe CROUZET

Président du Directoire

Naissance : 18 octobre 1956

Date de première nomination :
1^{er} avril 2009

Date du dernier renouvellement :
29 janvier 2016

Échéance du mandat : 15 mars 2020

Actions Vallourec détenues : 67 819

Nationalité : française



M. Jean-Pierre MICHEL

Membre du Directoire
Directeur Général

Naissance : 17 mai 1955

Date de première nomination :
1^{er} avril 2006

Date du dernier renouvellement :
29 janvier 2016

Échéance du mandat : 31 mars 2017

Actions Vallourec détenues : 21 897

Nationalité : française



M. Olivier MALLET

Membre du Directoire

Naissance : 14 juillet 1956

Date de première nomination :
30 septembre 2008

Date du dernier renouvellement :
29 janvier 2016

Échéance du mandat : 15 mars 2020

Actions Vallourec détenues : 28 836

Nationalité : française

Réuni le 17 janvier 2017, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre Michel de ses mandats de membre du Directoire et Directeur Général, avec effet au 31 mars 2017, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. À compter du 1^{er} avril 2017, le Directoire sera composé de deux membres, Philippe Crouzet, Président du Directoire, et Olivier Mallet, membre du Directoire.

M. Philippe CROUZET

Président du Directoire

Adresse professionnelle :

Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration
- Maître des requêtes au Conseil d'État
- Vingt-trois ans d'expérience industrielle dans le groupe Saint-Gobain
- Président du Directoire de Vallourec depuis le 1^{er} avril 2009

Mandats exercés par M. Philippe CROUZET

Mandats en cours

- Président du Directoire de Vallourec^{(a)*} (depuis 2009)
- Président et Administrateur de Vallourec Tubes^(a) (depuis 2009)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A.^(a) (Brésil) (depuis 2009)
- Administrateur de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (depuis 2016)
- Administrateur et Président du Comité de Suivi des engagements nucléaires d'Électricité de France* (depuis 2009) et membre du Comité d'Audit (depuis 2015)
- Administrateur du Théâtre national de l'Opéra-Comique (depuis 2012) et du Théâtre de la Ville (Paris) (depuis 2011)
- Vice-Président de l'Institut de l'entreprise

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil^(a) (Brésil) (jusqu'en octobre 2016)
- Président et membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Tubes France^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Oil and Gas France^(a) (jusqu'en 2012)

M. Philippe Crouzet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

M. Jean-Pierre MICHEL

Membre du Directoire – Directeur Général

Adresse professionnelle :

Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'Institut Français de Gestion
- Plus de 35 ans de carrière au sein du groupe Vallourec (direction d'usines, Contrôle de Gestion, Président de différentes Divisions)
- Membre du Directoire (depuis 2006) et Directeur Général (depuis 2009) de Vallourec

Mandats exercés par M. Jean-Pierre MICHEL

Mandats en cours

- Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec^{(a)*} (depuis respectivement 2006 et 2009 et jusqu'au 31 mars 2017)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes^(a) (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Services^(a) (depuis 2006)
- Gérant de Vallourec One^(a) (depuis 2004)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A.^(a) (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (depuis 2016)
- Administrateur de Vallourec Industries Inc.^(a) (États-Unis) (depuis 2001)
- Administrateur de Vallourec Holdings, Inc.^(a) (États-Unis) (depuis 2004)
- Administrateur de VAM USA LLC^(a) (États-Unis) (depuis 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH^(a) (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP^(a) (États-Unis) (depuis 2002)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation^(a) (États-Unis) (depuis 2000)
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc.^(a) (États-Unis) (depuis 2005)
- Administrateur de Vallourec Oil & Gas UK Ltd^(a) (Royaume-Uni) (depuis 2000)
- Administrateur de Esso Société Anonyme Française* (depuis 2014)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil^(a) (Brésil) (jusqu'en octobre 2016)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes^(a) (jusqu'en 2016)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia^(a) (jusqu'en 2016)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Tubes France^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Oil and Gas France^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Bearing Tubes^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur Vallourec Fittings^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valinox Nucléaire^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Drilling Products France^(a) (jusqu'en 2012)

M. Jean-Pierre Michel ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

* Société cotée (pour les mandats en cours).

M. Olivier MALLET

Membre du Directoire

Adresse professionnelle :

Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration – Inspecteur Général des Finances
- Conseiller technique au sein de plusieurs cabinets ministériels et de celui du Premier ministre (1988-1993)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances de Thomson multimédia (1995-2001)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Pechiney (2001-2004)
- Directeur Financier Adjoint (2004-2006) puis Directeur du secteur Mines, Chimie et Enrichissement du groupe Areva (2006-2008)
- Membre du Directoire de Vallourec depuis le 30 septembre 2008, Directeur Financier et Juridique

Mandats exercés par M. Olivier MALLET

Mandats en cours

- Membre du Directoire de Vallourec ^{(a)*} (depuis 2008)
- Président-Directeur Général de Vallourec Services ^(a) (depuis 2008)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes ^(a) (depuis 2008)
- Président de Vallourec Holdings, Inc. ^(a) (États-Unis) (depuis 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH ^(a) (Allemagne) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. ^(a) (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (depuis 2016)
- Administrateur de Vallourec Canada Inc. ^(a) (Canada) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Holdings, Inc. ^(a) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation ^(a) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tube-Alloy, LLC ^(a) (depuis 2008)
- Président (depuis 2009) et Administrateur (depuis 2008) de Vallourec Industries Inc. ^(a)
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc. ^(a) (États-Unis) (depuis 2008)
- Membre du Comité Exécutif de VAM USA LLC ^(a) (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP ^(a) (États-Unis) (depuis 2008)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ^(a) (Brésil) (jusqu'en octobre 2016)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes ^(a) (jusqu'en 2016)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Tubes France ^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Oil and Gas France ^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Fittings ^(a) (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Bearing Tubes ^(a) (jusqu'en 2012)

M. Olivier Mallet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

* Société cotée (pour les mandats en cours).

GESTION OPÉRATIONNELLE

La stratégie long terme de Vallourec s'articule autour de trois lignes directrices :

- un **positionnement premium** : Vallourec élargit en permanence son offre de produits, de services et de solutions premium pour répondre aux défis les plus complexes de ses clients et conserver son avance technologique sur des marchés toujours plus concurrentiels ;
- une **présence locale** : Vallourec étend sa présence à travers le monde au plus près des marchés en croissance et de ses clients ;
- la **compétitivité** : l'amélioration de sa compétitivité, notamment par des programmes de réduction des coûts, est une préoccupation permanente pour le Groupe.

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clés, le Directoire s'appuie sur le *Group Management Committee* (GMC) en place depuis le 3 février 2014.

Le *Group Management Committee* examine et formule des propositions au Directoire sur l'ensemble des actions et changements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles. Il se réunit une fois toutes les deux semaines, sous la présidence de M. Philippe Crouzet. À la date de dépôt du présent Document de référence, il est composé des neuf membres suivants :

- M. Philippe Crouzet, Président du Directoire ;
- M. Jean-Pierre Michel, membre du Directoire ;
- M. Olivier Mallet, membre du Directoire ;
- M. Philippe Carlier, Directeur de la région Europe, à laquelle sont rattachées les divisions Upstream, Powergen et Industry ;
- M. Nicolas de Coignac, Directeur de la région North America qui regroupe toutes les opérations de la zone ainsi que la Division Drilling ;
- M. François Curie, Directeur des Ressources Humaines Groupe ;
- M^{me} Stéphanie Fougou, Directrice Juridique Groupe ;
- M. Didier Hornet, Directeur de la région Eastern Hemisphere (incluant le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie) incluant les activités OCTG EAMEA et Pipe Project ; et
- M. Alexandre Lyra, Directeur de la région Amérique du Sud à laquelle est rattachée la Division Brésil.

Le 18 janvier 2017, Vallourec a annoncé l'adaptation de son organisation, destinée à lui permettre de tirer pleinement parti de son Plan de Transformation. Cette nouvelle organisation prendra effet le 3 avril 2017.

L'objectif de la nouvelle organisation est de renforcer la présence locale du Groupe et sa proximité avec ses clients, optimiser l'utilisation globale de ses ressources, et stimuler son développement.

Elle sera structurée autour de :

- Quatre Régions : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe/Afrique (EA) et Moyen-Orient/Asie (MEA)

Les Régions sont en charge de l'ensemble des ventes et des opérations industrielles situées dans leur périmètre géographique.

Elles seront respectivement dirigées par Nicolas de Coignac, Alexandre Lyra, Hubert Paris et Édouard Guinotte.

- Deux Départements centraux :

- le Département Développement & Innovation (D&I) a pour mission de définir et mettre en œuvre la stratégie de développement des lignes de produits. Il est également en charge de l'innovation et de la R&D. Ce département sera dirigé par Didier Hornet, actuellement Directeur Hémisphère Est ;
- le Département Technologie & Industrie (T&I) a pour mission de définir la stratégie industrielle du Groupe, avec l'objectif de continuer à améliorer sa base de coûts. Il est en charge de la technologie et gèrera les approvisionnements du Groupe ainsi que le planning central. Philippe Carlier, actuel Directeur Europe, prendra la tête de ce département.

Le *Group Management Committee* sera remplacé par un Comité Exécutif composé de 11 membres : Philippe Crouzet, Président du Directoire, Jean-Pierre Michel, Olivier Mallet, Directeur Financier, François Curie, Directeur des Ressources Humaines et Stéphanie Fougou, Directrice Juridique et Secrétaire Générale du Groupe, ainsi que les Directeurs des quatre régions et des deux départements centraux.

Jean-Pierre Michel prendra sa retraite fin 2017, après avoir contribué au sein du Comité Exécutif à la bonne mise en œuvre de la nouvelle organisation. Il quittera le 31 mars 2017 le Directoire, qui sera désormais composé de Philippe Crouzet et Olivier Mallet.

7.1.1.2 Le Conseil de Surveillance

POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique du Conseil relative à sa composition repose sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

- une sélection de membres compétents ;
- une composition équilibrée, créatrice de valeur ;
- le respect de l'intérêt social ;
- un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre.

1. La sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière financière, stratégique, industrielle ou juridique. Par ailleurs, lors de leur entrée en fonction et tout au long de leur mandat, chaque membre a la possibilité, s'il le souhaite, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation.

2. Une composition équilibrée, créatrice de valeur

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil de Surveillance est engagé au service du processus de création de valeur. Par conséquent, au-delà des enjeux de performance sociétale, il s'attache à assurer la diversité de ses membres qu'il considère comme un vecteur essentiel de la créativité et de l'innovation. La diversité des genres et des expériences apporte des sensibilités distinctes au Conseil qui participent favorablement à la bonne gouvernance, elle-même porteuse d'avantages compétitifs. À ce jour, le Conseil est composé de douze membres disposant d'expériences diverses, acquises, pour la plupart d'entre eux, dans un environnement international, source d'enrichissement. Par ailleurs, au sein de cet effectif, 41,67 % sont des membres féminins et 33 % sont de nationalité étrangère (brésilienne, néerlandaise, espagnole et britannique), la présidence du Conseil étant assumée par M^{me} Vivienne Cox, britannique. Conscient de la richesse de la diversité, le Conseil entend poursuivre les efforts de diversification de ses membres.

3. Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires qui l'ont nommé.

Par conséquent, au-delà de la qualification de membre indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des membres intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

Les règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance comportent des dispositions spécifiques visant à prévenir les risques de conflits d'intérêts. Ainsi, un membre ne peut accepter d'autres mandats ou d'autres fonctions, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

4. Un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun. À cet égard, la Présidente du Conseil encourage les interventions des membres et veille à ce que chacun puisse exprimer son avis.

Conformément à la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015, Vallourec instituera en 2017 une représentation des salariés au sein de son Conseil de surveillance. Le Conseil sera ainsi composé de 13 membres, dont un représentant des salariés et un représentant des salariés actionnaires.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 28 FÉVRIER 2017

Au 28 février 2017, le Conseil de Surveillance est composé de douze membres.

	Année de naissance	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Principale autre fonction exercée
Présidente					
Vivienne Cox	1959	31/05/2010	AGO 28/05/2014	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Administratrice de Pearson Plc et de GlaxoSmithKline Plc*
Vice-Président Membre Référent					
Pierre Pringuet	1950	23/02/2015	AGO 06/04/2016	AGO 2020 Comptes 31/12/2019	Vice-Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard, Administrateur d'Iliad, d'Avril et de Cap Gemini et Président de l'AFEP
Membres					
Maria Pilar Albiac-Murillo	1953	28/05/2015	–	AGO 2019 Comptes 31/12/2018	Directrice des Produits et de l'Innovation du Marché Excellence de Philips
Philippe Altuzarra	1950	28/05/2015	–	AGO 2019 Comptes 31/12/2018	Administrateur d'Altuzarra LLC et Président du Conseil de Surveillance de La Redoute
Cédric de Bailliencourt	1969	28/05/2014	–	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Directeur Financier du Groupe Bolloré Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la banque Hottinguer et Administrateur du Musée national de la Marine
Olivier Bazil	1946	31/05/2012	AGO 06/04/2016	AGO 2020 Comptes 31/12/2019	Administrateur de Legrand, Michelin et Château Palmer
Bpifrance Participations Représentée par Alexandre Ossola	NA	06/04/2016	–	AGO 2020 Comptes 31/12/2019	Directeur des Opérations et Membre du Comité de Direction de Mid & Large Cap de Bpifrance, Responsable des Fonds d'Avenir Automobile gérés par Bpifrance Participations
	1974	08/11/2016	–	AGO 2020 Comptes 31/12/2019	
Laurence Broseta ^(a)	1968	04/06/2016	–	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Directrice International et Membre du Comité Exécutif de Transdev, Administratrice de Thalès, Administratrice de filiales du Groupe Transdev
Pascale Chargrasse	1960	13/12/2010	AGO 28/05/2015	AGO 2019 Comptes 31/12/2018	Chargée d'affaires de Valinox Nucléaire
José Carlos Grubisich	1957	31/05/2012	AGO 06/04/2016	AGO 2020 Comptes 31/12/2019	Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. et Administrateur de Halliburton
Henri Poupart-Lafarge	1969	28/05/2014	–	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Président-Directeur Général d'Alstom
Alexandra Schaapveld	1958	31/05/2010	AGO 28/05/2014	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad et Société Générale

(a) Dans sa séance du 17 février 2016, le Conseil de Surveillance a coopté Mme Laurence Broseta en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Michel de Fabiani, démissionnaire, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil de surveillance du 5 avril 2016 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 6 avril 2016 a ratifié la nomination de M^{me} Laurence Broseta.

À la suite des initiatives stratégiques majeures annoncées le 1^{er} février 2016 et conformément aux termes du pacte d'actionnaire conclu avec NSSMC le 1^{er} février 2016 (voir section 2.3.4.2 du présent Document de référence), une résolution sera présentée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires prévue le 12 mai 2017 afin de nommer le candidat présenté par NSSMC, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance. Ce dernier sera soumis à des mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles sensibles, dont le respect sera assuré par

le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, conformément aux dispositions du pacte d'actionnaire conclu avec NSSMC le 1^{er} février 2016.

De plus, suite à l'entrée en vigueur de la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015 dite loi « Rebsamen », une résolution sera présentée à l'Assemblée Générale Mixte prévue le 12 mai 2017 pour modifier les statuts de la Société afin de prévoir les modalités de représentation des salariés au sein du Conseil de Surveillance.

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**1 M^{me} Vivienne COX**

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité Stratégique

**2 M. Pierre PRINGUET**

Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

3 M^{me} Maria Pilar ALBIAC-MURILLO

Membre du Conseil de Surveillance

**4 M. Philippe ALTUZARRA**

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

5 M. Cédric de BAILLIENCOURT

Membre du Conseil de Surveillance

6 M. Olivier BAZIL

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

**7 Bpifrance Participations, représentée par M. Alexandre OSSOLA**

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

8 M^{me} Laurence BROSETA

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

**9 M^{me} Pascale CHARGRASSE**

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

10 M. José Carlos GRUBISICH

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

11 M. Henri POUPART-LAFARGE

Membre du Conseil de Surveillance
Président du Comité Financier et d'Audit

12 M^{me} Alexandra SCHAAPVELD

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

PRÉSIDENTS D'HONNEUR**1 M. Jean-Paul PARAYRE**

Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013

**2 M. Arnaud LEENHARDT**

Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

M^{me} Vivienne COX

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité Stratégique

Naissance : 29 mai 1959
Nationalité : britannique
Actions Vallourec détenues : 20 880

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômée de l'université d'Oxford et de l'INSEAD et Docteur honoraire de l'université de Hull
- Vingt-huit ans de carrière au sein du groupe BP
- Directrice Générale de la Division BP Gaz, Électricité et Énergies Renouvelables (2004-2009)
- Commissaire de l'Airport Commission du ministère des Transports du gouvernement britannique (depuis 2012)

Mandats exercés par M^{me} Vivienne COX

Mandats en cours

- Présidente du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administratrice de Pearson Plc*, Présidente du Comité de la Gouvernance (depuis 2017), membre du Comité de la Réputation et de la Responsabilité (depuis 2017), membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (depuis 2012) et *Senior Independent Director* (depuis 2013)
- Administratrice de GlaxoSmithKline Plc* (depuis 2016)
- *Lead Independent Director* du ministère du Développement international du gouvernement britannique (depuis 2010)
- Gérant B de Stena International SARL (Luxembourg) (depuis 2014)
- Membre du Conseil Consultatif et Présidente du Comité des Rémunérations de Montrose Associates

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administratrice et membre du Comité du Développement Durable, du Comité de Rémunération et du Comité des Nominations de BG Group Plc (jusqu'en 2016)
- Présidente du Comité de la Réputation et de la Responsabilité (jusqu'en 2016) de Pearson Plc*
- Administratrice de Climate Group (jusqu'en février 2015)
- Administratrice et membre du Comité des Nominations et du Comité du Développement Durable de Rio Tinto Plc (jusqu'en 2014)
- Membre du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations et des Rémunérations de l'INSEAD (jusqu'en 2013)
- Présidente non exécutive et administratrice de la société de conseil et d'investissement Climate Change Capital Limited (jusqu'en 2012)
- Membre du Comité *Offshore Advisory* de Mainstream Renewable Power (jusqu'en 2012)

M. Pierre PRINGUET

Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 31 janvier 1950
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 7 872

Adresse professionnelle :
Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines
- Début de carrière dans la fonction publique de 1976 à 1987 : Chargé de mission pour l'industrie et les mines auprès du préfet de la région Lorraine (1976-1978) ; Responsable des procédures financières et des relations sociales auprès du Directeur Général de l'Industrie (1979-1982) ; Ingénieur en chef des mines (1981) ; Conseiller technique auprès de Michel Rocard, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire puis de l'Agriculture (1981-1985) ; Directeur des Industries agricoles et alimentaires au ministère de l'Agriculture français (1985-1987)
- Depuis 1987 au sein du groupe Pernod Ricard : Directeur du Développement du groupe Pernod Ricard (1987-1989) ; Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1989-1996) ; Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000) ; Co-Directeur Général de Pernod Ricard (2000-2005) ; Administrateur de Pernod Ricard (depuis 2004) ; Directeur Général Délégué de Pernod Ricard (2005-2008) ; Directeur Général de Pernod Ricard (2008-2015)

Mandats exercés par M. Pierre PRINGUET

Mandats en cours

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec*, Membre Référent et Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard* et membre du Comité Stratégique et du Comité des Rémunérations
- Administrateur et membre du Comité des Rémunérations d'Iliad*
- Administrateur d'Avril
- Administrateur de Capgemini*, Président du Comité des Rémunérations et membre du Comité d'Éthique et de la Gouvernance
- Président de l'AFEP (Association française des entreprises privées)
- Président de l'AAIM (Association Amicale des Ingénieurs des Mines)
- Président de la Scotch Whisky Association

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président d'AgroParisTech (jusqu'en 2016)
- Directeur Général de Pernod Ricard (jusqu'en février 2015)
- Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française (jusqu'en janvier 2015)

* Société cotée (pour les mandats en cours).

M^{me} Maria Pilar ALBIAC-MURILLO

Membre du Conseil de Surveillance

Naissance : 21 août 1953

Nationalité : espagnole

Actions Vallourec détenues : 3 000

Adresse professionnelle :

Philips Innovation Services
High Tech campus, Building 34-5.065
5656 AE Eindhoven – Pays-Bas

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômée de l'université de Saragosse (Espagne) et MBA de la Central Michigan University (États-Unis)
- Vingt-six ans de carrière chez General Motors, dont seize ans aux États-Unis. Quinze ans aux Opérations, Directrice d'usine à Saginaw, Michigan (1991-1993), Directrice d'usine à Logrono, Espagne (1993-1996)
- PDG de Saginaw Deutschland GmbH (1996-1999)
- Sept ans au sein de Delphi Corporation : Responsable de Site (Delphi Alabama Operations), Responsable d'Usine, Directrice de Site (Delphi Flint East Operations) et Directrice Ligne de Produit (Delphi Troy Headquarters)
- Vice-Présidente en charge des opérations au Mexique de Remy (2006-2007)
- Huit ans au sein du groupe Airbus* : Vice-Présidente Exécutive des opérations et en charge du processus de transformation d'Airbus Defence and Space et Industrialisation A400M (2008-2016)

Mandats exercés par M^{me} Maria Pilar ALBIAC-MURILLO

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Directrice des Produits et de l'Innovation du Marché Excellence de Philips

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Vice-Présidente Exécutive des opérations et en charge du processus de transformation d'Airbus Defence and Space et Industrialisation A400M (jusqu'en 2016)
- Administratrice de Banque Populaire Occitane (jusqu'en août 2016)
- Directrice Générale Déléguée (*Chief Operations Officer*) et Présidente de Cassidian Spain (jusqu'en 2013)
- Senior Vice-Présidente responsable Qualité et Lean Corporate au sein d'Airbus (jusqu'en 2012)

M. Philippe ALTUZARRA

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Stratégique

Naissance : 3 avril 1950

Nationalité : française

Actions Vallourec détenues : 13 000

Adresse professionnelle :

Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de Sciences Po Bordeaux et de l'École Nationale d'Administration
- Début de carrière en 1973 au sein du ministère des Finances : Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'État à la Défense (1973-1975), Attaché économique à l'Ambassade de France à Londres (1975-1978), Administrateur Civil à la Direction des Relations Économiques Extérieures (1981-1986), Conseiller économique à l'Ambassade de France à Tokyo (1986-1989)
- Membre du Comité Exécutif, Adjoint au Directeur Financier du Groupe Havas (1989-1993)
- Vingt-et-un ans chez Goldman Sachs (1993-2014)

Mandats exercés par M. Philippe ALTUZARRA

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Actionnaire et Administrateur d'Altuzarra LLC
- Président du Conseil de Surveillance de La Redoute
- Membre du Comité d'expertise financière des engagements nucléaires d'Électricité de France (EDF)*
- Membre du Comité consultatif d'EDF Invest

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil International de Goldman Sachs (Londres) (jusqu'en 2014)
- Directeur Général de Goldman Sachs France et Belgique (Paris) (jusqu'en 2012)

M. Cédric de BAILLIENCOURT

Membre du Conseil de Surveillance

Naissance : 10 juillet 1969

Nationalité : française

Actions Vallourec détenues : 7 800

Adresse professionnelle :

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, DESS de Communication politique et sociale
- Vingt et un ans dans le Groupe Bolloré, Directeur des Participations (depuis 1996), Directeur Général (depuis 2002) et Vice-Président de Financière de l'Odé, Vice-Président de Bolloré (depuis 2002), Directeur Financier du Groupe Bolloré depuis 2008, Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la banque Hottinguer et Administrateur du Musée national de la Marine

Mandats exercés par M. Cédric de BAILLIENCOURT

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec**
- Vice-Président-Directeur Général de Financière de l'Odé^{(a)**}
- Vice-Président de Bolloré^{(a)**}
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge^{(a)**}
- Président des Conseils d'Administration de Compagnie des Tramways de Rouen^{(a)**}, Financière Moncey^{(a)**}, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard^{(a)**} et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois^{(a)**}
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet)^(a), Compagnie de Treguennec^(a), Compagnie de Cornouaille^(a), Compagnie de

* Société cotée (pour les mandats en cours).

Guénolé^(a), Compagnie de Guilvinec^(a), Compagnie de Pleuven^(a), Financière V^(a), Financière de Beg Meil^(a), Financière d'Ouessant^(a), Financière du Perquet^(a), Financière de Sainte-Marine^(a), Financière de Pont-Aven^(a), Imperial Mediterranean^(a), Compagnie des Glénans^(a), Compagnie de Pont l'Abbé^(a), Financière de Quimperlé^(a), Financière de l'Argoat^(a) et Compagnie de Concarneau^(a)

- Gérant de Socarfi^(a), Compagnie de Malestroit^(a)
- Administrateur de Bolloré^{(a)**}, Bolloré Participations^(a), Compagnie des Tramways de Rouen^{(a)**}, Financière V^(a), Financière Moncey^{(a)**}, Omnium Bolloré^(a), Société Industrielle et Financière de l'Artois^{(a)**}, Financière de l'Odé^{(a)**}, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard^{(a)**}
- Administrateur du Musée national de la Marine, African Investment Company^(a), Financière du Champ de mars^(a), La Forestière Équatoriale^{(a)**}, BB Groupe^(a), Plantations des Terres Rouges^(a), SFA^(a), PTR Finances^(a), Sorebol^(a), Technifin et Paragefi Helios Iberica Luxembourg^(a)
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol^(a)
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Havas^{(a)**} et de Socotab^(a)
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Hottinguer
- Président de Redlands Farm Holding^(a)
- Président du Conseil d'Administration de Plantations des Terres Rouges^(a), de PTR Finances^(a) et de SFA^(a)
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg au Conseil de Pargefi SA^(a)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord Sumatra Investissements^(a)
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia^{**}, Socfinaf^{**}, Socfinde, Terrasia, Socfin^{**}, Induservices SA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président de Financière de Briec^(a) (jusqu'en septembre 2016)
- Président de Financière de Pluguffan^(a) (jusqu'en juillet 2016)
- Président de Bluestorage (jusqu'en 2015)
- Président de Financière de Bréhat^(a) (jusqu'en 2014)
- Président d'Omnium Bolloré (jusqu'en 2013)
- Président de Bluey (ex-Financière de Kerdevot) (jusqu'en 2013)
- Président et Administrateur de Sofibol (jusqu'en 2012)
- Gérant de Financière du Loch (jusqu'en 2012)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de la Société Bordelaise Africaine (jusqu'en mai 2016)
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'Immobilier de la Pépinière et Centrages (jusqu'en 2015)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Agro Products Investments Company (jusqu'en 2015)
- Représentant permanent de SAFA au Conseil de SAFA Cameroun (jusqu'en 2014)^(a)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Socfinco (jusqu'en 2014)
- Représentant permanent de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA)^(a) (jusqu'en 2014)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2014)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Blue Solutions (ex-BatScap) (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Sogescol (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra (jusqu'en 2013)
- Administrateur de Cormoran Participations (jusqu'en 2013)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

* Société cotée (pour les mandats en cours).

** Société cotée pour les mandats en cours (y compris les sociétés inscrites au Marché libre et cotées à l'étranger).

M. Olivier BAZIL

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 22 septembre 1946

Nationalité : française

Actions Vallourec détenues : 29 365

Adresse professionnelle :

Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et de Harvard Business School
- Adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe Legrand (1973)
- Directeur Financier de Legrand (1979)
- Directeur Général Adjoint et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (1994)
- Directeur Général Délégué de Legrand (de 2000 à 2011)

Mandats exercés par M. Olivier BAZIL

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administrateur de Legrand*
- Membre du Conseil de Surveillance de Michelin*
- Administrateur du Château Palmer

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Firmenich International (jusqu'en octobre 2016)

Société Bpifrance Participations

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

Actions Vallourec détenues : 66 695 707

Adresse professionnelle :

Bpifrance Participations
6-8 boulevard Haussmann
75009 Paris

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales. Au sein du dispositif d'investissements en fonds propres de Bpifrance, Bpifrance Participations investit notamment dans les Grandes Entreprises comme dans les Entreprises de Taille Intermédiaire, afin d'accompagner leur développement en France et à l'international. Bpifrance Participations est un actionnaire minoritaire impliqué dans la gouvernance, ainsi qu'un investisseur de long-terme capable de s'adapter aux cycles de développement de l'entreprise.

Mandats exercés par la société Bpifrance Participations

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administrateur de Altia Industry
- Administrateur de Biom'up
- Administrateur de Cegedim*
- Administrateur de CGG*
- Administrateur de CHM International
- Administrateur de Compagnie Daher
- Administrateur d'Eutelsat Communications*
- Administrateur de Farinia SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière du Millenium
- Membre du Conseil de Surveillance de FT1 CI
- Administrateur de G2 Mobility
- Administrateur de Gensight Biologics*
- Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Grimaud La Corbière
- Administrateur de Groupe Limagrain Holding SA
- Administrateur de Horizon Parent Holdings SARL
- Administrateur d'Isorg
- Administrateur de Mader
- Membre du Conseil de Surveillance de Medipole Partenaires
- Administrateur de Mersen*
- Administrateur de Paprec
- Administrateur de Parrot*
- Administrateur de Pixium Vision*
- Administrateur de Sequana*
- Administrateur de Soitec*
- Administrateur de Technicolor*
- Administrateur de Tinubu Square
- Administrateur de Tokheim Luxco
- Administrateur de Txccl*
- Membre du Conseil de Surveillance de Valneva*
- Membre du Conseil de Surveillance de Vergnet SA*
- Administrateur de Vexim*
- Administrateur de Viadeo*
- Membre du Conseil de Surveillance de Voluntas

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de CHM International
- Membre du Conseil de Surveillance d'Inside Secure*
- Administrateur de Medtech*
- Administrateur de Metnext

M. Alexandre OSSOLA, représentant permanent de la société Bpifrance Participations

Naissance : 26 septembre 1974

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Bpifrance Participations
6-8 boulevard Haussmann
75009 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- 18 ans d'expérience en capital investissement et fusions-acquisitions
- Début de carrière à Londres au sein de Wasserstein Perella (1998) puis au Crédit Suisse First Boston
- CVC Capital Partners (2000-2011) ; Directeur au sein du bureau de Paris
- Chargé des opérations de capital risque de CDC Climat (2011-2013)
- Directeur des fonds nucléaire et ferroviaire (2013), puis responsable des Fonds d'Avenir Automobile et membre du Comité de direction Mid & Large Cap de Bpifrance (depuis 2015)

Mandats exercés par M. Alexandre OSSOLA

Mandats en cours

- Représentant permanent de la société Bpifrance Participations, Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Directeur des opérations et membre du Comité de Direction de Mid & Large Cap de Bpifrance Participations et Responsable des Fonds d'Avenir Automobile gérés par Bpifrance Participations
- Membre du Comité de Surveillance de Mecaplast
- Membre du Conseil d'Administration de Trèves

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil d'Administration de Climact (jusqu'en janvier 2017)
- Membre du Conseil d'Administration de HPC (jusqu'en 2014)
- Membre du Conseil d'Administration de Mecaplast SAM (jusqu'en avril 2016)

M^{me} Laurence BROSETA

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 22 septembre 1968

Nationalité : française

Actions Vallourec détenues : 4 743

Adresse professionnelle :

Transdev
Immeuble Sereinis
32, boulevard Gallieni - CS 50002
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex

* Société cotée (pour les mandats en cours).

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancienne élève de l'École Polytechnique, de Telecom Paris et Auditrice de l'Institut des Hautes Études de l'Entreprise (IHEE)
- Responsable d'exploitation Transport de la RATP (1994-1999)
- Control & Communication Lead Engineer de SYSTRA (joint-venture entre la RATP et la SNCF) à Londres (1999-2001)
- Directeur du Centre de bus « Point du Jour » (2002-2005)
- Présidente de Bombela, filiale de RATP Dev à Johannesburg, Afrique du Sud (2005-2007)
- Directrice de la Business Unit International et Vice-Présidente en charge de la stratégie à l'International de RATP Dev (2008-2012)
- Directrice Générale de Fives Stein (2012-2013)
- Directrice Générale France de Transdev, activité transport de voyageurs (2013-2016)

Mandats exercés par M^{me} Laurence BROSETA**Mandats en cours**

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Directrice International de Transdev, activité transport de voyageurs dans 10 pays et Membre du Comité Exécutif de Transdev
- Administratrice de filiales du Groupe Transdev
- Administratrice de Thalès*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administratrice et Vice-Présidente de l'Union des Transports Publics (jusqu'en 2016)
- Administratrice de Thello (jusqu'en 2016)

M^{me} Pascale CHARGRASSE

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations
et de la Gouvernance

Naissance : 10 juillet 1960

Nationalité : française

Actions Vallourec détenues : 8 327

Adresse professionnelle :

Valinox Nucléaire
 5, avenue du Maréchal-Leclerc
 BP 50 – 21501 Montbard

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômée de l'IUT d'Orsay et titulaire d'un DUT en informatique
- Salariée du groupe Vallourec depuis 1985, occupant actuellement un poste de chargée d'affaires au sein de Valinox Nucléaire, filiale à 100 % de Vallourec
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Vallourec Actions
- Représentante syndicale au Comité de Groupe

Mandats exercés par M^{me} Pascale CHARGRASSE**Mandats en cours**

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*

M. José Carlos GRUBISICH

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 19 février 1957

Nationalité : brésilienne

Actions Vallourec détenues : 13 000

Adresse professionnelle :

Eldorado Brasil Celulose S.A.
 Avenida Marginal Direita do Tietê, 500 - Vila Jaguara
 Bloco 2 - 1° andar
 05118 100 - São Paulo - SP - Brésil

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé du programme de gestion avancée (*Advanced Management Program*) de la Fundação Dom Cabral et de l'INSEAD
- Directeur Général de Rhodia pour le Brésil et l'Amérique latine (1996)
- Président-Directeur Général du groupe Rhône-Poulenc pour le Brésil (1997)
- Vice-Président et membre du Comité Exécutif (*Executive Board*) de Rhodia Group Worldwide et Président de Rhodia Fine Organics Worldwide (1999)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne Braskem S.A. (pétrochimie) (2002)

Mandats exercés par M. José Carlos GRUBISICH**Mandats en cours**

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. (depuis 2012)
- Administrateur de Halliburton* (depuis 2013)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2012)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne ETH Bioenergia S.A. (bioénergie) (jusqu'en 2012)
- Membre du Conseil de Braskem S.A. (jusqu'en 2012)

M. Henri POUPART-LAFARGE

Membre du Conseil de Surveillance
Président du Comité Financier et d'Audit

Naissance : 10 avril 1969

Nationalité : française

Actions Vallourec détenues : 9 292

Adresse professionnelle :

Alstom
 48, rue Albert-Dhalenne
 93482 Saint-Ouen Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'École Polytechnique (1988), de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et du Massachusetts Institute of Technology
- Adjoint à la Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances puis conseiller technique au sein du cabinet du ministre de l'Économie et des Finances (1994-1997)
- Depuis 1998, au sein du groupe Alstom* : Responsable des Relations Investisseurs (1998-1999), Responsable du Contrôle de Gestion (1999-2000), *Senior Vice-President* en charge des Finances du secteur Transmission et Distribution (2000-2004), Directeur Financier Groupe (2004-2010), Président du secteur Alstom Grid (2010-2011), Vice-Président Exécutif Groupe et Président du secteur Transport et Président-Directeur-Général d'Alstom (depuis février 2016)

* Société cotée (pour les mandats en cours).

Mandats exercés par M. Henri POUPART-LAFARGE

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Président-Directeur Général (depuis février 2016) Administrateur d'Alstom* (depuis 2015)
- Administrateur de Transmasholding (TMH)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Néant

M^{me} Alexandra SCHAAPVELD

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Financier et d'Audit

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 5 septembre 1958

Nationalité : néerlandaise

Actions Vallourec détenues : 12 272

Adresse professionnelle :

Jacob Obrechtstraat 67
1067 KJ Amsterdam – Pays-Bas

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômée de Politique, Philosophie et Économie de l'Université d'Oxford et titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement de l'Université Erasmus
- Vingt-cinq ans de carrière au sein du groupe ABN AMRO
- Directrice en charge de l'expertise sectorielle du groupe ABN AMRO (2001-2004)
- Directrice de la Division Banque d'Investissement du groupe ABN AMRO (2004-2007)
- Directrice de Royal Bank of Scotland pour l'Europe (2007-2008)

Mandats exercés par M^{me} Alexandra SCHAAPVELD

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administratrice de Société Générale*
- Membre du Conseil de Surveillance de FMO
- Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad* (Malaisie)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino (jusqu'au 1^{er} juin 2016)
- Membre du Conseil de Surveillance de l'Université d'Amsterdam et du Centre Médical Universitaire (jusqu'en 2012)

* Société cotée (pour les mandats en cours).

(a) Mandat exercé au sein du groupe Stena.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Jean-Paul PARAYRE

Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Polytechnique
- Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984)
- Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990)
- Vice-Président Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992)
- Vice-Président Directeur Général de Bolloré (1994-1999)
- Président-Directeur Général de Saga (1996-1999)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (2000-2013)

L'Assemblée Générale du 30 mai 2013 a marqué la fin du dernier mandat de M. Jean-Paul Parayre. Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec à partir de 1989, il en est devenu Président en 2000 succédant à M. Arnaud Leenhardt. Sous son impulsion, le Conseil a veillé à la parfaite intégration de Mannesmann do Brasil dans le Groupe puis a contribué à l'élaboration d'une stratégie de développement à l'international axée sur les marchés de l'énergie. Celle-ci s'est illustrée dès 2002 par l'acquisition, aux États-Unis, de North Star, puis d'Atlas Bradford®, qui constitueront la base d'une position américaine forte. Dès 2001, le Conseil a engagé une réflexion sur la structure capitaliste du Groupe issue du rapprochement en 1997 des activités tubes à chaud et tubes OCTG de Vallourec et de Mannesmannröhren-Werke. Elle débouchera sur le rachat en 2005 des parts minoritaires du partenaire allemand dans Vallourec & Mannesmann. Vallourec a ainsi été mis en mesure de conduire son développement en toute indépendance au moment où de nombreuses opportunités de croissance apparaissaient. Le Conseil de Surveillance a alors apporté un soutien constant à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance organique qui, à partir d'une base européenne modernisée, a fait de Vallourec un leader technologique global, capable de servir ses clients sur les marchés en forte croissance du pétrole et du gaz, grâce notamment à la création d'unités industrielles en Chine, au Brésil et aux États-Unis, avec en dernier lieu le démarrage fin 2011 d'une usine intégrée dans l'État du Minas Gerais et, fin 2012, d'une nouvelle tuberie dans l'Ohio.

Mandats exercés par M. Jean-Paul PARAYRE

Mandats en cours

- Administrateur de la Snef (anciennement Société Financière du Planier)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA (jusqu'en 2014)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de Vallourec Tubes (jusqu'en 2013)
- Administrateur de Bolloré (jusqu'en 2013)
- Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime^(a) (jusqu'en 2013)
- Gérant B de Stena International SARL (Luxembourg)^(a) (jusqu'en 2013)

M. Arnaud LEENHARDT

Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'école Polytechnique
- Quarante-trois ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'Usines et en Direction Générale
- Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (1994-2000)
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (2006-2010)

Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec, dont il a assumé la présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de nombreuses décisions déterminantes qui ont permis le développement du Groupe et le succès de ses produits.

Mandats exercés par M. Arnaud LEENHARDT

Mandats en cours

- Administrateur de Fénie Brossette* (Maroc)
- Président d'honneur de l'UIMM
- Président d'honneur de Vallourec*

MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT PRIS FIN EN 2016

M. Jean-François CIRELLI

Naissance : 9 juillet 1958

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

BlackRock France
Le Centorial – 16-18, rue du Quatre-Septembre
75002 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, licencié en droit
- Différentes fonctions à la Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances (1985-1995)
- Conseiller technique puis Conseiller économique à la Présidence de la République (1995-2002)
- Directeur Adjoint du cabinet du Premier ministre (2002-2004)
- Président-Directeur Général de Gaz de France (2004-2008)
- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ jusqu'en novembre 2014

Mandats exercés par M. Jean-François CIRELLI

Mandats en cours

- Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg*
- *Senior Advisor* d'Advent International
- *Senior Advisor* de McKinsey & Company Inc France *

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec* (jusqu'en 2016)
- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ^(a)
- Président du Conseil d'Administration de GDF SUEZ Trading^(a)
- Administrateur de GDF SUEZ Énergie Services^(a)
- Administrateur de Suez Environnement Company^(a)
- Vice-Président du Conseil d'Administration d'Electrabel (Belgique)^(a)
- Administrateur d'International Power (Royaume-Uni)^(a)
- Administrateur de GDF SUEZ Energy Management Trading (Belgique)^(a)
- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique)^(a)

M. Michel de FABIANI ⁽¹⁾

Naissance : 17 juin 1945

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Chambre de Commerce franco-britannique
10, rue de la Bourse
75001 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC)
- CFO de BP Europe (1991-1994)
- *Commercial Director* de BP Europe (1994-1997)
- CEO de la joint-venture BP Mobil Europe (1997-2001)
- *Regional President* de BP Europe (1997-2004)
- Président-Directeur Général de BP France (1995-2004)

Mandats exercés par M. Michel de FABIANI

Mandats en cours

- Administrateur de BP France
- Administrateur de Valeo*
- Membre du Conseil de Surveillance de Valco
- Vice-Président de la Chambre de Commerce franco-britannique
- Administrateur de EBtrans (Luxembourg)
- Président de Hertford British Hospital Corporation (Royaume-Uni)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec* (jusqu'en 2016)

* Société cotée (pour les mandats en cours).

(a) Mandat exercé au sein du groupe GDF SUEZ – échu en novembre 2014.

(1) Dans sa séance du 17 février 2016, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté Mme Laurence Broseta en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Michel de Fabiani, démissionnaire, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance du 5 avril 2016.

7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.2.1 Fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées générales des actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en application des statuts et, le cas échéant, des règlements intérieurs.

Conformément aux dispositions statutaires (article 9 des statuts), le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus qui sont nommés et, le cas échéant, renouvelés dans leurs fonctions par le Conseil de Surveillance. Au 28 février 2017, le Directoire est composé de trois membres dont les mandats ont une durée de quatre années. À compter du 1^{er} avril 2017, le Directoire sera composé de deux membres dont les mandats ont une durée de quatre années (*cf. supra* paragraphe 7.1.1.1).

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses relations avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire est en charge de la gestion de la Société et de la conduite de ses activités. Il doit, conformément à la loi, aux statuts et aux règlements intérieurs, obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans certains cas (*cf. infra* paragraphe 7.1.2.2). Il se réunit une fois par semaine.

7.1.2.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société, dont le Directoire assure la gestion et la direction. Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations qu'il a approuvées.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est double :

- celle d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- celle d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destinés à l'Assemblée des actionnaires ainsi que lors de la présentation des comptes semestriels.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables (cautions, avals et garanties), le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

- réaliser toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, autorisées par l'Assemblée Générale ;
- réaliser toutes autres émissions de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale ;
- procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;

- attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, procéder à des attributions gratuites d'actions ou toutes autres attributions d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, passer ou dénoncer tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société, et plus généralement réaliser toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) (i) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques ou (ii) se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe.

Lorsqu'elle trouve à s'appliquer, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise aussi bien pour la société Vallourec que pour les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (périmètre de consolidation comptable).

Le Conseil de Surveillance définit la composition du Directoire, en nomme les membres et peut les révoquer. Il peut également proposer à l'Assemblée Générale de mettre fin à leurs fonctions. Une fois par an, le Conseil de Surveillance réalise l'évaluation des performances du Directoire et conduit une réflexion sur l'avenir de celui-ci.

Le Conseil de Surveillance fixe les rémunérations des membres du Directoire ainsi que le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance qui leur est attribué et/ou tout autre avantage de caractère similaire.

Il détermine les modalités de perception des jetons de présence et leur répartition entre les membres du Conseil. Il fixe également la rémunération du Président et, le cas échéant, du Vice-Président et les moyens qui leur sont alloués pour l'exercice de leurs fonctions. En 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois.

Le Président du Conseil de Surveillance fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Président du Directoire.

Une fois par trimestre, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe ainsi que toute information utile sur la situation financière, la trésorerie, les engagements et la situation de liquidité.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante ainsi que le plan stratégique.

Le Conseil de Surveillance, lors de ses réunions, peut demander au Directoire de compléter son information sur des sujets particuliers par une présentation lors de la réunion suivante.

Le compte rendu des activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2016 est exposé dans le Rapport de la Présidente du Conseil figurant en annexe 1 du présent chapitre.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement, en la personne de son Président, par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par celui-ci toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du

Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Au-delà des dispositions ci-dessus, l'information permanente du Conseil de Surveillance est assurée par un dialogue fréquent et régulier entre le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire.

Par exception à ce qui précède, lorsque l'un des membres du Conseil se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, le Président du Conseil de Surveillance s'assure, en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre, sans préjudice des obligations de ce dernier décrites ci-après.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui est également seule compétente pour les renouveler dans leurs fonctions et, le cas échéant, les révoquer. La durée de leurs mandats est de quatre années. Au 28 février 2017, il est composé de douze membres qui ont tous été désignés par l'Assemblée Générale. Suite à l'entrée en vigueur de la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015 dite loi « Rebsamen », une résolution sera présentée à l'Assemblée Générale Mixte prévue le 12 mai 2017 pour modifier les statuts de la Société afin de prévoir les modalités de représentation des salariés au sein du Conseil de Surveillance. L'effectif du Conseil de Surveillance sera porté à treize membres, dont douze membres désignés par l'Assemblée Générale.

Compte tenu du calendrier d'échéance des mandats en cours, les renouvellements des mandats des membres du Conseil de Surveillance interviennent de manière échelonnée et permettent ainsi au Conseil de Surveillance de bénéficier d'un renouvellement harmonieux des mandats de ses membres.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a arrêté, lors de ses délibérations du 17 avril 2003, son règlement intérieur (mis à jour le 1^{er} avril 2015 et le 21 février 2017) destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil de Surveillance. Il a été révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président pour une durée maximum correspondant à celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont rééligibles et peuvent être révoqués, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Ils sont notamment chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats étant toutefois précisé que les pouvoirs du Vice-Président s'exercent en cas d'absence du Président ou à sa demande, et dans les mêmes conditions. Le Vice-Président porte en particulier à l'attention du Président les observations concernant le respect des obligations déontologiques fixées par le règlement intérieur du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut désigner, parmi ses membres (y compris le Vice-Président), un Membre Référent pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat de membre du Conseil de Surveillance. Il est rééligible et peut être révoqué de ses fonctions de Membre Référent, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Le Membre Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de

Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, qu'il aurait identifiée. Il a également pour mission de veiller au respect du règlement intérieur et à ce que les membres du Conseil de Surveillance soient en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles, et bénéficient notamment d'un haut niveau d'information en amont des réunions du Conseil de Surveillance. Le Membre Référent assiste le Président du Conseil de Surveillance, à la demande de ce dernier, pour répondre aux demandes d'actionnaires, et se rend disponible pour les rencontrer et prendre connaissance des commentaires et suggestions de ceux-ci en cas de demande et avec l'accord du Président du Conseil de Surveillance. Il rend compte de l'exécution de sa mission une fois par an au Conseil de Surveillance, lors de l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont le Conseil s'est doté ;
- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des assemblées générales d'actionnaires ;
- de s'informer. À cet effet, il doit demander dans les délais appropriés les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec ⁽¹⁾ ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme initié permanent et, à ce titre, en particulier, de respecter les dispositions prises par le Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des premier et troisième trimestres) ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;
- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions, à l'occasion d'une réunion du Conseil ou d'un Comité (notamment les dossiers du Conseil et des Comités, les échanges, débats et

(1) À compter du jour de leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins 500 actions Vallourec. Les 450 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonction et ce, afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables au membre représentant les salariés actionnaires.

délibérations du Conseil et des Comités), ou entre deux réunions (information permanente), et de prendre toutes mesures utiles pour que la confidentialité soit préservée notamment en s'abstenant de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique ;

- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux délit et manquement d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 19 du Code AFEP-MEDEF de novembre 2016.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance dont les conclusions pour l'exercice 2016 sont exposées dans le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (voir *infra* annexe 1 du présent chapitre 7).

Lors de leur première nomination, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite...) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil de Surveillance. La formation interne est dispensée par le Directeur Juridique Groupe sur la base de la documentation sociale et boursière du Groupe et des questions particulières soulevées par le membre préalablement à la réunion de formation. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil de Surveillance ont la faculté de rencontrer les principaux cadres dirigeants du Groupe, y compris hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. Dans un souci de méthode, les demandes d'entretien avec les principaux cadres dirigeants du Groupe, à l'initiative de tout membre, sont adressées au Président du Conseil de Surveillance.

7.1.2.3 Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2016

En 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois. Le taux de présence des membres a été de 100 % (voir *infra* Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, annexe 1 du présent chapitre 7). La durée moyenne des réunions a été d'environ trois heures trente. Une réunion, le 13 décembre 2016, a été exclusivement dédiée à l'examen de la stratégie.

7.1.2.4 Membres indépendants et membres liés à la Société

L'examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance a été réalisé par le Conseil de Surveillance du 21 février 2017, sur recommandations du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil de Surveillance a pris en compte

l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016 pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, ni salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :
 - significatif de la Société ou de son Groupe, ou
 - pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans ;
- un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe ;
- les membres représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil de Surveillance a constaté que Bpifrance Participations, qui détient au 31 décembre 2016, 14,78 % du capital et 15,81 % des droits de vote théoriques de la Société, n'est pas un membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a débattu de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue par les membres du Conseil avec Vallourec ou son groupe et des conflits d'intérêts potentiels pouvant en résulter. Dans ce cadre, il a conduit un examen approfondi plus particulièrement des membres suivants, à l'issue duquel il a émis les conclusions suivantes :

- Pascale Chargrassé, qui représente les salariés actionnaires au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec, est salariée du groupe Vallourec depuis 1985 et devrait donc être considérée comme un membre non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil de Surveillance a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait les salariés actionnaires du décompte des membres indépendants, et n'a donc pas comptabilisé Pascale Chargrassé pour déterminer le taux de membres indépendants ;
- Alexandra Schaapveld est administratrice de Société Générale, établissement bancaire et banque d'affaires du groupe Vallourec.

Le Conseil de Surveillance a constaté que cette relation d'affaires est antérieure à la nomination d'Alexandra Schaapveld comme administratrice de la Société Générale et comme membre du Conseil de Surveillance de Vallourec, qu'en sa qualité d'administratrice non exécutive et indépendante de la Société Générale, Alexandra Schaapveld n'intervient en aucune manière dans l'organisation de la relation d'affaires entre Vallourec et la Société Générale, ni n'en bénéficie personnellement, et que les concours bancaires de Société Générale au groupe Vallourec en 2016 étaient non significatifs tant dans leur montant (inférieur à 0,1 % de la dette brute du Groupe) que mis en perspective des autres financements externes du groupe Vallourec. Ces éléments, tant qualitatifs que quantitatifs, ont permis au Conseil de Surveillance de confirmer l'indépendance d'Alexandra Schaapveld ;

- Vivienne Cox est Présidente du Conseil de Surveillance. L'équilibre de la gouvernance des sociétés duales dans lesquelles le Conseil de Surveillance a un rôle essentiellement axé sur le contrôle de l'action du Directoire et gouverné par un principe de non-immixtion dans la gestion, écarte a priori tout risque de conflit d'intérêts, sauf à ce que l'un des autres critères d'appréciation de l'indépendance ne s'applique. Dans sa recommandation du 11 décembre 2014, l'AMF a toutefois souhaité transposer aux Présidents du Conseil de Surveillance les exigences requises pour les Présidents des conseils d'administration en matière d'indépendance et, à cette fin, demande que l'indépendance d'un Président du Conseil de Surveillance soit justifiée de manière circonstanciée. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a confirmé l'indépendance de Vivienne Cox pour les raisons suivantes :

- Vivienne Cox a rejoint le Conseil de Surveillance de Vallourec en 2010, après avoir fait l'ensemble de sa carrière en dehors du groupe Vallourec,
- Vivienne Cox n'a jamais été salariée du groupe Vallourec, ni mandataire social exécutif du groupe Vallourec,
- les sociétés dans lesquelles Vivienne Cox exerce un mandat de mandataire social n'ont aucune relation d'affaires avec le groupe Vallourec,
- Vivienne Cox perçoit une rémunération fixe, à l'exclusion de toute rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe, susceptible d'entamer l'objectivité de son jugement.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil de Surveillance exercent des mandats, d'une part, et (ii) le groupe Vallourec, d'autre part, ont été revues mais jugées non significatives tant en termes quantitatifs, eu égard à leur montant, inférieur à 0,50 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec, qu'en termes qualitatifs appréciés au regard notamment de la continuité, de l'importance et de l'organisation de la relation.

Sur la base de ces conclusions, il apparaît, au 31 décembre 2016, que la totalité des membres du Conseil, à l'exception de Bpifrance Participations, doivent être considérés comme libres d'intérêt vis-à-vis de la Société et qu'en conséquence la proportion de membres indépendants du Conseil de Surveillance s'établit à 91,67 %.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le tableau ci-dessous fait état de la situation, au 31 décembre 2016, de chacun des membres du Conseil de Surveillance au regard des critères d'indépendance examinés par le Conseil de Surveillance et son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance :

	Absence de statut de salarié ou de dirigeant mandataire social au cours des 5 années précédentes	Absence de mandats croisés	Absence de relations d'affaires significatives	Absence de lien familial proche avec un mandataire social	Absence de statut de Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes	Absence de statut de membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans	Absence de représentation d'un actionnaire détenant plus de 10 % du capital social	Qualification retenue par le Conseil
Vivienne Cox	O	O	O	O	O	O	O	Indépendante
Pierre Pringuet	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Maria Pilar Albiac-Murillo	O	O	O	O	O	O	O	Indépendante
Philippe Altuzarra	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Cédric de Baillencourt	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Olivier Bazil	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola	O	O	O	O	O	O	N	Non indépendant
Laurence Broseta	O	O	O	O	O	O	O	Indépendante
Pascale Chargrasse	N	O	O	O	O	O	O	Non Indépendante
José-Carlos Grubisich	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Henri Poupart-Lafarge	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Alexandra Schaapveld	O	O	O	O	O	O	O	Indépendante

O : signifie que le critère d'indépendance est satisfait.

N : signifie que le critère d'indépendance n'est pas satisfait.

7.1.2.5 Diversité au sein du Conseil de Surveillance : internationalisation et féminisation de ses membres

Selon une préconisation résultant de l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance réalisée en 2009, la composition du Conseil de Surveillance a été, depuis 2010, sensiblement modifiée pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes ainsi qu'une plus grande internationalisation.

Au 31 décembre 2016, le Conseil de Surveillance est ainsi composé :

- de cinq femmes (M^{mes} Vivienne Cox, Maria Pilar Albiac Murillo, Laurence Broseta, Pascale Chargrass et Alexandra Schaapveld) et de sept hommes, soit une proportion de femmes supérieure à 41 % ;
- de quatre personnes de nationalité étrangère, M^{mes} Vivienne Cox (britannique), Maria Pilar Albiac-Murillo (espagnole) et Alexandra Schaapveld (néerlandaise) ainsi que M. José Carlos Grubisich (brésilien), soit une proportion de membres de nationalité étrangère de 33 %.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale prévue le 12 mai 2017 de nommer le candidat présenté par NSSMC conformément au pacte d'actionnaire du 1^{er} février 2016 (voir section 2.3.4.2 du présent Document de référence), en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de l'auto-évaluation réalisée en 2016, il est préconisé de poursuivre les efforts de diversification des profils et compétences au sein du Conseil de Surveillance (voir *infra* Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, Annexe 1 du présent chapitre 7).

7.1.2.6 Comités institués au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois comités spécialisés :

- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Stratégique.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres de chacun des Comités, fixe leurs attributions et détermine leur rémunération. Ces Comités ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis. Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, le cas échéant, en présence d'un ou plusieurs membres du Directoire, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée, et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance sauf reconstitution anticipée du Comité. Sous cette réserve, le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de membre du Conseil de Surveillance.

La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Composition

Le Comité Financier et d'Audit est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes. Au 28 février 2017, il est composé de quatre membres : M. Henri Poupard-Lafarge (Président), M. Olivier Bazil, Bpifrance Participations représentée par M. Alexandre Ossola et M^{me} Alexandra Schaapveld, tous indépendants à l'exception de Bpifrance Participations, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité Financier et d'Audit de 75 %. La Présidente du Conseil et le Membre Référent sont également invités aux réunions du Comité Financier et d'Audit.

L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité Financier et d'Audit. Le Président, M. Henri Poupard-Lafarge, exerce des fonctions depuis plus de 9 ans au sein du groupe Alstom notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité Financier et d'Audit : voir *supra* section 7.1.1.2 « Présentation des membres du Conseil de Surveillance »). Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Attributions

Le Comité Financier et d'Audit a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il ne doit pas se substituer et rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans ce cadre, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.

En tant que de besoin, il formule des recommandations pour garantir l'intégrité du processus d'élaboration de l'information financière.

À ce titre, le Comité se voit présenter :

- chaque trimestre l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
- l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe,
- à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes.

Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe :

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.

À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

- le plan d'audit interne,
- le compte rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
- une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques,
- une synthèse de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent chaque semestre au Comité le résultat de leur audit en soulignant, le cas échéant, les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, et les options comptables retenues.

Dans ce cadre, le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

- du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et des règles relatives au plafonnement de leurs honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes.

À ce titre, le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, soumet au Conseil de Surveillance une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Le Comité est en charge de l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits, après analyse des risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et des mesures de sauvegarde appliquées par ces derniers pour atténuer ces risques.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil.

De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières.

D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

Fonctionnement

Le Comité Financier et d'Audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2016, le Comité Financier et d'Audit s'est réuni sept fois avec un taux de présence effective de 100 %. Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Finances, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci. Il rencontre également les responsables des finances et de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. En 2016, le Comité Financier et d'Audit a échangé avec les Commissaires aux comptes, hors la présence des membres du Directoire, le 7 novembre 2016.

Le Comité Financier et d'Audit peut également convier le Président du Directoire à participer à ses travaux, et prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Un dossier complet comportant l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour est adressé à chacun des membres du Comité plusieurs jours avant la date de la réunion. Dans ce dossier, sont également inclus, pour les réunions se rapportant à la présentation des résultats financiers, les comptes correspondants. Les réunions du Comité consacrées à l'examen des résultats annuels, semestriels et trimestriels se tiennent dans un délai suffisant avant les réunions du Conseil de Surveillance statuant sur le même objet.

Chaque année, le Comité procède à une évaluation de ses activités et en rend compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité Financier et d'Audit est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Suite à l'entrée en vigueur en 2016 de la réforme de l'audit légal des comptes, le règlement intérieur du Comité Financier et d'Audit a été mis à jour par le Conseil de Surveillance le 8 novembre 2016.

Activités du Comité Financier et d'Audit en 2016

En 2016, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les projets de communication financière du Groupe ;
- la situation trimestrielle de trésorerie et le plan de financement à moyen et long terme ;
- les initiatives stratégiques du Groupe annoncées le 1^{er} février 2016, en ce compris l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission d'obligations remboursables en actions réservée à NSSMC et Bpifrance Participations ;
- la politique de dividendes et la proposition de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2015 ;
- la revue des hypothèses 2016 ;
- les évolutions des principes comptables et les options comptables pour la préparation de la clôture de l'exercice 2016, comprenant une revue des méthodes de test de dépréciation du Groupe ;
- le traitement comptable de l'apport par Vallourec Tubos do Brasil de la quasi-totalité de ses actifs à Vallourec Soluções Tubulares do Brasil et de la prise de contrôle de Tianda ;
- le budget 2017 ;
- les plans d'audit interne et externe et leurs résultats ;
- l'évolution du besoin en fonds de roulement ;
- l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe ;
- le Rapport de la Présidente du Conseil sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- la matrice des risques et les engagements hors bilan ;
- l'offre d'actionnariat salarié Value 16 ;
- la politique en matière d'éthique et de *compliance* au sein du Groupe ;
- la sensibilité au risque de change et la politique de couverture des transactions ;
- la pratique du Groupe en matière fiscale ;
- la mise en œuvre de la réforme de l'audit légal des comptes au sein du Groupe ; et
- l'avancement du projet de Centres régionaux de Services Partagés (CSP).

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité Financier et d'Audit au titre de l'exercice 2016 à l'exception de celle du 28 janvier 2016. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Composition

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 28 février 2017, il est composé de quatre membres : M. Pierre Pringuet (Président), et M^{mes} Laurence Broseta, Pascale Chargrassé (représentant les salariés actionnaires) et Alexandra Schaapveld. Ils sont tous indépendants ⁽¹⁾. M. Pierre Pringuet a succédé à M. Michel de Fabiani comme Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance le 5 avril 2016.

Le Président du Directoire est associé aux travaux concernant les nominations et la gouvernance, sauf dans les cas où il est question de sa situation personnelle.

Attributions

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives aux nominations et rémunérations des mandataires sociaux et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Les attributions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir.
- Établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.
- Examen régulier de la composition du Directoire et établissement d'un plan de succession des membres du Directoire pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévue.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Les propositions du Comité pour les fonctions de membres du Conseil sont guidées par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Elles prennent en compte, en particulier, les équilibres à rechercher au sein du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la diversité des compétences, des genres et des nationalités. Le Comité veille à ce que ses propositions assurent au Conseil l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Le Comité réalise ses études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.

(1) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, M^{me} Pascale Chargrassé qui représente les salariés actionnaires n'est pas décomptée.

Rémunérations

- Propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil, ainsi que la rémunération des membres des Comités.
- Propositions de rémunération du Président du Conseil.
- Rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature).
- Actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions pour les membres du Directoire.
- Politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Concernant les membres du *Group Management Committee* (ou Comité Exécutif à compter du 3 avril 2017), le Comité est informé de leur nomination, de la politique de rémunération et du plan de succession les concernant.

Gouvernance

- Réflexion sur le fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation.
- Examen et suivi de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société, pouvant notamment conduire le Conseil à demander un engagement exprès au membre se trouvant dans une telle situation.
- Examen de demandes de membres du Conseil de Surveillance concernant la prise de nouveaux mandats ou fonctions extérieures à la Société.
- Examen de l'indépendance des membres du Conseil au regard de critères précis et rendus publics.

Fonctionnement

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2016, il s'est réuni six fois avec un taux de présence effective de 100 %.

Chaque année, le Comité procède à une évaluation de ses propres activités et en rend compte au Conseil.

Le Comité peut prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le

Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité veille à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Activités du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2016

En 2016, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les rémunérations des membres du Directoire pour 2015, 2016 et 2017 ainsi que le rapport sur les rémunérations 2015 en vue de la mise en œuvre du dispositif « Say on Pay » ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- le régime de retraite supplémentaire bénéficiant aux cadres dirigeants et membres du Directoire ;
- le plan de succession du Directoire, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié « Value 16 », plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres (y compris les membres du *Group Management Committee*)) ;
- la politique de rémunérations des principaux cadres dirigeants non-mandataires sociaux ;
- la stratégie des Ressources Humaines Groupe ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités, notamment la désignation d'un Membre Référent ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- les évolutions réglementaires en matière de gouvernance ; et
- le rapport annuel de l'AMF portant sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants et le rapport annuel du Haut Comité de gouvernement d'entreprise.

COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition

Le Comité Stratégique est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 28 février 2017, il est composé de cinq membres : M^{me} Vivienne Cox (Présidente) et MM. Philippe Altuzarra, Olivier Bazil, José Carlos Grubisich et Bpifrance Participations représentée par M. Alexandre Ossola, tous indépendants à l'exception de Bpifrance Participations, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité Stratégique de 80 %.

Attributions

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans le cadre de ses missions, le Comité Stratégique examine :

- chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé ;
 - tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société et plus généralement toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques. Dans ce cadre, le Comité examine :
- (i) les opérations d'investissement lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros,

(ii) les opérations d'acquisition ou de cession, lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros, et

(iii) à l'issue de leur mise en œuvre, les conditions de la réalisation et l'atteinte des objectifs des opérations autorisées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Fonctionnement

En 2016, il s'est réuni trois fois avec un taux de présence effective de 100 %.

Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Opérations, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci.

Chaque année, le Comité procède à une synthèse de ses activités et en rend compte au Conseil.

Le Comité peut convier le Président du Directoire à participer à ses travaux, et prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité Stratégique est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

7.1.3 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires

(y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

7.1.4 Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

7.1.5 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

7.1.6 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil de Surveillance y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Le Membre Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre. Depuis 2012, un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

L'information présentée dans cette rubrique est tirée du règlement intérieur du Conseil de Surveillance disponible sur le site internet de la Société (<http://www.vallourec.com>).

7.1.7 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse figurant en annexe 3 du présent chapitre 7.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

7.2 Rémunérations et avantages de toute nature

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et les recommandations les plus récentes de l'AMF. Ils doivent être lus à la lumière du Rapport du Conseil de Surveillance sur la politique de rémunérations des mandataires sociaux qui comporte une description de la politique des rémunérations des membres du Directoire (voir *infra* Annexe 2.1 du présent chapitre 7).

7.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

7.2.1.1 Rémunérations des membres du Directoire

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2016.

A) SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 1 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées au titre des exercices 2015 et 2016.

En euros	Exercice 2015	Exercice 2016
Philippe Crouzet, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir <i>infra</i> b) du paragraphe 7.2.1.1)	802 404 ^(c)	1 481 643
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> c) du paragraphe 7.2.1.1) ^(a)	0 ^(d)	15 976
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> e) du paragraphe 7.2.1.1) ^(b)	0 ^(d)	60 378
TOTAL	802 404	1 557 997
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir <i>infra</i> b) du paragraphe 7.2.1.1)	687 251	740 870
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> c) du paragraphe 7.2.1.1) ^(a)	45 900	7 504
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> e) du paragraphe 7.2.1.1) ^(b)	137 505	28 413
TOTAL	870 656	776 787
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir <i>infra</i> b) du paragraphe 7.2.1.1)	670 507	691 974
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> c) du paragraphe 7.2.1.1) ^(a)	45 900	7 504
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> e) du paragraphe 7.2.1.1) ^(b)	137 505	28 413
TOTAL	853 912	727 891

(a) La totalité des options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2016 est subordonnée à des conditions de performance. Leur valorisation figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. Leur valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 3,90 euros.

(b) La totalité des actions de performance attribuées en 2015 et 2016 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des actions de performance figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

(c) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet à sa part variable 2015, soit un montant de 661 778 euros, après l'arrêté des comptes de l'exercice 2015.

(d) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions et aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2015 après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action (soit 97 740 euros) et des actions de performance (soit 292 199 euros) attribuées en 2015 est nulle dans le présent tableau.

B) RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 2 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

En euros	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Philippe Crouzet, Président du Directoire				
Rémunération fixe	798 000	798 000	798 000	798 000
Rémunération variable annuelle	0 ^(b)	613 346	679 257	0 ^(b)
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(a)	4 404	4 404	4 386	4 386
TOTAL	802 404	1 415 750	1 481 643	802 386
Jean-Pierre Michel, Directeur Général				
Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle	232 239	236 763	285 615	232 239
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(a)	5 012	5 012	5 255	5 255
TOTAL	687 251	691 775	740 870	687 494
Olivier Mallet, Directeur Financier				
Rémunération fixe	420 000	420 000	420 000	420 000
Rémunération variable annuelle	245 107	267 704	266 574	245 107
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(a)	5 400	5 400	5 400	5 400
TOTAL	670 507	693 104	691 974	670 507

(a) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture.

(b) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de Monsieur Philippe Crouzet à sa part variable 2015, soit un montant de 661 778 euros après l'arrêté des comptes de l'exercice 2015.

Les principes et règles de détermination des rémunérations monétaires variables des membres du Directoire ainsi que le détail des avantages en nature sont exposés, pour l'exercice 2016, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2016 du Directoire (voir Annexe 2.2 du présent chapitre 7) et, pour l'exercice 2015, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 du Directoire (Annexe 2 du chapitre 7 du Document de référence 2015).

C) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2016 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 4 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice ^(a)	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe Crouzet	Plan 2016 18/05/2016	Options de souscription d'actions	15 976 €	30 145 <i>soit 0,007 % du capital social ^(b)</i>	3,90 €	Du 18/05/2020 au 18/05/2024 (inclus)
Jean-Pierre Michel	Plan 2016 18/05/2016	Options de souscription d'actions	7 504 €	14 156 <i>soit 0,003 % du capital social ^(b)</i>	3,90 €	Du 18/05/2020 au 18/05/2024 (inclus)
Olivier Mallet	Plan 2016 18/05/2016	Options de souscription d'actions	7 504 €	14 156 <i>soit 0,003 % du capital social ^(b)</i>	3,90 €	Du 18/05/2020 au 18/05/2024 (inclus)
TOTAL			30 984 €	58 457 <i>soit 0,013 % du capital social ^(b)</i>		

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il ne pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance plus élevé.

(b) Sur la base du capital social au 31 décembre 2016.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2016 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- le résultat brut d'exploitation consolidé à taux de change et périmètre constant sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 (pondération 50 %) ;
- le taux de marge brute d'exploitation sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %). Le panel est composé des sociétés suivantes : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; Thyssen Krupp ; Arcelor Mittal ; Salzgitter AG.

Le nombre d'options définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période de performance sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Le nombre d'options attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte de la performance cible. L'atteinte des objectifs budgétaires des deux premiers critères correspond au coefficient 1, soit la performance maximum.

À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

D) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2016 PAR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2016 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

E) ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2016 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 6 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice ^(a)	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Crouzet	Plan 2016 18/05/2016	22 036 soit 0,005 % du capital social ^(b)	60 378 €	18/05/2019	18/05/2021	Oui
Jean-Pierre Michel	Plan 2016 18/05/2016	10 370 soit 0,002 % du capital social ^(b)	28 413 €	18/05/2019	18/05/2021	Oui
Olivier Mallet	Plan 2016 18/05/2016	10 370 soit 0,002 % du capital social ^(b)	28 413 €	18/05/2019	15/04/2021	Oui
TOTAL		42 776 soit 0,009 % du capital social ^(b)	117 204 €			

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance de 1,33 en cas de surperformance.

(b) Sur la base du capital social au 31 décembre 2016.

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2016 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2016, 2017 et 2018 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2016, 2017 et 2018 (pondération 50 %) ;
- le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) sur 2016, 2017 et 2018 (pondération 50 %) ; le panel utilisé étant le suivant : NSSMC ; Halliburton, NOV, Schlumberger, Technip, Baker Hughes, TMK, Tenaris, Alstom, Areva, U.S. Steel, Thyssen Krupp, Arcelor Mittal, et Salzgitter AG.

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Le nombre d'actions de performance attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1,33 en cas de surperformance. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

F) ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2016 POUR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 7 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition ^(a)
Philippe Crouzet	Plan 2012 30/03/2012	1 463	365
Jean-Pierre Michel	Plan 2012 30/03/2012	719	179
Olivier Mallet	Plan 2012 30/03/2012	585	146
TOTAL	-	2 767	690

(a) Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan.

Actions de performance acquises durant l'exercice 2016 pour chaque membre du Directoire

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribuées le 29/03/2013 ^(a)	Nombre d'actions acquises le 29/03/2016	Pourcentage d'actions acquises le 29/03/2016
Philippe Crouzet	Plan 2013 29/03/2013	9 023	1 814	20,1
Jean-Pierre Michel	Plan 2013 29/03/2013	4 436	892	20,1
Olivier Mallet	Plan 2013 29/03/2013	3 609	726	20,1
TOTAL	-	17 068	3 432	20,1

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible, Il pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance de 1,33 en cas de surperformance.

G) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 8 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions figure au paragraphe 7.3.1.1 du présent chapitre.

H) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'historique des attributions d'actions de performance figure au paragraphe 7.3.1.2 du présent chapitre.

I) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice (en €)	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	49 134	3,90	Plan d'options de souscription d'actions du 18 mai 2016
Options levées durant l'exercice par les dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-

L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 18 mai 2016 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du *Group Management Committee*), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2016, 2017, 2018 et 2019 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation réel rapporté au budget consolidé du Groupe.

S'agissant des attributions aux membres du *Group Management Committee*, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ; et
- le taux de marge brute d'exploitation sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %). Le panel est composé des sociétés suivantes : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; Thyssen Krupp ; Arcelor Mittal ; Salzgitter AG.

J) SYNTHÈSE DU STATUT ET DES DISPOSITIFS DE DÉPART DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 10 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET DU TABLEAU N° 11 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ^(e)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions ^(f)		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ^(g)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Crouzet Président du Directoire Date de première nomination : 1 ^{er} avril 2009 ^(a) Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1 ^{er} avril 2009 ^(a) Date de renouvellement : 15 mars 2016 ^(a) Échéance du mandat : 15 mars 2020 ^(a)		X	X		X		X	
Jean-Pierre Michel Membre du Directoire Date de première nomination : 7 mars 2006 ^(b) Date de renouvellement : 15 mars 2016 ^(b) Échéance du mandat : 31 mars 2017 ^(b)	X ^(d)		X			X		X
Olivier Mallet Membre du Directoire Date de première nomination : 30 septembre 2008 ^(c) Date de renouvellement : 15 mars 2016 ^(c) Échéance du mandat : 15 mars 2020 ^(c)	X ^(d)		X		X			X

(a) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé le mandat de Président du Directoire de M. Philippe Crouzet à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020.

(b) Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 7 mars 2006, en qualité de membre du Directoire à compter du 1^{er} avril 2006 M. Jean-Pierre Michel. Il a, dans sa séance du 3 juin 2008, renouvelé son mandat de membre du Directoire à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 jusqu'au 15 mars 2012, et l'a nommé, dans sa séance du 25 février 2009, en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020. Le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2017 a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre Michel de ses mandats de membre du Directoire et Directeur Général, avec effet au 31 mars 2017, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. À compter du 1^{er} avril 2017, le Directoire sera composé de deux membres, Philippe Crouzet, Président du Directoire, et Olivier Mallet, membre du Directoire.

(c) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020.

(d) Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du mandat social de membre du Directoire.

(e) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir infra 7.2.2.2.

(f) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2016 des membres du Directoire figurant en Annexe 2.2 du présent chapitre 7.

(g) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2016 des membres du Directoire figurant en Annexe 2.2 du présent chapitre 7.

7.2.1.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil de Surveillance et des Comités en 2016

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres en 2016 s'est inscrit dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 650 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 (treizième résolution).

Le principe d'un montant de jetons de présence de 33 000 euros par an et par membre, en vigueur depuis 2010, est resté inchangé. Toutefois, pour tenir compte de la nouvelle recommandation du Code AFEF-MEDEF dans sa révision de novembre 2015 qui requiert que la fraction des jetons de présence assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 7 novembre 2013, a, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, décidé, à compter du 1^{er} janvier 2014, de fixer la part fixe à 12 000 euros (soit 1/3 des jetons de présence) et la part variable assise sur l'assiduité à 21 000 euros (soit 2/3 des jetons de présence).

S'agissant de la Présidente du Conseil, la structure de sa rémunération a été simplifiée : l'ensemble des composantes de sa rémunération qui prévalaient jusqu'à fin 2013 (jetons de présence et rémunération annuelle fixe) ont été agrégées pour ne conserver qu'une rémunération annuelle fixe de 320 000 euros. Cette approche, qui a conduit à ne plus prendre en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité, est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité de la Présidente du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celle-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités.

Dans le cadre d'une revue de son fonctionnement interne, le Conseil de Surveillance du 7 novembre 2013 a également décidé d'étendre le rôle de son Vice-Président. Celui-ci est ainsi chargé de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats en cas d'absence de la Présidente mais également à sa demande. Il a aussi pour mission de porter à l'attention de la Présidente les observations concernant le respect des obligations déontologiques des membres du Conseil. Sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2015 a décidé d'allouer au Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, un montant supplémentaire fixe annuel de jetons de présence de 40 000 euros pour ses fonctions de membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

La Présidente du Conseil de Surveillance, de même que les autres membres, ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DES COMITÉS

En 2016, les membres des Comités ont perçu, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 650 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance. Le Président a perçu en sus une part fixe annuelle de 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit et de 6 250 euros s'agissant du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

**Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres et Censeur du Conseil de Surveillance
(selon le format du tableau n° 3 proposé par le code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)**

Membres du Conseil de Surveillance et Censeurs <i>En euros</i>		Montants dus et versés en 2015	Montants dus et versés en 2016
Mme Vivienne Cox (Présidente du Conseil à compter de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013)		320 000	320 000
Mme Maria Pilar Albiac-Murillo		15 400	33 000
M. Philippe Altuzarra		20 000	40 500
M. Cédric de Bailliencourt		30 900	33 000
M. Olivier Bazil		66 300	68 417
M. Patrick Boissier		30 708	
Mme Laurence Broseta (membre depuis le 06/04/2016) ⁽¹⁾			22 125
Mme Pascale Chargrassse		50 500 ^(a)	48 000 ^(b)
M. Jean-François Cirelli		33 800	10 875
M. Michel de Fabiani		56 750	17 438
M. José Carlos Grubisich		31 700	40 500
M. François Henrot		13 400	
Mme Anne-Marie Idrac		25 500	
M. Edward Krubasik ⁽²⁾		4 100	
M. Pierre Pringuet (membre depuis le 24/02/2015 et Vice Président du Conseil depuis le 28/05/2015)		50 133	87 688
M. Henri Poupart-Lafarge		53 000	52 583
Mme Alexandra Schaapveld		60 500	65 500
Société Bpifrance, représentée par M. Alexandre Ossola (membre depuis le 06/04/2016)			32 125
TOTAL		862 691	871 751

(a) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable reçues en 2015 par Mme Pascale Chargrassse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

(b) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable reçues en 2016 par Mme Pascale Chargrassse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

(1) Dans sa séance du 17 février 2016, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté Mme Laurence Broseta en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Michel de Fabiani, démissionnaire.

(2) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward Krubasik, démissionnaire.

7.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

7.2.2.1 Rémunérations des principaux cadres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2016 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du *Group Management Committee* dans sa composition au cours de l'exercice 2016 hors les membres du Directoire) est de 3 329 milliers d'euros. La partie variable a représenté 33 % du montant global.

La valorisation, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, des options de souscription d'actions ainsi que des actions de performance attribuées au cours de l'exercice dont bénéficient les principaux cadres dirigeants du Groupe s'élève à 95 milliers d'euros.

7.2.2.2 Engagements de retraite

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance du 17 février 2016 a autorisé la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire, en remplacement du régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à prestations définies dont il a autorisé la fermeture aux droits nouveaux. Conformément aux articles L. 225-86 et suivants et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, ce nouveau dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016.

Par conséquent, les engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux sont composés, outre les régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC, d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisations définies dont les principales caractéristiques sont définies ci-après.

■ Principales caractéristiques du régime fermé de retraite à prestation définies :

- Ce dispositif relevait de l'article L137-11 du Code de la sécurité sociale et avait été approuvé par les Assemblées Générales des 1^{er} juin 2006 et 4 juin 2009.
- Le régime a été fermé à tous nouveaux bénéficiaires et tous droits nouveaux au 31 décembre 2015.
- Le régime concerne 31 cadres dirigeants ou mandataires sociaux, étant rappelé que les droits à la retraite à prestations définies sont aléatoires. La condition d'ancienneté était de trois années à la fermeture du régime le 31 décembre 2015.
- La rente annuelle ne pouvait pas dépasser un plafond de 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années et limité à 4 plafonds annuels de sécurité sociale. La rémunération de référence est la rémunération moyenne sur les trois dernières années (hors part variable) au 31 décembre 2015.
- Le régime est financé par des cotisations versées auprès d'un organisme assureur et soumises à la contribution patronale prévue à l'article L137-11 du Code de la sécurité sociale au taux de 24 %. Le financement du régime par Vallourec n'est pas individualisable.
- Le montant estimatif de la rente annuelle qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2016 est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2016
Philippe Crouzet	106 019 €
Jean-Pierre Michel	86 805 €
Olivier Mallet	52 948 €

■ Principales caractéristiques du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies :

- Ce dispositif, visé à l'article L242-1 du Code de la sécurité sociale et relevant de l'article 83 du Code général de impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016.
- Le régime est obligatoire pour l'ensemble des salariés et mandataires de Vallourec Tubes et Vallourec remplissant les conditions d'éligibilité, c'est-à-dire percevant une rémunération annuelle brute excédant quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale. Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Le régime concerne environ une cinquantaine de cadres ou mandataires sociaux.
- L'engagement de Vallourec est limité au versement auprès de l'organisme assureur d'une cotisation de 12 % de la rémunération fixe et variable comprise entre cinq et huit plafonds de la Sécurité sociale (Tranche C). En 2016, la cotisation versée à ce titre à chacun des membres du Directoire est de : 12 357,12 €. Elle est partiellement soumise aux charges sociales.

- L'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant.
- Le montant estimatif de la rente qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2016 est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2016*
Philippe Crouzet	618 €
Jean-Pierre Michel	618 €
Olivier Mallet	618 €

* Sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans et d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

■ Les principales caractéristiques du régime de retraite individuel à adhésion facultative sont les suivantes :

- Ce dispositif, relevant de l'article 82 du Code général de impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016.
- Le régime est individuel et discrétionnaire. En outre, les bénéficiaires doivent justifier d'une ancienneté de trois années dans le Groupe et d'une rémunération annuelle brute qui excède 8 plafonds annuels de la Sécurité sociale. Le régime concerne environ une dizaine de cadres dirigeants ou mandataires sociaux.
- L'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée.
- Dans l'esprit de la loi Macron, la cotisation versée dans le cadre de ce régime pour les membres du Directoire est soumise à condition de performance : la cotisation maximale est due au titre d'une année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible de bonus et aucune cotisation n'est versée en cas de bonus annuel calculé à zéro, la cotisation variant de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.
- L'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant.
- Selon les critères de performance applicables et après déduction des contributions, cotisations salariales et financement de l'impôt sur le revenu y afférent, le montant estimatif de la rente qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2016, est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2016*
Philippe Crouzet	6 375 €
Jean-Pierre Michel	200 €
Olivier Mallet	3 675 €

* Sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans et d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur le renforcement de la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présenté par le Directoire.

En 2016, cette politique a été déclinée lors des séances du Conseil de Surveillance du 17 février (plan d'actionnariat salarié « Value 16 » et plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres). Le Conseil de Surveillance a également arrêté, dans sa séance du 17 février 2016, les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'actions de performance et d'options de souscription d'actions.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF par des insertions sur le site internet de la Société en date du 22 février 2016 et 18 mars 2016 (www.vallourec.com).

Vallourec vise ainsi, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée et aussi à constituer un actionnariat salarié significatif, cohérent avec ses ambitions de développement. Cette politique est progressivement étendue à toutes les catégories de personnel du Groupe dans le monde, en fonction des possibilités offertes par le cadre légal et réglementaire local et des contraintes budgétaires (rapport entre le nombre de collaborateurs dans un pays et le coût de mise en place de l'offre).

En 2016, le Groupe a ainsi reconduit :

- pour la neuvième année consécutive (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), un plan d'actionnariat salarié « Value », dénommé « Value 16 » au bénéfice des salariés et ayants droit assimilés de la plupart des entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis, en France, en Malaisie, au Mexique, au Royaume-Uni et à Singapour.

Vallourec vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnées à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions ont été progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sur la base de la grille Hay mise en place au niveau mondial. Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ; et
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

7.3.1 Options et actions de performance

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que leurs conditions d'attribution aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre maximum de bénéficiaires et le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de la mission de contrôle de celui-ci.

Les nombres d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.3.1.1 et 7.3.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient 1, équivalent à la performance cible. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de la division par deux du nominal des actions intervenue le 9 juillet 2010 et de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires réalisée le 3 mai 2016.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils prennent, par ailleurs, l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance.

Par ailleurs, eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Directoire sont tenus de respecter les dispositions prises par le Conseil de Surveillance concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et semestriels et quinze (15) jours calendaires précédant les publications des résultats des premier et troisième trimestres ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié ».

7.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011
Date de l'Assemblée	4 juin 2009	4 juin 2009	4 juin 2009
Date d'attribution par le Directoire	1 ^{er} septembre 2009	1 ^{er} septembre 2010	1 ^{er} septembre 2011
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	303	349	743
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	582 605	367 334	368 310
■ Philippe Crouzet	49 349 soit 0,01 % du capital social ^(b)	27 149 soit 0,006 % du capital social ^(b)	21 992 soit 0,005 % du capital social ^(b)
■ Jean-Pierre Michel	22 431 soit 0,005 % du capital social ^(b)	12 340 soit 0,003 % du capital social ^(b)	9 997 soit 0,002 % du capital social ^(b)
■ Olivier Mallet	17 945 soit 0,004 % du capital social ^(b)	9 873 soit 0,002 % du capital social ^(b)	7 997 soit 0,002 % du capital social ^(b)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a) ^(b)	0,02 %	0,01 %	0,009 %
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	53 848	42 706	29 072
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution ^(b)	0,13 %	0,08 %	0,08 %
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2013	1 ^{er} septembre 2014	1 ^{er} septembre 2015
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2019	1 ^{er} septembre 2020	1 ^{er} septembre 2021
Prix d'exercice ^(c)	31,01 euros	42,72 euros	36,44 euros
Conditions de performance	Oui ^(e)	Oui ^(f)	Oui ^(g)
Modalités d'exercice	NA	NA	NA
Nombre d'actions souscrites	Aucune (plan arrivé à échéance)	Aucune (plan arrivé à échéance)	Aucune (plan arrivé à échéance)
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	93 315	118 811	220 430
Options restantes au 31 décembre 2016	582 605	367 334	368 310
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2016 ^(b)	0,13 %	0,08 %	0,08 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2016.

(b) Sur la base des 451 238 005 actions composant le capital social au 31 décembre 2016.

(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de mai 2016.

(d) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2008 et 2009.

(e) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

(f) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

(g) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

(h) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 31 août 2012 est subordonnée en totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'Operational Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(i) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 2 septembre 2013 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'Operational Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Conseil de Surveillance de Vallourec lors de sa réunion du 2 mai 2016, a souhaité préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 7 avril 2016. Les chiffres ci-contre ont été mis à jour.

La valorisation des plans d'options figure aux Notes 19 et 21 des états financiers consolidés, fi gurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016
31 mai 2012	31 mai 2012	31 mai 2012	28 mai 2014	28 mai 2014
31 août 2012	2 septembre 2013	15 avril 2014	15 avril 2015	18 mai 2016
387	406	399	486	445
883 602	1 003 746	622 261	683 413	537 895
	54 981	30 152		30,145 ⁽ⁿ⁾
	soit 0,012 %	soit 0,007 %		soit 0,007 %
0	du capital social ^(b)	du capital social ^(b)	- ^(k)	du capital social ^(b)
	24 991	14 159	14 159 ^(l)	14 159 ^(l)
	soit 0,006 %	soit 0,003 %	soit 0,003 %	soit 0,003 %
0	du capital social ^(b)	du capital social ^(b)	du capital social ^(b)	du capital social ^(b)
	19 993	14 159	14 159 ^(l)	14 159 ^(l)
	soit 0,004 %	soit 0,003 %	soit 0,003 %	soit 0,003 %
0	du capital social ^(b)	du capital social ^(b)	du capital social ^(b)	du capital social ^(b)
0 %	0,02 %	0,01 %	0,01 %	0,013 %
89 631	77 577	74 470	53 812	49 134
0,20 %	0,22 %	0,14 %	0,15 %	0,12 %
1 ^{er} avril 2017	3 mars 2018	15 avril 2018	15 avril 2019	18 mai 2020
31 août 2020	1 ^{er} septembre 2021	15 avril 2022	15 avril 2023	18 mai 2024
22,21 euros	27,70 euros	23,13 euros	13,57 euros	3,90 euros
Oui ⁽ⁿ⁾	Oui ^(l)	Oui ^(l)	Oui ^(m)	Oui ^(o)
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
		0	46 299	
883 602	1 003 746	622 261	637 114	537 895
0,20 %	0,22 %	0,14 %	0,14 %	0,11 %

(j) L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 15 avril 2014 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Group Management Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Group Management Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(k) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de Monsieur Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015 après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action attribuées en 2015 (soit 97 740 euros) est nulle dans le présent tableau.

(l) À partir des plans 2015, le coefficient maximum est passé à 1,33, soit 18 831 options maximum.

(m) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Group Management Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2015, 2016, 2017 et 2018 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation, rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Group Management Committee, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2015, 2016, 2017 et 2018 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2015 et 2018 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; Thyssen Krupp ; Arcelor Mittal et Salzgitter AG).

(n) Soit 40 092 options maximum sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(o) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Group Management Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2016, 2017, 2018 et 2019 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation réalisé, rapporté au budget. S'agissant des attributions aux membres du Group Management Committee, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2016 et 2019 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; Thyssen Krupp ; Arcelor Mittal et Salzgitter AG).

7.3.1.2 Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

	Plan 2010	Plan 2011
Date de l'Assemblée	4 juin 2008	4 juin 2008
Date d'attribution par le Directoire	15 mars 2010 et 31 juillet 2010	30 mars 2011
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	850	1 157
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par ^(a) :	194 820 ^(d)	214 271 ^(f)
■ Philippe Crouzet	9 000 soit 0,002 % du capital social	9 023 soit 0,002 % du capital social
■ Jean-Pierre Michel	4 400 soit 0,001 % du capital social	4 436 soit 0,001 % du capital social
■ Olivier Mallet	3 600 soit 0,001 % du capital social	3 609 soit 0,001 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(b) ^(c)	0,004	0,004 %
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	11 380	7 995
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(b)	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Oui ^(e)	Oui ^(g)
Date de la fin de la période d'acquisition	15 mars et 31 juillet 2012 ou 2014	30 mars 2013 ou 2015
Date de la fin de la période de conservation	15 mars et 31 juillet 2014	30 mars 2015
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	NA	NA
Actions de performance restantes au 31 décembre 2016	Aucune (plans arrivés à échéance le 15 mars 2014 et le 31 juillet 2014)	Aucune (plan arrivé à échéance le 30 mars 2015)
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2016 ^(b)	Aucune	Aucune

(a) Sur la base du coefficient 1.

(b) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2016.

(c) Sur la base des 451 238 005 actions composant le capital social au 31 décembre 2016.

(d) Soit 259 111 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(e) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010 et 2011.

(f) Soit 269 204 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

(g) Conditions de performance : s'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2011 et 2012, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2011 et 2012, et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et SMI.

(h) Soit 357 712 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(i) Soit 12 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(j) Soit 5 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(k) Soit 4 800 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(l) Soit 10 505 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(m) Conditions de performance : s'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2012 et 2013, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2012 et 2013, et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence composé de Tenaris et TMK.

(n) Soit 496 262 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(o) Soit 20 954 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(p) Conditions de performance : s'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014 et 2015, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014 et 2015, et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Conseil de Surveillance de Vallourec lors de sa réunion du 2 mai 2016, a souhaité préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 7 avril 2016. Les chiffres ci-contre ont été mis à jour.

Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016
7 juin 2011	31 mai 2012	31 mai 2012	28 mai 2014	28 mai 2014
30 mars 2012	29 mars 2013	15 avril 2014	15 avril 2015	18 mai 2016
1 591	1 647	1 758	497	537
286 718 ^(h)	391 200 ^(h)	661 861 ^(q)	388 593 ^(w)	610 001 ^(b')
9 023 ⁽ⁱ⁾	9 023 ⁽ⁱ⁾	24 484 ⁽ⁱ⁾		22 036 ^(c')
soit 0,002 %	soit 0,002 %	soit 0,005 %		soit 0,005 %
du capital social	du capital social	du capital social	- ^(x)	du capital social
4 436 ⁽ⁱ⁾	4 436 ⁽ⁱ⁾	11 522 ^(s)	10 370 ^(y)	10 370 ^(y)
soit 0,001 %	soit 0,001 %	soit 0,003 %	soit 0,002 %	soit 0,002 %
du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
3 609 ^(k)	3 609 ^(k)	11 522 ^(t)	10 370 ^(y)	10 370 ^(y)
soit 0,001 %	soit 0,001 %	soit 0,003 %	soit 0,002 %	soit 0,002 %
du capital social	du capital social	du capital social	du capital social	du capital social
0,004 %	0,004 %	0,01 %	0,004 %	0,009 %
7 898 ⁽ⁱ⁾	15 755 ^(o)	46 424 ^(u)	33 888 ^(z)	43 599 ^(d')
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Oui ^(m)	Oui ^(p)	Oui ^(v)	Oui ^(a')	Oui ^(e')
30 mars 2014 ou 2016	29 mars 2016 ou 2017	14 avril 2017 ou 2018	15 avril 2018 ou 2019	18 mai 2019 ou 2020
30 mars 2016	29 mars 2018	14 avril 2018 ou 2019	15 avril 2019 ou 2020	18 mai 2020 ou 2021
NA	134 328	0	21 605	-
Aucune (plan arrivé à échéance le 30 mars 2016)	256 872	661 861	366 978	610 001
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

(q) Soit 836 231 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(r) Soit 32 563 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(s) Soit 15 324 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(t) Soit 15 324 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(u) Soit 61 744 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(v) Conditions de performance : s'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015 et 2016, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015 et 2016, et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change du Budget et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(w) Soit 491 429 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(x) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de Monsieur Philippe Crouzet aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2015, après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des actions de performance attribuées en 2015 (soit 292 199 euros) est nulle dans le présent tableau.

(y) Soit 13 792 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(z) Soit 45 071 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(a') L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2018 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2019 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Vallourec en 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2015, 2016 et 2017 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b') Soit 768 090 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(c') Soit 29 307 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(d') Soit 57 986 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(e') L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2019 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2020 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Vallourec en 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2016, 2017 et 2018 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

PLANS INTERNATIONAUX D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX SALARIÉS ⁽¹⁾

	Plan 2-4-6 (2012)	Plan 2-4-6 (2013)	Plan 2-4-6 (2014)
Date d'Assemblée	07/06/2011	31/05/2012	31/05/2012
Date d'attribution par le Directoire	30/03/2012	29/03/2013	15/04/2014
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	21 686	21 744	21 677
Nombre maximum total d'actions de performance	130 116	191 144	208 100
dont nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0
Nombre de dirigeants mandataires sociaux concernés	0	0	0
Nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	60	100	100
Dilution potentielle	Aucune	Aucune	Aucune
Condition de performance	Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2012 et 2013)	Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2013, 2014 et 2015)	Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2014, 2015 et 2016)
Durée d'acquisition	2 ou 4 ans	3 ou 4 ans	3 ou 4 ans
Durée de conservation	0 ou 2 an(s)	0 ou 2 an(s)	0 ou 2 an(s)
Nombre d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	NA	74 964	41 730
Actions de performance au 31 décembre 2016	Aucune (plan arrivé à échéance le 30/03/2016)	116 180	166 370

(1) Pour un descriptif de ces plans, voir infra section 7.3.3 « Actionnariat salarié ».

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance) ont été uniquement mis en œuvre dans le cadre des offres d'actionnariat salarié « Value » (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), réalisées chaque année depuis 2008, et au seul bénéfice des salariés et ayants droit assimilés non-résidents fiscaux français de certaines sociétés du Groupe, comme substitut de l'abondement consenti aux autres salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec.

	Plan « Value 11 »	Plan « Value 12 »	Plan « Value 13 »	Plan « Value 14 »	Plan « Value 15 »	Plan « Value 16 »
Date de l'Assemblée	07/06/2011	31/05/2012	30/05/2013	28/05/2014	28/05/2015	06/04/2016
Date d'attribution par le Directoire	18/11/2011	06/12/2012	10/12/2013	16/12/2014	15/12/2015	14/12/2016
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	841	737	732	768	348	255
Nombre total d'actions gratuites	10 339	7 032	6 445	6 336	2 744	3 344
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0	0	0
Nombre de dirigeants concernés	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	80	100	100	100	100	100
Dilution potentielle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Durée de conservation	0	0	0	0	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement, annulées depuis l'attribution	NA	2 008	1 695	1 148	0	0
Actions gratuites au 31 décembre 2016	Plan arrivé à échéance	5 024	4 750	5 188	2 744	3 344

La valorisation des plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions figure aux Notes 19 et 21 des états financiers consolidés à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

En millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
	2,40	2,56	0	1,46	0,61

Intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ce titre au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
	10,23	6,58	18,9	19,97	18,11

Plan d'épargne d'entreprise

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long terme. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2012		2013		2014		2015		2016	
	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	3,6 ^(a)	0,7 ^(a)	4,1 ^(b)	0,6 ^(b)	4,5 ^(c)	0,8 ^(c)	3,7 ^(d)	0,9 ^(d)	3,6 ^(e)	0,6 ^(e)

(a) Dont 2 077 757,23 euros au titre de l'opération « Value 12 ».

(b) Dont 1 923 536,19 euros au titre de l'opération « Value 13 ».

(c) Dont 1 560 675,87 euros au titre de l'opération « Value 14 ».

(d) Dont 728 133,70 euros au titre de l'opération « Value 15 ».

(e) Dont 244 632,55 euros au titre de l'opération « Value 16 ».

7.3.3 Actionnariat salarié

7.3.3.1 Offres internationales d'actionnariat salarié

Depuis 2008, le Groupe réalise chaque année une offre internationale d'actionnariat salarié dans ses principaux pays d'implantation, sous le nom « Value », dénomination suivie des deux derniers chiffres de l'année de son déploiement (pour un descriptif des offres déployées de 2008 à 2013, voir section 6.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2011 et section 7.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2012, 2013, 2014 et 2015).

En 2016, l'offre « Value 16 » a été déployée dans onze pays (Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Mexique, Émirats arabes unis, Royaume-Uni, États-Unis, Malaisie et Singapour) et s'est traduite par la réalisation, le 14 décembre 2016, d'une augmentation de capital d'un montant brut total de 26,3 millions d'euros par émission de 6 599 956 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 3,75 euros pour la formule classique et 3,99 euros pour la formule à effet de levier, conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016 en vertu des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions. Près de 10 000 salariés, dans les onze pays concernés, représentant 54 % des effectifs éligibles, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, en Inde, aux Émirats arabes unis et au Royaume-Uni et participant à « Value 16 », le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 16 » un plan d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes, portant sur un nombre maximum de 3 344 actions, soit 0,0007 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé au Canada, aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), en Malaisie et à Singapour qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre « Value 16 ».

Les neuf offres internationales d'actionnariat salarié déployées depuis 2008 ont rencontré un vif succès puisque leur taux moyen de souscription s'est établi à 64,3 % et a conduit à porter la part de l'actionnariat salarié de 0,16 % au 31 décembre 2007 à 3,5 %

au 31 décembre 2016. En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement au Groupe ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a accueilli en son sein Mme Pascale Chargrassé en qualité de membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires, le 13 décembre 2010. Le mandat de Mme Pascale Chargrassé a été renouvelé pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Une description des opérations « Value 11 », « Value 12 », « Value 13 », « Value 14 », « Value 15 » et « Value 16 » figure à la Note 19 aux états financiers consolidés de la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.3.2 Plans internationaux d'attribution d'actions de performance aux salariés

Entre 2009 et 2014, le Groupe a réalisé chaque année un plan international d'attribution d'actions de performance à l'ensemble des salariés de la plupart des entités du Groupe (à l'exclusion des membres du Directoire).

Dénommé « Plan 1-2-3 » lors de son lancement en 2009 puis « Plan 2-4-6 » à compter de 2010 et jusqu'en 2014 inclus pour tenir compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action Vallourec intervenue en juillet 2010, ces plans permettaient à chacun des salariés inclus dans le périmètre d'attribution de recevoir zéro, deux, quatre ou six actions Vallourec en fonction de la performance du Groupe (pour une synthèse des plans internationaux d'attribution d'actions de performance déployés de 2010 à 2014, voir *supra* section 7.3.1.2 « Plans d'attribution d'actions de performance »).

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Présidente du Conseil de Surveillance de la société Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société ») rend compte aux actionnaires, dans le présent Rapport :

- de la composition du Conseil de Surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ainsi que des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux (A) ;
- des modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société (B) ;
- des informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (C) ;
- des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société (D) ;
- des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité (E) ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les avantages et rémunérations de toute nature accordés aux mandataires sociaux (F) ; et
- du Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société (G).

Pour la rédaction du présent Rapport, Vallourec s'est appuyé sur le Cadre de Référence de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») du 22 juillet 2010, complété de son guide d'application, et le rapport final sur le Comité d'Audit en date du 22 juillet 2010, émis par un groupe de travail constitué par l'AMF.

Le présent Rapport a été rédigé par la Direction Juridique du Groupe, sous la responsabilité du Directoire, après consultation de la Direction Financière, la Direction de la Trésorerie, la Direction de l'Audit Interne, la Direction de la Communication, la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière, la Direction des Investissements et Grands Projets, la Direction de la Sécurité et de la Qualité, la Direction du Développement Durable, la Direction de la Technologie, de la Recherche et Développement et de l'Innovation, la Direction des Achats, la Direction des Systèmes d'Information, la Direction des Risques et du Contrôle Interne et la Direction des Ressources Humaines.

Il a été présenté au Comité Financier et d'Audit le 20 février 2017 et approuvé par le Conseil de Surveillance du 21 février 2017.

A – Conseil de Surveillance : composition, représentation internationale, équilibre des femmes et des hommes, et conditions de préparation et d'organisation des travaux

La composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités, et notamment leur représentation internationale et diversité des genres, ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs sont exposés dans le chapitre 7 du Document de référence 2016 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent Rapport.

En 2016, le Conseil s'est réuni huit fois. La durée moyenne des réunions a été d'environ quatre heures. La réunion du 13 décembre

2016, en matinée, a été exclusivement dédiée à l'examen du plan stratégique.

Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ un an avant son ouverture.

Le taux de présence effective des membres aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de membres présents rapporté à l'effectif total, a été de 100 % pour l'ensemble des réunions de 2016. Le détail pour chaque réunion est indiqué dans le tableau suivant :

Dates des réunions du Conseil de Surveillance (exercice 2016)	Taux de participation
29 janvier	12/12 (100 %)
17 février	12/12 (100 %)
5 avril	12/12 (100 %)
2 mai	12/12 (100 %)
27 juillet	12/12 (100 %)
8 novembre	12/12 (100 %)
13 décembre (matinée)	12/12 (100 %)
13 décembre (après-midi)	12/12 (100 %)

Le taux de présence individuelle aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de réunions auxquelles chacun des membres a effectivement participé, rapporté au nombre total des réunions du Conseil de Surveillance, a été, sur l'année 2016, de 100 % pour chacun des membres, tel qu'indiqué ci-dessous :

Membres du Conseil de Surveillance en 2016	Taux de participation ^(a)
Vivienne Cox	8/8 (100 %)
Pierre Pringuet	8/8 (100 %)
Maria Pilar Albiac-Murillo	8/8 (100 %)
Philippe Altuzarra	8/8 (100 %)
Cédric de Baillencourt	8/8 (100 %)
Olivier Bazil	8/8 (100 %)
Bpifrance Participations, représentée par M. Bernard Finet puis par M. Alexandre Ossola ^(a)	5/5 (100 %)
Laurence Broseta ^(a)	5/5 (100 %)
Pascale Chargrasse	8/8 (100 %)
Jean-François Cirelli ^(a)	3/3 (100 %)
Michel de Fabiani ^(a)	3/3 (100 %)
José Carlos Grubisich	8/8 (100 %)
Henri Poupart-Lafarge	8/8 (100 %)
Alexandra Schaapveld	8/8 (100 %)

(a) *Prorata temporis jusqu'à l'échéance du mandat ou à compter de la nomination, selon le cas.*

Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions. Le Conseil de Surveillance veille néanmoins à tenir une partie de ses réunions hors la présence du Directoire, notamment pour les points de l'ordre du jour qui les concernent directement.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente réunion sur lequel les membres du Conseil de Surveillance sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion, ainsi que le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance. Dans ce dossier est également inclus, pour les réunions se rapportant à l'examen des activités trimestrielles, le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société. Le Conseil de Surveillance s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par la Présidente du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés au paragraphe 7.1.6 du présent Document de référence.

Les Commissaires aux comptes de la Société ont assisté aux séances du Conseil de Surveillance qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

Depuis 2008, le Conseil de Surveillance réalise chaque année une évaluation formalisée de son fonctionnement. Pour l'exercice 2016, cette évaluation a été pilotée par la Secrétaire du Conseil, sous le contrôle du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, sur la base d'un questionnaire comportant sept thématiques de gouvernance.

La synthèse des réponses des membres du Conseil de Surveillance, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors de la séance du 21 février 2017, montre une grande satisfaction des membres sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance, tant en termes de composition du Conseil, de fluidité des échanges au sein du Conseil et avec le Directoire, de pertinence et d'efficacité des contenus traités, et de la prise en compte des enjeux majeurs de la Société. Le Conseil était aussi satisfait de la prise en compte des pistes d'amélioration identifiées lors de la précédente autoévaluation. Pour l'avenir, ont été préconisées, principalement, les pistes d'amélioration suivantes :

- la poursuite de la diversification des profils et compétences au sein du Conseil de Surveillance ;
- l'exposition des membres du Comité Exécutif au Conseil de Surveillance à accroître à l'occasion de la présentation des enjeux régionaux et thématiques.

En ce qui concerne la marche des affaires, le Conseil de Surveillance a, en 2016, principalement consacré ses travaux à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels et de l'activité du Groupe, à l'évolution de la sécurité sur les sites industriels, à l'organisation du Groupe, au suivi des projets stratégiques, en particulier le Plan de Transformation, à la concurrence, à l'évolution des marchés, à la politique de financement, à la conduite des grands projets, au plan stratégique, au budget 2017, à la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne ainsi qu'aux projets et négociations en cours.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier examiné les sujets suivants :

- les rémunérations des trois membres du Directoire pour 2015 et 2016 ainsi que le rapport sur les rémunérations en vue de la mise en œuvre du dispositif *Say on Pay* ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié « Value 16 », plan d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription aux cadres, y compris les membres du *Group Management Committee*) ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- le plan de succession du Directoire, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- la stratégie des Ressources Humaines Groupe, comprenant la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ; et
- l'indépendance des membres du Conseil.

B – Participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux assemblées générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 12 des statuts relatif aux assemblées générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins quatre ans.

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'il le peut, d'améliorer leur

participation aux assemblées générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion d'une lettre aux actionnaires.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2016 que 4 374 actionnaires étaient présents, représentés, ou avaient voté par correspondance, possédant 63 249 465 actions ayant droit de vote sur les 133 789 855, soit 47,27 % des actions ayant droit de vote, et 73 998 808 droits de vote sur les 145 124 288 droits de vote, soit 50,99 % des droits de vote.

C – Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après.

1. Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du présent Document de référence.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 2.1.9 du présent Document de référence).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3. Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 12 paragraphe 4 des statuts prévoit que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4. Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les conseils de surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

5. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Sous réserve de l'accord conclu entre Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) ⁽¹⁾ le 26 février 2009, du pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec NSSMC le 1^{er} février 2016 et du pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec Bpifrance Participations le 1^{er} février 2016 (voir sections 2.3.3 et 2.3.4 du présent Document de référence), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des membres du Directoire de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

7. Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique

Depuis 2009, les assemblées générales appelées à se prononcer sur l'autorisation au Directoire d'acheter les actions de la Société écartent expressément la possibilité que les rachats d'actions soient effectués en période d'offre publique sur les titres de la Société. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017 de reconduire cette interdiction de rachats d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société.

L'Assemblée Générale du 6 avril 2016 a maintenu la possibilité pour le Directoire de faire usage, en période d'offre publique sur les titres de la Société, des projets de résolutions visant à décider, d'une part, l'émission d'actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription et, d'autre part, l'émission d'obligations remboursables en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Bpifrance Participations et de Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) ⁽¹⁾, comme pour les augmentations de capital réservées aux salariés.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017 de suspendre la possibilité pour le Directoire de faire usage des résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des augmentations de capital réservées aux salariés ou des attributions d'instruments d'incitation à moyen/long terme (actions de performance et options) en période d'offre publique sur les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Directoire ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32 II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017.

(1) Depuis le 1^{er} octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : certains accords industriels avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) et Sumitomo Corporation (voir section 3.4.2 et 5.1.13.1 du présent Document de référence), le pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec NSSMC le 1^{er} février 2016 et le pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec Bpifrance Participations le 1^{er} février 2016 (voir sections 2.3.3 et 2.3.4 du présent Document de référence), la ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, conclue le 12 février 2014, la ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 conclue le 21 septembre 2015, la ligne de crédit renouvelable d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020 conclue le 2 mai 2016 et les emprunts obligataires émis en août 2012 et septembre 2014 (voir section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital » du présent Document de référence).

9. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des mandats sociaux et/ou, selon le cas, des contrats de travail de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire, sont décrits dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération des mandataires sociaux et le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2016 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du chapitre 7 du présent Document de référence qui fait partie intégrante du présent rapport.

D – Procédures de gestion des risques et de contrôle interne

1. Gestion des risques

1.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Vallourec adopte une démarche transversale détaillée dans la « Politique de Gestion des Risques du Groupe ». La Direction de Gestion des Risques apporte un support méthodologique pour la promotion et la mise en œuvre de cette politique. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle.

Les risques sont gérés par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

Les Comités des Risques constitués au niveau de chaque Division, Région et du Directoire évaluent les risques et décident des contrôles et plans d'action destinés à réduire l'impact et/ou les probabilités d'occurrence de ces risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe fait face sont décrits au chapitre 5 du présent Document de référence.

1.2 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

L'identification des risques consiste à recenser auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. La Direction de Gestion des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou les conséquences des risques, mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux « bonnes pratiques ».

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des Divisions, Régions et du Directoire. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est assurée par les Divisions, Régions et le Directoire lors de comités périodiques auxquels le responsable de la gestion des risques participe pour alimenter les réflexions et garantir la cohérence des actions au niveau du Groupe. Chaque Comité réunit le Directeur de l'entité concernée et ses principaux adjoints. Des Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques peuvent également être conviés, en particulier, les Directions Technologie, Recherche et Développement et Innovation, et des Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation et suivi des plans d'action, présentés par le propriétaire de chaque risque prioritaire ;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles ;
- mise à jour de l'auto-évaluation des risques prioritaires.

Un travail collaboratif est mené avec nos assureurs pour compléter ce travail d'identification des risques industriels et déployer des plans de continuité.

Des informations complémentaires, notamment sur les mesures de gestion des principaux risques opérationnels, figurent à la section 5.2 « Dispositif de gestion et de suivi des risques » du chapitre 5 du présent Document de référence qui fait partie intégrante du présent Rapport.

2. Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement améliorer le dispositif de contrôle interne, et définir le plan d'audit interne.

3. Contrôle interne

3.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec et vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations financières.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe, et de sa stratégie. Indépendamment de ces évolutions, les activités de contrôle clés des processus de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Elles constituent le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la conformité aux lois et règlements, la délégation d'autorité, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la procédure de relations avec les médias ainsi que la communication financière.

L'organisation de l'éthique et de la conformité relève désormais de la Direction Juridique du Groupe. La fonction de Délégué à l'Éthique et à la Conformité est exercée par la Directrice Juridique du Groupe, qui accompagne la mise en œuvre de la Charte Éthique et définit, avec le Comité Éthique qu'elle anime, les politiques internes en matière de conformité. Le Délégué à l'Éthique et à la Conformité rend compte au Président du Directoire.

Le Comité Éthique réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines, Actionnariat...) et des divisions opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du Délégué à l'Éthique et à la Conformité, les orientations en matière d'éthique et de conformité et de veiller à leur déploiement effectif.

Le Délégué à l'Éthique et à la Conformité s'appuie sur un réseau de 11 correspondants éthiques locaux organisés par zones géographiques

ainsi que sur les responsables juridiques de régions ou de divisions opérationnelles. Ces correspondants éthiques locaux sont chargés de diffuser les valeurs et principes de la Charte Éthique du Groupe dans les entités au niveau mondial et de s'assurer de la bonne application des procédures internes. En 2015, l'animation du réseau des correspondants éthiques locaux a été renforcée : ils participent à des réunions d'information bimestrielles organisées par le Délégué à l'Éthique et à la Conformité au cours desquelles sont présentées les procédures internes ainsi que l'actualité réglementaire concernant la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence. Aux États-Unis, une ligne téléphonique est mise à la disposition des collaborateurs qui souhaitent, de manière anonyme, informer d'un non-respect des règles éthiques et de conformité.

Une lettre sur l'actualité en matière d'éthique et de conformité est diffusée mensuellement aux principaux cadres dirigeants du Groupe, aux membres du Comité Éthique, aux correspondants éthiques locaux et aux responsables juridiques de régions ou de divisions.

En 2015, trois nouvelles procédures ont été adoptées et déployées au sein du Groupe : la procédure relative au recours à des agents commerciaux, la procédure cadeaux et invitations et la procédure relative au mécénat et sponsoring, partenaires locaux, lobbying et vie politique. Ces procédures formalisent les principes et lignes directrices déjà contenues dans le Programme Mondial de Conformité à la Légimité déployé mondialement depuis 2011.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

3.1.1 L'éthique

Les normes éthiques du Groupe sont exposées dans un document unique : la Charte Éthique.

La Charte Éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

En 2016, une version amendée de la Charte Éthique a été adoptée et déployée au sein du Groupe afin de renforcer les engagements de Vallourec en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence, tout en maintenant les valeurs et principes d'action à l'égard des salariés, collaborateurs, clients, fournisseurs et parties prenantes. Cette version amendée intègre les lignes de conduite déjà contenues dans le Programme Mondial de Conformité à la Légimité et les procédures publiées en 2015.

La Charte Éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en six langues. Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que

sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Pour permettre aux nouveaux collaborateurs du Groupe de prendre connaissance de la Charte Éthique dans les premiers mois de leur arrivée, un programme spécifique d'*e-learning* s'adressant aux collaborateurs ayant rejoint le Groupe depuis janvier 2012 a été lancé en avril 2014. Ce programme a pour objet de permettre aux collaborateurs de mieux s'approprier les valeurs et principes éthiques autour de questions relevant de leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

La Charte Éthique est le document fondateur auquel est rattaché un certain nombre de directives et de recommandations permettant de guider les collaborateurs du Groupe dans son application.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte Éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, le Délégué à l'Éthique et à la Conformité est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte Éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte Éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte Éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte Éthique.

3.1.2 La conformité aux lois et règlements

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte Éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légimité.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les responsables du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels ils pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Les actions de formation se sont poursuivies, au niveau mondial, en 2016, notamment dans les filiales du Groupe situées en Allemagne, en Amérique du Nord et à Dubaï. Un programme d'*e-learning* est également déployé depuis 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et réglementations en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

Les principes énoncés dans le cadre du Programme Mondial de Conformité à la Légimité ont été, en 2015, formalisés au sein de procédures internes relatives aux agents commerciaux, aux cadeaux et invitations, au mécénat et au sponsoring, aux partenaires locaux, au lobbying et à la vie politique.

3.1.3 La délégation d'autorité

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, la stratégie arrêtée et l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette procédure a été intégralement revue en 2015.

3.1.4 La confidentialité des informations

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

3.1.5 La prévention du délit d'initié

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres.

Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

Le Directeur Juridique du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié. Il met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF les listes d'initiés requises par la réglementation en vigueur. Les initiés ont l'obligation de s'abstenir d'intervenir sur les titres de Vallourec en période de fenêtres négatives, étant précisé que toute personne doit s'abstenir d'intervenir sur les titres, même en dehors des « fenêtres négatives », si elle détient une information privilégiée.

3.1.6 La procédure de relations avec les médias

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux, qui visent à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée et qu'elle se fasse, notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

De la même manière, toute activité sur les réseaux sociaux doit se faire dans le respect des bonnes pratiques formalisées par la Direction de la Communication et indiquées sur le site intranet de Vallourec.

3.1.7 La communication financière

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'AMF.

3.2 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directoire fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre par les dirigeants de chaque entité du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Le Groupe a lancé un plan de renforcement de son dispositif de contrôle interne sur trois ans (2013-2015) destiné à mieux structurer et coordonner les démarches existantes.

En 2014, le Groupe a porté une attention particulière à l'élaboration, à la diffusion et au suivi d'un dispositif d'auto-évaluation en matière de contrôle interne. Cet outil s'appuie sur un nouveau référentiel de contrôle interne développé par Vallourec avec des objectifs plus larges que la fiabilité des informations financières. Il est fondé sur une analyse des risques inhérents par processus clés et sur l'identification de leurs points clés de contrôle. Pour son élaboration, Vallourec s'est appuyé sur le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) dans son édition 2013 et sur les dispositions du Cadre de Référence de l'AMF dans son édition 2010. Des contrôles spécifiques ont été inclus afin de prévenir les fraudes.

En 2016 le Groupe a délivré à l'ensemble des managers/décideurs du Groupe une formation au contrôle interne. L'objectif poursuivi est le renforcement de la culture de chacun des managers/décideurs. Cela leur permet d'adapter au plus juste le dispositif de contrôle interne de leur entité à partir des orientations et priorités données par la Direction centrale du contrôle interne.

Une nouvelle session d'autoévaluation sur la base d'un questionnaire amélioré pourra ainsi être lancée en 2017.

Par ailleurs, les interventions de l'Audit Interne intègrent toujours comme objectif d'évaluer la qualité de l'auto-évaluation du niveau de contrôle interne approuvée par chaque responsable de société au travers de l'évaluation d'un nombre prédéfini de point de contrôle, dit « clé ».

Le dispositif de contrôle interne existant est décrit à travers les fonctions clés du groupe Vallourec en la matière comme suit.

3.2.1 Dispositif de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

3.2.1.1 Reporting financier et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.1.2 Information financière externe

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre de chaque année, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent généralement aucune diligence sur les informations trimestrielles.

3.2.1.3 Trésorerie et financement

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions élaborées par les sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie Euro, Livre Sterling, le Yuan chinois et Dollar US des principales sociétés européennes ;
- d'une centralisation de la gestion de trésorerie en Yuan chinois des principales sociétés chinoises au niveau de Vallourec Beijing Co. Ltd ;
- d'une centralisation de gestion de trésorerie en Dollar US des sociétés américaines au niveau de Vallourec Holding, Inc ; et
- d'un reporting mensuel sur la gestion de la trésorerie en Real brésilien des sociétés brésiliennes.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

Elle est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation des opérations de couverture de change en Dollar US, Livre Sterling, Yuan chinois, Couronne norvégienne et Dollar canadien a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société, sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué au Directoire.

3.2.1.4 Procédures et instructions de reporting financier et comptable

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées

par thème et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le Manuel de Gestion) synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

3.2.2 Autres dispositifs de contrôle interne clés

3.2.2.1 Investissements industriels

Le Directoire examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements et Grands Projets. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés.

Selon la procédure *Management of CAPEX projects*, les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à un million d'euros suivent un processus particulier de qualification et d'autorisation à travers trois étapes de *Front End Loading*.

Le Comité de Qualification regroupe les experts du Groupe, examine à chacune des trois étapes les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) et se réunit une fois par mois sous l'égide de la Direction des Investissements et Grands Projets. Le Comité d'Autorisation réunit soit le Directeur des Investissements et Grands Projets et le Directeur du Contrôle de Gestion pour les projets supérieurs à un million d'euros, soit les membres du Directoire pour les projets d'un montant supérieur à 3 ou 5 millions d'euros ⁽¹⁾. Au cours de ces comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

La Direction des Investissements et Grands Projets intervient en tant que membre des comités de pilotage des grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre des « bonnes pratiques » de gouvernance et de gestion. L'objectif est de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de qualité et de délais.

La Direction des Investissements et Grands Projets effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Divisions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles *a posteriori* sont effectués, à l'initiative de la Direction des Investissements et Grands Projets, et avec l'appui de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur tous les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production.

Par ailleurs, afin de tirer tous les enseignements utiles des expériences de gestion de projets du Groupe, le Comité Stratégique examine les conditions de mise en œuvre des projets d'investissement à l'issue de leur réalisation.

3.2.2.2 Système de management

Vallourec dispose de systèmes de management (*Vallourec Management Systems – VMS*) qui sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est constitué de sept composantes principales :

- le système de gestion des Ressources Humaines avec en particulier le système Talent 360 sur lequel s'appuie la gestion des performances, les entretiens annuels et les entretiens de carrières ;
- le programme CAPTEN+ Safe qui coordonne l'ensemble des actions pour améliorer en permanence la sécurité au travail ;
- les programmes liés au Développement Durable suivant les engagements de la Charte de développement durable du Groupe ;
- les systèmes de management contribuant à l'Excellence Industrielle qui intègrent en particulier les systèmes de management de la Qualité et les Systèmes de *Lean Management*. Le *Lean Management* vise à améliorer les performances en matière de productivité, de niveau de stocks et de temps d'écoulement des commandes ;
- les systèmes regroupant les activités liées à l'excellence commerciale, incluant le Marketing, les méthodes de gestion des Comptes Clients (*Key account management*) ainsi que la mise en valeur des offres (*valued offers*) ;
- les systèmes de gestion de la recherche et du développement au travers du système de gestion des projets d'innovation ;
- le système de gestion des grands projets décrit dans le « *Qualification and Authorization Management Handbook* » et qui coordonne les activités et les livrables requis pour la gestion des investissements industriels.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

Les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques » et le développement des compétences des managers.

3.2.2.3 Qualité – sécurité

Qualité

La Direction Qualité du Groupe est chargée de définir les standards applicables dans l'ensemble du Groupe en termes de niveaux de performance Qualité à atteindre et de méthodes et d'outils spécifiques à mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication. Elle en assure la promotion, accompagne leur mise en œuvre, met en place les formations nécessaires et anime le partage des bonnes pratiques. Par le biais de visites qu'elle réalise dans tous les sites du Groupe, en complément des audits réalisés par les organismes extérieurs de certification, elle s'assure de la bonne compréhension et l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche Qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, traitement des problèmes, maîtrise de la variabilité et prévention des risques.

(1) Seuil de 5 millions d'euros pour les Divisions UPSTREAM, OCTG NA, OCTG EAMEA, VSB ; seuil de 3 millions d'euros pour les Divisions Drilling Products, Industry, Powergen, Pipe Project.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction de la Qualité définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16 949, API, ASME, etc.).

Sécurité

Animée par la volonté d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, Vallourec a poursuivi en 2016 son programme d'amélioration de la sécurité.

Dénommé « CAPTEN+ Safe », ce programme s'inscrit dans le cadre du VMS en cohérence avec les trois principes fondamentaux suivants : l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés (voir section 4.2.2.1 « Sécurité » du Document de référence 2016).

Partageant la préoccupation du Directoire en matière de sécurité, le Conseil de Surveillance ouvre chacune de ses séances sur l'évolution de la performance sécurité.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction de la Sécurité définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences de la sécurité (normes OHSAS 18001).

3.2.2.4 Développement durable

Le Développement Durable est piloté au sein de Vallourec par la Direction du Développement Durable qui est rattachée à la Directrice Juridique, Secrétaire générale du Groupe et membre du *Group Management Committee*.

En 2014, la Direction du Développement Durable a présenté au *Group Management Committee* un plan stratégique sur cinq ans. Ses principales dispositions, approuvées par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 30 juillet 2014, ont été intégrées dans les orientations stratégiques de l'entreprise. Ce plan a été présenté à nouveau au *Group Management Committee* le 4 juillet 2016 pour rendre compte de son avancement et proposer de nouvelles actions. Les conditions de mise en œuvre des politiques Santé et Environnement ont été portées à la connaissance du Conseil de Surveillance en mai 2016.

Son rôle consiste principalement à mobiliser les Régions et les fonctions pour progresser en matière de développement durable et de responsabilité sociale.

Chaque fois que nécessaire, la Direction du Développement Durable soumet au *Group Management Committee* les décisions à mettre en œuvre par les Divisions et les directions fonctionnelles.

La Direction du Développement Durable est chargée de communiquer les informations requises en application de la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 », et de ses textes d'application dont l'objet est de faire ressortir l'engagement de l'entreprise sur les thématiques sociales, environnementales, sociétales et éthiques ainsi que les progrès réalisés. Ces informations sont rassemblées dans le chapitre 4 du Document de référence.

La Direction du Développement Durable est directement responsable des actions en faveur de l'Environnement. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables HSE des Régions et des unités. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité aux lois et règlements des activités et d'améliorer les performances environnementales en application de la « Charte de développement durable » de Vallourec et de la Politique Environnement du Groupe qui traite notamment de l'eau, des déchets, des produits dangereux, des émissions et du bruit. Des audits annuels, ou

bisannuels selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Un rapport des performances environnementales est communiqué chaque trimestre aux responsables concernés. Il convient d'indiquer qu'en 2016 le Groupe a installé une nouvelle application destinée au management des données environnementales et de sécurité. Cette application simplifie désormais la collecte et la vérification de ces données et offre de nouvelles fonctionnalités aux sites en vue de faciliter leur propre reporting local.

L'objectif de certification ISO 14001 de l'ensemble des sites de production est proche d'être atteint étant précisé que le site de Jeceaba au Brésil devrait être certifié à son tour en 2017. De même, la société Tianda, nouvellement acquise, fera l'objet d'un plan de mise en conformité environnementale.

La Direction du Développement Durable pilote également le programme d'amélioration de la performance énergétique avec un objectif de réduction de 20 % des consommations spécifiques avant 2020 sur la base du référentiel de production 2008. Cet objectif est maintenu dans le cadre de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe. Dans cette perspective, elle fait évoluer les pratiques et s'assure que les entités opérationnelles investissent dans des équipements performants. Ces actions ont également pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 2013, de nombreux sites, dont ceux de Barreiro, Saint-Saulve, Vallourec Deutschland, Vallourec Oil & Gas UK Ltd et Vallourec Changzhou Co. Ltd en Chine ont obtenu la certification ISO 50001 relative au management de l'énergie. À court terme, les sites de Youngstown et Jeceaba devront aussi être certifiés.

3.2.2.5 Recherche et Développement

La Direction RDMI, regroupant les Directions R&D, Marketing et Innovation, a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des projets de recherche et de développement de nouveaux produits, procédés industriels et services, la gestion des portefeuilles de projets des Divisions et la démarche de génération d'idées du Groupe (« Front End Innovation »). Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées, notamment en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle.

Des projets sélectionnés bénéficient d'actions de formation et de missions d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés. Les portefeuilles de projets des Divisions sont suivis suivant différents critères, en particulier suivant leurs enjeux et leurs risques.

3.2.2.6 Achats

En 2016, la Direction Achats a poursuivi et consolidé sa démarche d'amélioration continue du contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (évaluation produit, sélection fournisseurs et contrats) jusqu'à son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

En début de processus, la Direction des Achats centralise l'analyse de l'ensemble des achats afin d'avoir une bonne visibilité sur les biens et services les plus stratégiques parmi les achats du Groupe. Elle a mis en place un système d'information nouveau et spécifique pour garantir cette visibilité. Sur cette base, les stratégies d'achats sont élaborées en collaboration avec les clients internes et validées par le management. En tenant compte des usages commerciaux, l'accent est mis sur la formalisation précise des contrats et des commandes afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Dans le but de réaliser des achats compétitifs, de qualité et responsables, les fournisseurs sont sélectionnés sur la base de grilles d'analyse. Celles-ci prennent en compte à la fois la santé financière des fournisseurs, leur niveau de responsabilité sociale et environnementale et naturellement des critères de qualité, de délai et de coût global.

À l'issue du processus d'achat et en complément du contrôle des factures fournisseurs, un contrôle qualité est également réalisé pour les produits ou services qui le nécessitent. Les opérations de commande d'achats, de contrôle réception et de paiement des fournisseurs sont rigoureusement réalisées par des entités différentes.

Un process systématique d'évaluation du risque fournisseurs est en place et une revue mensuelle est réalisée pour s'assurer que toutes les actions sont menées à bien pour minimiser puis supprimer ces risques.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts et toute relation contraire à l'éthique entre la Direction des Achats et les fournisseurs, tout achat significatif est soumis à la validation à la fois du client interne et de la Direction des Achats. Cette validation est réalisée sur la base d'une grille comparative formalisée des offres et des fournisseurs.

L'accent mis sur la formalisation des procédures et la formation des acheteurs, notamment par *e-learning*, a également permis de sensibiliser l'ensemble de la Direction Achats à la gestion des risques et au contrôle interne.

3.2.2.7 Systèmes d'information

Le plan d'audit pluriannuel de la sécurité du système d'information du Groupe a été reconduit sur la période 2014-2018, et son périmètre a été étendu à de nouvelles Régions, telles que le Moyen-Orient.

En 2014, la Direction des Systèmes d'Information a renforcé sa capacité à détecter des tentatives d'intrusion en mettant en place des dispositifs d'observation des réseaux sur l'ensemble des régions. En 2015, le dispositif a été étendu en France afin de mieux couvrir les sites.

Le plan portant sur la sécurité industrielle, principalement des couches basses de l'informatique des usines, proches des ateliers de production a progressé en France.

Le déploiement de la solution de chiffrement des disques durs des ordinateurs portables s'est poursuivi.

Un système d'analyse renforcé de la messagerie a été mis en place en complément des mesures classiques.

La mise en service du progiciel SAP chez Vallourec Star LP, et son déploiement chez Vallourec Oil and Gas France a été menée à bien.

Un projet d'harmonisation des reportings financiers et l'adoption d'un plan comptable uniforme pour l'ensemble des unités du Groupe a été exécuté, ainsi que la mise en place et la centralisation d'un logiciel de suivi et de gestion des fournisseurs pour les Achats.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'information et l'accompagnement de projets significatifs liés à la gestion des risques et au contrôle interne portent sur :

- l'exécution et le suivi du plan d'action de la campagne du contrôle interne sur l'ensemble des régions du Groupe ;
- la mise au point d'une Charte informatique Groupe destinée à renforcer les bonnes pratiques des utilisateurs ;
- la mise en commun des pratiques CNIL avec la Direction Juridique ;
- un programme de formation à la protection de l'information ; et

- la mise à jour du référentiel des règles et des procédures en matière de sécurité informatique, lequel est publié au sein du référentiel Groupe disponible sur l'intranet.

3.2.2.8 Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des Ressources Humaines (RH) permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus Ressources Humaines se fait en coordination avec le Directeur RH Groupe.

Les responsables RH ont participé aux formations et ateliers de travail dispensés en 2016 dans leur entité de rattachement et fonction, prenant à leur compte chaque fois que nécessaire les plans d'actions d'améliorations issus de ces sessions.

3.2.2.9 Relations commerciales

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Les procédures de revue des contrats et candidatures aux appels d'offres des Divisions ont été révisées en 2012 afin de déployer un nouvel outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Le déploiement de cet outil améliore l'efficacité de l'analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport aux standards du Groupe et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

Par ailleurs, la Direction Juridique et la Direction de Gestion des Risques travaillent en étroite collaboration. Elles assurent une veille afin d'identifier les « bonnes pratiques » de gestion du risque juridique contractuel dans une perspective d'amélioration continue.

3.2.2.10 Assurances

Les principaux risques industriels sont couverts par deux types d'assurance Groupe :

- une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) ;
- une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

4. Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont déployés dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social. Celles dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés, et cohérents avec la législation en vigueur localement.

L'intégration dans le dispositif de contrôle interne des nouvelles entités acquises est réalisée dans l'année suivant l'acquisition.

5. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

5.1 LE DIRECTOIRE

Le Directoire, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, son activité et son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard dans le Groupe.

Il procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Il initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Le Directoire s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

5.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par le Directoire pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil de Surveillance vérifie auprès du Directoire que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

5.3 LE COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité Financier et d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'émission d'une recommandation adressée au Conseil de Surveillance sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- s'assurer du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et prendre les mesures nécessaires au respect des règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes ; et
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits.

Le Comité Financier et d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par le Directoire ou qu'il demande. Il veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et à leur déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre des dits systèmes.

Pour réaliser sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, le Comité Financier et d'Audit prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données.

5.4 LE RESPONSABLE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne s'assure du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion des risques tel que défini par le Directoire. À ce titre il met en place un dispositif structuré, permanent et adaptable visant à l'identification, à l'analyse et au traitement des principaux risques. Il anime le dispositif de gestion des risques et apporte un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise. En 2014, Vallourec s'est doté d'une nouvelle fonction « Contrôle Interne » commune à la fonction gestion des risques. Cela a permis en 2015 de passer d'un mode projet à une structure pérenne, visant à renforcer la culture du contrôle interne au sein du Groupe. En 2016, des formations dispensées auprès de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe ont permis de renforcer la culture de contrôle interne au sein de Vallourec.

5.5 LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

La Direction de l'Audit Interne Groupe est une activité indépendante et objective, rattachée à un membre du Directoire. Elle a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction.

La Direction de l'Audit Interne, dont les missions, pouvoirs et responsabilités sont formalisés dans une « Charte d'audit interne » aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la bonne mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Elle identifie les faiblesses de ces dispositifs, émet des propositions d'actions correctrices et assure – jusqu'à leur résolution – un suivi des points d'audit relevés.

La Direction de l'Audit Interne peut également participer à des missions spécifiques telles que des opérations de cessions ou acquisitions d'activités, d'assistance aux projets et d'investigation.

Pour élaborer son plan annuel, la Direction de l'Audit Interne prend notamment en considération la cartographie des risques du Groupe ainsi que les demandes du Directoire et des responsables de Divisions et des directions fonctionnelles. Le plan d'audit annuel ainsi élaboré vise à auditer l'ensemble des entités du Groupe – détenues directement ou indirectement de façon majoritaire – sur une période de trois ou quatre ans.

À l'issue de chaque audit, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi systématique. Parallèlement, elle rend compte de ses travaux et conclusions ainsi que du degré d'avancement des plans d'actions en présentant des synthèses au Comité Financier et d'Audit de façon semestrielle.

La Direction de l'Audit Interne met en œuvre une démarche continue d'amélioration, visant à faire progresser le processus d'audit interne.

5.6 LES SALARIÉS

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de Divisions, Régions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise (cf. *supra* paragraphe 3.1.1).

6. Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur le présent Rapport de la Présidente, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

7. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion de risque et contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.). Toutefois, Vallourec a développé une démarche structurée et formalisée de revue permanente de son contrôle interne comme en témoignent les développements du présent rapport. Cette démarche s'appuie sur un corpus de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des revues et audits réguliers. Ces règles et procédures sont régulièrement remises à jour afin d'être en ligne avec les évolutions des processus de Vallourec. Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une dimension d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

E – Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité

a) Risques aux installations

Les risques physiques directement en lien avec le changement climatique à savoir les risques d'inondation, les vagues de chaleur, les sécheresses prolongées, les périodes de gel, la perturbation de la ressource en eau, les tempêtes et ouragans pourraient avoir pour effet d'endommager les installations du Groupe ou dégrader les conditions dans lesquelles les sites sont exploités. Par ailleurs, l'écosystème propre aux forêts exploitées par le Groupe pourrait évoluer ou se fragiliser à long terme.

En 2014, le Groupe a réalisé l'étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes. Pour chacun de ces risques, une probabilité d'occurrence a été estimée et l'ampleur des conséquences a été évaluée.

Les responsables industriels des Régions du Groupe ont été sensibilisés et chaque site industriel est en charge d'approfondir, en ce qui le concerne localement, les risques ainsi identifiés et de construire un plan d'adaptation approprié. Cette démarche, qui part d'une approche générale pour se concentrer sur les situations qui seraient jugées les plus critiques sera mise à jour en 2018 compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe, de l'évolution des risques et de la précision de leur évaluation.

b) Risques sur la chaîne d'approvisionnement amont et aval

La supply chain est aussi susceptible d'être impactée par des phénomènes climatiques exceptionnels de nature à interrompre nos approvisionnements et perturber l'activité du Groupe (limitation du trafic fluvial ou ferroviaire, réduction de la fourniture d'énergie...).

Dans ce cadre, la Direction de la Performance et de la Qualité Fournisseurs a mis en place durant ces trois dernières années de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs et conduit, mondialement plusieurs centaines d'audits ou d'analyses de risques. Ce sont ces audits et en particulier ceux qui portent sur les engagements en matière de RSE qui permettront d'apprécier comment le risque climatique est pris en compte par les principaux fournisseurs et sous traitants du Groupe.

c) Risques de coût induit par les systèmes de régulation des émissions

L'aciérie et les tuberies européennes du Groupe sont dans le champ d'application de la Directive du Parlement européen qui a établi un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Jusqu'à présent, les quotas d'émissions gratuites allouées ont excédé le montant des émissions du Groupe de sorte qu'il n'a subi aucune charge directe. Mais le dispositif en cours de discussion, qui s'appliquera à partir de 2020, devrait être plus sévère et contribuer à l'établissement d'un niveau de prix carbone plus élevé qu'aujourd'hui, ce qui impactera le Groupe directement mais aussi indirectement à travers ses fournitures d'acier et d'électricité. Les mesures prises consistent, d'une part, en lien avec les organisations professionnelles, à faire valoir les intérêts des entreprises dans la discussion en cours, d'autre part à poursuivre la réduction des émissions du Groupe dans le cadre du plan d'efficacité énergétique, et enfin, en appliquant un prix carbone virtuel aux investissements importants du Groupe, à s'assurer que la rentabilité de ces investissements ne serait pas significativement impactée après l'entrée en vigueur du nouveau dispositif.

F – Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat sont exposés dans le chapitre 7 du Document

de référence 2016 (Annexe 2.1 dudit chapitre 7), le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2016 des membres du Directoire (Annexe 2.2 dudit chapitre 7) et le communiqué en date du 22 février 2017 disponible sur le site internet de Vallourec (www.vallourec.com) qui font partie intégrante du présent rapport.

G – Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les conditions dans lesquelles la Société applique ces recommandations sont exposées dans le tableau de synthèse figurant

en Annexe 3 du chapitre 7 du présent Document de référence 2016 qui fait partie intégrante du présent rapport.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.com).

Annexe 2.1 – Rapport du Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération des mandataires sociaux

Le présent rapport a été établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce dans la perspective du vote des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 12 mai 2017, sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président et aux membres du Directoire et au Président et aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2017 à raison de leur mandat.

La politique des rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire et du Président et des membres du Conseil de Surveillance est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le « CNRG »), qui souhaite que celle-ci soit perçue comme juste et équilibrée tant par les actionnaires que les salariés.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. Des hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La politique de rémunérations et avantages de toute nature vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires.

1. La gouvernance en matière de politique des rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire et du Président et des membres du Conseil de surveillance

La politique de rémunération et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire et du Président et des membres du Conseil de Surveillance est revue chaque année. Elle est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. La définition de cette politique et sa mise en application tiennent compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée et s'appuie sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération et avantages de toute nature réalisées par des consultants externes.

1.1 LA COMPOSITION ET LE RÔLE DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2016, le CNRG est composé de quatre membres, dont trois sont indépendants et un représente les salariés actionnaires. Il ne comporte aucun dirigeant mandataire social du groupe Vallourec et est présidé par un membre indépendant. Ses membres sont :

- M. Pierre Pringuet, Président, membre indépendant, Vice-Président du Conseil de Surveillance et Membre Référent ;
- Mme Laurence Broseta, membre indépendant ;
- Mme Pascale Chargrassé, représentante des salariés actionnaires ; et
- Mme Alexandra Schaapveld, membre indépendant.

En matière de rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire, le CNRG :

- prépare l'évaluation annuelle du Président et des membres du Directoire ;
- propose au Conseil de Surveillance les principes de la politique de rémunération et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire, et notamment les critères de détermination, la structure et le niveau de cette rémunération (part fixe, variable annuel et moyen et long terme), y compris les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite ;
- propose au Conseil le nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au Président et à chacun des membres du Directoire ;
- formule au Conseil des propositions sur les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président et des membres du Directoire.

En matière de rémunérations et avantages de toute nature des membres du Conseil de Surveillance, le CNRG :

- propose au Conseil de Surveillance les principes et critères de la politique de rémunération et avantages de toute nature des membres Conseil de Surveillance, et notamment la répartition entre la part fixe et la part assise sur l'assiduité des jetons de présence, et la structure de rémunération de la Présidente et du Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Afin d'assurer une cohérence entre les rémunérations versées et les avantages de toute nature attribués au Président et aux membres du Directoire et celles prévalant au sein du Groupe, le CNRG examine la politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe et est informé en particulier de la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif et plus généralement de la politique de rémunération du Groupe.

Le Document de référence 2016 comporte une description de l'activité du CNRG au cours de l'exercice écoulé.

Pour la préparation de ses travaux en matière de rémunérations, le CNRG peut solliciter des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité. Les honoraires de ces consultants sont réglés sur le budget du Conseil de Surveillance, revu chaque année par le Conseil. Le CNRG fixe lui-même la composition des panels de référence.

Le CNRG rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le CNRG associe à sa réflexion des experts en gouvernance et en ingénierie de la rémunération et avantages de toute nature des dirigeants qui sont invités à partager leur savoir-faire et leur expérience à l'occasion de réunions de travail auxquelles sont également conviés les responsables fonctionnels internes.

En amont de la tenue effective des réunions du CNRG, le Président du CNRG échange avec les consultants sollicités et les autres membres du CNRG, et tient plusieurs réunions de travail avec les responsables fonctionnels internes afin de s'assurer que toutes les questions examinées par le CNRG sont documentées de manière exhaustive et pertinente.

Le CNRG s'adjoit également l'expertise du Comité Financier et d'Audit pour déterminer et apprécier la pertinence des critères quantitatifs financiers de la rémunération monétaire variable et des instruments d'incitation à moyen et long terme attribués au Président et aux membres du Directoire.

Le CNRG rend compte oralement de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance. Un compte-rendu écrit de chaque réunion du Comité est établi par le secrétaire du Comité sous l'autorité du Président du Comité et transmis aux membres du Comité. Il est inclus dans les dossiers de la réunion du Conseil suivant celle durant laquelle il est rapporté.

1.2 LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

■ Rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire à court et long terme (part fixe, part variable, instruments de fonds propres (actions de performance et stock-options)) ainsi que les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite et les dispositifs de départ particuliers.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur les rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance délibère sur les rémunérations du Président et des membres du Directoire hors la présence de ceux-ci.

Tous les éléments de rémunérations et avantages de toute nature potentiels ou acquis du Président et des membres du Directoire sont rendus publics après la réunion du Conseil les ayant arrêtés par une insertion sur le site internet de Vallourec.

■ Rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations et avantages de toute nature des membres du Conseil de Surveillance. Il répartit entre ses membres les jetons de présence dans le cadre de l'enveloppe annuelle autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire et détermine la rémunération allouée à la Présidente et au Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur la rémunération allouée à la Présidente et au Vice-Président du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance délibère hors la présence de ceux-ci.

2. La politique du Conseil de Surveillance en matière de rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire

2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance procède à une appréciation globale des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire et ses décisions sont animées par les principes suivants :

- **la prise en compte de la performance à court, moyen et long terme** : la structure de rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé (performance court terme) et des instruments de fonds propres reflétant la performance sur une durée de trois ans s'agissant des actions de performance, et de quatre ans s'agissant des stock-options (performance long terme) ; les critères de performance utilisés correspondent aux objectifs financiers et opérationnels de l'entreprise ;
- **l'équilibre entre les rémunérations et avantages de toute nature fixe, variable court terme et variable moyen et long terme** : le CNRG veille à équilibrer les rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme) ;
- **la compétitivité** : le Conseil de Surveillance veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le CNRG analyse les données d'un panel de sociétés cotées comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière. Dans ce cadre, le positionnement souhaitable de la rémunération et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire serait autour de la médiane de l'échantillon ;
- **la cohérence des rémunérations entre chacun des membres du Directoire** : les rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire sont fixés en fonction de leurs responsabilités au sein du Groupe, dans le respect d'un rapport de proportion raisonnable, afin d'encourager la collégialité de l'engagement du Directoire, pris dans son ensemble, à l'égard du Groupe ;
- **la cohérence avec la structure des rémunérations et avantages de toute nature des salariés prévalant dans le Groupe** : une part importante des cadres du Groupe bénéficient d'une structure de rémunération et avantages de toute nature qui, comme celle du Président et des membres du Directoire, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

2.2 LE STATUT DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Président du Directoire ne dispose d'aucun contrat de travail.

Les membres du Directoire peuvent être titulaires de contrats de travail dont l'exécution est alors suspendue pendant la durée de leurs fonctions de membres du Directoire.

2.3 LES COMPOSANTES DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

2.3.1 Poids des composantes des rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire

Les principales composantes des rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composantes	Finalités
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés
Part variable	Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes	Actions de performance Association à la performance moyen terme et alignement avec les intérêts des actionnaires
	Stock-options Association à la performance long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires

Le Conseil de Surveillance veille à équilibrer les rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme). La pondération visée pour chacune de ces composantes est d'un tiers, étant précisé que la part variable est intégrée pour son montant à la cible et les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme sont valorisés selon leur valeur comptable pour une performance à la cible.

2.3.2 La part fixe du Président et des membres du Directoire

La part fixe est réexaminée tous les ans sur la base de la responsabilité assumée par le Président et chacun des membres du Directoire et du secteur d'activité de Vallourec marqué par la cyclicité.

À cet effet, le CNRG s'appuie sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Il compose le panel et pratique, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil de Surveillance porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable en application des principes décrits au point 2.1 ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance veille également à ce que les évolutions des parts fixes du Président et des membres du Directoire apparaissent modérées au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français sur la même période.

A titre d'illustration pour l'exercice 2017, la part fixe de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, s'élève à 798 000 euros et est inchangée depuis 2014, la part fixe de M. Jean-Pierre Michel, membre

du Directoire, s'élève à 450 000 euros et est inchangée depuis 2012 et la part fixe de M. Olivier Mallet s'élève à 420 000 euros et est inchangée depuis 2014.

2.3.3 La part variable du Président et des membres du Directoire

La part variable vise à associer le Président et les membres du Directoire à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG.

Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance sont atteints et des niveaux maximums traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Au titre de l'exercice 2017, la part variable du Président du Directoire pourra varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums. Pour les membres du Directoire, les parts variables pourront varier de 0 à 75 % de leurs parts fixes à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximums.

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantifiable ou qualitative dont les seuils minimums, cible et maximum sont fixés par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. Les critères quantifiables sont pondérants.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

Pour 2017, afin de prendre en compte les enjeux, le Conseil de Surveillance a décidé d'articuler les parts variables du Président et des membres du Directoire autour de trois axes fondamentaux pour le Groupe :

	Président du Directoire (part variable cible : 100 % de la part fixe)	Membres du Directoire (autre que le Président) (part variable cible : 75 % de la part fixe)
1. Performance Financière		
Plan de compétitivité, EBITDA, PRI	Pondération : 60 %	Pondération : 45 %
2. Performance opérationnelle		
Déploiement de la nouvelle organisation et adaptation	Pondération : 25 %	Pondération : 18,75 %
3. RSE		
Sécurité, Environnement	Pondération : 15 %	Pondération : 11,25 %

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président et aux membres du Directoire est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

2.3.4 Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme du Président et des membres du Directoire

2.3.4.1 Actions de performance et options

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions. Le Conseil de Surveillance considère que la combinaison de ces deux outils qui alignent les intérêts des bénéficiaires sur ceux des actionnaires est importante dans la mesure où les actions de performance associent à une performance moyen terme tandis que les options associent à une performance long terme.

Sous réserve de l'adoption des 26^e et 27^e résolutions par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoquée pour le 12 mai 2017, le Conseil de Surveillance a autorisé la reconduction :

- pour la onzième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'actions de performance, au bénéfice du Président et des membres du Directoire, des membres du Comité Exécutif et cadres ;
- pour la onzième année consécutive, un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions, au bénéfice des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

Pour le Président et les membres du Directoire, ainsi que pour les membres du Comité Exécutif, la répartition entre les deux instruments est d'environ trois quarts d'actions de performance et un quart d'options de souscription ou d'achat d'actions. Pour les cadres, le Conseil, sur recommandation du CNRG et conformément aux pratiques de marché, a décidé de ne plus attribuer d'options à partir de 2017 mais d'augmenter le nombre d'actions de performance. Dans cet ensemble, la part qui sera attribuée aux membres du Directoire ne pourra dépasser 15 % de l'ensemble des attributions d'actions de performance et 50 % de l'ensemble des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options attribuées au Président et aux membres du Directoire, le CNRG examine la juste valeur desdits instruments et définit ensuite un volume d'attribution permettant d'assurer un équilibre des rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme). Ces dernières années, l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments attribués n'a toutefois pas permis d'assurer cet équilibre. Le Conseil, sur recommandation du CNRG a décidé de revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant environ un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération et avantages de toute nature (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme). Dans ce cadre, le Conseil, sur proposition du CNRG, a décidé qu'au titre de l'année 2017 le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représenterait à la cible 22 % de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération et avantages de toute nature.

Actions de performance

Sous réserve de l'adoption de la 27^e résolution par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée pour le 12 mai 2017, les actions de performance qui seront attribuées au Président et aux membres du Directoire en 2017 seront soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants en ligne avec les objectifs du Plan de Transformation visant à améliorer la compétitivité du Groupe :

- un critère absolu interne : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;
- un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 50 %) ;

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient d'attribution variera ainsi de 0 à 2 dans les conditions suivantes :

- Critère absolu interne assis sur la réduction des coûts (C1) : le coefficient 1 correspondrait à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance Envisagée C1, et de 2 si la performance réalisée était supérieure de 2 points ou plus à la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.
- Critère relatif externe assis sur la croissance du taux de marge brute d'exploitation (C2) : le coefficient 1 correspondrait à une croissance du taux de marge brute d'exploitation égale à la croissance médiane du taux de marge brute du panel (la « Performance du Panel »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance du Panel, et de 2 si la performance réalisée était supérieure de 2 points ou plus à la Performance du Panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Sous réserve de l'adoption de la 26^e résolution par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée pour le 12 mai 2017, les options de souscription ou d'achat d'actions qui seront attribuées au Président et aux membres du Directoire en 2017 seront soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;
- un critère relatif externe : le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) pour les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 50 %).

Le nombre d'options définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 2 dans les conditions suivantes :

- Critère absolu interne assis sur le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe (C1) : le coefficient 1 correspondrait à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure à 70 % de la Performance Envisagée C1, et de 2 si la performance réalisée était supérieure ou égale à 120 % de la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.
- Critère relatif externe assis sur le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) (C2) : le coefficient 1 correspondrait à une performance se situant entre le 5^e et le 6^e décile du panel de sociétés comparables. Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure 4^e décile du panel ; il serait de 0,8 si la performance réalisée était classée au 5^e décile du panel et de 2 si la performance réalisée était supérieure au 8^e décile du panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Le caractère confidentiel des premiers critères absolus des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions ne permet pas d'en divulguer la teneur à la cible. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum, cible et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des stock-options, les critères relatifs représentent 50 %.

Le Conseil de Surveillance considère que les critères de performance applicables aux options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance attribuées au Président et aux membres du Directoire sont corrélés à l'évolution sur le moyen et long terme des résultats et de la performance globale du Groupe.

Le Président et les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016, le Conseil de Surveillance peut prévoir lors de l'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien de tout ou partie des plans de rémunérations de long terme non encore acquis, des options non encore levées ou des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire.

2.3.5 Les avantages en nature du Président et des membres du Directoire

En matière d'avantages en nature, le Président et les membres du Directoire bénéficient, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe, d'une voiture de fonction.

2.3.6 Les jetons de présence du Président et des membres du Directoire

Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

2.3.7 Le régime de retraite supplémentaire du Président et des membres du Directoire

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, le Président et les membres du Directoire disposent d'un dispositif global de retraite supplémentaire permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de l'entreprise par la définition de conditions de performance.

Ce nouveau dispositif a été mis en place en 2016 en remplacement du régime de retraite supplémentaire à prestations définies précédemment en vigueur. Ce nouveau régime assurera à chacun de ses bénéficiaires, individuellement, un niveau de rente nette identique à celui du régime précédent tout en permettant à la société de réaliser une économie d'environ 22 %.

Ce dispositif, soumis à la procédure des conventions réglementées des articles L. 225-86 et suivants et de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 (sixième, huitième et neuvième résolutions).

Le nouveau dispositif global de retraite supplémentaire mis en place en 2016 comporte les trois volets suivants :

- Fermeture du régime à prestations définies
Le Président et les membres du Directoire bénéficient, comme 31 autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité, du régime de retraite à prestations définies dans les conditions fixées par le règlement de fermeture, aux termes duquel aucun droit potentiel nouveau ne sera créé au titre du régime fermé et les bénéficiaires ne pourront bénéficier des droits passés « cristallisés » que s'ils obtiennent la liquidation de leur pension de Sécurité sociale.
- Régime collectif et obligatoire à cotisations définies
Le Président et les membres du Directoire bénéficient d'un nouveau régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire bénéficiant à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité ⁽¹⁾. La cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre 5 et 8 plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

L'engagement financier de l'entreprise est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

- Régime individuel soumis à critères de performance
Le Président et les membres du Directoire bénéficient, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité ⁽²⁾, d'un nouveau dispositif de retraite individuel à cotisation définie bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer des conditions de performance.

(1) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et sous réserve de l'achèvement des procédures légales les salariés de Vallourec Tubes. Les salariés éligibles sont ceux dont la rémunération annuelle dépasse quatre plafonds de la Sécurité sociale (en 2016 : 4 x 38 616 €), soit environ cinquante cadres dirigeants du Groupe, en ce compris les trois membres du Directoire.

(2) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et Vallourec Tubes dont l'ancienneté dans le Groupe est au moins égale à 3 années et dont la rémunération excède huit plafonds de Sécurité sociale, soit potentiellement huit cadres dirigeants, en ce compris les trois membres du Directoire.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale sera due au titre de l'année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible ; aucune cotisation ne sera versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation variera de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

La contribution de l'entreprise est égale à un pourcentage de la rémunération brute permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'Impôt sur le revenu généré par cette contribution, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Il est souligné que la société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

Ces régimes visent à améliorer le revenu de remplacement des bénéficiaires et n'accordent aucun avantage particulier au Président et aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe.

La rémunération globale du Président et des membres du Directoire a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

2.3.8 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président et des membres du Directoire

Les principes des dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président et des membres du Directoire sont restés inchangés depuis 2013. Ces dispositifs ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 (quatrième et septième résolutions).

2.3.8.1 Le dispositif lié à la cessation des fonctions du Président du Directoire

■ Indemnité monétaire de fin de mandat du Président du Directoire

Conformément aux recommandations de l'AMF et au Code AFEP-MEDEF avant sa révision de novembre 2016, l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président du Directoire ne sera due qu'en cas de départ contraint. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où le Président du Directoire a la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat est limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »). Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité devait être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation des conditions de performance figurant au paragraphe 2.3.8.3. ci-après.

■ Obligation de non concurrence à la charge du Président du Directoire

Compte tenu de son expertise dans le secteur de l'acier, le Conseil de Surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant le Président du Directoire à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ du Président du Directoire, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de l'acier, sans restriction de territorialité.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement au Président du Directoire d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ du Président du Directoire.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa vingt-quatrième résolution.

2.3.8.2 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles peut prétendre chaque membre du Directoire en cas de départ contraint pour décider d'octroyer ou non une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de départ contraint. À cet effet le Conseil examine en particulier :

- (i) l'indemnité contractuelle de licenciement le cas échéant prévue dans le contrat de travail et susceptible d'être due en cas de rupture du contrat de travail ;
- (ii) l'ancienneté dans le Groupe Vallourec et le montant de l'indemnité de licenciement auquel le membre du Directoire concerné aurait droit, en application de la convention collective applicable, en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave.

En cas d'absence d'indemnité contractuelle de licenciement et d'ancienneté limitée ouvrant droit à une indemnité de licenciement peu élevée, le membre du Directoire concerné pourra bénéficier d'une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de départ contraint.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat est limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »), et ne sera pas dû dans le cas où le membre du Directoire concerné a la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Le cumul de l'indemnité due au titre de la Convention Collective, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation des conditions de performance figurant au paragraphe 2.3.8.3. ci-après.

2.3.8.3 Conditions de performance de l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président du Directoire et des membres du Directoire

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du CNRG, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois derniers exercices clôturés, et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du CNRG, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable calculée par rapport à la part variable cible. Le maximum de 30 points sera atteint pour une part variable calculée égale à 100 % de la cible et le minimum de 0 point pour une part variable calculée égale à 0 % de la cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12^e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Vallourec communique rétrospectivement chaque année les taux de réalisation de CP.

2.3.9 Rémunérations exceptionnelles du Président et des membres du Directoire

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016, le Conseil de Surveillance peut, sur recommandations du CNRG, attribuer une rémunération exceptionnelle au Président du Directoire et/ou aux membres du Directoire si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Sa décision doit être motivée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération exceptionnels au Président et aux membres du Directoire est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

2.3.10 Indemnité de prise de fonction du Président et des membres du Directoire

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016, le Conseil de Surveillance peut, sur recommandations du CNRG, accorder à un nouveau Président du Directoire ou membre du Directoire venant d'une société extérieure au groupe une indemnité de prise de fonctions destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité devra être explicitée et rendue publique au moment de sa fixation.

3. La politique du Conseil de Surveillance en matière de rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Conseil de Surveillance

3.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent exclusivement des jetons de présence pour l'exercice de leur mandat.

Ces jetons de présence sont répartis par le Conseil de Surveillance entre ses membres, sur proposition du CNRG, dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le montant de cette enveloppe doit être adapté au niveau des responsabilités encourues par les membres du Conseil et au temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une fraction de jetons de présence fixe et une fraction assise sur l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et aux réunions des Comités dont ils sont membres.

(1) À compter du jour de leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins 50 actions Vallourec. Les 450 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonction et ce, afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables au membre représentant les salariés actionnaires.

Présidente et Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance

La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle fixe exclusivement. Cette approche est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité de la Présidente du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celle-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités.

Le Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, perçoit un montant supplémentaire fixe annuel de jetons de présence pour ses fonctions de Membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

La Présidente du Conseil de Surveillance, de même que les autres membres, ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

Les membres du Conseil de Surveillance ont l'obligation d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de leur mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec ⁽¹⁾.

3.2 LES COMPOSANTES DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DE LA PRÉSIDENTE ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Participation aux réunions du Conseil de Surveillance

Le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance est autorisé à répartir entre ses membres en 2017 s'inscrit

dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 650 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 (treizième résolution).

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016, qui requièrent que la fraction des jetons de présence assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, la part fixe s'élève à 1/3 des jetons de présence et la part variable assise sur l'assiduité à 2/3 des jetons de présence.

Le Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, perçoit, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 650 000 euros susvisée, un montant supplémentaire fixe annuel de jetons de présence pour ses fonctions de membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

Participations aux réunions des Comités

Les membres et le Président de chacun des Comités perçoivent, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 650 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités.

Rémunération de la Présidente

La Présidente du Conseil perçoit une rémunération annuelle fixe qui n'a pas évolué depuis sa fixation en 2014.

Le Conseil de Surveillance

Annexe 2.2 – Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2016 des membres du Directoire

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 26 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016 (le « Code AFEP-MEDEF ») dans la perspective du vote impératif des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 12 mai 2017, sur les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire.

Les rémunérations et avantages de toute nature des membres du Directoire sont définis par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le « CNRG »), qui souhaite que celle-ci soit perçue comme juste et équilibrée tant par les actionnaires que les salariés.

1. La gouvernance en matière de politique des rémunérations et avantages de toute nature des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est revue chaque année en conformité avec la politique des rémunérations et avantages de toute nature applicable aux membres du Directoire. Cette politique et la gouvernance en la matière sont présentées dans le rapport établi en application de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce dans la perspective du vote des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 12 mai 2017, sur les principes et les critères de détermination, de

répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat.

2. La rémunération des membres du Directoire

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

La rémunération des membres du Directoire exposée ci-après correspond à l'ensemble des éléments versés, attribués ou applicables sur l'année 2016 ou au titre de l'année 2016.

2.2 LE STATUT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Directoire est composé de trois membres :

- M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, qui ne dispose d'aucun contrat de travail ;
- MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, titulaires de contrats de travail dont l'exécution est suspendue pendant la durée de leurs mandats de membres du Directoire.

Par ailleurs, chacun détient respectivement 67 819, 21 897 et 28 836 actions Vallourec.

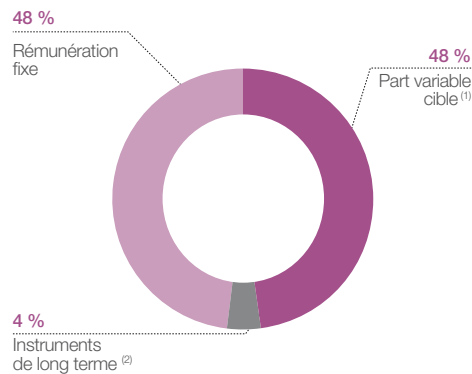
2.3 LES COMPOSANTES DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

2.3.1 Le poids respectif des composantes des rémunérations des membres du Directoire

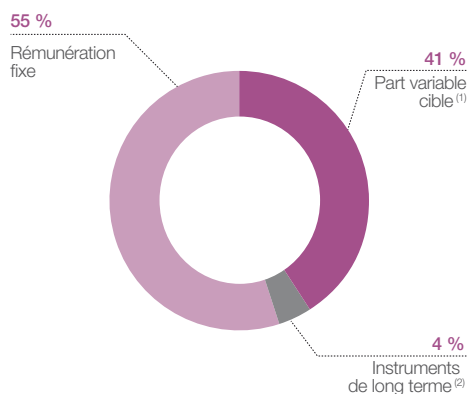
Conformément à la politique de rémunération, la pondération visée pour chacun des trois éléments de rémunérations et avantages de toute nature (part fixe, part variable annuelle et instruments long terme) est d'un tiers. L'importante volatilité du marché boursier et l'opération spécifique sur le capital réalisée au premier semestre 2016 a conduit le Conseil de Surveillance à décider, par dérogation à cette politique, de ne pas revoir à la hausse le nombre d'instruments long terme attribués en 2016 et ce, malgré leur faible valeur IFRS à la date d'attribution.

En conséquence, à la cible, le poids respectif de chacun de ces éléments se répartissait comme suit :

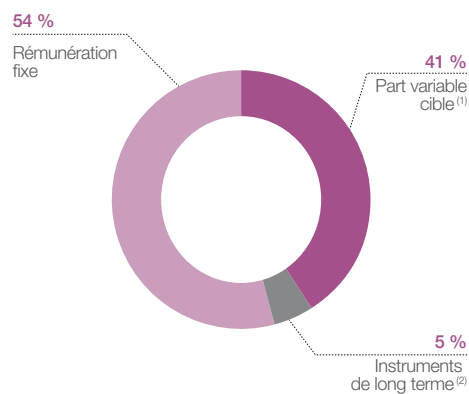
M. Philippe CROUZET



M. Jean-Pierre MICHEL



M. Olivier MALLET



(1) La part variable est intégrée pour son montant à la cible.

(2) Actions de performance et options de souscription d'actions attribuées au titre de l'année 2016 selon la valorisation comptable IFRS de mai 2016.

2.3.2 La part fixe

Conformément à la politique de rémunération, le Conseil de Surveillance ayant constaté début 2016 que :

- les responsabilités des membres du Directoire n'avaient pas évolué, et
- l'examen des enquêtes de rémunération ne laissait pas apparaître des distorsions importantes par rapport à la médiane des rémunérations des mandataires sociaux des 14 sociétés du panel de comparaison ;

il a décidé de ne pas faire évoluer les parts fixes des trois membres du Directoire en 2016.

Ainsi :

- **la part fixe de M. Philippe Crouzet**, qui avait été portée à 798 000 euros en 2014, est restée inchangée ;
- **la part fixe de M. Jean-Pierre Michel**, qui avait été portée à 450 000 euros en 2012, est restée inchangée ;
- **la part fixe de M. Olivier Mallet**, qui avait été portée à 420 000 euros en 2014, est restée inchangée.

Au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français entre 2009 et 2016, les évolutions des parts fixes des membres du Directoire sur la même période apparaissent modérées, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Évolution des rémunérations fixes des salariés français du groupe et des membres du Directoire sur la période 2009-2016 - en année pleine

Membres du Directoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution totale
Philippe Crouzet	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 € soit 0 %	+ 5 % sur la période
Jean-Pierre Michel	430 000 €	430 000 €	430 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 € soit 0 %	+ 4,65 % sur la période
Olivier Mallet	375 000 €	375 000 €	375 000 €	400 000 €	400 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 € soit 0 %	+ 12 % sur la période
Somme des budgets d'augmentation des salariés du Groupe (budgets 2009 à 2016)									+ 15,5 % sur la période

2.3.3 La part variable

La part variable correspond à un pourcentage de la part fixe. Elle prévoit des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance sont atteints et des niveaux maximums traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Au titre de l'exercice 2016, les parts variables des membres du Directoire sont restées inchangées tant dans leur structure que dans

leurs niveaux minimum et maximum. Ainsi la part variable 2016 de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums. Pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, les parts variables 2016 pouvaient varier de 0 à 75 % de leurs parts fixes à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximums. En synthèse, les éléments de rémunérations monétaires des membres du Directoire s'établissaient comme suit :

	Philippe Crouzet, Président du Directoire	Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire	Olivier Mallet, Membre du Directoire
Part fixe <i>En euros</i>	798 000	450 000	420 000
Part variable cible <i>En % de la part fixe</i>	100 %	75 %	75 %
Part variable maximum <i>En % de la part fixe</i>	135 %	100 %	100 %

Les parts variables 2016 étaient subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis, de nature quantifiable ou qualitative dont les seuils minimums, cible et maximum ont été fixés par le Conseil de Surveillance, après un examen approfondi du Comité des Nominations, des Rémunérations de la Gouvernance.

Afin de mieux appréhender la performance du Directoire, il convient de se remémorer le contexte auquel Vallourec fait face depuis plusieurs années avec :

- une transformation durable de son environnement de marché, marquée par la surcapacité mondiale de production de tubes sans soudure ;
- un retournement très sévère du cycle du pétrole, marqué par la baisse drastique et continue du prix du baril. Cette baisse s'est traduite par un report massif des investissements des compagnies pétrolières, et par l'affirmation nouvelle d'une volonté de changer en profondeur leur business model ;
- une pression grandissante des compagnies pétrolières sur les prix des fournisseurs, qui s'étend progressivement aux produits premium.

Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a décidé d'articuler les objectifs du Directoire autour des trois axes fondamentaux visant à rétablir l'équilibre économique de la société à court terme. En 2016, pour la première fois, les trois membres du Directoire se sont vu fixer des objectifs identiques :

- 3 objectifs liés au Plan de Transformation :
 - EBITDA,
 - Plan d'Économies (Valens) : ce plan pluriannuel a déjà généré des réductions de coûts élevées en 2015. Compte tenu de son importance pour le renforcement structurel du groupe, l'objectif y afférent a été reconduit en 2016,

- Réorganisation industrielle globale du Groupe, intégrant les sujets suivants : (i) la réalisation de la fusion ⁽¹⁾ des principales entités brésiliennes du Groupe et la création de la nouvelle entité dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil, (ii) la prise de contrôle de Tianda Oil Pipe, et (iii) la rationalisation des activités européennes du Groupe ;

- 2 objectifs liés au plan de financement :

- réussite de l'augmentation de capital d'un milliard d'euros,
- amélioration de la dette nette du Groupe conformément à la prévision (« guidance ») communiquée au marché ;

- 2 objectifs liés à la sécurité :

- TRIR taux d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées,
- LTIR taux d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

L'enjeu sécurité étant toujours au cœur des préoccupations du Groupe.

En 2016, les objectifs de nature quantifiable (objectifs financiers et de sécurité) représentaient 80 % de la part variable cible de MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet :

- la part des objectifs de performance financière a été portée à 70 % de la part variable cible (contre 60 % en 2014 et 2015) ;
- la part des objectifs de performance sociétale a été maintenue à 10 % de la part variable cible, comme en 2014 et 2015.

(1) Par l'apport de l'activité tubulaire de Vallourec Tubos do Brasil (VBR) à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB).

Dans ce cadre, les parts variables de chacun des membres du Directoire au titre de l'exercice 2016 ont été fixées comme suit :

Part variable 2016	Membres du Directoire		
	Philippe Crouzet	Jean-Pierre Michel	Olivier Mallet
Structure et niveau de la part variable (exprimée en pourcentage de la part fixe)	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 135 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.
Plan de transformation	Poids dans la part variable cible : 45 %.	Poids dans la part variable cible : 33,75 %.	Poids dans la part variable cible : 33,75 %.
EBITDA	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	0 %	0 %	0 %
Plan de Compétitivité/réduction des coûts	Ce critère variait de 0 à 5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 6,75 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 3,75 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 5 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 3,75 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 5 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	6,75 %	5 %	5 %
Mise en œuvre des projets (critère qualitatif)	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	20 %	15 %	15 %
Total calculé en euros des objectifs du plan de transformation	213 465 €	90 000 €	84 000 €
Plan de Financement	Poids dans la part variable cible : 45 %.	Poids dans la part variable cible : 33,75 %.	Poids dans la part variable cible : 33,75 %.
Augmentation de capital	Ce critère variait de 0 à 25 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 33,75 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 18,75 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 25 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 18,75 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 25 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	25 %	18,75 %	18,75 %
Dette Nette	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	27 %	20 %	20 %
Total calculé en euros des objectifs du plan de financement	414 960 €	174 375 €	162 750 €
Sécurité	Poids dans la part variable cible : 10 %.	Poids dans la part variable cible : 7,5 %.	Poids dans la part variable cible : 7,5 %.
Sécurité (TRIR) (LTIR) ^(a)	Ces critères variaient de 0 à 10 % à la cible et pouvaient s'établir à 13,5 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 7,5 % à la cible et pouvaient s'établir à 10 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 7,5 % à la cible et pouvaient s'établir à 10 % au maximum.
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	6,37 %	4,72 %	4,72 %
Total calculé en euros des objectifs de sécurité	50 832 €	21 240 €	19 824 €
Pourcentage de la part variable par rapport à la part variable cible	85 %	85 %	85 %
Part variable en pourcentage de la part fixe de la rémunération	85,1 %	63,5 %	63,5 %
Part variable calculée en euros	679 257 €	285 615 €	266 574 €
Part Variable effectivement Payée	679 257 €	285 615 €	266 574 €

(a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats des indicateurs de Lost Time Injury Rate (LTIR) et Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesurent respectivement le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées et le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

La part variable monétaire des membres du Directoire doit refléter les performances du Directoire par rapport aux enjeux de transformation et de financement du Groupe.

À cet égard, la majorité des objectifs ont été atteints ou dépassés.

- La réussite du Plan de Transformation a permis de repositionner le Groupe pour qu'il profite pleinement de la reprise de l'industrie pétrolière le moment venu.

Le Conseil de Surveillance souligne la performance réalisée cette année encore sur l'objectif de réduction des coûts, qui s'élève pour 2016 à 150 millions d'euros conformément aux engagements pris par la société.

En outre, les mesures ambitieuses du Plan de Transformation, visant à rationaliser l'empreinte industrielle du Groupe et à améliorer sa compétitivité, ont été pleinement réalisées par le Directoire comme l'illustrent la création de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil en partenariat avec NSSMC qui en détient 15 % et l'acquisition de Tianda Oil Pipe, pôle de production hautement compétitif en Chine, dont Vallourec détient aujourd'hui 99,03 % du capital, ainsi que la profonde réorganisation réalisée en Europe à travers notamment une réduction des capacités européennes de 50 % centrée sur les activités sur les produits et solutions à valeur ajoutée. Les mesures sociales entreprises en France ont été accompagnées de différentes actions de réindustrialisations permettant de réduire au minimum le nombre de départs contraints et de préserver au mieux l'avenir industriel des régions concernées.

Quant à l'EBITDA, il a été impacté par un marché en décroissance continue, tant en volume qu'en prix bien que sa dégradation ait été contenue grâce aux différentes actions entreprises par le Directoire.

- S'agissant du plan de financement, le Conseil de Surveillance s'est félicité du succès de l'augmentation de capital de 1 milliard d'euros, menée par le Directoire malgré des circonstances de marché très difficiles. Avec un taux de souscription d'environ 160 % pour la partie avec maintien du droit préférentiel de souscription, le succès de cette opération témoigne de la confiance des investisseurs et des partenaires stratégiques du Groupe dans les perspectives de Vallourec. La réussite de cette recapitalisation ainsi que l'extension des lignes bancaires ont permis d'éloigner les craintes des investisseurs sur la structure bilanciale du Groupe et sa capacité à surmonter la crise.

Plus généralement, l'ensemble des actions menées par le Directoire en 2016 ont permis une réduction significative de la dette nette du Groupe, supérieure à la prévision (« guidance ») annoncée au marché à l'occasion de l'annonce du projet d'augmentation de capital le 1^{er} février 2016 : le Directoire a donc surperformé sur ce critère.

Le cours de bourse a augmenté de 26 % en 2016 et de 73 % entre le lancement de l'augmentation de capital et la fin de l'année. La performance boursière de Vallourec est ainsi sur 12 mois la troisième du SBF 120.

- La sécurité des hommes reste au cœur des préoccupations du Groupe. Aussi, le Conseil de Surveillance se réjouit des bons résultats en matière de sécurité, notamment l'absence d'accident mortel pour la deuxième année consécutive, mais souhaite voir s'améliorer les performances relatives aux accidents avec arrêt.

2.3.4 Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme

2.3.4.1 Actions de performance et options attribuées en 2016

En 2016, le Conseil de Surveillance a autorisé la reconduction :

- pour la dixième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre cible de 800 000 actions de performance, au bénéfice de 530 cadres et des trois membres du Directoire, dans le cadre de la vingtième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 mai 2014 ;
- pour la dixième année consécutive, un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre cible de 420 000 options de souscription d'actions, au bénéfice de 425 cadres et des trois membres du Directoire, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014.

Dans cet ensemble qui représente 0,18 % du capital social au 31 décembre 2016, la part attribuée aux membres du Directoire s'établit à 5,34 % de l'ensemble de l'autorisation d'attributions et 0,01 % du capital social.

Pour 2016, le Conseil de Surveillance n'a pas souhaité compenser l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments attribués en augmentant le nombre d'actions de performance et d'options attribuées. Ainsi, par exception à la politique de rémunération, la valeur d'attribution des actions de performance et des options au Directoire représentent en 2016 moins du tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération et avantages de toute nature (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme).

Les **actions de performance** attribuées aux membres du Directoire en 2016 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantifiables suivants :

- un critère interne : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2016, 2017 et 2018 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2016, 2017 et 2018. Ce critère a un poids de 50 % ;
- un critère externe : le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Ce critère a un poids de 50 % ;

Le panel utilisé étant le suivant : NSSMC, Halliburton, NOV, Schlumberger, Technip, Baker Hughes, TMK, Tenaris, Alstom, Areva, U.S. Steel, Thyssen Krupp, Arcelor Mittal, Salzgitter AG.

Le nombre d'actions de performance attribuées par le Conseil de Surveillance en 2016 à M. Philippe Crouzet a été de 22 036 (après application des ajustements d'usage suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription). Cette attribution est inchangée par rapport au nombre d'actions attribuées en 2015 (après application des mêmes ajustements).

Le nombre d'actions de performance attribuées en 2016 à M. Jean-Pierre Michel et M. Olivier Mallet a été pour chacun de 10 370 (après application des ajustements d'usage suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription). Cette attribution est inchangée par rapport au nombre d'actions attribuées en 2015 (après application des mêmes ajustements).

Les **options de souscription** d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2016 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantifiables suivants :

- un critère interne : le résultat brut d'exploitation consolidé, à taux de change et périmètre constant sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019, comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019. Ce critère a un poids de 50 % ;
- un critère externe : le taux de marge brute d'exploitation sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Ce critère a un poids de 50 % ;

Le panel utilisé est le suivant : NSSMC, Halliburton, NOV, Schlumberger, Technip, Baker Hughes, TMK, Tenaris, Alstom, Areva, U.S. Steel, Thyssen Krupp, Arcelor Mittal, Salzgitter AG.

Le nombre d'options attribuées par le Conseil de Surveillance en 2016 à M. Philippe Crouzet a été de 30 145 (après application des ajustements d'usage suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription).

Le nombre d'options attribuées en 2016 à M. Jean-Pierre Michel et M. Olivier Mallet a été pour chacun de 14 159 (après application des ajustements d'usage suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription).

Le caractère confidentiel des informations relatives aux deux critères internes ne permet pas de divulguer les cibles, seuils minimum et maximum. Mais ces valeurs, entre lesquelles une progression linéaire aura été appliquée, seront communiquées à l'issue de la période d'appréciation de la performance.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des options, les critères externes représentent 50 %.

Après application de ces conditions strictes, le nombre d'actions acquis par chacun des membres du Directoire s'établit comme suit :

Plan d'actions de performance 2013				
Membres du Directoire	Philippe Crouzet	Jean-Pierre Michel	Olivier Mallet	Total
Nombre d'actions attribuées le 29 mars 2013	9 023	4 436	3 609	17 068
Nombre d'actions acquises au 29 mars 2016 en application des conditions de performance	1 814	892	726	3 432
Pourcentage d'actions acquises au 29 mars 2016 rapporté au nombre d'actions attribuées le 29 mars 2013	20,1	20,1	20,1	20,1

Le Conseil de Surveillance considère que les critères de performance applicables aux actions de performance attribuées aux membres du Directoire sont corrélés à l'évolution sur le moyen et long terme des résultats et de la performance globale du Groupe.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à

2.3.4.2 Actions de performance acquises en 2016

La période d'appréciation de la performance du d'action de performance du 29 mars 2013 est arrivée à échéance 29 mars 2016. Les actions attribuées au titre de ce plan, dans le cadre de la 19^e résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, étaient soumises aux conditions de performance suivantes :

- taux prévisionnel de rendement du capital investi sur les années 2013, 2014 et 2015 comparé au taux prévisionnel de rendement du capital investi inscrit au budget 2013, 2014 et 2015. Si le taux était inférieur à 75 % du budget alors le coefficient était égal à zéro et si le taux atteignait le budget alors le coefficient était de 1. Le poids de ce critère est de 40 %. Le résultat sur ce critère a été égal à zéro ;
- le chiffre d'affaires sur la période 2013-2015 comparé au chiffre d'affaires inscrit aux budgets 2013, 2014 et 2015. Si le chiffre d'affaires était inférieur à 85 % du budget alors le coefficient était égal à zéro et si le taux atteignait le budget alors le coefficient était de 1. Le poids de ce critère est de 30 %. Le résultat sur ce critère a été de 0,67 ;
- la performance relative de l'action Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2015 par rapport à un panel de référence. Si la performance était inférieure de 10 % à celle du panel alors le coefficient était égal à zéro et si la performance était égale à celle du panel alors le coefficient était de 1. Le poids de ce critère est de 15 %. Le résultat sur ce critère a été égal à zéro ;
- la performance relative du RBE Vallourec entre l'année 2013 et l'année 2015 par rapport à un panel de référence. Si la performance était inférieure de 20 % à celle du panel alors le coefficient était égal à zéro et si la performance était égale à celle du panel alors le coefficient était de 1. Le poids de ce critère est de 15 %. Le résultat sur ce critère a été égal à zéro.

ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

2.3.4.3 Options de souscription définitivement acquises en 2016

Aucune option n'a été définitivement acquise par les membres du Directoire en 2016 car ils n'ont pas bénéficié d'attribution d'options de souscription d'actions en 2012.

2.3.4.4 Historique des acquisitions passées du Directoire

Actions de performance

Année d'attribution	2009	2010	2011	2012	2013*	2014
Année d'acquisition	2011	2012	2013	2014	2016	2017
Nombre de titres attribués au Directoire	17 000	17 000	17 068	17 068	17 068	17 068
Nombre et % de titres définitivement acquis par rapport au nombre de titres attribués	18 321 (soit 107 %)	15 640 (soit 92 %)	3 208 (soit 18,8 %)	2 787 (soit 16,2 %)	3 432 (soit 20,1 %)	Non Disponible

* À partir de 2013, les plans d'actions de performance passent en 3+2 (3 années d'acquisition + 2 années de conservation) au lieu de 2+2.

Option de souscription d'action

Années d'attribution	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre maximum d'options attribuées au Directoire	80 000	60 000	60 000	0	60 000	60 000
Nombre et % d'options par rapport au nombre maximum d'options attribuées	53 600 (soit 67 %)	29 598 (soit 49,3 %)	24 000 (soit 40 %)	0	Non disponible	Non disponible
Prix d'exercice	51,67 €	71,17 €	60,71 €	37 €	46,15 €	38,53 €

2.3.5 Les avantages en nature

En 2016, les membres du Directoire ont bénéficié d'une voiture de fonction. La valeur de cet avantage en nature est stable par rapport à 2015.

2.3.6 Les jetons de présence

Les membres du Directoire n'ont perçu en 2016 aucune rémunération ni jeton de présence au titre des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

2.3.7 Les régimes de retraite supplémentaire

Le système de retraite des mandataires sociaux est composé d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisation définies.

■ Régime fermé à prestations définies

Le régime ayant été fermé à tous droits nouveaux aux 31 décembre 2015 et la rémunération servant de base aux calculs des droits ayant été figée à la rémunération de référence au 31 décembre 2015, les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des trois membres du Directoire au 31 décembre 2016 sont identiques aux droits au 31 décembre 2015 et sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération de référence au 31 décembre 2015	Droits potentiels annuels acquis en 2016 ^(a)	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2016 ^(b)	Plafond des droits potentiels	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	798 000 €	0 %	13,50 %	20 %	36 mois
Jean-Pierre Michel	450 000 €	0 %	19,29 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	420 000 €	0 %	12,81 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

■ Régime collectif et obligatoire à cotisations définies

En 2016, la cotisation versée à ce titre à chacun des membres du Directoire est de : 12 357,12 €.

■ Régime individuel à cotisation définies soumis à critères de performance

Le Conseil de Surveillance a validé l'atteinte de la condition de performance applicable pour le versement de la cotisation au régime individuel de retraite du Directoire au titre de 2016, ainsi la cotisation maximale est due en raison de l'atteinte d'au moins 50 % du bonus annuel calculé au titre de 2016.

Membres du Directoire	Cotisations dues au titre de 2016
Philippe Crouzet	255 000 €
Jean-Pierre Michel	8 000 €
Olivier Mallet	147 000 €

2.3.8 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des membres du Directoire

En 2016, les dispositifs liés à la cessation des fonctions des trois membres du Directoire sont restés inchangés par rapport à 2015.

2.3.8.1 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire

Conformément au dispositif approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016, le dispositif applicable à M. Philippe Crouzet intégrait en 2016 une indemnité monétaire de fin de mandat et une indemnité de non-concurrence.

- Aucune indemnité monétaire de fin de mandat n'a été versée en 2016.
- Aucune indemnité de non-concurrence n'a été versée en 2016.

2.3.8.2 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Jean-Pierre Michel et M. Olivier Mallet, Membres du Directoire

En 2016, M. Jean-Pierre Michel et M. Olivier Mallet étaient éligibles à une indemnité contractuelle de licenciement au titre de leur contrat de travail, s'élevant à respectivement 847 milliers d'euros et 85 milliers d'euros.

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016, M. Olivier Mallet était éligible en 2016 à une indemnité de fin de mandat. Aucune indemnité monétaire de fin de mandat ne lui a été versée en 2016.

2.3.8.3 Conditions de performance de l'indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire et M. Olivier Mallet, Membre du Directoire

- Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 après application des conditions de performance appréciée sur les trois derniers exercices, le coefficient de performance (CP) calculé au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, s'établirait à respectivement 62, 25 et 26.

- Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Olivier Mallet

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 après application des conditions de performance appréciée sur les trois derniers exercices, le coefficient de performance (CP) calculé au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, s'établirait à respectivement 65, 23 et 25.

2.3.9 Rémunérations exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée à MM. Philippe Crouzet, Président du Directoire, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, Membres du Directoire.

2.3.10 Indemnité de prise de fonction

Aucune indemnité de prise de fonction n'a été versée à MM. Philippe Crouzet, Président du Directoire, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, Membres du Directoire

2.3.11 Rémunération Variable Différée

Aucune rémunération variable différée n'a été versée à MM. Philippe Crouzet, Président du Directoire, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, Membres du Directoire.

3. Les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à chacun des trois membres du Directoire

3.1 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À M. PHILIPPE CROUZET

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	798 000 €	Inchangée depuis 2014
Rémunération variable annuelle	679 257 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	15 976 €	30 145 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,007 % du capital social au 31 décembre 2016. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2016, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	60 378 €	22 036 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,005 % du capital social au 31 décembre 2016. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2016, dans le cadre de la vingtième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Philippe Crouzet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	4 386 € ^(a)	Voiture

(a) La valeur comptable s'établit à 9 991 €.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	0 €	Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	267 357,12 €	Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

3.2 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À M. JEAN-PIERRE MICHEL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	450 000 €	Inchangée depuis 2012
Rémunération variable annuelle	285 615 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 7 504 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	14159 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,003 % du capital social au 31 décembre 2016. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2016, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 28 413 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	10 370 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,002 % du capital social au 31 décembre 2016. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2016, dans le cadre de la vingtième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Jean-Pierre Michel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	5 225 € ^(a)	Voiture

(a) La valeur comptable s'établit à 15 241 €.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	NA	Il n'existe aucune indemnité de départ. Cf. paragraphe 2.3.8.2 du présent rapport pour une description du dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Jean-Pierre Michel.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	20 357,12 €	Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

3.3 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À M. OLIVIER MALLET

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	420 000 €	Inchangée depuis 2014
Rémunération variable annuelle	266 574 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 7 504 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	14159 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,003 % du capital social au 31 décembre 2016. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2016, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 28 413 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	10 370 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,002 % du capital social au 31 décembre 2016. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 février 2016, dans le cadre de la vingtième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Olivier Mallet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	5 400 € ^(a)	Voiture

(a) La valeur comptable s'établit à 13 814 €.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cf. paragraphe 2.3.8.2 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	159 357,12 €	Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

Le Conseil de Surveillance

Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code AFEP-MEDEF que Vallourec a choisi de ne pas appliquer et les explications circonstanciées y afférentes.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (novembre 2016)	Applications par la société Vallourec
Le paragraphe 10.3 du Code AFEP-MEDEF recommande « <i>d'organiser chaque année une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs</i> ».	Le Conseil de Surveillance a fait le choix de conserver un temps consacré à un échange hors la présence du Directoire à la fin de chacune de ses réunions plutôt qu'une réunion entière chaque année.
Le paragraphe 22 Code AFEP-MEDEF préconise que le Conseil « <i>fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat. (...) Tant que cet objectif n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions telle que déterminée par le conseil</i> ».	Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les membres du Directoire, ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant tant de la levée des options que de l'acquisition définitive des actions de performance, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les membres du Directoire à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi exclusivement d'actions Vallourec.
Le paragraphe 24.6.2 du Code AFEP-MEDEF préconise que les régimes de retraite supplémentaires à prestations définies des mandataires sociaux satisfassent la condition que « <i>le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur</i> » ainsi que d'autres règles non applicables aux plans fermés à de nouveaux bénéficiaires qui ne peuvent plus être modifiés.	Le régime de retraite supplémentaire à prestations définies des membres du Directoire a été fermé à de nouveaux bénéficiaires et aux droits futurs fin 2015 et ne peut plus être modifié. Les bénéficiaires ne pourront bénéficier des droits passés « cristallisés » que s'ils obtiennent la liquidation de leur pension de Sécurité sociale.
Le paragraphe 20.1. du Code AFEP-MEDEF préconise que le mode de répartition de la rémunération des membres du Conseil « <i>[tienne] compte, selon les modalités que [le Conseil] définit, de la participation effective des [membres] au conseil et dans les comités, et comporte donc une part variable prépondérante</i> ».	Depuis le 1 ^{er} janvier 2014, la structure de la rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance ne comporte plus de part variable prenant en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité. En effet, l'ensemble des composantes de sa rémunération qui prévalaient jusqu'à fin 2013 (jetons de présence et rémunération annuelle fixe) ont été agrégées pour ne donner lieu qu'à une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance considère que ce mode de rémunération est raisonnable et cohérent dans la mesure où la Présidente du Conseil de Surveillance exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil de Surveillance et des Comités. À toutes fins utiles, il est néanmoins souligné qu'en 2016, la Présidente du Conseil de Surveillance a été présente à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et du Comité Stratégique ainsi qu'à plusieurs réunions du Comité Financier et d'Audit (alors même qu'elle n'est plus membre de ce dernier Comité depuis le 28 mai 2014).

Annexe 4 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2016

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Vivienne Cox Présidente du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	22/02/2016	4,1871	25 122,6
	Actions	Souscription	19/04/2016	2,21	28 934,08
Pierre Pringuet Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	22/02/2016	4,196	8 392
	Actions	Souscription	13/04/2016	2,21	10 767,12
Maria Pilar Albiac-Murillo Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	22/02/2016	4,148	10 370
Philippe Altuzarra Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	23/02/2016	4,0229	10 057,32
	Actions	Acquisition	26/02/2016	4,5555	6 833,28
	Actions	Souscription	20/04/2016	2,21	17 680
Cédric de Baillencourt Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	24/02/2016	4,0083	10 020,75
	Actions	Souscription	12/04/2016	2,21	10 608
Michel de Fabiani Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	25/02/2016	4,18	10 450
Olivier Bazil Membre du Conseil de Surveillance				4,013	20 065
	Actions	Acquisition	24/02/2016	4,001	10 002,5
	Actions	Souscription	02/05/2016	4,018	10 045
BpiFrance Participations Membre du Conseil de Surveillance				2,21	39 939,12
				2,21	49 521 874,48 ^(a)
	Actions	Souscription	03/05/2016	11	41 184 300,3 ^(a) 128 118 474 ^(a)
Laurence Broseta Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	14/04/2016	3,7656	2 000
	Actions	Souscription	19/04/2016	2,21	2 000
Pascale Chargrassse Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	24/02/2016	4	12 000
	Actions	Souscription	13/04/2016	2,21	10 608
Philippe Crouzet Président du Directoire	Actions	Souscription	18/04/2016	2,21	156 503,36 ^(b)
François Curie Directeur des Ressources Humaines	Actions	Acquisition	22/02/2016	4,2	46 390,52
	Actions	Souscription	18/04/2016	2,21	56 805,84
José Carlos Grubisich Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	25/02/2016	4,2293	4 222,93
	Actions	Acquisition	08/03/2016	7,13	14 260
	Actions	Souscription	21/04/2016	2,21	17 680
Olivier Mallet Membre du Directoire	Actions	Souscription	18/04/2016	2,21	36 650,64
	Actions	Souscription	18/04/2016	2,21	2 563,6
Jean-Pierre Michel Membre du Directoire et Directeur Général	Actions	Souscription	14/04/2016	2,21	29 773,12
Henri Poupart-Lafarge Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	24/02/2016	4,078	9 787,44
	Actions	Souscription	28/04/2016	2,21	15 232
Alexandra Schaapveld Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	22/02/2016	4,1933	16 773,38
	Actions	Souscription	14/04/2016	2,21	16 689,92

(a) Les 3 opérations sont relatives à la conversion de 1 294 126 ORA de Tranche A, de 18 635 430 ORA de Tranche B et à l'exercice de 14 005 055 Droits Préférentiels de Souscription.

(b) Exercice de la totalité des droits préférentiels de souscription (40816) et souscription de 30 000 actions supplémentaires à titre réductible.

Informations complémentaires



8.1	Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016	318
8.1.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	318
8.1.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	319
8.1.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de surveillance	320
8.1.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	321
8.2	Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2016	325
8.3	Résultats financiers des cinq derniers exercices	326
8.4	Tables de concordance et informations incluses par référence	327
8.4.1	Table de concordance entre le Document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	327
8.4.2	Table de concordance entre le Document de référence Vallourec et le rapport financier annuel	330
8.4.3	Table de concordance entre le Document de référence et le rapport de gestion du Directoire	331
8.4.4	Informations incluses par référence	332
8.5	Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	332

8.1 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016

8.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALLOUREC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation tel que décrit dans la note B de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Christophe Patrier

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

8.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VALLOUREC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A-2.2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les estimations et les hypothèses significatives, retenues par la Direction, qui affectent certains montants figurant dans les états financiers et les notes de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise que ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations, notamment dans le contexte économique actuel. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2016, nous avons considéré que ces hypothèses et estimations significatives concernent les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles et corporelles (notes A-2.7 à A-2.9), les provisions (note A-2.12) et les engagements de retraite et assimilés (note A-2.13) :

- Concernant les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles et corporelles, nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses ainsi que le processus d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons revu les calculs effectués par le Groupe et vérifié que la note C-2.3 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Concernant les provisions, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à revoir le caractère approprié des informations données dans la note C-17 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Concernant les engagements de retraite et assimilés, lesquels ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note C-19 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Christophe Patrier

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

8.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société VALLOUREC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient à la Présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport de la Présidente concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport de la Présidente ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport de la Présidente.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport de la Présidente du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Christophe Patrier

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

8.1.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Contrat de garantie et de placement conclu avec notamment la Société Générale, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Personne concernée : Madame Alexandra Schaapveld, membre du Conseil de surveillance de Vallourec et administratrice de Société Générale

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en 2016 a fait l'objet d'un contrat de garantie et de placement conclu le 7 avril 2016 entre, d'une part, la Société et, d'autre part, Banco Santander, S.A., BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs International, J. P. Morgan Securities PLC, Natixis et Société Générale Corporate and Investment Banking en qualité de Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (les « Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ») et Nomura International plc, en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé (le « Teneur de Livre Associé », ensemble avec les Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « Établissements Garants ») portant sur l'intégralité des actions offertes, hors celles devant être souscrites par NSSMC et Bpifrance Participations conformément aux engagements de souscription de Bpifrance Participations et de NSSMC (le « Contrat de Garantie »), cette garantie ne constituant pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Aux termes du Contrat de Garantie, les Établissements Garants se sont engagés chacun, sans solidarité entre eux, à concurrence d'un nombre maximum d'actions offertes (à l'exception des actions nouvelles de la Société faisant l'objet d'engagements de souscription de Bpifrance et de NSSMC), à faire acquérir et payer, souscrire et libérer, ou à défaut à acquérir et payer, souscrire et libérer eux-mêmes, les actions qui demeureraient non souscrites sur exercice du droit préférentiel de souscription à l'issue de la période de souscription.

Le Contrat de Garantie prévoyait la rémunération des Établissements Garants, notamment, par :

- une commission (*praecipium fee*) de 0,33 % du montant brut de l'augmentation de capital, répartie à parts égales entre Goldman Sachs, Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et Natixis ;
- une commission (*management fee*) de 0,17 % du montant brut de l'augmentation de capital, répartie entre les Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, au prorata de leurs engagements de garantie ;
- une commission (*underwriting fee*) de 2,50 % de la différence entre le montant brut de l'augmentation de capital et les montants résultants des Engagements de Souscription Bpifrance et NSSMC, répartie entre les Établissements Garants, au prorata de leurs engagements de garantie.

En complément, la Société pouvait décider de payer une commission discrétionnaire (*discretionary fee*) d'un maximum de 0,50 % du montant brut de l'augmentation de capital aux Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, au prorata de leurs engagements de garantie. Ces commissions ont été payées à la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital, par déduction sur le produit de l'opération, le montant total des commissions dues à la Société Générale s'étant élevé à 2 537 373,62 euros.

La conclusion du Contrat de Garantie a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 5 avril 2016, qui a considéré que la conclusion du Contrat de Garantie devait permettre à la Société de mettre en œuvre le projet d'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, qui constituait la principale composante du financement des initiatives stratégiques annoncées par la Société le 1^{er} février 2016 ; après avoir échangé sur les bénéfices attendus de cette opération pour la Société (notamment en termes de renforcement de fonds propres et de sa structure de bilan), le Conseil de surveillance a constaté que la conclusion du Contrat de Garantie était conforme à l'intérêt social de la Société.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

■ dont l'exécution est intervenue à compter de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes en date du 15 mars 2016.

Nouveau dispositif de retraite complémentaire de MM. Philippe Crouzet (Président du Directoire), Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet (membres du Directoire)

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 17 février 2016, a examiné les dispositifs liés à la cessation des fonctions de MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire de Vallourec, suite au renouvellement de leur mandat.

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (« CNRG »), le Conseil de surveillance a autorisé la fermeture du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur et la mise en place d'un nouveau régime permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de votre Société par la définition de conditions de performance.

Le Conseil de surveillance a ainsi autorisé le Directoire à instituer un dispositif global de retraite supplémentaire comportant notamment les deux volets suivants, au bénéfice de MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet.

a) Régime collectif et obligatoire à cotisations définies

Le Conseil de Surveillance a autorisé les membres du Directoire à bénéficier d'un nouveau régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire qui bénéficierait à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité.

La cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre 5 et 8 plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Les montants de cotisations versées par votre Société au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 12 357,12 euros pour M. Philippe Crouzet, 12 357,12 euros pour M. Jean-Pierre Michel et 12 357,12 euros pour M. Olivier Mallet.

L'engagement financier de votre Société est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

b) Régime individuel soumis à critères de performance

Le Conseil de surveillance a autorisé les membres du Directoire à bénéficier, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité, d'un nouveau dispositif de retraite individuel à cotisations définies bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, le Conseil de surveillance a décidé de fixer des conditions de performance.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale serait due au titre de l'année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible ; aucune cotisation ne serait versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation varierait de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

La contribution de votre Société est égale à un pourcentage de la rémunération brute permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré par cette contribution, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Il est souligné que votre Société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

Les montants de cotisations versées par votre Société au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 255 000 euros pour M. Philippe Crouzet, 8 000 euros pour M. Jean-Pierre Michel et 147 000 euros pour M. Olivier Mallet.

■ sans exécution sur l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de la poursuite des engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale du 6 avril 2016 sur rapport spécial des Commissaires aux comptes en date du 15 mars 2016, et qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Cristallisation des droits du régime à prestations définies dont bénéficiaient MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet

Le Conseil de surveillance du 14 septembre 2005 avait autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants, prenant acte que les membres du Directoire étaient susceptibles de bénéficier des droits ; ce régime avait fait l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil de surveillance du 7 mai 2008.

Le Conseil de surveillance du 17 février 2016 a autorisé les membres du Directoire à bénéficier, comme 35 autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité, du régime de retraite à prestations définies dans les conditions fixées par un règlement de fermeture, aux termes duquel aucun droit potentiel nouveau ne sera créé au titre du régime fermé et les bénéficiaires ne pourront bénéficier des droits passés « cristallisés » que s'ils obtiennent la liquidation de leur pension de Sécurité sociale.

Engagements pris au bénéfice de MM. Philippe Crouzet et Olivier Mallet

Comme indiqué précédemment, après avoir examiné les dispositifs liés à la cessation des fonctions de MM. Philippe Crouzet et Olivier Mallet, le Conseil de surveillance, dans sa séance du 17 février 2016, a décidé de reconduire les principes de (i) l'indemnité monétaire de fin de mandat et de l'obligation de non concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet, et de (ii) l'indemnité monétaire de fin de mandat de M. Olivier Mallet.

a) Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet

Conformément aux recommandations de l'AMF et au Code AFEP-MEDEF, l'indemnité monétaire de fin de mandat ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, aucune indemnité ne serait due dans le cas où M. Philippe Crouzet aura la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »). La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de surveillance, sur avis du CNRG, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois derniers exercices clôturés, et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de surveillance, sur avis du CNRG, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable calculée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12^e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Votre Société communiquera rétrospectivement chaque année les taux de réalisation de CP pour chacun des exercices de la Période de Référence. Au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, le CP s'établirait, pour M. Philippe Crouzet, respectivement à 62, 25 et 26.

b) Obligation de non-concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet

Compte tenu de l'expertise dans le secteur de l'acier acquise par M. Philippe Crouzet depuis son entrée en fonction le 2 avril 2009, le Conseil de surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant M. Philippe Crouzet à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ de M. Philippe Crouzet, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de l'acier, sans restriction de territorialité.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil de surveillance, cette obligation donnerait lieu au paiement à M. Philippe Crouzet d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet.

c) Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Olivier Mallet

Le Conseil de surveillance a décidé de faire bénéficier M. Olivier Mallet d'une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire de Vallourec pour autant que celui-ci renonce à toute indemnité particulière en cas de rupture de son contrat de travail avec Vallourec Tubes, suspendu pendant la durée de ses fonctions de membre du Directoire.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »), et ne serait pas dû dans le cas où M. Olivier Mallet aurait la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Le cumul d'une indemnité éventuellement due au titre de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie, et de l'indemnité monétaire de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Cette indemnité est soumise aux mêmes conditions de performance que celles décrites ci-avant pour l'indemnité de fin de mandat au bénéfice de M. Philippe Crouzet, étant précisé que, comme pour ce dernier, votre Société communiquera rétrospectivement chaque année les taux de réalisation de CP pour chacun des exercices de la Période de Référence. Au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, le CP s'établirait, pour M. Olivier Mallet, respectivement à 65, 23 et 25.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Christophe Patrier

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

8.2 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2016

En milliers d'euros Sociétés	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				brute	nette					
A) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Vallourec (soit 2 612 millions d'euros)										
I. Filiales (50 % au moins)										
Société française										
Vallourec Tubes 27, avenue du G ^{al} -Leclerc 92100 Boulogne- Billancourt										
	1 503 948	1 975 114	100 %	3 856 429	3 856 429	2 222 312	—	49 048	(459 294)	-
B) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de Vallourec (soit 2 612 millions d'euros)										
I. Filiales (50 % au moins)										
a) Sociétés françaises										
Assurval 27, avenue du G ^{al} -Leclerc 92100 Boulogne- Billancourt										
	10	407	99 %	8	8	—	—	574	134	461
II. Participations (10 à 50 %)										
a) Sociétés françaises										
b) Sociétés étrangères										
C) Titres immobilisés										
a) Sociétés françaises										
b) Sociétés étrangères										
Nippon Steel Sumitomo Metal Corporation (NSSMC)										
	—	—	0,37 %	81 947	75 202	—	—	—	—	—

8.3 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL					
Capital social	249 892 712	256 319 200	261 195 950	271 376 864	902 476 010
Nombre d'actions ordinaires existantes	124 946 356	128 159 600	130 597 975	135 688 432	451 238 005
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
■ par exercice de droits de souscription	2 655 087	3 183 279	3 277 041	2 860 088	4 661 657
■ par remboursement d'obligations	–	–	–	–	–
Chiffre d'affaires hors taxes	10 507 997	10 477 780	7 113 746	3 768 771	5 758 082
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	305 645 524	238 748 107	158 212 497	86 095 267	(43 370 419)
Impôt sur les bénéfices	(4 666 973)	(10 840 983)	(7 021 640)	(1 031 743)	(8 838 867)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	294 316 536	263 323 882	159 162 352	61 538 102	(17 841 399)
Résultat distribué	86 212 986	103 809 276	105 784 360	–	–
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,48	1,95	1,27	0,64	(0,08)
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2,36	2,05	1,22	0,45	(0,04)
Dividende attribué à chaque action existante	0,69	0,81	0,81	–	–
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	7	7	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 013 521	2 994 504	3 194 083	2 917 511	2 378 067
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 150 021	2 718 063	1 905 112	1 251 897	1 969 216

8.4 Tables de concordance et informations incluses par référence

8.4.1 Table de concordance entre le Document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

Annexe I du Règlement européen		Document de référence	
		Chapitres/Sections	Pages
1.	Personnes responsables		
1.1	Indication des personnes responsables	1.1	6
1.2	Déclaration des personnes responsables	1.2	6
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	1.3	7
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	NA	NA
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques	Profil / 3.5 / 3.7 / 3.8 / 6.1 / 6.2	2 / 56 / 69 / 70 / 148 / 224
3.2	Informations financières intermédiaires	NA	NA
4.	Facteurs de risques	5	129
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la Société	3.1	30
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	2.1.1	10
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	2.1.2	10
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	2.1.3	10
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	2.1.1 / 2.1.2	10 / 10
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	3.4 / 3.5	50 / 56
5.2	Investissements	3.5.2.3	63
5.2.1	Principaux investissements réalisés	3.5.2.3	63
5.2.2	Principaux investissements en cours	3.5.2.3	63
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	3.5.2.3	63
6.	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	3.2 / 3.3 / 3.5	32 / 46 / 56
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	3.4.2 / 3.5	52 / 56
6.1.2	Nouveau produit	3.3	46
6.2	Principaux marchés	3.2.2 / 3.8	36 / 70
6.3	Événements exceptionnels	3.1 / 3.3.1.3 / 3.4.2 / 3.5.1 / 3.5.3 / 3.6	30 / 47 / 52 / 56 / 66 / 67
6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	3.2.2 / 3.3	36 / 46
6.5	Position concurrentielle du Groupe	3.2.3	37
7.	Organigramme		
7.1	Description sommaire du Groupe	3.2.6	40
7.2	Liste des filiales importantes	3.2.6 / 6.1.B	40 / 166
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	3.8.1 / 6.1 (Notes 2.1 et 22)	70 / 173 / 214
8.2	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles	3.8.2 / 4.4	71 / 99

Annexe I du Règlement européen		Document de référence	
		Chapitres/Sections	Pages
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	3.5	56
9.2	Résultat d'exploitation	3.5.1	56
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	3.5.1	56
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.5.1	56
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3.1 / 3.3.1.3 / 3.5.1 / 3.5.3 / 3.6 / 5	30 / 47 / 56 / 66 / 67 / 129
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations sur les capitaux	6.1.4	152
10.2	Sources et montant des flux de trésorerie	6.1.6	154
10.3	Conditions d'emprunt et la structure de financement	6.1 (Note 16)	198
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	6.1 (Note 16)	198
10.5	Sources de financement attendues	6.1 (Note 16)	198
11.	Recherche et Développement, brevets et licences	3.3	46
12.	Informations sur les tendances		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	3.4	50
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3.6	67
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	NA	NA
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	NA	NA
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	NA	NA
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	NA	NA
14.	Organes de surveillance et de direction		
14.1	Composition des organes de surveillance et de direction	7.1.1	240
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance et de direction	7.1.3 / 7.1.4 / 7.1.5 / 7.1.6	262 / 263 / 263 / 263
15.	Rémunération et avantages des mandataires sociaux		
15.1	Rémunérations et avantages en nature	7.2 / 7 (Annexe 2.1)	264 / 295
15.2	Retraites ou autres avantages	6.1 (Note 19) / 7.2.2 / 7.3	203 / 271 / 273
16.	Fonctionnement des organes de surveillance et de direction		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	7.1.1	240
16.2	Contrats de service liant les membres des organes de surveillance et de direction à la Société	7.1.5	263
16.3	Informations sur les comités du Conseil de Surveillance	7.1.2.6	258
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1.7 / 7 (Annexe 1) / 7 (Annexe 3)	263 / 281 / 314
17.	Salariés		
17.1	Effectifs	4.2.1	78
17.2	Participation au capital, options, attribution d'actions de performance concernant les organes de direction et de surveillance	6.1 (Note 21) / 7.2.1 / 7.3.1	213 / 264 / 273
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	7.3	273

Annexe I du Règlement européen		Document de référence	
		Chapitres/Sections	Pages
18.	Principaux actionnaires		
18.1	Identification des principaux actionnaires (détenant plus de 5 % du capital)	2.3.1	19
18.2	Existence de droits de vote différents	2.1.8 / 2.3.1	11 / 19
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2	19 / 22
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	NA	NA
19.	Opérations avec des apparentés	6.1 (Note 21)	213
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques annuelles	6	147
20.2	Informations financières pro forma	NA	NA
20.3	États financiers	6	147
20.4	Attestation de vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Déclarations attestant que les informations financières historiques ont été attestées	8.1.1 / 8.1.2	318 / 319
20.4.2	Indications des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	4 (Annexe 1) / 8.1.3 / 8.1.4	116 / 320 / 321
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	NA	NA
20.5	Date des dernières informations financières	6	147
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	NA	NA
20.6.2	Informations financières intermédiaires ou autres	NA	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	2.5	26
20.7.1	Montant des dividendes	2.5	26
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.1.13 / 6.1 (Note 17)	139 / 201
20.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe	3.1 / 6.1 (Note 33)	30 / 222
21.	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	2.2.2	12
21.1.1	Montant du capital souscrit	2.2.2 / 2.2.5	12 / 17
21.1.2	Actions non représentatives du capital	2.2.6	17
21.1.3	Actions auto-détenues	2.2.4 / 2.3.1	15 / 19
21.1.4	Montants des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	3.7	69
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.2.3 / 3.7	13 / 69
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.3.1	19
21.1.7	Historique du capital social	2.2.5	17
21.2	Actes constitutifs et statuts	NA	NA
21.2.1	Description de l'objet social	2.1.4	10
21.2.2	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs concernant les membres de ses organes de direction et de surveillance	7.1.2	254

Annexe I du Règlement européen		Document de référence	
		Chapitres/Sections	Pages
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	2.2.1 / 7 (Annexe 1-C)	12 / 284
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	2.2.1	12
21.2.5	Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	2.1.8	11
21.2.6	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7 (Annexe 1-C)	284
21.2.7	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	2.1.9	11
21.2.8	Conditions imposées par les statuts et règlements intérieurs régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	2.2.1	12
22.	Contrats importants	3.3.1 / 5.1.14 / 6.1 (Note 16) / 6.1 (Note 33)	46 / 140 / 198 / 222
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	NA	NA
24.	Documents accessibles au public	2.1.5 / 2.6	10 / 26
25.	Informations sur les participations	6.1.B / 8.2	166 / 325

8.4.2 Table de concordance entre le Document de référence Vallourec et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel		Document de référence	
		Chapitres/Sections	Pages
1.	Comptes annuels de la Société	6.2	224
2.	Comptes consolidés du Groupe	6.1	148
3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	8.1.1	318
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	8.1.2	319
5.	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	8.4.3	331
6.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	1.2	6
7.	Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 27)	217
8.	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	281
9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	8.1.3	320

8.4.3 Table de concordance entre le Document de référence et le rapport de gestion du Directoire

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document de référence constituant le rapport de gestion.

Rapport de gestion	Document de référence	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.2 / 3.4	32 / 50
2. Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.5	56
3. Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.2.3	225
4. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.4.2	52
5. Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	3.6	67
6. Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.7	69
7. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	26
8. Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	8.3	327
9. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Politique en matière de gestion des risques financiers	5.1.14	140
10. Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.14	17 / 140
11. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	NA	NA
12. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	NA	NA
13. Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	46
14. Informations sociales, environnementales et sociétales	4	73
15. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1	240
16. Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.1	264
17. Attribution de stock-options	7.3.1.1	274
18. Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.3.1.2	276
19. État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7 (Annexe 4)	315
20. Répartition du capital social	2.3.1	19
21. Actionnariat salarié	2.3.1 / 7.3.3	19 / 280
22. Rachat d'actions	2.2.4	15
23. Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7 (Annexe 1)	281
24. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	NA	NA
25. Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2016	2.2.3	13
26. Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	NA	NA
27. Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	281

8.4.4 Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809 /2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent Document de référence inclut par référence les informations suivantes :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 6.2 (pages 216 à 228), la section 6.1 (pages 140 à 215), les sections 9.1.1 à 9.1.4 (pages 306 à 312) et la section 9.4.3 (page 319) du Document de référence 2015, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2016 sous le numéro D. 16-0141 ; et
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 6.2 (pages 199 à 210), la section 6.1 (pages 126 à 198), les sections 9.1.1 à 9.1.4 (pages 286 à 292) et la section 9.4.3 (page 299) du Document de référence 2014, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 avril 2015 sous le numéro D. 15-0315.

8.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Document de référence comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document de référence auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document de référence	
	Sections	Pages
Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	281
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	8.1.3	320
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 27)	217
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	2.2.4	15

Crédit photos : Alstom Transport /A. Février, Fabrice Dall'ANESE, Jean-François de Roubais,
Cyrille Dupont, Thiago Fernandes, Stéphane Remael, Gérard Uféras, Philippe Zamora.

Couverture :  **havas** *paris*

Conception et réalisation :  **Donnelley**
Financial Solutions



SIÈGE SOCIAL

27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (FRANCE)
552 142 200 RCS Nanterre

Tél: +33 (0)1 49 09 35 00

Fax: +33 (0)1 49 09 36 94

WWW.VALLOUREC.COM

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 902 476 010 €